
175 00


HISTOIRE
de la
Ligue

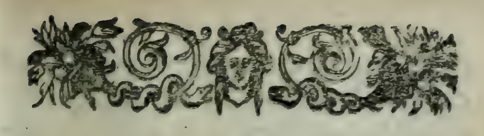
HISTOIRE
DE LA
LIGUE.

PAR
MONSIEUR
MAIMBOURG.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY,
Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques,
aux Cicognes.

M. DC. LXXXIV.



AU ROY.



IRE,

La France, qui eſtant bien unie, comme on la voit ſous le glorieux Regne de VOSTRE MAJESTE', pourroit faire la loy à tout le reſte de la terre, faillit à ſe détruire elle-meſme, par la diviſion que deux funeſtes Ligues de Rebelles y mirent, l'une vers le milieu, & l'autre ſur la fin du ſiecle paſſé.

L'Héréſie forma la premiere contre la vraye Religion : l'Ambition traveſtie en zele fit naiſtre la ſeconde, ſous prétexte de maintenir ce que l'autre vouloit ruiner : & toutes deux,

quoy-qu'ennemies inplacables l'une de l'autre, se sont neanmoins accordées à lever chacune de son costé en divers temps l'étendart de la Rebellion contre nos Rois.

J'ay fait voir les crimes de la premiere dans l'Histoire du Calvinisme, qui fit en France cette Ligue impie *contre le Seigneur, & contre ses Oingts*; & je découvre ceux de la seconde en cét ouvrage que je presente à VOSTRE MAJESTE' comme le fruit de mon exacte obéïssance aux ordres dont il luy a plû m'honorer. J'ay tasché de les exécuter avec d'autant plus de joye, que j'ay crû qu'en lisant cette Histoire, on verroit la fausseté de certains avantages que les Ligueurs & les Huguenots se sont voulu attribuer : ceux-cy, en disant comme ils font encore assez souvent, qu'ils ont porté Henry IV. sur le trône ; & ceux-là, que leur Ligue a causé sa conversion.

J'espe-

J'eſpere qu'on ſera bientoſt deſabuſé de cette erreur, & qu'on verra clairement que ce ſont les Catholiques du parti Royal, dont Dieu s'eſt voulu ſervir pour produire ces deux effets ſi avantageux à la France. Nous ne devons ni l'un ni l'autre à ces deux malheureuſes Ligues, qui ſont les deux ennemis les plus dangereux qu'on ait jamais eû à combatre en ce Royaume; & il paroiſt manifeſtement aujourd'huy que c'eſtoit aux Rois de l'Auguſte Branche de Bourbon que la Providence divine avoit réſervé la gloire d'en triompher.

Henry IV. vainquit & reduiſit la Ligue des Faux-zelez par la force invincible des ſes armes, & par les doux & merveilleux attraits de ſa clemence. Loüis le Juſte deſarma celle des Calviniſtes par la priſe de la Rochelle & des autres places dont ces Herétiques Rebelles s'eſtoient fait une

espece de Republique contre leur Souverain Monarque. Et LOUIS LE GRAND, sans employer d'autres armes que celles de son ardente charité, & de son zele incomparable pour la conversion des Protestans accompagné de la justice de ses Ordonnances, l'a mise en un estat qui nous fait croire qu'on en verra bientost la fin, par la réduction de ceux qui abusez & retenus par leurs Ministres, sont encore dans l'erreur, plus par ignorance que par malice. Et c'est ce qui surpassera toutes les merveilles que nous voyons sous ce bienheureux Regne.

En effet, SIRE, Vostre Majesté a fait par ses Armes victorieuses, par sa généreuse bonté, & par sa magnificence plus que Royale toutes ces grandes & héroïques actions qui seront toûjours admirées de toute la terre, & toûjours infiniment au dessus

de tous les éloges que tous les ſiecles â venir luy pourront jamais conſacrer à l'exemple du noſtre. Je n'entreprendray pas de les loüër, parce qu'elles ont déja épuiſé toutes les loüanges qu'on leur peut donner, & qui pourtant n'ont pû encore nous former cette juſte idée que l'on en devroit concevoir. Je diray ſeulement que tout ce que Vous avez fait avec tant de juſtice, de force & de gloire, pour étendre la Monarchie Françoiſe juſques à ſes anciennes bornes, & pour la rendre, comme elle eſt aujourd'huy, auſſi floriſſante & auſſi reſpectée de tout le monde qu'elle l'ait jamais eſté ſous les plus grands & les plus renommez de nos Monarques, n'eſt pas encore ſi grand devant Dieu que ce que VOSTRE MAJESTE' fait tous les jours avec tant de pieté, de zele, & de ſuccés, pour accroiſtre le Royaume de JESUS-CHRIST,

en procurant par des moyens & si doux & si efficaces la conversion de nos Protestans.

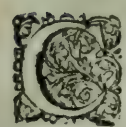
C'est-là, SIRE, sans doute la plus glorieuse de Vos Conquestes, & qui tandis que Vous joüirez long-temps sur la terre de la gloire si legitime que toutes les autres Vous ont aquise, Vous préparera dans le Ciel un Triomphe éternel. Voilà ce que demande à Dieu continuellement, par ses plus ardentes prieres, celuy qui estant comblé des graces & des faveurs de VOSTRE MAJESTÉ vit aujourd'huy sous une si puissante protection le plus content de tous les hommes, & le plus obligé d'estre toute sa vie avec tout le respect & tout le zele imaginable,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTÉ

Le tres-humble, tres-obéïssant, & tres-fidelle sujet & serviteur,
LOUIS MAIMBOURG.

AVERTISSEMENT.

OMME il y aura peut-eſtre des gens qui prendront quelque intereſt à cette hiſtoire, parce qu'ils ſont les petits-fils de ceux dont on y parle : je les prie de conſiderer que pour écrire en veritable hiſtorien, je ſuis obligé de dire ſincerement le bien ou le mal qu'ils ont fait. C'eſt a ceux qui nous ont preſcrit les loix inviolables de l'Hiſtoire qu'il faut s'adreſſer, pour leur faire rendre compte de leurs ordonnances, ſi l'on en eſt peu ſatisfait, & non pas aux hiſtoriens qui doivent indiſpenſablement obéir, & dont toute la gloire qu'ils peuvent eſperer conſiſte à bien exécuter leurs ordres.

Ne quid veri non audeat. Ne quid falſi audeat. *Cicer.*

Ainſi, comme je ne prétens pas qu'on me ſçache gré du bien que je

dis de ceux pour qui l'on s'interesſe : je crois auſſi qu'on ne me doit point vouloir de mal ſi je repreſente ce qui n'eſt pas trop à leur avantage. Je raconte fidellement les faits que je trouve en de bons auteurs, ou dans des Memoires particuliers, que je tiens pour tres-bons aprés les avoir bien examinez.

Je fais plus. Car comme on n'eſt nullement obligé de me croire, quand je diray en géneral que j'ay eû de bons Manuſcrits, ſur la foy deſquels je raconte ce qu'on ne trouve pas ailleurs : je marque fort ſincerement & en particulier quelles ſont les ſources d'où je l'ay tiré. Je ſuis meſme perſuadé que tout hiſtorien qui prétend mériter quelque creance en doit uſer ainſi. Car s'il ne tient qu'à dire que ce qu'on produit d'extraordinaire on l'a trouvé en de bons Manuſcrits ſans qu'on ait ſoin de les faire connoiſtre, ſous prétexte qu'on n'en a eû la communication que ſous le ſceau d'un inviolable ſecret : il n'y a point
de

de fables qu'on ne puisse hardiment débiter pour des veritez; & un Lecteur qui n'est pas trop credule & trop complaisant se gardera bien d'en rien croire. Et c'est pour cela que je me suis toûjours obligé de marquer à la marge les Livres, les Relations & les Mémoires, soit imprimez, soit manuscrits, où je prends les faits dont je rends compte à mon Lecteur.

Un de ces Ecrivains dont je me suis le plus servi, est M. Pierre Victor Cayet dans sa Chronologie Novennaire, contenant l'Histoire des guerres de Henry IV. parce que l'ayant presque toûjours suivi depuis qu'il fut mis auprés de luy avec le sieur de la Gaucherie, qui fut Précepteur de ce Prince, il y a bien de l'apparence qu'il estoit mieux informé de ce qui se passoit en ce temps-là & qu'il voyoit souvent luy-mesme, que ceux qui n'ont pas eû cét avantage.

C'estoit au reste un des plus doctes & des plus habiles Ministres que

que nos Proteſtans ayent jamais eûs, & il ſervit en cette qualité Madame Catherine ſœur du Roy, juſqu'à ce qu'environ deux ans aprés la converſion de ce grand Prince, il rendit témoignage à la verité qu'il avoit connuë, & fit ſon abjuration ſolennellement à Paris. Il publia meſme les motifs de ſa converſion par un ſçavant écrit qui fut receû avec grand applaudiſſement en France & dans les païs étrangers; & ſon exemple ſouſtenu des puiſſantes raiſons d'un ſi habile homme, & auſquelles on ne fit point de ſolide réponſe, fut bien-toſt ſuivi de la converſion d'un grand nombre de Proteſtans, qui reconnurent aprés luy la fauſſeté de leur Religion Prétenduë Réformée.

Lettre d'un Gentilh. Cath. à un ſien ami. 1595.

Cela mit en ſi mauvaiſe humeur ſes anciens Confreres les Miniſtres, qu'ils ſe déchaiſnerent furieuſement contre luy. Ils le chargerent d'une infinité d'injures, & taſcherent de le noircir par mille horribles calomnies, dont ils ont rempli entre autres

libelles

libelles celuy qu'ils ont mis parmi les Memoires de la Ligue, en dissimulant, par une insigne lacheté les réponses solides & convaincantes qu'il y avoit faites: ce qui suffit pour découvrir la fausseté de tout ce qu'ils ont écrit pour le diffamer selon le genie de leur Hérésie.

Mem. de la Ligue c. 6. p. 343

Cayet 3. 3. fol. 545.

Car de tous les Héretiques, il n'en est point qui ayent esté plus cruels & plus médisans que les Calvinistes, & qui se soient vengez de leurs prétendus ennemis plus barbarement par les armes & par les voyes de fait quand ils en ont eû le pouvoir, & plus impudemment par la plume & par les libelles quand ils n'ont pû faire autre chose, en dechirant par toute sortes d'injures & d'impostures ceux qui se sont déclarez contre leur parti.

En effet, que n'ont-ils pas dit pour deshonorer la memoire des sieurs de Sponde Lieutenant Géneral à la Rochelle, Salette Conseiller du Roy de Navarre, de Morlas Conseiller d'Estat & Surintendant des

Ma-

Magazins de France, du Fay, de Clairville, Rohan, & de cent autres de leurs plus célebres Ministres, qui aprés avoir esté parmi eux de fort honnestes gens, & les premiers de leur Consistoir, sont par une étrange métamorphose devenus tout-à-coup de grands scelerats, & les derniers de tous les hommes pour avoir abjuré le Calvinisme ? Par combien d'impostures & de calomnies n'ont-ils pas entrepris de perdre de réputation tous ceux d'entre les Catholiques qui se sont opposez le plus fortement à leur Héresie ? L'Histoire nous en fournit mille preuves, & l'on n'en a que trop dans les Fragmens que M. le Laboureur nous a donnez de leurs insolentes Satyres, où ils n'épargnent rien de tout ce qu'il y a de plus inviolable sur la terre, non pas mesme nos Rois.

Addit. aux Mem. de Castel.

Et c'est pour cela que cét Ecrivain, dans un Chápitre de son Livre où il ne parle que d'une petite partie de ces libelles, aprés avoir

Liv. 1. chap. 2. p. 292.

avoir dit que les esprits les plus satyriques & les plus libertins estoient dans le parti Huguenot, adjouste ces paroles tres-considerables : *J'aurois eû honte de lire tous ces libelles pour les blasphêmes, & pour les énormitez dont ils sont remplis, si cela n'avoit aidé à me confirmer dans la créance qu'il avoit plus d'impieté que d'erreur & d'aveuglement dans leur doctrine, & que leurs mœurs estoient encore plus corrompuës que leurs sentimens.*

Ils nous asseûre ailleurs, que *ces nouveaux Evangelistes ont fait des volumes entiers de medisance dont il a veû plus de quarante Manuscrits, & qu'il ne faudroit point d'autres pieces pour juger le differend de la Religion, & pour éluder le beau prétexte de Réformation de ces Novateurs.* *Liv. 1. chap. 2. p. 292.*

Ainsi tout ce qu'ils ont écrit avec tant je ne diray pas d'emportement, mais de fureur contre le sieur Cayet, aussitost aprés sa conversion, ne luy peut faire aucun

cun préjudice, non plus que leur ridicule prédiction, par laquelle ils asseûroient qu'il ne seroit bientost ni Huguenot ni Catholique, & qu'il seroit un tiers parti entre les deux Religions. Car il vécut toûjours si bien parmi les Catholiques, qu'aprés avoir donné en toutes les occasions de grandes preuves & de sa vertu & de sa doctrine, il fut trouvé digne de recevoir l'Ordre de Prestrise, & le Bonnet de Docteur en Theologie, & fut Lecteur & Professeur Royal pour les Langues Orientales.

Or, comme en l'année mil six cens cinq, dix ans aprés sa conversion, il eût publié sa Chronologie septenaire de la Paix qui se fit à Vervins en l'année mil cinq cens quatre vingts-dix-huit, quelques-uns des plus Grands Seigneurs de la Cour qui connoissoient son merite, & l'avoient veû auprés du Roy, dont il avoit l'honneur d'estre fort connu & consideré, l'obligerent d'ajouster à son Histoire de

la Paix celle de la Guerre que ce grand Prince fit pendant neuf ans depuis ſon avenement à la Couronne en mil cinq cens quatre-vingts-neuf juſques à la Paix de Vervins. C'eſt ce qu'il fit dans les trois Tomes de ſa Chronologie Novennaire, qui fut imprimée à Paris en l'année mil ſix cens huit, & dans laquelle, avant que d'en venir au Regne de Henry IV. il fait un abregé de ce qui ſe fit de plus conſiderable pendant la Ligue juſques à la mort de Henry III. Et c'eſt en partie de cèt Auteur, & en partie de ceux qui ont pû voir comme luy ce qu'ils ont écrit, ſoit en des Livres imprimez, ſoit en des Memoires particuliers, que j'ay tiré les choſes que je raconte en cette Hiſtoire.

Je ne ſuis donc pas le témoin, ni meſme, comme hiſtorien, le juge du mérite de ces faits, pour décider s'ils ſont dignes de loüange ou de blaſme; je n'en ſuis que le ſimple rapporteur: & quand en cette qua-

qualité je ne prétends pas que l'on me croye ſur ma parole, & que je cite mes Auteurs, & mes garands, comme j'ay fait dans toutes mes Hiſtoires, je ne crois pas qu'on ait rien à me reprocher.

Sur cela il me ſemble qu'on peut dire fort veritablement, que ſi au lieu d'examiner les faits, pour ſçavoir s'ils ſont bien ou mal rapportez, conformément aux pieces qu'on produit, on ſe jette à quartier, & ſur la queſtion de droit, pour juſtifier ce qui s'eſt fait, ou pour le blaſmer: on perd le temps en des diſcours fort inutiles, & auſquels un hiſtorien ne doit prendre nul intereſt. Car enfin il n'eſt reſponſable que des faits qu'il rapporte ſur la foy de ceux dont il les a tirez, en prenant de chacun d'eux quelque particularité qu'un autre ne dit pas, pour faire de toutes enſemble un nouveau corps d'Hiſtoire, qui a tout un

autre air que dans les auteurs qui l'ont precedé.

Et c'eſt en quoy conſiſte une grande partie de la fineſſe & de la beauté de ces ſortes d'ouvrages, & ce qui fait qu'en demeurant toûjours dans les termes de l'exacte verité, on peut prétendre legitimement à la gloire de l'invention, & qu'on a le plaiſir de faire paroiſtre une nouvelle Hiſtoire, quoy-qu'en n'écrivant que des choſes qui ſont d'un autre ſiecle, on ne puiſſe preſque rien dire que ce que les autres ont déja dit, ſoit dans les Livres imprimez, ſoit dans de certains Manuſcrits, qui pour eſtre particuliers & peu connus, ne ſont pas néanmoins l'ouvrage de celuy qui écrit l'Hiſtoire.

Au reſte, il ne faut pas que l'on s'étonne de ce que je ne donne qu'un volume, quoy-que le ſujet que je traite ſoit d'une tres-vaſte étenduë. Je ne pretends pas

pas dire tout ce qui s'eſt fait à l'occaſion de la Ligue, dans toutes les Provinces, tous les ſieges, toutes les priſes, toutes les ſurpriſes de tant de places qu'on a veû tenir tantoſt pour le Roy, tantoſt pour la Ligue, & cette infinité de petits combats qui ont tiré, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, du ſang de toutes les veines de la France. Tout cela doit entrer dans l'Hiſtoire générale de ce Royaume ſous le Regne des deux derniers Henris, laquelle on peut voir en pluſieurs célebres Hiſtoriens. & principalement dans le dernier Tome de feu M. de Mezeray, qui s'eſt ſurpaſſé luy-meſme en cette partie de ſon grand Ouvrage.

Je me renferme dans ce qu'il y a de plus eſſentiel à l'Hiſtoire particuliere de la Ligue, & je me ſuis ſeulement appliqué à la recherche de ſa veritable origine, à découvrir ſes intrigues, ſes

ſes artifices, & les motifs les plus ſecrets qui ont fait agir les Chefs de cette conſpiration à laquelle on a donné avec tant d'injuſtice le magnifique titre de Sainte Union; & en ſuite à décrire exactement les principales actions, & les plus grands & ſignalez évenemens qui ont décidé ſouverainement de la fortune de la Ligue. Voilà le plan de mon deſſein.

Pour la fin que je me ſuis propoſée en le concevant, & en l'exécutant, je puis dire que ç'a eſté de faire bien comprendre à tous ceux qui liront cette Hiſtoire, que toute Union que l'on forme contre ſon Souverain, particulierement quand on taſche de la couvrir d'un ſpecieux prétexte de Religion & de pieté, comme firent les Huguenots & les Ligueurs, eſt toûjours tres-criminelle devant Dieu, &

or-

ordinairement tres-malheureuſe & tresfuneſte à ceux qui ſont ou les auteurs ou les complices de ce crime.

SOM-

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

Le Plan général de la Ligue. Son origine, son dessein, & le succès qu'elle eût tout contraire à la fin qu'elle s'estoit proposée. En quoy elle fut semblable à la Ligue du Calvinisme. L'estat ou se trouvoit la France au retour de Pologne de Henry III. *Le mauvais conseil qu'il suivit d'abord en recommençant la guerre. L'éloge, & le portrait de ce Prince. Le changement surprenant qui se vit dans sa conduite & dans ses mœurs. La jonction des Politiques ou Mécontens avec les Huguenots. Leur puissante armée commandée par le Duc d'Alençon. La paix qui se fit par l'entremise de la Reine Mere, qui fit faire l'Edit de May tres-favorable aux Huguenots. Cét Edit est l'occasion qui fait naistre la Ligue. Elle fut premierement conceüe par le Cardinal de Lorraine au Concile de Trente. Il en laissa le dessein à son neveu le Duc de Guise. La Conference & le Traité secret de ce Duc avec Dom Jean d'Autriche. Comment Philippe* II. *le découvrit, & s'en servit pour engager le Duc à prendre les armes. L'éloge de ce Prince, & son portrait. Comment ce Prince se servit du Seigneur de Humieres pour commencer la Ligue. Son projet, ses Articles, & son progrês. Le Seigneur*

** gneur

gneur Loüis de la Trimoüille s'en déclare Chef en Poitou. Les premieres Estats de Blois, où le Roy, pour affoiblir ce parti, s'en déclare Chef par le conseil du sieur de Morvillier. L'éloge & le portrait de ce grand homme. Quel homme estoit l'Avocat David. Ses memoires extravagans. Justification du Pape Gregoire XIII. contre la calomnie des Huguenots qui l'en ont voulu faire Autheur. L'Edit de May revoqué dans les Estats. La guerre contre les Huguenots suivie bientost aprés de la paix & de l'Edit de Poitiers en leur faveur qui aigrit les Ligueurs. Rétablissement de l'Ordre du Saint Esprit par Henry III. pour se faire une nouvelle milice contre ces mutins. Le Duc d'Alençon en Flandre, où il est déclaré Duc de Brabant. Cela fait que Philippe II. presse le Duc de Guise de se déclarer. Il le fait peu aprés la mort de ce Duc. La Conference du Duc d'Espernon avec le Roy de Navarre luy en fait naistre l'occasion. Il se sert pour cela du vieux Cardinal de Bourbon, du nom duquel il abuse. Grande foiblesse de ce Cardinal. L'histoire de l'origine, du progrés, des artifices & des desseins de la Ligue des Seize de Paris. Traité du Duc de Guise avec les Députez du Roy d'Espagne. Il commence la guerre par la surprise de plusieurs Villes. La haine qu'on porte aux Favoris, & sur tout au Duc d'Espernon, fait entrer plusieurs Grands Seigneurs dans son parti. Cette premiere guerre de la Ligue empesche la réünion des Païs bas à la Couronne, & mesme la ruine des Huguenots. Marseille & Bordeaux garantis des entreprises de la Ligue. La

généreuse Déclaration du Roy de Navarre contre les Ligueurs, & celle du Roy est trop foible. Conference & Traité de Nemours, & l'Edit de Iuillet en faveur des Ligueurs contre les Huguenots. Union du Roy de Navarre & du Prince de Condé avec le Mareschal de Damville. Mort de Gregoire XIII. & création de Sixte V. La Bulle foudroyante de ce Pape contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé. Discours & écrits contre cette Bulle. Protestation du Roy de Navarre affichée dans Rome. Guerre en Poitou qui réüssit peu au Duc de Mayenne. Les Mareschaux de Matignon & de Biron luy rompent sous main ses mesures. Histoire de la malheureuse expedition du Prince de Condé sur Angers ; la dissipation de son armée. Ordonnances du Roy contre les Huguenots. Le Formulaire qu'on leur fait signer quand ils se convertissent. Ambassade des Princes Protestans d'Allemagne, qui demandent au Roy la révocation de ses Edits. Réponse du Roy forte & généreuse. La Conference de Saint Brix. Les impostures des Ligueurs. Origine des Confrairies des Penitens. Le Roy en établit une dans Paris où il s'enrôlle. L'insolence des Predicateurs de la Ligue. Emblême scandaleuse qu'on fit contre le Roy. L'impudence du Docteur Poncet, & sa punition. Le Roy fait inutilement tout ce qu'il peut pour avoir la paix, & se résout enfin à la guerre.

SOMMAIRE

LIVRE SECOND.

LE Duc de Guise se plaint au Roy des infractions qu'il pretend qu'on a faites au Traité de Nemours. La réponse à ces plaintes qu'on trouvoit fort deraisonnables. Le dessein du Roy dans la guerre qu'il est contraint de faire malgré luy. La fortune & l'elevation du Duc de Joyeuse. Ses bonnes & ses mauvaises qualitez. Il commande l'armée Royale contre le Roy de Navarre. Ses exploits en Poitou, & ceux du Roy de Navarre. Bataille de Coutras. Difference des deux armées. Comment elles furent rangées. Le premier choc avantageux au Duc; la défaite entiere de son armée. La victoire complete du Roy de Navarre; sa valeur heroïque durant le combat, & son admirable clemence après la victoire. Il ne sçait, ou ne veut pas en user, & pourquoy. La reveuë de l'armée des Reitres dans la plaine de Strasbourg. La naissance & les qualitez du Baron de Dona. Le Duc de Guise entreprend avec tres-peu de troupes de ruiner cette grande armée. Les ravages qu'elle fait dans la Lorraine. Pourquoy le Duc de Lorraine ne voulut pas qu'on s'opposast au passage de cette armée. Description de la belle retraite du Duc de Guise au Pont Saint Vincent. L'entrée des Reitres en France. Le Duc de Guise les harcele continuellement. L'Armée Royale à Gien. Le Roy la va commander en personne, & s'oppose vigoureusement au passage des Reitres. Leur consternation trouvant tout le con-

contraire de ce que les Huguenots François leur avoient promis pour les appaiser. On les mene dans la Beauce. Le Duc de Guise les y poursuit. Description de l'attaque & du combat de Vimory, où il surprend & défait une partie des Reitres. Belle action du Duc de Mayenne Retraite à Montargis. Sedition dans l'armèe Etrangere aprés cette victoire L'arrivèe du Prince de Conty Lieutenant General du Roy de Navarre y remet la joye & l'obeïssance. Le Duc de Guise ne s'estant réservè que cinq mille hommes, ne laisse pas de poursuivre les Reitres jusques à Auneau. La situation de ce Bourg. Le Baron de Dona s'y loge avec les Reitres Le Duc de Guise se dispose à les y attaquer. Il gagne le Capitaine du Chasteau pour avoir l'entrée par là dans le Bourg. La disposition de son armèe, l'ordre de l'attaque, le combat, la defaite entiere des Reitres sans aucune perte de de son costé. Le Traité du Duc d'Espernon avec le reste de ces Allemans. Leur déplorable retour. Le Duc de Guise les poursuit jusqu'aux frontieres d'Allemagne. Il laisse ravager le Comté de Montbeliard L'insolence des Ligueurs aprés cette victoire La trop grande bonté du Roy, de la quelle les seditieux tirent avantage. L'horrible emportement de Prevost Curè de Saint Severin, & de Boucher Curè de Saint Benoist. La Journèe de Saint Severin Le Decret scandaleux de la faction des Docteurs que les Seize avoient pour eux dans la Sorbonne. On refuse au Duc de Guise l'Admirauté qu'il demande pour Brissac, & on la donne au Duc d'Espernon son ennemi. Le caractere,

ractere, & le portrait de ce Duc. La haine qu'on luy porte. Le despit qu'eût le Duc de Guise du refus qu'on luy fit, & de l'élevation de son ennemi le fait résoudre à ne plus rien ménager.

LIVRE TROISIEME.

PLusieurs prodiges qui présagent les malheurs qui vont arriver. Conference de Nancy de tous les Princes de la Maison de Lorraine. Les Articles de la Requeste qu'ils presentent au Roy contre l'autorité Royale. Dissimulation du Roy, se voyant pressé d'y repondre precisément. La mort du Prince de Condé; l'éloge de ce Prince. Le Roy prend enfin la resolution de punir les Seize. Ses preparatifs pour cela. L'alarme que les Parisiens en prennent. Ils implorent le secours du Duc de Guise, qui le leur promet. M. de Belliévre luy porte à Soissons les ordres du Roy, qui ne veut pas qu'il vienne à Paris. La reponse qu'il fit à Belliévre nonobstant cèt ordre. Il vient à Paris. Description de l'entrée qu'il y fit avec des acclamations & des transports de joye tout extraordinaires des Parisiens. L'irresolution du Roy quand il le vit au Louvre. Ce qui se passa à leur entrevеûe & au jardin de la Reine. Le Roy veut faire sortir de Paris tous les Etrangers. Les Ligueurs s'y opposent. Description de la Journée des Barricades. Le Comte de Brissac les commence. On les pousse jusqu'à cinquante pas du Louvre

vre. Le Duc de Guise arreste le Bourgeois, & fait conduire au Louvre les Soldats du Roy desarmez. Le veritable dessein de ce Duc à la journèe des Barricades. Ses demandes excessives. Le Roy craignant d'estre investi sort de Paris en un pitoyable équipage. La Reine Mere negotie l'accommodement. Le Duc de Guise la fait rentrer finement dans ses interests. La Requeste qu'il fait presenter au Roy, contenant des Articles tres-préjudiciables à son autoritè. Dissimulation du Roy. L'éloignement du Duc d'Espernon. Nouveau Traitè du Roy avec les Seigneurs de la Ligue. L'Edit de Rëünion contre les Huguenots en faveur de la Ligue. Les marques que le Roy laisse échaper de son indignation qu'il vouloit cacher. Les Estats de Blois. Le Harangue du Roy de laquelle les Ligueurs sont choquez. Le Duc de Guise y est le Maistre, & y fait prendre des resolutions contre l'autoritè du Roy & contre le Roy de Navarre, que les Estats declarent incapable de succeder à la Couronne, à quoy le Roy ne veut pas consentir. Il prend enfin la resolution de se defaire du Duc de Guise. Le Conseil secret qu'il tient là dessus. Les avis que le Duc en reçoit. Le Conseil qu'on luy donne, & qu'il ne suit pas. L'histoire de sa mort tragique. L'emprisonnement des principaux Ligueurs. Davila manifestement convaincu de fausseté dans le rapport qu'il fait de la Conference du Roy & du Legat. Billet du Roy au Cardinal Morosini. La Conference qu'il eût avec ce Cardinal sur la mort des Guises. Le ressentiment que le Pape Sixte en témoigna. Les for-

tes remontrances que luy fit le Cardinal de Joyeuse. Le sentiment de ce Pape contre la Ligue & contre les Guises. Il suspend l'expedition de toutes les Bulles jusqu'à ce que le Roy luy ait envoyé demander l'absolution. Ce que le Cardinal de Joyeuse luy remontra là-dessus. Les Declarations inutiles que le Roy fait pour justifier son action au lieu de monter à cheval. Le Duc de Mayenne se sauve de Lyon en Bourgogne où il est le Maistre. Le soulevement de Paris à la nouvelle de la mort des Guises. Les furieuses déclamations des Prédicateurs de la Ligue. L'horrible impudence de Guincestre Curé de Saint Gervais, qui en preschant à Saint Barthelemy, fait lever la main à ses Auditeurs, & mesme au Premier Président. L'horrible emportement du Curé Pigenat dans l'Oraison Funebre qu'il fit du Duc de Guise. Le scandaleux Decret de la Sorbonne, par lequel on déclare que les François sont delivrez du serment de fidelité qu'on a fait au Roy. Les furieux excès de la rage des Ligueurs en suite de ce Decret contre ce Prince auquel ils font toutes sortes d'outrages. La mort de la Reine Catherine de Medicis, son éloge, & son portrait. Le Roy envoye la Duchesse de Nemours à Paris pour en appaiser les troubles. L'extravagance du petit-Feuillant. Bussy le Clerc met le Parlement prisonnier à la Bastille. Eloge du Premier Président Achille de Harlay. Le nom des Présidens & des Conseillers qui le suivirent. Le Président Brisson à la teste du nouveau Parlement de la Ligue, qui fait un serment solennel de venger la mort des Guises.

Guises. Les Ligueurs employent les enchantemens contre le Roy en mesme temps que Guincestre l'accuse de sorcelerie en plein Sermon. Arrivée du Duc de Mayenne, son Eloge, & son Portrait. Le Roy luy fait en vain de grandes offres. Ses heureux commencemens. La multitude des Villes qui se jettent dans son parti. Son entrée dans Paris. Il affoiblit le Conseil des Seize en l'augmentant. Il se fait déclarer Lieutenant General de l'Estat & Couronne de France. Le Roy prend, mais trop tard, les voyes de la force & de la rigueur. Les raisons qui l'obligent à s'unir avec le Roy de Navarre. Le Traité de cette union. Offres tres-avantageuses du Roy aux Princes Lorrains qui les refusent. Conference du Cardinal Morosini avec le Duc de Mayenne sans fruit. Exécution du Traité des deux Rois. Leurs Déclarations. Leur entreveuë à Tours. Exploits du Duc de Mayenne. Il attaque & emporte le Fauxbourg de Tours. Son retour sans faire autre chose. Le siege & la bataille de Senlis, où les Parisiens sont défaits. La défaite des troupes du sieur de Saveuse par Chastillon. Les exploits du Roy, & sa marche vers Paris. Il reçoit à Estampes la nouvelle du foudroyant Monitoire du Pape Sixte contre luy. Il prend son quartier à Saint Clou. L'exécrable parricide commis en sa personne. Sa mort tres-chrestienne & tres sainte.

LIVRE

SOMMAIRE
LIVRE QUATRIEME.

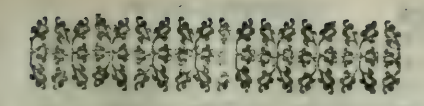
Henry IV. est reconnu Roy de France par les Catholiques de son armee, & à quelles conditions. Le Duc d'Espernon l'abandonne, & le sieur de Vitry se jette dans le parti de la Ligue. Le Roy partage son armee en trois Corps, & en mene un en Normandie. Le Duc de Mayenne fait declarer Roy par le Conseil de l'Union le Cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X. Ecrits pour le droit de l'oncle contre le neveu, & du neveu contre l'oncle. Le Duc de Mayenne se met en campagne avec une puissante armée, & suit le Roy en Normandie. La bataille ou les grands combats d'Arques. La victoire du Roy, & la retraite du Duc de Mayenne. L'attaque & la prise des Fauxbourgs de Paris par le Roy. L'intelligence du Président de Blanc Mesnil avec le Roy. Eloge de ce President. Exploits du Roy dans les Provinces. Propositions du Legat Caietan & des Espagnols au Conseil de l'Union. Le sieur de Ville-Roy en découvre l'artifice au Duc de Mayenne, qui se resout de s'y opposer. Eloge de ce grand Ministre d'Estat. Nouveau Decret de la Sorbonne contre Henry IV. Nouveau serment que le Legat fait faire aux Ligueurs. Le Roy met le siege devant Dreux. Le Duc de Mayenne marche au secours des assiegez, ce qui donne lieu à la bataille d'Ivry. Description de cette bataille. L'ordre des deux armees. La victoire entiere du Roy. Ses exploits apres sa victoire. Il est repoussé devant Sens par le sieur de Chanvallon, & va mettre le siege devant Paris. L'estat où se trouvoit la Ville en ce temps-là. L'ordre que le jeune Duc de Nemours y mit pour soustenir le siege. Attaque

du

du Fauxbourg Saint Martin par la Noüë qui en fut repoussé. Pourquoy le Roy ne veut pas employer la force. Horrible famine dans Paris. Les choses qui contribuerent à faire résoudre les Parisiens à tout souffrir plutost que de se rendre. La montre bizarre que firent les Ecclesiastiques & les Moines pour encourager le peuple. Le Legat Caietan qui la regardoit faillit à y estre tué. L'arrivée du Duc de Parme qui secourt Paris. Deux entreprises sur Paris pour le surprendre, l'une par escalade, & l'autre par un stratagème, n'ont point de succes. La retraite du Duc de Parme. Le siege & la prise de Chartres par l'adresse de Chastillon. La mort de ce Comte, & son eloge. Le Duc de Parme rend suspect le Duc de Mayenne au Roy d'Espagne qui soustient les Seize contre luy. Le Pape Sixte se desabuse en faveur du Roy. Gregoire XIV. se declare pour la Ligue contre le Roy qu'il excommunie. Sa Bulle est condamnee, & ne fait aucun effet. Conference des Prince Lorrains à Reims. Le Président Jeannin va pour eux en Espagne; son eloge, & sa negotiation adroite. Le Roy Philippe declare imprudemment qu'il a dessein de faire élire Reine de France l'Infante sa fille. M. de Mayenne rompt avec les Espagnols. La division entre les Princes Lorrains. Le jeune Duc de Guise receu des Ligueurs qui le portent contre son oncle. L'horrible violence des Seize, qui font pendre le Président Brisson & deux Conseillers. La juste vengeance que le Duc de Mayenne en prend. Leur faction entierement abbatue par ce Duc & par les bons Bourgeois. Le siege de Rouen. Le Duc de Parme vient au secours. Le combat d'Aumalle. La belle sortie de Villars Gouverneur de Rouen. Le Roy leve le siege, & peu de jours aprés assiege l'armée du Duc de Parme. L'Admirable retraite de ce Duc. Conference de du Plessis-Mornay & de

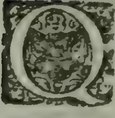
de Ville-Roy pour la paix. Ce qui en resulte pour la conversion du Roy. Les Papes Innocent IX. & Clement VIII. pour la Ligue. Mort du Duc de Parme. M. de Mayenne assemble enfin les Estats Generaux de la Ligue à Paris. L'histoire de ces pretendus Estats. M. de Mayenne y fait accepter la Conference de Suresne malgré le Legat. Les Harangues des Archevesques de Bourges & de Lyon, & l'histoire de cette Conference. M. de Mayenne empesche adroitement dans les Estats qu'on ne fasse l'election d'un Roy. Histoire de la Conversion de Henry IV. L'Absolution qu'il demande, qu'on luy donne enfin à Rome. Reduction de plusieurs Seigneurs & Villes de la Ligue au service du Roy. Son entrée dans Paris. Le combat de Fontaine-Françoise. Traité du Duc de Mayenne, & l'Edit que le Roy fait en sa faveur. Traité du Duc de Joyeuse, & sa seconde entrée dans l'Ordre des Capucins. Traité du Duc de Mercœur, & la fin de la Ligue.





HISTOIRE DE LA LIGUE.

LIVRE PREMIER.


Uoy-que cét Ouvrage que j'entreprends ſoit une ſuite naturelle de l'Hiſtoire du Calviniſme : il eſt pourtant certain que le ſujet que j'y traite n'a point du tout de rapport à cette Héreſie: Car ce ne fut pas le deſir de conſerver en France la Foy Catholique, ni un vray motif de Religion qui fit naiſtre la Ligue, comme le peuple qui n'a jamais ſceû penetrer dans le ſecret de cette funeſte cabale ſe l'eſt toûjours perſuadé. C'eſt aux deux paſſions qui ont produit de tout temps les effets les plus tragiques dans le monde, je veux dire à l'ambition & à la

haine, que l'on doit rapporter son origine. Il est vray que les Peuples, & sur tout les Ecclesiastiques, qui croyoient avoir lieu de craindre pour la Religion, si celuy que la Loy fondamentale du Royaume appelloit à la Couronne montoit sur le Trône, furent séduits par cette belle apparence d'un veritable zele, qui sembloit estre l'ame de la Ligue. Mais il ne sera pas fort malaisé de découvrir, dans la suite de cette Histoire, que ceux qui ont esté les Auteurs de cette Conspiration se sont servis d'un prétexte aussi specieux que celuy de la Religion, pour abuser de la credulité, & mesme de la pieté des Peuples, & pour les rendre impies, sans qu'ils s'en apperceussent, en les animant, & les armant contre leurs Rois, pour arracher, s'ils l'eussent pû, le dernier rejetton de l'auguste tige de la Maison Royale, & pour établir sur ses ruines la domination d'un Estranger.

Et comme l'on ne peut exécuter une injuste entreprise que par des moyens aussi pernicieux & détestables que la fin qu'on s'est proposée: aussi verra-t-on dans la suite, & dans le progrés de la Ligue plus de desordres encore & plus de maux que n'en produisit jamais le Calvinisme, contre lequel il sembloit qu'elle fust uniquement armée: en cela pourtant tres semblable à ce formidable parti formé contre l'Eglise Catholique, que n'ayant pas de son costé,

non

non plus que cette Héréſie, le Dieu des armées, elle fut toûjours malheureuſe dans toutes les batailles qu'elle donna, pour accabler cette puiſſance legitime, qui renverſa ſur elle toutes les machines qu'elle avoit élevées pour la détruire.

En effet, on ſera ſurpris de trouver dans la fin & dans les ſuites de la Ligue, par un merveilleux coup de la Providence divine, des révolutions toutes contraires à celles qu'on en attendoit. D'une part, la tres-Auguſte Maiſon de Bourbon, que l'on prétendoit abiſmer, glorieuſement elevée à ce ſuprême degré de puiſſance & de gloire où nous la voyons aujourd'huy avec l'admiration de toute la terre. Et de l'autre, de ces deux puiſſantes Maiſons qui s'eitoient unies pour s'élever en la ruinant, l'une extrémement abbaiſſée, & l'autre preſque anéantie. Tant les deſſeins de Dieu ſont differens de ceux des hommes, & tant il y a peu de fondement à faire ſur la ſageſſe & la politique humaine, quand elle n'a pour ſe conduire que la paſſion deguiſée ſous une vaine apparence de pieté & de Religion. C'eſt ce que je veux faire voir en dévelopant les ſecrets & les myſteres cachez de la Ligue en expoſant ſes entrepriſes criminelles & mal concertées, & preſque toûjours malheureuſes, & en montrant dans ſa fin le ſuccés qu'elle eût entierement contraire à ſes deſſeins, par la haute élevation

de ceux qu'elle vouloit opprimer. Mais il est necessaire que nous voyons auparavant quel estoit l'estat de la France quand ce dangereux parti s'y forma contre l'autorité suprême de nos Rois.

ANN. 1574. La fureur des guerres civiles, qui avoient desolé tout le Royaume sous le regne de Charles IX. paroissoit estre presque entierement éteinte depuis le quatriéme Edit de Pacification qui s'estoit fait au siege de la Rochelle; & si l'Estat n'estoit pas encore tout-à fait tranquille, on n'estoit pas du moins dans l'agitation d'une violente tempeste: lors qu'aprés la mort de ce Roy, son frere Henry Roy de Pologne se rendit en France, où il prit possession de la Couronne qui luy estoit aquise par le droit de sa naissance. C'estoit un Prince, qui à l'âge de vingt-trois à vingt-quatre ans, où il estoit alors, avoit toutes les qualitez & les perfections capables de le rendre un des plus grands & des plus accomplis Monarques du monde. Car outre qu'il estoit fort bien fait, de belle taille, d'un port extrémement majestueux, ayant le son de la voix, les yeux, & tous les traits du visage fort doux, le jugemeut solide, la mémoire heureuse, beaucoup de lumiere & de netteté dans l'esprit, & dans les manieres tout ce qu'un Prince doit avoir pour s'attirer l'affection & le respect de ses sujets: il est certain qu'on ne peut estre plus

libe-

liberal, plus magnifique, plus vaillant, ANN.
plus humain, plus attaché à la Religion, 1574.
ni plus éloquent qu'il l'estoit naturellement & sans art. Enfin rien ne luy eust manqué de ce qu'il luy falloit pour se rendre heureux, en faisant le bonheur de toute la France, s'il eust suivi les bons conseils qu'on luy donna d'abord, & s'il eust pû avoir cette noble ambition d'estre du moins toûjours tel qu'il estoit sous le glorieux nom de Duc d'Anjou, qu'il avoit rendu si célebre par mille belles actions, & par les fameuses victoires de Jarnac & de Montcontour.

Tout le monde rempli de la haute idée qu'on avoit conceüë de son rare mérite, attendoit de luy le rétablissement de la Monarchie dans son ancienne splendeur; & rien ne pouvoit affoiblir cette esperance, que le cruel massacre de la Saint-Barthelemy. dont il avoit esté l'un des principaux Auteurs, & qui l'avoit rendu tres-odieux aux Protestans. C'est pourquoy comme il retournoit de Pologne, l'Empereur Maximilien II. Prince qui gouvernoit l'Empire dans une grande paix, nonobstant la diversité de créance qui le partageoit entre les Catholiques & les Lutheriens; le Doge de Venise, & les plus habiles de cét auguste Senat, qu'on sçait estre d'une prudence consommée; & quand il fut en France, les Présidens de Thou & de Harlay, les

ANN. 1574. deux Avocats Généraux Pibrac & du Mesnil, & tous ceux qui estoient les plus passionnez pour sa grandeur & pour le bien de son Estat, luy conseillerent de donner la paix à ses sujets de la Religion Prétenduë Réformée, pour guerir & consolider une playe qui avoit jetté tant de sang à cette funeste Journée de Saint Barthelemy, & pour ne pas replonger son Royaume dans cét abisme de miseres où il avoit pensé perir.

Mais le Chancelier de Birague, le Cardinal de Lorraine, & son neveu le Duc de Guise, qui avoit alors bonne part dans l'honneur des bonnes graces de son Maistre,& sur tout la Reine Catherine qui s'estoit emparée de son esprit, & qui depuis la Saint Barthelemy n'osoit plus se fier aux Huguenots, l'engagerent à commencer son Regne par la guerre qu'il leur fit, & qui luy fut tres desavantageuse. De sorte qu'aprés qu'il eût esté honteusement repoussé de devant une petite place du Dauphinè, ils reprirent par tout les armes,plus fiers & plus insolens que jamais,& firent de fort grands progrés dans cette Province, dans la Provence, dans le Languedoc,dans la Guyenne, & dans le Poitou.

Ce qui les rendit encore plus puissans qu'ils ne l'avoient jamais esté, fut le parti des Catholiques mécontens que l'on appelloit *Politiques*, parce que sans toucher

à la

à la Religion, ils protestoient qu'ils ne prenoient les armes que pour le bien public, pour le soulagement du peuple, & pour réformer les abus & les desordres qu'on voyoit dans l'Estat: ce qui a toûjours servi de prétexte à la Rebellion de ceux qui se sont élevez contre leurs Maistres & leurs Rois, ausquels Dieu nous commande de nous soumettre, quoyqu'ils abusent quelquefois de ce pouvoir souverain qu'il leur a donné, non pas pour détruire & pour démolir, comme il parle dans l'Ecriture Sainte, mais pour édifier, c'est à dire, pour procurer le bien, & pour établir le bonheur de leurs Sujets. Ces Politiques dont se joignirent aux Huguenots, selon la résolution qui en fut prise dans l'Assemblée que tint à Montpellier au mois de Novembre de cette année mil cinq cens soixante & quatorze Henry de Montmorency Mareschal de Damville, & Gouverneur de Languedoc, qui pour se maintenir dans ce beau Gouvernement dont on le vouloit dépoüiller, forma ce parti Politique, où il attira grand nombre de Noblesse, ses partisans & ses amis, & principalement les Seigneurs de Thoré & de Meru Montmorency ses freres, le Comte de Vantadour son beau-frere, & le fameux Henry de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne son neveu, qui fut depuis Mareschal de France.

ANN. 1574.

ANN. ce, Duc de Bouïllon, Prince Souverain
1574. de Sedan, & le plus grand appuy des Hu-
1591. guenots.

ANN. Mais ce qui acheva enfin de rendre for-
1575. midable leur puissance, fut que Monsieur & le Roy de Navarre qu'on retenoit, & qu'on traitoit assez mal à la Cour, s'estant évadez, le premier, auquel, outre ceux qui l'avoient suivi, accourut une bonne partie des troupes de Damville, se mit à la teste de l'armée Protestante, qui fut en mesme temps fortifiée par la jonction du grand secours de Reitres & de Lansquenets que le Prince de Condé avoit amené d'Allemagne sous la conduite du Duc Jean Casimir, second fils de Frideric Electeur Palatin. De sorte que dans la reveüe qui s'en fit prés de Moulins en Bourbonnois, elle se trouva forte de plus de trente-cinq mille hommes bien aguerris, ausquels asseûrément le Roy n'avoit pas dequoy résister dans le pitoyable estat où il s'estoit mis luy-mesme, par le prodigieux changement qui se fit dans sa conduite & dans ses mœurs aussi tost qu'il fut Roy de France.

Ce n'estoit plus ce victorieux Duc d'Anjou qui s'estoit aquis dans le monde une si haute réputation par tant de belles actions qu'il avoit faites, en commandant les Armées du Roy son frere en qualité de son Lieutenant Général dans tout le

Royau-

Royaume. Mais comme si en prenant la ANN.
Couronne de la premiere & de la plus auguste Monarchie de la Chrestienté, il se 1575.
fust dépoüillé tout à coup, par quelque fatal enchantement, de ses perfections Royales, il se plongea dans les délices d'une honteuse oisiveté avec ses favoris & ses *Mignons*, qui furent les sangsüës, & les harpies, & le scandale de toute la France, qu'il sembloit leur avoir donnée au pillage par son immense prodigalité. Il se rendit en suite également odieux & méprisable à ses Sujets de l'une & de l'au-Religion, par une conduite bizarre & inconstante. Car il alloit tantost de débauche en dévotion, par ses processions & ses exercices de penitence qu'on prenoit pour hypocrisie; & puis de dévotion en débauche, en certains ridicules amusemens: & en mille occupations frivoles tout-à-fait indignes, je ne diray pas d'un Roy, mais d'un homme de sens rassis, & que l'Historien d'Auila, qui veut faire mystere de tout aux dépens de la verité, nous a voulu faire passer, par une assez plaisante vision, pour autant d'effets d'une fine & délicate politique. Au reste, pour se décharger du fardeau de la Royauté qui luy estoit devenu tout-à-fait insupportable dans cette vie molle & effeminée, il abandonna tout le soin du Gouvernement à la Reine sa mere, qui pour l'entretenir dans

ANN. 1575. cette humeur, & pour se rendre en suite Maistresse absoluë des affaires, ce qui fut toûjours sa passion dominante, ne manquoit pas de luy fournir de temps en temps de nouvelles amorces de plaisir & de volupté, & tout ce qui pouvoit servir d'écueil au peu qui restoit de vertu & d'honneur dans la Cour la plus corrompuë qui eust encore esté en France.

Or comme elle avoit voulu que l'on fist la guerre aux Huguenots, pour empescher, en les affoiblissant autant qu'il luy seroit possible, qu'ils n'entreprissent de la troubler en son gouvernement : aussi, quand elle les vit avec une si puissante armée, & le Duc son fils à leur teste, elle commença à craindre qu'ils ne se rendissent enfin les Maistres, & ne la dépoüillassent du pouvoir & de l'autorité qu'elle vouloit toûjours retenir par quelque moyen que ce fust ; & en suite elle se résolut à faire la paix, par la mesme raison qui luy avoit fait entreprendre la guerre. Et comme elle estoit sans contredit la plus habile femme de son temps, qu'elle avoit un grand ascendant sur l'esprit de ses enfans qui n'avoient pas la force de tenir contre elle, ni de se défendre de ses artifices, & qu'elle n'épargnoit jamais rien pour venir à ses fins : elle ménagea si bien les esprits des Princes & des principaux Chefs de cette armée, en leur accordant, sans peine, des chos-

choses tout-à-fait extraordinaires, au delà mesme de leur esperance, qu'elle conjura cette tempeste qui s'alloit décharger sur sa teste, & se mit à couvert aux dépens de la Religion, par le cinquiéme Edit de Pacification; le plus avantageux qu'eussent pû souhaiter les Huguenots, ausquels entre autres choses on laissa libre l'exercice de leur prétenduë Religion dans toutes les villes du Royaume, & par tout ailleurs, excepté à la Cour & à Paris, & à deux lieües aux environs. Or ce fut cette paix extrémement desagréable aux Catholiques qui servit de prétexte, & fit naistre l'occasion tres-favorable d'accomplir un dessein long-temps auparavant prémedité, à celuy qui fut le premier Auteur de la Ligue, dont je parle, & qui commença d'en jetter les fondemens précisement en ce temps-cy, de la maniere que nous l'allons voir.

ANN. 1475.

ANN. 1576.

Il est certain que les premiers qui se sont ligués, sous prétexte de Religion, contre nos Rois, ont esté les Protestans, lors que le Prince de Condé se fit premierement leur Chef muet à la Conjuration d'Amboise, & puis se déclara tout ouvertement, en commençant les premiers troubles par la surprise d'Orleans. Cette Ligue, qui s'est toûjours maintenuë par la voye des armes, par les places de seûreté que l'ont fut contraint d'accorder aux Hugue-

ANN. nots, & par leurs intelligences tres-crimi-
1476. nelles avec les Estrangers, jusques à ce qu'elle fut entierement éteinte par la prise de la Rochelle, & de toutes leurs autres villes & places fortes, sous le Regne du feu Roy de glorieuse memoire, obligea souvent quelques Catholiques à se liguer, sans la participation du Roy, en certaines Provinces, pariculierement en Languedoc, en Guyenne, & en Poitou, non seulement pour se défendre des insultes des Huguenots, mais aussi pour les attaquer, & les exterminer, s'ils eussent pû, de tous les lieux desquels ils s'estoient emparez dans ces Provinces. Mais celuy qui porta le plus loin ses pensées à cét égard, & qui fut le premier à concevoir le dessein d'une Ligue générale des Catholiques sous un autre Chef que le Roy, fut le Cardinal de Lorraine, lors qu'il estoit au Concile de Trente.

Ce Prince, dont le nom est si célebre dans l'Histoire, & qui avoit l'esprit extrémement vif & penetrant, le naturel ardent, impetueux & violent, une rare éloquence naturelle, beaucoup plus de doctrine qu'on n'en doit attendre des perpersonnes de sa qualité, & que son éloquence faisoit paroistre bien plus grande encore qu'elle n'estoit en effet, estoit le plus hardi de tous les hommes dans le cabinet à imaginer & à vouloir entreprendre

de

de grãdes choses & de vastes desseins; mais aussi le plus timide & le plus foible, quand s'il s'agissoit d'en venir à l'exécution, & qu'il y voyoit du peril : & sur tout, on ne peut nier qu'il n'ait eû toute sa vie une passion demesurée pour l'agrandissement de sa Maison. Or comme il vit le grand Duc de Guise son frere au plus haut point de sa gloire, aprés la bataille de Dreux, où l'on peut dire qu'il sauva la Religion, qui dépendoit du succés de cette bataille, & que tout le Concile retentissoit des loûanges de ce Heros, pour cette célebre victoire qu'il avoit remportée presque luy seul, aprés la défaite & la prise du Connestable : il crut avoir trouvé l'occasion favorable qu'il attendoit de satisfaire pleinement son ambition, en élevant son frere à un rang où il eust une autorité suprême & indépendante qui l'égalast aux plus grands Rois.

ANN. 1576.

Pour cét effet il ne manqua pas de representer aux Principaux de l'Assemblée, & par eux au Pape, que pour maintenir la Religion à qui l'héresie faisoit une si cruelle guerre, particulierement en France, il n'y avoit pas de meilleurs moyen que de faire une Ligue où l'on fist entrer tout ce qu'on pourroit de Princes & de grands Seigneurs, & sur tout le Roy d'Espagne si puissant & si zelé pour la Foy Catholique. Il ajousta qu'il falloit que le

Le Laboureur addit. aux Mem. de Casteln. t. 2.

ANN. Pape, qui s'en déclareroit le Protecteur,
1476. choisit dans le Royaume un Chef, sur la pieté, la prudence, la valeur & l'experience duquel on pust se reposer, & à qui tous les Catholiques fussent obligez d'obéir, jusques à ce qu'on eust entierement exterminé les Hérétiques. Cette proposition fut receuë avec grand applaudissement; & comme les esprits estoient alors tout remplis d'une haute idée de la sage conduite, du bonheur, & des vertus héroïques du victorieux Duc de Guise, on ne balança pas à conclure que c'estoit luy qui devoit estre uniquement le Chef d'une si glorieuse entreprise. Mais la triste nouvelle de sa mort arrivée sur ces entrefaites, fit évanoüir tout ce grand dessein, que le Cardinal, qui n'en perdit jamais l'idée, ni l'esperance de la faire un jour réüssir, ne peut reprendre que dix ou onze ans aprés, qu'il trouva que le jeune Duc de Guise Henri de Lorraine son neveu estoit en âge & en disposition de l'exécuter. Car alors il proposa la mesme chose avec chaleur & au Pape & au Roy d'Espagne, qui entrerent tous deux sans peine dans ses sentimens, quoy-que par des motifs bien differens: le Pape, par le grand desir qu'il avoit de voir l'hérésie tout-à-fait exterminée de ce Royaume Tres-Chrestien; & l'Espagnol, par l'envie qu'il avoit de profiter de nos divisions & des grands desordres qu'il prévoyoit que la Ligue feroit en France.

M. de Nevers, Traité de la prise des Ar.

Le Duc aussi de son costé, qui avoit ANN.
beaucoup plus d'ambition, & bien moins 1576.
de vertu & d'affection pour le bien de l'Estat que le feu Duc son pere, embrassa de tout son cœur une si belle occasion de s'élever d'abord à un si haut point de pouvoir & d'autorité, en devenant Chef d'un parti qui apparemment devoit ruiner tous les autres, & faire la loy à tout le reste de la France. Mais la mort de son oncle le Cardinal, laquelle survint en ce mesme temps, rompit encore cét ambitieux dessein, qu'il n'abandonna néanmoins jamais, résolu de l'exécuter à la premiere occasion qu'il en auroit. Il ne la trouva que deux ans aprés, lors que Dom Joan d'Austriche passa par la France pour aller prendre possession de son Gouvernement des Païs-Bas. Ce Prince qui passoit *incognito*, & qui avoit déja pris de secretes liaisons avec ce Duc, le vit à Joinville, oú aprés quelques conferences qu'ils eurent ensemble, sans autre témoin que Jean d'Escovedo Secretaire de Dom Joan, ils firent un Traité d'alliance offensive & défensive pour s'entr'aider l'un l'autre de tout ce qu'ils pourroient jamais avoir d'amis, de moyens & de forces, pour se rendre Maistres absolus, le premier dans son Gouvernement des Païs-Bas, & le second, dans le parti qu'il esperoit toûjours de former en France, selon les idées de son oncle, sous prétexte de maintenir la

Ibid, Addit. aux Mem.

ANN. la Religion Catholique contre les Hugue-
1576. nots.

Quoy-que les Historiens ne parlent point de ce Traité, je croy pourtant que l'on n'en peut douter, aprés ce que le feu Sieur de Peiresc, si connu de tous les sçavans, en a laissé par écrit dans ses Memoires, sur ce qu'il en avoit appris de *Ibid.* Monsieur du Vair, qui le tenoit d'Antonio Perez. Car ce fameux confident des amours de Philippe II. & de la belle Princesse d'Eboli, avoüa franchement à cét illustre Président, que pour se venger du pauvre Escovedo, qui estant retourné en Espagne, l'avoit voulu perdre dans l'esprit du Roy, il fit si bien comprendre à ce Prince, que ce Secretaire de Dom Joan sçavoit tous ses desseins les plus cachez contre l'Estat, & qu'ayant découvert la Passion du Roy son maistre il traversoit ses amours, pour servir le Prince d'Eboli, auquel il s'estoit attaché: que Philippes qui se défaisoit aisément de ceux dont il se défioit, n'ayant pas mesme épargné le Prince Dom Carlos son fils, le fit assassiner. Aprés quoy s'estant saisi de ses papiers, il y trouva ce Traité secret, & les mémoires & les instructions qui contenoient tout le détail de ce projet, & les moyens que le Duc de Guise vouloit employer pour faire réüssir son entreprise, & dont ce Roy qui profitoit de tout, se servit adroitement long-temps aprés, pour engager si

bien

bien le Duc, qu'il ne s'en puſt dedire, comme on le verra. Mais cependant cette paix ſi avantageuſe aux Proteſtans s'eſtant faite de la maniere que nous l'avons dit, ce Duc crut que c'eſtoit-là une fort belle occaſion de commencer, en ſe ſervant du mécontentement des Catholiques, à former cette Ligue, de laquelle il prétendoit quelque temps aprés ſe déclarer le Chef. Voicy comme la choſe ſe paſſa. ANN. 1576.

Entre les articles ſecrets de cette paix ſi favorable aux Huguenots, il y en avoit un par lequel on laiſſoit au Prince de Condé la pleine joüiſſance du Gouvernement de Picardie, & de plus, pour ſa ſeûreté, la ville importante de Peronne, où il auroit une garniſon qui ſeroit entretenuë aux dépens du Roy. Celuy qui eſtoit alors Gouverneur de Peronne, eſtoit Jacques Seigneur de Humieres, d'Encre, de Bray, & de pluſieurs autres lieux, qui avec tous les grands biens qu'il poſſedoit d'ailleurs, & les Gouvernemens de Roye & de Mondidier qu'il avoit encore avec celuy de Peronne, le rendoient le plus conſiderable, le plus riche, & le plus puiſſant Seigneur de la Picardie. Outre qu'eſtant d'une tres-illuſtre naiſſance, & fils du ſage & vaillant Chevalier Jean de Humieres, qui avoit eſté Lieutenant du Roy en Piémont, & Gouverneur du Roy Henry II. il eſtoit reſpecté, aimé & obeï dans ſa Province, où il pouvoit tout par ſon credit & par la gran-

ANN. 1576. *Addit. aux Mem.*

grande autorité que son propre mérite joint à celuy de son pere luy avoit aquise. Or comme il avoit esté autrefois assez mal traité des Seigneurs de Montmorency, qui l'avoient empesché, par la faveur qu'ils possedoient alors, de recueillir une grande succession qu'il croyoit luy appartenir, & que l'un d'eux luy disputoit: il s'estoit donné au grand Duc de Guise ennemi déclaré des Hugnenots. Et ce Prince, pour attacher fortement aux interests & de la Religion & de sa maison un homme de cette importance qui luy pourroit rendre de grands services, le fit créer Chevalier de l'Ordre dans la célebre promotion que François II. en fit à la Saint Michel de l'année mil cinq cent soixante. De sorte que le jeune Duc ne douta point que l'interest que ce Seigneur avoit de se maintenir dans Peronne, estant joint dans la presente conjoncture au zele veritable ou apparent de la Religion, & à l'attachement qu'il avoit à la Maison de Guise, il ne pust absolument disposer de luy pour l'execution de cette haute entreprise à laquelle il estoit tout disposé, luy semblant qu'il n'auroit jamais une plus belle occasion; & que tout conspiroit en sa faveur.

En effet, rien ne luy manquoit de tout ce qui pouvoit concourir, soit de bien, soit de mal, pour faire réüssir ce qu'il avoit fortement résolu, particulierement depuis deux

ans ;& qui dans la ſuite le pouvoit porter à un plus haut point d'élevation qu'il ne penſoit peut-eſtre encore alors, quelque haute idée que l'ambition luy euſt fait concevoir du ſublime degré de gloire & de grandeur auquel il aſpiroit. C'eſtoit un Prince, qui dans la fleur & dans la force de ſon âge d'environ trente ans,où il eſtoit alors,avoit toutes les belles qualitez,& toutes les perfections du corps & de l'eſprit les plus capables de charmer les cœurs,& d'aquerir ſans peine à celuy qui les poſſede un empire abſolu ſur l'eſprit des Peuples, qui en furent comme enchantez, & en devinrent idolâtres. Car il eſtoit d'une haute ſtature admirablement proportionée, toute ſemblable à celle que l'on attribuë aux Heros, ayant tous les traits du viſage parfaitement beaux,les yeux perçans,& pleins d'un certain feu également doux,actif,& pénetrant, le front large,uni, & toûjours ſerain, accompagné d'un agréable ſourire à la bouche, qui charmoit encore plus que les paroles obligeantes qu'il diſoit à tous ceux qui s'empreſſoient de l'approcher, le teint vif, fort blanc, & vermeil, & que cette honorable cicatrice de la bleſſure qu'il avoit receûë à la joûë gauche d'un coup de piſtolet, quand il défit une partie des Reitres de Caſimir que Guillaume de Montmorency ſieur de Thoré menoit à Monſieur, rehauſſoit plus avantageu-

ANN. 1576.

ANN. 1576. geusement que tout ce que l'artifice de la vanité des Dames a jamais inventé pour donner plus d'éclat à leur beauté. Sa demarche estoit grave & hautaine, sans qu'il y parust ni orgueïl ni affectation ; & dans toutes ses manieres il avoit un certain air inexprimable de grandeur héroïque, où il entroit de la douceur, de l'audace, & de la fierté, sans avoir rien de rebutant : ce qui inspiroit tout ensemble de l'amour, de la crainte, & du respect à tous ceux ausquels il parloit.

Cét admirable exterieur estoit animé d'un interieur encore plus merveilleux par les belles qualitez qu'il possedoit d'une ame veritablement grande, estant liberal, magnifique en tout, n'épargnant rien pour se faire des creatures, & pour gagner des personnes de toutes sorte de conditions, sur tout la Noblesse, & les gens de guerre, civil, obligeant, populaire, toûjours prest à faire du bien à tous ceux qui s'adressoient à luy, génereux, magnanime, incapable de nuire, mesme à ses plus grands ennemis, autrement que par les voyes d'honneur, extrémement persuasif, dissimulé sous l'apparence d'une grande franchise, sage & prudent dans les conseils, hardi, prompt & vaillant dans l'exécution, souffrant gayement toutes les incommoditez de la guerre comme le moindre des soldats, s'exposant à tout, & méprisant tous les plus grands perils pour venir à bout de ce

qu'il

qu'il avoit une fois entrepris. Et ce qui donnoit ancore plus d'éclat à tant de belles qualitez, estoient les defauts contraires du Roy, qui par sa mauvaise conduite, beaucoup plus que par son malheur, avoit perdu l'affection de la plusprart des François, sur tout des Parisiens, laquelle, par le plus grand desordre qui pouvoit estre dans l'Estat, estoit déja comme passée dans celuy, qui de son sujet commençoit à estre tout ouvertement son rival, dans la chose du monde dont les Rois sont le plus jaloux, ANN. 1576.

Mais comme il n'y a point de mine d'or où ce précieux metal se trouve tout pur & sans mélange de beaucoup de terre : aussi ces grandes vertus naturelles du Duc de Guise estoient corrompuës par le mélange de beaucoup de defauts & de vices, dont le principal estoit ce desir insatiable de grandeur & de gloire, & cette vaste ambition à laquelle il fit tout servir; estant au reste témeraire, présomptueux, ne suivant que son propre sens, & méprisant celuy des autres, sans toutefois qu'il y parust, couvert, fin, peu sincere, & peu veritable ami, ne songeant qu'à luy-mesme, quoy-qu'il fust le plus caressant & le plus officieux de tous les hommes, tout le bien qu'il faisoit aux autres n'estant que pour aller par là plus facilement à ses fins, & couvrant toûjours ses vastes desseins du prétexte specieux du bien public, & de la

con-

ANN, conservation de la veritable Religion, se
1576. fiant trop à son bonheur, se perdant & s'aveuglant luy-mesme dans la prosperité qui luy faisoit gouster avec tant de plaisir le bien present, qu'il ne songeoit pas à prendre ses précautions pour l'avenir; enfin donnant trop à l'amour des Dames, desquelles néanmoins, sans qu'elles le détournassent du soin qu'il prenoit de sa principale affaire, il se servoit adroitement pour avancer par leurs intrigues son grand dessein sans qu'elles s'en apperceussent. Cependant, malgré tous ces vices, comme ils estoient extrémement subtils ou cachez sous de fort belles apparences & sous le voile d'une profonde dissimulation, & que ses vertus estoient éclatantes, & connuës de toute la terre: il estoit universellement aimé & adoré, particulierement des Parisiens; & ceux mesmes, qui pour avoir mieux connu que les autres le fond de son cœur, ne l'aimoient pas, ne pouvoient pourtant s'empescher de l'admirer; ce qui est sans doute tres-rare, qu'un homme puisse meriter tout ensemble l'affection des peuples & l'admiration des personnes les plus éclairées qui ont découvert ses defauts.

Voilà quel fut le fameux Duc de Guise, que cette belle marque du coup de pistolet qu'il avoit receû au visage dans un combat où il défit quelques troupes de Calvinistes & de Rebelles, fit surnommer le Balafré,

& qui

& qui en ce temps dont je parle trouva toutes choses bien disposées pour commencer l'exécution de son entreprise. Car il trouva les Catholiques irritez des avantages qu'on venoit d'accorder aux Huguenots ; les peuples lassez du gouvernement, & ne pouvant souffrir que le Royaume fust donné en proye aux Favoris, que l'on appelloit *les Mignons* ; la Reine Catherine, son genie, bien-aise que les choses se troublassent, & mesme procurant le mal, pour se rendre necessaire, afin qu'on eust recours à elle pour y apporter du remede ; les Princes du Sang devenus suspects & odieux à tous les Ordres du Royaume, soit pour avoir favorisé les Huguenots, soit pour s'estre publiquement déclarez Calvinistes, en renonçant à la Foy Catholique, comme le Roy de Navarre & le Prince de Condé avoient fait ; le Roy tombé dans le mépris, aprés avoir perdu l'affection de ses sujets : luy au contraire estant aimé & adoré des peuples, idolâtré des Parisiens, suivi de la Noblesse, cheri des soldats, ayant pour soy tous les Princes de sa maison puissans en Charges & en Gouvernemens, ce grand nombre de creatures que ses bienfaits ou ceux du feu Duc son pere luy avoient aquises, la faveur du Pape, le secours d'Espagne tout prest à l'appuyer, & sur tout la justice apparente de sa cause, qu'il prenoit grand soin de faire connoistre à tout le monde

ANN. 1576.

ANN. 1576. monde estre uniquement celle de la Religion, dont il estoit dans la créance universelle le protecteur & le soustien, & pour la conservation de laquelle on croyoit qu'il se fust dévoüé contre les Hugnenots qui avoient entrepris de l'abolir en ce Royaume. Mais ce qui acheva enfin de le déterminer, fut le dépit extréme qu'il conceût de ce que le Roy, duquel il estoit auparavant l'un des principaux confidens, l'avoit abandonné, en changeant tout-à-coup de conduite, pour se donner entierement à ses Mignons, qui ne perdoient aucune occasion de máltraiter ce Duc. Car le dépit, qui est capable de porter aux dernieres extrémitez les ames les plus grandes & les plus sensibles au point d'honneur, fit succeder à ses premieres inclinations la haine contre celuy qu'il méprisoit déja bien fort; & cette haine & ce mépris estant joints à l'ambition qui le sollicitoit sans cesse de se faire Chef d'un aussi puissant parti que celuy d'une Ligue qui passoit pour sainte dans l'esprit des peuples, il ne balança plus à se prévaloir d'une si belle occasion de le former.

Jabiet. t. 1. Mém. de la Lig. t. 1. D'Aubig. d'Avila.

Pour cét effet, il en fit dresser d'abord un projet, par une Formule que ses Emissaires devoient secretement faire courir dans le Royaume parmi les Catholiques qui paroissoient les plus zelez & les plus simples, & parmi ceux qu'on sçavoit estre les plus attachez à la Maison de Guise. Dans

cette

cette Formule, à laquelle on estoit obligé de souscrire, on promettoit, avec serment, d'obéïr à celuy qui seroit éleû Chef de cette sainte Confédération, qui se faisoit pour maintenir la Religion Catholique, pour faire rendre au Roy & à ses successeurs l'obéïssance qu'on leur doit, sans toutefois que l'on pust rien faire au préjudice de ce qui seroit ordonné par les Estats, & pour rétablir le Royaume dans ses premieres libertez dont il joüïssoit sous le Regne de Clovis. ANN. 1576.

Il se trouva d'abord assez peu de personnes de condition, & de bons bourgeois dans Paris que osassent souscrire à cette Ligue, parce qui l'on ne sçavoit pas encore bien précisément qui oseroit s'en déclarer le Chef; outre que par les soins du Premier Président Christophle de Thou on découvrit, & ensuite on rompit & l'on dissipa sans peine les Assemblées secretes qu'on tenoit déja en plusieurs quartiers de la Ville, pour faire entrer dans cette Ligue naissante tous ceux que leur malice, ou leur faux zele, ou leur simplicité y pouvoient engager. Mais Monsieur de Guise ayant envoyé son projet au sieur de Humieres duquel il se tenoit fort asseûré, ce Seigneurs, qui outre son attachement à la Maison de Guise, avoit un interest particulier, & aussi grand que celuy de se maintenir dans son Gouvernement de Peronne, qu'on luy estoit par l'Edit de

ANN. 1576. May, pour donner cette importante Place au Prince de Condé, fit si bien par le grand credit qu'il s'estoit aquis dans toute la Province, que comme d'ailleurs les Picards ont toûjours esté fort zelez pour l'ancienne Religion, il obligea presque toutes les Villes & toute la Noblesse de Picardie à déclarer hautement qu'on ne vouloit point du Prince de Condé, parce que, disoit-on dans le Manifeste que l'on publia pour justifier ce refus l'on sçavoit de toute certitude que ce Prince avoit résolu d'abolir la Foy Catholique, & d'établir universellement le Calvinisme dans la Picardie.

En effet, on ne voulut jamais le recevoir ni dans Peronne, ni dans le reste du Gouvernement; & pour se maintenir contre tous ceux qui voudroient entreprendre de faire observer par force cét article de la Paix qu'on ne vouloit pas accepter, les Picards furent les premiers à recevoir, d'un commun accord, & à publier dans Peronne le Traité de la Ligue en douze articles, où les plus sages mesme d'entre les Catholiques, aprés l'illustre Président Christophle de Thou, remarquoient beaucoup de choses qui choquoient directement les plus saintes Loix divines & humaines.

Car dans le premier on voit que les Princes, les Seigneurs & les Gentilshommes Catholiques, en invoquant le nom de la Tres-Sainte Trinité, font une association & une

& une ligue offensive & défensive entre ANN.
eux sans la permission & le consentement 1576.
de leur Roy, & de leur Roy qui estoit Catholique aussi-bien qu'eux; ce qui est contraire à la Loy de Dieu, qui ordonne que les sujets soient soumis & unis à leur Souverain, comme les membres à leur Chef, quand mesme il seroit déreglé & méchant, pourveu qu'ils le soient en des choses où il n'y ait point de peché manifeste.

Dans le second, l'on ne veut pas qu'on rende obéïssance au Roy, que conformément aux articles qui luy seront presentez par les Estats, au préjudice desquels il ne pourra rien faire. Il est évident que cela renverse l'Estat Monarchique, pour établir en sa place une espece d'Aristocratie, contre une de nos Loix fondamentales, qui veut que les Estats n'ayent que voix déliberative pour dresser leurs Cahiers, & les presenter en toute humilité au Roy qui les examine dans son Conseil, pour ordonner en suite ce qu'il trouvera juste & raisonnable. Ils ne font pas la loy au Prince, qui est & leur Chef & leur Maistre, comme les Electeurs de l'Empire, par certaines Capitulations, la font aux Empereurs d'Allemagne, qui sont les Chefs & non pas les Maistres de l'Empire: mais au contraire, ils la reçoivent de leur Roy, auquel ils font seulement de tres-humbles Remon-

ANN. 1576. trances par les Cahiers qu'ils luy presentent.

Dans le troisiéme, les Associez se veulent rendre maistres de l'Estat, quand, sous prétexte de le réformer, ils entreprennent ridiculement d'abolir les Loix observées par nos Ancestres dans la troisiéme & la seconde race, & veulent rétablir les usages & les coustumes que l'on pratiquoit du temps du Roy Clovis. Et c'est là justement ce qu'ont voulu faire autrefois dans l'Eglise certains visionnaires, qui, sous les beaux mots de Réforme & de Primitive Eglise, vouloient faire revivre quelques anciens Canons qu'il y a plusieurs siecles qu'on n'observe plus, & se donnoient la liberté de condamner de relaschement & d'abus, les pratiques & les usages autorisez de l'Eglise, à laquelle il appartient, selon la diversité des temps & des occasions, de faire de nouveaux réglemens pour la police & pour la discipline, sans toucher aux points capitaux qui regardent l'essentiel de la Religion.

Enfin, depuis le quatriéme jusqu'au douziéme, on voit toutes les marques & toutes les entreprises les plus criminelles d'une rebellion toute formée contre son Prince, particulierement en ce qu'on y promet une obéïssance exacte en toutes choses au Chef qu'on élira, que l'on employera les biens & la vie pour son service; que l'on fera dans toutes les Provinces des levées de

de deniers & de soldats pour le maintien ANN. 1576.
de la cause commune ; & que tous ceux
qui se déclareront contre la Ligue seront vivement poursuivis par les Associez, pour s'en venger sans acception de personne : ce qui dans la verité n'estoit autre chose que faire un second Roy en France pour l'opposer au premier, contre lequel on s'engageoit par ces terribles mots, *sans acception de personne* ; à prendre les armes, s'il vouloit empescher une usurpation si criminelle de l'autorité Royale.

Or comme les grands maux sont ordinairement contagieux, & qu'une dangereuse conspiration est semblable au venin, qui d'une petite partie, si l'on n'y applique promptement le fer & le feu, ou quelque autre remede violent, & si l'on n'écrase le scorpion sur la playe qu'il a faite, se répand en tres-peu de temps par tout le corps: aussi l'exemple des Picards, faute d'avoir agi d'abord avec beaucoup de force & de vigueur contre l'Auteur de cette espece de rebellion, fut bientost suivi dans toutes les Provinces du Royaume, de plusieurs personnes de toutes les conditions, qui, sous le beau prétexte de Religion, s'enrôllerent sous main dans cette Ligue. Mais celuy qui se déclara le plus hautement pour ce parti, fut le Seigneur Loüis de la Trimoüille, qui fut depuis Gouverneur de Poitou & du Païs d'Aunis. Car comme il estoit extrémement irrité contre les Huguenots, qui,

parce

ANN. 1576. parce qu'il ne leur eſtoit pas favorable, ne perdoient point d'occaſion de luy faire inſulte, & avoient ſouvent fait de grands ravages ſur ſes terres, & que d'ailleurs il eſtoit fort brouillé avec le Comte du Lude Gouverneur de la Province, grand ſerviteur du Roy, il ne manqua pas de ſe prévaloir de l'occaſion qui ſe preſenta de ſe faire Chef d'un puiſſant parti contre eux, & de ſe déclarer pour la Ligue, dans laquelle il fit entrer une grande partie des Villes & de la Nobleſſe de la Touraine & du Poitou.

Ainſi la Ligue ſe forma, & devint en fort peu de temps tres-puiſſante, ſans que le Roy, qui n'en pouvoit ignorer les deſſeins, les menées, & les dangereuſes conſequences, ou osaſt, ou vouluſt s'y oppoſer, ſoit à cauſe de ce fatal aſſoupiſſement où il eſtoit plongé dans les délices, & l'inaction d'une vie molle ennemie du travail & de l'application aux affaires; ſoit parce que la Reine, qui n'eſtoit encore alors de cette cabale avec les Guiſes que par la haine qu'elle portoit aux Huguenots qui avoient entrepris de la ruiner, luy fit accroire qu'il ſe devoit ſervir de cette Ligue pour les affoiblir & les abbaiſſer, en leur oſtant par là tous ces grands avantages qu'ils n'avoient obtenus que par force dans la derniere paix ſi odieuſe & ſi inſupportable aux Catholiques.

Et c'eſt ce qui ſe fit aux premiers Eſtats de

de Blois, qui commencerent au mois de Novembre de cette mesme année. Les Protestans les avoient demandez tres-instamment quand on fit ce dernier Traité, ne doutant point que, comme ils estoient joints aux Politiques, ils n'y fussent les plus forts, & qu'ensuite ils n'y fissent confirmer l'Edit de May qui leur estoit si favorable. Mais ils furent trompez dans leur attente. Car il se trouva que par les pratiques de la Reine Mere & des Guises, & par l'argent qui fut distribué dans les Assemblées particulieres des Provinces, non seulement presque tous les Députez estoient Catholiques, mais aussi que la plus-part d'entre eux estoienr de la Ligue. De sorte que sans avoir égard aux protestations du Roy de Navarre & du Prince de Condé contre les Estats, & aprés le refus que ces deux Princes & le Mareschal de Damville Chef des Politiques firent d'y assister, comme ils en furent vivemet sollicitez par une solennelle députation, l'on révoqua l'Edit de May; l'on défendit tout exercice de la Prétenduë Réforme; & tous les Ministres & les surveillans furent bannis du Royaume par un nouvel Edit, jusques à ce qu'ils fussent convertis. Voilà comme les Protestans trouverent que la Ligue qu'ils n'apprehendoient pas encore; estoit déja beaucoup plus forte qu'eux dans les Estats, comme le Roy l'avoit esperé.

ANN. 1576.

ANN. 1577.

ANN. 1577. Mais d'autre part aussi ce Prince s'apperceût bientost qu'elle n'agissoit pas avec moins de vigueur & d'artifice pour affoiblir son autorité, que pour abbatre le parti des Huguenots. Car on eût l'audace de luy demander que les articles qui seroient approuvez du consentement des trois Ordres passassent pour des Loix inviolables sans que l'on y pust rien changer ; & que pour les autres sur lesquels on ne seroit pas demeuré d'accord, Sa Majesté en pust ordonner conformément à ce qui seroit trouvé juste & raisonnable de l'avis des Princes & de douze Députez des Estats : ce qui estoit, à proprement parler, ravir au Roy le souverain pouvoir de faire des Loix & des Ordonnances, & le transporter aux Estats selon le projet de la Ligue. Cela sans doute le surprit : mais il fut encore bien plus étonné, quand on luy fit voir en ce mesme temps les memoires de l'Avocat David, qui contenoient certaines propositions les plus horribles & les plus détestables qu'on puisse jamais concevoir.

Car là cét homme, qui n'estoit qu'un miserable Avocat de causes perduës, pose d'abord comme un principe indubitable, *Que la benediction que les Papes, & sur tout Estienne II. ont donnée à la seule race de Charlemagne, ne s'est point etenduë sur celle de Hugues Capet, usurpateur de la Couronne; & qu'au contraire, il a par cette usurpation attiré sur ses descendans les maledictions dont on*

Cayet. t. 1. Mem. de la Ligue, &c.

on a veû les funestes effets en tant d'héresies, & sur tout en celle des Calvinistes, qui ont desolé le Royaume par les Guerres Civiles, lesquelles apres les victoires infructueuses qu'on a gagnées sur eux, ont esté suivies d'une paix tres-avantageuse à ces Heretiques. Que Dieu neanmoins, dont le propre est de tirer le bien du mal, se veut servir de l'extreme horreur que tous les bons Catholiques ont conceuë de cette malheureuse paix, pour rétablir dans leurs droits les Princes Lorrains, qui sont, comme cét Avocat le prétend, & comme on le faisoit accroire au peuple, *la vraye posterité de Charlemagne*. Il en fait en suite un fort grand éloge, les élevant infiniment pardessus les Princes du Sang Royal, dont il fait une horrible satyre. Aprés quoy il propose les moyens qu'il faut employer pour soulever les Peuples contre eux, & pour les opprimer dans les Estats aussi-bien que les Huguenots, voulant qu'on oblige le Roy à leur déclarer la guerre, & à donner le commandement des armées au Duc de Guise. *Puis*, ajouste-t-il, *quand ce Prince, qui aura bientost exterminé les Huguenots, se sera rendu maistre des principales villes du Royaume, & que tout pliera sous la puissance de la Ligue, il fera faire le procés à Monsieur, comme à un fauteur manifeste des Heretiques; & aprés avoir rasé & confiné le Roy dans un Convent, il recevra, avec la benediction du Pape, la Couronne, fera recevoir le Concile de Trente, soumettra les François,*

ANN. 1577.

ANN. 1577. *sans aucune restriction, à l'obeissance du Saint Siege, & abolira toutes les pretendues libertez de l'Eglise Gallicane.*

Il faut reconnoistre de bonne foy qu'on ne peut pas dire, comme quelques-uns se le sont imaginé, que les Huguenots ayent supposé ces terribles Memoires qu'ils firent imprimer, pour rendre la Ligue odieuse & exècrable à tous les bons François. Car il est certain que cét Avocat, qui haïssoit mortellement les Huguenots, desquels il avoit esté maltraité, & qui en suite s'estoit entierement dévoûé à la Ligue, entreprit luy-mesme tout exprés le voyage de Rome, pour y porter ces Memoires, & les presenter au Pape, afin de l'engager dans ce parti; & qu'ayant esté tué, par je ne sçay quelle aventure sur les chemins, on les trouva dans sa valise. Outre que le Seigneur Jean de Vivonne Ambassadeur du Roy en Espagne luy en envoya une copie, l'asseûrant qu'on les avoit fait voir au Roy Philippes. Mais, pour en dire nettement la verité, il y a tres-grande apparence que ces Memoires ne sortirent jamais que de la teste creuse, & de l'imagination blessée de ce fou d'Avocat, qui troublé de sa passion, jetta sur le papier toutes ses furieuses réveries & ses songes chimeriques, pour en former ce ridicule projet, que l'on ne peut lire sans y découvrir aussitost toutes les marques d'un esptit pitoyablement égaré. Le Duc de Guise, quelque ambition qu'il eust n'estoit

n'estoit pas si foible que de donner dans ces extravagances ; & s'il eût l'audace de porter ses pensées jusqu'au Trône, ce ne fut que long-temps aprés, & lors qu'il vit que Monsieur estant mort, & le Roy sans apparence qu'il deust jamais avoir d'enfans, sa succession regardoit le Roy de Navarre, que ce Duc, sous prétexte que ce Prince estoit retombé dans l'héresie, crut qu'il pourroit aisément faire exclure de la Couronne, pour s'emparer luy-mesme du Trône Royal en sa place. ANN. 1577.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il n'y eût jamais de malice ni plus noire ni plus grossiere que celle de cét Ecrivain Protestant, qui a compilé les Memiores de la Ligue, & qui veut que ces articles, qui sont contenus dans ce miserable écrit de l'Advocat David, ne soient qu'un extrait d'un conseil secret tenu à Rome dans le Consistoire par le Pape Gregoire. XIII. pour exterminer la race Royale, & pour mettre les Princes Lorrains sur le Trône. Car il est si faux que ce Pape qui estoït extrémement sage & moderé, ait jamais rien fait de pareil, qu'au contraire, il refusa toûjours constamment d'approuver la Ligue, quelque instance qu'on luy en fist ; & quoy qu'on luy promist, pour l'y engager par son interest, de commencer l'exécution de ce grand projet par chasser tous les Huguenots du Comtat d'Avignon & du Dauphiné, afin de leur

Mem. de la Lig. t. I. p. I.

M. de Nevers, Traité de la prise des Ar. Cayet, Noven. t. I. p. I.

ANN. oſter tout moyen de troubler l'Eſtat de
1577. l'Egliſe, & de paſſer en Italie : répondant au reſte toûjours à ceux qui luy propoſoient ſans ceſſe le bien & la ſeûreté de la Religion pour faire valoir cette Ligue, que cela, ſelon luy, n'eſtoit qu'un prétexte, & que ceux qui l'avoient faite avoient d'autres deſſeins cachez, qu'ils n'avoient eû garde de faire paroiſtre parmi les articles de leur aſſociation.

Cependant ces pernicieux Memoires joints aux propoſitions extrémement audacieuſes des Ligueurs, firent que le Roy commença d'apprehender bien fort que cette Ligue ne fuſt contre luy plus encore que contre les Huguenots pour le dépoüiller de ſon autorité. Et comme il n'avoit pas le cœur de prendre une réſolution forte & généreuſe d'opprimer un ſi dangereux parti dans ſa naiſſance, ainſi qu'il l'euſt pû faire : il prit, pour ſe delivrer d'un ſi grand danger, une voye détournée, & peu digne d'un Roy, ſuivant le conſeil trop timide que luy donna le ſieur de Morvillier. Ce fameux Jean de Morvillier qui fut Eveſque d'Orleans, & puis Garde des Sceaux de France aprés la diſgrace & la retraite du Chancelier de l'Hoſpital, eſtoit ſans contredit un des plus grands hommes de ces temps-là, & celuy qui avoit alors le plus de créance & d'autorité dans les conſeils, eſtimé & cheri de tout le monde pour ſes belles & aimables qualitez, & ſur

ſur tout pour la douceur de ſon eſprit, & pour ſa rare moderation jointe à une prudence conſommée, & à une tres grande capacité, non ſeulement dans le maniment des affaires, mais auſſi dans toutes ſortes de ſciences propres d'un homme de ſa profeſſion, & meſme dans les belles Lettres, la Poëſie & l'Eloquence. ANN. 1577.

C'eſt ce qu'il fit paroiſtre aſſez ſouvent en ces excellentes harangues qu'il compoſa pour nos Rois, & principalement en celle que Henry III. prononça avec tant d'applaudiſſement dans ces premiers Eſtats de Blois. Cela fit qu'on le preſſa fort d'écrire l'Hiſtoire de ſon temps, parce qu'on eſtoit bien perſuadé qu'il n'y avoit perſonne qui puſt s'aquiter d'un ſi noble employ, avec autant d'éloquence, de jugement & de politeſſe que luy. Mais comme le ſujet n'etoit pas trop favorable pour la réputation des deux derniers Rois Charles & Henry ſous leſquels il a veſcu; que d'une part il eſtoit trop généreux & trop reconnoiſſant pour vouloir rien écrire qui puſt fletrir & deshonorer la memoire de ces deux Princes ſes bienfaicteurs; & que de l'autre il eſtoit trop ſincere, & trop homme de bien pour trahir & pour ſupprimer la verité par une honteuſe lacheté, ou pour l'alterer & la corrompre par de baſſes flateries tout-à-fait indignes de la majeſté & de la noble liberté de l'Hiſtoire: il diſoit agréablement à ſes amis pour s'en défendre, qu'il eſtoit

Le Labour Additions aux Mem. de Caſtelnau.

ANN. 1577. trop ſerviteur des Rois ſes bons maiſtres, pour entreprendre d'écrire leur Hiſtoire. Belle parole, qui eſtant bien examinée pour en tirer le veritable ſens, doit obliger les grands Rois a faire de grandes choſes, pour fournir à un ſincere Hiſtorien de quoy rendre leur memoire immortelle, & remplir tout le monde de la gloire de leur nom. Mais auſſi d'autre part, elle doit faire entendre à un Hiſtorien, que quand il eſt obligé d'écrire l'Hiſtoire, il n'y a ni crainte, ni eſperance, ni menaces, ni récompenſe, ni haine, ni affection, ni faveur, ni colere de qui que ce ſoit, qui le doive détourner d'un ſeul pas de la verité dont il eſt redevable à ſon lecteur, s'il ne ſe veut attirer l'indignation & le mépris de la poſterité, qui ne manquera jamais de le condamner comme un impoſteur & un empoiſonneur public.

Voilà quel eſtoit le genie & le caractere de ce grand homme, à qui l'on ne peut rien reprocher, ſinon qu'il eſtoit un peu trop timide, & qu'il n'avoit pas autant de réſolution & de fermeté qu'il en faut avoir pour donner de génereux conſeils dans les occaſions preſſantes, afin de couper tout à coup racine aux grands maux qui menacent l'Eſtat. C'eſt pourquoy, comme il vit que le Roy, qui eſtoit encore plus timide que luy, eſtoit fort étonné de l'audace des Ligueurs; comme il ne croyoit pas auſſi que ce Prince, quand il euſt voulu agir

fortement, les pust opprimer ; qu'il connut ANN.
fort bien que la Reine, à laquelle il estoit 1577.
fort attaché, & qui soustenoit la Ligue sous main, ne vouloit pas qu'on entreprist de la ruiner ; & que d'ailleurs il vouloit tirer le Roy de ce mauvais pas : il prit entre deux un temperament par lequel il crut pouvoir conserver l'autorité Royale sans détruire la Ligue. Pour cét effet, ne doutant point que si l'on ne la prévenoit, elle ne se choisist un Chef qui en eust disposé comme il eust voulu contre le Roy mesme, il luy conseilla de déclarer à l'assemblée que bien loin de s'opposer à la Ligue des Catholiques contre les Huguenots, il en vouloit estre le Chef, ce que l'on n'eust osé luy refuser, & que par là il en seroit le maistre, & empescheroit qu'elle n'entreprist rien contre luy.

A la verité ce n'estoit pas là un trop mauvais expedient, pour arrester quelque temps l'exécution des grands desseins des Auteurs de la Ligue. Mais il faut aussi avoüer qu'en la signant, & la faisant signer aux autres, comme il fit quand il s'en declara le Chef, il en autorisoit tous les articles qui choquoient tout ouvertement son autoritéil la mettoit en estat, & mesme en droit, selon ce Traité qu'il approuvoit, d'agir contre luy-mesme, s'il se broüilloit & rompoit jamais avec elle, comme il estoit impossible que cela n'arrivast dans quelque temps ; il violoit la paix qu'il

avoit

ANN. 1577. avoit donnée à ses sujets par l'Edit de Pacification qu'il venoit d'accorder aux Huguenots ; & précipitoit la France dans cét abisme d'une infinité de malheurs qui sont inséparables de la guerre civile qu'il renouvella, & qui ne luy fut trop avantageuse.

Je n'en veux pas décrire les particularitez qui appartiennent à l'Histoire de France & point du tout à celle de la Ligue, qui en cette occasion n'agit pas de son chef contre l'Autorité du Roy, par les ordres duquel deux Armées, dont l'une estoit commandée par Monsieur, & l'autre par le Duc de Mayenne, attaquerent les Huguenots, sur lesquels on prit la Charité, Issoire, Broüage, & quelques autres places de moindre importance que celles-cy. Je diray seulement que le Roy s'ennuyant bientost des soucis de la guerre dont il ne se pouvoit accommoder, aimant comme il faisoit passionément le repos & les plaisirs, on donna de nouveau la paix sur la fin de Septembre de cette mesme année aux Huguenots par l'Edit de Poitiers, tres-peu different de celuy de May, à la réserve qu'on y restreignoit l'exercice du Calvinisme aux limites des Pacifications précedentes, & qu'on le défendoit dans le Marquisat de Saluffes & dans le Cômtat d'Avignon.

Cayet, Noven. t. 1.

Ce fut au reste durant cete paix qui déplaisoit fort aux Ligueurs, que le Roy, pour se fortifier contre la Ligue, en se faisant des creatu-

Journal de Henry III.

créatures qui s'attachassent enviolablement à son service par le nœud d'un serment plus particulier & plus solennel que celuy qui obligeoit universellement tous ses sujets à le servir, établit & solennisa son nouvel Ordre du Saint Esprit, qui est encore aujourd'huy aprés la révolution de tout un siecle, une des plus illustres marques d'honneur dont nos Rois ont coustume de récompenser le merite & les services des Princes & des plus signalez de la Noblesse. On a cru long-temps que Henry III. en estoit l'Instituteur & le Fondateur, & luy-mesme a fait ce qu'il a pû pour établir cette créance dans le monde. Mais on s'est enfin pleinement éclairci de la verité, qui, quelque effort qu'on fasse pour la supprimer, ne manque gueres de se produire tost ou tard, pour rendre enfin à la personne, ou du moins à la memoire d'un chacun, le blasme ou la loûange qu'il merite. Car on a trouvé, par une voye qui ne peut estre nullement suspecte, & qui ne laisse plus aucun doute sur ce sujet, que l'origine de cét Ordre se doit rapporter à un autre Prince de l'Auguste Sang de France, je veux dire à Loüis d'Anjou, dit de Tarente, Roy de Jerusalem & de Sicile, qui en l'année mil trois cens cinquante deux, le jour mesme de la Pentecoste, institua dans le Chasteau de l'Oeuf à Naples, l'Ordre des Chevaliers du Saint Esprit, par une Constitution contenant vingt-cinq

ANN. 1579.

Cha-

ANN. 1579. Chapitres, & qui commence ainsi dans le style de ce temps là.

Nous Loys par la grace de Dieu Roy de Jerusalem & da Secille, A l'honneur du Saint Esprit; lequel jour par la grace nous susmes couronnez de nos Royaumes, en essaucement de Ghevalerie, & accroissement d'honneur, avons ordonné de faire une Compagnie de Chevaliers, qui seront appellés les Chevaliers du Saint Esprit du droit desir, & lesdits Chevaliers seront au nombre de trois cens, desquels nous comme Trouveur & Fondeur de cette Compagnie, serons Princeps, & aussi doivent estre tous nos successeurs Rois de Jerusalem & de Secille.

Mais comme il mourut sans enfans de la Reine Jeanne I. sa femme, & qu'il y eût aprés sa mort d'étranges révolutions dans ce Royaume-là, cét Ordre perit tellement avec luy, qu'il n'en seroit pas mesms resté la memoire, si l'Original de la Constitution du Roy Loûïs ne fust tombé, je ne sçay par quelle aventure, au pouvoir de la République de Venise, qui en fit present à Henry III. à son retour de Pologne, comme d'une piece tres-rare, & qui venant d'un Prince du Sang de nos Rois, meritoit bien d'estré gardée dans les Archives de Frãce:& c'est ce que Henry ne vouloit pas.

Car trouvant cét Ordre tres-beau, & de plus qu'il luy convenoit parfaitement bien, parce qu'estant né le jour de la Pentecoste, il avoit esté couronné le mesme jour,

jour, premierement Roy de Pologne, & puis Roy de France, commme Loüïs de Tarente avoit receû ses deux Couronnes de Jerusalem & de Sicile à pareil jour: il luy prit envie de le renouveller quatre ans aprés. Mais comme il vouloit aussi que l'on crust qu'il en estoit l'Auteur, il en changea le Collier, où il mit certains Chiffres ausquels on a depuis substitué des armes en forme de trophées qu'on y voit encore aujourd'huy ; & aprés avoir pris ce qu'il voulut des Statuts de cét Ordre il commanda au sieur de Chiverny de brusler cét Original pour en abolir la memoire. Mais ce Ministre, quoy-que tres-fidelle à son Maistre, n'ayant pas cru estre obligé d'exécuter cét ordre, une si rare piece écheût à l'Evesque de Chartres son fils, d'où par succession de temps elle tomba entre les mains de feu M. le Président de Maisons, à ce que nous apprenons de M. le Laboureur, qui nous en a donné la copie tout au long au second Tome de ses Additions aux Memoires du sieur de Castelnau. C'est ainsi que ce fameux Ordre fut plûtost rétabli qu'institué par le Roy Henry III. pour avoir cette nouvelle milice de Chevaliers qu'il pust opposer aux Ligueurs, fort mal satisfaits de la paix qu'il avoit faite avec les Huguenots. ANN. 1579.

Cette paix toutefois ne fut pas si bien observée qu'ils n'excitassent de temps en temps de nouveaux troubles, qui deux ou trois *Cayet, t. 1.*

ANN. 1579. trois ans aprés allumerent une septiéme guerre, par le refus qu'ils firent de rendre les places de seureté qu'on leur avoit accordées pour un certain temps qui estoit écoulé, & par la surprise de quelques autres. Mais elle fut terminée dans la seconde année aprés les Conferences de ANN. 1581. Nerac & de Fleix, par une paix qui dura quatre ou cinq ans, jusqu'à ce que la Ligue, laquelle depuis que le Roy s'en estoit fait Chef, n'avoit osé rien entreprendre, se déclara tout à coup contre luy sous un autre Chef, à cette occasion que je vais dire.

Aussitost que la paix fut faite, les Catholiques & les Huguenots, que la guerre civile avoit armez les uns contre les autres, se réünirent pour servir dans l'armée de Monsieur, qui ayant esté déclaré par les Estats des Païs-Bas Duc de Brabant, estoit entré comme en triomphe dans Cambray, quand il en eût fait lever le siege que le Duc de Parme y avoit mis. Et aprés avoir esté proclamé Prince Souverain dans Anvers,& qu'on l'eût receû dans Bruges & dans Gand en cette qualité, il continuoit la guerre, assisté sous main du secours de France, & de la Reine d'Angleterre tout ouvertement, pour chasser les Espagnols de tous les Païs-Bas. D'autre part, la Reine Catherine qui avoit ses prétentions sur le Portugal, avoit aussi envoyé dans les Isles Terceres une belle flote sous

la

la conduite de Philippes Strossi son parent, ANN. 1581.
& protegeoit ouvertement Dom Antoine, qui aprés avoir perdu la bataille devant Lisbonne, s'estoit réfugié en France, & ne laissoit pas de disputer encore la Couronne au Roy Philippes. C'est pourquoy ce Prince, qui d'ailleurs marchant sur les traces de son pere & du Roy Ferdinand son bisayeul maternel, ne songeoit qu'à s'agrandir à nos dépens, s'appliqua de toute sa force à nous diviser de nouveau, pour nous empescher de le troubler dans ses Estats.

Pour cét effet, il fit tous ses efforts, & employa tous ses artifices, pour obliger le Roy de Navarre & Damville, qui aprés la mort de son frere aisné estoit devenu Duc de Montmorency, à rompre la paix, & à renouveller la guerre en faveur des Huguenots, ne faisant point du tout de scrupule d'agir en cette occasion contre les veritables interests de la Religion, en mesme temps qu'il reprochoit la mesme chose à ceux, qui dans la verité ne faisoient la guerre en Flandre que pour la juste défense des peuples opprimez, dont mesme la pluspart estoient Catholiques. Mais comme il vit que ce dessein ne luy pouvoit pas réüssir, pour des raisons qui ne sont pas de cette Histoire, il tourna toutes ses pensées vers le Duc de Guise, & donna ordre à son Ambassadeur Mendoze de ne rien omettre pour l'obliger à faire au plûtost prendre les armes à la Ligue qui

Cayet, Préf. du I. Tom. du Noven.

ANN. 1581. qui estoit déja tres-puissante, & de laquelle il pouvoit disposer comme en estant l'ame & le principal Auteur.

Ce Duc, qui estoit courageux & hardi jusques à la temerité, quand il avoit pris une fois son parti, ne laissoit pas pourtant d'estre fort adroit, clairvoyant, circonspect, & prudent pour prendre de justes mesures, & pour ne pas s'engager dans une entreprise qu'il ne fust asseûré, autant qu'on le peut estre, d'avoir des moyens de la faire réussir. Delà vient qu'il fut assez long-temps sans se vouloir rendre ni aux offres des grandes sommes qu'on luy presentoit, ni aux menaces que l'Ambassadeur luy faisoit de découvrir son Traité secret avec Dom Jean d'Autriche, dont le Roy d'Espagne avoit l'Original, ni aux pressantes sollicitations de ses freres & des autres Princes de sa maison, qui plus impatiens, & moins habiles & éclairez que luy, vouloient qu'il ne tardast plus à se déclarer. Mais enfin le moment fatal arriva, auquel, aprés avoir bien examiné toutes choses, il crut que tout concouroit non seulement à favoriser le dessein qu'il avoit toûjours eû de se faire Chef de la Ligue Catholique, mais aussi de porter ses esperances beaucoup plus loin que son ambition, quelque grande qu'elle fust, ne luy avoit fait d'abord concevoir.

Addit. aux Mem.

En effet, d'une part le Roy estoit réduit dans un estat plus pitoyable que jamais. Ses im-

immenses profusions en mille choses tout-à-fait indignes de la Majesté Royale, & de nul profit à l'Estat ; l'orgueil, le faste, & l'insolence insupportable de ses favoris ; sa bizarre conduite qui le faisoit aller sans cesse d'une extrémité à l'autre, de la retraite & de la solitude dans la vie bourgeoise, de la débauche dans la dévotion, & dans une dévotion qui passoit dans l'esprit du Peuple pour une pure mommerie, en ces Processions de Penitens couverts de sacs de plusieurs sortes de couleurs où il alloit luy-mesme avec le foüet à la ceinture, contre le genie de la nation qui aime à servir Dieu en esprit & en verité, & cent autres pareilles choses toutes contraires à nos mœurs, & aux manieres de ses Prédecesseurs, luy avoient si fort attiré la haine & le mépris de la pluspart de ses sujets, que, contre l'ordinaire des François qui adorent leurs Rois, on donnoit tout publiquement des marques, principalemēt dans Paris, de l'aversion qu'on avoit pour luy. ANN. 1582. 1583.

D'autre part, tout conspiroit en faveur du Duc de Guise, pour le porter à ce haut point de puissance & d'autorité qui sembloit l'égaler au Roy mesme, qui en effet le regardoit déja & le haïssoit comme son rival, sans néanmoins oser encore rien entreprendre contre luy, pour le prévenir, & se mettre à couvert du mal qu'il en appréhendoit. Le Peuple s'attachoit à ce Duc comme à son Protecteur, & au soustien

de

ANN. 1583. de la Religion. La pluspart des Grands de la Cour, mécontens du gouvernement, s'estoient jettez dans son parti. Les Dames, à qui les Mignons disoient tout, luy découvroient tous les secrets du cabinet, pour se venger du Roy qu'elles haïssoient pour certaines raisons qu'on ne dit pas. Il estoit asseuré d'avoir pour soy le Duc de Lorraine, & le Duc de Savoye, qui prétendoient tirer de grands avantages de cette Ligue; & principalement un aussi puissant Prince que le Roy d'Espagne, qui luy offroit deux cens mille livres de pension, outre l'argent qu'il luy devoit fournir pour lever des troupes.

C'estoient là sans doute de grands sujets de tentation pour un Prince de son humeur, & qui estoit capable de donner à tout. Mais ce qui acheva enfin de le déterminer, fut la mort de Monsieur, qui a-
ANN. 1584. prés sa malheureuse entreprise d'Anvers, ayant esté contraint de retourner en France sans honneur, mourut à Chasteau-Thierry, soit de mélancolie, soit de ses anciennes débauches, ou, comme le bruit en courut, de poison. Car ce fut pour lors que comme il croyoit que le Roy n'auroit point d'enfans, & qu'on feroit facilement exclure de la succession à la Couronne le Roy de Navarre, pour-plus d'une raison qu'il esperoit faire valoir par la force des armes, plus encore que par les discours & par les écrits des Docteurs de sa faction; & que

que la Reine Catherine, qui haïssoit ce Roy son gendre, avoit la mesme envie de l'exclure, pour faire regner en sa place le Prince de Lorraine sont petit-fils : il conceût des pensées plus hautes que celles que son ambition luy avoit d'abord inspirées, quand le Cardinal son oncle luy traça le plain d'une Ligue de Catholiques dont il pourroit estre le Chef. Et là-dessus il se résolut, sans plus balancer, de prendre les armes, & de faire la guerre au Roy. Mais pour rendre plausible une si criminelle entreprise, il falloit du moins un prétexte qui le justifiaen quelque maniere devant les hommes. Et c'est ce que la fortune luy presenta le plus avantageusement pour luy qu'il l'eust pû souhaiter, presque au mesme temps qu'il prenoit une si étrange résolution.

ANN. 1584.

Comme il estoit impossible qu'une si grande conspiration se tramast si secretement que le Roy n'en fust averti, ainsi qu'il le fut effectivement de plus d'un endroit : ce Prince, qui s'estant laissé amollir le courage dans l'oisiveté d'une vie voluptueuse & retirée, estoit devenu fort timide, & ne pouvoit de luy-mesme se résoudre à étouffer, par une action généreuse, & par un coup de maistre, un si horrible mal dans sa naissance, avoit grande envie d'avoir auprés de soy son beaufrere Henry Roy de Navarre, qu'il reconnoissoit, selon la Loy Salique, comme l'heritier présomp-

ANN. 1584. tif de la Couronne, & le plus capable de rompre toutes les mesures du Duc de Guise. Mais voyant bien qu'il falloit pour cela que ce Roy, qui estoit Chef des Huguenots, renonçast à son heresie, & rentrast dans l'Eglise Catholique, il luy envoya le Duc d'Espernon en Guyenne, pour luy persuader une chose si necessaire à l'établissement de sa fortune, & de son veritable interest spirituel & temporel. Comme ce Prince avoit toujours protesté fort sincerement qu'il n'estoit nullement opiniatre, & qu'il estoit tout prest de se rendre à la verité, aussitost qu'on la luy auroit fait connoistre, il receut admirablement bien le Duc, auquel il donna une audiance secrete dans son Cabinet, en presence du Seigneur de Roquelaure son confident, d'un Ministre de sa Religion, & du President Ferrier son Chancelier, qui avoit toujours penché du costé du Huguenotisme, duquel il fit enfin profession en son extréme vieillesse un peu avant sa mort.

Cayet. Thuan. l. 10.

A la verité cette Conference ne se fit pas trop regulierement, ni mesme d'assez bonne foy. Car d'Espernon & Roquelaure, qui n'estoient pas fort grands docteurs, ne luy proposoient pour les convertir que des raisons humaines, & point de plus fort argument que celuy qu'ils tiroient de la Couronne de France, qu'ils luy faisoient valoir incomparablement plus que les Pseaumes de Marot, que la Cene,

Cene ; & que tous les Presches de ses Ministres. Mais au contraire, le Ministre & le Président qui en sçavoient beaucoup plus que ces deux courtisans, n'alleguoient, pour détruire cette foible raison de l'interest, que des motifs qu'ils disoient estre spirituels & tout divins, & la parole de Dieu qu'ils interpretoient à leur mode, sans que ces bons Seigneurs, qui n'y entendoient rien du tout, eussent de quoy leur repartir. De sorte que le Roy de Navarre qui se piquoit extrémement de gégérosité, se faisant honneur du mépris qu'il paroissoit faire d'une si auguste Couronne, pour sauver sa conscience, & pour conserver sa Religion, le Duc fut contraint de s'en retourner, sans avoir rien fait de ce que le Roy prétendoit. Mais ce qu'il y eût encore de plus fascheux, c'est que le sieur du Plessis Mornary, Gentilhomme d'une ancienne & illustre maison, de beaucoup d'esprit, d'un sçavoir au dessus d'un homme de sa qualité, se servant au reste aussibien de la plume que de l'épée, & sur tout fort zelé Protestant, fit un écrit de cette Conference, dans lequel ayant exposé tout ce qui s'estoit dit de part & d'autre, il prétend montrer l'avantage que sa Religion avoit remporté sur la Catholique, & que le Roy de Navarre ayant clairement reconnu le foible de celle-cy, avoit esté plus que jamais confirmé dans la sienne.

ANN. 1584.

ANN. 1584. Cela fut cause que les factieux, & les Catholiques faussement zelez, commencerent à s'emporter terriblement contre le Roy, qu'ils chargerent de mille horribles calomnies, publiant par tout qu'il s'entendoit avec le Roy de Navarre, auquel il avoit envoyé d'Espernon, non pas pour le convertir, mais plûtost pour le confirmer drns ses erreurs; comme il paroissoit assez par les Actes de cette Conference, où rien ne s'estoit dit à l'avantage de la Religion, mais au contraire, tout estoit pour le Huguenotisme. Et comme presque en mesme temps le Roy, pour empescher que les Huguenots, irritez des insultes que leur faisoient impunément les Ligueurs, ne reprissent les armes, se crut obligé de leur accorder la prolongation que le Roy de Navarre demandoit du terme qui leur estoit prescrit pour rendre les places de seûreté qu'ils avoient eûës par le dernier Edit de paix: ces factieux ne garderent plus de mesures. Ils dirent tout ouvertement, en toutes les occasions, & mesme les Prédicateurs dans leurs chaires, les Curez dans leurs prosnes, les Confesseurs dans leurs tribunaux, les Professeurs dans leurs leçons, & les Docteurs dans les résolutions qu'ils donnoient, qu'on estoit obligé de s'opposer fortement au Roy, qui portoit le Navarrois, & vouloit que tout hérétique opiniastre qu'il estoit, il succedast à la Couronne; ce que l'on ne devoit jamais souffrir,

frir, estant asseûré que ce Prince, s'il montoit jamais sur le Trône, aboliroit en France la Religion Catholique. ANN. 1584.

Ce fut-là la grande machine dont on se servit pour remuer les Peuples, sur lesquels il n'y a rien qui ait tant de pouvoir que le motif de la Religion, quand ils se sont persuadez qu'on la leur veut ravir par force ; & pour les attacher indissolublement aux interests & au parti du Duc de Guise, qu'ils croyoient n'avoir point d'autre but en tout ce qu'il entreprenoit que de la soustenir & de la déffendre contre les Hétetiques & les fauteurs de l'Héresie. Mais parce que ce Prince fort adroit ne vouloit pas qu'on s'apperceust qu'il agissoit sous un si beau prétexte pour luy-mesme, outre qu'il ne croyoit point qu'on pust encore tenter seûrement d'exclure de la succession les autres Princes du Sang qui estoient bons Catholiques : il entreprit de mettre finement de son costé le bon homme Charles Cardinal de Bourbon. Et de fait, aprés avoir gagné par ses grandes liberalitez le sieur de Rubempré qui le gouvernoit absolument, il luy persuada, sans beaucoup de peine, qu'estant plus proche parent du Roy d'un degré que le Roy de Navarre son neveu, c'estoit à luy que le Royaume appartenoit; au cas que le Roy mourust sans enfans, & que toute la Ligue Catholique soustiendroit de toutes ses forces ce droit qui luy estoit si legitemement aquis par sa naissan-

ANN. 1584.

ce, ne fust ce que pour empescher qu'un Prince Huguenot ne succedast à la Couronne.

Cardinalis Borbonius Regni successoris nomen affectat, fertque indignè sibi præferri fratris filium, certioremque heredem judicari. Adeòque fastidito Cardinalitio habitu sibi placet in sagis, ut quibusdam delirare videatur..... sic tan-

Il n'en falloit pas tant pour ébranler une ame aussi foible que celle de ce Cardinal, qui, tout dévot qu'il estoit, se laissa facilement seduire par une si vaine esperance de regner. Il fut tellement ébloui de ce faux éclat d'une Couronne imaginaire, que sans considerer qu'il en portoit une de Prestre, qu'il approchoit de soixante-dix ans, & que le Roy n'en avoit pas encore trente-cinq, il quitta son habit de Cardinal, & parut en public vestu en General d'armée; ce qui donna lieu de croire que son grand âge luy avoit bien affoibli l'esprit, s'il ne l'avoit entierement perdu. Cela pourtant n'empescha pas que se disant heritier présomptif de la Couronne, il ne se declarast tout ouvertement Chef de la Ligue contre son neveu le Roy de Navarre, principalement quand il vit que ce parti, sur lequel il se croyoit deja tres-bien appuyé, devint encore beaucoup plus puissant & plus formidable qu'auparavant par la jonction de la Ligue particuliere des Parisiens, qui a fait de si furieux desordres, sous le fameux nom des *Seize*, & qui se forma dans Paris en ce temps-cy de la maniere qu'il faut maintenant que je raconte.

Depuis que par les soins du Premier Président Christophle de Thou, & de quelques autres Magistrats on eût d'abord arreste

arreste

resté dans Paris le cours de la Ligue qui commençoit à s'y former lors qu'elle fut signée par les Picards, on y vescut assez paisiblement, & sans qu'on y osâst tenir aucune assemblée secrete contre l'Estat, jusques à ce qu'à l'occasion de la Conference que le Duc d'Espernon eut en Guyenne avec le Roy de Navarre, on fit malicieusement courir le bruit que le Roy protegeoit les Huguenots, qui aussitost que leur Chef seroit sur le Trône, comme il le prétendoit, ne manqueroient pas d'abolir en France la Religion Catholique. Car alors un simple bourgeois de Paris nommé la Roche-Blond, homme plus foible & plus idiot que méchant, prévenu par les calomnies que les facteux publioient contre le Roy, se mit dans l'esprit, par un faux zele de Religion, qu'il pourroit faire en sorte que les bons Catholiques de Paris s'unissent ensemble pour s'opposer de toute leur force aux desseins du Roy, qui, à ce qu'il s'estoit imaginé, favorisoit les Huguenots, & pour empescher que le Roy de Navarre ne succedast à la Couronne. Pour cét effet, il s'adresse d'abord à un certain Maistre Mathieu de Launoy, qui de Prestre avoit esté Ministre de Sedan, d'où il s'estoit sauvé pour avoir esté surpris en adultere, & s'estant de nouveau rendu Catholique estoit devenu Chanoine de Soissons, & preschoit alors à Paris. Il communique encore son dessein à deux célebres

ANN. 1584. quam conjurationis caput se infert, & primas deposcit. *Busbeq. Ep.* 49.

Cayet, t. I. *Dialog. du Manant & du Mahentre.*

Not. sur le Cathol. M. de Nevers. Traité de la prise des Ar.

ANN. 1584. Docteurs & Curez, l'un de Saint Severin nommé Jean Prevost, & l'autre de Saint Benoist, qui estoit le fameux M. Jean Boucher, l'un des plus renommez Predicateurs de Paris, mais dont le talent consistoit particulierement en une extréme hardiesse qui alloit jusqu'à l'impudence, homme ensuite beaucoup plus propre à exciter une grande sedition par ses violentes & furieuses déclamations, qu'à prescher l'Evangile de Jesus-Christ, qui n'inspire que l'humilité, l'obéïssance & la soumission aux puissances qui nous gouvernent.

Ceux-cy s'estant trouvez tous quatre unis dans une mesme pensée, que l'esprit de division & de révolte déguisé sous une belle apparence de zele leur inspira, se nommerent les uns aux autres tous ceux qu'ils connoissoient dans Paris les plus propres à entrer avec eux en societé, & à jetter les fondemens de la sainte union des Catholiques de cette grande ville, qu'ils conclurent, sans balancer, estre absolument necessaire, pour conserver en France la Religion, & pour y éteindre la tyrannie; car c'est ainsi que ces dévots factieux se donnoient la liberté d'appeller le Gouvernement. Mais de peur d'estre trop tost découverts par la multitude, comme on l'avoit esté quand on fit courir dans Paris le projet de la premiere Ligue, ils s'accorderent à nommer chacun deux associez, entre ceux dont ils se pouvoient le plus asseûrer, & ausquels ils communiqueroient tour

le secret de l'entreprise. Sur quoy la Ro-chebloňd choisit le sieur Loüis d'Orleans fameux Avocat, & le sieur Acarie Maistre des Comptes, qu'on appella depuis par ironie le Laquais de la Ligue, parce qu'estant boiteux, il estoit un de ceux qui alloient & venoient, & agissoient avec le plus d'empressement pour les interests du parti: c'est celuy-là mesme qui fut mari de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, des bons exemples de laquelle il profita mal. Le Curé de Saint Benoist nomme Mignager Avocat, & Crucé Procureur au Parlement. Celuy de Saint Severin donna sa voix au sieur de Caumont Avocat, & à un Marchand appellé Compan. Matthieu de Launoy, qui ne sçavoit pas encore si bien qu'eux la Carte de Paris, n'en put nommer qu'un, qui fut le sieur de Manœuvre, Tresorier de France, de la Maison des Hennequins. Mais pour remplir le nombre de huit, on luy associa le sieur d'Effiat, Gentilhomme d'Auvergne, lequel estoit fort connu du Curé de St. Severin, qui en répondit.

ANN. 1584.

Not. sur le Catholic.

Ce furent là comme les douze faux Apostres, & les fondateurs de la Ligue de Paris, qui contrefaisant admirablement les zelez pour le bien public, & ne parlant en particulier à leurs amis que de l'oppression du Peuple, de l'avarice, & de l'insolence des favoris, de l'intelligence Roy avec le Chef des Huguenots, & du danger évident où l'on se trouvoit de per-

ANN. 1584. dre la Religion, eûrent bientost fait de nouveaux Associez, gens d'Eglise, de Palais, ou de boutique, comme Jean Pelletier Curé de Saint Jacques de la Boucherie, Guincestre Curé de Saint Gervais, la Morliere Notaire, l'Eleû Roland, le Commissaire Louchard, les Procureurs Emonot, la Chapelle, & Bussy le Clerc, le plus factieux de tous les Ligueurs, & plusieurs autres dont il importe fort peu qu'on sçache les noms, qui d'ailleurs ne feroient pas beaucoup d'honneur à ceux qui les portent encore aujourd'huy.

Au reste, pour garder quelque ordre en un si furieux desordre qui alloit troubler tout l'Estat, & pour empescher qu'on ne découvrist ce qu'on trameroit en cette cabale on établit un conseil composé d'abord de dix personnes, qu'on choisit entre ce grand nombre, qui s'assembloient tantost chez l'un, tantost chez l'autre fort secretement, mais le plus souvent chez le plus déterminé de tous, & qui entraisnoit la pluspart du temps tous les autres dans son sentiment, à sçavoir. le Curé de Saint Benoist en sa chambre, au College de Sorbonne, & puis au College de Forteret où il se retira, & qui fut depuis apellé pour cela le Berceau de la Ligue. Entre ceux-cy l'on en choisit six, qui furent la Roche-Blond, Compan, Crucé, Louchart, la Chapelle, & Bussy, ausquels on distribua les seize quartiers de Paris, pour y obser-

ſerver ce qui ſe feroit qui leur puſt ou nui- ANN.
re ou ſervir, pour y remarquer ceux qu'on 1584.
pouroit aiſément faire entrer dans leur faction, & pour y faire exécuter par leurs partiſans tout ce qu'on auroit réſolu dans leur conſeil, qui fut peu de temps aprés de quarante des plus conſiderables du parti. Et c'eſt pour cela que l'on appella cette premiere union des Pariſiens *Les Seize*, du nombre non pas des perſonnes, mais des quartiers.

Or comme il n'y a rien qui ſe répande plus facilement & plutoſt, particulierement parmi le peuple, que le mal qui ſe prend par cotagion: auſſi par la communication que ces gens infectez de l'eſprit de rebellion eurent par eux-meſmes & par leurs émiſſaires avec les faux zelez, les ſimples, les mecontens, les factieux, & la plupart de la populace & de la petite bourgeoiſie, ce mal extrémement contagieux ſe multiplia aiſemement, & ſe répendit bientoſt dans tous les quartiers de Paris. Et il s'accrut ſi fort, que ces mutins, qui au commencement n'oſoient paroiſtre, & ne faiſoient que fort ſecretement leurs aſſemblées de peur qu'on ne les découvriſt, ſe crurent devenus ſi puiſſans & ſi redoutables par leur grand nombre, qu'on n'euſt oſe les attaquer.

Dialog. Man. du & du Matheus Cayet, t. 1.

Ils eürent meſme la hardieſſe d'envoyer leurs Députez dans toutes les Provinces, pour faire entrer dans leur nouvelle Ligue

ANN. 1584. ceux qui s'estoient toient déclarez pour celle de Peronne, & qui signerent à ce coup une formule plus pernicieuse encore que la premiere. Car au lieu que dans celle-cy ils promettoient par le second article d'employer leurs biens & leur vie pour conserver le Roy Henry III. dans son avtorité, & pour luy faire rendre l'obeïssance qui luy est deüe, ils jurent dans l'autre qu'ils entrent dans cette union avec les Parisiens, non seulement pour exterminer les Héretiques, mais aussi pour détruire l'hypocrisie & la tyrannie. c'est a dire. comme ils l'entendoient de la maniere du monde la plus criminelle, pour abbatre l'autorité du Roy Henry III. qu'ils accusoient de ces deux crimes par la plus grande injustice qui fut jamais. Voilà ce qu'on appelloit la Ligue des Seize, laquelle, apres que la premiere s'y fut jointe par ses Agens qu'elle entretenoit auprés d'elle à Paris, reconnut en effet le Duc de Guise pour son Chef, & le Cardinal de Bourbon seulement en apparence.

Cependant ce Duc voyant qu'il estoit appuyé si puissamment, & que toutes choses se trouvoient aussi-bien disposées pour son entreprise qu'il l'eust pu souhaiter, résolut enfin de l'exécuter. Pour cét effet, s'estant rétiré de la Cour en son Gouvernement de Champagne, sous prétexte de quelque mécontentement, il s'alla rendre à Joinville, où selon qu'ils avoient concerté, se trouverent en mesme temps les

Envoyez du Roy d'Eſpagne & ceux du Cardinal de Bourbon, qui avoit pris la qualité de premier Prince du Sang, heritier préſomptif de la Couronne. Et là le Duc agiſſant pour ſoy-meſme & pour les Princes ſes Confederez, Ils conclurent une Ligue offenſive & défenſive à perpetuité pour eux, pour leurs alliez, & pour leurs deſcendans, par laquelle il fut arreſté, *Que pour conſerver en France la Religion Catholique, le Cardinal de Bourbon, au cas que le Roy décedaſt ſans enfans luy ſucccderoit comme le plus proche heritier de la Couronne, de laquelle ſeroient exclus pour toujours tous les Princes Héretiques, ou fauteurs des Héretiques, & ſur tout les relaps, ſans qu'aucun de ceux qui auroient jamais fait profeſſion de l'Hereſie, ou meſme qui l'auroient tolerée, puſt eſtre jugé capable de regner. Que le Cardinal eſtant Roy, banniroit du Royaume tous les Héretiques, y feroit obſerver tous les Decrets du Concile de Trente, & renonceroit ſolennellement à l'alliance qu'on avoit faite avec le Turc; & que le Roy d'Eſpagne fourniroit tous les mois cinquante mille piſtoles pour les frais de la guerre qu'on ſeroit obligé de faire aux Huguenots, & au Roy meſme, s'il ne les leur abandonnoit. Que réciproquement auſſi le Cardinal & les autres Princes liguez, aideroient de toutes leurs forces Sa Majeſté Catholique à réduire ſous ſon obeiſſance ſes Sujets rebelles des Païs-Bas, & feroient obſerver exactement le Traité de Cambray.*

ANN. 1584.

Aprés cela le Duc ayãt touché ſur le champ

ANN. 1584. une partie de l'argent promis pour sa pension, fit faire quelque levées de Suisses & de Reitres par les Colonnels Phiffer & Christophle de Bassompierre qui estoient tout à sa devotion. Mais avant qu'il les put avoir, comme les Députez des Estats des Païs-Bas estoiens venus en ce mesme temps se donner au Roy, & qu'ils le pressoient extrémement de la part de leurs Superieurs d'accepter la Souveraineté de leurs Provinces : les Espagnols, qui pour détourner ce coup fatal à leur ruine ; & pour empescher qu'on n'envoyast contre eux une puissante armée en Flandre, vouloient une diversion presente, obligerent ce Duc, qui dans l'engagement où il estoit ne leur pouvoit rien refuser; à commencer enfin la guerre.

Addit. aux Mem. de Casteln.

ANN. 1585. C'est ce qu'il fit dans la surprise de Toul & de Verdun, & en s'emparant luy-mesme de Chaalons & de Mezieres, de la plusspart des places de la Picardie par son cousin le Duc d'Aumale; de Dijon, & de la plus grande partie de la Bourgogne, par le Duc de Mayenne son frere, d'Orleans, par le sieur d'Entragues; de plusieurs places, par ses creatures; & de Lyon mesme, par les soldats du Capitaine le Passage, que le Duc d'Espernon y avoit mis, & qui estant corrompus par les Emissaires des Guises, en chasserent leur Commendant, qui tenoit la Citadelle qu'eux-mesmes démolirent, & se declarerent hautement pour la Ligue. Et pour

D'Aubigne, t. 2. l. 5. c. 5.

pour s'excuser ils disoient malicieusement, ce qu'ils avoient appris des Ligueurs, qu'ils ne vouloient pas estre damnez pour un fauteur d'héretiques en servant le Roy, ajoustant à cela faussement, que les Jesuites qu'on avoit consultez là-dessus les avoit absous du serment qu'ils luy avoient fait. ANN. 1585.

Or comme presque tous les favoris, & & sur tout d'Espernon, estoient autant haïs que le Duc de Guise estoit aimé, ces deux passions, outre l'esperance de s'avancer à la faveur des troubles, engagerent dans ce parti un grand nombre des plus considerables, & des plus braves de la Cour, & entre autres Charles de Cossé, Comte & puis Duc de Brissac, fils du grand Mareschal de Brissac Vice-Roy de Piémont, & frere du brave Timoleon Colonel de l'Infanterie Françoise; Claude de la Chastre, Bailly de Berri; François d'Espinay de Saint Luc; le Comte de Randan; les Marquis de Bois-Dauphin & de Rane; Claude de Bauffremont Baron de Senecey, qui y fit entrer Antoine de Brichanteau Beauvais-Nangis son beaufrere fils de ce vaillant Marquis de Nangis Nicolas de Brichanteau Chevalier de l'Ordre, qui mourut des blesseûres qu'il receût à la bataille de Dreux, en combatant pour la Religion & pour son Roy.

M. le Labour. Addit t. 2. Memoir M. S. de la Maison de Brichant.

Ce généreux fils, qui marchant sur les traces d'un si brave pere, avoit rendu de signalez

ANN. lez services en Pologne & en France au
1585. Roy qui l'estimoit beaucoup, & luy donnoit grande part dans sa confidence, s'estoit retiré de la Cour, parce que le Duc d'Espernon, aprés luy avoir enlevé la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise que le Roy luy avoit promise luy avoit encore fait oster celle de Mestre de Camp du Regiment des Gardes. Dans le juste ressentiment qu'il eút de cette injure, il ne put resister aux pressantes sollicitations de ces deux Seigneurs de Rane & de Senecy, qui pour l'entraisner avec eux dans le parti du Duc de Guise, luy promirent de sa part ce qu'on ne luy tint pas; sçavoir, qu'on ne feroit jamais de paix qu'a condition que d'Espernon son ennemi sortiroit de la Cour, & que sa Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise luy seroit remise, l'asseúrant au reste que cependant il exerceroit cette Charge dans l'armée de la Ligue.

Voilà ce que l'humeur altiere & malfaisante de ce favori valut au Duc de Guise. Aussi, comme vn de ses Capitaines qui luy avoit oüi faire de grandes plaintes du Duc d'Espernon, se fust offert à le tuer en galant homme, lors qu'il passeroit par Chaalons à son retour de Metz: *Gardez-vous en bien*, luy dit-il; *je serois bien marri qu'il fust mort, car il nous donne force braves hommes, qui n'entreroient pas dans nostre parti, si le desir de se venger des insultes & des affronts que ce petit Cadet de Gascogne fait*

fait tous les jours aux plus honnestes gens de la Cour, ne les y attiroit. ANN. 1585.

C'est ainsi que le Duc de Guise se rendoit tous les jours plus puissant & par l'amour qu'on luy portoit, & par la haine qu'on avoit pour les Favoris. De sorte que le Roy voyant un si furieux parti armé contre luy, fut contraint de répondre, la larme à l'œil, aux Députez des Provinces Unies, qu'en l'estat où il se trouvoit il ne pouvoit accepter leurs offres, comme il feroit asseûrément dans une meilleure occasion qui ne se presenta jamais. Voilà quel fut le premier exploit de la Ligue; & quand elle n'auroit jamais fait d'autre mal que d'empescher ainsi que l'on ne réünist à la Couronne les Païs-Bas, qui sont la premiere conqueste, & le plus ancien patrimoine de nos Rois, il est certain qu'elle meriteroit d'estre détestée de tous les bons François.

Mais ce qui la doit rendre encore plus odieuse, c'est qu'en prenant les armes, par une manifeste rebellion contre son Roy, elle le fit tellement à contre-temps, que bien loin d'exterminer les Huguenots, comme elle faisoit semblant de le prétendre, elle empescha par cette guerre la ruïne du Huguenotisme, qui s'alloit insensiblement détruire par la paix. Et certes, tout y estoit tellement disposé, que pour peu que l'on demeurast encore en cét estat paisible où l'on vivoit, on ne pouvoit presque

Cayet, Préf. du I. tom. du Noven.

ANN. 1585. que douter qu'on ne vist bientost cette hérésie, qui s'affoiblissoit tous les jours, entierement anéantie. En effet, le Roy, qui haïssoit mortellement les Huguenots, comme il n'avoit que trop paru par le massacre de la Saint Barthelemy, & qui n'avoit pû les détruire par la force, avoit si bien pris ses mesures en changeant de maniere, qu'il y a grande apparence qu'il en fust venu à bout par la paix, si elle eust un peu plus duré.

Car lors que le Duc de Guise, qui fut long temps à se determiner, se résolut enfin à prendre les armes, sous prétexte de vouloir abolir l'Hérésie en France, il n'y avoit pas plus de vingt Ministres dans toutes les Provinces qui sont au-deçà de la Loire. Aucun d'eux n'écrivoit contre la Religion Catholique; & il n'y avoit plus de Huguenots dans les Charges & les Offices. Le Roy de Navarre, qui estoit Chef de ce parti, ne desiroit alors rien tant que de rentrer dans les bonnes graces du Roy; & pour meriter cét honneur, il l'avoit peu auparavant averti que ce mesme Philippe Roy d'Espagne, qui affectoit de paroistre avec tant d'éclat le grand défenseur de la Foy Catholique contre les Protestans, luy avoit offert de tres-grandes sommes, & luy promettoit de l'aider à se rendre maistre de la Guyenne, pourveû que violant la paix que le Roy avoit donnée aux Huguenots, il leur fist reprendre les armes, ce qu'il

ne voulut jamais faire. Aussi le Roy, qui se tenoit déja comme tout asseûré de luy, ne manqua pas de l'avertir qu'il falloit qu'il prist garde aux secretes menées des Huguenots, qui commençoient à se défier un peu de sa conduite, & qu'il ne souffrist pas qu'un autre se fist Chef & Protecteur des Protestans. Ainsi l'on pouvoit esperer qu'à la faveur de cette paix, qui avoit desarmé les Huguenots, on les eust insensiblement réduits, si les Ligueurs, en prenant les armes, pour contraindre le Roy, comme ils firent, de rompre la paix qu'il leur avoit donnée, ne les eussent obligez à recommemencer la guerre, qui dans la suite leur fut favorable.

Cependant, parmi tant de bonnes fortunes que la Ligue eût d'abord, elle eût aussi le déplaisir d'avoir manqué à s'emparer de deux villes des plus considerables du Royaume, & qui l'eussent renduë maistresse de la Provence & de la Guyenne. L'une fut Marseille, que le second Consul feignant avoir receû ordre du Roy de courir sus aux Huguenots, avoit faie soulever, tout prest de la livrer aux partisans du Duc de Guise, lors que s'estant laissé surprendre luy-mesme par quelques bons bourgeos qui avoient découvert la trahison, il fut aussitost pendu, & appaisa par sa mort la sedition qu'il venoit d'y exciter pour les trahir. On accusa Ludovic de Gonzague, Duc de Nevers, d'avoir esté l'Auteur

Lettre de M. le Grand. Prieur à M. de Chastillon. 25. Avril 1585.

Lettre du Roy à M. du Lude 26. Avr. 1585.

ANN. 1585. teur de cette entreprise, pour s'emparer du Gouvernement de Provence : mais il le nia toûjours fortement. Et comme en mesme temps il eût renoncé à la Ligue, le Duc de Guise son beaufrere luy reprocha qu'il ne l'avoit fait que par la honte & par le dépit qu'il avoit eû d'avoir manqué un si beau coup. Luy au contraire, protestoit qu'il n'avoit changé de parti que pour satisfaire à sa conscience qui l'y obligeoit. Sur quoy, pour justifier sa conduite, il disoit qu'il n'y estoit entré que parce qu'on l'avoit asseûré que le Pape le trouvoit juste, & l'approuvoit; mais qu'ayant eû grand sujet d'en douter, il avoit envoyé jusques à trois fois au Pape Grégoire XIII. pour s'en éclaircir, le Pere Claude Mathieu Jesuite, qu'on appelloit le Courrier de la Ligue, parce qu'il alloit& venoit èternellement en poste de Paris à Rome,& de Rome à Paris, pour les affaires de la sainte union, dont il estoit comme le Promoteur le plus ardent qui fut jamais: & ce Duc asseûroit qu'aprés tout, il n'avoit jamais pû tirer aucune approbation, non pas même par la moindre bonne parole, beaucoup moins par ècrit, du Saint Pere, qui disoit toûjours que ne voyant pas clair en cette affaire, il ne vouloit pas s'y engager.

M. de Nevers, Traité de la prise des Ar.

L'autre ville qu'on manqua de surprendre,fut Bordeaux, où les plus zelez Catholiques fort échaufez contre les Huguenots.

s'en

s'en voulant reudre maistres pour la Ligue avoient déja poussé leurs barricades jusqu'au logis du Mareschal de Matignon leur Gouverneur, grand servireur du Roy, & ennemi déclaré des Guises. Mais ce Seigneur également sage, vaillant & résolu sceût si bien, par adresse, ménager les esprits de ces bourgeois, que s'estant fait passage au travers des barricades, sans autres armes que l'épée au costé & une baguette à la main, il se saisit d'une porte, par où ayant fait entrer quelques troupes qui n'estoient pas loin de lá, non seulement il s'asseûra de la ville, mais il s'empara mesme du Chasteau Trompette, aprés s'estre saisi du Gouverneur qui luy estoit suspect, & qui fut si peu fin que de sortir de sa place, pour se trouver à un festin où le Mareschal l'avoit invité avec les premiers de la ville. ANN. 1585.

Au reste, au mesme temps que la Ligue prenoit les armes; & commençoit la guerre, en surprenant par artifice, ou prenant par force tant de villes au Roy, elle publia son Manifeste sous le nom du Cardinal de Bourbon, qui par la plus bizarre foiblesse du monde s'étoit laissé mettre dans l'esprit à l'âge de soixante & tant d'années, qu'il pourroit succeder à un Roy qui estoit encore alors dans la fleur de son âge. Ce Cardinal, après avoir dit contre luy dans cét Ecrit, & contre le Roy de Navarre, ce que les factieux publioient ordinairement contre *Manifeste des Princes unis.*

ces

ANN. 1585. ces deux Princes, pour les rendre odieux au peuple, conclut qu'on ne s'est armé que pour la seûreté de la Religion, pour exterminer l'Hérésie, pour chasser de la Cour ceux qui abusoient de l'autorité Royale, & pour rétablir tous les Ordres du Royaume dans leur premier estat.

Le Manifeste d'un Roy contre ses Sujets rebelles ne devroit jamais estre qu'une bonne armée, qu'il peut avoir bien plûtost qu'eux, pour les réduire à la raison, avant qu'ils ayent le temps & les moyens d'amasser autant de forces qu'il leur en faudroit pour les opposer à celles de leur Maistre. C'est ce que conseilloient au Roy ses bons serviteurs, & sur tout le Seigneur Jean d'Aumont, Comte de Chasteau-Rou, & Mareschal de France; celuy que sa fidelité inviolable au service des Rois ses Maistres,& sa valeur extraordinaire éprouvée en cent belles occasions, jointe à une parfaite connoissance de tout ce qui doit faire la science d'un grand Capitaine, ont rendu un des plus illustres hommes de son siecle. Or ce fidelle serviteur ne pouvant souffrir ni l'insolence des Rebelles, ni la trop grande bonté de son Maistre, vouloit absolument qu'avec les Gardes & les vieux Regimens que le Roy pouvoit mettre dans peu de jours en corps d'armée, il allast fondre en Champagne sur les Ligueurs, qui n'estoient pas encore alors en estat de luy resister.

Et

Et certes, il ne parut que trop que c'estoit là le conseil que l'on devoit suivre. Car au commencemẽt de cette premiere guerre de la Ligue, le Duc de Guise, à qui les Espagnols, aprés de si magnifiques promesses de tant de milliers de pistoles, n'en avoient pas fait encore toucher une seule, outre sa pension, n'avoit pû faire, avec toute son adresse & tout son credit, que que quatre à cinq mille hommes, la pluspart des troupes Lorraines qui le venoient joindre à la file, & que le Roy, s'il eust eû encore une seule étincelle de ce beau feu qui l'animoit, & le faisoit agir d'une maniere si héroïque quand il n'estoit que Duc d'Anjou, eust pû aisément dissiper, en montant à cheval avec sa Maison & ce qu'il avoit de Noblesse, qui eust esté bientost suivie de tous les braves du Royaume, si on l'eust veû en cét estat. ANN. 1585. *Cayet, t. 1. Mem. MS. de Nangis.*

Aussi Beauuais-Nangis, qui fut extrémement surpris de trouver à Chaalons le Duc de Guise avec si peu de troupes, luy ayant démandé ce qu'il prétendoit faire si le Roy le venoit attaquer avant qu'il eust assemblé de plus grandes forces, il luy répondit froidement, qu'alors il n'y auroit point d'autre parti à prendre que de se retirer bien viste en Allemagne. Mais la Reine sa mere, qui s'entendoit alors avec les Guises, & cét amour fatal de la vie douce & du repos qu'il ne pouvoit quitter qu'avec une furieuse repugnance qui le replongeoit auſ- *Mem. MS. de Nangis.*

ANN. 1585. aussitost aprés dans son delicieux sommeil où il sembloit estre enchanté, rendirent inutile un si salutaire conseil. De sorte qu'il se contenta de faire une foible & molle Déclaration, dans laquelle, en répondant aux Conjurez d'une maniere presque respectueuse, comme s'il eust craint qu'ils ne s'en offençassent, il sembloit plutost se justifier devant ses juges, que condamner comme Roy ses Sujets rebelles; & cependant le Duc de Guise eut le loisir de faire un corps de dix ou douze mille hommes de pied, & d'environ douze cens chevaux.

Déclar. du Roy contre le Manif. des Princes de la Ligue. Mem. MS. de Nang.

Le Roy de Navarre, à qui les Ligueurs en vouloient particulierement, fit aussi à la verité sa Déclaration, qu'il adressa au Roy, & à tous les Princes & Potentats de la Chrestienté: mais il la fit d'une maniere digne de la grandeur de son courage, par la plume eloquente & forte de du Plessis-Mornay, qui sçavoit parfaitement bien servir son Maistre selon son genie. Car là, aprés avoir réfuté noblement les calomnies dont les factieux le chargeoient, il proteste qu'il n'est nullement ennemi des Catholiques, ni de leur Religion, laquelle il estoit tout prest d'embrasser, quand on l'auroit instruit d'une autre maniere qu'on n'avoit fait aprés la Saint Barthelemy, en luy tenant le poignard sur la gorge. Puis il déclare que tous ceux qui avoient eû la malice & l'effronterie de dire qu'il estoit ennemi de l'Estat & de la Religion, & qu'il la vouloit

Declarat. & Protest. du Roy de Navar. de la Ligue. t. I. Cayet. t. I.

loit opprimer par une Ligue ſimaginaire, ANN.
qu'on ſuppoſoit avoir eſté faite pour ce 1585.
ſujet à Magdebourg, ſauf l'honneur du Roy, en avoient menti, & ſur tous les autres le Duc de Guiſe; & il ſupplie tres-humblement Sa Majeſté de luy permettre, ſans avoir égard à ſa qualité de premier Prince du Sang, de s'égaler pour ce coup à ce Duc, afin de vuider leur differend par les armes entre eux deux ſeuls, ou par un combat de deux à deux, de dix à dix, ou de vingt, contre vingt, pour épargner le ſang de tant de milliers de François, qu'une guerre civile, qu'on ne pouvoit autrement éviter, feroit indubitablement perir.

Mais quoy que ce Prince puſt faire pour exciter le Roy à prendre une généreuſe réſolution de s'armer contre ces Rebelles; quoy qu'il luy offriſt pour les aller combatre, & ſa perſonne, & toutes les forces de ſon parti qui ſe joindroient aux Catholiques ennemis de la Ligue; & qu'il l'aſſeûraſt d'un puiſſant ſecours d'Angleterre & d'Allemagne qu'on luy avoit promis: il ne put jamais rien produire dans cét eſprit irréſolu que quelques legers mouvemens d'une colere laſche & impuiſſante, que la crainte & la moleſſe refroidiſſoient bientoſt, ſemblables à ces foibles efforrs qu'un homme encore demi-endormi ſemble faire pour ſe lever, & qui cedent auſſitoſt aprés à cette force imperieuſe du ſom-

ANN. 1558. meil, auquel il se rend & se laisse aller par sa lascheté, & qui en un instant le fait retomber dans son lit.

En effet, il fit des Edits contre eux, leur ordonnant de mettre bas les armes, & commandant à tous ses Sujets de sonner le tocsin sur eux, & de les tailler en pieces s'ils n'obeïssoient. Il manda sa Noblesse, & les Princes du Sang, qui se rendirent auprés de luy. Il donna des commissions & des ordres pour faire une grande levée de Reitres & de Suisses, & fit tenir prestes ses Compagnies d'Ordonnances & ses Gardes, pour marcher au rendez-vous qui seroit assigné. Mais aprés tout cette passion qu'il avoit pour le repos & les plaisirs du cabinet, & la crainte que la Reine sa Mere, qui estoit d'intelligence avec le Duc de Guise, luy donnoit de la Ligue, qu'elle luy figuroit incomparablement plus puissante qu'elle n'estoit, & les avis de quelques uns de son conseil, qui aimoient mieux qu'on fist la guerre au Roy de Navarre, fidelle au Roy, qu'à des Catholiques, quoy-que Rebelles, firent enfin qu'il se relascha plus que jamais, & remit tout entre les mains de la Reine, à laquelle il donna plein pouvoir de traiter avec les Princes liguez, la priant mesme de conclure au plûtost avec eux, à toutes les conditions qu'il luy plairoit.

Traité de Nemours, 7. Juill. ibid. Ainsi, aprés une Conference qui fut commencée à Epernay, & puis terminée à Nemours le septiéme de Juillet, on fit la paix

paix avec les Liguez, en leur accordant tout ce qu'ils pouvoient demander pour la Religion & pour eux-mesmes. Car pour ce qui regarde la Religion, on fit un Edit, par lequel on révoqua tous ceux qu'on avoit jamais fait en faveur des Huguenots: on défendit tout exercice de la Pretenduë Réformée: on fit commandement à tous les Ministres de vuider le Royaume un mois aprés que l'Edit seroit publié, & à tous les Sujets du Roy de faire profession publique de la Foy Catholique dans six mois, sur peine de bannissement. Et pour l'interest des Princes Confederez, qui affectoient sur tout de faire croire que leur principal but estoit la conservation de la Foy Catholique, on avoûoit tout ce qu'ils avoient fait, comme n'ayant esté entrepris que pour maintenir la Religion, & pour le service du Roy; & de plus, on leur promettoit le commandement des armées pour exécuter cét Edit, & pour faire la guerre aux Huguenots, s'ils refusoient de s'y soumettre. Et pour places de seûreté, on leur accordoit outre Toul & Verdun, dont ils s'estoient emparez d'abord, trois villes en Champagne, Reims, Chaalons, & Saint Dizier; Ruë en Picardie, outre celles où ils estoient déja les maistres dans cette Province, qui se déclara la premiere pour la Ligue; Soissons, en l'Isle de France; en Bretagne, Dinau & Concarneau; & Dijon & Beaune en Bourgogne. De plus, on leur donna de

ANN. 1585.

Articles accord. au nom du Roy, &c.
Mem. t. 1.
Cayet, t. 1.

ANN. 1585. quoy payer les soldats, qu'ils avoient levez, & au Cardinal de Bourbon, au Duc de Guise, à ses deux freres, & à leurs cousins les Ducs de Mercœur, d'Aumale & d'Elbœuf, à chacun une Compagnie entretenuë d'Argoulets ou d'Arquebusiers à cheval pour leur garde, comme si l'on eust voulu, par une marque d'honneur si éclatante, qu'ils triomphassent de l'autorité Royale, sur laquelle ils venoient de remporter une si grande victoire sans combat, par la seule terreur qu'ils donnerent de leur entreprise, qui, contre l'ordre de la nature, de Maistre & de Souverain le rendit Ministre & exécuteur des volontez de ses Sujets.

Voilà quel fut cét Édit de Juillet, que l'on tira par force de la foiblesse du Roy, qui s'apperceût bientost, qu'au lieu d'asseûrer la Religion & son propre repos, en accordant tout à la Ligue, comme on le luy faisoit accroire, il s'engageoit dans une furieuse guerre, qui pourroit extrémement nuire à la Religion, si les Huguenots y avoient une fois l'avantage sur les Catholiques. C'est ce qu'il fit assez connoistre, lors que parmi les acclamations & les cris de *Vive le Roy* qu'on entendoit de toutes parts, quand il alla luy-mesme faire enregistrer l'Edit au Parlement, il ne se put tenir de dire à quelques uns, en gémissant : *J'ay bien peur qu'en voulant perdre le Presche, nous ne hazardions fort la*

Messe,

Messe; ce que depuis il répeta plus d'une fois en diverses occasions. ANN. 1585.

Et certes, on ne manqua pas, aussitost aprés cette publication, de voir la guerre allumée par toute la France. Car comme le Roy de Navarre eût appris que l'on avoit verifié cét Edit, qui estoit effectivement une solennelle Déclaratiou de guerre contre luy, il s'unit plus étroitement que jamais avec le Prince de Condé, & tout le parti Huguenot, dans une Assemblée qui fut tenuë pour cet effet à Bergerac. Et ces deux Princes estant allez de Guyenne en Languedoc, firent si-bien comprendre au Mareschal Duc de Montmorency, Gouverneur de cette Province, qu'il y alloit non seulement de son interest particulier de s'opposer aux Guises, qui ne l'aimoient pas, mais aussi du service du Roy, dont on vouloit anéantir l'autorité, & de la conservation de la Monarchie, de laquelle ces Ligueurs sappoient les fondemeins, en attaquant directement la Loy Salique, qu'ils le firent entrer dans leur Confédération avec tout le parti des Politiques dont il avoit toûjours esté le Chef.

Ainsi, au lieu que sous les Regnes précedens tous les Catholiques estoient unis contre les Huguenots, sous ceux de Henry III. & de son Successeur ils furent divisez en deux partis, dont l'un fut des Ligueurs, & l'autre des Politiques, qui furent aussi appellez Royalistes. Et ce fut pour lors

ANN. 1585. qu'on put voir manifestement que cette guerre n'estoit point du tout une guerre de Religion, comme les Ligueurs le prétendoient; mais une guerre purement d'Estat, puis que le Duc de Montmorency, Chef des Catholiques unis avec les Huguenots pour maintenir l'autorité du Roy & la Maison Royale, comme ils le disent dans leur Manifeste du dixiéme d'Aoust, se montra toûjours tres-zelé défenseur de la Religion, suivant l'exemple de son pere le Grand Connestable.

Le Laboureur, addit. aux Mem. de Casteln. l. 4. Brantosme, éloge de Damville.

En effet, il la protegea si-bien dans son Gouvernement, que ce ne fut pas sans peine que le Roy de Navarre put obtenir des Huguenots qu'ils prissent confiance en luy, parce qu'il s'estoit toûjours opposé aux progrés qu'ils y vouloient faire. Il etendit mesme son zele jusques dans le Comtat avec tant de succés, pour empescher qu'on n'y établist l'Héresie, que Grégoire XIII. se crut obligé de luy en faire de grands remercîmens par plusieurs Brefs. Ce ne fut donc nullement pour ruiner la Religion que le Roy de Navarre Chef des Huguenots unis avec une partie des Catholiques fit la guerre, mais pour sauver l'estat & le Roy que La Ligue vouloit opprimer, comme le Roy mesme le reconnut quelque temps aprés, avoûant qu'il n'avoit point eû de meilleurs serviteur que le Mareschal de Montmorency. Aussi demeura-t-il toûjours si attaché au service de

de ce Prince & de son successeur le Roy de Navarre, que celuy-cy qui l'honoroit comme son pere, ainsi qu'il l'appelloit alors, estant depuis devenu Roy de France, le fit Connestable; pour récompenser son rare merite, & les grands services qu'il avoit rendus à l'Estat; & depuis ce temps-là, pour le traiter de la mesme maniere que Henry II. traitoit le Connestable Anne de Montmorency pere de ce Duc, il ne l'appelloit plus que son Compere. Ainsi, par la jonction des forces d'un si grand homme, qui estoit suivi d'une partie des Catholiques, avec celles du Roy de Navarre, ce généreux Prince se trouva du moins en estat de se défendre contre les Ligueurs, qui outre qu'ils avoient pour eux l'autorité du Roy qu'on avoit entraisné comme par force en cette guerre, tirerent encore grand avantage des foudres que le Pape lança cette mesme année contre le Roy de Nevarre & le Prince de Condé.

ANN. 1585.

Les Ligueurs avoient déja fait plus d'une fois de grands efforts auprés du Pape Grégoire XIII. pour obtenir de luy ce qu'ils desiroient passionnément, qu'il approuvast le Traité de leur Ligue. Et comme ils furent sur le point de se déclarer plus ouvertement qu'ils n'avoient encore fait, & de prendre les armes aprés la mort du Duc d'Alençon, ils recommencerent à presser ce Pontife plus fort qu'auparavant, pour obtenir de luy cette Déclara-

ANN. 1585. tion qu'ils luy demandoient, afin de s'autoriser davantage dans l'esprit des Peuples qui obéissent au Saint Siege. Pour cét effet, ils dépescherent de nouveau à Rome le Pere Claude Mathieu, qui, selon sa coustume, ne manqua pas de s'adresser & de se joindre au Cardinal de Pellevé, le plus opiniastre partisan que la Ligue ait jamais eû, & le solliciteur éternel des affaires de ce parti en Cour de Rome.

Brantosme, éloge de Jean de Montluc Evesq. de Valence.

Additions aux Mem de Casteln. l. 2. Histoire des Card. d'Aubery.

Ce Cardinal estoit d'une ancienne & illustre Maison de Normandie, c'est ainsi qu'en parle le sieur de Brantosme, & de laquelle sont sortis les Marquis pe Beury, & les Comtes de Flers: ce qui doit confondre ces Ecrivains passionnez, qui, en haine de la Ligue, l'ont traité d'homme de tres-basse naissance, qui de marmiton de College avoit esté valet d'école du Cardinal de Lorraine. Il est vray que parce qu'il ne pouvoit pas avoir beaucoup de biens d'une succession qu'il falloit partager entre huit freres, il se mit au service de ce Cardinal qui le fit Intendant de sa maison. Mais on n'a pas pû inferer de là, comme on a fait malicieusement, qu'il fust de basse extraction; & de plus, l'on ne peut nier qu'ils n'ait eû beaucoup de bonnes qualitez, qui estant soustenuës du credit de la Maison de Guise, à laquelle il s'estoit entierement, dévoüé, luy aquirent l'estime de Henry II. qui le fit Maistre des Requestes, & luy donna l'Evesché d'Amiens, d'où il passa quel-

que

que temps aprés à l'Archevesché de Sens, par la faveur de Loüis Cardinal de Guise, qui luy procura mesme le Chapeau. Tant de bienfaits receûs de cette puissante Maison l'attacherent si fortement & avec tant d'aveugle passion aux interests des Guises, qu'il fit tout ce qu'il put pour faire réüssir en leur faveur les entreprises de la Ligue contre Henry IV. mesme aprés sa conversion, jusqu'à ce que voyant à Paris, où il estoit alors, que ce Prince victorieux y estoit entré avec une incroyable joye des Parisiens, il en mourut de déplaisir. ANN. 1485.

Or ce Cardinal & le Pere Mathieu esperoient que le Pape voyant la Ligue devenuë si puissante qu'elle se trouvoit en estat de faire la guerre, se déclareroit à ce coup pour elle. Sur cette esperance ils renouvellerent avec beaucoup de chaleur les instances qu'ils luy en avoient souvent faites, & les continuerent avec la mesme passion jusqu'à sa mort; qui arriva cette mesme année, sans qu'ils eussent rien obtenu de ce qu'ils prétendoient. Il eût pour successeur le fameux Cordelier Felix Peretti Cardinal de Montalte, appellé, quand il fut créé Pape, Sixte V. celuy qui de la plus miserable des conditions, où par l'extréme bassesse de sa naissance il estoit réduit en sa jeunesse à garder les pourceaux, monta de degré en degré, par mérite & par son adresse, jusques au Souverain Pontificat, qu'il porta plus haut en *Vie de Sixte V.*

ANN. 1558. cinq ans qu'il régna, que ses Prédecesseurs n'avoient fait en plusieurs siecles. Comme il avoit esté grand Inquisiteur, & l'un des plus severes qu'on eust jamais veús dans cette Charge: ces Agens de la Ligue s'estant joints aux Espagnols, crurent qu'ils obtiendroient de luy facilement qu'il l'approuvast, & qu'il joignist aux armes qu'elle avoit déja prises, celles de l'Eglise, en frapant d'Anathême le Roy de Navarre.

Mais ils ne sçavoient pas encore à quel Pape ils avoient affaire: car comme il estoit d'une humeur extrémement fiere, hautaine, imperieuse, & inflexible, & qu'il vouloit faire connoistre à tout le monde qu'il n'agissoit point du tout par les mouvemens de qui que ce fust, & beaucoup moins des Espagnols qu'il n'aimoit pas, il leur parla d'abord d'un certain air de majesté qui leur fit bien sentir qu'il ne se laissoit pas tromper par les apparences, & qu'il estoit maistre aussi éclairé qu'absolu. En effet, ces gens bien surpris desespererent de pouvoir jamais rien gagner sur un esprit qu'ils connoissoient alors estre tout autre que celuy qui leur paroissoit si moderé, si humble, si doux, & si complaisant, lors qu'estant Cardinal il marchoit la teste baissée, en cherchant finement par là, comme on asseûre qu'il le dit luymesme, le Pontificat qu'il avoit enfin trouvé. *Vie de Sixte V.*

Cependant, comme d'autre part il crut avoir une belle occasion de faire hautement écla-

éclater la ſuprême puiſſance du Pontificat qu'il vouloit rendre formidable à toute la terre par un coup extraordinaire, il fit peu de temps aprés, de luy-meſme, & lors qu'on ne l'en preſſoit pas, la plus foudroyante de toutes les Bulles contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé. Car, aprés avoir élevé infiniment la puiſſance & l'autorité Pontificale par deſſus tous les Rois de la terre, juſqu'à dire qu'elle les peut renverſer de leur Trône par des Jugemens & des Arreſts irrévocables quand ils manquent à leur devoir, & les terraſſer comme miniſtres de Satan; & aprés avoir expoſé fort au long tout ce qui ſe peut dire de faſcheux & de rude contre ces deux Princes, en des termes qu'õ ne peut nier qu'ils ne ſoient extrémement injurieux : il les prive de tous les Eſtats & Domaines qu'ils poſſedent, & les déclare incapables, eux & toute leur poſterité, à perpetuité, de ſucceder à quelque Eſtat & Principauté que ce ſoit, & particulierement au Royaume de France; abſout du ſerment de fidelité tous leurs vaſſaux & leurs ſujets, auſquels il défend trés étroitement de leur obéïr; & avertit le Roy de France de tenir la main à l'exécution de ce Decret.

ANN. 1585.

Bulle du Pape Sixte contre le Roy de Nav. & le Prince de Condé.

Mem. de Ligue. Cayet, t. I.

Autant que cette Bulle, qui fut ſignée de vingt cinq Cardinaux, & envoyée par le Pape en France, réjoüit les Ligueurs qui la publierent : autant affligea-t-elle tous les Catholiques & les bons François oppoſez à

ANN. 1585. cette faction, Ils ne pouvoient souffrir que les Papes, qui estoient autrefois soumis aux Empereurs & aux Rois, ausquels ils se croyoient obligez d'obeïr, comme Saint Grégoire le Grand proteste à l'Empereur Maurice, & les Papes Leon IV. & Pelage aux Rois Lothaire & Childebert, osassent entreprendre de les déposer, & de dispenser leurs sujets du serment de fidelité, contre la Loy toute manifeste de Dieu, qui leur commande de leur obeïr en tant d'endroits de l'Ecriture, quand mesme ils manqueroient à leur devoir.

Ep. 6. l. 3. & l. 2. 61 Dist 9. 10. c. Can. 10. Pelag Ep. ad Chil. deb.

Dieu, disoient-ils, a tellement partagé les deux puissances, la temporelle & la spirituelle, entre les Rois & les autres Princes d'une part. & de l'autre le Pape & les Evesques qui sont les Princes d'Eglise : que comme il n'est pas permis à ceux là de rien entreprendre sur le spirituel, ni de mettre le main a l'encensoir, il n'est aussi nullement loisible à ceux-cy d'attenter sur le temporel, en abusant de cette puissance spirituelle qui ne leur a esté donnée de Jesus-Christ que pour l'exercer sur des choses qui sont entierement détachées du temporel, sur quoy ils ne peuvent rien ni directement; ni indirectement ; beaucoup moins peuvent-ils déposer les Rois, & empescher par les Censures & par les foudres de l'Eglise que leurs Sujets ne leur rendent ce qu'ils leur doivent. Ils ajoustoient que la doctrine contraire

soustenuë par quelques Ecrivains de delà les Monts, pour flater la Cour de Rome, avoit toujours esté condamnée par ses Décisions de l'Eglise Gallicane, par les Arrests du Parlement, & par les Protestations que nos Rois ont faites assez souvent contre cette entreprise inoüie en l'Eglise de Dieu pendant plus d'onze siecles, & qu'on n'a jamais pû souffrir en France. ANN. 1585.

Et tandis que j'écris cette partie de mon Histoire, le vingt-troisiéme jour du mois de Mars, j'apprens qu'on enregistre au Parlement l'Edit perpetuel & irrévocable, par lequel Loüis le Grand, qui sçait maintenir avec tant de force les droits de sa Couronne, & avec tant de pieté ceux de l'Eglise, ordonne que l'indépendance absoluë des Rois, pour le temporel, sans que quelque puissance que ce soit y puisse donner atteinte ni directement, ni indirectement, sous quelque prétexte que ce puisse estre, soit soutenuë & enseignée dans son Royaume par les Professeurs en Théologie, Seculiers & Réguliers, conformément à ce que l'Assemblée générale du Clergé, representant l'Eglise Gallicane en a solennellement déclaré, en expliquant le sentiment qu'elle a & que l'on doit avoir avec elle sur ce sujet.

Au reste, cette Bulle de Sixte ne parut pas plûtost en France, par le soin que les Ligueurs en prirent, qu'on fit courir une infinité d'Ecrits, dans lesquels ceux de l'une

ANN. 1585. & de l'autre Relgion, qui conviennent dans la mesme doctrine de l'indépendance des Rois de toute autre puissance que de Dieu, à l'egard de leur Couronne, en montroient les nullitez ; les uns assez paisiblement, se contentant de la force de le raison, sans y mesler l'aigreur & l'emportement de la passion ; & les autres, en style de déclamateur & de satyrique, avec de furieuses invectives. Le plus aspre & le plus injurieux de ces Ecrivains passionnez, mais qui n'est pas pourtant le moins fort & le moins sçavant, est l'Auteur de l'Ecrit, intitulé *Brutum Fulmen*, que quelques-uns ont attribué au Jurisconsulte François Hotman. Mais cét Ecrivain, quel qu'il soit, eust beaucoup mieux soustenu les droits des Souverains, s'il eust écrit avec un zele plus reglé, & avec plus de moderation, sans se déchaisner, comme il fait, contre les Papes, ausquels, quand mesme l'on prétend qu'ils ayent manqué en quelque chose, il n'est pourtant jamais permis de manquer de respect.

Remontrance au Roy par la Cour de Parl. Déclar. du Roy de Nav. contre la Bul. Mem. de la Ligue.

Le Parlement, qui s'est toûjours vigoureusement opposé à de pareilles entreprises, ne manqua pas de faite au Roy sur ce sujet de tres humbles remontrances, dignes de la sagesse & de la fermeté que cette Auguste Compagnie fait éclater en toutes les occasions où il s'agit de maintenir les Droits de la Couronne & les libertez du Royaume. Le Roy de Navarre y joignit les siennes, où il fait connoistre au Roy qu'il

avoit

avoit encore plus d'interest que luy à ne pas souffrir une si hardie & si insoustenable entreprise de Sixte. Et comme il crut qu'il devoit repousser, par un coup d'une force & & d'une hauteur extraordinaire, l'injure atroce qu'il avoit receüe dans une Bulle où il croyoit estre traité de la maniere du monde la plus indigne: il eût le courage, & trouva le moyen de faire afficher dans Rome mesme, jusqu'aux portes du Vatican, la Protestation solennelle qu'il fit contre cette Bulle, & par laquelle, aprés en avoir appellé comme d'abus à la Cour des Pairs & au Concile comme au Superieur du Pape, il proteste de nullité de tout le procedé de Sixte; & il ajouste *que si les Princes & les Rois ses Prédecesseurs ont bien sceû réprimer les Papes lors qu'ils se sont oubliez, & qu'ils ont passé au-delà des bornes de leur vocation, en confondant le temporel avec le spirituel, il espere que Dieu luy fera la grace de venger sur Sixte l'injure qui est faite en sa personne à toute la Maison de France implorant pour cela le secours de tous les Rois, de tous les Princes, & de toutes les Républiques de la Chrestienté qu'on attaque aussi-bien que luy par cette Bulle.* Quoy que le Pape Sixte, suivant son naturel & son genie imperieux & inflexible ne révoqua point pour cela sa Bulle: néanmoins, comme il avoit l'ame tout-à-fait grande, il ne laissa pas de trouver cette action fort généreuse, & ne put s'empescher de dire à l'Ambassadeur de France,

ANN. 1585.

Opposition faite par le Roy de Nav. contre l'Excom. &c. affichée à Rome le 6. Novemb. 1585.

ANN. 1585. France, qu'il souhaiteroit que le Roy son Maistre eust autant de cœur & de résolution contre ses veritables ennemis, que le Navarrois en avoit témoigné contre ceux qui haïssoient son héresie, & non pas sa personne.

Mais ce souhait estoit fort inutile. Car ce pauvre Prince avoit tant de peur de la Ligue; que quelques remontrances qu'on luy fist, & quoy qu'on luy proposast l'exemple du feu Roy son frere, qui agît avec beaucoup de force en une pareille occasion, au sujet de la Reine de Navarre qu'on vouloit déposer à Rome, il n'osa jamais permettre que l'on procedast contre cette Bulle. De sorte qu'il se contenta qu'elle ne fust point publiée en France par Arrest; sans mesme demander au Pape qu'il la révoquast, comme avoit fait Charles IX. qui obligea, par une forte protestation, le Pape Pie IV. à révoquer la Bulle qu'il avoit faite contre la Reine Jeanne d'Albret. Ce fut-là l'effet de la crainte peu digne d'un Roy, que Henry III. conceût de la Ligue; laquelle tirant avantage de sa foiblesse, en devint plus fiere, & plus hardie, pour l'obliger, comme elle fit, malgré toute sa répugnance, à rompre la paix qu'il avoit donnée a la France, & à faire la guerre au Roy de Navarre qui luy avoit toujours ponctuellement obeï, lors mesme qu'il luy défendit de prendre les armes pour marcher à son secours contre la Ligue. Tout ce qu'il put obtenir des Ligueurs,

Lettre du Roy Tres-Chrest. au Roy de Nav. sur la prise des arm.

gueurs,

gueurs,pour differer du moins autant qu'il pouroit d'en venir à cette extremité, dont il prévoyoit assez les dangereuses consequences, fut d'envoyer à ce Prince Messire Philippes de Lenoncour,qui fut depuis Cardinal, & le Président Brulart, avec quelques Docteurs de Sorbonnne, pour luy persuader de rentrer dans la Communion de l'Eglise Catholique,& de suspendre l'exercice du Calvinisme, du moins pour six mois,pédant lesquels on trou veroit les voyes d'accommoder toute choses à l'amiable.

ANN. 1585.

Proposition des Deputez du Roy envoyez au Roy de Navarre.

On ne pouvoit mieux choisir pour traiter d'une affaire de cette importance que ce célebte Nicolas Brulart,Marquis de Sillery, dont la fidelité toûjours constante au service de nos Rois, & la sagesse & l'habileté consommée dans le manîment des affaires furent enfin récompensées par Henry IV. de la premiere dignité de la Robe,où il a fini glorieusement ses jours sous la Regne du feu Roy. Et c'est ce qui distingue avec grand honneur cette illustre Maison, qui a l'avantage de pouvoir compter parmi les grands hommes qui en sont sortis, deux Chambelans de nos Rois, un Maistre des Engins & des Machines, un Commandant de Cavalerie tué à la bataille d'Azincour en combatant pour sa patrie, un Procureur Général, & trois Présidens au Parlement de Paris, deux Premiers Présidens au Parlement de Bourgogne, & sur le tout un Chancelier de France, Cela s'appel-

Du Chesne Hist. de Montmor. Hist. du Perche. de la Clergerie. Loisel Antiq. de Beauvais. Blanchart des Présidens a Mort.

ANN. 1585. pelle ce qui fait la vraye grandeur d'une Maison, & l'un des plus beaux titres de Noblesse que l'Epée & la Robe puissent fournir.

Or ce fut cét excellent homme qu'on joignit au sieur de Lenoncour pour cette importante négotiation, parce qu'on espera que par son adresse, & par sa maniere d'agir également douce, insinuante & efficace il pourroit porter plus facilement que tout autre le Roy de Navarre à donner au Roy la satisfaction qu'il desiroit de luy, pour ne se voir pas obligé à luy faire la guerre malgré qu'il en eust. Mais comme cét heureux moment n'estoit pas encore venu, & que c'est un mauvais moyen de procurer la conversion d'un homme, & sur tout d'un grand Prince qui a de quoy se bien défendre quand on l'attaquera, que de l'y porter en le menaçant, & en luy montrant les armes qu'on tient toutes prestes pour l'y contraindre: il ne répondit autre chose, sinon qu'il avoit toûjours esté disposé, comme il l'estoit encore, à recevoir l'instruction qu'on luy voudroit donner, selon les décisions d'un Concile libre, & non pas le poignard sur la gorge, comme on avoit fait aprés la Saint Barthelemy.

C'est pourquoy il fallut enfin qu'on en vinst à la guerre, ainsi que la Ligue le souhaitoit, croyant qu'elle accableroit tout-à-coup ce Prince & son parti, avant qu'il pust recevoir les forces des Estrangers. Mais

Mais elle se trouva bien trompée dans son attente. Car des deux armées que le Roy fut obligé, selon le Traité de Nemours, de donner aux deux Princes Lorrains, l'une au Duc de Guise pour s'opposer aux Allemans, s'ils entreprenoient d'entrer en France, comme les Huguenots les en sollicitoient, l'autre au Duc de Mayenne pour aller en Guyenne contre le Roy de Navarre, dont les Ligueurs tenoient la défaite & la ruine pour indubitable, celle-cy, aprés environ dix mois de campagne, sans avoir fait autre chose que prendre quelques petites places de peu d'importance, qui furent aisément reprises, se trouva presque entierement ruinée & dissipée faute d'argent, de vivres, de munitions, d'équipage d'artillerie, & d'autres secours qu'on luy promettoit tous les jours, & qu'on ne luy envoyoit jamais, & sur tout par la mauvaise intelligence qui estoit entre le Duc de Mayenne & les Mareschaux de Matignon Gouverneur de Guyenne, & de Biron commandant une petite armée en Poitou pour soustenir ce Duc. ANN. 1585.

Car ces deux fideles serviteurs du Roy sçachant le secret de leur Maistre, qui ne vouloit pas la perte du Roy de Navarre, de peur de se voir avec toute la Maison Royale à la discretion de la Ligue qui n'avoit pas envie de l'épargner, rompirent adroitement toutes les mesures de M. de Mayenne : de sorte qu'il se vit contraint de s'en

ANN. s'en retourner auprés du Roy, ſans luy em-
1585. mener captif le Roy de Navarre, comme il le luy avoit promis, & ſans avoir rien fait de ce que les Ligueurs attendoient de ſon zele pour le parti. Pour le Duc de Guiſe, comme il ne trouva point ſur la frontiere de Champagne d'Allemans à combatre, & qu'il n'avoit que peu de troupes, toute ſon expedition ſe termina à prendre Douzy & Raucour, deux petites villes du Duc de Boüillon, auquel le Duc de Lorraine faiſoit la guerre, de laquelle je ne diray rien, parce qu'elle n'eſt point de l'Hiſtoire de la Ligue,

D'autre coſté, les Huguenots ne faiſoient pas mieux leurs affaires. Il eſt vray que le ſieur de Leſdiguieres eût de l'avantage ſur les Ligueurs en Dauphiné, où il leur enleva quelques places, & entre autres Montelimar & ſon Chaſteau, qn'il prit par un ſiege reglé, & Ambrun qu'il ſurprit, & où les riches ornemens de l'Egliſe Métropolitaine furent pillez par ſes ſoldats, ſelon la couſtume des Huguenots, à laquelle, quoy-qu'il fuſt homme d'ordre & fort moderé, il ne put s'oppoſer. Mais outre qu'ils furent aſſez malmenez dans les autres Provinces, & que tout ce que put faire le Roy de Navarre, qui n'avoit pas encore aſſemblé toutes les troupes qu'il attendoit, fut de ſe tenir ſur la défenſive: ils reçûrent un grand échec, par la mémorable déroute de l'armée de Mon-

sieur le Prince, qui pensa perir dans la malheureuse entreprise qu'il fit sur le Chasteau d'Angers. Ce Prince, qui avoit fait un petit corps d'armée aux environs de Saint Jean d'Angely qu'il tenoit au lieu de Peronne, avoit heureusement commencé sa campagne dans le Poitou, ayant chassé de cette Province le Duc de Mercœur, qui de son Gouvernement de Bretagne y estoit venu au secours des Ligueurs. Et comme aprés cette belle action il eût renforcé son armée des troupes qui accouroient à luy des Provinces voisines au bruit de sa victoire, il entreprit le siege de Broûage en faveur des Rochelois, qui le secoururent d'argent & de munitions.

ANN. 1585.

Cayet. D'Aubigné. Discours du passag. du Duc de Mercœur. Mem. de la Lig. t. 2.

Il avoit avec luy quantité de brave Noblesse & de Seigneurs de grande qualité, & entre autres René Vicomte de Rohan, François Comte de la Rochefoucault, Montguyon Lieutenant du Prince, Georde Clermont d'Amboise, Loüis de Saint Gelais, & Claude de la Trimoïlle, qui fut depuis Duc de Thoüars, & dont il recherchoit la sœur qu'il épousa peu de temps aprés; & il y a de l'apparence que ce fut plutost pour cela que par un motif de conscience & de Religion, que ce jeune Seigneur, bien loin de suivre l'exemple de son pere qui se déclara Chef de la Ligue en Poitou, donna dans l'autre extrémité, & se fit Huguenot aussi-bien que sa sœur Char-

ANN. 1585. Charlotte Catherine de la Trimouïlle, pour avoir l'honneur d'épouser le Prince de Condé. Grand pouvoir de l'ambition sur les esprits qu'elle éblouït de l'éclat trompeur des grandeurs du monde, d'avoir pû obliger le frere & la sœur nez de Loüis de la Trimouïlle, & de Jeanne de Montmorency fille du Grand Connestable, tous deux tres Catholiques aussi bien que tous leurs illustres Ancestres, à se faire Calvinistes, l'un pour devenir beaufrere d'un Prince du Sang, & l'autre pour estre sa femme.

C'est de ce mariage que naquit le premier de Septembre de l'année mil cinq cens quatre-vingts-huit, le feu Prince de Condé Henry de Bourbon, qui par un bien heureux sort opposé directement à celuy de cette Princesse, estant sorti d'un pere & d'une mere tres-attachez au Calvinisme, a esté l'un des Princes les plus zelez pour la Foy Catholique que la France ait jamais eûs, & celuy qui s'est le plus hautement declaré l'ennemi de l'héresie des Calvinistes. Aussi a-t-il laissé à la posterité une tres-glorieuse memoire de son nom, qui ne perira jamais dans celle de tous les bons François, pour avoir toûjours défendu la Religion de toute sa force, employant à ce saint & divin employ son bras, & son esprit qu'il avoit excellent, comme il l'a fait paroistre en toutes les occasions, & principalement dans le Conseil, dont il estoit le Chef, quand il mourut d'une mort

mort que les actes de toutes les vertus les plus solides dont elle fut accompagnée rendirent précieuse devant Dieu. J'ay crû que j'estois obligé, par reconnoissance, à rendre justice dans ce petit éloge au grand merite de ce Prince, qui m'a fait autrefois l'honneur de me donner en plus d'une rencontre quelques marques assez particulieres de son estime & de son affection; & j'espere que ceux qui prendront la peine de lire mon Ouvrage, ne trouveront pas mauvais que j'aye fait pour luy cette courte digression, à l'occasion du Prince son pere, auquel il faut maintenant revenir.

ANN. 1585.

Ces Seigneurs qui s'estoient rendus auprés de luy pour le servir à cét important siege de Broüage, y avoient amené une belle suite de Gentilshommes Huguenots, & mesme de quelques Catholiques ennemis de la Ligue. Et avec ce secours il avoit enfin réduit la place aux termes d'estre bien tost prise, lors que par un trait, qui asseûrément n'estoit pas d'un Capitaine consommé, il prit le change d'une maniere qui luy fit perdre tout le fruit de ses travaux passez, & le mit en un extréme danger de perir, sans avoir rien fait de ce qu'il prétendoit. Comme il eût appris que le Capitaine Roche-morte, l'un de ses meilleurs Officiers, avoit surpris le Chasteau d'Angers en l'absence du Comte de Brissac, qui en ayant eû du Roy le Gouvernement aprés la mort du Duc d'Alen-

D'Aubigné. Cayet. t. I. Mem. de la Ligue, &c.

Discours du voyage que le P. de Condé entreprit à Angers & de la rupt. de son Arm. Mem. de la Lig. t. 2.

ANN. 1585. d'Alençon. s'eſtoit déclaré pour la Ligue: il laiſſa devant Broûage le ſieur de la Roche-Baucour Sainte-Meſme avec l'Infanterie pour en continuer le ſiege, & s'en alla luy-meſme avec toute ſa Cavalerie, conſiſtant en deux mille chevaux, pour ſecourir ce Capitaine, qui avec dix-ſept ou dix-huit ſoldats ſeulement tenoit contre les Bourgeois d'Angers qui l'aſſiegeoient dans le Chaſteau. Mais ayant un peu trop tardé à ſe mettre en marche, & conſumé encore trop de temps à faire cette cavalcade, dont le bon ſuccés dépendoit uniquement de la celerité, il n'eut pas plûtoſt paſſé la riviere de Loire ſur des batteaux entre Saumur & Angers au bourg de Genes & aux Roſiers, qu'il eût avis que Roche-morte ayant eſté tué d'une arquebuſade comme il regardoit par une feneſtre, il y avoit deux jours que le Chaſteau s'eſtoit rendu.

Nonobſtant ce malheur, que la pluſpart des ſiens ne vouloient pas croire. comme il eût joint quinze cens hommes que Clermont d'Amboiſe, un peu avant qu'on allaſt inveſtir Broûage, eſtoit allé lever pour luy en Anjou, ils ne laiſſa pas d'attaquer les fauxbourgs. Mais il en fut vigoureuſement repouſſé par de bonnes troupes que le Roy y avoit envoyées, pour ſouſtenir les Bourgeois qui s'eſtoient retranchez contre le Chaſteau qu'ils aſſiegeoient. Aprés quoy, comme il penſa répaſſer la riviere, il toruva

va non seulement que tous les passagee estoient gardez, mais aussi qu'il alloit estre enveloppé par les troupes du Roy & de la Ligue, qui accouroiét de tous costez de delà & de deça la Loire pour l'enfermer. De sorte que ne pouvant plus ni avancer ni reculer sans estre pris ou taillé en pieces avec tous sés gens, ils furent enfin contraints de se débander, se separant les uns des autres en petites troupes de sept ou huit, de dix ou douze, pour se sauver, chacun comme il pourroit, ne marchant que de nuit par des lieux fort écartez des grands chemins, & par les bois, de peur de rencontrer les soldats ou les païsans qui en tuoient tout autant qu'ils en pouvoient trouver, & leur donnoient la chasse comme on fait aux Loups quand ils s'enfuyent, aprés qu'on les a découverts sur le point qu'ils estoient d'entrer dans une bergerie. Le Prince sur tout eût bien de la peine à se sauver luy dixiéme, & travesti, dans la Basse Normandie, d'où il passa sur quelque barque de pescheur, entre Avranche & Saint Malo, dans l'Isle de Grenezay, & de là sur un vaisseau Anglois en Angleterre, où il fut tresbien receû de la Reine Elizabeth, qui le fit repasser l'année d'aprés à la Rochelle avec un secours assez considerable. ANN. 1585.

Cependãt Ste. Méme, qui durant cette malheureuse expedition du Prince continuoit

ANN. le siege de Brouage, se trouvant trop foible
1585. pour resister au Mareschal de Marignon, qui par ordre du Roy, s'avançoit avec des troupes aguerries pour donner teste baissée dans ses retranchemens, plia bagage, & se retira bien viste, avec tant d'épouvante & de desordre, qu'il perdit une bonne partie de ses gens dans sa marche précipitée, & singulierement au passage de la Charente, où Saint Luc Gouverneur de Brouage, qui se montra toûjours aussi brave à la guerre, qu'il estoit agréable courtisan durant la paix, l'ayant chargé en queuë, luy tailla en pieces son arriere-garde. Ainsi la Ligue & le Calvinisme perdirent en cette occasion, l'une le Chasteau d'Angers, où le Roy mit un Gouverneur, sur la fidelité duquel il s'asseuroit; & l'autre presque toutes ses forces, qui aprés cet échec n'osoient plus paroître en campagne.

Le sieur du Bouchage.

Cela fit que le Roy prenant son temps publia de nouvelles Ordonnances, par lesquelles il commandoit qu'on saisist les biens des Rebelles, & particulierement de ceux qui avoient suivi le Prince de Condé, promettant de les rétablir s'ils rentroient dans l'Eglise Catholique, & donnoient bonne caution d'y persister, ordonnant au reste qu'en exécution de l'Edit de Juillet on fist sortir du Royaume tous ceux qui refuseroient de faire entre les mains des Evesques abjuration du Calvinisme

nisme ; & l'on voulut qu'ils la fissent ANN.
selon le Formulaire qui en fut dres- 1585.
sé par Guillaume Ruzé Evesque d'Angers. L'on en usa de la sorte, parce qu'on avoit observé que la pluspart desHuguenots s'estoient imaginé que pour ne pas perdre leurs biens & sortir du Royaume, il leur estoit permis de s'accommoder au temps, & de tromper les hommes en faisant une fausse profession de Foy, seulement pour garder la police, & obéir à l'exterieur aux Edits ; ce qu'ils exprimoient par ces paroles, *puis qu'il plaist au Roy*, qu'ils ne manquoient jamais de dire, quand ils faisoient leur abjuration. Or ce sage Evesque ayant remarqué cét abus insupportable, qui estoit suivi d'une infinité de sacrileges & d'horribles profanations des Sacremens que ces faux Convertis ne faisoient point de scrupule de recevoir, en trahissant par cette damnable imposture l'une & l'autre Religion : il n'en voulut recevoir aucun à la Communion de l'Eglise qu'il n'eust fait sa profession de Foy selon son Formulaire assez semblable à celuy du Pape Pie IV. que l'on presente à signer depuis ce temps-là à tous ceux qui abjurent l'Hérésie.

Profession de Foy pour le Diocese d'Angers, t. 1. des Mem. de la Ligue, p. 443.

A la verité ces Edits joints à l'extréme foiblesse où se trouvoient alors les Huguenots, firent en peu de temps beaucoup plus de conversions, veritables ou feintes que n'en avoit fait le massacre de la Saint

ANN. 1585. Barthelemy. Mais aussi d'autre part, ils firent que les Protestans d'Allemagne, que le Roy de Navarre n'avoit pû encore attirer à son parti contre les Ligueurs commencerent à s'ébranler en sa faveur. Il y avoit prés de deux ans que ce Roy, qui se vouloit mettre à couvert de la Conspiration que la Ligue avoit faite principalement contre luy, afin de l'exclure de la succession de la Couronne contre la Loy fondamentale du Royaume, sollicitoit ces Princes par les sieurs de Segur-Pardaillan & de Clervant de lever une armée pour son secours; & d'ailleurs, il pressoit par ceux de Geneve les Cantons Protestans des Suisses de faire pour le mesme effet une contre-ligue avec les Allemans. La Reine Elizabeth, qui outre l'interest de sa Religion Protestante avoit une estime & une affection toute particuliere pour ce Prince, le Duc de Boüillon ennemi déclaré des Princes Lorrains; & le Comte de Montbeliard Frideric de Virtemberg fort zelé Calviniste, faisoient tous leurs efforts auprés de ces Protestans pour les émouvoir. Ceux-cy néanmoins avoient grand'peine à se résoudre à la guerre contre un Roy de France leur allié, disant toûjours qu'ils ne s'y enengageroient jamais qu'on ne leur fist voir clairement que la guerre qu'on faisoit aux Huguenots, n'estoit pas une guerre d'Estat contre des Rebelles, & que c'estoit uni-

que-

ment à la Religion Proteſtante qu'on en vouloit. Mais quand on leur eut fait voir ces Edits & ces Ordonnances du Roy, qui ne vouloit abſolument plus ſouffrir d'autre Religion que la Catholique en ſon Royaume, & qu'on leur eut donné d'ailleurs toutes les ſeuretez qu'ils pouvoient ſouhaiter pour le payement de leur armée : alors ils réſolurent d'en lever une bonne pour ſecourir puiſſamment le Roy de Navarre, aprés qu'ils auroient envoyé une Ambaſſade ſolennelle au Roy, pour luy demander la révocation de ſes Edits, & une entiere liberté de conſcience pour les Proteſtans.

ANN. 1585.

ANN. 1586.

Le Roy de Dannemarc, les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, le Prince Palatin Jean Caſimir, les Ducs de Saxe, de Pomeranie, & de Brunſvic, le Lantgrave de Heſſe, & Jean Frideric Adminiſtrateur de Magdebourg furent les Princes qui s'aſſocierent avec les villes de Francfort, Ulmes, Nuremberg & Straſbourg, pour envoyer cette Ambaſſade au Roy, qui ne ſçachant que leur répondre, de peur d'irriter la Ligue, en leur accordant, ou de s'attirer ſur les bras les forces de preſque tous les Proteſtans d'Allemagne, en leur refuſant ce qu'ils demandoient, fit, pour gagner du temps, un voyage juſqu'à Lyon, tandis que les Députez de ces Princes eſtoient à Paris; ce qui obligea le Comte de Mont-

Harangue des Ambaſſad. des Princes Proteſ. Mem. de la Lig. t. I.

Ann. behard & le Comte d'Isembourg Chefs
1566. de l'Ambassade à s'en retourner. Il n'en
fut pas de mesme des autres, qui s'obstinerent à attendre le retour du Roy, qui fut contraint, vaincu par une si longue patience qu'il avoit cru pouvoir lasser, de leur donner enfin l'audiance qu'ils demandoient. Celuy qui portoit la parole perdant le respect, parla d'une maniere extrémement hautaine & temeraire, en luy reprochant, en certains termes qui n'estoient que trop intelligibles, que contre sa conscience & son honneur il avoit violé la foy si solennellement donnée à ses fidelles Sujets de la Religion Réformée, de leur en laisser l'exercice libre, en demeurant, comme ils l'avoient fait, dans les termes de l'obéïssance qu'on doit à son Roy.

Ce Prince, qui n'estoit d'ailleurs que trop patiant, ou plûtost trop foible & trop timide, se trouva si fort offensé de cette brutale insolence, qu'il ne put s'empescher de faire hautement éclater sa colere en cette occasion. Car il leur repondit d'abord de cét air également fier & majestueux qu'il sçavoit fort bien prendre quand il le vouloit, que comme on avoit laissé leurs Maistres en liberté de gouverner leurs Estats ainsi qu'ils l'entendoient, en y changeant ce qu'ils avoient voulu dans la Police & la Religion, il pretendoit aussi de son costé qu'ils ne trouvassent pas à redire aux chan-

ge-

gemens qu'il trouvoit à propos de faire ANN.
dans ses Edits, selon la diversité des temps 1586.
& des occasions pour le bien de ses Peuples, qui dépendoit principalement de la vraye Religion Catholique & Romaine, que les Rois Tres-Chrestiens ses Prédecesseurs avoient toûjours maintenuë en France à l'exclusion de toute autre. Puis s'estant retiré dans son cabinet, où aprés avoir repassé dans son esprit tout ce qui s'estoit dit de part & d'autre, il ne trouva pas que cette réponse fust encore assez forte, il leur envoya par un Secretaire d'Estat un billet écrit de sa propre main qu'on leur leût, & par lequel il donnoit en termes formels le démenti à tous ceux qui disoient qu'il avoit fait contre son honneur & violé sa foy, en révoquant l'Edit de May par l'Edit de Juillet: sur quoy on leur dit de sa part, qu'ils n'avoient qu'à se retirer, sans plus attendre d'audiance.

C'estoit-là sans doute une réponse digne d'un grand Roy, s'il l'eust soustenuë par ses actions aussi-bien que par ses paroles, & s'il n'eust pas un peu trop témoigné par sa conduite la crainte qu'il avoit de l'irruption de ces Allemans. Car pour l'empescher, il voulut bien en quelque maniere descendre de cette haute & suprême élevation de la Majesté Royale, en traitant presque d'égal à égal avec le Duc de Guise, & luy offrant, outre tous les grands avan-

ANN. 1586. tages qu'il eust pû souhaiter en honneurs & en pensions, plusieurs villes de seûreté qui luy eussent fait dans le Royaume une espece d'Estat indépendant, pourveû seulement qu'il voulust s'accommoder avec le Roy de Navarre, & le laisser vivre en repos, comme si c'eust esté à ce Duc, & non pas au Roy, de luy donner la paix.

Quoy-que des conditions si avantageuses fussent assez capables de tenter l'ambition du Duc, il ne voulut pas toutefois les accepter, parce qu'il esperoit la satisfaire beaucoup mieux en continunat la guerre à laquelle il avoit engagé le Roy, qui ne s'en pouvoit plus dédire: outre qu'il ne vouloit pas détruire l'opinion que les Peuples avoient qu'il n'agissoit nullement pour son interest, mais seulement pour la Religion. Ce moyen donc d'avoir la paix ayant manqué au Roy, qui la souhaitoit ardemment, il en prit un autre, qui fut de prier la Reine sa Mere de conferer avec le Roy de Navarre son gendre, pour tascher, avec son adresse ordinaire, de le réduire à quelque accommodement qui pust contenter la Ligue, & arrester les Allemans, du secours desquels aprés cela il n'auroit plus besoin. Cette Princesse qui desiroit alors la paix du moins autant que luy, parce qu'elle craignoit de demeurer à la discretion de l'un ou de l'au-

tre

tre des deux partis dont elle estoit égale- ANN.
ment haïe, accepta tres volontiers cette 1586.
commission, esperant beaucoup de ses artifices qui luy avoient si souvent réüssi en semblables occasions.

Relation du voyage de la Reine vers le Roy de Nav. Mem. de la Lig. t. 1.

S'estant donc avancée jusqu'à Champigny, belle maison du Duc de Montpensier, elle fit en sorte, par l'entremise de ce Prince qui fut trouver de sa part le Roy de Navarre, qu'on demeura d'accord que la Conference, aprés bien des difficultez qu'on y opposoit, & qu'on eût bien de la peine à résoudre, se feroit à Saint Brix, Chasteau prés de Cognac appartenant au Sieur de Fors qui estoit du parti de ce Roy. Elle s'y rendit accompagnée des Ducs de Montpensier & de Nevers, du Mareschal de Biron, & de quelques autres Seigneurs qui n'estoient point amis des Guises ni des Ligueurs, afin que la Conference en fust plus paisible. Le Roy de Navarre s'y rendit aussi avec le Prince de Condé, le Vicomte de Turenne, & les principaux Chefs de leur parti.

Il parut bien à ce coup que la Reine n'avoit plus cette grande autorité qu'elle s'estoit donnée dans les autres Conferences, où elle amenoit presque toûjours les choses au poinct qu'elle vouloit par ce merveilleux ascendant qu'elle avoit pris sur les esprits; & elle ne reconnut que trop d'abord qu'elle avoit affaire à des gens qui se défioient de ses artifices, & qui ne se

An. laisseroient pas aisément surprendre com-
1586. me à la Saint Barthelemy dont ils se souvenoient toûjours. Car ils ne voulurent jamais entrer tous trois ensemble dans la chambre de la Conference. Lors que le Roy de Navarre y estoit, le Prince & le Vicomte bien accompagnez faisoient la garde à la porte, & quand l'un des deux y entroit, le Roy de Navarre & l'autre en faisoient autant, pour ne se pas mettre imprudemment entre les mains de celle à la parole de laquelle ils croyoient avoir tout sujet de ne se pas fier, & qui n'eust osé en faire arrester un seul, les deux autres estant libres & en estat de s'en faire raison si on l'entreprenoit.

Ainsi, comme les esprits estoient trop défians & trop aigris pour pouvoir agir raisonnablement en cette Conference, tout se passa dans les trois entreveuës qui s'y firent en paroles assez fascheuses, & en reproches reciproques sans rien conclure qui tendist à un bon accord. Le Prince de Condé, selon son humeur altiere & severe, parla toujours plus durement que les deux autres, en rejettant toute voye d'accommodement, & disant d'un air extrémement fier, qu'on ne se pouvoit nullement fier à ceux qui avoient si vilainement faussé leur foy, en violant les Edits du Roy pour satisfaire des Seditieux & des Rebelles. Le Roy de Navarre, d'un naturel beau-

aucoup plus doux & complaiſant, quoy- que, comme il eſtoit auſſi fort généreux, il ne manquaſt pas de faire ſentir à la Reine qu'il n'avoit pas ſujet de ſe loüer de ſa conduite, ne perdit néanmoins jamais le reſpect qui luy eſtoit deû. Et ſur ce qu'elle luy remontroit que la paix de la France dépendoit de ſa converſion, puis que la ſeule crainte de tomber ſous la domination d'un Prince Huguenot avoit fait & armé la Ligue qui n'en vouloit qu'à ſon Hereſie & nullement à ſa perſonne : il ne répondit autre choſe, ſinon que la Religion n'eſtoit qu'un prétexte que les Auteurs de la Ligue avoient pris pour couvrir leur ambition, qui alloit tout droit à la ruine entiere de la Maiſon Royale ; & quant à ſa converſion, qu'il y eſtoit tout diſpoſé, pourveû qu'il fuſt inſtruit de la verité par un Concile libre qu'il avoit ſouvent demandé, & au jugement duquel luy & tous ceux de ſon parti ſe ſoumettroient. Il conſentit meſme à une tréve de douze jours, durant leſquels on envoyeroit au Roy pour luy propoſer cette condition qu'on ſçavoit bien qu'il n'accorderoit jamais. Et cependant le Vicomte de Turenne eſtant allé trouver la Reine qui s'eſtoit retirée à Fontenay, on y réprit la Conference, mais ce fut pour la derniere fois. ANN. 1586.

Car aprés que l'on eût exageré de part

ANN. & d'autre les forces qu'on avoit, & les a-
1586. vantages que l'on croyoit avoir, ce qui ne se put faire sans aigreur, & mesme sans menaces, la Reine perdant patience, & reprenant cét air de hauteur & de majesté qu'elle avoit souvent pris en de pareilles Conferences sous les Regnes précedens & au commencement de celuy-cy, dît d'un ton fort imperieux, qu'il n'y avoit plus à deliberer, & que le Roy, qui vouloit estre absolument le Maistre dans son Royaume, vouloit aussi résolument qu'il n'y eust plus qu'une seule Religion en France. *Et bien, Madame*, repart sur le champ le Vicomte avec un certain sourire fier & méprisant, *nous le voulons bien aussi, mais pourveû que ce soit la nostre, autrement nous nous batrons bien.* Sur quoy, sans attendre de repartie, il fait une profonde réverence, & se retire. Ainsi finit la Conference au grand regret du Roy, qui pour se mettre à couvert de cette tempeste d'Allemans qu'il voyoit bien qui viendroient bientost fondre sur la France, desiroit passionnément la paix, qu'il ne put avoir ni avec le Roy de Navarre, ni mesme avec la Ligue, pour laquelle il s'estoit obligé de faire la guerre à ce Roy.

Car les Ligueurs, dont le nombre s'estoit merveilleusement accru, sur tout dans Paris, ayant pris jalousie de ce qu'on traitoit si souvent avec le Roy de Navarre, se déchais-

chaisnerent plus brutalement que jamais contre le Roy, comme s'il se fust entendu secretement avec les Huguenois, en mesme temps qu'il joûoit la Ligue, en faisant semblant de les vouloir exterminer. Il y en a mesme qui disent qu'ils firent en ce temps-là une effroyable conspiration, dans laquelle ils engagerent le Duc de Mayenne, qui se fit leur Chef en l'absence de son frere, & que les Conjurez avoient résolu de faire main-basse sur les Gardes du Roy, de se saisir de sa personne pour le confiner dans un Monastere, ou l'enfermer dans une tour; de couper la gorge au Chancelier, au Premier Président, & aux principaux Officiers pour en mettre d'autres en leur place, & former un nouveau Conseil qui fust tout de gens de leur faction; de se saisir de la Bastille, de l'Arsenal, des Chastelets, du Palais, & du Temple; de faire entrer en France par Boulogne les Espagnols de la grande armée Navale qu'on avoit dressée contre l'Angleterre; & cent autres particularitez de cette Conjuration; que le Président de Thou à cru devoir mettre dans son Histoire, sur la foy du nommé Nicolas Poulain Lieutenant en la Prevosté de l'Isle de France, qui ayant esté du Conseil de la Ligue, en révela, à ce qu'il dit, tout le secret au Chancelier de Chiverny, à M. de Villeroy Secretaire d'Estat, & au Roy mesme. Mais, outre qu'on ne doit donner au-

ANN. 1586.

Hist. Thuani l. 86.

ANN. cune créance à un homme double qui a
1586. trahi les deux partis, & qui pour se remettre bien avec celuy qu'il a quitté, peut dire contre l'autre mille choses qu'il ne peut prouver, ce qui a souvent attiré au délateur la punition de la corde : on ne voit rien de tout cela dans les écrits qui se firent en ce temps-là pour & contre la Ligue, sur tout dans ceux des Huguenots, qui sans doute n'auroient eu garde d'épargner la Ligue dans une occasion qui luy auroit esté si favorable, ni dans les Memoires du Chancelier de Chiverny, & de M. de Villeroy, qui apparemment n'eussent pas omis une chose de cette importance, s'ils l'eussent apprise de la bouche mesme du délateur, ou s'ils l'eussent cru veritable.

Et certes, il y a tant de choses si peu vray-semblables dans le Procés verbal de ce Nicolas Poulain que j'ay leû fort exactement ; il y en a mesme de si manifestement fausses, & si opposées au genie & à l'humeur du Duc de Mayenne : qu'on a sujet de s'étonner que M. de Thou ait bien voulu prendre la peine de le transcrire presque mot à mot dans une Histoire aussi élegante & aussi serieuse que la sienne. Cela doit avertir ceux qui entreprennent d'écrire l'Histoire de ne se pas fier à toute sorte d'Ecrivains, & ne se pas trop empresser de grossir leur ouvrage de tout ce qu'ils trouvent en certains Memoires peu authent-

thentiques sans se donner le loisir d'en examiner le merite & la qualité. Ce qu'il y a de vray, c'est que les Ligueurs de Paris interpretant malignement ces negotiations & ces Conferences qu'on faisoit avec le Roy de Navarre, ne manquoient pas de faire entendre au Peuple que le Roy, s'entendoit avec luy, & protegeoit les Huguenots. Ce fut aussi pour détruire cette créance & cette fausse opinion, laquelle on faisoit concevoir au Peuple à son desavantage, qu'il recommença, avec plus de ferveur apparente & d'appareil, ses dévotions extraordinaires qu'il pratiquoit de temps en temps, & sur tout ses Processions de Penitens, qui bien loin de servir à son dessein, le rendirent encore & plus méprisable & plus odieux. ANN. 1586.

Comme le mal, par l'abus qu'on peut faire des choses les meilleures & les plus saintes, vient assez souvent du bien qui dégenere insensiblement en corruption : il arrive aussi quelquefois que le bien naist par occasion du mal qu'on rectifie, en ostant ce qu'il y avoit de mauvais dans une pratique de dévotion, pour n'en retenir que le bon. C'est ce qui s'est veû au sujet des Confreries des Penitens. Il y a plus de quatre cens ans qu'un bon Hermite se sentant fortement inspiré de Dieu de prescher dans une ville d'Italie, comme Ionas avoit fait à Ninive, se mit à menacer les ha- 1260.

bitans

ANN. bitans d'estre bientost ensevelis sous les
1586. ruines de leurs maisons qui se renverseroient sur eux, s'ils n'appaisoient l'ire de Dieu par une prompte & rigoureuse penitence publique. Ses Auditeurs, à l'exemple des Ninivites, touchez d'une si forte prédication, & craignant de sentir l'effet d'une si terrible menace, se revestirent de sac, & s'armant de foûets & de disciplines, allerent en procession par les ruës, se frappant rudement sur les épaules, pour expier leurs crimes par leurs larmes & par leur sang. Cette espece de penitence, qui partant d'un bon principe & d'un grand desir de satisfaire à la Justice divine peut estre tres-bonne, fut depuis pratiquée en quelques autres païs, & singulierement en Hongrie, durant une furieuse peste qui ravageoit tout ce pauvre Royaume. Mais peu de temps aprés elle dégénera dans la dangereuse secte des Flagellans, qui parcourant à grosses troupes, nuds jusqu'à la ceinture, la pluspart des provinces de l'Europe, se mettoient tout en sang à force de coups de foûet, disant par une horrible impieté, que ce nouveau baptesme de sang avoit encore plus de force que celuy de l'eau, en ce qu'il expioit tous les pechez qu'ils pouvoient aprés cela commettre impunément.

On eût bien de la peine à abolir un si pernicieux abus; & pour ramener doucement

ment ces esprits égarez dans les termes ANN.
d'une penitence reglée, on leur permit de 1586.
retenir ce qui pouvoit estre de bon dans une pratique si austere. Et de là sont venuës les Confreries des Penitens de differentes couleurs qu'on voit encore en Italie, sur les terres du Pape, au Comtat, & en Languedoc, qui ont leurs Chapelles où ils s'assemblent pour y pratiquer leurs excices de dévotion, & qui font leurs Processions où ils vont particulierement le Jeudy Saint revestus de leur sac avec le foûet à la ceinture, duquel pourtant ils ne se servent gueres que par une pieuse cerémonie, pour marquer la profession publique qu'ils font de leur estat de Penitens, & l'amour qu'ils ont pour la penitence Chrestienne.

Or comme le Roy, qui, outre qu'il estoit naturellement porté à la dévotion, vouloit d'abord à son retour de Pologne faire connoistre qu'il estoit fort zelé Catholique, eût veû la dévote Procession des Penitens blancs d'Avignon, il voulut estre enrôllé dans leur Confrerie,& sept ou huit ans aprés il en établit une semblable à Paris dans l'Eglise des Augustins, sous le titre de l'Annonciation de Nostre-Dame. La pluspart des Princes, des Grands de la Cour, & des principaux Officiers en estoient, & tous ses Favoris, qui ne manquoient pas d'assister avec luy à ces Processions

ANN. 1586. sions où il alloit sans Gardes & sans aucune marque qui le distinguast des autres, vestu d'un long habit blanc de toile de hollande, en forme de sac, allant jusques sur les pieds, assez large, avec deux longues manches & un capuchon fort pointu, ayant deux grands trous à l'endroit des yeux, cousu par derriere sur le collet, & descendant par le devant en pointe jusqu'à demi-pied au dessous de la ceinture tissuë d'un fil délicat de fin lin, avec de petits nœuds allans jusques au dessous du genou, & de laquelle pendoit une jolie discipline de mesme fil, qui n'estoit gueres propre à faire bien du mal au penitent; & sur l'épaule gauche, il y avoit une Croix de satin blanc, sur un fond de velours tanné presque tout rond.

Il faisoit au reste profession de garder fort exactement les regles & les statuts de cette Confrerie, que le Pere Emond Auger célebre Jesuite, qui éstoit alors son Confesseur & son Prédicateur, avoit faits par son ordre. Ce bon Pere l'entretenoit avec grand soin dans ces sortes de dévotions, quoy-qu'elles ne soient gueres à l'usage d'un Roy auquel il en faut d'autres beaucoup plus solides, & dont la principale doit estre une forte application au gouvernement que Dieu, qui luy en fera rendre compte, luy a confié comme à son Ministre & son Lieutenant.

Aussi dit-on, comme l'Ambassadeur

Bus-

Busbequius l'écrivit de Paris à l'Empereur Rodolphe son Maistre, que la Reine Mere voyant le tort que cette bizarre conduite faisoit à la réputation du Roy son fils, & à l'Estat dont il abandonnoit le soin, pour prendre uniquement celuy de ces Processions & de ces dévotiõs extraordinaires qui peuvent estre bonnes pour un Cloistre, & point du tout pour un grand Prince, s'en prit à ce Jesuite, luy reprochant avec aigreur, qu'il dirigeoit fort mal celuy qui s'estoit mis sous sa conduite, & que d'un Roy tel que Dieu l'avoit fait il en faisoit un Moine, au grand préjudice de tout le Royaume. Et c'est pour cela mesme que le temps & l'experience ayant fait voir qu'il s'estoit glissé beaucoup de desordre dans ces associations de Penitens blancs aussi-bien que parmi les bleus & les noirs, & que sous prétexte d'y pratiquer de saints exercices de pieté on y faisoit de dangereux complots contre l'Estat, elles furent entierement abolies à Paris dix ou douze ans aprés.

ANN. 1586.

Ce fut donc principalement cette année que le Roy voulant faire paroistre qu'il avoit plus de zele que jamais pour la Foy Catholique, renouvella avec plus de ferveur qu'auparavant ces dévotions éclatantes de sa Confrerie, jusques-là que n'estant pas

Certè Regina senior, pertæsa neglectum multarum rerum quæ sunt muneris Regii, graviter Emundum Jesuitam quemdam, quem Rex autorem, potissimùm sequitur, increpuisse dicitur, quòd sibi filium ex Rege penè Monachum reddidisset, magno cum Regni totius detrimento. *Busbeq. Ep.* 20.

ANN. 1586. pas encore content des Processions ordinaires qu'il faisoit en habit de Penitent par les ruës de Paris, il en fit une extraordinaire, allant à pied en ce mesme habit avec ce qu'il put amasser de ses plus dévots & fervens Confreres, depuis les Chartreux jusqu'à Nostre-Dame de Chartres, d'où il revint au mesme estat en deux jours à Paris. A la verité l'on peut croire que cela venoit d'un grand fonds de pieté, que ce Prince, dont le naturel estoit fort beau, s'il ne l'eust laissé corrompre par les voluptez, avoit dans l'ame. Mais comme les Ligueurs n'estoient pas bien persuadez de cette verité, & que par la haine qu'ils luy portoient, ils interpretoient en mal toutes ses meilleures actions, ils décrierent hautement celle-cy, disant que ce n'estoit-là qu'une pure hypocrisie, & une ridicule mascarade qu'il avoit inventé pour se moquer de Dieu, & pour tromper les hommes, en couvrant ses vices & son peu de Religion sous ce masque de pieté.

Journal de Henry III.

Ce n'estoient pas toutefois seulement ceux de la Ligue qui trouvoient à redire à ces nouvelles sortes de Processions qui ne sont gueres du goust des François : elles estoient presque universellement blasmées de tout le monde ; & ceux qui en disoient le moins de mal, s'en moquoient tout ouvertement. Ce qu'il y eût de plus ridicule en cecy, & qu'on peut dire qui fit une es-

pece

pece de tragicomedie où il y eût de quoy rire & de quoy pleurer, fut que les laquais des Courtisans qui pour plaire au Roy s'estoient enrôllez en cette Confrerie de Penitens, eûrent l'insolence de la contrefaire, en dérision de leurs Maistres, jusques dans la cour du Louvre, faisant semblant de se fraper bien fort, comme s'ils eussent esté de veritables Flagellans. Mais le Roy l'ayant sceû, avant que la farce fust achevée, en fit prendre jusques quatre-vingts qu'on entraisna dans la cour des cuisines, où ils furent si-bien foûetez, qu'ils se trouverent en estat de bien representer l'estat où les anciens Flagellans se mettoient par leurs sanglante penitence. ANN. 1585.

Cela pourtant n'empescha qu'on ne fist encore quelque chose de bien plus criminel que ce qu'avoient fait ces pauvres laquais. Car il se trouva de méchans esprits, qui eûrent l'audace d'exposer publiquement une peinture où l'on voyoit le Roy vestu de son habit de Penitent qui tiroit le miel & la cire d'une ruche, disant ces paroles qu'on avoit mises au haut du tableau, comme l'ame de cét Embleme : *Sic eorum aculeos evito ; C'est ainsi que je me garantis de leurs piqueures.* Comme si on eust voulu faire entendre par cette ingenieuse, mais extrémement maligne expression, qu'un hom-

Regis jussu abrepti ferè ad octoginta in coquinam, atque ibidem flagris ad satietatem cæsi, haud fictum simul acrum Flagellatorum & Pœnitentium retulerunt. *Busbeq. Ep.* 18.

ANN. 1586. homme qui veut dépoüiller une ruche, doit se couvrir le visage & les mains pour éviter les aiguillons des abeilles qui sont toutes réünies contre leur voleur; qu'ainsi, luy qui vouloit tirer tout le suc de la France, pour le donner par ses immenses prodigalitez à ses Mignons, & qui avoit entrepris de ruiner la Religion par l'intelligence secrete qu'il avoit avec le Roy de Navarre & les Huguenots, se couvroit de ce sac de Penitent, pour se mettre, en trompant la Ligue, à couvert de la juste indignation des Catholiques unis contre luy. Mais ceux qui faisoient plus de bruit que tous les autres, estoient certains Prédicateurs de la Ligue, qui profanant la sacré ministere de la Predication de l'Evangile par leur langue seditieuse, & débitant mille impostures dans la Chaire de verité, qu'ils changeoient en un infame bureau de mensonge, déclamoient scandaleusement contre l'Oingt du Seigneur, dont ils blasmoient toutes les actions, jusqu'à celles qui ressentoient le plus la pieté.

Celuy de tous ces Satyriques qui parloit le plus insolemment de ces dévotions du Roy, estoit le Docteur Poncet Curé de Saint Pierre des Arsis, qui avoit coustume de raconter étourdiment dans ses Sermons toutes les sotises qu'il avoit oüi dire aux plus passionnez Ligueurs, & les preschoit hardiment à ses Auditeurs, comme si c'eust esté

esté la verité mesme de l'Evangile. Ce n'est pas qu'il n'eust de l'esprit, comme il le fit assez paroistre un jour que le Duc de Joyeuse Favori du Roy luy ayant dit, en le raillant, qu'il estoit bien-aise de connoistre un homme qui avoit un si beau talent de divertir, faire rire le Peuple en ses Sermons, il luy répondit froidement: *Il est bien juste que je le fasse rire, puis que vous le faites tant pleurer, à cause des subsides extraordinaires dont on l'a chargé, pour avoir dequoy fournir aux excessives depenses qu'on a faites à vos belles nopces*; car le bruit couroit que le Roy n'en seroit pas quitte en tout pour douze cent mille écus. ANN. 1586. *Brantosme.*

Or ce Predicateur seditieux dit tant de choses contre ces Processions, & tant de faussetez scandaleuses du Roy mesme & de sa Confrerie de Penitens qu'il appelloit la Confrerie des Hypocrites & des Atheistes, que le Roy le fit mettre en prison durant quelques jours: aprés quoy il le renvoya, croyant que ce leger chastiment le rendroit plus sage. Mais comme il estoit vain, & qu'il eut appris qu'on disoit qu'il changeroit bien de langage aprés avoir esté repris & traité de la sorte, il eût l'effronterie de dire en Chaire qu'il n'estoit pas un perroquet à qui l'on apprist à parler, & là-dessus se mît à déclamer plus outrageusement encore qu'il n'avoit fait auparavant. Il ne *Cayet. t. 1.*

fut

ANN. fut pas toutefois long-temps ſans en rece-
1586. voir par luy-meſme la punition qu'il meritoit bien.

Comme la licence de médire des Puiſſances eſtoit tres-grande parmi les Ligueurs, un certain Avocat de Poitiers nommé le Breton, qui avoit perdu ſa cauſe à Poitiers & à Paris en plaidant pour une veuve, irrité de ce que les Ducs de Guiſe & de Mayenne, le Roy de Navarre, & le Roy meſme, auſquels il s'eſtoit adreſſé, allant de l'un à l'autre, & faiſant tant de voyages inutiles pour s'en plaindre, l'avoient rebuté comme un fou, fit un libelle tout rempli d'injures atroces & de calomnies contre le Roy & contre Meſſieurs du Parlement. L'Ecrit ayant eſté ſaiſi avec l'Auteur, on crut qu'il faloit un exemple pour arreſter le cours de cette furieuſe liberté qu'on prenoit d'écrire, & de parler d'une maniere ſi criminelle : ſur quoy l'on fit bonne & briéve juſtice à cét inſolent Avocat, qui fut pendu devant les degrez du Palais. Il n'y a rien de plus timide & de plus laſche dans une occaſion où il paroiſt quelque danger, que ceux qui ſont les plus hardis à parler quand ils croyent qu'il n'y a rien à craindre. Lors qu'on apprit cette exécution au Docteur Poncet, & qu'il vit par ce terrible exemple qu'on puniſſoit de mort ceux qui avoient oſé choquer la Majeſté du Prince par leurs invectives ſeditieuſes, il en

en conceût tant de crainte & tant de fra- ANN.
yeur, que se sentant le cœur saisi & le 1586.
sang tout glacé, il se mit au lit, d'où cét intrepide en paroles ne releva plus. Il mourut peu de jours aprés de la peur qu'il eût qu'on ne luy en voulust faire autant qu'à ce miserable Avocat.

Cependant le Roy qui desiroit toûjours passionnément d'avoir la paix dans son Royaume, fit encore une fois, mais inutilement, tous ses efforts, pour obliger d'une part le Duc de Guise à s'accommoder avec le Roy de Navarre à des conditions encore plus avantageuses que celles qu'il avoit auparavant offertes à ce Duc; & de l'autre, pour faire rentrer ce Roy dans l'Eglise Catholique, luy promettant, s'il le faisoit, de le déclarer son Lieutenant Général dans tout le Royaume, de luy donner encore plus d'autorité que luy-mesme n'en avoit eû lors qu'il commandoit les armées du feu Roy son frere, de le faire Chef du Conseil, & mesme enfin, ce que ce Prince souhaitoit de tout son cœur, de faire dissoudre son mariage avec la Reine Marguerite, & luy faire épouser la Princesse de Lorraine, petite fille de la Reine Mere, laquelle consentiroit volontiers à ce mariage, qui pourroit faire un jour Reine de France cette Princesse qu'elle aimoit tendrement.

ANN. 1586. C'estoient-là sans doute des offres tres-avantageuses, & capables de tenter un homme du caractere de ce Prince, qui, à dire la verité, n'estoit pas trop bon Huguenot, ni trop grand ennemi des Catholiques. Mais comme il ne crut pas, aprés ce qu'on avoit fait contre luy, qu'il se pust raisonnablement fier à toutes ces belles promesses; qu'il craignit de tomber des deux costez, & mesme, si on le voyoit balancer, d'estre bientost abandonné de son parti qui panchoit deja bien fort vers le Prince de Condé, qu'on sçavoit estre bien meilleur Protestant que luy, & de plus, qu'il se tenoit fort asseuré du grand secours des Allemans: il ne voulut plus rien entendre là dessus, & fit tout court aux Envoyez du Roy une réponse digne & de son esprit & de son courage: *Que ses ennemis ne desiroient rien moins que sa conversion, parce qu'ils n'avoient pris les armes que pour l'exclure de la succession de la Couronne, & pour partager le Royaume entre eux, sous pretexte d'y vouloir conserver la Religion Catholique qu'il y maintiendroit encore mieux qu'eux; Qu'il supplioit tres-humblement le Roy de luy laisser demesler cette querelle avec les Princes de la Ligue, sans que Sa Majesté se donnast la peine de s'en mesler, & qu'il auroit dans trois mois cinquante mille hommes, avec lesquels il esperoit que Dieu luy feroit la grace de ranger*

bientost

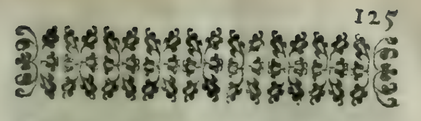
bientost des Ligueurs à leur devoir, & de ANN.
réduire ces perturbateurs du repos public & 1586.
ces rebelles aux termes de l'obeïssance qu'ils doivent à leur Souverain.

Cette réponse mit le Roy dans une peine extréme, ne sçachant à quoy se résoudre, & lequel des trois partis qu'il pouvoit prendre, il devoit suivre. Car s'il demeuroit neutre entre le Roy de Navarre & la Ligue, il couroit fortune de succombér aprés sous la puissance du vainqueur : s'il se joignoit au parti du Roy de Navarre contre les Ligueurs, comme il fut quelque temps aprés contraint de le faire, il craignoit de passer pour Héretique, ou pour fauteur des Héretiques, comme la Ligue s'efforçoit de le faire croire par ses calomnies, & en suite de s'attirer toutes les forces de l'Espagne, & tous les foudres de Rome qu'il redoutoit encore plus en ce temps-là que la Ligue & les Espagnols. Ainsi, comme il ne se croyoit pas assez ANN.
fort tout seul pour contraindre les uns & 1587.
les autres à luy obeïr, cette derniere crainte l'emporta sur l'inclination qu'il avoit pour le parti du Roy de Navarre, qu'il jugeoit estre le plus juste hors sa Religion, de laquelle ce Prince protestoit qu'il ne s'agissoit pas alors. De sorte que, suivant en cela les avis de la Reine sa Mere, & de quelques-uns de son Conseil, qui par la haine qu'ils avoient pour l'Héresie, favo-

ANN. 1587. risoient la Ligue, il se joignit à ceux qu'il regardoit comme ses plus grands ennemis, afin de faire à son beaufrere, dont il connoissoit les bonnes intentions pour le bien de l'Estat, cette guerre qui fit répandre dans les deux partis tant de sang & tant de larmes, & de laquelle nous verrons les differens succés dans le Livre suivant.



HISTOI-



HISTOIRE DE LA LIGUE.

LIVRE SECOND.



LE ROY, selon sa coustume, passa l'hiver de cette mémorable année mil cinq cens quatrevingt sept, partie en jeux, en festins, en balets, en mascarades, & en autres semblables divertissemens, & partie en ses Processions, ses Confreries, ses Retraites & ses Penitences chez les Feüillans qu'il avoit fondez au fauxbourg Saint Honoré, chez les Capucins, & sur tout dans ses Cellules du Monastere du Bois de Vincennes, où il avoit mis les Jeronimites venus d'Espagne, & où depuis on plaça les Mini- ANN. 1587.

ANN. 1587. mes. Mais il falut, à son grand regret, qu'il quittast au Printemps les plaisirs & les exercices de cette sorte de vie qui avoit tant de charmes pour luy, & qu'il se disposast à faire la guerre conjointement avec les Ligueurs au Roy de Navarre, & aux Allemans qui le vouloient joindre.

A cét effet, le Duc de Guise, qui avoit fait jusqu'alors la guerre au jeune Duc de Bouïllon la Mark sans grand avantage, se rendit auprés du Roy, qui estoit a Meaux; & aprés l'avoir asseûré qu'il y avoit une grande armée d'Allemans toute preste à se mettre en marche vers nos frontieres, & luy avoir demandé des forces capables de les arrester, il fit de grandes plaintes sur les contraventions qu'il prétendoit avoir esté faites au Traité de Nemours. Ceux de la Ligue soustenoient que ces plaintes estoient fort justes; les autres au contraire, faisoient voir qu'elles estoient tout-à-fait déraisonnables.

Cayet, Novem. l. I. Il se plaignoit entre autres choses de ce qu'on n'avoit pas rétabli le Comte de Brissac au Gouvernement du Chasteau d'Angers. Mais on répondoit à cela que le Roy l'avoit repris sur les gens du Roy de Navarre, ausquels Brissac, qui le tenoit pour la Ligue contre l'intention du Roy, l'avoit laissé surprendre. Il ajoustoit, que ceux qui s'estoient attachez à son service ou à ses interests n'estoient pas traitez si favo-

favorablement à la Cour que les autres ; comme si le Roy eust esté obligé non seulement de pardonner, mais aussi de faire des graces particulieres à ceux qui avoient pris les armes contre luy, & de leur donner récompense pour avoir tiré le canon sur ses bons serviteurs, ainsi que François de Balzac Sieur d'Entragues avoit fait sur le Duc de Montpensier que Sa Majesté envoyoit à Orleans. Enfin, il trouvoit fort mauvais qu'on eust saisi le temporel du Cardinal de Pellevé Archevesque de Sens ; comme si tout le monde ne sçavoit pas que ce Prélat, pensionnaire de l'Espagnol, & qui s'estoit déclaré tout ouvertement ennemi du Roy, n'estoit à Rome que pour luy rendre auprés du Pape tous les mauvais offices qu'il pouvoit, & pour y décrier eternellement sa conduite par ses médisances & par ses calomnies. ANN. 1587.

Le Roy eut toutefois tant de bonté, que peu de jours aprés il luy fit donner main-levée de tous ses revenus, pour complaire au Pape qui l'en avoit prié par son Nonce Morosini : mais il fit dire aussi au Pape qu'il le supplioit d'avertir secretement ce Cardinal de ne plus retomber en une faute si énorme, & que s'il le faisoit, Sa Sainteté se chargeroit de punir rigousement cette injure, comme si elle estoit faite à elle-mesme. Pour le present, il se contenta d'adoucir l'aigreur du Duc de

Monseig. Steph. Cosmi. vit. del Morosini. l. 2. c. 4.

ANN. 1587. de Guiſe par de belles paroles, l'aſſeûrant qu'il pourvoiroit à tout de ſorte qu'il auroit tout ſujet d'eſtre ſatisfait. Et comme aprés l'avoir encore exhorté à faire la paix avec le Navarrois, il vit qu'il eſtoit toûjours inflexible ſur ce point-là, il prit enfin la réſolution de diſpoſer tellement des forces qu'il avoit déja ſur pied, & de celles qu'il attendoit encore des Cantons Catholiques, qu'il put trouver les voyes de ſe rendre maiſtre de tout, en affoibliſſant le Roy de Navarre & la Ligue, & en diſſipant l'armée Allemande.

Pour cét effet, il voulut avoir trois armées: l'une bien forte, ſous le commandement du Duc de Joyeuſe en Poitou, contre le Roy de Navarre, qui ne pourroit encore avoir, à ce qu'il croyoit, aſſez de forces pour luy réſiſter; l'autre en apparence, & ſur le papier, du moins auſſi forte, mais en effet beaucoup plus foible, ſous le Duc de Guiſe, contre les Allemans, deſquels il pouvoit raiſonnablement eſperer, veû leur grand nombre, que ce Duc ſeroit batu, ce qu'il croyoit avoir grande raiſon de ſouhaiter; & la troiſiéme, incomparablement plus forte que les deux autres; & qu'il commanderoit en perſonne, pour empeſcher les Eſtrangers, qui ſeroient fort affoiblis d'une ſi longue marche, de paſſer la riviere de Loire, & de ſe joindre au

Roy de Navarre, & pour les obliger en ANN.
suite, en traitant avec eux, de retourner 1587.
en leur païs : aprés quoy il se trouveroit en
estat de réduire facilement les deux partis
à l'obeïssance qu'ils luy devoient.

A la verité ce dessein n'estoit pas mal concerté : mais par la sage conduite & par la valeur d'une part du Roy de Navarre, & de l'autre du Duc de Guise, tout ce beau projet réüssit de toute autre maniere qu'il ne se l'estoit imaginé. C'est ce qu'il faut maintenant que je fasse voir, en décrivant exactement & par ordre les exploits de ces trois armées qui eûrent des succés bien differens.

Le premier qui fut obligé de se mettre en campagne fut le Duc de Joyeuse, pour s'opposer aux progrés que le Roy de Navarre commençoit à faire en Guyenne & en Poitou. Ce Duc estoit ce fameux Favori que le Roy, pour se consoler de la perte qu'il avoit faite de ses autres Mignons, Quelus & Maugiron tuez en duel, & Saint Megrin qu'on assassina au sortir du Louvre ; prit plaisir d'élever à tout ce qu'il y a de grand dans le Royaume, jusqu'à le faire son beaufrere, en luy faisant épouser la Princesse de Vaudémont Marguerite sœur de la Reine, & le comblant en suite de toutes sortes de biens & de graces, qu'il répandoit à pleine main sur luy sans regle & sans mesure ; de sorte qu'il sembloit qu'il voulust partager

ANN. 1587. avec luy sa Couronne, & l'égaler à soy-mesme : ce que la Royauté, ni consequemment l'amitié d'un Roy ne souffre pas, comme celle des autres hommes.

Il est vray que de tout ce grand nombre de Favoris & de Mignons qui se rendirent insupportables sous ce Regne, particulierement aux Princes & aux Grands, par l'insolente maniere dont ils abusoient de la faveur du Prince, celuy-cy fut le moins odieux de tous. Car outre qu'il estoit d'une naissance beaucoup plus illustre que tous les autres, il estoit encore sans comparaison de meilleur naturel, estant doux, obligeant, civil, bienfaisant à tout le monde, & sur tout magnifique au-delà de ce qu'on en peut dire, comme s'il eust entrepris d'égaler la grandeur de sa fortune par celle de ses liberalitez, qui pouvoient en quelque façon disputer avec la prodigalité du Roy son Maistre, jusques-là qu'ayant un jour trouvé au sortir de la chambre du Roy, les quatre Secretaires d'Estat qui l'avoient long-temps attendu, aprés s'en estre excusé fort civilement, il leur fit present des cent mille écus dont ce Prince venoit de le gratifier.

Addit. aux Mem. de Castein. Busbeq. Ep. 17.

Mais comme avec toutes ces bonnes qualitez il estoit assez vain, & qu'il se croyoit capable de tout, quoy-qu'il n'eust encore nulle experience : le Duc d'Espernon son rival, qui vouloit profiter à la Cour de son absence pour pren-

prendre le dessus dans sa faveur, luy fit adroitement inspirer l'envie de commander l'armée qu'on envoyoit en Guyenne contre le Roy de Navarre. En effet, il la demanda, & il ne manqua pas de l'obtenir du Roy qui ne la luy put refuser, quoy-qu'il l'eust promise au Mareschal d'Aumont, qui ayant autant de conduite, de valeur & d'experience que de fidelité, se fust bien mieux aquité de cét employ. ANN. 1487.

D'abord il eût assez de succés en Auvergne, en Givaudan, & en Roûergue, qu'il eût ordre de nettoyer de Huguenots, pour delà passer en Languedoc, & puis en Guyenne. Il prit quelques petites places assez fortes ; entre autres Maleziou, Marenghol, la Peyre en Givaudan, & Salvagnac en Roüergue, d'où il s'alla presenter en bataille à la veuë de Toulouse, comme pour faire sçavoir au Parlement qu'il estoit venu se joindre au Mareschal de Joyeuse son pere Lieutenant du Roy en Languedoc, pour delivrer cette grande ville du fâcheux voisinage des Huguenots. Aprés quoy, comme son armée estoit fort diminuée par les maladies, & par la retraite de plusieurs de la Noblesse en leurs maisons, il la laissa au Marquis de Lavardin Jean de Beaumanoir son Mareschal de Camp, & s'en retourna en poste à la Cour pour y passer l'hiver.

Mem. de la Lig. t. 2. Cayet, &c.

Il eût presque le mesme sort l'année suivante, qui est celle dont j'écris les éve-

ANN. 1587. nemens. Car, comme on eût appris que le Roy de Navarre, qui s'estoit mis en campagne au commencement d'Avril, avoit déja pris en Poitou les places de Talmont, Chizay, Sasay, Saint Maixant, Fontenay, & Mauleon, il retourna promptement à l'armée avec un renfort de six à sept mille hommes, avec lesquels il reprit Saint Maixant, s'empara de Tonnay-Charante & de Mallezais, courut jusqu'aux portes de la Rochelle, & tailla en pieces deux ou trois Régimens du Roy de Navarre qu'il força dans leurs quartiers. Mais aprés deux mois de campagne la peste & les desertions ayant extrémement affoibli son armée, il reprit une seconde fois le chemin de la Cour, laissant encore son armée au Marquis de Lavardin, qui n'eût pas le bonheur de la conserver aussi-bien que l'année précedente.

Memoires du Plessis-Mornay, t. 1. p. [illegible]

Car le Roy de Navarre, qui estoit sorti de la Rochelle, avec tout ce qu'il y avoit de troupes, pour la harceler, ayant appris quelle se retiroit vers la riviere de Loire, la suivit de si prés, que le vingt-huit & le vingt-neuviéme d'Aoust il surprit & tailla en pieces une partie de sa Cavalerie, & mesme la Compagnie de Gensdarmes du Duc de soixante & dix Maistres, qui furent tous tuez ou pris avec la Cornette blanche. Tout ce que put faire le Marquis de Lavardin aprés cette défaite, fut de se retirer bien viste à la Haye sur la Creuse.

Ce fut devant cette place, qui ne fut pas attaquée faute de canon, que le Roy de Navarre receût le renfort de six cens chevaux, & de deux mille Arquebusiers que le Vicomte de Turenne luy amena du Perigord & du Limousin; & presque en mesme temps le Prince de Condé l'y vint joindre avec la meilleure partie de la Noblesse de Saintonge. Et comme on eût appris là-mesme, que le jeune Comte de Soissons, qu'il avoit attiré dans son parti par de grandes promesses, aussi-bien que le Prince de Conty frere de ce Comte, s'approchoit de la Loire avec trois cens Gentilshommes & cinq cens Arquebusieurs à cheval, il s'avança jusques à Monsoreau sur cette riviere, où le Vicomte de Turenne, qui l'alla prendre au Lude avec une escorte de sept cens chevaux, l'amena sans perte d'un seul homme, quoy-que tout le païs aux environs fust couvert d'ennemis. ANN. 1587.

Cela fait, on résolut dans le Conseil de ne point passer outre pour s'aller joindre par le droit chemin aux Allemans, parce qu'on n'avoit pas encore assez de force, & qu'on auroit sur les bras l'armée du Roy & celle du Duc de Joyeuse, qui asseûrément les battroient, ce qui attireroit en suite la défaite de l'armée estrangere. Sur quoy on retourna dans le Poitou, à dessein d'aller prendre par un long circuit le dessus de la riviere vers Roane, & puis passer en Bourgogne, pour y recevoir

ANN. 1587. l'armée Allemande, aux Chefs de laquelle le Roy de Navarre dépescha Morlas, pour les prier de prendre cette route. Mais ce Roy n'eût pas le loisir d'exécuter cette entreprise, parce qu'il fut suivi si promptement par le Duc de Joyeuse, qu'il en fallut bientost venir à la bataille, qui se donna de la maniere que je vais representer.

Mem. de la Ligue t. 2. p. 379. & suiv. Cayet. D'Aubigné. Relation de la bataille de Contras, dans les Mem. de Ioyeuse, en la Vie du Card. de ce nom. Thuan. &c.

Comme on eût appris à la Cour les nouveaux progrés du Roy de Navarre, le Duc de Joyeuse, à qui le Roy avoit donné un renfort tres-considerable, & qui estoit accompagné de tout ce qu'il y avoit de plus brave & de plus leste parmi les jeunes Seigneurs de la Cour, qui, selon la coustume, suivoient la faveur, receût ordre d'aller au plûtost rejoindre les troupes qu'il avoit laissées au Marquis de Lavardin, & de suivre par tout le Navarrois, pour empescher sa jonction avec les Allemans. Pour cét effet, il se rendit à Tours; & comme il sceût que ce Prince, quittant Monsoreau, rebroussoit en Poitou pour aller en Guyenne, il poursuivit son armée avec tant de vitesse, qu'il gagna le devant dans la Saintonge, De sorte qu'ayant passé la Charante à Chasteauneuf, en costoyant toûjours à gauche cette armée, il se rendit par Barbesieux à Chalais, fort prés de la Drogne, le mesme jour dix-huitiéme d'Octobre que le Roy de Navarre, qui avoit passé plus à droit par Taillebourg, alla loger à Mon-

Memoires de du Plessis-Mornay, t. I.

Monlieu un peu plus au-deçà de cette riviere, avec quelque renfort, & le canon qu'il avoit eû de la Rochelle. ANN. 1587.

Peu loin de cét endroit cette petite riviere de Drogne se jette dans celle de l'Isle qui est un peu plus grande. Celle-cy prend sa source dans le Limosin prés de Saint Irier, & l'autre dans le Perigord auprés de Brantosme, & aprés avoir coulé toutes deux ensemble trois ou quatre lieuës, elles se vont perdre dans la Dordogne tout contre Libourne. Un peu au dessous de l'endroit où ces deux rivieres se joignent est situé le Bourg de Guitre, & un peu au dessus on trouve celuy de Coutras, avec un assez bon Chasteau sur la Drogne entre les deux rivieres. Or comme il falloit necessairement que le Roy de Navarre les passast pour continuer son chemin vers la Guyenne, le Maréschal de Matignon Gouverneur de cette Province, l'un des plus fidelles, des plus vaillans, & des plus sages Capitaines que la France ait jamais eûs, & qui avoit ordre du Roy d'assister M. de Joyeuse, luy avoit écrit qu'il luy conseilloit de se saisir promptement de ces deux Bourgs, & de s'y retrancher, l'asseûrant qu'il se rendroit dans le vingt-deuxiéme à Libourne avec toutes les forces qu'il avoit pû assembler de la Gascogne, du Quercy, du Perigord, & du Limousin. Il jugeoit sagement qu'il n'y avoit rien de plus salutaire que ce conseil, parce qu'en le suivant

on

ANN. 1517. on eust aisément arresté le Roy de Navarre, sans qu'il eust osé tenter le passage ni au dessous, ni au dessus du confluent des deux rivieres; ou s'il l'eust fait, on l'eust tenu enfermé entre deux armees, dont chacune n'auroit affaire qu'à une moitié de la sienne quand l'autre auroit passé la riviere de l'Isle.

Mais la prévoyance, la promptitude, & la résolution du Roy de Navarre d'une part; & de l'autre, la temerité, la présomption & la vanite du Duc de Joyeuse rompirent les justes mesures que le Mareschal avoit si bien prises. Car le lendemain Lundy dix neuviéme Lavardin Mareschal de Camp de Joyeuse s'estant avancé sur le soir avec six-vingts Chevaux-Legers pour se saisir du logis de Coutras, trouva que la Trimouïlle s'en estoit emparé une heure avant son arrivée avec plus de forces qu'il n'en avoit. De sorte qu'il fut obligé de s'en retourner vers le Duc, qui alla passer la Drogne plus haut à la Roche-Chalais, oû il se logea, tandis que le Roy de Navarre, qui avoit suivi de bien prés la Trimouïlle, faisoit passer ses troupes au gué de Coutras. Ainsi les deux armees se trouverent en mesme temps entre les deux rivieres, à deux petites lieuës l'une de l'autre, sans qu'il y eust rien entre-deux qui fust capable de les empescher d'en venir aux mains si elles le vouloient.

Car il y avoit de part & d'autre de bonnes

nes raiſons qui pouvoient leur oſter l'envie de ſe batre. Pour le Roy de Navarre, s'il perdoit la bataille il n'avoit plus de reſſource, puis qu'il ſe trouvoit ſans aucunes forces à la diſcretion de deux puiſſantes armées qui l'accableroient; & en la gagnant; il n'avançoit pas beaucoup ſes affaires, puis qu'outre qu'il auroit encore ſur les bras l'armée du Mareſchal de Matignon, bien plus habile homme que Joyeuſe, le Roy en avoit trois autres ſur pied qui ſe pouvoient joindre aiſément, pour ſe mettre entre luy & les Allemans, & empeſcher leur jonction. ANN. 1587.

Quant au Duc de Joyeuſe, il devoit conſiderer qu'il auroit affaire à de vieux ſoldats plus aguerris ſans comparaiſon que les ſiens, qui eſtoient pour la pluſpart de nouvelles levées, & que les jeunes Gentilshommes qui l'accompagnoient eſtoient à la verité gens de cœur, mais qui n'avoient non plus que luy aucune experience: ainſi, que pour agir prudemment, il falloit attendre le Mareſchal de Matignon, qui ſeroit dans quatre jours au plus tard à Libourne, d'où il pourroit ſe joindre à ſon armée; & ſi le Roy de Navarre vouloit l'en empeſcher, il ſe trouveroit entre deux armées, dont l'une l'attaqueroit de front, tandis que l'autre luy donneroit à dos. C'eſt ce que la raiſon vouloit qu'on fiſt. Mais cette aveugle paſſion que ce Duc avoit de combatre pour ſe remettre

en

ANN. 1587. en credit à la Cour, & regagner dans la faveur du Prince l'avantage sur son rival, par une célebre victoire que sa vanité luy faisoit tenir pour indubitable, l'emporta sur de si fortes considerations, & sur toutes les loix de la guerre & du bon sens.

En suite, comme il eut conclu le premier à la bataille, en disant pour toute raison que l'ennemi qu'il tenoit enfermé entre deux rivieres ne pouvoit plus luy échaper, pourveû qu'on allast droit à luy avant qu'il eust le temps de se sauver, toute cette jeune Noblesse qui l'environnoit fit tant de bruit, en luy applaudissant, & criant, *Bataille, bataille*, qu'elle entraisna dans le mesme avis tout le reste, qui ne put, ou n'osa s'opposer à ce torrent. Et il y eût tant de présomption dans ce Conseil qui fut tenu fort à la haste, que le Duc, comme tres-asseûré de vaincre, ne craignant autre chose, sinon que l'ennemi ne luy échapast avant qu'on le pust joindre, commença mesme avant minuit à faire marcher l'armée vers Coutras, pour y attaquer le Roy de Navarre dés la pointe du jour. Mais ce Prince ayant sceû cette résolution par ses Coureurs, & voyant bien qu'elle l'obligeoit à la bataille, pour le danger extréme qu'il y a toûjours d'estre batu quand on se retire à la veuë de l'ennemi, ne manqua pas de luy épargner une partie du chemin.

En effet, aprés qu'on luy eût rendu compte

compte d'une assez rude escarmouche qui s'estoit faite durant la nuit entre les Coureurs & une partie de de la Cavalerie legere des deux armées, sans beaucoup d'avantage de part ni d'autre, il monte à cheval un peu avant le jour, & s'avançant vers l'ennemi, il va prendre son champ de bataille dans une plaine de six à sept cens pas de diametre, au-delà d'un petit bocage, à une demi-lieuë de Coutras, ayant ce Bourg à dos, à sa gauche la Drogne, qui termine la plaine de ce costé-là, & à sa droite une garenne, un taillis coupé depuis un an, & une espece de parc fort petit, se courbant vers les ennemis, & retranché seulement d'une haye & d'un fossé. Ce fut-là qu'il rangea selon cét ordre son armée, qui n'estoit que de quatre à cinq mille fantassins, & d'environ deux mille cinq cens chevaux.

ANN. 1587.

D'Aubignè.

Davila.

Il mit à sa droite le plus gros des deux bataillons de son Infanterie, composé des Régimens de Castelnau, de Parabere, de Salignac, & de quelques autres troupes, qui s'étendirent dans la garenne, s'avançant jusqu'à la haye, & au fossé qui retranchoit le petit parc dont ils estoient couverts. Ceux-cy estoient soustenus à gauche de l'Escadron des Chevaux-Legers, ayant à leur teste la Trimouïlle, Vivans, Arambure, & Vignoles qui les commandoient, & devant eux six vingts Arquebusiers pour enfans perdus. Suivoit, en tirant toûjours sur la gauche, toute la Gendarmerie divisée

Mem. de la Ligue. t. 2. p. 383.

D'Aubigné.

ANN. 1587. diviſée en quatre Eſcadrons. Le premier eſtoit de plus de deux cens Gentilshommes preſque tous Gaſcons, commandé par le Vicomte de Turenne, accompagné de Pardaillan, de Fontrailles, & de Choupes.

Venoit aprés, à ſoixante pas de diſtance, l'Eſcadron de M. le Prince, qui avoit avec luy Loüis de Saint Gelais Mareſchal de Camp, des Agueaux, Montaterre, le Vicomte de Gourdon, le Vidame de Chartres, & plus de deux cens cinquante Maiſtres. Il y avoit un intervalle de cent cinquante pas entre le Prince & le Roy de Navarre, qui eſtoit à la teſte de ſon Eſcadron de trois cens Gentilshommes, entre leſquels eſtoient les Seigneurs de la Force, de Ponts, de la Boulaye, & de Foix-Candale qui portoit la Cornette blanche. Suivoit enfin le jeune Comte de Soiſſons, ayant prés de ſoy le fameux Capitaine Favas, & deux cens chevaux dans ſon Eſcadron, diſtant de celuy du Roy d'environ ſoixante pas, & fermé ſur la gauche le long de la riviere, d'un autre aſſez gros bataillon formé de l'élite des Régimens de Charbonnieres; du jeune Montgommery, de Préaux, de la Borie, & de Neuvy.

Mem. de la Ligue.

Tous ces Eſcadrons avoient un grand front & peu de hauteur pour avoir plus d'étenduë; & le Roy de Navarre, comme il l'avoit veû pratiquer à l'Admiral de Coligny, avoit jetté dans leurs interualles, aux eſtriers des Cavaliers, à droit & à gau-

à gauche, des pelotons de quinze & de vingt Arquebuſiers, qui partie un genou en terre, partie à demi-courbez, & partie debout pour ne pas s'entrenuire, devoient tirer à coup ſeûr de quatorze à quinze pas ſur les ennemis. Et ſon Artillerie qu'il avoit laiſſée le ſoir du jour précedent audelà de la riviere, afin de la paſſer plus viſte pour gagner Coutras, eſtant arrivée là deſſus ſous la conduite du Grand-Maiſtre Georges de Clermont d'Amboiſe, fut placée tres-avantageuſement ſur une petite hauteur à la main droite du Comte de Soiſſons. Ainſi fut rangée cette armée en forme de croiſſant, dont les deux bataillons d'Infanterie plus avancez que les Eſcadrons vers l'ennemi faiſoient les deux cornes, & l'entre-deux des Eſcadrons du Prince de Condé & du Vicomte de Turenne formoient le milieu.

ANN. 1587.

D'Aubigné.

Cependant le Duc de Joyeuſe ayant paſſé avec beaucoup de peine, & de deſordre, cauſé par la jeune Nobleſſe volontaire dont on ne pouvoit arreſter la fougue, certains faſcheux défilez qui eſtoient entre ſon logis & la plaine, le Marquis de Lavardin ſon Mareſchal de Camp, grand homme de guerre, ſur lequel il ſe répoſoit, y mit, comme il put, en bataille cette armée, qui ne montoit alors à gueres plus de neuf mille hommes, & gardoit tres-peu de diſcipline. A l'oppoſite du gros Bataillon qui fermoit la droite des ennemis, il rangea

Davila.

D'Aubigné.

ANN. 1587. gea sur sa gauche les Régimens de Picardie & de Tiercelin, qui formoient un Bataillon de dix-huit cens Mousquetaires couvert d'environ mille corcelets. Ils avoient à leur droite les Chevaux-Legers & les Albanois commandez par leur Capitaine Mercure Buat, & un autre Escadron de quatre cens lances que Lavardin voulut conduire à la place du sieur de Souvré dangereusement blessé d'une chûte. Montigny, qui en commandoit un autre de cinq cens lances, fut placé sur la mesme main, & opposé à celuy du Vicomte de Turenne; aprés quoy en tirant vers la riviere qu'ils avoient à droit, on étendit en haye, vis-à-vis des trois Princes, un gros de douze cens lances, où estoit le Général & la Cornette blanche portée par le sieur de Mailly-Bressay.

Mem. de la Ligue. d'Aubigné.

Toute la jeune Noblesse volontaire, & la pluspart des Seigneurs & des Gentilshommes estoient dans ce gros, dont le premier rang n'estoit que de Comtes, de Marquis & de Barons, ayant à leur teste le Duc de Joyeuse accompagné de son cadet le Marquis de Saint Sauveur, & du brave Saint Luc; & pour fermer la pointe droite, on mit entre la Cornette blanche & la Drogne un autre gros Bataillon composé des Régimens de des Cluseaux & de Verduisant, soustenus de sept Cornettes d'Argoulets ou d'Arquebusiers à cheval: ce qui pouvoit faire un gros de prés de trois mille hom-

Memoires pour l'Histoire du Cardinal de Joyeuse.

hommes. L'Artillerie, qui comme celle du Roy de Navarre n'estoit que de tres-peu de pieces, fut placée, avançant un peu sur la droite, entre le gros Escadron du Duc de Joyeuse & celuy de Montigny. ANN. 1587.

Les deux armées, qui demeurerent en presence prés d'une heure sans s'ébranler, faisoient voir deux spectacles bien differens. Car d'une part on ne voyoit que des armes dorées & superbement damasquinées reluire au soleil, des lances peintes & toutes couvertes de rubans, avec leurs banderolles voltigeantes au gré du vent, de riches casaques de velours, avec de grands passemens & galons d'or & d'argent, dont chaque Compagnie estoit revestuë diversement selon les couleurs de son Capitaine, de belles & grandes plumes flotantes sur les casques à gros boüillons, de magnifiques écharpes en broderies, avec de longues franges d'or; & tous les jeunes Cavaliers portant les chiffres & les couleurs de leurs Maistresses, & aussi parez que si l'on eust deû faire un carrousel & non pas donner une bataille. Enfin, l'on eust pû dire que c'estoit une armée toute équipée à la Persienne, tant on y voyoit de luxe & de pompe, & tant il y avoit d'or & de soye sur les hommes & sur les chevaux.

Mem. de du Plessis.

D'Aubigné. Davila.

Mais d'autre part on ne voyoit que de vieux soldats endurcis au travail, avec une mine fiere & menaçante, mal peignez, mal vestus,

ANN. 1587. veſtus, avec leurs grands bufles tout craſſeux ſur leurs habits de bure preſque tout uſez, n'ayant pour toute parure que le fer & de bonnes armes, montez ſur des chevaux faits a la fatigue, ſans houſſe, ſans caparaſſon, & ſans aucun autre ornement que leur Cavalier ; enfin une ſeconde armée d'Alexandre contre un autre Darius.

Ces deux armées ſi differentes s'eſtant aſſez conſiderées l'une l'autre pour prendre leurs meſures, le Roy de Navarre, comme il eſtoit déja prés de neuf heures, fit faire par tout la priere, pour demander à Dieu la victoire, proteſtant tout haut que ce n'eſtoit point contre ſon Roy qu'il alloit combatre, mais contre des Ligueurs, qui avoient entrepris d'abbatre la Maiſon Royale, en privant de ſon droit l'héritier préſomptif de la Couronne. On ne fit pas la meſme choſe dans l'armée du Duc de Joyeuſe. Au contraire, comme on apperceût le mouvement que ces gens-là faiſoient pour prier Dieu, quelques-uns de ceux qui eſtoient les plus proches de ce Duc ſe prirent à crier, en ſe moquant d'eux, *Ils ſont à nous, ils tremblent les poltrons.* Mais le ſieur de Vaux Lieutenãt de M. de Bellegarde Gouverneur de Saintonge, luy dit, *Non, non, Mr. n'en croyez rien, je les connois mieux que ces gens-là: ils ſont maintenant les devots, mais ils combatront tantoſt comme des lions.*

D'Aubigné Journal de Henry III.

Sur cela, le canon commence à joüer. Celuy du Roy de N. donna du premier coup dans

D'Aubigné.

dans la Cornette blanche du Duc, ce qui fut un mauvais présage pour luy; & toutes les autres volées donnant au travers de l'épaisse forest de lances de leurs Escadrons dans ce gros bataillō qui fermoit la pointe gauche, il mit tout en desordre dans le Regiment de Tiercelin, d'où il emportoit les rangs tout entiers. Au contraire, celuy du Duc fut si mal exécuté, qu'outre qu'il ne répondit à l'autre que long-temps aprés que ce tonnerre eût commencé, il ne tua jamais qu'un seul cheval de l'Escadron du Prince de Condé, parce que ce canon fut si mal placé, & que les Canoniers prirent leur visée si bas, que les boulets s'enfonçoient dans la terre un peu élevée en cét endroit, avant que d'arriver à l'ennemi. 1587 *Davila. D'Aubigné. Mem. de la Lig. t. 2.*

Alors Lavardin criant à son Général que tout estoit perdu si l'on donnoit aux ennemis le temps de recharger, fait sonner la charge, & s'estant joint avec son Escadron à ceux des Chevaux-Legers & des Albanois, va donner avec tant de furie dans le gros de la Cavalerie-Legere, qu'ayant renversé d'abord à grands coups de lance la Trimouïlle & Arambure, & blessé griévement Vivans, tout cét Escadron fut enfoncé, rompu, mis en déroute, & poursuivi jusques dans Coutras, où les Albanois se mirent à piller le bagage que le Roy de Navarre y avoit laissé. En mesme temps Montigny, qui estoit vis-à-vis du Vicomte de Turenne, trou- *D'Aubigne.*

1587 vant le flanc de ses Gascons découvert par la fuite des Chevaux-Legers qu'ils avoient à leur droite, les enfonça si vivement par là, qu'il perça & ouvrit sans peine d'un bout à l'autre cét Escadron, qui se trouvant tout en desordre, fut contraint de lascher le pied aussi-bien que la Cavalerie Legere. Il y eût mesme, & de ceux qui passoient pour les plus braves, que cette soudaine frayeur dont ils furent saisis emporta si loin, qu'ils se sauverent au-delà de la riviere, & allerent porter, en fuyant toûjours jusqu'à Pons, la fausse nouvelle de la défaite entiere de l'armée, dont ils eûrent aprés tant de regret, qu'ils en moururent de honte & de douleur. Et cette fuite de ces Escadrons fut si précipitée & si générale qu'il n'y eût d'abord que Turenne & Choupes avec un autre Gentilhomme, auquel la Trimouille & Arambure s'allerent joindre, qui demeurerent fermes, & qui ayant esté remontez, & se voyant abandonnez de leurs gens, se jetterent dans l'Escadron du Prince de Condé pour y combatre à ses costez.

Il est vray que la pluspart de ces fuyards s'estant bientost ralliez, se remirent en ordre derriere les Escadrons des Princes, pour reparer leur faute, en combatant, comme ils firent aprés, tres-vaillamment. Cela pourtant n'empescha pas qu'il ne leur falut essuyer une sanglante raillerie de leurs gens-mesmes. Car comme

ANN. 1587

me il y a d'ordinaire de la jalousie, & mesme quelque espece d'inimitié entre les Provinces voisines, ceux de Saintonge & du Poitou, qui n'aimoient pas trop les Gascons, & qui d'ailleurs avoient quelque dépit de ce que le Roy de Navarre les louoit assez souvent avec un peu d'excés, les voyant en desordre, & puis en fuite, se mirent à crier aussi haut qu'ils purent comme le Seigneur de Montausier qui leur en donna l'exemple, *Au moins on ne pourra pas dire ce soient-là ni des Poitevins, ni des Saintongeois.* Cela fit fremir de colere les Gascons: mais toute la vengeance qu'ils en prirent, fut de s'efforcer, comme ils firent, par une noble émulation, de faire encore mieux que ces vaillans hommes.

D'Aubigné.

Au reste, ce premier desordre, bien loin d'en attirer encore un plus grand, comme il arrive d'ordinaire, ne fit qu'augmenter le courage & la valeur des autres. Car d'une part les Fantassins de la pointe gauche, qui s'estoient bravement avancez jusqu'au bout des piques du gros Bataillon de des Cluseaux, ayant veû delà les Gascons & les Chevaux-Legers en suite, & entendant le cry de victoire qu'on jettoit déja dans l'armée du Duc, ne laissent pas de passer outre, & de faire de prés une furieuse décharge: puis jettant le mousquet à gauche, mettant l'épée à la main, & se criant les uns aux autres par un généreux desespoir, *Il faut que nous allions*

1587 *tous mourir dans ce Bataillon*, ils s'y font paſſage au travers des piques qu'ils coupent ou qu'ils détournent à grands coups d'épée, ils y entrent, ils l'enfoncent, ils y font une horrible exécution.

D'autre part, les Gentilshommes & les Cavaliers des Eſcadrons des Princes voyant ceux de leurs compagnons qui fuyoient, & leurs ennemis qui couroient aprés, & pouſſoient de grands cris de joye, regardoient tout cela d'un œil fier & mépriſant, & s'entrediſoient en riant, *Ces gens-là ne tiennent encore rien, c'eſt à nous enfin qu'il faut qu'on vienne.* En effet, ils y vinrent. Car le Duc de Joyeuſe enflé de cét heureux ſuccés du premier choc, & croyant aller à une victoire toute certaine plûtoſt qu'au combat, ſe jette au-devant de ſa groſſe troupe magnifiquement paré de ſes belles armes toutes brillantes d'or, d'argent & d'émail, tout couvert de plumes & de rubans; & faiſant ſigne de la voix & de la main à tous ſes braves de le ſuivre, ils prennent tous enſemble leur carriere de quatre cens pas, & courent à toute bride, la lance en arreſt, contre les trois Princes.

Cependant le Roy de Navarre, qui ce jour-là n'eſtoit couvert comme tous les autres que de ſimples armes griſes ſans aucun ornement, la ſalade en teſte, & le viſage découvert pour eſtre reconnu dans le plus fort de la meſlée, parcourt les rangs, ex-

horte en peu de paroles les plus proches, & du geste & des yeux les plus éloignez, à bien combatre pour les droits de la Maison Royale, & à faire seulement comme luy: puis il met devant soy huit Gentils-hommes des plus forts armez de grosses lances pour renverser les premiers qu'il auroit en teste, & luy faire un passage pour entrer dans leur Escadron. Il fait en suite avancer ses gens seulement dix pas, & attend de pied ferme l'ennemi, ordonnant à ses Cavaliers, qui n'avoient pour la pluspart que les pistolets & l'épée, de ne tirer que de fort prés, pour ne perdre pas un seul coup.

Cét ordre bien exécuté fut la cause du gain de la bataille. Car ce grand corps de gendarmerie qui venoit à la charge au grand galop se trouva d'abord bien éclairci par la furieuse décharge que firent sur les premiers rangs les Arquebusiers que les Escadrons des Princes avoient aux estriers. Plusieurs de ces Marquis & de ces Comtes & de ces jeunes Courtisans qui y avoyent voulu estre placez en furent abbatus; & comme les autres, pour avoir pris leur course de trop loin, estoient tout hors d'haleine quand il fallut donner le coup de lance, ces coups furent si foibles, qu'ils ne firent presque nul effet, & les Princes les enfoncerent avec tant de vigueur & de promptitude, qu'ils ne donnerent pas aux autres le temps de baisser leur bois qu'il fallut qu'ils jettassent

1587 pour prendre l'épée & le pistolet. Ainsi l'on fut bientost réduit à combatre à armes pareilles, mais avec des succés bien differens.

Car les trois Escadrons des Princes estant separez l'un de l'autre d'une juste distance & en tres-bon ordre, attaquerent de trois costez celuy de Joyeuse, qui n'estant que trop étendu, estoit encore tout en confusion & en desordre. Le Roy de Navarre le chargea de front; les deux Princes le prirent par les flancs, le Comte de Soissons à droit, & le Prince de Condé à gauche. Ils firent tous trois en cette sanglante meslée tout ce que l'on pourroit attendre des plus vaillans hommes du monde: sur tout le Roy de Navarre, pour animer les siens, qui le voyoient s'exposer au peril comme le moindre des Soldats, donna par tout des preuves admirables de son courage. Il en vint mesme jusqu'à colleter dans la presse ceux que l'ardeur du combat ou la foule des combatans poussoit par hazard contre luy; & se trouvant entre deux vaillans hommes, le Baron de Fumel & le sieur de Chasteau-Renard Guidon de Sansaac, qui venoient à luy l'épée haute, en mesme temps qu'un Gendarme frapoit d'un tronçon de lance sur sa salade, il tire à l'un son pistolet, empoigne l'autre qu'il fait son prisonnier, en criant, *Rends-toy Philistin*, & se démesle du troisiéme, qui fut aussitost arresté par un de ses Escuyers.

Memoires de du Plessis.

D'Aubigné. Du Plessis.

Enfin

Enfin tout ce grand corps de gendarmerie en quoy consistoit presque toute la force de l'armée du Duc ayant esté si vivement attaqué, enfoncé & percé de tout costé, fut renversé, taillé en pieces, & entierement défait en moins de demi-heure, sans que l'on pust faire aucun rallîment, non point par lascheté, mais tout au contraire, ce qui n'arrive gueres, par le trop de courage des vaincus. Car comme ils estoient pour la pluspart Seigneurs de marque, ou Gentilshommes presque tous jeunes, & pleins de courage & de feu, ils songerent si peu à s'écarter, ou à fuir, qu'il n'y en eût pas dix de tuez ou faits prisonniers hors du Champ de bataille, où ils aimerent mieux perir que de reculer d'un seul pas.

Aprés cette défaite, les victorieux s'estant joints à leurs Bataillons, qui animez par leur exemple, combatoient avec presque autant d'avantage contre l'Infanterie, ce ne fut plus un combat, mais un horrible carnage de cette pauvre Infanterie, à laquelle on ne donnoit point de quartier, parce que Joyeuse n'en avoit point voulu donner aux deux Régimens qu'il défit auprés de S. Maixant. Pour ce Duc, comme il vit que tout estoit perdu, au lieu de prendre à droit pour se sauver à la Roche-Chalais il tourna sur la gauche pour aller au canon, & y rendre un dernier combat, disant à S. Luc qui luy demandoit ce qu'il *Brantosme.*

1587 vouloit faire, *Ne vivre plus, Monsieur de S. Luc, & mourir genereusement aprés mon malheur.* Mais il n'eût pas mesme en cela ce qu'il souhaitoit. Car il n'eut pas fait vingt ou trente pas vers son Artillerie, qu'il tomba entre les mains des Capitaines Saint Christophle & la Viole; & comme il leur offroit pour sa rançon cent mille écus, que ces deux Capitaines n'eussent pas esté trop marris de recevoir, il en vint deux autres, nommez Bordeaux & des Centiers, qui soit par haine, par vengeance, ou par dépit de ne l'avoir pas pris pour avoir part à une si grande rançon, luy déchargerent laschement leurs pistolets dans la teste, & le renverserent mort sur la place.

Le vaillant Saint Luc, qui prit sur le champ une résolution aussi généreuse, & beaucoup plus hardie que la sienne, fut aussi plus heureux. Car ayant apperceû de loin le Prince de Condé qui poursuivoit ardemment la Victoire, il va droit à luy la lance baissée, le renverse par terre d'un grand coup qu'il luy donne dans sa cuirasse, se jette en suite promptement à bas de son chéval, luy presente la main avec un extréme respect pour le relever, & le supplie en mesme temps de le recevoir comme son prisonnier; ce que ce brave Prince, admirant le courage & l'esprit d'un si sage ennemi, fit, en l'embrassant avec toute la générosité dont il faisoit profession.

Cette

Cette victoire fut complete. Les drapeaux, le canon, le bagage demeurerent au victorieux, avec le Champ de bataille couvert de quatre à cinq mille ſoldats, & de quatre cens Gentilshommes de l'armée du Duc étendus ſur la place, entre leſquels outre le Duc de Joyeuſe & ſon jeune frere de Saint Sauveur, eſtoient les Comtes de la Suze, d'Avaugour, d'Aubijoux, les ſieurs de Neuvy, du Bordet, de Mailly-Breſſay, de Rouſſay puiſné de Piennes Guidon de Joyeuſe, de Vaux Lieut. de Bellegarde, d'Alluin, de Fumel, de Rochefort de Croiſette, de Tierelin Saveuſe Meſtre de Camp & le ſieur de S. Lary-Bellegarde fils du Mareſchal de meſme nom, & Gouverneur de Saintonge & d'Angoumois, qui eſtant pris griévement bleſſé mourit peu de temps aprés de ſes bleſſeûres. Preſque tout ce qui reſta de cette armée fut fait priſonnier à la réſerve des Albanois, qui abandonnant le pillage où ils s'amuſoient à Coutras, ſe ſauverent, & du Marquis de Lavardin, lequel n'ayant pû rallier ſes gens qui avoient pourſuivi trop loin les fuyards, ſe retira preſque tout ſeul à la Roche-Chalais, avec un Drapeau qu'il ſauva du Régiment de Picardie. 1587

Cette retraite fut tres-honorable à ce vaillant homme, qui ayant renoncé au Calviniſme que ſon pere avoit embraſſé, combatit en cette journée contre le Roy de Navarre, comme con-

1587 tre les Chef des Huguenots. Mais peu de temps aprés s'estant jetté dans son parti pour la défense de l'Estat & des droits de la Couronne, il combatit toujours pour luy contre la Ligue avec tant de fidelité, de valeur & de conduite, qu'il en receût enfin pour récompense de ses longs services le Baston de Mareschal de France.

Au reste, une si belle victoire ne cousta au Victorieux que cinq ou six Gentilshommes, & quelque cent ou six-vingts soldats; & ce qui la rendit encore beaucoup plus illustre, fut la merveilleuse clemence du Roy de Navarre. Il arresta par sa présence la fureur du soldat qui faisoit main basse sur l'Infanterie. Il receût tous les prisonniers de qualité avec une extréme bonté; il les consola de leur perte, en loûant leur courage; il les renvoya presque tous sans rançon: il rendit aux parens les corps de ceux qui avoient peri honorablement sur le Champ de bataille, & sur tout celuy du Duc de Joyeuse, à qui le Roy, pour continuer sa faveur encore aprés sa mort, fit faire de magnifiques funerailles avec une pompe Royale. Enfin ce généreux vainqueur eût tant de moderation, qu'il envoya sur le champ protester au Roy qu'aprés cét avantage il ne demandoit rien que l'honneur de ses bonnes graces, & la paix que Sa Majesté avoit eû la bonté de luy donner, & que leurs communs ennemis avoient rompuë.

Mais

Mais aprés tout, il faut que l'on avoüe de bonne foy, que s'il eût la conduite & la valeur d'Annibal en cette bataille, il eût aussi comme luy le malheur de n'avoir pas sceû l'art de bien user de sa victoire, ou qu'il ne s'en voulut pas servir. Car soit que les vainqueurs enrichis des dépoüilles des vaincus soupirassent aprés le repos pour joüir à leur aise de leur butin; soit que la Noblesse qui l'avoit suivi volontairement ne se fûst engagée à le servir que jusques environ ce temps-là; ou qu'ayant affoibli par sa victoire le parti de la Ligue, il ne voulust pas que celuy des Huguenots, qui se fioient plus au Prince de Condé qu'à luy, devinst trop fort; soit enfin que certains engagemens peu dignes d'un heros victorieux le rappellassent en Bearn: il est certain qu'il congedia son armée jusqu'à un certain temps, & qu'il repassa bien viste la Garonne avec une partie des Cornettes & des Drapeaux gagnez sur l'ennemi, qu'il voulut presenter à la personne qu'il aimoit, au lieu de se mettre en estat de recueillir le plus grand fruit qu'il pouvoit esperer de sa victoire, en s'allant joindre promptement, par le détour qu'il avoit pris, à cette grande armée d'Allemans qui marchoit à son secours, & dont il faut maintenant que je parle.

Memoires de du Plessis. t.2.

D'Aubigné.

D'Aubigné.

Car tandis que ces choses se faisoient en France, les Princes Protestans d'Allemag-

1587 ne furieusement irritez de la réponse fiere & outrageuse que le Roy avoit faite à leurs Ambassadeurs, mirent sur pied la plus puissante armée qu'ils eussent encore envoyée en ce Royaume pour secourir les Huguenots. Il y avoit dans cette armée huit mille cinq cens Reitres, cinq à six mille Lansquenets, & seize mille Suisses, que le sieur de Clervant avoit obtenus des cinq Cantons Protestans pour le Roy de Navarre; outre quatre mille autres qu'il avoit laissez en passant dans le Dauphiné, pour renforcer l'armée de Lesdiguieres, mais qui avant leur jonction furent entierement défaits par le fameux Colonel Corse Alphonse d'Ornano. Le Duc Jean Casmir, dont j'ay assez parlé dans mes Histoires du Calvinisme, devoit commander en personne les Allemans: mais cõme on estoit sur le point de se mettre en marche, il s'en excusa, sur ce qu'il estoit obligé de demeurer en Allemagne pour y gouverner le Palatinat pendant la minorité du jeune Electeur son neveu. De sorte que l'on fut contraint de recevoir le Baron de Dona son favori, qu'il avoit résolu depuis long-temps de substituer en sa place.

Il faut rendre justice au merite d'un chacun, en disant nettement la verité, sans se laisser aller aux préjugez, sur des opinions communes tres-souvent mal fondées. Quoy-que la pluspart des Historiens François & Italiens ayent parlé peu avantageu-

sement de ce Baron, il est pourtant certain qu'il estoit d'une naissance à soustenir la qualité de Général, & qu'elle n'estoit point du tout au dessous de cét employ, puis qu'il estoit d'une des plus anciennes & des plus illustres Maisons de la Prusse, & que sés Ancestres avoient possedé depuis plusieurs siecles la dignité de Burgrave, qui est une des plus considerables de l'Empire. Il avoit aussi de l'esprit, de l'adresse, & beaucoup de cœur: mais d'autre part il n'avoit pas assez d'autorité & d'experience pour conduire une aussi grande armée que celle-cy, dont la pluspart des Chefs ne s'accordoient gueres, & ne vouloient pas luy obéïr.

Chron. Misn. Pet. Albin. Privil. Pruss. Edit. Braunsber.

Aussi ne fut-il à proprement parler que Général des Reitres, quoy-que les Lansquenets & les Suisses le reconnussent pour leur Chef en la place du Prince Casimir. Ce fut le jeune Duc de Bouïllon que le Roy de Navarre avoit nommé pour son Lieutenant, qui eût le titre de Général de cette armée; mais il n'en eût pas pour cela le commandement absolu, parce qu'on luy donna un conseil composé de six Officiers François, & d'autant d'Allemans, avec le Baron de Dona, qui décidoient de tout à la pluralité de voix, ce qui causa bien du desordre. Car ni les Allemans n'estoient presque jamais d'accord avec les François, ni ceux-cy qui avoient de la jalousie l'un de l'autre ne

Relat. d'un Gentilh. à la Reine Eliz.

pouvoient estre bonne intelligence entre eux. Il y en avoit mesme quelques uns que le Duc de Guise, le plus adroit de tous les hommes, avoit sceû gagner, & qui l'avertissoient sous main des résolutions que l'on prenoit dans le Conseil.

Relat. d'un Gentilhomme François à la Reine Elizab. imp. l'an. 1588. Mem. de la Ligue, t. 2. p. 233. & suiv. Hist. des dern. Troubles. &c.

Au reste, aprés que ces Estrangers eûrent touché une partie de leur argent que la Reine d'Angleterre avoit fourni; qu'on les eût asseûré du reste; & qu'on leur eût promis que le Roy de Navarre les joindroit bientost, & qu'ils n'auroient affaire qu'à la Ligue, & nullement au Roy, qui n'estoit armé que pour les aider à la détruire: ils passerent le Rhin environ le vingtiéme d'Aoust, & trouverent dans la plaine de Strasbourg Guillaume Robert de la Mark Duc de Boüillon, & son frere Jean Robert Comte de la Mark, qui les attendoient là depuis quinze jours avec deux mille hommes de pied, & trois à quatre cens chevaux François. Ainsi cette armée dans la reveûë qui s'en fit auprés de Strasbourg se trouva estre d'environ trente-trois mille hommes effectifs, tous gens aguerris & bien équipez, sans compter le quinze à seize cens fantassins, & deux cens chevaux que le Comte de Chastillon, fils du feu Admiral, y amena bientost aprés, & environ deux mille autres qui s'y joignirent dans sa marche. De sorte que quand elle entra dans le Royaume elle n'estoit de gueres moins

moins de quarante mille hommes, avec dix-huit ou vingt pieces d'artillerie;ce qui asseûrément estoit capable de faire trembler ceux contre lesquels elle marchoit au secours du Roy de Navarre. 1587

Aussi ce terrible tonnerre, dont l'éclat se faisoit entendre de si loin jusques à Paris, alarma si fort le Conseil des Seize, que pour se mettre à couvert de cette tempeste, qui les menaçoit de les mettre en poudre, ils envoyerent aux principales villes du Royaume de nouveaux Memoires, & une nouvelle forme de serment pour les unir plus étroitement avec eux à leur commune défense, leur faisant accroire, par une extréme malignité, que c'estoit le Roy mesme qui avoit appellé ces Hérétiques Estrangers, pour ruiner ceux qui défendoient la Religion Catholique, & pour faire regner en France l'Hérésie avec ceux qui la soustenoient. Mais le Duc de Guise, dont le grand cœur ne fut jamais capable de la moindre lascheté, prit bien d'autres voyes pour arriver à cette mesme fin, en ruinant cette formidable armée qui le menaçoit d'une ruine inévitable; & il en vint heureusement & glorieusement à bout, en faisant, avec une admirable conduite, une force d'esprit, & un courage tout-à-fait héroïque, une des plus belles actions qui se soient jamais faites, & qui toute seule pourroit justement l'égaler aux plus grands hommes de l'Antiquité.

Cayet, Chron. Nov. t. 1, Memoir. Projets instru. & ser. envoyez aux Cathol. &c. Cayet, t. 1. p. 37. & suiv.

1587 Il n'avoit presque rien de tout ce qu'on luy avoit promis à Meaux, quand on y fit le partage des troupes qui devoient servir dans l'armée du Roy & dans la sienne. Des vingt Compagnies d'Ordonnances qu'il devoit avoir, pas une ne parut au rendez-vous qui fut assigné à Chaumont. On ne luy envoya ni argent, ni munitions, ni canon : de sorte qu'ayant fait venir à Vaucouleur le vingt-deuxiéme du mois d'Aoust tout ce qu'il avoit pû assembler de troupes par le moyen de ses amis, & en partie de l'argent des Parisiens, il ne s'y trouva qu'un peu plus de trois mille hommes; sçavoir, environ six cens Cuirassiers de sa Compagnie; & de celles du Prince de Joinville, du Comte de Challigny, du Chevalier d'Aumale, des sieurs de la Chastre & d'Amblize, quelque trois cens chevaux qui luy furent envoyez de la garnison de Cambray par Balagny, qui s'estoit fait Ligueur, pour changer son Gouvernement en Principauté, à la faveur des troubles de la Ligue, outre presque autant de Chevaux-Legers, Italiens ou Albanois, que luy presta le Duc de Parme Gouverneur des Païs-Bas. Et pour l'Infanterie, il n'avoit que les deux Régimens des Capitaines S. Paul & Joannés, ausquels il se fioit beaucoup.

Relation à la Reine Eliz.

Avec ce peu de forces il s'alla joindre à celles de Charles Duc de Lorraine, qui avec le secours que ce Prince avoit receû de Flandre sous la conduite du Marquis

d'Avré

d'Avré & du Marquis de Varambon, & ce qu'il avoit pû lever en Allemagne, ne montoient qu'à ſept mille fantaſſins, & environ quinze cens chevaux : de ſorte qu'ils n'avoient en tout que douze à treize mille hommes pour oppoſer à plus de trente-cinq mille qui s'en venoient fondre ſur eux. Le Duc de Lorraine qui prévit cet orage, avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour ſe mettre à couvert, & en eſtat de ſe défendre, en fortifiant la pluſpart de ſes places. Et comme il vit que Nancy ſa Capitale eſtoit trop petite pour recevoir le grand nombre de perſonnes de qualité & d'Eccleſiaſtiques qui s'y réfugioient de tous coſtez de leurs maiſons de campagne, de leurs chaſteaux, & des petites villes qui eſtoient hors de défenſe : ce fut en cette occaſion qu'il l'agrandit de cette belle & grande partie qu'on appelle la Ville neuve, aux fortifications de laquelle, qui furent ſans contredit les plus belles & les meilleures de ce temps-là, il avoit fait travailler avec tant de diligence, qu'elle ſe trouvoit déja en eſtat de ſe bien défendre contre cette armée, qui, toute nombreuſe & puiſſante qu'elle eſtoit, n'oſa entreprende de l'attaquer.

Comme ces deux armées eſtoient, l'une audeça des montagnes de Vauge en Lorraine, & l'autre au-delà dans l'Alſace, on tint Conſeil en meſme temps dans toutes les deux, & il arriva,

1587 riva, par une rencontre assez rare, qu'on prit de part & d'autre une mesme résolution. Dans l'armée Allemande le Duc de Bouillon & une partie des Chefs vouloient que ce fust en Lorraine que l'on fist la guerre, pour l'achever tout d'un coup, disoient-ils, en ruinant la Maison qui l'avoit fait naistre, & qui estoit le plus grand soustien de la Ligue. Mais c'est qu'en effet les Allemans eussent bien voulu ne s'éloigner pas si fort de leur païs, & que le Duc de Bouïllon eust esté bien-aise d'asseûrer par la Sedan & Jametz, à qui les Lorrains en vouloient. Les François au contraire, les Envoyez du Roy de Navarre, & le Baron de Dona, qui suivoit les ordres qu'il avoit receûs du Duc Casimir, firent conclure qu'on se contenteroit de faire, en passant, le plus de ravage qu'on pourroit dans la Lorraine, où l'on n'avoit point eû de guerre depuis celle des Bourguignons qui furent defaits avec leur dernier Duc à la Bataille de Nancy, & que, sans s'arrester à faire des sieges, on iroit se joindre au plûtost au Roy de Navarre qui les attendoit.

D'autre part, dans le Conseil que l'on tint à Nancy, le Duc de Guise vouloit qu'on s'opposast au passage des ennemis, parce qu'estant bien informé de leur division, & du desordre qui estoit parmi leurs gens, il ne doutoit point qu'avec ce peu de troupes qu'il avoit, mais toutes compo-

sées

ſées de ſoldats bien diſciplinez & aguerris, il ne trouvaſt occaſion de les défaire dans un païs étroit, & reſſerré entre des montagnes & des rivieres, ou qu'enfin il ne les contraigniſt de rebrouſſer chemin, & retourner en leur païs. C'eſt à quoy concluoient auſſi les François qui l'accompagnoient. Mais le Duc de Lorraine, qui ne vouloit pas expoſer ſon Eſtat au hazard d'une bataille, & qui aprés tout aimoit mieux païs ruiné que païs perdu, voulut abſolument que, ſans s'oppoſer au paſſage de cette armée, on miſt une partie de ſes troupes dans les villes où les païſans ſe retireroient avec tout ce qu'ils y pourroient porter de vivres; qu'on fiſt rompre les fours & les moulins, & bruſler les fourages; & qu'avec ce qui reſteroit de gens de guerre on coſtoyaſt les ennemis, pour les obliger, par la diſette de toutes choſes, & & en les harcelant toûjours, de ſortir promptement de la Lorraine, & de paſſer en France où il ne voulut jamais entrer. Et craignant que le Duc de Guiſe, dont il connoiſſoit le deſſein & le courage, n'engageaſt ſa petite armée, malgré qu'il en euſt, en quelque dangereux combat, il la voulut luy-meſme commander, & la fit camper entre la Ville neuve & un petit bois ſervant de parc à ce que l'on appelle la Male-Grange, Maiſon de cette Alteſſe, attendant l'occaſion de s'en ſervir où il faudroit, ſelon la route que prendroient les ennemis.

Ceux

1587 Ceux cy donc ayant joint dans la plaine de Strasbourg presque toutes leurs troupes, & trouvant les passages libres par la retraite de ceux qui estoient destinez pour les garder, & que l'on avoit rappellez pour les mettre dans les villes, passérent la montagne prés de Saverne, sans autre obstacle que la peine qu'ils eûrent trois jours durant à débarresser les chemins des gros arbres coupez dont on les avoit traversez. Ils ne furent pas plûtost passez, que le Duc de Guise, qui ne perdit jamais aucune occasion de surprendre les Reitres, vers lesquels il s'estoit avancé avec l'avantgarde, leur fit donner la premiere camisade par le fameux Colonel Rône, qu'on fit depuis Mareschal de la Ligue, & par le Baron de Suarzembourg, qui attaquerent de nuit le quartier du Colonel Boucq, qui êtoit sans contredit le plus habile de leurs Officiers. Aussi ne fut-il pas surpris, car on faisoit si bonne garde dans son logement, qu'il estoit à cheval quand il fut attaqué: mais il le fut avec tant de vigueur, qu'avec toute sa brave résistance il ne put empescher que la place demeurast aux assaillans, & qu'on ne luy enlevast une de ses Cornettes, que le Duc de Lorraine envoya sur le champ au Roy, comme pour l'avertir que l'ennemi estoit déja dans son païs, & qu'il estoit temps d'envoyer à M. de Guise toutes les troupes que Sa Majesté luy avoit promises.

Le lendemain dernier jour d'Aoust, les 1587
Allemans entrant dans la Lorraine, s'emparerent d'abord de Sarbourg, qu'un Gentilhomme Lorrain, qui y estoit avec deux Compagnies pour s'y défendre du moins quelque temps, rendit laschement à la seule veüe des Coureurs, sans attendre mesme qu'on l'investist. Il n'en fut pas ainsi de Blamont, qu'un autre jeune Gentilhomme du mesme païs défendit si bien, quoyque l'Infanterie des ennemis fust logée avec le canon dans le fauxbourg, qu'aprés leur avoir tué plus de deux cens hommes en une attaque, il les contraignit de déloger avec honte, pour aller recevoir encore un plus grand affront devant Luneville. En effet, le Baron d'Ossonville Colonel de l'Infanterie Lorraine ayant entrepris de défendre une si méchante place ou il avoit fait à la haste quelques fortifications, témoigna tant de résolution sur la promesse que le Duc de Guise luy fit de le secourir, qu'on n'osa mesme attaquer. Ainsi ces Estrangers agissant plûtost en voleurs & en bandits qu'en soldats, ne faisoient que courir la campagne, pillant, saccageant, massacrant jusqu'aux femmes & enfans, pour se venger de ce qu'ils ne trouvoient pas de quoy subsister, tout estant resserré dans les villes, au siege desquelles ils ne vouloient pas s'engager, d'y estre arrestez trop long-temps.

1567 Ce qu'on craignoit le plus, estoit que cette armée ne saccageast Saint Nicolas, ce grand & fameux Bourg auquel il ne manquoit en ce temps-là que des murailles pour estre la plus belle & la plus riche ville de Lorraine aprés Nancy, comme elle le seroit encore aujourd'huy, si les Imperiaux, qui se vantoient de rétablir le feu Duc Charles dans ses Estats, n'eussent achevé de les ruiner par un funeste & impuissant secours, en desolant les villages & les bourgs ouverts & sans defense, & sur tout un lieu si saint & si celébre, dont ils n'eussent jamais violé, comme ils ont fait, en le réduisant presque tout en cendres, s'il fust resté quelque sentiment d'humanité & de Religion dans des cœurs si inhumains & si barbares

Je veux croire que mon Lecteur me voudra bien pardonner cette empression un peu forte de ma juste douleur, pour l'interest que certainne consideration tres-legitime m'oblige de prendre à la fortune de cette miserable Ville, qui n'eust pas esté desolée par les Cravates & par les Allemans, si elle eust eû pour sa défense un Duc de Guise, comme elle l'eût en l'occasion dont je parle,

Car ce brave Prince voyant que le Duc de Lorraine craignoit sur toutes choses que les Allemans ne s'y jettassent, ce qui sembloit inévitable, estant ouverte de tous les costez. il y prit son quartier;

&

& non content de s'y mettre en estat de la defendre, , il en sortit plus d'une fois pour donner,comme il fit avec grand succés, dans quelques-uns de leurs quartiers qu'il enleva. De sorte que craignant d'avoir affaire à un homme dont ils redoutoient le courage, la conduite & le bonheur, & qui estoit résolu de perir ou de les arrester devant la place qu'il avoit entrepris de défendre avec l'élite de l'armée, ils n'oserent s'en approcher; & au lieu de descendre le long de la Meurte, sur laquelle ce bourg est situé, à deux lieuës de leurs logemens aux environs de Luneville, ils tournerent tout court sur la gauche vers la Moselle, qu'ils passerent prés de Bayon, pour aller delà dans le Comté de Vaudémont.

Alors, comme il n'y avoit plus rien à craindre pour les places qui sont au-delà de ces deux rivieres, on joignit ensemble toutes les forces, & l'on se mit en corps d'armée pour costoyer les ennemis, & pour empescher, en les tenant toûjours plus serrez, qu'ils ne continuassent à saccager le plat païs aussi librement qu'ils avoient fait auparavant. Sur cette résolution le Duc de Guise, qui menoit l'avantgarde envoya vers la mi-Septembre M. de la Chastre Mareschal de Camp faire le logis de l'armée au Pont Saint Vincent. Or parce que le Duc fit icy une des plus belles actions qui se soient jamais faites a la guerre, & qui fait mieux con-

1587 noistre quelle estoit la force de son esprit & la grandeur de son genie: je croy qu'il me sera permis de la décrire le plus exactement que je pourray, pour en faire voir toute la beauté.

La riviere de Madon, peu large, mais assez profonde, qui prend sa source au pied des montagnes de Vauge, coule du Midy au Septentrion; & aprés avoir receû dans son lit les petites rivieres de Dompaire, Illon, Vittelle, Coulon & Brenon, & arrosé la ville de Mirecour, & les bourgades d'Haroûé, Ormes, Buligny, Acraigne, Blainville, & neuf ou dix lieuës de Nancy, & à quatre au dessus de Toul. Un peu au dessous de ce confluent, & au-deçà de la Moselle est le Pont S. Vincent, petite ville, ou plûtost un gros bourg situé sur le penchant d'une montagne, fermé en quelques endoits de foibles murailles, & en d'autres d'une haye vive, s'étendant au bas de la coste le long de la Moselle, sur laquelle il y avoit un pont, & ayant à droit la riviere de Madon, & un costau fort roide planté de vignes entourées de fortes hayes couvert sur la cime de ces grands bois qui s'étendent jusques aux environs de Toul, & separé du Madon par une prairie, à laquelle cette riviere qui la borne laisse assez peu d'étenduë en largeur.

Ce fut là que l'armée Catholique s'alla loger le quinziéme jour de Septembre. M. de Guise y arriva sur les sept heures du

Guise y arriva sur les sept heures du matin,& sans attendre le gros de l'avantgarde qui suivoit, n'estant accompagné que des sieurs de la Chastre,de Bassompierre, & de Dunes frere du sieur d'Entragues,& de trois ou quatre autres montez sur des courtaux,& sans armes comme luy ,il en sortit sur le champ pour aller reconnoistre une place avantageuse où il pust loger toute son avantgarde à la faveur de la riviere de Madon, qu'on l'avoit asseûré n'estre guéable en nul endroit depuis quatre ou cinq jours qu'il avoit plû sans discontinuer. Or n'ayant point reconnu de poste à son gré en cét endroit,il s'avança jusqu'au quartier de sesChevaux-Legers, qui avoient pris le devant sous la conduite de Rône & du Baron de Suarzembourg, & s'estoient logez à prés de deux lieuës au-delà du Pont Saint Vincent,dans les bourgades d'Acraigne & de Buligny, où il y avoit des ponts de pierre sur le Madon.Il les trouva qui montoient à cheval avec précipitation, sur l'avis qu'ils venoient de recevoir que toute l'armée ennemie, qui marchoit entre les deux rivieres, leur alloit tomber sur les bras.

Cela pourtant n'empescha pas qu'il ne passast le Madon luy septiéme,comme il estoit venu, & qu'il n'avançast dans la plaine vers les ennemis pour les reconnoistre. Mais il ne fut pas loin,qu'ayant découvert les Coureurs & deux Cornettes de Reitres détachez du gros de

1587 l'armée venant droit à luy pour l'envelo-per,il tourne bride,repasse le pont,& s'arreste audelà d'un ruisseau sur une colline où il range ses Chevaux-Legers, qui estoient environ quatre cens,pour faire teste à l'ennemi. Les Reitres qui avoient passé aprés eux le pont de Buligny & les poursuivoient assez vivement,s'arresterent sur le bord du ruisseau,attendant leurs gens qu'ils croyoient bien plus avancez; & cependant le Duc de Guise voyant qu'ils n'estoient pas suivis, détache sur eux les sieurs de Rône & de laRoute,qui les poussérent & les poursuivirent fuyans à toute bride jusques bien avant dans la plaine au-delà de la riviere. Mais ces Reitres trouvant là trois cens chevaux François, quelque six-vingts Arquebusiers à cheval,& trois autres Cornettes de leurs compagnons,tournent teste, & poussent tous ensemble vigoureusement ces deux Compagnies de Chevaux-Legers, qui taschent de regagner au grand galop la colline où estoient leurs gens.

Ce fut alors,que comme on découvrit du sommet de ce costau toute l'armée qui passoit à la file sur le pont de Buligny,on vit clairement l'extréme danger où l'on se trouvoit. D'attendre là de pied ferme l'ennemi,c'estoit se résoudre en desesperez à se faire tous tailler en pieces: car comment voudroit-on que quatre cens chevaux sans Infanterie & sans canon pussent tenir contre une armée de-

cinq mille hommes qui venoient les attaquer avec dix-huit ou vingt pieces d'Artillerie; De se retirer, on le pouvoit aussi peu : car qui sçait qu'une retraite de deux lieuës devant une armée forte de plus de douze mille chevaux, & en plein jour, ne se peut jamais faire sans s'exposer à un peril inévitable d'estre contraint de la changer bientost en une déroute générale, & consequemment à estre tous ou pris ou tuez;

Cela fit que la Chastre & Bassompierre, qui estoient auprés du Duc, le conjurerent de se mettre en lieu de seûreté, tandis qu'ils arresteroient durant quelque temps les ennemis, pour luy donner le moyen de se retirer au gros de l'armée, laissant le soin du reste à la fortune, qui fait trouver quelquefois des ressources impréveûës lors que tout semble desesperé. A quoy le Duc les regardant d'un visage riant & asseûré, *Non, non, Messieurs*. leur dît-il, *je n'abandonne pas ainsi ces braves gens que j'ay moy-mesme exposez au peril où nous sommes. I'en comprens fort bien toute la grandeur, mais il me semble aussi que j'ay trouvé en mesme temps le moyen de nous en tirer. Le conseil que vous m'avez donné le croyant necessaire pour ma seûreté, je vous ordonne de le prendre pour vous & pour nous. Allez donc donner ordre à l'armée, & rangez-la dans le détroit, & sur le costau planté de vignes hors du Pont Saint Vincent, pour me recevoir*

1587 *aprés avoir fait la retraite dont je me charge & que je veux faire de la maniere que j'ay imagné, & qui sera peut-estre sans danger, comme sans exemple.*

Apres cela Rône & la Route s'estant déja rejoints sans perte au gros de ses Chevaux-Legers, il se mit à les exhorter, beaucoup moins par ses paroles que par sa contenance par sa démarche, & par cét air héroïque qui animoit toutes ses actions, & inspiroit aux plus timides une partie de son courage & de son asseûrance. Car paroissant à la teste de sa petite troupe, l'épée à la main, en pourpoint, sur un courtaut, & regardant les soldats & les officiers de cét œil vif & penetrant qu'il sçavoit admirablement faire entrer dans le fond des cœurs, pour les tourner comme il vouloit, dît seulement mot aux officiers François, Italiens & Allemans, parlant à chacun en sa langue, & les appellant par leur nom, pour les asseûrer qu'il sçavoit le moyen infaillible de les conserver, pourveû que sans s'étonner ils fissent seulement ce qu'il leur diroit, & qu'ils luy veroient faire.

Ce peu de paroles prononcées d'un ton ferme par un Prince qui faisoit toûjours plus qu'il ne disoit, animerent tellement ces quatre cens hommes, que sans plus songer au peril où ils estoient de perir tous, sans aucune apparence d'en pouvoir échaper, ils regardoient fierement du sommet

de

la colline cette grande armée d'Allemans, 1587
qui ayant déja presque tous passé le Madon au pont de Buligny, marchoient, droit à eux en bataille, ne doutant point qu'ils ne les deussent enveloper & tailler en pieces, s'ils avoient l'asseûrance de les attendre; ou les mettre en déroute & les défaire, s'ils entreprenoient de se retirer en leur presence. Ils furent pourtant un peu étonnez d'abord, lors qu'ayant passé le ruisseau qui les separoit de ce costeau, ils virent qu'ils ne branloient point, & paroissoient disposez à les recevoir l'épée à la main.

Un spectale si peu commun leur fit tenir quelque temps bride en main, pour observer leur contenance, craignant peut-estre que cette grande hardiesse ne leur vint de ce qu'ils estoient soustenus de toute leur armée. Mais enfin s'estant rasseûrez, & ayant quelque honte d'avoir pû balancer un moment à donner dans une si petite troupe, ils font sonner la charge. Sept Cornettes de Reitres ayant devant eux trois cens hommes d'armes François, & six à sept-vingts Arquebusiers à cheval, marchent les premiers, & commencent à monter, en piquant de toute leur force vers l'ennemi: mais le costau estoit si roide, que leurs chevaux trop vivement poussez perdant haleine, furent bientost contraints de s'arrester, & de changer au petit pas le trot qu'ils avoient pris d'abord. Alors

1587 Alors le Duc de Guise prenant son temps pour faire sa retraite de la maniere que luy seul avoit conceuë, & que l'on n'avoit jamais pratiquée, se retire un peu plus avant sur la montagne hors de la veuë des ennemis : puis ayant fait demi tour à droit, il tourne tout court sur la main gauche à la droite des ennemis par un petit vallon qui estoit entre eux & la riviere; il marche par là sans estre veû, à la faveur des collines qui couvroient ce vallon, jusqu'à un gué qu'il avoit remarqué, quoyqu'on luy eust dit qu'il n'en trouveroit point, & où il y avoit un moulin dans lequel il loge douze arquebusiers bien résolus de le défendre; & là il passe le Madon du costé d'où les ennemis estoient partis pour venir à luy Il n'y avoit plus de ce costé-là que les Suisses qui marchoient pour passer aprés les autres au pont de Buligny, & qui estant à pied ne pouvoient ni arrester ni suivre cette Cavalerie qui avoit passé la riviere au dessous de cette bourgade, & ainsi avoit l'avantage sur eux. De sorte que tournant visage, & descendant à gauche le long de cette petite riviere, au-delà de laquelle les ennemis estoient passez pour l'attaquer, il continuë à faire sa retraite vers le gros de l'armée Catholique qui se mettoit en bataille prés le Pont Saint Vincent.

Cependant les ennemis estant montez avec beaucoup de peine sur le haut de la colline où ils pensoient trouver le Duc de

Guiſe, furent bien ſurpris de le voir delà l'eau ſe retirant tout à ſon aiſe. Ils deſcendirent alors beaucoup plus viſte qu'ils n'eſtoient montez, & ſe mirent à courir aprés. Mais ils furent ſi long-temps arreſtez par ces douze vaillans hommes qui défendirent le moulin ſur le gué aux dépens de leur vie, laquelle ils vendirent bien cher, qu'avant qu'on les y puſt forcer le Duc euſt le loiſir, ſans aller plus viſte que le pas, de repaſſer la riviere en deça a un autre gué qu'il avoit encore remarqué tout joignant cét eſpace étroit, & ce coſtau planté de vignes où eſtoit le gros de l'armée.

Ainſi ce Prince, qui s'eſtoit engagé un peu trop avant pour reconnoiſtre l'ennemi, trouva moyen de ſauver ſa petite troupe, & de ſe retirer en preſence d'une grande armée, non pas en luy tournant le dos comme on a toûjours fait, mais allant droit de ſon coſté par un ſtratagême aſſez nouveau, & mettant en ſuite par deux fois une riviere entre luy & ſes ennemis. Ce qu'il y eût encore de plus glorieux en cette action, c'eſt que s'eſtant mis à la teſte de cinq à ſix cens chevaux, dans cette petite prairie qui eſt au pied du coſtau ſur lequel l'armée n'eſtoit pas encore toute rangée, il défendit le paſſage de la riviere, & repouſſa toûjours les Reitres qui retournerent deux ou trois fois à la charge pour le forcer; & que l'ayant laiſſé

1587 libre le lendemain, selon la résolution qui en fut prise dans le Conseil de guerre, il fit faire la retraite a toute l'armée au-delà de la Moselle sans perte d'un seul homme.

Aprés qu'on se fut rafraischi deux ou trois jours de part & d'autre, les Allemans toûjours costoyez sur la droite, & continuellement harcellez par le Duc de Guise qui menoit l'avantgarde, ayant passé la Meuse prés de Neufchateau, entrerent en France par la Principauté de Joinville, ou ils firent leur premier logement à Saint Urbain. Le Duc de Lorraine qui les avoit suivis jusqu'à la frontiere, & avoit ce qu'il prétendoit, en voyant cette grande armée d'Estrangers hors de ses Estats, ne voulut pas passer plus outre, & se retira dans le Barrois, comme fit aussi le Marquis d'Havré avec ses Walons, disant tous deux qu'ils ne pouuoient entrer en France sans la permission du Roy. De sorte que le Duc de Guise se trouva seul avec ses troupes qui ne montoient pas à quatre mille hommes; & néanmoins il entreprit avec un courage invincible & si peu de forces, de poursuivre & d'affoiblir, & ruiner entierement cette grande armée qui s'accrut encore dans le Bassigny par la jonction des troupes que la brave Chastillon, fils de l'Admiral, luy amena du Languedoc & du Dauphiné, apres avoir traversé le Lyonnois & la Bourgogne avec des peines incroyables.

Le

Le Duc se mit donc à leurs troupes, suivi de ses soldats infatigables comme luy, & qui croyoient que rien ne leur estoit impossible sous sa conduite; & paroissa tantost à leur teste, tantost à leur queue; les costoyant à droit & puis à gauche, leur coupant les vivres, leur donnant de continuelles allarmes, & les harcelant nuit & jour en cent differentes manieres, il les réduisoit souvent à de grandes extrémitez, particulierement depuis qu'ayant receû les troupes que luy amenerent Messieurs de Mayenne, de Chaligny, d'Elbeuf, & de Brissac qu'il joignit à Auxerre, il se trouva prés de six mille hommes de pied & quelque dix huit cens chevaux.

Ce fut avec ces incommoditez jointes à celles que les pluyes-frequentes, les chemines tout rompus, la gourmandise, & en suite les maladies firent souffrir aux Allemans, qu'aprés avoir passé la Saine prés de Chastillon, & l'*Yonne* à Mailly-la-Ville, ils s'avancerent environ la mi-Octobre jusques sur les bords de la Loire qu'ils pensoient passer à la Charité. Mais outre que cette Place se trouva en estat de se bien défendre ils furent fort surpris de voir que le Roy estoit en personne au-delà de fleuve avec une puissante armée pour leur en disputer le passage par tout où ils oseroient le tenter.

En effet, ce Prince, suivant la résolution qu'il avoit prise d'empescher que le Roy de

1587 Navarre & le Duc de Guise ne se rendissent trop puissans, le premier par la jonction de l'armée des Reitres, & le second par leur défaite, n'avoit presque rien donné à ce Duc de ce qu'il luy avoit promis, pour arrester, pour combatre cette armée, & en avoit fait assembler une tres-belle aux environs de Gien sur la Loire, pour s'opposer a son passage. Cette armée Royale estoit de dix mille hommes de pied François, de huit mille Suisses la plupart des Cantons Catholiques, & de huit mille chevaux, moitié François, & moitié Allemans. Le Duc de Montpensier y avoit joint le petit corps qu'il commandoit à part; les Ducs de Nevers & d'Espernon, les Mareschaux d'Aumont & de Retz, & la Guiche Grand-Maistre de l'Artillerie y avoient chacun leur part du commandement, & ne s'accordoient pas trop bien, si ce n'est en ce que par l'ordre exprés qu'ils en avoient, ils firent gaster tous les guez depuis celuy du Pas de fer prés de Nevers jusqu'à Gien, en les traversant de grands arbres & de tout ce qui pourroit embarrasser les pieds des hommes & des chevaux.

Ce peu d'intelligence qui estoit entre les Chefs, les grands éloges qu'on faisoit du Duc de Guise dans Paris au moindre avantage qu'il remportoit sur l'ennemi, & sur tout les murmures, ou plûtost les insultes des Ligueurs qui accusoient malignement le Roy de s'entendre avec le Navar-

rois,

rois, furent enfin cause que renonçant à 1587
ce repos fatal & aux délices de sa Cour qu'il avoit tant de peine de quitter, il se rendit vers la mi-Octobre au-delà de Gien dans son armée, où il ne fut pas plûtost, qu'il sembla revivre, & estre tout-à-coup redevenu le brave Duc d'Anjou, avec cét esprit martial qui l'animoit d'un si beau feu, lors qu'il commandoit dans les plaines de Jarnac & de Moncontour les armées du feu Roy son frere.

En effet, on ne peut rien voir de plus genéreux ni de plus prudent que ce qu'il fit en cette occasion. Il se mit à la teste de l'armée. Il donna luy-mesme les ordres, qu'il faisoit exécuter avec beaucoup d'exactitude. Il réünit les esprits des Chefs & des Officiers, prenant soin que chacun fist sa charge sans entreprendre sur celle d'un autre. Il partageoit avec eux les travaux & les fatigues de la guerre, campant sous les tentes, dormant peu, toûjours le premier à cheval, & paroissant toûjours en armes & en bon ordre sur le bord de la riviere, par tout où les ennemis se presentoient, leur faisant voir par la montre de son armée rangée le long du fleuve à une juste distance pour les recevoir, & leur faisant aussi entendre par le son des tambours & des trompettes, qu'il ne souhaitoit rien tant que de donner bataille, s'ils osoient entreprendre de passer.

Cela mit tous ces Estrangers dans une

1587 extréme consternation. Les François Huguenots qui les conduisoient leur avoient fait accroire, avant que d'entrer en Lorraine, qu'ils auroient la ville & le pont de la Charité pour eux; que quand cela leur manqueroit, la Loire estoit guéable presque par tout au mois d'Octobre; que le Roy, qui avoit une intelligence secrete avec le Roy de Navarre, pour se venger de la Ligue leur commune ennemie, ou se joindroit avec eux; ou du moins favoriseroit leur passage, & qu'ils trouveroient le Roy de Navarre sur l'autre bord de la riviere pour les recevoir. Cependant ils trouvoient tout le contraire, la ville de la Charité contre eux, les guez gastez presque par tout, le Roy en armes prest à les combatre, & au lieu du Roy de Navarre, des Envoyez de sa part, qui, sans leur pouvoir rien dire de bien certain, leur promettoient seulement qu'ils l'auroient bientost, ou du moins en sa place un Prince du Sang à leur teste. Cela remplit de plaintes, de murmures, de desordre & de sedition toute l'armée qui estoit descenduë jusqu'à Neuvy, sans esperance de pouvoir forcer le passage que l'armée Royale, qu'ils voyoient en bataille au-delà de la riviere, défendoit.

Les Reitres demandoient l'argent qu'on leur avoit promis aussitost qu'ils seroient en France, & menaçoient de rebrousser chemin, & de s'en retourner en leur païs s'ils n'estoiẽt promptement satisfaits. Les Suis-

ses écoutoient déja la proposition que quelques-uns de leurs Officiers qu'õ avoit gagnez leur faisoient de passer dans l'armée du Roy, qui leur promettoit de leur faire de grands avantages. Les Lansquenets estoient tout prests d'en faire autant. Tout tendoit manifestement à la révolte ; & ce ne fut qu'avec une peine incroyable que le Baron de Dona, le Duc de Boüillon, & les Officiers François purent enfin appaiser ce tumulte, en leur promettant de les mener dans la Beauce, païs abondãt en toutes sortes de commoditez, où ils pourroient se rafraischir en attendant l'argẽt & le Prince que le Roy de Navarre leur envoyeroit, pour les cõduire par le Vandomois, à Monsoreau sur Loire, où il les attendroit avec ses troupes pour les recevoir. Ainsi l'armée délogeant de Neuvy, & tournãt le dos à la Loire, prit la route de la Beauce, marchant à petites journées le long de la riviere de Loing, où elle trouvoit de bons logemens sur les terres du Comte de Chastillon qui n'épargnoit rien pour contenter ces Allemans.

Le Duc de Guise cependant qui estoit entre cette riviere & l'Yonne, & avoit rassemblé toutes ses forces auprés de Charny, pour observer delà les mouvemens de l'ennemi, ayant sceû qu'ils s'estoit logé le vingt-quatriéme d'Octobre aux environs de Chastillon, s'avança jusqu'à Courtenay, pour s'aller mettre en suite vers le

1587 bas de la riviere entre cette armée & Paris, afin de couvrir cette grande Ville qui n'avoit aucune défense, & où cinq ou six mille Reitres détachez de leur armée eussent pû donner en une nuit une furieuse allarme aux bourgeois, en desolant & brûlant les fauxbourgs. Cela fut cause que les Parisiens redoublerent encore cette ardente affection qu'ils avoient pour ce Prince, le regardent alors comme leur unique liberateur; & que lesLigueurs qui ne perdoient aucune occasion de décrier la conduite du Roy, leur firent accroire qu'il s'arrestoit tout exprés à Gien pour les abandonner à la discretion des Reitres, qui sans le Duc de Guise eussent tout ravagé jusqu'à leurs portes.

Ce n'estoit pas là pourtant leur dessein. Car ils ne songeoient qu'a passer sur la gauche par un païs un peu plus découvert & plus aisé, entre la Forest d'Orleans & Montargis, pour gagner au plûtost les plaines de la Beauce. C'est pourquoy, comme il eût appris par ses espions qu'ils devoient loger le vingt-sixiéme à quelque deux lieuës prés de Montargis, sur le costé gauche de la riviere, il fit partir sur le minuit avec les Chevaux-Legers le sieur de la Chastre, qui estant arrivé a Montargis à sept heures du matin du mesme jour vingt-sixiéme, fit aussitost fermer les portes de la ville pour empescher que personne n'en pust donner avis aux ennemis; & le Duc

le Duc de Guise s'y rendit environ midy 1587
avec une partie de l'armée, l'autre n'ayant pû arriver que sur le soir.

Comme il estoit à table, soupant avec les Princes qui l'accompagnoient, un de ses meilleurs Officiers qui estoit allé reconnoistre l'ennemi vint faire son rapport, disant qu'il avoit veû sept ou huit Cornettes de Reitres se loger avec leur Général à Vimory, bourgade de prés de demi-lieuë d'étenduë, à une lieüe & demie au dessus de Montargis, & un peu éloignée de la riviere qu'elle avoit à droit. Ce rapport estoit vray; mais il ne sçavoit pas que les autres quatorze Cornettes qui vinrent aprés y prirent aussi leur logement; que les François n'estoient logez qu'à une lieuë delà à Ladon, & les Lansquenets & les Suisses en deux autres villages qui n'estoient aussi éloignez d'eux que d'une lieuë.

Le Duc, aprés avoir un peu songé à ce qu'il avoit à faire sur ce rapport, crut qu'il enleveroit aisément de nuit ce quartier; que les autres, en quelque endroit qu'ils fussent, entendant l'allarme, & craignant d'estre aussi attaquez en mesme temps, penseroient plûtost à se fortifier dans leur poste, en attendant le jour, qu'à marcher dans les tenebres au secours de leurs compagnons; qu'aprés avoir défait les Reitres, il pourroit en suite attaquer les autres, & mettre en déroute toute l'armée; & qu'a-

prés

1587 tout, quand il auroit manqué son coup, il avoit toûjours sa retraite asseûrée à Montargis.

Sur cela, se levant brusquement de table, & sans achever de souper, il fait sonner le bouteselle, & commande qu'on soit à cheval & prest à marcher au plus tard dans une heure. Le Duc de Mayenne fort surpris d'un ordre si soudain, luy demande où il veut aller. *Combatre l'ennemi*, luy repond-t-il froidement ; & aprés avoir exposé en peu de mots les raisons de son entreprise, il ajouste que si quelqu'un la trouve un peu trop hazardeuse, il pourra demeurer fort librement à Montargis. Elle peut sans doute réüssir, dît alors le Duc de Mayenne, & nous vous suivrons, mais il me semble que c'est aller un peu bien viste à l'exécution, & qu'il y faudroit bien penser auparavant. *Or sçachez, mon frere*, luy repart Guise d'un ton plus élevé qu'à l'ordinaire, *que je ne résoudrois pas, en y pensant toute ma vie, ce que je n'auray pû résoudre en un quart d'heure.* Là dessus il s'arme, & monte à cheval, & trouve tout ce qu'il avoit de gens auprés de luy tout prests à le suivre gayment par tout, ne doutant point, quelque peril qu'il vissent dans cette entreprise pour la grande inégalité du nombre, qu'ils n'allassent sous sa conduite à une victoire certaine. Tant il importe à la guerre que les soldats ayent de creance en leur Chef, qu'ils croyent que la fortune, sa valeur & sa

sa haute capacité leur répondront toûjours du bon succés de tout ce qu'il entreprendra.

Tous les ordres estant donnez, on fit passer l'Infanterie qui estoit au fauxbourg par dedans la ville de Montargis, une demi-heure avant la nuit. Elle s'alla mettre en bataille à demilieuë de là, divisée en trois Bataillons d'environ mille hommes chacun. Le Capitaine S. Paul commandoit celuy de la droite; Joannés avoit la gauche avec son Régiment qui formoit le second; Chevriers & Pontsenac tenoient le milieu à la teste du troisiéme; le reste fut laissé à l'entrée du pont & dans la ville pour favoriser la retraite. Le Duc de Guise, qui avoit attendu jusqu'à huit heures sept à huit cens chevaux de son armée qui n'estoient pas encore arrivez de Courtenay, distant de sept bonnes lieuës de Montargis, ne laissa pas de passer outre, & de faire avancer devant ses Fantassins le gros de sa Cavalerie qu'il rangea en quatre Escadrons. M. de Mayenne conduisoit le premier de trois cens chevaux à la teste de l'armée. Il estoit soutenu de M. d'Elbeuf avec le sien de deux cens Maistres. Le Duc de Guise se mit à la gauche, & M. d'Aumale à la droite de l'Infanterie, ayant chacun trois cens chevaux. Ce fut en cét ordre que cette petite armée marcha droit à Vimory par une longue plaine, durant une nuit si obscure, qu'on ne se pouvoit re-

1587 reconnoistre. On ne s'arresta pourtant point, jusqu'à ce que les Guides ayant averti M. de Mayenne qu'ils estoient tout joignant Vimory, il envoya devant quatre Cavaliers, qui ne trouverent ni sentinelle, ni garde avancée, ni barriere à la teste du village, dont l'entrée estoit toute libre. C'est pourquoy, comme il se fut un peu écarté sur la gauche, comme fit aussi M. d'Elbeuf sur la droite, pour faire place aux gens de pied, M. de Guise ayant donné le signal à cette Infanterie, les trois Bataillons entrerent l'un aprés l'autre dans la grand' ruë de Vimory où estoit le bagage des Reitres. Et d'abord ayant mis par terre, avant qu'on eust demandé *qui va là*, ceux qui se presenterent les premiers ils se jettent à droit & à gauche dans les maisons où ils tuënt tout ce qu'ils y rencontrent de ces Allemans, partie à table, partie dans leur lit, & y mettent le feu pour y consumer ceux qui se cachoient dans les greniers & dans les caves.

Cette exécution dura prés de demi-heure, pendant laquelle ils s'avançoient toûjours, mettant le feu dans les maisons, qui pour estre separées les unes des autres, ne pouvoient répandre cét incendie ni si loin ni si viste qu'on eust voulu; & cependant les soldats tentez par la veûë des chariots des Reitres, au lieu d'attendre à butiner que l'on eust achevé de vaincre, comme on doit toûjours faire en pareilles oc-

ca-

cafions,fe jettent en foule fur le bagage, 1587
& fe chargent de tout ce qu'ils y trouvent de plus précieux. Cela donna le loifir au Baron de Dona,logé à l'autre extrémité de la Bourgade,de monter à cheval,& de rallier fix ou fept Cornettes, avec lefquelles il fit mine de s'avancer contre les gens de pied,qui le voyant en cét eftat fe mirent auffitoft en défenfe, quittant le pillage, & criant de toute leur force à la Cavalerie qu'elle entraft pour les fouftenir

Ce cry fit deux effets contraires qui cauferent un grand combat. D'une part, le Baron craignant,s'il alloit plus avant dans la grand'ruë parmi les flammes & les chariots dont elle eftoit embaraffée,de s'expofer,fans fe pouvoir défendre, aux arquebufades de cette Infanterie, tourna fur la main droite par une autre ruë qui aboutiffoit à la plaine. D'autre cofté le Duc de Mayenne qui avoit pris la gauche hors de la Bourgade,en coftoyant les gens de pied,entendant leur cry, s'avance avec précipitation loin de fon Efcadron,qui le perdit bientoft de veüë dans une fi grande obfcurité, & fuivi feulement de foixante Maiftres,fe met au galop pour aller au fecours des fiens,par cette mefme ruë, a l'entrée de laquelle il rencontre le Baron avec fon gros de Reitres qui le charge avec une extréme furie.

On n'a geures veû de combat ni plus in-

1578 inégal, ni plus aspre que celuy-cy. Le Baron qui estoit fort brave, voyant cette Cavalerie dont il ne pouvoit reconnoistre le nombre dans les tenebres, va droit à celuy qui estoit sur un cheval blanc à la teste de ces Cavaliers, & luy tire dans la visiere un coup de pistolet, qui ne porta que sur la mentonniere de son casque. C'estoit le Duc de Mayenne, qui en mesme temps luy donne un grand coup d'épée sur la teste, dont il luy enleva une bonne partie de la peau; en suite l'un & l'autre poursuivant sa pointe, le Baron d'un second coup de pistolet tuë Rouvroy, qui portoit la Cornette du Duc, & la luy enleve; & le Duc secondé de ce peu de braves hommes qui l'accompagnoient, perce enfin ce gros Escadron de sept Cornettes, ayant perdu dix-sept Gentilshommes dans ce combat, qui cousta la vie à quatre-vingts Reitres.

Aprés cela, comme il survint un grand orage qui separa les combatans; que le reste des Reitres montoient à cheval, & qu'il y avoit dãger que ceux des autres quartiers qui avoient déja pris l'alarme survinssent avant le jour, le Duc de Guise fit sonner la retraite. Il la fit fort heureusement à Montargis, au mesme ordre qu'il en estoit venu, & y ramena ses gens enrichis du butin qu'ils avoient fait sur les Reitres, qui perdirent en cette occasion prés de mille hommes tant soldats que valets, une bonne partie de leur bagage, & plus de douze

cens

cens chevaux, ſur leſquels autant de fantaſſins retournerent à Montargis, &, ce qui faſcha le plus le Baron, deux Chameaux qu'ils avoient deſſein de preſenter au Roy de Navarre, & les Attabales qu'on porte devant le Général pour marque de ſa dignité, & dont la perte eſt encore plus honteuſe que ne ſeroit celle de ſa Cornette.

Quoy-que cette victoire ne fuſt pas fort grande, elle fit néanmoins un fort grand effet, & donna lieu, par les dangereuſes ſuites qu'elle eût, à la déroute entiere de l'armée. Les Reitres qui avoient perdu la meilleure partie de leur bagage ſe mutinerent de nouveau, demandant leur paye, & voulant ſe retirer à toute force, au cas qu'on ne les ſatisfiſt; qu'on ne pouvoit faire. Les Suiſſes envoyerent au Roy des Députez pour negotier leur retour; & la choſe alla ſi avant; que le Duc d'Eſpernon, qui menoit l'avangarde de l'arméeRoyale, cõclut avec eux le Traité, par lequel on leur devoit donner quatre cens mille écus, & le paſſage libre pour retourner en leur païs. Les Lanſquenets, que les fatigues d'une ſi longue marche avoient réduits en tres-mauvais eſtat, ſongeoient auſſi à trouver les moyens d'obtenir la liberté de leur retour. Le Baron de Dona, décrié pour ſon extréme négligence à pourvoit à la ſeûreté de ſes quartiers, n'avoi, plus nulle autorité; & les François leurs conducteurs, à qui

1587 à qui on reprochoit sans cesse l'infidelité de leurs promesses, n'osoient presque plus se montrer.

Mais enfin la nouvelle asseûrée de la grande victoire du Roy de Navarre, l'esperance que l'on conceût en suite qu'il paroistroit bientost avec son armée victorieuse, & l'arrivéé du Prince de Conty, qu'il envoyoit commander en sa place en attendant qu'il vinst luy-mesme, remirent le courage & la joye dans cette armée. Et parce que celle du Roy s'estoit allé camper à Bonneval pour luy couper chemin, & l'empescher de descendre plus bas par le Vandomois vers la Loire, on résolut de changer de route, & de remonter vers la source de ce fleuve comme le Roy de Navarre le desiroit. Mais comme on estoit alors en de bons quartiers en pleine Beauce aux environs de Chartres, on differa de quelques jours le départ de l'armée. Et cela donna lieu au Duc de Guise d'achever enfin avec tant de gloire l'exécution de son dessein, par la fameuse défaite des Reitres à Auneau, qui fut bientost aprés suivie de l'entiere déroute de cette formidable armée.

Ce prince, peu de jours aprés le combat de Vimory, s'estoit retiré à Montereau faut-Yonne, comme s'il eust tourné le dos aux Allemans, qui entrerent en mesme temps dans la Beauce; & sans se soucier de ce qu'on pourroit dire de cette retraite

dont on parloit peu favorablemenr,il y rafraiſchit ſes gens dix ou douze jours,& renvoya de là les Ducs de Mayenne & d'Aumale avec leurs troupes dans leurs Gouvernemens de Bourgogne & de Picardie,ſur leſquels il crut que les ennemis de ſa Maiſon avoient quelque deſſein. Aprés cela,quoyqu'il n'euſt plus dans ſa petite armée que douze cens chevaux & trois à quatre mille fantaſſins,il ſe mit à ſon ordinaire aprés les ennemis qui marchoient fort lentement,& ne ceſſa point de les harceller juſques à ce qu'avant que de ſe joindre à l'armée du Roy,qui l'en preſſoit fort,il eût trouvé l'occaſion de faire ce qu'il meditoit depuis ſi longtemps,& qu'il eût enlevé leur principal quartier,en ſe rendant maiſtre de leur place de betaille. Car il ne doutoit nullement que cela ne deuſt eſtre la cauſe de la ruine entiere de leur armée. C'eſt ce qu'il fit de la maniere que je vais briévement repreſenter.

Comme il fut arrivé le dix-huitiéme de Novembre à Eſtampes,aprés avoir durant quelques jours coſtoyé les ennemis ſur la droite,il envoya le lendemain le Sieur de la Chaſtre avec ſept à huit cens chevaux à Dourdan,d'où le ſieur de Vins qui commandoit la Cavalerie legere fut détaché pour aller reconnoiſtre leurs logemens. Il le fit fort exactement,& aprés quelques petits combats où il eût de l'a-

avan-

1587 avantage, il apprit par les prisonniers qu'il avoit faits, qu'ils estoient logez fort au large en cinq ou six gros villages, à quelque deux ou trois lieuës au-deçà de Chartres, aux environs d'Auneau ou estoit le quartier des Reitres.

Auneau est un gros bourg une petite ville fermée de simples murailles dû six ou sept pieds de haut sans fossez qui vaillent, ni pontlevis aux portes, comme sont tous les bourgs de la Beauce. A costé de ce bourg, il y a un marais & un grand estang, d'ou sort un ruisseau, dont les bords sont plantez de saules & d'autres arbres qui aiment la moiteur. Il est assez profond, & l'on ne le peut aisément passer que par des moulins & des villages que les ennemis tenoient à plus de deux lieuës au dessous de ce ruisseau, qui se mesiant avec le Lorray, se va rendre dans la riviere d'Eure prés de Maintenon. A l'un des bouts de l'estang il y a une chaussée, qui aprés avoir taversè tout le marais se termine à un petit bois & à une garenne, vis-à-vis de la porte du Chasteau qui commãde la ville. Il est beau, grand, & assez fort pour se défendre d'une insulte, ayant une grande basse-cour ou l'on peut mettre des troupes en bataille, & qui est separée des maisons d[e] la ville par une place qui empesche qu'o[n] n'en puisse approcher sans estre veû. Auf[si]tost que le Baron de Dona se fut logé dan[s] ce Bourg ou il entra sans aucune résistan[ce]

pillage ne manquerent pas de donner jusqu'a la porte de la basse-cour du chasteau dans laquelle les habitans avoient retiré à la haste tout ce qu'ils avoient de meilleur, & une grande partie de leur bestail que ces Allemans vouloient avoir. Mais ils en furent repoussez à grands coups de mousquet, qui en coucherent trois ou quatre par terre. Sur cela le Baron envoye au Capitaine du chasteau un trompette, qui le menace de sa part de mettre le feu par tout, & de le foudroyer luy-mesme dans sa place avec l'Artillerie qu'il feroit venir, s'il continuoit à tirer. Mais le Capitaine qui estoit Gascon, & tenoit ce chasteau pour le Roy, répondit d'une maniere qui est assez commune aux braves de sa nation, faisant dire au Baron par son trompette, qu'il ne craignoit ni luy ni son canon, & que si ses gens approchoient encore du chasteau, il n'épargneroit ni sa poudre ni son plomb, pour les repousser comme on avoit fait.

Voilà tout le pourparler qu'il y eût entre eux, sans que le Gascon s'engageast, comme on l'a voulu dire, a ne rien entreprendre contre ces fascheux hostes qu'il avoit malgré luy dans Auneau. Aussi, pour s'asseûrer contre un homme de cette humeur, les Reitres se barricaderent, & mirent une forte garde aux avenuës par ou l'on pouvoit passer dans deux grandes ruës qui font toute la longueur de ce bourg.

1587 Aprés quoy se croyant en asseûrance ils demeurerent là dans un profond repos sept ou huit jours, pendant lesquels, comme on commençoit à boire les vins nouveaux dont il y eût cette année là grande abondance, ils célebrerent la Victoire du Roy de Navarre & l'arrivée du Prince de Conty par toutes sortes de réjoûïssances, sur tout en faisant débauche, & beuvant à leur mode nuict & jour à la santé de ces deux Princes.

Cependanr le Duc de Guise, qui ne songeoit qu'à trouver le moyen de les surprendre, ayant receû le plain des logemens de cette armée par le sieur de Vins qui les avoit luy-mesme reconnus, résolut de les attaquer dans Anneau. Pour cét effet, il negotia si adroitement avec le Capitaine du chasteau, qu'aprés bien des difficultez qu'il fallut surmonter par des promesses tres-avantageuses, & par les grandes liberalites de ce Prince qui donnoit tout, & ne se réservoit, comme Alexandre, que l'esperance d'arriver ou il prétendoit, ce Gascon, qui ne haissoit pas l'argent, luy promit enfin la chose du monde la plus délicate pour un Gouverneur de place qui se doit défier de tout. Ce fut de recevoir ses troupes dans le chasteau, pour entrer par là dans la ville.

Il s'estoit avancé d'Estampes jusqu'a Dourdan le Vendredy vingtiéme Novembre lors qu'il receût cette asseûrance ; & comme sa pe-

tire armée marchoit déja le lendemain 1587
pour exécuter l'entreprise, il apprit que les ennemis l'avoient découverte par la prise d'un païsan qui luy apportoit une lettre du Gouverneur. Cela sans doute estoit capable de la luy faire rompre, & presque tous ses Capitaines le luy conseilloient. Mais il ne fit que la differer de deux jours, sur ce qu'il eût avis que les Reitres n'en estoient pas plus sur leur garde, & ne laissoient pas de continuer leurs débauches, nonobstant qu'il leur eust tué dans une embuscade cent ou six-vingts des plus braves de leur armée, entre lesquels, outre trente-cinq Gentilshommes des plus illustres Maisons d'Allemagne, se trouvent un Comte de Mansfeld & son allié le neveu de l'Archevesque de Cologne Gebbard Truchses, céluy-la mesme qui par un déplorable aveuglement préfera la possession de la belle Chanoinesse Agnés de Mansfeld à son Electorat & à sa Religion, à laquelle il renonça pour avoir la liberté de l'épouser.

Le Duc estant donc résolu de passer outre, quoy-qu'on luy remontrast qu'il y avoit grande apparence que les ennemis ne s'arrestoient si long-temps à Auneau & aux environs que pour l'attirer dans la plaine qu'il falloit necessairement que l'on traversast pour y arriver, donna ordre que tout fust prest pour marcher la nuit du Lundy au Mardy vingt-quatriéme de Novembre, qui estoit justement le jour que

1587 les Allemans avoient pris pour s'en retourner vers la source de la Loire. Il ne se fia pas tant néanmoins pour ce coup à son bonheur, qu'il ne prist d'ailleurs toutes ses précautions, singulierement du costé du Ciel. Car avant que de sortir de Dourdan pour se mettre en marche, il fit publiquement ses dévotions à l'Eglise où il implora l'assistance du Dieu des batailles pour l'heureux succés de son entreprise.

Il y laissa mesme son Aumosnier pour y continuer toute la nuit avec le Clergé les prieres devant le tres-Saint Sacrement qui fut exposé; & par une certaine saillie surprenante & toute extraordinaire de Pieté il fit une action qu'on ne doit nullement imiter, & que l'on peut toutefois excuser en un Prince qui agissoit à la cavaliere de bonne foy en cette occasion, où bien loin de s'appercevoir qu'il y eust la moindre ombre de mal en ce qu'il alloit faire, il croyoit au contraire, sans qu'il s'avisast jamais d'en douter, que ce fust une action tres agréable à Dieu. Car il ordonna de son autorité, que chaque Prestre celebrast cette nuit-là trois Messes, comme on fait en celle de Noël. Et ces bons Prestres qui n'en sçavoient pas tant en ce temps là qu'on en sçait aujourd'huy, luy obeïrent simplement, dévotement, & sans scrupule; & l'on peut croire pieusement que Dieu, qui exauça leurs prieres & leurs sacrifices, comme l'é

l'évenement le fit assez voir, ne rebuta pas celuy qu'ils luy firent de leur simplicité sans y penser.

Ce Prince s'estant donc prémuni de la sorte s'alla rendre sur les sept heures du soir au rendez-vous qu'il avoit donné à ses troupes au sortir du bois de Dourdan en une belle plaine, où, selon l'ordre qu'il en avoit donné, M. de la Chastre Mareschal de Champ les avoit rangez en bataille. Le sieur de Vins estoit avec trois cens Chevaux-Legers à la teste de cette petite armée. Le sieur de la Chastre le suivoit avec son Escadron d'un peu plus de deux cens hommes d'armes ; & Messieurs de Guise & d'Elbeuf les soustenoient à droit & à gauche avec leurs deux Escadrons qui estoient chacum d'environ trois cens chevaux. L'Infanterie divisée en quatre Bataillons sous les Colonels Joannés, Pontsenac, Bourg, & Gié, fut rangée sur la main droite de la Cavalerie qui la couvroit des ennemis qui ne pouvoient venir à eux que par la gauche dans une grande plaine où il n'y avoit ni arbre ni buisson, ni haye où elle se pust mettre à couvert. Ils marcherent en cét ordre durant presque toute la nuit, qui estoit si obscure, que s'égarant de temps en temps, ils n'arriverent que sur les quatre heures du matin à mille pas d'Auneau, dans un vallon, à l'un des bouts de la chaussée qui conduit à la fausse porte du chasteau, tout joignant la garenne,

1587 jusqu'où la Chastre s'estant avancé, il rapporta qu'il avoit entendu les trompettes.

C'estoit qu'en effet l'armée s'apprestoit à quitter ce jour-là ses logemens ? mais on avoit sujet d'apprehender que ce ne fust qu'on eust eû avis de leur marche. Cela fut cause que le Duc de Guise, qui estoit trop avancé pour reculer, & qui vouloit absolument attaquer l'ennemi, averti ou non, & le prevenir, fit enfiler promptement la chaussée à ses gens de pied, qu'il conduisit luy-mesme, sans que les ennemis s'en apperceussent, jusqu'à la fausse porte qui leur fut ouverte, & par où il les fit entrer à la file, exhortant avec gayeté ordinaire les soldats & les officiers à bien faire, & à se rendre maistres de ce logement & du grand butin qui les y attendoit, pour les enrichir des dépoüilles de Reitres. Aprés quoy s'estant retiré à sa Cavalerie, qui en l'attendant faisoit alte au bout du marais, il alla disposer ses quatre Escadrons dans la plaine tout autour du bourg, pour recevoir & tailler en pieces ceux qui en sortiroient pour se sauver.

Cependant le Capitaine Saint Paul ayant laissé dans le chasteau autant d'hommes qu'il en falloit pour s'asseûrer en tout cas la retraite, estoit passé dans la basse-cour, où il donna ses ordres pour l'attaque en cette maniere. Il prit la gauche à la teste de cinq à six cens Arquebusiers, pour donner dans la grand'ruë où le Baron de Dona

estoit

eſtoit logé. Il en plaça ſur la droite autres cinq cens du Régiment de Pontſenac, commandez par leur Colonel pour entrer dans le bourg par l'autre ruë. Il en ordonna quatre cens qui devoient demeurer en bataille dans la baſſe-cour, pour ſouſtenir & pour rafraiſchir les premiers, & jetta devant luy trois à quatre cens avec les enfans perdus pour faire la pointe, donnant ordre à ce qui reſtoit qu'auſſitoſt que l'on commenceroit l'attaque, on ſe coulaſt entre les murailles & les maiſons pour ſe ſaiſir des portes où il n'y avoit ni gardes ni ſentinelles, tant le Baron avoit mal profité de la leçon qu'on luy avoit faite à Vimory, où il fut ſurpris par une pareille negligence.

Cela diſpoſé de la ſorte, & la grand' porte de la baſſe-cour que l'on avoit fait démurer, eſtant ouverte, les enfans perdus ſe jettent à la pointe du jour dans la place qui eſt entre le chaſteau & la ville, où ils trouvent quelque cinquante Cavaliers des ennemis ordonnez pour la garde des barricades, qui eſtant accourus au bruit les reçoivent ſi-bien & les repouſſent ſi vertement, qu'ayant pris l'épouvante pour ſe voir ſans Cavalerie qui les puſt ſouſtenir, ils reculent juſqu'à la porte. Mais le Capitaine Saint Paul ſurvenant là-deſſus, & tous les autres en ſuite aprés luy, les ramene au combat l'épée dans les reins, criant tant qu'il pouvoit à ceux qui eſtoient demeurez dans la baſſe-

1587 cour, qu'ils tirassent hardiment sur tous ceux qui reculeroient d'un seul pas. Et ce qui fit encore plus d'effet sur ces gens effrayez que ce terrible commandement, & le peril inévitable d'une mort presente s'ils laschoient le pied, fut l'exemple de ce brave Capitaine & de tous les Officiers, qui se détachant de leurs Compagnies se mirent à la teste de leurs gens.

Car aprés avoir repoussé ces Cavaliers qui furent bientost démontez, & tuez par une gresle d'arquebusades que déchargerent furieusement sur eux les soldats qui suivoient leurs Officiers, ces braves gens donnerent avec tant de furie dans les barricades, que les ayant forcées, rompuës & renversées presque en un moment, & passé au fil de l'épée ceux qu'on y avoit mis pour les garder, toute cette Infanterie se répandit comme une torrent impetueux à droit & à gauche dans les deux ruës, & sans s'arrester au pillage, comme on avoit fait à Vimory, ce qui donna loisir aux Reitres de monter à cheval, ils renversent de loin à grands coups d'arquebuse ces pauvres Allemans, qui sortant de leur logis encore presque tout assoupis, demi-yvres & demi-nuds, les uns le pistolet au poing, & les autres n'ayant que leur épée, ne pouvoient atteindre leurs ennemis, qui avoient toute sorte d'avantage sur eux, & les tuoient sans peine, & sans partager avec eux le peril.

Ceux

Ceux qui eſtoient déja montez à cheval 1587
pour partir, ne pouvant ni former d'eſcadron, ni marcher avec quelque ordre contre l'ennemi dans ces ruës embarraſſées de ce grand nombre de chariots tout attelez, eſtoient d'autant plus aiſément tuez, qu'ils êtoient plus en but que les autres aux arquebuſades dont ils ne ſe pouvoient défendre ; & cét embarras, qui leur eſtoit ſi funeſte, ſervoit aux Catholiques comme d'un rempart d'où ils tiroient ſur eux ſans peril, & ſans perdre un ſeul coup.

Dans le deſeſpoir où ces pauvres Reitres ſe trouvoient, il ne leur reſtoit qu'une voye de ſe mettre à couvert d'une ſi furieuſe tempeſte qu'ils voyoient fondre tout-à-coup ſur eux; c'eſtoit de gagner promptement les portes, ſoit pour ſe rallier dans la campagne ſoit pour ſe ſauver dans les autres quartiers. Mais y eſtant accourus en foule, ils trouverent qu'elles eſtoient ſaiſies par les gens du Capitaine Joannés qui les en repouſſerent, en faiſant tomber ſur eux une horrible greſle de mouſquetades. Ainſi les uns n'en pouvant plus ſe laiſſoient miſerablement tailler en pieces ; les autres retournant ſur leurs pas, s'alloient jetter au milieu de ceux qui les pourſuivoient, & ſe faiſoient tuer en combatant, pour avoir du moins cette triſte conſolation de perir avec honneur & en ſoldat les armes à la main. Quelques-uns ſe cachoient dans les logis, d'où le feu

1587 qu'on y mit les faiſant ſortir demi-roſtis, ils tomboient entre les mains de ceux qui croyoient que ce fuſt leur faire grace que de les achever dans le déplorable eſtat où ils les voyoient. Il y en eût qui s'eſtant coulez du haut des murailles, ſe voulurent ſauver au travers des champs & des marais ; mais la Cavalerie qui couroit aprés les tailla tous en pieces.

Enfin, de tout ce qui eſtoit dans ce logement, je trouve qu'il n'y eût que le Baron de Dona qui ſauva luy dix ou douziéme, ſoit par une maiſon attenante à la muraille, & delà par de petits ſentiers qu'il trouva dans les marais, ſoit au commencement de l'alarme par une des portes que les ſoldats de Joannés n'avoient pas encore fermée. Tout le reſte fut ou tué, ou pris lors qu'aprés la chaleur de cette ſanglante exécution, qui ne dura gueres plus de demi-heure, il n'y eût plus de réſiſtance. Voilà quelle fut la défaite des Reitres à Auneau, où ſans que le victorieux y perdiſt un ſeul homme, il y eût environ trois mille de ces Eſtrangers qui furent tuez ſur la place, & quelque cinq cens priſonniers, ſans compter une de leurs Compagnies, qui eſtant accouruë d'un quartier voiſin au ſecours des autres, ſe rendit laſchement, ſans ſe défendre, auſſitoſt qu'elle ſe vit attaquée dans la campagne. Outre ſa Cornette on en prit neuf ou dis autres

que

que le Duc de Guiſe envoya ſur le champ 1587 au Roy. Tout le bagage, tous les chariots chargez & attelez tout preſts à partir, les armes, la vaiſſelle d'argent, les chaiſnes d'or des Officiers, & tout le reſte du butin demeurerent au vainqueur, & les Fantaſſins devenus Cavaliers & montez ſur les chevaux qu'ils trouverent ſellez & bridez avec les piſtolets à l'arçon, retournerent comme en triomphe à Eſtampes, où le Duc de Guiſe s'eſtoit rendu auſſitoſt aprés ſa victoire, qui eût l'heureuſe ſuite qu'il avoit préveûë.

Car il y eût une ſi grande conſternation dans le reſte de cette armée, qui, aprés cette défaite, s'eſtoit ralliée à une lieuë prés d'Anneau, que le pauvre Baron de Dona, quelque raiſon qu'il alleguaſt pour faire valoir ſon avis, ne put jamais perſuader aux Chefs qu'on devoit aller ſur le champ inveſtir les Catholiques, qui ne ſongeant plus qu'au pillage, ſeroient ſurpris, envelopez, & en ſuite aiſément défaits & tous pris ou tuez dans le deſordre où ils eſtoient. Bien loin de cela, les Suiſſes épouvantez de ce ſecond malheur beaucoup plus grand que le premier, & fort affoiblis & diminuez par les fatigues d'une marche de plus de trois mois, ſe ſeparerent du corps de l'armée, & aprés avoir accepté les conditions que le Roy avoit accordées, ſe mirent en chemin pour retourner en leur païs.

1587 Ce peu de Reitres qui restoient encore dans cette armée, & les Lansquenets qui se trouvoient en un tres-pitoyable estat, firent quatre ou cinq jours aprés la mesme chose. Ils se voyoient poursuivis d'un costé par l'avantgarde de l'armée du Roy sous la conduite du Duc d'Espernon, & de l'autre par le Duc de Guise, auquel le Marquis du Pont avoit amené trois à quatre mille chevaux Italiens que le Duc de Lorraine avoit donné ordre de lever dés le commencement de cette guerre. Ils avoient appris que le sieur de Mandelot Gouverneur de Lyon, en estoit sorti avec cinq ou six mille hommes pour leur couper chemin; & ils estoient réduits, aprés la défaite d'Auneau, par les desertions frequentes, par les maladies, & par les fatigues de leurs longues traits, à un fort petit nombre, sans vivres, sans munition, sans bagage, & presque sans armes, & sans esperance de pouvoir échaper au milieu de tant d'ennemis qui les alloient enveloper. Ainsi la derniere necessité les obligea d'accepter enfin le Traité que le Duc d'Espernon, par la permission du Roy, leur offroit encore, pour empescher que le Duc de Guise, qu'il n'aimoit pas, n'eust la gloire d'avoir défait entierement cette grande armée d'Estrangers.

Les conditions furent, que les Lansquenets rendroient leurs Drapeaux; que les Reitres emporteroient leur Cornettes serrées dans

dans leurs valises ; que les François Protestans auroient main-levée de leurs biens, mais qu'ils sortiroient du Royaume s'ils ne se faisoient Catholiques ; que les uns & les autres promettoient de ne porter jamais les armes contre le service du Roy ; & que Sa Majesté leur donneroit avec escorte un sauf-conduit tres-ample pour passer en toute seûreté par ses Estats, & pour se retirer hors des frontieres de la France où ils voudroient.

Les François firent tous leurs efforts pour empescher que les Allemans n'acceptassent des conditions si honteuses, leur promettant de les conduire sans peril jusques à l'armée du Roy de Navarre. Mais comme ils s'apperceûrent que bien loin de les écouter, ces Estrangers avoient dessein de les arrester, pour s'asseurer de leurs payes qu'on leur avoit si souvent promises sans effet, ils se separerent secretement, & prirent de differentes routes pour se sauver. Le Prince de Conty avec quatorze ou quinze Cavaliers se retira par des chemins fort écartez, & sans estre reconnu, en l'une de ses terres au païs du Mayne. Le Duc de Boüillon prit sur la droite, & aprés avoir traversé avec des peines incroyables le Lionnois & la Bresse, fuyant toujours les grands chemins, se rendit enfin à Geneve, où peu de temps aprés il mourut de tant de fatigues, comme le Comte de la Mark son frere en estoit mort durant leur marche à Ancy-le-

1587 Franc dans le Senonois. Les autres Capitaines se retirerent, avec peu de suite, & beaucoup de peril & de peine, en divers endroits.

Il n'y eût que le brave Chastillon, qui avec environ six-vingts Cavaliers qui s'abandonnerent à sa conduite, perça, avec une grande résolution favorisée de la fortune, tout au travers des troupes de Mandelot, & de tout le païs du Lionnois, du Forest, du Velay, d'où l'on venoit fondre sur luy de tous costez au son du tocsin qu'on sonnoit dans toutes les villes & les bourgades & dans tous les villages, & se rendit sans beaucoup de perte dans le Vivarez où il avoit de bonnes places, & de là dans le Languedoc. Pour les Lansquenets & les Reitres, aprés leur Traité conclu & signé, ils furent magnifiquement traitez à Marsigny par le Duc d'Espernon, qui leur donna une escorte de quelques Compagnies d'Ordonnances & de gens de pied, pour les conduire jusques audelà de la Saone qu'on leur fit passer à Mascon. Cela pourtant n'empescha pas la perte d'une grande partie de ces pauvres Allemans, qui tombant malades, ou demeurant derriere par foiblesse, ou pour estre trop loin de leur escorte, dans des logemens fort éloignez les uns des autres, estoient miserablement égorgez & assommez sans résistance & sans misericorde par les païsans, pour se venger des horribles ravages que ces Estrangers avoient faits en France.

Ce

Ce fut en un eſtat ſi pitoyable que le Baron de Dona & le Colonel Boucq demeurez ſeuls en vie des hauts Officiers de cette armée réduite preſque à rien, eſtanr arrivez ſur les frontieres de Savoye, implorerent la miſericorde du Duc, qui, pour obliger les Princes Allemans, leur donna paſſage par ſes terres, pour ſe retirer par le païs des Suiſſes en Allemagne, où l'on ne fut jamais ſi ſurpris que de voir une ſi grande deſolation, & de ſi déplorables reſtes de la plus grande armée qui en fuſt encore ſortie pour entrer en France au ſecours des Huguenots. Car enfin de vingt mille Suiſſes, neuf ou dix mille Lanſquenets, & huit mille Reitres qui y furent levez en leur faveur, il n'y en rentra pas quatre mille tant maiſtres que valets, dont la pluſpart moquez & mépriſez de leurs compartiotes, ne ſurvécurent gueres à leur infortune, mourant bientoſt aprés autant de honte & de regret que des maladies contractées par tant d'incommoditez qu'ils avoient ſouffertes en une ſi longue & ſi malheureuſe expedition.

Le Duc de Guiſe & le Marquis du Pont, qui depuis que ces miſerables furent hors de la France, les ſuivirent juſqu'auprés de Geneve, ayant ſceû par les lettres que le Duc de Savoye leur êcrivit, qu'il les avoit pris en ſa protection, les abandonnerent à leur mauvaiſe fortune, qui leur fit encore plus de mal qu'ils ne leur en ſouhai-

1587 haitoient. Aprés quoy, pour remettre en bon estat leurs troupes, qui, à la réserve des Italiens arrivez les derniers, avoient extrémement souffert depuis quatre mois qu'elles suivoient & harcelloient continuellement l'armée Protestante, ils les menerent rafraischir dans le petit estat du Comte de Montbelliard, l'un des principaux Auteurs de l'armement des Reitres. Et ce fut-là que leurs soldats, ausquels ils donnerent trop de licence, se vengerent impitoyablement par toutes sortes d'excés d'avarice & de cruauté, pillant, brûlant, massacrant, & desolant tout, des maux, que les Allemans, dont ils ne devoient pas suivre l'exemple, avoient fait souffrir aux pauvres Lorrains.

Mem. de la Lig. t. 3.

Cette grande Victoire remportée sur une si puissante armée, sans qu'il en coustast, presque rien, fut sans doute tres-glorieuse mais aussi tres-funeste à la France, par l'extréme malice, & par l'insolence insupportable des Ligueurs, qui en tirerent avantage pour élever leur idole au dessus des nuës, en abaissant infiniment celuy qui tenoit la place de Dieu, dont par le caractere ineffaçable de la Royauté il estoit en France la vive image. Tout retentissoit dans Paris des loüanges du Duc de Guise. Dans les maisons particulieres, dans les places publiques, dans le Palais, & dans les écoles de l'Université, dans les églises & dans les chaires des Prédicateurs, on ne parloit que de la défaite

des

des Reitres, comme d'un miracle qu'on luy attribuoit uniquement, en le comparant à Moïse, à Gedeon, & à David exterminateur des Philistins, & à tout ce qu'il y a de Heros dans l'Histoire Sainte. Et en mesme temps, bien loin de parler comme ils devoient avec éloge de ce que le Roy avoit fait avec tant de conduite & de valeur pour empescher les Allemans de passer la riviere de Loire, ils continuerent, par une effroyable malice, à le charger d'horribles calomnies, avec d'autant plus d'insolence, qu'on avoit témoigné plus de foiblesse & de timidité lors qu'il falloit severement punir les scelerats, qui trois ou quatre mois auparavant avoient eû l'audace de les publier & de les soustenir hautement dans Paris.

Car Prevost Curé de Saint Severin, l'un des plus seditieux & des plus impudens hommes qui fut jamais, ayant osé dire dans un de ses sermons, que le Roy, qu'il accusoit, comme faisoient les Seize, d'avoir appellé les Reitres pour opprimer les Catholiques, estoit un Tyran ennemi de Dieu & de son Eglise : Bussy, le Clerc & crucé se mirent en armes aux environs de la Parroisse, pour empescher qu'on ne se saisist de la personne du Curé. Et en mesme temps celuy de Saint Benoist Jean Boucher, le plus opiniastre & le plus emporté de tous les Ligeurs, ayant fait sonner le tocsin dans son Eglise, toute la populace du quartier de l'U-

Cayet. Iournal de Henry III.

1587 l'Université qui accourut les armes à la main pour les soustenir, se jetta sur les Commissaires, sur les Sergens & les Archers que le Lieutenant Civil & celuy du Grand Prevost avoient amenez pour les prendre,& les repoussa chargez d'injures & de corps au-delà des Ponts. Et comme s'ils eussent remporté une glorieuse victoire en bataille rangée, sur le Roy mesme, qui au lieu de faire marcher dés le commencement de la sedition son Régiment des Gardes contre ces mutins pour en arrester les Chefs,eût la foiblesse de réprimer & de cacher sa juste indignation, jusqu'à les flater encore, & à les caresser:les Seize, pour triompher aprés un si grande avantatage,voulurent que l'on appellast ce jour là, qui estoit le troisiéme de Septembre, l'heureuse journée de Saint Severin.

Or comme ils estoient devenus plus insolens par l'impunité d'un si grand crime, & par la déroute des Reitres, leurs Prédicateurs animez de l'esprit de rebellion se mirent à l'inspirer plus furieusement que jamais au Peuple,en disant effrontément en pleine chaire,que le Roy, qui avoit fait venir les Reitres,desesperé de voir son dessein ruiné par les victoires que le Duc de Guise venoit de remporter sur eux, avoit empesché que ce grand défenseur de la Religion ne taillast en pieces le reste de ces Héretiques, que le Duc d'Espernon leur fauteur & leur protecteur avoit comme retirez

tirez

rez d'entre ses mains par l'ordre de son Maistre,& par un traité qu'il avoit fait avec eux, pour leur donner moyen de s'aller remettre en estat de retourner bientost en France. Et la chose alla si avant, que ce détestable esprit de révolte que les directeurs des consciences, les confesseurs, les predicateurs,& les docteurs devoient combatre de toute leur force comme estant tout contraire à l'Evangile qui n'enseigne qu'obéïssance & soumission aux Puissances legitimes, estoit non seulement inspiré aux Peuples dans les conferences particulieres, dans les confessions & dans les prédications, mais aussi en quelque maniere autorisé par la Sorbonne.

Je croy pas qu'on doit avoir pour cét illustre Corps, puis que quand l'occasion s'en est presentée, ce qui est arrivé plus d'une fois, j'en ay fait en quelques-uns de mes Ouvrages tous ces grands éloges que la pure verité à laquelle je me suis tout dévoûé,a tirez de ma plume. Mais aussi par ce dévoûëment qui m'attache indispensablement à la verité, je suis obligé de dire qu'il est impossible qu'en une si nombreuse Compagnie de jeunes & de vieux Docteurs il ne se forme en certaines fascheuses conjonctures,par le malheur de temps, quelque faction de certains esprits écartez & mutins qui ne sont pas de l'avis des plus sages. Et comme nous en avons veû une de nos jours,qui au sujet d'un livre que l'on con-

1587 condamna, fut surmontée par le plus grand nombre des bons Docteurs, qui prévalent encore aujourd'huy : aussi durant la Ligue, qui avoit gasté la plusspart des esprits dans Paris, il y en eût une qui l'emporta par sa cabale sur les bons qui gemissoient du déplorable aveuglement de leurs confreres, ainsi qu'on le pourra voir dans la suite de cette Histoire'

Cayet. Préfac. du 1. tom.

Or sur ces calomnies que les Prédicateurs de la Ligue & les Seize publioient comme autant de veritez incontestables, cette faction de Docteurs corrompus s'estant assemblée le seiziéme de Décembre, fit un decret, par lequel on déclare qu'il est permis aux Sujets d'oster le Gouvernement à un Prince qui n'agit pas comme il doit pour le bien de la Religion & de l'Estat, ainsi qu'on peut oster l'administration des biens d'un pupille à un tuteur qu'on a raison de tenir pour suspect. C'estoit-là sans doute décider en une matiere tres-importante un cas de conscience selon les faux & pernicieux principes de la morale la plus corrompuë qui fut jamais. Aussi le Roy, qui, aprés avoir mis hors de France les Estrangers, venoit de rentrer en armes dans Paris, fut extrémement surpris d'une si furieuse audace, & de cette licence effrenée qu'on prenoit de décrier sa conduite dans les sermons, pour émouvoir le peuple contre luy. Mais au lieu de s'en ressentir en Roy, en

Iournal du Regne de Henry III.

en puniſſant cét attentat par le rigoureux ſupplice que meritoient les Auteurs d'une ſi d'éteſtable doctrine qui tend à la ſubverſion des Monarchies, il ſe contenta d'agir en cenſeur, ou plûtoſt en pere ſpirituel & en directeur de conſcience.

Car toute la punition qu'il fit d'une ſi méchante & ſi déteſtable action, fut de faire à ces factieux, & ſur tout au Docteur Boucher le plus ſeditieux de tous, en preſence des Députez du Parlement qu'il fit venir au Louvre, une belle & charitable remontrance, par laquelle il leur fit comprendre l'énormité de leur crime qui les rendoit dignes de la damnation éternelle, pour avoir médit de leur Roy, par mille horribles impoſtures, dans la chaire de verité qu'ils avoient changée en une *chaire peſtilente* de menſonge & de calomnie; aprés quoy, comme ils en eſtoient deſcendus, ils ne faiſoient point de ſcrupule d'aller à l'Autel offrir à Dieu le ſacrifice de l'Euchariſtie, avant que de s'eſtre réconcilié avec celuy qu'ils avoient ſi indignement outragé. Il ajouſta, qu'encore qu'il les puſt juſtement traiter comme le Pape Sixte avoit fait depuis peu quelques Religieux de ſon Ordre, qu'il avoit envoyez aux galeres pour s'eſtre meſlez de parler de luy dans leurs ſermons, il ne vouloit pas neanmoins pour cette fois en uſer de la ſorte à leur égard : mais que s'ils

Cathedra peſtilentiæ. *Pſ.* 1.

1587 s'ils commettoient encore un pareil crime, il vouloit que son Parlement en fist une justice si exemplaire & si severe, qu'elle donnast de la terreur à tous les scelerats & seditieux qui leur ressembloient.

Ce fut-là toute la vengeance que ce Roy trop bon prit de ces gens-là, qui abusant de sa bonté qu'ils méprisoient, en devinrent encore aprés plus insolens. Cela fait bien voir qu'il importe extrémement au Prince de moderer tellement les vertus qu'il doit avoir, que l'une ne nuise pas à l'autre par son excés, & en suite à luy-mesme; que sa justice & sa bonté s'accordent sans que l'une détruise l'autre; que pour vouloir estre trop juste, il ne devienne pas odieux à ses Sujets; & pour vouloir estre trop bon, il ne se rende point méprisable.

Cependant il fut impossible que ces loûanges excessives qu'on donnoit au serviteur en mesme temps qu'on médisoit du Maistre avec tant de malice & d'indignité, ne luy donnassent beaucoup de jalousie & de chagrin, & qu'un juste ressentiment ne luy fist prendre la résolution de venger tant d'outrages qu'un faisoit à la Majesté Royale, & de mettre enfin les Ligueurs, & sur tout les Seize & leur Chef, en estat de ne pouvoir plus disputer avec leur Souverain, à qui demeureroit le maistre. D'autre costé le Duc de Guise estoit plus que jamais

1587 *Journal du Regne de Henry III.*

enflé de tant d'heureux succés, & des illustres témoignages que le Pape Sixte & Alexandre Duc de Parme avoient si solennellement rendus à son merite ; l'un, en luy envoyant l'épée benite ; & l'autre, ses armes, comme à celuy qui entre tous les Princes meritoit le mieux le glorieux titre de grand Capitaine. Et comme d'ailleurs il estoit trop clair-voyant pour ne se pas appercevoir des marques toutes visibles que le Roy, quelque dissimulé qu'il fust, ne pouvoit s'empescher de donner quelquefois de son dépit, & mesme de la haine qu'il avoit conceûë contre luy : il résolut de fortifier tellement son parti, que non seulement il n'eust rien à craindre, mais aussi qu'il pust tout esperer de son bonheur. Et il le fit avec d'autant plus d'ardeur & de fermeté, qu'il estoit alors plus aigri qu'il ne l'avoit jamais esté, & presqu'au desespoir, pour un refus que le Roy venoit de luy faire d'une maniere fort desobligeante, en luy préferant son rival en ambition, ce qu'il crut estre le plus sensible affront qu'il eust pû recevoir, & qui en suite mît les choses en estat de ne pouvoir plus estre accommodées. Voicy comment cela se fit.

Le Duc de Guise, aprés le signalé service qu'il venoit de rendre à l'Estat, crut que s'il demandoit une partie de la dépouïlle du feu Duc de Joyeuse Admiral de France & Gouverneur de Normandie, on ne pourroit la luy refuser. Et

pour

1587 pour l'obtenir plus facilement, il se contenta de demander l'Admirauté, non pas mesme pour luy, ni pour aucun des Princes de sa Maison, mais pour le Comte de Brissac, que sa naissance tres-illustre, & son grand merite, joint aux services rendus à la France par le brave Timoleon de Cossé son frere Colonel de l'Infanterie Françoise, & par son pere le Grand Mareschal de Brissac Vice-Roy de Piémont, pouvoient élever sans envie & avec l'appaudissement de tout le monde à cette haute dignité. Aprés qu'on eût amusé ce Duc par des belles & fausses esperances, non seulement il n'obtint pas cette Charge qu'il demandoit, mais comme pour luy faire encore plus de dépit, elle fut donnée avec le Gouvernement de Normandie au Duc d'Espernon, qui estoit son plus grand ennemi, & dont voicy le caractere.

Addit. aux. Mem. de Casteln. Jean Loüis de Nogaret cadet de sa Maison, & qu'on appelloit quand il vint à la Cour, le jeune la Valette, sceût si bien gagner les bonnes graces du Roy, particulierement depuis que Quelus, l'un de ces malheureux Mignons qui s'entretuerent en duel, le luy

1578. eût recommandé en mourant, qu'il tint bientost le premier rang entre les Favori avec le Duc de Joyeuse, sur lequel mesme en fin il l'emporta, ayant eû l'adresse de luy fai re demander le commandement d'une ar mé pour l'éloigner finement de la Cou Il n'y a sorte de faveurs, de biens, d'hon neu

neurs & de dignitez dont le Roy ne comblast ce nouveau Mignon, en faveur duquel il érigea la terre d'Espernon en Duché, pour le faire Duc & Pair aussi-bien qu'Anne de Joyeuse, parce qu'il avoit entrepris de les égaler tous deux en toutes choses, ayant mesme pour eux tant de de tendresse, peu digne d'un Roy, ou plûtost tant de foiblesse, qu'il répondoit à ceux qui luy remontroient qu'il prodiguoit tout, & s'appauvrissoit luy-mesme pour les élever & lés enrichir, que quand il auroit marié ses deux enfans, car c'est ainsi qu'il les appelloit ordinairement, il deviendroit bon ménager. Il y avoit pourtant cette difference entre eux, que Ioyeuse, pour son humeur douce, civile & magnifique, se faisoit aimer. Mais au contraire, d'Espérnon, pour son naturel brusque, fier, imperieux & hautain, estoit haï non seulement du peuple & des Ligueurs, qui faisoient mille sanglantes satyres contre luy mais aussi des plus Grands de la Cour qu'il traitoit de haut en bas, comme si la faveur de son Maistre, de laquelle il abusoit luy eust donné droit de faire insulte à ceux dont le Roy connoissoit & mesme respectoit le merite & la vertu. Car c'est ainsi qu'entre plusieurs autres il traita mesme avec outrage François d'Espinac Archevesque de Lyon, & M. de Ville-Roy, l'un des plus sages & des plus fidelles Ministres que nos Rois ayant jamais eûs; ce qui ne nuisit pas au Duc de

Sed feré odio est omnibus propter ingenii fastum & superbiam; atque eum potissimum Principes aversantur. *Busbeq. Ep. 17. ad Rodol. II.*

1587 de Guise, qui trouva par là le moyen de s'aquerir entierement cét Archevesque.

Sur tout il y avoit une invincible antipathie entre ce Prince & ce fier Favori, qui soit pour plaire à son Maistre, soit pour obliger le Roy de Navarre, avec lequel il avoit alors une intelligence secrete, ou pour la contrarieté de leurs humeurs se déclaroit en toutes les rencontres ouvertement son ennemi, & ne perdoit aucune occasion de le rendre suspect & odieux au Roy, & d'allumer toûjours de plus en plus sa colere & sa haine contre luy. Et réciproquement aussi le Duc de Guise ne manquoit pas de son costé d'animer le peuple de Paris contre d'Espernon, qui courut mesme risque un jour en passant sur le Pont Nostre-Dame, d'estre assommé par le bourgeois, qui sortant des boutiques en foule, l'alloit investir, s'il ne se fust sauvé bien viste. Il est vray que le Nonce Morosini prévoyant les funestes suites que pouvoit avoir cette inimitié, fit tout ce qu'il put par ses sages remontrances pour l'éteindre. Mais s'il l'assoupit pour un peu de temps, il ne put empescher qu'elle ne se rallumast bientost aprés. De sorte qu'elle estoit plus forte que jamais, lors que le Roy, qui ne pouvoit ou n'osoit rien refuser à ce Favori, réünit en luy seul tout ce qu'il avoit partagé entre luy & Joyeuse, & luy donna le Gouvernement de Normandie & l'Admirauté que le Duc de Guise avoit demandé pour Brissac.

Steph. Cosmi. Mem. de la vit. del. Card. Moros. l. 2.

Cela

Cela se fit avec un éclat extraordinaire, & l'Avocat Général, dans la longue harangue qu'il fit en la réception du Duc d'Espernon, dît hardiment, que le Roy qui avoit fait un si beau choix estoit un grand Saint, qui meritoit d'estre canonisé du moins autant que Saint Loüis, & que celuy qu'il venoit de faire Admiral répareroit les fautes de l'Admiral de Coligny, & feroit refleurir dans toute la France la Religion Catholique. Une loüange fade, & qui n'est qu'une basse & honteuse flaterie, si ce n'est que celuy qui la donne prétende qu'on la prenne pour une contre-verité, doit estre plus insupportable aux Grands qui aiment la veritable gloire, qu'une injure & qu'une satyre ; & ils ne doivent point souffrir d'autre encens que celuy qui vient d'un éloge solide & bien établi sur des veritez si connuës de tout le monde, que leurs ennemis mesme n'en oseroient disconvenir. 1587

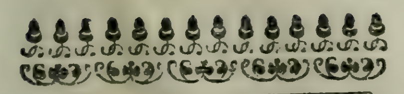
Celuy que cét Avocat du Roy fit en cette occasion nuisit plus à ce Prince & à l'Admiral que tous les furieux libelles de la Ligue. Il attira sur eux le mépris & la raillerie, qui donne quelquefois plus de chagrin que les invectives, & qu'une colere impuissante ; & il fit naistre cette fameuse Epigramme, par laquelle on conclut qu'on ne peut nier que Henry ne soit un grand S. qui fait des miracles, puis que d'une petite vallée il vient de faire tout-à-coup une

1587 montagne. On vouloit faire allusion à son sur nom de la Valette, ce qui estoit assez du goust de ce temps-là, & qui ne l'est plus gueres de celuy-cy, & l'on prétendoit aussi par là ravaler sa naissance, conformément à ce que Busbequius, qui estoit Ambassadeur de l'Empereur Rodolphe auprés du Roy en a écrit dans une de ses Lettres, peut-estre avec un peu de malignité, & suivant les sots discours du petit peuple, qui aime d'ordinaire à parler mal des Favoris. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que cette prodigieuse élevation du Duc d'Espernon, ennemi déclaré du Duc de Guise, fut cause que ce Prince furieusement irrité du refus qu'il avoit receû, & de l'agrandissement de celuy qui le vouloit perdre, crut qu'il n'avoit plus rien à ménager, & qu'il devoit pousser les choses aussi loin qu'elles pouvoient aller. Et delà s'ensuivirent tous ces funestes & tragiques évenemens dont le seul souvenir me fait horreur, & qu'il faut néanmoins, pour m'aquiter de mon devoir, que je represente fidellement dans le Livre suivant.

Qui fecit montem, qui modo vallis erat. *Iournal de Henry.*

Antequam Regi in intimis esse cœpisset, sine re, sine nomine, *la Valette.* vocabatur. Patrem habuit bello egregium, avum Tabellionem sive Notarium. *Busbeq. Ep.* 17. *ad Rodul. II.*

HI-



HISTOIRE
DE
LA LIGUE.

LIVRE TROISIEME.



SI je voulois ſuivre l'exemple du Prince des Hiſtoriens Latins, qui ne laiſſe échaper aucun prodige qu'il n'expoſe à la veûe de ſon Lecteur avec autant de ſuperſtition peut-eſtre que d'exactitude : je produirois icy le Soleil obſcurci tout-à-coup ſans aucun nuage, une épée flamboyante ſortie du centre de cét aſtre, des tenebres palpables com- ANN. 158[illegible]

1588 me celles de l'Egypte en plein midy, des tempestes extraordinaires, des tremblemens de terre, des fantosmes de feu en l'air,& cent autres prodiges qu'on dit qui arriverent en cette malheureuse année mil cinq cens quatre-vingts-huit,& qu'on prétend avoir esté tout autant de présages des horribles desordres qu'on y vit.

Journal de Henry. III.

Mais parce que je ne suis pas persuadé qu'on doive donner beaucoup de créance à ces sortes de signes,qui sont d'ordinaire des effets d'une cause naturelle,quoy-que bien souvent inconnuë, ni aux prédictions des Astrologues,dont quelques-uns crurent avoir trouvé dans les Astres que cette mesme année seroit la derniere du monde: je diray seulement que le présage le plus asseûré de tant de malheurs furent les esprits trop aigris de part & d'autre pour pouvoir vivre en paix, & pour ne pas chercher toutes les voyes de s'asseûrer de tous ceux dont ils se défioient, & d'en disposer comme il leur plairoit.

Ioann. Regiomontan.

Pour cét effet,le Duc de Guise, aprés avoir achevé de ruiner le Comte de Montbeliard,se rendit à Nancy,où il avoit fait convoquer au mois de Janvier une Assemblée des Princes de sa Maison, pour y prendre des résolutions conformes à l'estat present des affaires, & à l'heureux succés qu'ils avoient eû dans la guerre des Reitres. On dit qu'il y en eût qui enflez de cette victoi-

Mem. de la Lig. t. 2

Davila. Cayet.

& aveuglez de leur prosperité, proposerent 1588
en cette Conference les choses du monde
les plus fascheuses & les plus violentes, &
que le Duc de Lorraine, Prince sage & d'un
esprit fort moderé, n'y voulut jamais consentir.
Quoy qu'il en soit, car je ne trouve
rien de cela, non pas mesme dans les Memoires
de leurs plus grands ennemis qui
ont écrit fort exactement de cette Assemblée,
il est certain que si l'on n'alla pas à de
si terribles extrémitez, ce que l'on y conclut
ne laissa pas de passer dans le monde pour
une entreprise tres injuste, & qui fut blasmée
de tous ceux qui ne s'estoient pas encore
aveuglément dévoûez à la Ligue.

Mem. de la Ligue. t. 2.

Ce fut qu'on presenteroit au Roy une Requeste
contenant des articles qui, sous le prétexte
ordinaire de vouloir conserver en France
la Religion Catholique, tendoient manifestement
à le dépoüiller de son autorité & de sa puissance,
pour la transporter aux Chefs de la Ligue.
Car ces Articles scandaleux portoient en substance,
Que pour le service de Dieu, & pour le maintien & la seureté de la Religion, le Roy seroit, non pas tres-humblement supplié, mais sommé d'établir la sainte Inquisition dans son Royaume; d'y faire publier le Concile de Trente, en suspendant l'Article qui révoque l'exemption que quelques Chapitres & Abbayes prétendent contre les Evesques; de continuer la guerre contre les Huguenots, & de faire vendre leurs biens & ceux

Articles proposez par les Chefs de la Ligue en l'Assemblée de Nancy.

Mem. t. 2. p. 295.

1588 *ceux de leurs associez, pour fournir aux frais de cette guerre, & pour payer les dettes que les Chefs de la Ligue avoient esté contraints de faire pour l'entretenir; de ne donner la vie à ceux qu'on fera prisonniers, qu'à condition qu'ils payeront comptant la valeur de tous leurs biens, & qu'ils donneront asseûrance de vivre desormais en bons Catholiques.*

Voilà la belle apparence d'un fort grand zele pour la Religion: mais voicy le venin caché sous un si specieux prétexte. *Que le Roy se joindra plus sincerement & plus ouvertement qu'auparavant à la sainte Union, pour en garder exactement toutes les loix ausquelles on s'est obligé par le plus solennel & le plus inviolable de tous les sermens. Qu'outre les forces qu'il mettra sur pied pour faire la guerre aux Huguenots, il entretiendra sur la frontiere de Lorraine une armée, pour s'opposer aux Protestans d'Allemagne, s'il leur prenoit envie de rentrer en France. Qu'outre les places que ceux de la Ligue tiennent pour leur seûreté, on leur en donnera encore un certain nombre d'autres plus importantes qu'on luy marquera, & oú ils pourront établir pour Gouverneurs les Chefs qui luy seront nommez, avec pouvoir d'y mettre telle garnison, & d'y faire telles fortifications qu'il leur plaira aux dépens des Provinces où elles sont situées. Et enfin que pour asseûrance qu'on n'empeschera plus, comme on a fait jusqu'à present, l'exécution des choses promises pour la seûreté de la Religion, Sa Majesté chassera de son Conseil & de la Cour, & privera de leurs Gouvernemens & de leurs Charges, ceux*

qui luy seront nommez, comme fauteurs des Heretiques, & ennemis de la Religion & de l'Estat.

C'est-là cette étrange Requeste qui commença de faire ouvrir les yeux á plusieurs tres-bons Catholiques, lesquels s'estoient innocemment laissé séduire à l'apparence d'un bon zele, qui estant peu éclairé, n'estoit pas selon la science, comme parle l'Apostre. Car ils crurent voir clairement en quelques-uns de ces Articles, que la Ligue, pour engager dans son parti le Pape & le Roy d'Espagne, vouloit abandonner nos Libertez que nos Ancestres ont toûjours maintenuës avec tant de vigueur & de fermeté, & soumettre au joug de l'Inquisition d'Espagne les François qui ne l'ont jamais pû souffrir; & dans les autres, qu'elle prétendoit oster au Roy tout le solide & l'essentiel de la Royauté, pour ne luy en laisser que l'ombre & l'apparence, & pour disposer en suite de sa personne mesme comme il plairoit aux Chefs de ce parti.

Requeste des Princes &c. Mem. de la Ligue, t. 2.

Aussi quand la Requeste fut presentée au Roy de la part des Princes liguez & du Cardinal de Bourbon, de la simplicité & du nom duquel ils abusoient pour couvrir leur ambition, il en conceût une extréme indignation, qui parut d'abord dans ses yeux & sur son visage. Il crut néanmoins qu'il falloit dissimuler, ne se trouvant pas alors en estat d'y faire une réponse digne d'un Roy justement irrité contre des Sujets qui parloient en maistres. C'est

1588 pourquoy il se contenta, pour gagner du temps, de dire qu'il en examineroit les Articles dans son Conseil, pour y répondre aprés, en sorte que tous les bons Catholiques eussent tout sujet d'estre satisfaits.

Mais cependant le Duc de Guise, qui ne se payoit pas de paroles connoissant fort bien le dessein du Roy, & qui ne vouloit pas donner au Duc d'Espernon le temps de conjurer cette tempeste excitée contre luy, & d'inspirer à son Maistre les vigoureuses résolutions qu'il devoit prendre, pressoit continuellement le Roy de faire une réponse précise sur tous ces Articles. Car il ne doutoit point que si elle estoit favorable, il ne fust bientost maistre absolu de toutes choses;& si elle ne l'estoit pas,qu'on ne crust que le Roy vouloit maintenir les Huguenots, & qu'en suite les Catholiques ne luy fissent ouvertement la guerre.

C'est pour cela qu'il envoyoit sans cesse de son Gouvernement de Champagne, où il estoit allé aprés la Conference de Nancy, des Gentilshommes coup sur coup au Roy,pour demander une réponse précise:& il le faisoit avec d'autant plus d'instance & d'ardeur, que d'une part il se trouvoit plus puissant que jamais, ayant une grande partie de la Noblesse, & presque tous les Peuples, & sur tout les Parisiens pour luy; & que de l'autre il voyoit le parti des Huguenots extrémement foible & abbatu par la défaite de leur grand secours d'Alle-

mans

mans, & par la perte qu'ils venoient de faire du Prince de Condé, celuy qu'ils croyoient estre le plus fortement attaché à leur Religion, & auquel en suite ils se fioient plus qu'à tous les autres, & mesme qu'au Roy de Navarre.

Il mourut le cinquiéme de Mars à Saint Jean d'Angely, d'une maladie tres-violente, dont il fut soudainement attaqué un soir aprés son soupé, & qui l'emporta dans deux jours. Les Seize, par une infame lascheté, en firent de fort grandes réjoüissances, & leurs Prédicateurs ne manquerent pas de dire en leurs sermons que c'estoit un effet de l'excommunication dont le Pape Sixte l'avoit foudroyé. Mais outre que le Roy de Navarre, qui en avoit esté frapé comme luy par la mesme Bulle, se portoit fort bien; le Roy, auquel le bon homme Cardinal de Bourbon alla dire la mesme chose en faisant de grandes exclamations, luy répondit fort sagement & en souriant, que cela pourroit estre, mais qu'autre chose y avoit bien aidé. Et certes, on n'en peut douter aprés l'attestation de quatre Medecins, & de deux Maistres Chirurgiens, qui déposent avec serment avoir veû manifestement dans la pluspart des parties de son corps toutes les marques & tous les effets les plus sensibles d'un poison caustique, brûlant & ulcerant. Exécrable attentat qu'on ne peut assez rigoureusement punir, & qui le fut

Mem. de la Ligue, t. 2.

Journal de Henry.

Rapport des Medecins.

Mem. de la Lig. t. 2. p. 475.

1588 pourtant ſelon les loix, en la perſonne d'un de ſes domeſtiques ; qui fut tiré à quatre chevaux en la place de Saint Jean d'Angely.

Ce fut au reſte un Prince, qui a la réſerve de ſon opiniaſtre attachement à la Religion dans laquelle il eſtoit né, & dont il euſt pû connoiſtre la fauſſeté s'il n'euſt eſté trop prévenu, poſſédoit à l'âge de trente cinq ans auquel il mourut, toutes les perfections qui peuvent concourir à faire l'un des plus grands & des plus honneſtes hommes du monde, ſans qu'on ait jamais remarqué dans ſa conduite & dans ſes mœurs aucun meſme de ces petits defauts dont les plus ſages ne ſont pas exempts, & qu'on leur pardonne aiſément ſans rien diminuer de la haute eſtime qu'on a pour eux. Que ſi la fortune, qui ne ſe déclare pas toûjours pour le merite, ne luy fut pas trop favorable en quelques rencontres où il eût beſoin de ſon ſecours, elle luy ſervit pourtant beaucoup, en ce qu'elle luy donna lieu de faire éclater hautement ſon courage dans ſes adverſitez, oû il ſe mit infiniment au deſſus d'elle par la force de ſon eſprit, & par la grandeur de ſon ame.

Auſſi la mort de ce grand Prince fut pleurée non ſeulement de ceux de ſon parti qui l'aimoient paſſionnément, mais auſſi des Catholiques, & du Duc de Guiſe meſme, qui tout Chef qu'il eſtoit d'une méchante & laſche faction dont il ſe ſervoit pour aller

à ſes

à ses fins, avoit néanmoins de son fonds, 1588
& de la beauté de son naturel extrémement noble, toute la générosité qu'on doit avoir pour aimer, & pour respecter la vertu, jusques dans la personne du plus grand & plus redoutable ennemi qu'on ait.

Il ne laissa pas cependant de tirer d'un si funeste accident tout l'avantage qu'il put pour l'exécution de son dessein. Et comme il vit par là, & par plusieurs autres disgraces arrivées coup sur coup aux Huguenots leur parti devenu plus foible & plus abbatu, & le sien plus entreprenant & plus hardi : il se mit à poursuivre vivement sa pointe, & à demander satisfaction sur tous les Articles de sa Requeste, qui avoit tellement haussé le cœur aux Seize, qu'ils ne gardoient plus de mesures, & se rendoient tous les jours plus insupportables. Il arriva mesme que le Roy receût en le temps-là plusieurs avis de la résolution qu'on avoit prise en leur Conseil de se saisir de sa personne, & de l'enfermer dans un Monastere ; & ce mesme Lieutenant de la Prevosté de l'Isle Nicolas Poulain, qui luy avoit autrefois découvert une pareille conspiration qu'on ne crut pas, luy dît tant de particularitez de celle-cy, qu'encore qu'il se défiast de cét homme double qui luy estoit extrémement suspect, cela toutefois, joint à l'extréme insolence des Seize qui rendoit son rapport plus croyable, ne laisse pas

Procés verbal de Nic. Poulain

1587 de faire une tres-forte impression sur son esprit. De sorte que suivant enfin le conseil de ceux qui vouloient depuis si long-temps qu'il employast la force & la justice contre ces mutins, il résolut de se mettre une bonne fois l'esprit en repos de ce costé-là, de réduire Paris dans l'estat de soumission & d'obéissance où il devoit estre, & éteindre la faction des Seize par le chastiment exemplaire des plus seditieux d'entre eux.

Les préparatifs qu'il luy fallut faire pour exécuter seûrement cette entreprise, les trois mille Suisses qu'il fit loger à Lagny, les Compagnies des Gardes qu'il fit renforcer, les troupes que le Duc d'Espernon, qui estoit allé en son Gouvernement de Normandie, luy envoyoit, & tous les passages au dessus & au dessous de la riviere qui estoient occupez, mettent l'allarme parmi ces mutins, qui se croyant déja perdus, implorent le secours du Duc de Guise. Ce Prince qui s'estoit avancé de Reims jusqu'à Soissons pour appuyer le Duc d'Aumale son cousin qui trouvoit de la résistance & de la peine à s'établir dans le Gouvernement de Picardie, se contenta d'abord de leur envoyer quelques-uns de ses plus experimentez Capitaines, pour regler & conduire leur milice en cas de besoĩ. Mais comme il se vit peu de jours aprés plus vivement pressé par ces gens qui estoient au desespoir, & qu'il craignit que ce fondement de la Ligue sur le quel il avoit basti, estant

une

une fois renversé, il ne perist luy-mesme, & qu'on ne vinst à luy aprés s'estre défait de ceux dont il estoit en effet le Chef & le Protecteur: il fit avertir ses amis & ses créatures de se rendre les uns aprés les autres, par differentes portes, à Paris, & donna ordre qu'on asseûrast les Seize qu'il y seroit bientost luy-mesme pour vivre & mourir avec eux.

Le Roy qui eût avis de cette résolution, & qui apprehenda bien fort que sa presence n'empeschast l'exécution de son dessein, & ne mist d'un clin d'œil en armes cette grande ville qui estoit toute à sa dévotion, luy envoya le Président de Belliévre, homme de grande autorité, & d'une sagesse consommée, pour luy dire de sa part que dans l'estat present des choses, & dans la juste appréhension qu'on avoit que sa venuë ne causast de grands troubles dans Paris, il ne trouvoit pas bon qu'il y vint jusques à nouvel ordre, de peur, qu'il ne se rendist coupable de tous les desordres qui arriveroient.

Davila. Cayet. Mem. de la Ligue. t. 2. D'Aubigné. t. 3. l. 1. Iournal MS. de M. Loysel. &c.

A cela le Duc, qui ne désistoit jamais de ce qu'il avoit une fois résolu, répond froidement & en termes ambigus, qu'il est prest d'obéir au Roy; qu'il ne prétendoit aller à Paris qu'en homme privé & sans suite, pour se justifier des calomnies dont il sçavoit bien que ses ennemis l'avoient laschement chargé pendant son absence; qu'il a sujet de craindre qu'on ne veüille opprimer

1588 mer les bons Catholiques dont il s'est déclaré le Protecteur ; & qu'il supplie tres-humblement Sa Majesté de luy vouloir donner quelque seûreté contre une si juste appréhension. Belliévre qui sçavoit qu'on luy promettroit tout ce qu'il voudroit, pourveû qu'il ne passast pas outre, l'asseûra qu'on luy donneroit toutes les seûretez qu'il demandoit. En effet, le Roy résolut de les luy envoyer telles qu'il les pouvoit souhaiter. Mais le malheur voulut qu'on ne le fit pas dans le temps qu'on avoit arresté. De sorte que, sans plus differer, il monte à cheval, & marchant par des chemins écartez, pour ne pas rencontrer ceux qu'il sçavoit bien qu'on luy envoyeroit pour luy porter de nouveaux ordres, il entra le Lundy neuviéme de May, luy neuviéme, à Paris, sur le midy, par la porte de Saint Denis.

On peut dire en quelque maniere que ce fut-là le jour le plus funeste & tout ensemble le plus glorieux de sa vie. Car soit que le peuple, à qui les Seize prenoient grand soin de faire accroire qu'on vouloit saccager la ville, fust averti par eux de sa venuë, ou que le bruit s'en fust répandu par tout en un instant dés qu'on le vit approcher du fauxbourg, il ne l'eût pas sitost passé, que toute la ville accouruë de tous les quartiers remplit toute la ruë & toutes les autres sur son passage, & toutes les fenestres

neſtres juſqu'aux toits, faiſant retentir l'air de mille ſortes d'acclamations & des hauts cris de *Vive Guiſe*, qu'on pouſſoit avec plus de force & d'éclat qu'on ne faiſoit auparavant ceux de *Vive le Roy*, dont la Ligue ſembloit avoir entrepris d'abolir l'uſage.

Il y avoit de la manie dans ce tranſport, ou plûtoſt dans ce furieux emportement de joye, qui alloit juſqu'à une eſpece d'idolatrie. On ſe battoit à qui approcheroit le plus prés de ce Prince. Ceux que la foule, qu'ils ne pouvoient percer, en éloignoit, tendoient vers luy les bras en joignant les mains. Ceux qui le pouvoient atteindre, s'eſtimoient heureux de luy pouvoir toucher le bout du manteau ou la botte. Il y en avoit meſme, qui quand il paſſoit devant eux; flechiſſoient les genoux, & quelques-uns qui s'efforçoient de le toucher avec leurs chapelets qu'ils baiſoient auſſitoſt apres qu'ils croyoient avoir eû ce bonheur, comme l'on fait quand on révere les Chaſſes des Saints. On luy donnoit mille loûanges & mille benedictions. On l'appelloit hautement Pillier de l'Egliſe, Souſtien de la Foy, Protecteur des Catholiques, Sauveur de Paris, & l'on faiſoit tomber ſur luy de toutes les feneſtres une pluye de fleurs & de verdure en redoublant les cris de *Vive Guiſe*.

Enfin il n'y eût point de démonſtrations & de témoignages d'amour, d'hõneur & de venera-

1588 neration qu'on ne fist éclater en cette entrée tumultueuse qu'on luy fit par ce soudain débordement de joye, & par ce merveilleux épanchement de cœur & d'affection qui luy fut une espece de triomphe plus agréable que ceux des Césars. Aussi en gousta-t-il toute la douceur avec un extréme plaisir, marchant à petit pas à cheval, au travers de cette grande foule, le chapeau bas, regardant tout le monde avec un sourire obligeant, & de cét air civil & engageant qui luy estoit si naturel, salüant à droit & à gauche, en bas, & aux fenestres, jusqu'aux plus petits, tendant la main aux plus proches, jettant aux plus éloignez des œillades douces & perçantes, & marcha toûjours de la sorte jusques à l'Hostel de la Reine Mere, prés de Saint Eustache où il fut descendre, & de là jusqu'au Louvre, suivant à pied cette Princesse, qui se mît en chaise pour le mener au Roy, & fut témoin de ces incroyables transports de la joye publique, & des acclamations de cette multitude innombrable de peuple, laquelle luy faisoit entendre à tout moment le nom de Guise par plus de cent mille bouches.

Relation du Med. Miron. Cependant le Roy, qui avoit appris avec une extréme colere cette soudaine arrivée du Duc, estoit enfermé dans son cabinet où il déliberoit sur la vie & sur la mort de ce Prince, qui par une aveugle témerité s'alloit précipiter luy seul dans un danger inévitable, d'où sa seule bonne fortune, de

la

laquelle pourtant il n'estoit pas le maistre, le pouvoit tirer. Quelques-uns, & entre autres l'Abbé d'Elbene & le Colonel Alphonse d'Ornano, avec les plus determinez d'entre ces Gascons que le Duc d'Espernon avoit mis parmi les quarante-cinq auprés du Roy, conseilloient à ce Prince chancelant & irrésolu de s'en défaire sur le champ, ayant un si beau prétexte, & tant de facilité de se venger à coup seûr de son sujet rebelle, qui contre ses ordres exprés avoit eû l'audace d'entrer dans Paris, pour luy faire sentir qu'il en estoit maistre absolu. Les autres beaucoup plus moderez, comme le Chancelier de Chiverny & les sieurs de Belliévre, de la Guiche, & de Villequier Gouverneur de Paris, l'en dissuadoient, luy remontrant, outre les dangereuses suites que pouvoit avoir en cette conjoncture une si terrible action, qu'il falloit toûjours, pour sa réputation, & pour garder les loix les plus inviolables de l'équité naturelle, qu'avant que de passer outre, il oûïst un homme qui se venoit mettre si franchement entre les mains de son Roy pour luy rendre compte de sa conduite.

Là-dessus, comme il balançoit encore entre la colere & la crainte, incertain de ce qu'il feroit, le Duc qui avoit passé au travers das Gardes Françoises commandées par Grillon qui ne l'aimoit gueres, & des Suisses rangez en haye le long du grand

1588 grand escalier, & traversé la salle & l'antichambre toutes remplies de gens qui répondoient assez mal à ses salüades & à ses réverences, entre dans la chambre, couvrant une frayeur soudaine qui le saisit, tout intrépide qu'il estoit, d'une contenance & d'une mine qui ne parut pas pourtant si asseûrée qu'on ne remarquast aisément qu'il eust bien voulu ne s'estre pas engagé si avant, particulierement quand une Princesse luy dît à l'oreille, qu'il prist garde à luy, & qu'on déliberoit de sa mort dans le cabinet. Sur quoy, comme son courage s'enflammoit à la veüe des plus grand perils, il se rasseûra tout-à-coup, & ne put s'empescher, peut-estre par un mouvement purement naturel de son grand cœur, sans mesme qu'il s'en apperceust, de porter la main à la garde de son épée, & de s'avancer fierement deux ou trois pas, comme pour se mettre en estat de vendre cherement sa vie.

Mais le Roy sortant là-dessus du cabinet avec Belliévre, il changea soudain de posture, luy fit une profonde réverence en se jettant presque à ses pieds, & luy protesta que n'ayant pas cru que sa presence luy deust estre desagréable, il estoit venu apporter luy-mesme sa teste pour justifier pleinement sa conduite contre les calomnies de ses ennemis, & pour asseûrer Sa Majesté qu'elle n'auroit jamais des plus fidelle serviteur que luy. Mais comme le Roy luy eût de-

 ANN 1588

demandé d'un ton grave & severe qui l'avoit fait venir, & si on ne luy en avoit pas fait tres-expresse défense de sa part, il en fallut venir à un éclaircissement, où il y eût un peu de contestation entre luy & Belliévre; celuycy soustenant qu'il luy avoit exposé les ordres du Roy; & celuy-là pour toute réponse luy demandant s'il ne s'estoit pas obligé de retourner au-plûtost à Soissons, ce qu'il n'avoit pas fait, & protestant qu'il n'avoit point receû les Lettres que l'autre asseûroit luy avoir écrites.

Alors la Reine, qui bien qu'elle eust paru fort affligée de l'arrivée du Duc, s'entendoit pourtant avec luy, les interrompit, & tirant le Roy son fils à part, elle tourna si-bien son esprit, que soit qu'elle luy eust fait apprehender une révolte générale de tout Paris qu'elle avoit veû si hautement déclaré pour le Duc de Guise, soit qu'il fust adouci par la maniere humble & soumise dont ce Prince luy avoit parlé, il se contenta pour lors de luy dire que son innocence qu'il luy vouloit prouver paroistroit si sa presence ne causoit aucun trouble dans Paris, & là-dessus il s'alla mettre à table, remettant à l'entretenir plus au long l'apresdisnée au jardin de la Reine. Alors le Duc, aprés une profonde réverence, se retire, sans estre suivi de pas un des serviteurs du Roy, mais aussi-bien accompagné de toute la ville jusqu'à l'Hostel de

Relation de Miron.

1587 de Guise qu'il l'avoit esté depuis la Porte Saint Denis jusqu'au Louvre.

Comme il eût fait réflexion sur le danger où il s'estoit si témerairement jetté, & qui luy parut encore plus grand en y pensant de sens rassis qu'il n'avoit fait dans le trouble où il se trouva, malgré qu'il en eust, quand il s'y vit engagé si avant : il résolut de ne s'y plus exposer de la sorte, & il y donna si bon ordre, que dés le jour suivant il vit en son Hostel plus de quatre cens Gentilshommes, qui s'estant rendus de divers endroits à Paris, selon ses ordres, ne l'abandonnoient plus. Il n'alla mesme cette apresdisnée au jardin de la Reine que fort bien accompagné de ses plus braves Officiers, entre lesquels le Capitaine Saint Paul voyant qu'aprés que son Maistre fut entré, celuy qui gardoit la porte la vouloit fermer, le repoussa rudement, & entra de force suivi de ses compagnons, protestant & jurant que la partie, s'il y en avoit une de faite, ne se joüëroit pas sans luy.

Or quand le Roy auroit eû le dessein de le faire tuer en ce Jardin, ce que je ne croy pas, quoy-que quelques-uns l'ayent écrit; il est aisé de voir que la presence de ces braves gens fort résolus de défendre leur Maistre ; celle de la Reine, qui estoit en tiers dans cét entretien ; la contenance asseûrée du Duc, qui de temps en temps jettoit les yeux sur son épée, & enfin cet-

te multitude infinie de Parisienes qui environnoient l'Hostel de la Reine, & dont plusieurs estoient montez sur les murailles du jardin, l'auroient empesché de l'exécuter.

Pour ce qui se passa entre eux en cette Conference, comme je n'en trouve rien dans les Memoires les plus exacts de ce temps-là, je ne le diray pas ainsi que quelques-uns ont fait, par une licence un peu poëtique de certains Historiens qui font penser & dire aux gens, sans leur aveu, tout ce qu'il leur plaist qu'ils ayent dit & pensé. Ce qu'il y a de bien certain, est qu'il n'y eût rien de conclu dans ce pour-parler, & que le Roy qui avoit résolu auparavant de chastier les plus seditieux d'entre les Seize, & d'estre le Maistre à Paris, aprés avoir bien consulté la nuit avec ceux ausquels il se fioit le plus, demeura ferme dans la mesme résolution, & ne voulut pas en avoir le démenti pour l'arrivée du Duc de Guise. *Davila.*

A cét effet, il appella le lendemain le Prevost des Marchands & les Eschevins, & leur commanda de faire avec ses Députez, qui furent les Seigneurs de Villequier & François d'O, une exacte recherche de tous les Estrangers qui estoient venus depuis quelques jours à Paris sans une manifeste necessité, & de les faire incessamment sortir de la ville, sans avoir égard à qui que ce soit. C'estoit-là manifestement vouloir affoiblir le Duc de Guise, le réduire à ces

sept

1588 sept ou huit Gentilshommes avec lesquels il estoit entré dans Paris, & en suite luy donner lieu de croire qu'on viendroit à luy aprés s'estre défait des autres.

Peut-estre avoit-on ce dessein, comme quelques-uns l'ont conjecturé avec assez de vraysemblance. Mais si cela est vray, il y en a qui croyent que selon l'avis qu'avoit donné l'Abbé d'Elbene, il eust mieux valu commencer par le Duc de Guise, quand on le tenoit tout seul enfermé au Louvre, & ils se fondent sur ce que cét Abbé vouloit dire, en citant à ce propos ces paroles de l'Ecriture : *Il est écrit, Je fraperay le Pasteur, & le troupeau sera dispersé.* Quoy qu'il en soit, les Parisiens ne manquerent pas d'en prendre l'alarme, voyant bien que ces Estrangers qu'on leur vouloit oster n'estoient autres que ceux que le Duc de Guise avoit fait venir pour leur défense & pour la sienne. De sorte que quand on voulut exécuter cét ordre, & faire cette recherche dans les maisons, tout le monde s'y opposa ; & le bourgeois s'obstina tellement à retenir chacun son hoste, que les Députez & les Commissaires craignant une émeute générale par tous les quartiers, n'oserent passer outre. Et cependant le Duc de Guise, qui estoit comme l'ame de ce grand corps, ne laissoit pas d'aller, mais bien accompagné au Louvre, où le soir mesme du jour qui préceda les Barricades, il presenta la serviette au Roy.

Iourn. d'Ant. Loysel.

Mai

Mais comme aprés le bruit du tonnerre & les éclairs qu'on voit s'élancer coup sur coup d'une grosse nuée, la foudre tombe avec un grand éclat suivi d'un fûrieux orage qui desole toute une campagne : ainsi aprés ces craintes & ces défiances réciproques, ces Assemblées qui se tenoient la nuit, ces murmures & ces menaces, & ces préparatifs qui se faisoient de part & d'autre avec tant de tumulte, soit pour attaquer, soit pour se défendre, on en vint à cette funeste journée des Barricades, qui fut suivie d'un horrible deluge de malheurs dont toute la France fut inondée,

Car enfin, le Roy plus irrité que jamais par la résistance qu'on faisoit à ses ordres, & résolu de se faire obéir d'une ou d'autre maniere, fit entrer les Gardes Françoises, quelques autres Compagnies & les Suisses, qui faisoient en tout quelque six mille hommes, le Jeudy douziéme de May, dés la pointe du jour, par la porte Saint Honoré, où il fut luy-mesme à cheval les recevoir ; & aprés avoir donné ordre à leurs Commandans de les poster où il vouloit, il leur recommanda sur tout de ne faire aucun déplaisir aux Bourgeois, & de réprimer seulement l'insolence de ceux qui entreprendroient d'empescher qu'on ne fist la recherche des Estrangers. Aprés quoy, s'estant retiré au Louvre, les Mareschaux d'Aumont & de Biron

D'Aubigné.

1588 qui estoient à la teste des troupes, les allerent poster, tambour batant, au Cimetiere Saint Innocent & aux environs, sur le Pont Nostre-Dame, sur celuy de Saint Michel, sur le Pont au Change, à l'Hostel de Ville, à la Gréve, & aux avenuës de la Place-Maubert.

Il parut bientost par les effets que c'estoit-là justement donner le signal d'une sedition & d'une révolte générale dans tout Paris. Comme le bruit couroit que le Roy avoit résolu de faire mourir un grand nombre des principaux de la Ligue, dont mesme on faisoit voir de fausses listes qu'on semoit parmi le peuple, le Bourgeois, suivant l'ordre des Capitaines & des Dixeniers, se tenoit tout prest à se mettre en défense au moindre mouvement que l'on feroit. C'est pourquoy, dés qu'on entendit le son des tambours & des fifres, & qu'on vit les Suisses & les Gardes s'avancer dans la ruë Saint Honoré, on ne douta plus que ce bruit que les Seize avoient fait courir ne fust veritable, & mesme, comme ils l'asseûroient, qu'on ne voulust exposer la Ville au pillage. C'est pourquoy l'alarme fut aussi tost par tout. On commença par fermer les boutiques & les portes des Eglises de ce quartier-là. On sonna le tocsin dans une Paroisse, puis dans une autre, & un moment aprés dans toutes celles de Paris, comme si le feu eust esté dans tous les quartiers.

Alors

Alors le Bourgeois ſort en armes ſous ſes Dixeniers, & ſous les Capitaines & les autres Officiers du Duc de Guiſe qui s'eſtoient meſſez parmi eux, pour les animer, & pour les inſtruire. Le Comte de Briſſac, qui ſe trouva pour lors au quartier de Univerſité vers la Place-Maubert, où Crucé, l'un des plus échauffez des Seize, faiſoit crier l'alarme environné d'une infinité d'écoliers, de porte-faix, de batteliers & d'artiſans tous armez, & qui n'attendoient que le ſignal pour donner ſur les Suiſſes, fut le premier qui fit tendre les chaiſnes, dépaver les ruës, & dreſſer des Barricades avec de groſſes pieces de bois & de ſtonneaux remplis de terre & de fumier, aux avenuës de la Place ; & ce mot de Barricades paſſant en un moment de bouche en bouche de l'Univerſité dans la Cité, & de la Cité dans la Ville, on fit le meſme par tout, & avec tant de promptitude, qu'avant midy ces Barricades que l'on pouſſoit de ruë en ruë, de trente pas, en trente pas, bien flanquées & garnies de Mouſquetaires, furent avancées juſqu'à cinquante pas du Louvre. De ſorte que les ſoldats du Roy ſe trouverent tellement envelopez, qu'ils ne pouvoient ni avancer ni reculer, ni faire le moindre mouvement ſans s'expoſer inutilement au danger inévitable d'eſtre percez des mouſquetades que le Bourgeois leur tiroit à coup ſeûr de derriere les Barricades, ou d'eſtre aſſommez d'une greſle

1588 de pavez qu'on faisoit tomber sur eux de toutes les fenestres.

Les Mareschaux d'Aumont & de Biron, & Villequier Gouverneur de Paris, avoient beau crier aux Bourgeois qu'on ne leur feroit aucun mal. Ceux-cy estoient trop échauffez pour les écouter, & croyoient plus à ce que Brissac, Bois-Dauphin, & les autres créatures du Duc de Guise leur crioient pour les animer contre les Royalistes; qu'on n'avoit fait entrer ces troupes que pour faire un massacre général de tous les bons Catholiques qui estoient entrez dans la Sainte Union, & pour abandonner au soldat leurs maisons, leurs biens & leurs femmes. Sur quoy l'on redoubloit les coups de mousquet & de pierre sur ces pauvres gens, & sur tout sur les Suisses, que le Bourgeois ne vouloit pas qu'on épargnast.

Il y en eût plus de soixante de tuez ou de griévement blessez, tant au Cimetiere Saint Innocent qu'au bas de la Place-Maubert, sans qu'on voulust leur donner de quartier: jusqu'à ce que Brissac, qui, l'épée à la main, faisoit toûjours pousser plus avant les Barricades, arrivant là, & voyant ces pauvres Estrangers qui crioient misericorde à deux genoux & les mains jointes, & faisoient le signe de la Croix, pour montrer qu'ils estoient bons Catholiques, arresta la furie bourgeoise, & leur faisant crier *Vive Guise*, ce qu'ils faisoient le plus haut qu'ils pouvoient pour

pour sauver leur vie, il se contenta de les mener desarmez & prisonniers dans la Boucherie du Marché neuf par le Pont S. Michel dont il s'estoit déja rendu maistre.

On ne peut nier que ce Comte n'ait esté celuy de tous les Ligueurs qui agît avec plus d'ardeur contre les Royalistes en cette fatale journée. Comme il estoit extrémement aigri de ce que le Roy luy avoit refusé l'Admirauté, & qu'en la luy refusant il avoit dit d'une maniere fort desobligeante, que c'estoit un homme qui ne valoit rien ni sur terre ni sur mer, en l'accusant de n'avoir pas bien fait en la bataille des Açores, où la flotte de Philippes Strossi fut défaite par le Marquis de Sainte Croix, il brûloit d'envie de s'en venger. Et comme il vit les soldats enfermez de tous costez entre les Barricades dont il avoit esté l'Auteur, & les Suisses à sa discretion, on dit qu'il s'écria, comme insultant au Roy par une raillerie piquante, & s'applaudissant à soy-mesme: *Au moins le Roy sçaura qu'aujourd'huy j'ay trouvé mon élement, & que si je ne suis bon ni sur terre ni sur mer, je vaus quelque chose sur le pavé.* *D'Aubigné.*

C'est ainsi que le peuple poussoit toûjours ses avantages plus avant, & sembloit mesme estre déja sur le point d'investir le Louvre, tandis que le Duc de Guise, par les ordres secrets duquel tout se conduisoit avec beaucoup d'ordre dans cette effroyable confusion, se prome-

1588 noit presque tout seul en son Hostel, répondant froidement à la Reine & à ceux qui venoient à luy coup sur coup de la part du Roy, pour le prier d'appaiser ce tumulte, qu'il n'estoit pas maistre de ces bestes feroces, échappées qu'on avoit eû grand tort d'irriter comme on avoit fait.

Mais enfin quand il vit que tout estoit à sa discretion, il alla luy-mesme de barricade en barricade avec une baguette à la main, défendant au peuple qui luy obéïssoit aveuglément, de passer plus outre, & l'exhortant à se tenir simplement sur la défensive. Il parla mesme fort civilement aux Gardes Françoises, dont il eust pû alors disposer comme il luy eust plû. Il se plaignit seulement à leurs Officiers des conseils violens que ses ennemis avoient donnez au Roy pour opprimer son innocence & celle de tant de bons Catholiques qui ne s'estoient unis que pour maintenir l'ancienne Religion. Aprés quoy il donna ordre au Capitaine Saint Paul de reconduire au Louvre ces soldats, mais les armes basses & teste nuë en posture de vaincus, pour donner cette satisfaction aux Parisiens, qui regardoient avec joye ce spectacle, comme le plus agréable effet de leur victoire. Il y fit aussi remener les Suisses de la mesme maniere par Brissac : & fit dire au Roy que pourveû que la Religion Catholique fust en seûreté & maintenuë en France en l'estat qu'elle y devoit estre,

& que

& que luy & les siens fussent mis à couvert des entreprises de leurs ennemis, ils luy rendroient tous les services que de bons sujets doivent à leur souverain Seigneur.

Cela fait voir assez clairement, ce me semble, que jamais ce Prince n'eût intention de se saisir de la personne du Roy, & de l'enfermer dans un monastere, comme ce Nicolas Poulain qui luy donnoit tant de faux avis, & plusieurs Ecrivains de l'une & de l'autre Religion l'ont voulu faire accroire au monde. Car s'il l'eust eû, qui l'empeschoit de faire investir le Louvre, comme il le pouvoit aisément le mesme jour, en faisant pousser dans la chaleur de ce tumulte les Barricades plus avant? Et Pourquoy renvoyer au Roy ses Gardes Suisses & Françoises, s'il l'eust voulu attaquer dans son Louvre? Ce n'estoit pas là ce qu'il prétendoit; mais bien de défendre & de proteger hautement ses Ligueurs, & de se servir d'une conjoncture si favorable pour obtenir les choses qu'il demanda, & qui sans doute l'eussent mis én estat de pouvoir monter sur le Trône aprés la mort du Roy, & de se rendre maistre absolu des affaires durant tout son Regne.

En effet, comme la Reine eût entrepris de faire l'accommodement, croyant pouvoir rentrer par là dans les affaires dont les Favoris l'avoient éloignée, & qu'elle luy eût demandé ce qu'il prétendoit, il proposa

1588 des choses si étranges, & avec tant de hauteur & de résolution, parlant en vainqueur, qui veut disposer comme il luy plaist de la fortune du vaincu, que toute adroite qu'elle estoit à tourner les esprits, elle desespera d'abord de pouvoir réüssir. Car encherissant encore sur les Articles de Nancy, il demanda, *Que pour la seûreté de la Religion Catholique dans ce Royaume, le Roy de Navarre & tous les Prnices de la Maison de Bourbon qui l'avoient suivi daus ces dernières guerres, fussent déclarez décheûs à perpetuité au droit de succeder à la Couronne. Que le Duc d'Espernon, la Vallette son frere, François d'O, les Marschaux de Rets & de Biron, le Colonel Alphonse d'Ornano, & tous les autres, qui comme ceux-cy estoient fauteurs des Huguenots, ou mesme qui se trouveroient avoir quelque intelligence avec eux, fussent privez de leurs Gouvernemens & de leurs Charges, & bannis de la Cour, sans esperance d'y pouvoir jamais rentrer. Qu'on donnast la dépouille de ceux-cy aux Princes de sa Maison, & aux Seigneurs qui estoient tout à sa devotion, dont il fit une longue liste. Que le Roy cassast sa garde des Quarante-cinq inconnuë à ses Prédecesseurs, protestant qu'autrement il ne pourroit jamais prendre confiance en luy, ni approcher de sa personne. Qu'il plust à Sa Majesté de le déclarer son Lieutenant Général dans tous ses Estats, avec la mesme autorité que le feu Duc de Guise son pere avoit eüe sous le Regne de François II. moyennant quoy il esperoit de luy rendre si bon compte des Huguenots, que*

dans peu de temps il n'y auroit plus que la seule Religion Catholique en tout son Royaume. Enfin que l'on assemblast au plûtost les Estats Généraux à Paris où tout cela fust confirmé, & où pour empescher à l'avenir que les Favoris, qui vouloient disposer de toutes choses comme il leur plaisoit, n'abusassent de leur faveur, on établist une forme immuable de gouvernement que le Roy mesme ne pourroit changer.

Il est tout évident que des demandes si déraisonnables, si hautaines & si choquantes tendoient à mettre tout le Gouvernement & le pouvoir entre les mains du Duc, qui estant maistre des Armées, des Charges & des Gouvernemens des principales Provinces par luy mesme, par ses parens, & par ses créatures, & des Estats où il ne doutoit point qu'il ne deust estre tout puissant, principalement à Paris, disposeroit de tout absolument. De sorte qu'il ne luy manqueroit plus que le Trône, auquel il y a bien de l'apparence qu'il prétendoit pour lors, s'il survivoit au Roy, à l'exclusion des Bourbons, lesquels il vouloit faire déclarer incapables d'y monter.

C'est pourquoy la Reine voyant qu'il ne vouloit rien relascher de ces articles, & commençant à craindre qu'il ne fist plus qu'elle ne vouloit, conseilla elle-mesme au Roy de sortir promptement de Paris tandis qu'il le pouvoit encore. Et quoyque quelques-uns de ses principaux Officiers, comme entre autres le Chancelier de

1588 Chiverny, & les sieurs de Ville-Roy de Villequier, qui croyoient qu'on gagneroit plus par la négotiation, & prévoyoient que les Huguenots & le Duc d'Espernon, qu'ils n'avoient pas sujet d'aimer, tireroient avantage de cette retraite peu digne d'un Roy, taschassent de l'en détourner: mille faux avis qui luy venoient a tous momens qu'on l'alloit investir, & sa timidité ordinaire, jointe à la défiance qu'il avoit du Duc de Guise, lequel il consideroit alors comme son plus grand ennemi, luy firent enfin prendre ce parti.

Relation de Miron. Journal M. S. d'Ant. Loysel.

Ainsi le lendemain, sur le midy, pendant que la Reine estoit allé faire des propositions au Duc pour l'amuser, le Roy feignant de s'aller promener aux Tuilleries, prit la bote dans ses écuries, & montant à cheval accompagné de quinze ou seize Gentilshommes & de dix ou douze Valets-de-pied, ayant fait avertir les Gardes de le suivre, il sortit par la porte Neuve, allant toûjours au grand galop, de peur d'estre suivi des Parisiens, jusqu'à ce qu'estant arrivé au-dessus de Challiot, il s'arresta pour regarder Paris. On dit que reprochant alors à cette grande ville qu'il avoit toûjours honorée & enrichie par sa presener, son ingratitude, il jura qu'il n'y rentreroit jamais que par la bresche, pour la mettre en estat de ne pouvoir plus jamais s'élever contre son Roy. Puis il al-

la

la coucher à Trappes, & se rendit le jour suivant à Chartres, où ses Officiers, les gens de son Conseil, & les Courtisans allerent aussi les uns aprés les autres en fort grand desordre, ceux-cy à pied, ceux-là à cheval & sans botes, quelques-uns sur leurs mulles & en robbe, chacun s'estant échapé comme il put, & fort à la haste, de peur d'estre arresté; tous enfin à peu prés en l'estat où estoient les gens de David au sortir de Jerusalem, allant en un pitoyable équipage aprés leur pauvre Maistre qui fuyoit devant le rebelle Absalom.

Le Duc de Guise, qui d'une part n'avoit pas voulu pousser les choses à l'extrémité, afin de pouvoir faire son Traité avec le Roy sans qu'on pust dire qu'il n'estoit point libre, & de l'autre n'avoit pas cru qu'il se deust retirer de la sorte comme fuyant devant ses Sujets, qui s'estant arrestez depuis vingt-quatre heures à cinquante pas du Louvre ne se mettoient pas en estat de le poursuivre, fut fort surpris de cete retraite laquelle luy rompoit toutes les mesures qu'il avoit prises. Mais comme il avoit toûjours une admirable presence d'esprit, & qu'il sçavoit prendre sur le champ fort résolument son parti en toutes les rencontres, quelque fascheuses qu'elles fussent: il il prit celuy de mettre en estat de ne rien craindre, de s'en rendre paisible, d'y rétablir toutes choses dans la tranquilité ordinaire, & de faire sçavoir à toute la Fran-

1588 ce, avantage, comment toutes les choses s'estoient passées à la journée des Barricades.

Journal de Loysel. Pour cét effet, il s'empara de tous les lieux les plus forts de Paris, du Temple, du Palais, de l'Hostel de Ville, des deux Chastelets, des Portes où il mit des Gardes, de l'Arcenac & de la Bastille qui luy fut renduë trop facilement par le Gouverneur Testu, & dont il dona le Gouvernement à Bussy le Clerc, le plus audacieux des Seize. Il obligea les Magistrats à rendre la justice comme auparavant. Il établit un nouveau Prevost des Marchands, des Eschevins, un Lieutenant Civil, des Colonels & des Capitaines de quartiers tout dévoüez à la Ligue, en la place de ceux qui luy estoient suspects. Il reprit, sans beaucop de peine, toutes les places au dessus & au dessous de la riviere, pour avoir libres les passages des vivres. Il écrivit enfin au Roy, aux Villes, & à ses amis particuliers, & fit des Manifestes d'un stile où il n'y avoit rien que de grand & de généreux dans la maniere dont il taschoit de se justifier, sans rien perdre du respect qu'on devoit au Roy, protestant toûjours qu'on estoit tout prest à luy rendre une parfaite obéïssance, & qu'on ne prétendoit autre chose, sinon qu'on pourveust à la seûreté de la Religion & des bons Catholiques qu'on avoit voulu opprimer par les pernicieux conseils de ceux qui s'entendant avec les Héretiques ne songeoient qu'à ruiner la Religion & l'Estat.

Lettres du Duc de Guise Mem de la Ligue. t. 2.

Mem. de la Ligue t. 2.

Cayet. t. 1.

Ces

Ces Lettres jointes à celles que les Parisiens écrivirent aux autres Villes, les exhortant à s'unir avec eux pour leur commune conservation dans la Foy Catholique; & celles du Roy qui estoient au contraire d'un stile trop mol, & où il paroissoit beaucoup plus de crainte & d'excuse que de colere & de juste plainte d'un si grand attentat, firent que la pluspart des peuples, bien loin de se scandaliser des Barricades, les approuverent, en loûant hautement la conduite du Duc de Guise, qu'ils croyoient estre tout rempli d'un tres-grand zele pour la Foy Catholique, pour le bien du Royaume, & pour le service du Roy. Et comme il ne souhaitoit rien tant que de les confirmer en cette opinion, il voulut bien que le Corps envoyassent leurs Députez au Roy, pour supplier tres-humblement Sa Majesté d'oublier le passé, & de retourner dans sa bonne ville de Paris, où ses tres-fideles Sujets estoient tout prests de luy donner toutes les marques les plus éclatantes de leur obéïssance & de leur dévoûement à son service.

Lettres du Roy, ibid.

Il souffrit mesme que l'on fist des Processions en habit de Penitens, pour demander à Dieu qu'il luy plust amollir le cœur du Roy. Et cela se fit avec tant d'ardeur, qu'il y en eût une qui alla de Paris jusqu'à Chartres en un équipage tout extraordinaire sous la conduite du fameux Frere Ange. Ce bon Pere estoit Henry de Joyeuse,

Cayet. D'Aubigné.

1588 se, Comte du Bouchage, & frere du défunt Duc. Il s'estoit fait Capucin depuis un an ou environ, ayant esté si fort touché de la mort & des bons exemples de sa femme Catherine de Nogaret sœur du Duc d'Espernon, & du desir de faire penitence, que ni les larmes de son frere, ni les prieres & les caresses du Roy qui l'aimoit beaucoup, ni les ardentes sollicitations de toute la Cour ne le purent jamais détourner de cette résolution qu'il prit d'embrasser une vie si austere. Celuy-cy donc s'estant mis une couronne d'épines sur la teste & une grosse Croix sur les épaules, suivi de ses confreres, & d'un fort grand nombre de Penitens & de personnes qui representoient par leurs habits les divers personnages de la Passion, conduisit, en chantant des Pseaumes & des Litanies, cette Procession. Elle regla tellement sa marche, qu'elle entra dans la grande Eglise de Chartres comme le Roy y estoit à Vespres; & en y entrant elle se mit à chanter d'un ton fort lugubre le *Miserere*, tandis que deux Capucins frapoient à grands coups de foüet sur le dos découvert du pauvre Frere Ange, qui par une application qui n'estoit pas trop difficile à faire, ni trop avantageuse aux Parisiens, sembloit demander au Roy qu'il leur pardonnast comme Jesus-Christ avoit bien voulu pardonner aux Juifs les horribles excés qu'ils avoient commis contre luy.

Un

Un ſpectacle ſi ſurprenant produiſit divers mouvemens dans les eſprits des aſſiſtans ſelon leurs differentes diſpoſitions. Les uns en furent attendris, les autres en rirent, quelques-uns meſme s'en faſcherent, & ſur tout le Mareſchal de Biron, que ces ſortes de dévotions n'accommodoient gueres, & qui craignant qu'il ne ſe fut meſlé parmi ces gens-là quelques dangereux Ligueurs venus exprés pour ſoulever le peuple, conſeilloit au Roy de les faire tous arreſter. Mais ce bon Prince, qui nonobſtant tous ſes defauts avoit dans l'ame un grand fonds de pieté, & beaucoup de reſpect pour tout ce qui regarde la Religion, rejetta bien loin ce conſeil. Il les écouta plus favorablement encore qu'il n'avoit oüi les harangues des autres Députez, & leur promit de leur octroyer le pardon qu'ils luy demandoient pour la Ville qu'il avoit toûjours tant cherie, pourveû qu'elle rentraſt dans ſon devoir. Et certes, il y a bien de l'apparence qu'il l'euſt fait deſlors tres-volontiers, ſi on ne l'euſt extrémement irrité de nouveau, en luy propoſant les conditions auſquelles on prétendoit avoir cette paix qu'on luy demandoit.

Car le Duc de Guiſe, à qui toutes ces belles apparences pouvoient beaucoup ſervir & ne pouvoient nuire, & qui alloit toûjours droit à ſes fins, ſceût ſi bien ménager l'eſprit de la Reine Mere, qui avoit témoigné d'abord eſtre extrémement

1588 ment choquée de ses demandes, qu'il la fit adroitement rentrer dans ses interests par deux passions que'elle avoit dans l'ame. Elle desiroit de faire regner, aprés la mort du Roy, son petit-fils Henry de Lorraine Marquis du Pont, & croyoit que le Duc de Guise y contribuëroit de sa part tout ce qu'il pourroit. Mais elle ne voyoit pas, toute habile femme qu'elle estoit, que ce Prince ne faisoit que l'amuser sur un point si délicat, auquel il aspiroit sans doute beaucoup plus pour luy-mesme que pour un autre. Elle haïssoit fort le Duc d'Espernon; & comme elle croyoit que c'estoit luy, qui possedant l'esprit du Roy, la luy avoit renduë suspecte, elle avoit grande envie de le faire sortir de la Cour, croyant par là pouvoir rentrer dans le Gouvernement dont les Favoris l'avoient éloignée. Et le Duc de Guise, qui n'aimoit nullement le Duc d'Espernon, desiroit la mesme chose pour le moins autant qu'elle, mais pour une fin bien differente de la sienne, car il vouloit luy-mesme s'emparer du Gouvernement. Ainsi ce Prince fort adroit, dissimulant toûjours, & cachant finement les veritables motifs par lesquels il agissoit, fit enfin consentir la Reine à tout ce qu'il voulut, & sur tout luy fit trouver bon qu'on presentast au Roy une Requeste au nom des Cardinaux, des Princes, des Pairs de France, des Seigneurs, des Députez de Paris & des autres villes, & de tous les Catho-

Requeste presentée au Roy par Mess. les Cardinaux, Princes & Seign. & les Deputez de Paris, &c.

Catholiques un pour la défense de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine.

Cette Requeste, qui dans la maniere d'exposer les choses estoit extrémement respectueuse, contenoit néanmoins dans le fond certains articles du moins aussi forts que ceux de Nancy, & meme que ceux qui avoient esté un peu auparavant proposez à la Reine par le Duc de Guise. Car, aprés avoir protesté d'abord, qu'en tout ce qui s'estoit passé jusques alors on n'avoit rien fait que par un pur zele de l'honneur de Dieu; & pour la conservation de son Eglise: on demande au Roy, *Qu'il fasse la guerre aux Huguenots. & qu'on ne fasse point de paix jusqu'à ce qu'on ait extirpé toutes les Héresies. Qu'il luy plaise de se servir du Duc de Guise dans une si juste & si sainte entreprise. Qu'on chasse de la Cour, & qu'on dépouille de toutes leurs Charges tous ceux qui ont une intelligence secrete avec les Huguenots, & principalement le Duc d'Espernon & la Valette son frere*, contre lesquels ont dit dans cette Requeste toutes les choses les plus fascheuses, & que l'on croit estre les plus capables de les rendre odieux & insupportables à toute la France. *Que l'on delivre le Royaume de la juste crainte qu'on a de tomber un jour sous la puissance & domination des Héretiques. Et que pour donner à la ville de Paris une pleine asseûrance qu'elle pourra vivre desormais dans une parfaite tranquilité sans crainte qu'on luy fasse aucune insulte, outre que les nouveaux Prevost* *des*

Mem. de la Ligue. tom. 2.

1588 *des Marchands & Eschevins soient confirmez, elle ait encore une pleine & entiere liberté d'élire à l'avenir ceux qu'elle voudra qui remplissent ces places, & celle de ses Capitaines & de ses Colonels.*

Cette Requeste déplut extrémement au Roy, qui ne voyoit que trop qu'on vouloit encore luy faire la loy, aprés l'avoir si cruellement offensé. Il la fit donc examiner dans son Conseil, où l'on n'avoit garde de s'accorder, à cause des interests fort differens de ceux qui en estoient. Il n'y avoit que deux partis à prendre sur cela, ou de se joindre à la Ligue contre les Huguenots, comme elle le demandoit, ou de luy faire fortement la guerre, en se joignant aux Huguenots, sans quoy l'on n'eust pas réüssi dans cette entreprise. Ceux qui n'aimoient pas le Duc d'Espernon, desquels le nombre estoit fort grand, & qui craignoient que la jonction des forces du Roy avec celles des Huguenots ne fust tres-préjudiciable & à sa réputation & plus encore à la Religion, estoient pour le premier parti, & conseilloient qu'on s'accordast comme on pourroit avec le Duc de Guise, ce que la Reine souhaitoit aussi. Mais les autres, dont la pluspart estoient de ceux desquels le Duc avoit demandé l'éloignement, insistoient fort sur le second, & vouloient qu'on luy fist la guerre à toute outrance, se servant pour cela de toutes les forces que le Roy pourroit tirer indifferemment des Catholi-

ques

ques & des Huguenots, puis que ce n'estoit pas une guerre de Religion, & qu'il ne s'armeroit que pour dompter & pour chastier ses Sujets rebelles.

Il seroit assez difficile de dire bien précisément quelle fut la veritable résolution que le Roy prit sur deux avis si differens. Ce qu'il y a de bien certain, est qu'aprés avoir long-temps déliberé, beaucoup plus encore avec luy-mesme qu'avec ceux de son Conseil, il sembla s'estre enfin tout-à-coup déterminé à suivre le premier, soit que, comme il estoit tres-bon Catholique, & n'aimoit nullement les Huguenots, il ne pust encore se résoudre à s'unir avec eux, soit qu'il ne se crust pas alors assez fort, mesme avec le Roy de Navarre, pour détruire la Ligue devenuë plus puissante que jamais depuis les Barricades, & ayant un Chef aussi habile, aussi hardi, & aussi heureux que l'estoit le Duc de Guise; ou enfin, ce que plusieurs ont cru, que s'estant fortement persuadé qu'il ne seroit jamais en sûreté, ni le maistre dans son Royaume, tandis que ce Prince, qu'il haïssoit alors comme le plus grand ennemi qu'il eust, seroit en vie, il eust dés ce moment-là résolu en luy-mesme de s'en défaire, & pour l'attirer dans le piege qu'il luy préparoit, de luy accorder, comme pour le bien de la paix, presque tout ce qu'il demandoit.

Relation du Medecin Miron, dans l'Hist. des Card. du sieur Aubery, t. 5.

Quoy qu'il en soit, car je ne voudrois pas que l'on prît pour des veritez de simples con-

1588 conjectures, qui peut-estre ne sont pas trop bien fondées: il est certain qu'encore que le Roy fust extrémement aigri contre ceux de la Ligue, il répondit à leur Requeste avec beaucoup de douceur & de moderation, les asseûrant qu'il assembleroit les Estats dans le mois de Septembre à Blois, pour aviser aux moyens de les satisfaire, & de les delivrer de la crainte qu'on avoit de tomber un jour sous la domination d'un Prince Huguenot; que pour ce qui regarde le Duc d'Espernon, il rendroient justice en Prince équitable, & feroit voir qu'il préferoit l'utilité publique à tous les interests particuliers.

Mem. de Chiver. Mem. de la Ligue. Davila.

En effet, avant toutes choses ce Duc, auquel on osta le Gouvernement de Normandie, fut obligé de sortir de la Cour, & de se retirer à Angoulesme. On fit peu aprés un Traité particuliers avec les Seigneurs de la Ligue; ausquels, outre les places qu'ils tenoient déja, on donna encore les villes de Montreuïl, d'Orleans & de Bourges pour six ans. On leur promit la publication du Concile de Trente, à la réserve de ce qui y estoit contre les Libertez de l'Eglise Gallicane. On donna au Duc de Guise, au lieu de la qualité de Connestable, celle de Chef de la Gendarmerie Françoise qui signifie la mesme chose. On luy promit de dresser deux armées contre les Huguenots, l'une en Dauphiné sous le commandement du Duc de Mayenne, & l'autre en Saintonge & en Poitou, qui seroit com-

commandée par tel Chef qu'il plairoit au Roy; car le nouveau Conneſtable, ſous un autre nom, ne vouloit pas s'éloigner de la Cour, pour empeſcher qu'on n'yfiſt rien au deſavantage de ſon parti. Enfin le Roy fit publier ce fameux Edit de Iuillet, qu'il voulut qui fuſt appellé l'Edit de Réunion, où il fait en faveur de la Ligue plus encore qu'elle ne vouloit.

Car aprés avoir déclaré dans cét Edit, qu'il veut que tous ſes Sujets s'uniſſent avec luy, pour faire en ſorte, *que comme leurs ames ſont rachetées d'un meſme prix par le Sang de Noſtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, eux auſſi & toute leur poſterité ſoient luy un meſme Corps: Il jure, qu'il employera toutes ſes forces, ſans épargner ſa propre vie, pour exterminer de ſon Royaume toutes les Héreſies condamnées par les Conciles; & principalement par celuy de Trente, ſans faire jamais aucune paix ou tréve avec les Héretiques, ni aucun Edit en leur faveur. Il veut que tous les Princes, Seigneurs, Gentilshommes & Habitans des villes, & généralement tous ſes Sujets, Eccleſiaſtiques & Seculiers, faſſent le meſme ſerment. De plus, qu'ils jurent & promettent dés-à-preſent & pour jamais, aprés qu'il aura plû à Dieu diſpoſer de ſa vie, ſans luy donner des enfans maſles, de ne recevoir à eſtre Roy, Prince quelconque qui ſoit Héretique ou fauteur d'Héreſie. Déclare rebelles & criminels de leze Majeſté, & décheûs de tous les privileges qu'on leur a jamais octroyez, tous les particuliers &* tou-

Mem. de la Lig. t. 2. p. 574. Cayet. t. 1. p. 70. Mem. de Moroſ. l. 2. c. 24.

1588 *toutes les villes qui refuseront de prester ce serment, & de signer cette union. Promet de ne donner jamais aucune Charge militaire qu'à ceux qui feront notoirement profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; & defend tres-expressément de recevoir qui que ce soit en l'exercice d'aucun Office de Iudicature & de Finance, qu'il n'apparoisse de sa Religion Catholique, Apostolique & Romaine, par l'attestationde l'Evésque ou de ses Vicaires, ou au moins des Curez ou de leurs Vicaires, avec la déposition de dix témoins, personnages qualifiez & non suspects. Iure aussi de tenir pour ses bons & loyaux Sujets, & de proteger & défendre tant ceux qui l'ont toûjours suivi, que tous les autres qui se sont unis & associez cy-devant contre les Héretiques, & qu'il réunit maintenant avec soy, afin d'agir de concert tous ensemble pour la mesme fin; & qu'il tient pour non avenu tout ce qu'il sémble avoir esté fait contre luy, tant en la ville de Paris que par tout ailleurs, particulierement depuis le douziéme de May jusqu'au jour de la publication de cét Edit, sans que personne en puisse estre jamais recherché ni inquieté pour quoy que ce soit. Mais il veut aussi que tous ses Sujets, de quelque qualité qu'ils soient, jurent qu'ils renonceront à toutes les Ligues & Conféderations, tant dehors que dedans le Royaume, contraires à cette union, sur peine d'estre punis comme infracteurs de leur serment, & criminels de leze-Majesté*

Cét Edit fut verifié au Parlement le ving & uniéme de Juillet, publiée en suite, & re

ceû avec des transports de joye tout extraordinaires des Ligueurs, qui croyoient avoir remporté une pleine victoire sur le Roy, qu'ils voyoient entierement soumis à la volonté de leurs Chefs. Luy-mesme aussi, par une profonde dissimulation, à ce qu'on dit, faisoit de son costé tout ce qu'il pouvoit pour les confirmer dans cette créance, en faisant paroistre qu'il avoit la plus grande joye du monde d'avoir fait cette paix. Il fit signer avec beaucoup d'empressement cét Edit à tous les Princes & à tous les Seigneurs qui estoient alors à la Cour. Il convoqua les Estats du Royaume à Blois pour le commencement d'Octobre. Il fit verifier en Parlement les Lettres de l'Intendance générale du Duc de Guise sur toutes les armées, avec le mesme pouvoir qui est attaché à la charge de Connestable. Il le receût à Chartres avec des marques si particulieres d'estime, d'affection & de confiance, qu'on crut que cette tendre amitié qui estoit entre eux, lors que le Roy n'estoit encore que Duc d'Anjou, s'alloit renoüër. Il caressa toutes ses créatures, ausquelles il donna de grands emplois, & enfin, pour le contenter dans le point le plus délicat, il fit solennellement déclarer le Cardinal de Bourbon, le plus proche parent de son sang, en luy accordant les privileges & les prérogatives dont l'heritier présomptif de la Couronne doit joüir.

Relation de Miron.

Aprés tout, comme il est bien difficile qu'une

1588 qu'une violente passion qu'on a dans l'ame, quelque soin qu'on apporte à la cacher, ne se fasse connoistre par ses suites, & par certains indices qui échappent mesme aux plus fins : aussi ce Prince, tout sçavant qu'il estoit en l'art de dissimuler, ne le put si-bien faire, qu'il ne donnast lieu aux plus éclairez de croire, ou du moins de soupçonner que tout ce qu'il faisoit alors pour témoigner sa joye, n'estoit que pour couvrir sa douleur, son indignation, sa colere & sa haine, qui le sollicitoient sans cesse de se venger de céux qui l'avoient si indignement traité.

Car estant allé de Chartres à Roüen, où il avoit fait l'Edit de Réünion, il ne voulut jamais à son retour aller à Paris, quelque instance que les Députez du Parlement & ceux de la Ville luy en fissent, & s'excusa toûjours assez froidement sur les préparatifs qu'il luy falloit faire pour les Estats de Blois. Il retint auprés de sa personne, pour sa garde particuliere, les Quarante-cinq que le Duc de Guise avoit demandé que l'on éloignast. Il donna le commandement de l'armée de Poitou au Duc de Nevers, que le Duc de Guise son beaufrere ne pouvoit souffrir depuis qu'il avoit renoncé à la Ligue. Il n'avoit plus pour confidens que le Mareschal d'Aumont, le Seigneur Nicolas d'Angennes de Rambouïllet, le Colonel Alphonse d'Ornano, & quelque autres qui n'aimoioent nullement le Duc.

Enfin

Enfin ce qui fut d'un fort grand éclat, le Chancelier de Chiverny, le Présidens de Belliévre & Brulart, & les sieurs de Ville-Roy & Pinart Secretaires d'Estat, qui avoient esté d'avis qu'on s'accommodast avec le Duc de Guise, furent disgraciez. La Reine Mere qui avoit ménagé cét accommodement n'eût presque plus de part aux affaires, & ne fut plus du tout du Conseil secret. Et l'on donna les Sceaux à François de Monthelon fameux Avocat, homme d'une rare integrité, & d'une fidelité inviolable au service du Roy, qui l'éleva à cette haute dignité sans qu'il y pensast, à la recommandation du Duc de Nevers, qu'on sçavoit être fort broüillé avec le Duc de Guise. ANN. 1588. *Memoires de Chiverny & de Ville-Roy &c.*

Tout cela sans doute estoit bien capable de donner à penser à ce Prince, & de le faire du moins douter de la sincerité du Roy à son égard. Mais le florissant estat où il se voyoit, les loûanges qu'on luy donnoit, l'applaudissement des peuples & de la Cour mesme qui admiroit sa conduite & son bonheur, & le regardoit comme l'arbitre & le maistre des affaires, & la certitude qu'il croyoit avoir que rien ne se feroit que selon sa volonté dans les Estats, l'avoient tellement aveuglé, qu'il ne voyoit plus rien qui fust capable de luy nuire, non pas mesme de l'ébranler, & de donner la moindre atteinte à sa bonne fortune qu'il avoit si bien établie. Ainsi ce fut comme en triomphe

ANN. 1588. qu'il entra sur la fin du mois de Septembre à Blois, où le Roy se rendit en mesme temps pour y donner ordre aux préparatifs des Estats.

Davila. Cayet. Mem de la Lig. t. 2.

Il voulut qu'on s'y disposast par deux actions éclatantes de pieté, qui furent une Procession tres-dévote & tres magnifique que l'on fit le premier Dimanche d'Octobre second de ce mois; & une Communion générale que tous le Deputez firent le Dimanche suivant neuviême d'Octobre, auquel le Roy, en signe d'une parfaite réconciliation, reçeût avec le Duc de Guise le précieux Corps de Jesus-Christ, par la main du Cardinal de Bourbon, dans l'Eglise de Saint Sauveur. En suite tous ceux que l'on attendoit encore estant arrivez, cette Assemblée des Estats commença le Dimanche seiziême du mois dans la grand' Salle du Chasteau.

Comme je ne dois dire de cette Assemblée que ce qui regarde précisément l'Histoire de la Ligue, je ne feray pas le detail de tout ce qui s'y passa. Je diray seulement que le Roy, qui estoit naturellement éloquent, en fit l'ouverture par une harangue excellemment belle, où aprés avoir dit d'une maniere tres-majestueuse les choses du monde les plus fortes & les plus touchantes pour exhorter les Députez à faire leur devoir, il ne put, ou ne voulut pas dissimuler qu'il n'avoit pas tellement oublié le passé, qu'il n'eust pris une forte résolution de chastier exemplairement ceux

qui

qui agiroient encore contre son autorité ANN.
par cét esprit de ligue & de cabale qui a- 1588.
voit pensé ruiner l'Estat, & tous ceux qui auroient d'autre union que celle que les membres doivent avoir avec leur chef, & les Sujets avec leur Roy.

Cela toucha si sensiblement les Ligueurs de cette Assemblée, & principalement leur Chef, qui crut que tout ce discours s'addressoit à luy, qu'ils en vinrent jusqu'à menacer de rompre les Estats par leur retraite, si le Roy, qui voulut que l'on imprimast sa harangue, ne supprimoit, ou ne corrigeoit du moins cét endroit. Il y en a qui disent qu'aprés quelques contestations assez facheuses, le Roy souffrit enfin qu'on y changeast quelque chose, & qu'on adoucist un péu les termes plus forts dont il s'estoit servi. Mais quelques autres, & de ceux mesmes qu'il l'entendirent, asseûrent qu'elle parut au mesme estat qu'elle fut prononcée. Quoy qu'il en soit, il est certain que cette plainte aigrit extrémement l'esprit du Roy, qui vit bien par là que la Ligue, pour s'estre réünie avec luy, ne laissoit pas d'avoir encore ses interests particuliers fort differens des siens.

Je diray de plus, qu'il en fut pleinement persuadé, lors qu'il s'apperçeût que le Duc de Guise, qui en estoit le veritable Chef, alloit estre plus puissant que luy dans les Estats. Car outre que la pluspart des Deputez avoient esté choisis par les brigues

ANN. 1588. que ses créatures avoient faites dans les Provinces; ceux qui furent éleûs pour présider à chaque Ordre, sçavoir les Cardinaux de Bourbon & de Guise pour le Clergé; le Comte de Brissac & le Baron de Magnac pour la Noblesse; & le Prevost des Marchands la Chapelle-Martau pour le tiers Ordres, étoient entierement à luy.

Ainsi, aprés qu'à la seconde Séance on eût solennellement confirmé, juré de nouveau, et fait passer en loy fondamentale de l'Estat de l'Edit de Réünion; quand on leût les Cahiers des trois Ordres, il vit que sous prétexte de vouloir réformer quelques abus qui s'estoient glissez dans l'Estat, ils estoient remplis d'une infinité de propositions qui tendoient manifestement à diminüer, ou plûtost à anéantir l'autorité Royale, & à reduire le Gouvernement à tel point, qu'il ne restast plus au Roy que le nom & la vaine apparence de Souverain Monarque, & que tout le réel & le solide de la Souveraineté fust à ceux de la Ligue qui dépendoient absolument du Duc de Guise.

De plus, ils ne se contentoient pas de proposer ces choses, laissant au Roy, selon l'ancienne coustume & la Loy de la Monarchie, la liberté d'en ordonner ce qu'il trouveroit le plus à propos, aprés les avoir bien examinées dans son Conseil: mais ils prétendoient qu'aprés qu'elles auroient esté receûës du consentement des trois Ordres, elles passassent pour des

des décisions & résolutions certaines & inviolables, sans que le Roy eust le pouvoir d'y rien changer dans son Conseil. Sur cela, ils vouloient qu'on moderast les tailles & les imposts, mais tellement outre mesure, qu'ils ostoient au Roy tout moyen de faire la guerre dans laquelle eux-mesmes l'avoient engagé. Que le Concile de Trente fust receu absolument & sans modification. Et le celebre Avocat Général Jacques de Faye d'Espesses, qui dans une grande Assemblée qu'on tint sur ce sujet, soustint tres-fortement contre quelques Decrets de ce Concile les Droits du Roy, & les Libertez de l'Eglise Gallicane dont il fit voir clairement la solidité, y fut si mal traité, quoy-qu'il eust confondu l'Archevesque de Lyon qui vouloit détruire ces Libertez, que le Roy qu'on attaquoit en la personne de son Avocat en conceut un extréme déplaisir.

ANN. 1588.

Mem dell: vit del Card Morosi l. 3 c. 11.

Mais sur tout ils faisoient instance, avec une incroyable opiniastreté, que le Roy de Navarre, qui de la Rochelle où il tenoit en mesme temps les Estats de son parti avoit envoyé proposer à ceux de Blois que l'on tinst un Concile général pour s'accorder; fust deslors declaré incapable de succeder jamais à la Couronne. Ils en avoient fait le Decret du consentement des trois Ordres, à la sollicitation particulierement de celuy de l'Eglise. Et le Roy, qui prévoyoit assez les terribles suites d'une si

Mem della vit. del. Card. Morosi l 3. c. 13.

ANN. 1588. haute injustice, & qu'on pressoit fort d'y souscrire, ne put s'en défendre, qu'en les amusant par des delais qu'il prit adroitement sous divers prétextes. On ne doutoit que le Duc de Guise, qui ayant pour luy plus des deux tiers des Estats en estoit le Maistre, ne fust l'auteur de toutes ces propositions si contraires aux veritables interests & à l'autorité du Roy, principalement quand on vit qu'il employoit toute sa brigue pour se faire déclarer par les Estats Lieutenant Général dans tout le Royaume, comme s'il eust voulu posseder cette suprême dignité indépendamment du Roy, & qu'il prétendist que ce Prince ne fust plus son Maistre, n'ayant plus le pouvoir de luy oster ce qu'il tiendroit d'une autre autorité que de la sienne.

Toutes ces choses si indignes de la Majesté d'un grand Roy, mirent enfin à bout sa patience, qui aprés une si longue dissimulation se changea tout-à-coup en fureur. De sorte que ceux de ses confidens qui souhaitoient ardemment la perte du Duc pour en profiter, n'eûrent point de peine à luy faire prendre alors pour des veritez tous les avis mesme les plus faux qu'on luy avoit si souvent donnez contre ce Prince, y ajoustant que c'estoit luy qui avoit porté sous main le Duc de Savoye à s'emparer du Marquisat de Saluces, comme il avoit fait tout nouvellement ; ce qu'ils asseûroient

roient fortement, quoy-que par son credit il eust fait resoudre les Estats à déclarer la guerre au Savoyard. Ainsi, soit que le Roy eust déja résolu long temps auparavant de se défaire du Duc de Guise, pour toutes les vieilles injures qu'il en avoit receûës, particulierement à la malheureuse journée des Barricades; soit que s'estant réconcilié de bonne foy il eust pris, ou peut-estre mesme repris cette résolution, le voyant agir contre luy dans les Estats dont il s'estoit rendu le Maistre, & se croyant perdu s'il ne se hastoit de le prevenir: il est certain qu'il ne délibera plus que de la maniere dont il exécuteroit au plûtost sa résolution. ANN. 1588.

Il n'y en avoit que deux à choisir: l'une, par les voyes de la Justice, en l'arrestant, pour luy faire son procés; & l'autre, par les voyez de fait, en le faisant tuer. Il consulta là-dessus fort secretement avec quatre ou cinq de ses confidens ausquels il se fioit le plus. L'un de ceux-cy estoit Beauvais Nangis, qui ayant bien servi le Roy dans son armée contre le Reitres, avoit eû le bonheur de rentrer si bien dans ses bonnes graces, que pour le récompenser de la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise que le Duc d'Espernon avoit obtenuë à son préjudice, il le fit depuis Admiral de France, quoy-qu'il n'ait pas joüi de cette grande dignité dont il n'eût que le Brevet.

Mem. MS. de Nangis.

Brevet du Roy pour la Charge d'Ad. de M. de Nangis, du 25 Février 1589.

ANN. 1588. Ce Seigneur, qui estoit aussi sage & modéré dans les déliberations, que prompt, brave & hardi dans l'execution, conclut pour la voye de Justice, soustenant qu'elle estoit non seulement la plus honneste, mais aussi la plus seure, parce que la seule crainte que les partisans du Duc de Guise auroient qu'on ne le tuast, s'ils entreprenoient de le delivrer par force, & d'empescher le cours de la Justice, les arresteroit tout court, & les retiendroit dans les termes de leur devoir. Qu'aprés tout, quand on l'auroit une fois arresté, comme on le pouvoit faire sans tumulte, il seroit fort aisé de luy donner des Commissaires qui luy feroient bonne & briéve justice, & de le faire en suite exécuter dans la prison; ce qui seroit selon les Loix. Que si au contraire on commençoit par une si sanglante exécution, il y avoit danger que cette action, qu'on ne pourroit jamais bien justifier, & que les Ligueurs feroient aisément passer dans le monde pour tyrannique & pour la plus horrible perfidie qui fut jamais, ne fist soulever la plus grande partie de la France, qui s'estoit deja si hautement déclarée pour ce Prince, qu'elle regardoit comme le plus puissant soustien de la Religion, & qu'elle prendroit alors pour un veritable Martyr. Mais les autres qui crurent qu'il étoit impossible de garder en cette occasion les formes & les loix ordinaires de la Justice, & que le Chef estant une fois abbatu,

toute la Ligue tomberoit comme un corps ſans teſte, furent d'avis que l'on s'en déſiſt promptement, ce qui eſtoit fort aiſé, principalement dans le Chaſteau, où le Duc, qui s'y eſtoit logé, eſtoit preſque à toute heure à la diſcrétion du Roy, duquel il paroiſſoit aſſez par là qu'il ne ſe défioit pas. ANN. 1588.

Cependant il eſt aſſeûré qu'on ne garda pas ſi bien le ſecret qu'il ne fuſt averti de plus d'un endroit de l'extréme danger où il eſtoit, & que l'on avoit réſolu ſa mort : & il ne mépriſa pas tant ces avis, tout intrépide qu'il eſtoit, ou qu'il paroiſſoit eſtre, en diſant toûjours, *On n'oſeroit*, que deux ou trois jours avant ſa mort il ne conſultaſt ſur une choſe qui luy importoit ſi fort avec le Cardinal de Guiſe ſon frere, l'Archeveſque de Lyon, le Préſident de Neuïlly, le Prevoſt des Marchands, & le ſieur de Mandreville Gouverneur de Sainte Menehoud, auſquels il ſe fioit le plus. Sur les preuves preſque certaines qu'on avoit du deſſein formé contre luy, ils vouloient tous qu'il priſt le plus ſeûr, & qu'il ſe retiraſt ſous quelque prétexte : excepté l'Archeveſque qui s'y oppoſa fortement, diſant, que puis qu'il eſtoit ſur le point de gagner la partie dans les Eſtats, où il auroit aſſeûrément tout ce qu'il prétendoit, il ne falloit pas la perdre en les quittant ; & qu'au reſte on ne devoit pas croire que le Roy fuſt ſi mal-aviſé que de s'expoſer luy-meſme à tout perdre,

Dépoſition de l'Archev. de Lyon au 5. Tom. de l'Hiſt des Card. Addit. aux Mem. de Caſt. t. 2.

ANN. 1588. dre, en faisant un si malheureux coup. A quoy Mandreville repartit en jurant, que pour un homme d'esprit comme luy, il raisonnoit fort mal. *Car*, dît-il, *vous parlez du Roy comme d'un Prince tres-sage & tres avisé qui prend garde à tout; & vous ne voyez pas que c'est un fou, qui ne songera qu'à exécuter ce que ce deux lasches passions de haine & de crainte qui le possedent luy auront mis une fois dans l'esprit, & ne pensera pas à ce que vous dites qu'un homme sage doit apprehender. Ce seroit donc une folie que de s'exposer de la sorte, sur une si foible raison, à perdre tout en un moment.*

C'est une chose étrange que les hommes les plus éclairez, qui pourroient éviter, s'ils vouloient prendre les moyens qu'ils en ont, ce que l'on appelle leur destinée quand le malheur est arrivé, s'y laissent entraisner comme par force, malgré toutes leurs lumieres & leur prévoyance, que leur temerité, & non pas une certaine prétenduë fatalité rend inutiles. On dit que le Duc de Guise avoûa que ce discours de Mandreville estoit le plue sensé, ajoustant néanmoins, qu'estant aussi avancé qu'il l'estoit, la mort mesme, quand il la verroit entrer par les fenestres, ne le feroit pas reculer d'un pas vers la porte pour l'éviter. Il y a pourtant bien de l'apparence que ce qui le fit parler de la sorte, avec tant de bravoure & de fermeté, fut la certitude qu'il croyoit avoir que le Roy, dont il connoissoit le genie, particulierement de-

Déposition de l'Archev. de Lyon.

depuis la Journée du Louvre où ce Duc se crut perdu, n'oseroit jamais se résoudre à en venir à une si terrible extrémité. ANN. 1588.

En effet, comme le sieur de Vins, l'un de ses plus grands confidens, luy eût écrit de Provence qu'il ne devoit pas se tenir si prés du Roy, ni s'asseûrer sur tous ces grands témoignages d'affection qu'il disoit en avoir receûs, il luy fit réponse qu'il ne se reposoit pas de son salut sur la vertu du Roy qu'il sçavoit estre tres-malin & tres-dissimulé, mais sur son jugement & sur sa crainte, n'estant pas croyable qu'il ne deust estre persuadé qu'il estoit ruiné s'il entreprenoit sur sa personne. Mais il n'apprit que trop, par une tres-malheureuse experience, qu'il devoit plûtost suivre un sage avis qu'il avoit approuvé, qu'une simple conjecture, & les mouvemens de sa générosité naturelle, que la sanglante catastrophe de sa mort, comme on juge des choses par l'évenement, a fait passer pour une fort grande témerité. *Mem. du Sieur de Peiresc. Le Labour. Addit l. 9. c. 4.*

Il ne faut pas que l'on s'attende que je m'arreste icy à décrire fort exactement toutes les circonstances de cette tragique action qui a esté si funeste à la France, & si mal receûë dans le monde. Outre qu'elles sont racontées fort diversement par les Historiens de l'une & de l'autre Religion, selon leurs differents passions, & que la plusspart sont ou fausses, ou tres-peu dignes d'estre remarquées : la chose se

ANN. 1588. fit si facilement & si brusquement, & d'une maniere si odieuse, qu'on ne la peut exprimer en trop peu de mots. Voicy donc simplement ce qui en est.

Aprés que le brave Grillon Mestre de Camp du Régiment des Gardes eût généreusement refusé de tuer le Duc de Guise, sinon en se battant contre luy en homme de bien, le Roy eût recours à Lognac premier Gentilhomme de la Chambre, & Capitaine des Quarante-cinq, qui luy en promit dix-huit ou vingt, des plus déterminez, & dont il pouvoit s'asseûrer. Ce sont ceux dont le Duc de Guise, qui se defioit fort de ces Gascons créatures du Duc d'Espernon, avoit auparavant demandé l'éloignement, sur quoy il s'estoit depuis relasché. De sorte qu'on peut dire qu'il prévit son malheur, & ne l'évita pourtant pas. Car un Vendredy vingt-troisiéme de Décembre, estant entré sur les huit heures du matin dans la salle où le Roy avoit dit le Jeudy au soir qu'il vouloit tenir le Conseil de fort bonne heure, pour aller en suite à Nostre-Dame de Clery, on luy vint dire que le Roy le demandoit au vieux Cabinet : le Roy n'y estoit pourtant pas, mais dans l'autre qui regarde sur le jardin. Alors il se leve d'auprés du feu, où s'estant trouvé un peu foible il s'estoit assis, & passe par une petite allée qui estoit à costé de la salle dans la Chambre où il trouve Loignac avec sept ou huit de ses

Relation du Sieur de Miron. Informat. de la mort, &c. t. 5 de l'Hist. des Card.

ſes Quarante-cinq. Le Roy les y avoit fait entrer fort ſecretement luy-meſme avant le jour : les autres eſtoient dans le vieux Cabinet, & tous avoient de grands poignards cachez ſous leurs manteaux, n'attendant plus que la venuë du Duc de Guiſe pour faire leur coup ſans le manquer ſoit dans la Chambre, ou dans le Cabinet, ſi d'aventure il y fuſt entré en ſe défendant. ANN. 1588.

Il n'en falloit pas tant pour tuer un homme qui s'en venoit tout ſeul ſans ſe défier de ce qu'on luy préparoit, & qui tenant d'une main ſon chapeau, & de l'autre le bout de ſon manteau qu'il avoit retrouſſé ſous le bras gauche, ne ſe pouvoit mettre en eſtat de ſe défendre. En cette poſture il s'avance vers le vieux Cabinet, ſalüant fort civilement, à ſon ordinaire, ces Gentilshommes qui font ſemblant de le ſuivre par honneur juſques à la porte ; & comme en levant avec un d'entre eux la tapiſſerie, il ſe baiſſe pour y entrer, il ſe trouve tout-àcoup ſaiſi par les bras & par les jambes, en meſme temps qu'on luy enfonce cinq ou ſix poignards dans le corps par devant, & par derriere dans la nuque du cou & dans la gorge, ce qui l'empeſcha de dire un ſeul mot de tout ce qu'on veut qu'il ait dit, & de tirer l'épée. Tout ce qu'il put faire, fut d'entraiſner, par un dernier & puiſſant effort, ſes meurtriers, en ſe debatant juſqu'à ce qu'il tomba au pied du lit, où quelque

ANN. 1588. que temps aprés, en jettant un profond soupir, il rendit l'esprit.

Le Cardinal de Guise & l'Archevesque de Lyon, qui estoient à la Salle du Conseil, s'estant levez à ce bruit pour courir promptement au secours, furent arrestez prisonniers par les Mareschaux d'Aumont & de Retz. On arresta aussi en mesme temps dans le Chasteau le Cardinal de Bourbon, Anne d'Este Duchesse de Nemours mere des Guises, le Prince de Joinville, les Ducs d'Elbeuf & de Nemours, Brissac & Bois Dauphin, & plusieurs autres Seigneurs confidens du Duc, & Pericard son Secretaire, pendant que le grand Prevost de l'Hostel, qui estoit allé avec ses Archers à la Chambre du Tiers Estat, à l'Hostel de Ville, se saisissoit du Président de Neuïlly, du Prevost des Marchands, des Eschevins Compan & Cotte-Blanche Députez de Paris, & de quelques autres signalez Ligueurs.

Cela fait, le Roy en voulut porter luymesme la nouvelle à la Reine sa mere, en luy disant que c'estoit à cette heure qu'il estoit Roy, puis qu'il s'estoit défait du Duc de Guise. Et sur ce que cette Princesse fort surprise & toute émeüe luy demanda s'il avoit bien pourveû a tout ce qui en pouvoit arriver, il luy répond d'un air assez fier, & bien different de celuy dont il avoit accoustumé de luy parler, qu'elle s'en mist l'esprit en repos, qu'il y

avoit

avoit donné bon ordre ; & sort brusquement là-dessus pour aller à la Messe, avant laquelle il envoya le Cardinal de Gondy au Cardinal Legat Morosini pour l'informer de ce qui s'estoit fait, & des raisons qui l'avoient obligé d'en user de la sorte.

ANN. 1588.

Memoire della vit. de Moros.

l'Historien Davila dit qu'aprés cela le Roy estant descendu dans la Cour se promena long-temps avec le Legat, auquel il exposa toutes ses raisons, que cét Ecrivain prend la peine de déduire fort au long, comme s'il eust esté present à cette longue conference, & qu'il eust oüi, sans perdre un seul mot, tout ce que le Roy dit à ce Cardinal dont il nous fait aussi sçavoir les réflexions politiques, & la reponse qu'il fit à tout ce grand discours du Roy. Car il dit que pour ne pas refroidir l'affection de ce Prince envers le Saint Siege, il l'asseûra que le Pape, comme Pere commun, écouteroit volontiers ses raisons, & qu'il l'exhorta fort à faire la guerre aux Huguenots, pour montrer par là que ce n'estoit point pour favoriser leur parti, & le Roy de Navarre, qu'il avoit fait tuer le Duc de Guise leur grand ennemi.

Il ajouste, que le Roy luy promit avec serment, que pourveû que le Pape se joignist à luy, il continueroit à leur faire la guerre avec plus d'ardeur que jamais, & qu'il ne permettroit point qu'il y eust dans son Royaume d'autre Religion que la Catholique Romaine. Qu'aprés

ANN. 1588. prés ce serment, le Legat ne jugea pas qu'il fust à propos de passer plus avant dans cette Conference, & que sans luy parler pour le present en faveur des Prélats prisonniers, il se mit à traiter avec luy aussi confidemment qu'auparavant. Il y en a mesme qui disent que de la maniere libre & dégagée dont on le voyoit agir avec le Roy, en luy parlant quelquefois à l'oreille, & riant avec luy, on crut que ce Prince avoit agi de concert avec Rome; & ils ajoustent, avec Davila, que cela donna lieu au Roy de passer outre, & de faire encore tuer le Cardinal de Guise, voyant qu'on se mettoit si peu en peine de l'emprisonnement des Cardinaux.

d'Aubigné.

Voilà ce que ces Auteurs ont écrit fort serieusement, comme une verité dont on ne peut nullement douter, cette Conference, à ce qu'ils disent, s'estant faite à la veuë de toute le monde dans la Cour du Chasteau de Blois. Cependant il n'y a rien de plus faux, & tout ce que nous dit là dessus Davila, est une de ces fictions que les seuls Poëtes ont droit de faire. La preuve en est toute évidente & sans replique. Nous avons les Memoires imprimez de la vie du Cardinal Morosini écrite tres-élegamment & tres fortement en Italien par Monsignor Stephano Cosmi Archevesque de Spalato, qui me fit l'honneur de me les envoyer de Venise il y a plus de trois ans; & l'on voit par les Lettres de ce Car-

Memor. del. vit. del Card. Morosi. l. 3. c. 16, 17, 18.

Cardinal Legat au Cardinal Montalte, neveu du Pape Sixte V. auquel il rend un compte exact de tout ce qui se fit le vingt-troisiéme Décembre & les jours suivans, que quelque instance qu'il eust faite à la priere de Madame de Nemours, pour obtenir audiance du Roy le matin de ce jour-là, on luy refusa mesme l'entrée du Chasteau, quelque effort qu'il pust faire à la porte pour y entrer, & qu'il ne put jamais avoir cette audiance que le vingt-sixiéme, trois jours aprés la mort du Cardinal. Que deviendront aprés cela tous ces beaux discours, & toutes ces particularitez de la prétenduë Conference du vingt-troisiéme, & cette maniere si douce & si tranquille, ou plûtost si enjoûée du Cardinal parlant au Roy à l'oreille, & riant de tout son cœur; ce qui donna lieu aux gens de croire, que selon les ordres de Rome il estoit d'intelligence avec le Roy, qui le voyant agir de la sorte, résolut de passer outre, & de se défaire encore du Cardinal de Guise? Cela s'appelle faire une histoire de son invention, c'est à dire, une fable, comme l'ont fait en cét endroit deux Ecrivains Protestans, d'Aubigné, & l'Auteur du *Discours de ce qui s'est passé à Blois jusqu'à la mort du Duc de Guise*; & nos Historiens Catholiques qui les ont suivis s'estant laissé tromper par ces Huguenots, ont aussi trompé leur Lecteur. Tant s'en faut que le discours trop complaisant du Legat Morosini ait

ANN. 1588.

D'*Aubigné*, *tom* 2. *l* 2, *ch*. 15. *Mem. de la Ligue*, *t*. 3. *p*. 161.

ANN. 1588. ait donné lieu au Roy de résoudre la mort du Cardinal ; qu'au contraire, ce Prince ne luy voulut pas donner audiance, parce qu'il ne vouloit pas écouter ce qu'il luy eust dit en faveur du Cardinal de Guise dont la mort estoit résoluë.

En effet, comme ce Cardinal desesperé de la mort de son frere, eût dit dans les premiers & les plus furieux transports de sa colere, tout ce que l'excés de la rage où il estoit luy put suggerer de plus injurieux & de plus outrageux contre la personne du Roy : ce Prince plus irrité que jamais, & craignant tout de la vengeance de cét esprit hautain & violent, qui luy estoit presque aussi redoutable que son frere, jura qu'il en mourroit. Ce qui l'obligea encore plus à prendre cette résolution, fut le rapport qu'on luy fit que ce Cardinal avoit esté si impudent que de dire, qu'il ne mourroit point qu'il ne luy eust tenu la teste pour le raser, & le faire moine, car ce sont-là les propres termes du Roy dans sa Lettre du vingt-quatriéme Décembre au Marquis de Pisany son Ambassadeur à Rome.

Lettre du Roy à l'Ambass. de Rome. Hist. des Card. l. 6 p. 614.

Ce ne fut pas pourtant sans peine qu'il put trouver des gens qui voulussent exécuter ses ordres. Ceux des Quarante-cinq qui avoient poignardé le Duc, refuserent tout net de soüiller leurs mains du sang d'un Cardinal Prestre & Archevesque de Reims. On trouva toutefois qua-

quatre soldats, qui n'ayant pas autant d'honneur que des Gentilshommes, n'eûrent pas ce scrupule, & s'offrirent à le tuer pour quatre cens écus qu'on leur promit. Ainsi, aprés que le pauvre Prince peu à peu revenu de son emportement eût passé le reste du jour, & la plus grande partie de la nuit en prieres avec l'Archevesque de Lyon dans une petite chambre où ils se confesserent l'un l'autre, on luy vint dire le matin sur les dix heures que le Roy le demandoit. Alors ayant recommandé son ame à Dieu, & receû encore la benediction de l'Archevesque, qui croyant mourir comme luy, l'exhortoit à recevoir constamment & chrestiennement la mort, il sort; & appercevant les soldats qui l'attendoient dans une allée fort sombre, il se couvre de son manteau le visage, & s'appuyant contre la muraille, se laisse percer à grands coups de hallebarde sans jetter non pas mesme un soupir, & sans branler jusqu'à ce qu'il tomba mort aux pieds de ceux qui le traitoient d'une si étrange maniere.

ANN. 1588.

Inform. sur la mort. &c. t 5. de l'Hist. des Card.

Son corps & celuy du Duc furent mis entre les mains d'un Chirurgien, qui en consuma les chairs dans la chaux vive, & en brûla les os dans une chambre du Chasteau, pour empescher que les Ligueurs ne s'en servissent à émouvoir les peuples, & que ceux cy qui en estoient idolâtres, n'en fissent des reliques ausquelles ils n'eussent pas manqué de rendre les mes-

ANN. 1588. mesmes honneurs qu'on rend à celles des Martyrs. Ainsi perit au milieu de la course d'une des plus éclatantes vies qui fut jamais, à l'age de quarante-deux ans, Henry de Lorraine Duc de Guise, qui par les incomparables perfections du corps, de l'ame & de l'esprit que le firent admirer de ses ennemis mesmes, eust merité ce que la fortune sembloit luy destiner, s'il n'eust pas eû la présomption de la vouloir suivre audelà des bornes que la Providence Divine, à qui elle est soumise, luy avoit prescrites. Car enfin la suite des évenemens a fait voir que cette Providence, qui dispose souverainement des Empires, vouloit oster celuy de la France aux Valois pour le transporter aux Bourbons ; & il falloit que tout ce qui s'y pouvoit opposer succombast enfin par son malheur inévitable sous la force invincible de ce Decret, auquel il n'y avoit ni conspiration, ni ligue, ni fortune ; ni aucune puissance sur la terre qui pust résister.

Cependant la mort violente de ces Princes, bien loin d'apporter au Roy l'avantage qu'il s'en estoit promis, & que sa passion luy avoit faussement representé comme tres-grand & tres-asseûré, le mit bientost dans un estat plus déplorable encore que celuy dont il pensoit estre sorti. Il connut bien, aprés avoir examiné de sang froid ce qu'il avoit fait, que le meurtre du Cardinal de Guise offenseroit extrémement

ment le Pape, & qu'il failloit tascher de l'appaiser, pour empescher que ce Pontife, qui le portoit fort haut, & n'estoit pas d'humeur à rien souffrir qui choquast son autorité, ne se déclarast pour la Ligue contre luy, ce qu'il n'avoit pas encore voulu faire. A cét effet, il écrivit le jour de Noël au Legat le billet dont voicy les propres termes. ANN. 1588.

Je suis maintenant Roy, & je suis resolu à ne plus souffrir desormais qu'on m'offense. Je feray sentir a qui que ce soit qui ose m'attaquer je continueray toûjours dans cette genéreuse resolution, à l'exemple de Nostre Saint Pere le Pape, qui a coustume de dire qu'il se faut faire obeir, & punir ceux qui nous offensent. Puis que j'ay fait ce que je pretendois selon cette maxime, je vous verray demain. Adieu. *Mem. del. vit. del Card. Moros. l. 3 c. 18.*

Ainsi le vingt-sixiéme de Décembre le Legat eût une longue audiance, où le Roy luy fit entendre le sujet qu'il avoit eû de faire tuer le Duc & le Cardinal, *prenant Dieu à temoin qu'il avoit combatu luy mesme ses propres raisons six jours entiers, fort resolu de n'en point venir à cette extremité, crainte d'offenser Dieu. Mais qu'enfin considerant que Dieu qui l'avoit fait Roy l'obligeoit à se maintenir dans sa dignité, & que le Pape luy avoit fait dire par M. de Luxembourg ce que Sa Sainteté avoit dit elle-méme plusieurs fois au Cardinal de Joyeuse, qu'il devoit se faire obeir, & punir ceux qui l'offen-soient* *Lettres du Card. de Ioyeuse au Roy, dans la vie de Cardin. par Aubery, part. 5.*

ANN. 1588. *soient, il avoit résolu de les prévenir; en leur ostant la vie, sans attendre qu'ils le fissent perir comme ils en avoient formé le dessein. Que s'il n'avoit pas pris les voyes ordinaires de la Justice, c'est que dans l'estat où estoient les choses, il luy auroit esté absolument impossible de s'en servir.*

A cela le Legat, qui avoit eû le loisir de penser à ce qu'il devoit dire, répondit, sans parler du Duc de Guise, *Qu'il estoit obligé de l'avertir, que quand mesme le Cardinal auroit esté coupable, Sa Majesté, en le faisant mourir, comme elle avoit fait, avoit encouru les Censures contenues dans la Bulle* in Cœna Domini, *aussi bien que ceux qui avoient executé ses ordres, & conseillé ou approuvé son action. Qu'il devoit donc demander l'absolution de son peché au Pape, qui seul la luy pouvoit donner, & cependant s'abstenir d'entrer dans l'Eglise.*

Mem del. vit. del Card. Moros. ibid.

Le Roy fort surpris d'une déclaration si forte, replique, *Qu'il n'y a point de Souverain qui n'ait le pouvoir de punir ses Sujets Ecclesiastiques pour un crime de lese-Majesté, sur tout quand il y va de sa propre vie. Qu'ainsi il ne croit pas avoir encouru aucune Censure, veu principalement que les Rois de France ont ce privilege de ne pouvoir estre excommuniez.* En effet, il ne manqua pas le premier jour de l'an de faire, selon la coustume, ses dévotions en céremonie avec les Chevaliers de l'Ordre, & de communier publiquement dans l'Eglise de Saint Sauveur. Et comme le Legat s'en fut plaint, il luy

luy envoya le sieur de Révol Secretaire d'Estat, qui luy fit voir un Bref du vingtiéme de Juillet de l'année précedente, par lequ'el le Pape luy permettoit de choisir tel Confesseur qu'il luy plairoit, & qui en vertu de ce Bref auroit le pouvoir de l'absoudre de toutes sortes de crimes les plus énormes, de toutes les cas réservez au Pape, & de toutes les Censures & peines Ecclesiastiques de celles mesmes qui sont contenuës dans la Bulle *in Cœna Domini*. Et le Secretaire ajousta, qu'encore que le Roy en vertu de ses Privileges n'eust pas besoin de ce Bref pour frequenter les Sacremens, on ne pouvoit nullement douter que l'ayant, il n'ait pû communier sans aucun scrupule & sans scandale, aprés avoir receû l'absolution de son Confesseur. Le Legat n'ayant rien à repliquer à cela, ne dit plus rien, & se contenta de la remontrance qu'il avoit faite.

ANN. 1588.

Bref du Pape Sixte V. dans les Mem. de la vie du Card. Morof. l. 3 c. 20.

Ed essendo amazato un Cardinale in faccia di lui Legato à Latere, come non hapublicato l'interdetto anchorche gliene tossero andate cento vite? *Lettre du Card. Montalt. mem. del. vit di morof. l. 3. c. 19.*

Discours en forme d'avis

Mais le Pape Sixte n'en demeura pas là. Car il s'emporta d'une étrange maniere contre son Legat qu'il accusoit de lascheté, parce qu'ayant veû massacrer un Cardinal il n'avoit pas publié les Censures contre le Roy avec l'interdit, quand méme en le faisant il en eust dû perdre cent fois la vie. Il en témoigna son ressentiment avec beaucoup d'aigreur au Marquis de Pisany Ambassadeur du Roy, au Cardinal de Joyeuse Protecteur de France, & plus fortement encore à tout le Sacré College en plein Consistoire, quoy que le Cardinal de Sain-

tc

ANN. 1588. te Croix luy parlant immediatement auparavant, luy eust dit, qu'avât consulté sur cela les livres des Docteurs, il y avoit veû, *Qu'un Roy qui aurôt trôvé un Cardinal machinant contre son Estat, le peut faire mourir sans âtre forme ni figure de procés, & qu'il n'a pas besoin d'absolution pour un pareil cas.* Il s'offêsa de cette liberté, & protesta hautement qu'il n'accorderoit jamais aucune grace, & ne permettroit pas qu'on fist aucune expedition Consistoriale que le Roy n'envoyast solênellemêt demâder l'absolution, qui ne seroit donné qu'apres qu'on auroit examiné l'affaire dâs une Côgrégatiô de Cardinaux qu'il établit pôr ce sujet.

envoyé au Roy par M. le Cardinal de Ioyeuse, sur la mort de Mess. de Guise, au t. 5. de l'Hist. des Card. pag. 615.

Autre Lettre du mesme ib. p. 627 & suiv

Le Roy vouloit bien que le Pape, s'il en avoit envie, luy donnast encore une absolution qui ne luy pouvoit nuire, quoyqu'il ne crust pas en avoir besoin. Mais il ne vouloit nullement souffrir qu'on examinast juridiquement s'il avoit eû droit de punir ses Sujets comme il avoit fait. Sur quoy le Cardinal de Joyeuse ne feignit point de remontrer au Pape avec tout le respect qui étoit deû à Sa Sainteté, *Que les meilleurs & plus dévots Catholiques de France*, ce sont icy ses propres termes, *ne tenoient pas bonnes les opinions qu'on a à Rom[e] en ce qui n'est point de la Doctrine & de la Tra[dition] de Eglise, en quoy il n'a avoit aucu[ne] difference entre Rome & France, mais qu'[en] France on tenoit les Droits du Roy beaucou[p] plus grands qu'on ne les faisoit à Rome, [&] qu'on s'y estimoit si bien fondé, qu'on ne s'*

Pag 630. 631

Pag 637. 638. & suiv.

Pag. 635 640.

Ibid & Lettre du Roy au Card.

Ibid. p. 639.

départiroit pour rien du monde. Qu'en ce fait ANN.
particulier le Roy trouveroit des plus fervens 1588.
Catholiques qui soustiendroient que non seulement Sa Majesté, qui a un Privilege special de ne pouvoir estre excommuniée, mais le moindre homme du monde n'encourt point de Censures, pour faire chose necessaire à la conversation de sa liberté & de sa personne; & en tout évenement que Sa Majesté estoit absoute par autorité de Sa Sainteté mesme, suivant le Bref qu'elle avoit octroyé.

A cela le Pape ne répondit autre chose, *Pag. 640.*
sinon que c'estoit à luy d'interpreter son Bref, & qu'il ne se devoit entendre que des crimes commis avant qu'on l'eust reçû, & non pas de ceux qu'on feroit aprés. Mais un des plus sçavans Prélats de la Cour de Rome eût l'asseûrance de montrer par un écrit qui fut envoyé au Roy, que ce Bref étant conçeû comme il l'étoit en termes généraux, sans aucune restriction, s'étendoit aussi-bien sur l'avenir que sur le passé. Cependant le Pape, comme par une soudaine inspiration, changeant tout à coup contre son humeur, se mit à dire au Cardinal, *Qu'il reconnoissoit que le Roy avoit eu des grandes occasions de faire ce qu'il avoit fait. Que Dieu avoit permis que le Cardinal de Guise & le Duc son frere mourussent ainsi pour leurs pechez. Que la Ligue avoit ruiné les affaires de France, & même de la Religion Catholique. Qu'il ne falloit jamais prendre les armes contre la volonté de son Prince: qu'il n'en avenoit jamais*

ANN. 1588. *bien. Qu'il l'appelloit à témoin luy Cardinal, de cê qu'il luy en avoit dit autrefois, & qu'aussi il avoit prédit ce qui leur étoit avenu.*

Le Cardinal ravi de joye de l'entendre parler de la sorte, luy en rendit tres-humbles graces, & le supplia tres-instamment de persister toûjours en de si justes sentimens, sans se laisser surprendre aux artifices des Espagnols & des Ligueurs. Mais comme il vit qu'aprés tout ce beau discours, ce Pape, qui de l'humeur dont il estoit, ne pouvoit se résoudre a reculer aprés s'estre engagé si avant, vouloit tousjours que toutes les expeditions fussent suspenduës, jusqu'a ce que le Roy luy eust envoyé demander son absolution : il eust le courage de luy dire fort nettement, *Que cette suspension, qui estoit préjudiciable au service de Dieu, salut des ames, & mesme à l'autorité du Saint Siege, ne chargeoit que la conscience de Sa Sainteté; & que tous les maux qui arrivent de longue vacance des Eglises luy seroient imputez, & nullement au Roy, qui avoit fait de son costé ce qu'il devoit, en nommant aux Eveschez & aux Abbayes selon le Concordat : & que cependant les nommez aux Prélatures se consoleroient aisément de leur disgrace, en jouissant plus long-temps de leurs Oeconomats, sans se mettre en peine de trouver, & d'envoyer à Rome bien de l'argent pour avoir des Provisions Apostoliques. Et qu'aprés tout, il pourroit bien arriver que le Roy touché des remontrances du Clergé de France, & mesme des Estats qui estoient encore*

Ibid p. p 638. 639.

core assemblez à Blois, & de ce qu'on refuse à Rome ses nominations, remist les choses sur le pied du droit ancien, auquel cas on n'iroit plus de France à Rome, que pour la confirmation de trois ou quatre Primaties qu'il faudroit encore expedier gratis. ANN. 1588.

Enfin ce sage & généreux Cardinal conclut sa longue dépesche par l'avis qu'il donna au Roy, que selon le sentiment des plus éclairez & des mieux affectionnez, plus il differera d'envoyer ou d'écrire au Pape, au cas qu'il ait résolu de le faire, plus il aura de satisfaction, pourveû que les affaires aillent bien en France. *Car*, ajouste-t-il, *vostre Majesté n'a à esperer ni à craindre de rien, sinon autant qu'elle aura du bien ou du mal chez soy dans son propre Royaume. Et pour sçavoir en quel prédicament vostre Majesté sera à Rome, elle n'aura besoin d'attendre à l'apprẽdre par la dépesche de son Ambassadeur ou par la mienne; elle le trouvera & lira chez soy de jour en jour, à mesure qu'elle avancera & fera progrés en sesdites affaires.* *Ibid.* 645.

L'évenement verifia cette prédiction. Car quelque temps aprés Sixte voyant la Ligue trespuissante, & le Roy tres-foible par la révolte de la plus grande partie de la France, fit afficher a Rome contre luy le foudroyant Monitoire que nous verrons, & dans lequel il déclare d'abord que ce Prince a encouru l'excommunication portée par les Canons, pour le meurtre commis en la personne d'un Cardinal.

ANN. 1588. La mort du Duc de Guise luy fut encore plus funeste, & produisit un effet tout contraire à celuy qu'il en attendoit. Il crut qu'ayant coupé la teste à la Ligue, elle ne seroit plus qu'un corps sans ame & sans mouvement, & qu'il seroit alors maistre absolu & vrayment Roy, comme il le disoit tres-souvent. Mais il vit bientost qu'il s'estoit trompé. Ce qu'il croyoit peut arriver, quand une faction est foible en ses commencemens, & que les peuples qui y sont entrez sont irrésolus, & balancent entre cette premiere fureur qui les a d'abord emportez dans la rebellion, & la crainte qu'ils ont d'un Maistre justement irrité contre eux, & qu'ils voyent puissamment armé pour les punir aussi-bien que leur Chef, s'ils ont l'audace de vouloir continuer dans leur révolte. Mais on voyoit icy tout le contraire. La Ligue estoit enracinée si avant dans les cœurs des peuples, qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on la pust arracher d'un seul coup, & ce parti avoit de trop puissans appuis dedans & dehors le Royaume, pour esperer qu'on le put abbatre sitost. D'ailleurs, l'amour & le respect que le François ont naturellement pour leur Roy étoit presque entierement éteint dans la pluspart, à l'égard de Henry III. également haï des Huguenots & des Ligueurs, & si fort méprisé, principalement de ceux-cy, qu'il n'estoit plus craint de personne.

Aussi

Auſſi, au lieu de monter à cheval comme il le devoit faire aprés un ſi terrible coup, & de s'avancer avec tout ce qu'il avoit alors de gens de guerre vers Paris, ſans donner aux Ligueurs le loiſir de ſe reconnoiſtre & de ſe faire un nouveau Chef, il s'amuſa, ſelon ſa couſtume, à faire de grandes Déclarations, & de fort belles Lettres qu'il envoyoit par tout, & où entre autres choſes il diſoit pour ſa juſtification ce qu'on ne croyoit gueres, & ce que le Duc de Majenne nia fortement au Cardinal Legat, ſçavoir qu'il avoit reçeû de ce Duc meſme & de la Ducheſſe d'Aumale un avis tres-certain de la conſpiration des deux freres contre ſa perſonne. Il ne ſçavoit pas ſans doute, qu'aprés avoir fait une action de cette nature, un Roy ne la peut jamais mieux juſtifier que quand il s'eſt mis par les armes en eſtat de faire trouver aux vaincus ſes raiſons bonnes.

ANN. 1588.

Che ſarebbe anche ito contra il ſuo medeſimo ſangue, ſe i ſuoi haveſſero havuta mira di fare alcuna coſa contra di lui. E che queſto era quello ch'egli haveva mandato à dire à ſua Maeſtà per Alphonſo Corſo, è non quello che il Re havea publicato.

Et certes, en faiſant ainſi ſon Apologie d'une autre maniere qu'un Souverain ne la doit faire, il ne perſuada gueres ni ſes Sujets ni les Eſtrangers; & il eût le malheur que non ſeulement les Ligueurs, & beaucoup d'autres qui ne l'étoient pas entre les Catholiques, mais les Huguenots meſme, & ſur tout les Gentilshommes, condamnerent en des termes tres-faſcheux ſon action, qu'ils ne croyoient pas eſtre du genie de la nation Françoiſe. Cependant il fut bien ſurpris, lors que tandis qu'il perdoit le temps à écrire & à conti-

Memor. del Card Moroſ. lib. 3. c 28. D'Aubigné.

nuer les Estats, comme il fit encore pendant trois semaines, il apprit qu'Orleans s'estoit soulevé contre luy; que le Duc du Mayne, qui fut averti à Lyon de la mort de ses freres, avant qu'Alphonse d'Ornano qu'on y envoyoit ou pour l'arrester ou pour le tuer y fust arrivé, s'estoit sauvé dans son Gouvernement de Bourgogne, où il estoit maistre de la plusspart des villes; & sur tout que Paris avoit fait renaistre la Ligue avec plus d'ardeur que jamais, pour venger la mort des deux freres.

Davila. Cayet, t. 1 Journal MS d'Ant. Loysel. Journal de Henry III.

Il n'y a rien dans toute l'Histoire de plus étrange que ce qui se fit en cette grande ville, quand on y apprit une si surprenante nouvelle. Les Seize qui l'eurent les prémiers, & avant que le parlement en fust averti, tant il y avoit de negligence à la Cour, firent aussitost, & le soir mesme du jour de Noël, prendre les armes dans tous les quartiers, s'asseûrerent de tous lieux forts, mirent de bons corps de garde sur les ponts & dans les places, & garnison dans les maisons des Politiques; c'est ainsi qu'ils appelloient ceux qui leur estoient suspects, & ne se laissoient pas entraisner au torrent d'une si furieuse faction. En suite, se voyant maistres de Paris, où le peuple emporté jusqu'à la rage pour la mort du Duc de Guise, estoit tout disposé à la révolte, ils tiennent l'Assemblée générale à l'Hostel de Ville, où malgré toute la résistance du Premier Président Achille de Harlay, qui pensa perir en

cette

cette occasion, ils elisent pour Gouverneur le Duc d'Aumale, & font entre eux une plus étroite union que jamais pour la défense, à ce qu'ils disoient, de leur vie, de leur liberté, & de la Religion Catholique. C'est ainsi qu'ils couvroient d'un specieux nom leur révolte, que le Predicateurs & les Docteurs de la Ligue firent éclater tout ouvertement d'une furieuse maniere.

ANN. 1588.

Car les Prédicateurs, dont les plus signalez estoient les Curez Pelletier, Boucher, Guincestre, Pigenat, & Aubry, le Pere Bernard de Montgaillard, surnommé le Petit-Feuïllant, & le fameux Cordelier Feu-ardent, preschant dans les Paroisses de Paris durant les Festes de Noël, changerent leurs sermons en invectives contre la personne sacrée du Roy, & décrivirent si pathetiquement la mort tragique des deux freres, lesquels ils élevoient jusqu'au Ciel comme des Martyrs, qu'ils faisoient fondre en larmes & éclater en soupirs tout leur Auditoire, auquel, au lieu de luy proposer l'exemple de Saint Estienne, ils inspiroient un ardent desir de vengeance. De sorte que ceux mesme qui n'avoient pas envie de pleurer ni de soupirer, & qui estoient scandalisez de ces manieres tout-à-fait indignes d'un aussi saint ministere que celuy de la parole de Dieu, estoient contraints de contrefaire les pleureurs, de peur d'estre assommez.

Cayet. Chron. Nov. Lettere di Moros. Mem. del vit. del detto l. 3 c. 16.

1588.

Journal de Henry III. Cayet, t. 2.

En effet, comme Guincestre qui avoit presché l'Avent à Saint Barthelemy eût dit en l'un de ses sermons, aprés avoir bien déclamé contre le Roy, & déploré la mort du Duc de Guise, qu'il falloit que ses Auditeurs levassent tous le main, pour montrer qu'ils juroient de venger cette mort, & de vivre & mourir dans la sainte Union qu'on venoit de renouveller : tous les assistans ne manquerent pas de luy obéir aussitost, excepté le premier Président, qui ce jour-là premier de l'an mil cinq cens quatre-vingts-neuf estoit au sermon de la Paroisse, dans l'Oeuvre, vis-à-vis du Prédicateur. Alors ce furieux homme eût l'audace de luy dire, *Levez la main vous aussi, comme tous les autres, Monsieur le Premier Président.* Les Ligueurs avoient fait courir le bruit que cét illustre Magistrat, qu'on sçavoit estre grand serviteur du Roy, estoit un de ceux qui avoient conseillé la mort du Duc de Guise : de sorte qu'il fallut necessairement obéir, pour ne pas s'exposer imprudemment à la furie du peuple, qui, sur le refus qu'il en eust fait, eust cru cette imposture, & n'eust pas manqué de le mettre en pieces. Il leva donc la main, mais fort peu, comme il n'agissoit que par un mouvement forcé ; & alors cét effronté Predicateur eût l'insolence de luy dire qu'il la levast plus haut, afin que luy & toute l'assistance vissent qu'il s'obligeoit comme les autres.

ANN. 1589.

Memor. de Mornay. l. 5. c. 21. Journal de Henry III.

Le

Le Curé de Saint Nicolas des Champs François Pigenat fut encore plus impudent, & plus impie que son confrere. Car en faisant l'Oraison Funébre du Duc de Guise dans la Parroisse de Saint Jean en Gréve, comme on en fit dans toutes les Eglises de Paris, & mesme à Nostre-Dame, avec une pompe plus que Royale, il en vint jusqu'à cét excés de fureur, que de demander à ses Auditeurs, s'il ne se trouveroit pas quelqu'un qui entreprist de venger le meurtre du Duc en donnant la mort au Tyran. Et pour émouvoir le peuple, il fit parler en sa place la Duchesse, veuve du défunt, qui estoit preste d'accoucher, & luy fit dire ces terribles paroles imitées de Virgile:

ANN. 1589.

Iournal. MS. d'Ant. Loysel.

Idem.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor
Qui face Valesios ferroque sequare Tyrannos.

Ces Prédications séditieuses causerent de tres-grands desordres: mais ce qui acheva de tout perdre fut le scandaleux Decret des Docteurs, qui s'estant laissé aveugler à cette furieuse passion qui animoit la Ligue, & conduisant en suite les peuples aveugles, les firent tomber avec eux dans le plus effroyable abisme de crimes & de malheurs qui fut jamais. Ceux qui composoient le Corps de Ville, qui estoient alors tous Ligueurs, pour autoriser l'horrible révolte qu'ils méditoient, s'aviserent

ANN. 1589. de proposer à Messieurs de Sorbonne non seulement de vive voix, mais aussi par un Acte authentique signé du Magistrat & scellé du Sceau de la Ville, ces deux grands cas de conscience: l'un, *si les François estoient effectivement deliez du serment de fidelité & d'obeissance que l'on avoit presté au Roy*; l'autre, *s'ils se pouvoient armer & unir, & s'ils pouvoient lever de l'argent & contribuer pour la defense & conservation de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en France, pour s'opposer aux detestables desseins & aux efforts du Roy & de tous ses adherans, depuis qu'il avoit violé la Foy publique à Blois, au prejudice de la Religion Catholique, de l'Edit de la Sainte Union, & de la liberté naturelle des Estats.*

Mem. de la Ligue t. 3 M. de Nevers, Traité de la prise des Ar.

Mem. del vit di Morosi l. 3 c. 23.

Sur quoy la Faculté s'estant assemblée le septiéme de Janvier au nombre de soixante-dix Docteurs, aprés une Procession solennelle & la Messe du Saint Esprit, *conclut pour l'affirmative sur ces deux points, d'un commun consentement, & sans que personne s'y opposast*, ce sont les propres termes du Decret; *& qu'on envoyeroit au Pape cette resolution, afin qu'il l'approuvast & confirmast de son autorité, & qu'il eust la bonté de secourir l'Eglise Gallicane qui souffroit beaucoup, & se trouvoit fort opprimée.*

A la verité ce Decret fit un grand scandale, & les Huguenots qui ne manquerent pas de le rapporter mot pour mot, & de l'examnier dans leurs écrits, en tirerent

Mem. de la Ligue, t. 3 p. 192 & suiv.

grand

grand avantage pour insulter à nos Theologiens, dont ils avoient raison de dire que la Doctrine & la Morale, à cét égard, est directement opposée à la parole de Dieu qui enseigne tout le contraire. Mais il est aisé de les satisfaire, en leur disant ce qui est tres-veritable, que ce Decret se fit par la faction des Docteurs seditieux, Boucher, Prevost, Aubry, Bourgoin, Pelletier, & sept ou huit autres vieux Docteurs qui estoient passionnez Ligueurs, & mesme du conseil des Seize, & qui entraisnerent par leur cabale & par leur violence ces cinquante ou soixante Docteurs dont la pluspart estoiẽt de ces jeunes emportez & turbulens dont nous avons déja parlé; & les autres craignant pour leur vie s'ils leur résistoient, ne consentirent que par force à ce Decret, que la Sorbonne mesme quand elle a esté libre, a tousjours tenu pour abominable, & auquel le Docteur Jean le Févre, qui estoit alors Doyen de la Faculté, s'opposa de toute sa force, sans qu'il pust jamais rien gagner sur cette malheureuse faction, qui le contraignit, malgré qu'il en eust, de conclure comme elle. Aussi le Roy, qui s'en plaignit extrémement à Blois, ayant fait assembler vingt Evesques & douze Docteurs de Sorbonne qui se trouvoient parmi les Députez, comme on eût fait la lecture de ce Decret, tous conclurent sans balancer, qu'il estoit exécrable, & ne pouvoit avoir esté fait que par force, & pour se garan-

ANN. 1589.

Cayet, t. 1.

Thuan. l. 94.

Conclusum est à D Decano ejusdem Facultatis, nemine refragante.

Mem. del. vi di Mo-ros. l. 3. *c.* 23.

ANN. rantir de la fureur & de la rage des Li-
1588. gueurs de Paris.

Cependant il faut avoüer que ce Decret, de quelque maniere qu'il ait esté fait, estant de la Sorbonne, dont le nom & l'autorité estoient en singuliere veneration dans toute l'Europe, & principalement en France, fut comme le signal de la révolte générale qui se fit dans Paris, & qui de là, en tres-peu de temps, s'étendit dans la pluspart des villes du Royaume. Car aussitost qu'il fut publié dans cette grande ville, sur tout par les plus exportez des Prédicateurs forcenez de la Ligue, qui l'exposerent au peuple dans leurs furieuses déclamations, l'on passa tout-à-coup à de si horribles extrémitez, & à de si exécrables excés de fureur contre ce que des Sujets doivent à leur Prince legitime, qu'encore que nos Ecrivains les ayent rendus publics, je crois pourtant qu'il vaut mieux les supprimer que de profaner mon Histoire par un recit qui la rendroit desagréable & odieuse.

Je diray seulement, qu'au mesme temps qu'en vertu de ce malheureux Decret on luy osta le nom de Roy, pour ne luy donner que celuy de Henry de Valois, il n'y a sorte d'outrages qu'on ne luy fist en en toutes les manieres que la rage impuissante d'un peuple furieux put venter, pour se répandre en satyres, en invectives, en libelles, en calomnies, en toutes sortes d'in-

d'injures atroces, dont la moindre estoit celle de Tyran & d'Apostat; & pour se décharger, par le plus brutal de tous les emportemens, sur ses Armes, sur ses Statuës, sur ses Portraits, sur ses Tableaux qui furent rompus, dechirez, foulez aux pieds, traînez par les boûës, bruslez, jettez dans la riviere, en le chargeant de mille maledictions, tandis qu'on réveroit le Duc de Guise & son frere comme des Martyrs, jusques à mettre leurs images sur les Autels. Enfin cette aveugle fureur àlla si loin, que depuis ce Decret les Curez & les Confesseurs de la faction des Seize, abusant sacrilegement du pouvoir que leur sacré Ministere leur donne de lier & de délier, refusoient l'absolution à ceux qui leur avoûoient en Confession qu'ils ne pouvoient se résoudre à ne plus reconnoistre Henry III. pour leur Roy.

ANN. 1589.

M. de Nevers, Traité de la prise des Arm. p. 467.

Voila l'effet que produisit d'abord ce Decret de la Faculté, que le Roy receût avec ces tristes nouvelles, en mesme temps qu'il estoit occupé à rendre les derniers devoirs à la Reine sa mere, qui mourut au Chasteau de Blois le cinquiéme de Janvier, à la soixante & douziéme année de son âge, soit du chagrin qu'elle eût de la mort des Guises, & du reproche que luy en fit le vieux Cardinal de Bourbon, soit d'une fiévre lente, ou d'une fausse pleuresie. Il est certain qu'on a gardé tres-peu de mesures, soit en loûant soit en blasmant cette Princesse, qui cer-

Bran'osme, Memorie di Moros. Mem du Chanc de Chyverny.

ANN. 1589.

Brantosme, en son éloge Henry Estienne, discours merveil. de la vie de Cath. de Med.

certainement a fourni aux Historiens de quoy en dire & beaucoup de bien & beaucoup de mal. On peut assez connoistre l'un & l'autre par les choses que j'en ay dites jusques icy dans cette Histoire & dans celle du Calvinisme. J'ajousteray seulement, pour achever son portrait, qu'on ne peut nier qu'elle n'ait eû de grandes perfections de corps & d'esprit, un port extrémement majestueux, un certain air de grandeur & d'autorité digne de l'Empire, des manieres nobles & engageantes, un esprit poli, délicat & penétrant, un talent merveilleux pour la négotiation, & une singuliere adresse pour tourner les esprits où elle vouloit, une magnificence Royale, une constance & une fermeté extraordinaire dans une femme, un courage viril & une grandeur d'ame qui la portoit naturellement à tout ce qu'il y a de plus éclatant & de plus relevé dans le monde. En un mot, elle eust pû passer pour une Héroïne, si tant de belles qualitez n'eussent esté flétries par de grands vices, qui ont trop paru dans toute sa conduite, pour croire que l'Histoire les doive ou les puisse dissimuler.

Car on n'y voit que trop, pour son honneur, la prodigalité, le luxe, la dissolution honteuse qu'elle souffroit dans sa Cour, & de laquelle mesme elle se servoit pour gagner ceux qu'elle avoit envie d'engager dans ses interests, le peu de sincerité & de foy qu'il y avoit dans ses paro-

roles, le trop de créance qu'elle donnoit ANN.
aux astrologues & aux devins qu'elle 1589.
consultoit sur l'avenir, & sur tout cette ambition demesurée, à laquelle, pour regner tousjours absolument, elle ne fit point de difficulté de sacrifier les interests de l'Estat & de la Religion, qu'elle pensa ruiner, en penchant tantost du costé des Huguenots,& tantost de celuy des Catholiques, selon que l'une ou l'autre Religion luy sembloit plus propre pour venir à bout de ses desseins. Enfin,pour conclure par le point essentiel de cette Histoire, la haine qu'elle portoit au Roy de Navarre son gendre, & l'amour qu'elle avoit pour petit-fils de Lorraine, luy firent sous main favoriser la Ligue, dont pourtant elle estoit la dupe. Car elle eût ce malheur, qui arrive ordinairement à ceux qui veulent trop ménager les uns & les autres, qu'elle fut presque également en aversion aux Huguenots & aux Catholiques des deux parties.

Voilà quelle fut cette Princesse, qui n'eût rien de médiocre dans le bien ni dans le mal: heureuse néanmoins selon Dieu & selon les hommes, en ce qu'elle mourut en un temps où l'on crut dans le monde que sa vie estoit necessaire au Roy pour le tirer par son adresse de l'horrible embarras où il estoit, & qu'elle expira *Memor. de*
doucement & Chrestiennement, aprés a- *Marcs. l.* 3.
voir receû ses Sacremens avec beaucoup *c.* 21.
de pieté,quoy- que les Historiens Huguenots

ANN. 1589. nots qui la haïssoient mortellement, ayent écrit le contraire. Et parce qu'elle n'estoit gueres moins haïe des Ligueurs de Paris, qui s'imaginoient qu'elle avoit eû part à la mort des Guises comme d'autres aussi l'ont cru, aprés ce que le Medecin Miron en a écrit dans sa Relation, ils disoient hautement que si l'on apportoit son corps à Paris, quand on l'iroit mettre à Saint Denis dans le magnifique tombeau qu'elle y avoit fait dresser pour elle & pour le Roy Henry II. son mary, ils le jetteroient dans la Seine.

Journal de Henry III

Cependant le Roy qui croyoit encore qu'il les pourroit faire rentrer dans leur devoir par les voyes de la douceur, leur avoir envoyé la Duchesse de Nemours mere des Guises & du jeune Duc de Nemours leur frere uterin, qui s'estoit sauvé peu aprés que le Roy l'eût fait arrester. Cette Princesse, qui estoit fort sage, préferant le bien de la paix à une vengeance inutile de la mort de ses enfans, avoit commencé de traiter par Lettres avec les Ducs de Nemours & de Majenne ses deux autres fils, pour les ramener doucement, en leur offrant tous les avantages & toutes les sûretez qu'ils pourroient raisonnablement souhaiter: ce qui fit croire au Roy qu'elle pourroit adoucir les espris, & appaiser les troubles de Paris. Il voulut meſme qu'elle fust accompagnée des Eschevins Compan & Corte-Blanche, qui promirent d'agir de leur mieux pour cét effet, ou de

Memor. di Meroſ. l. 3. c. 23

Cayet, t. 1.

de retourner à Blois dans leur prison s'ils ne pouvoient rien obtenir, & fit porter en mesme temps au Parlement un ordre exprés d'enregistrer la Déclaration qu'il avoit envoyée par tout aussitost aprés l'exécution de Blois. ANN. 1589.

On receût à Paris la Duchesse avec toute sorte d'honneur, & une joye incroyable du peuple, qui la réveroit comme la mere de deux saints Martyrs; & le petit Feüillant preschant un jour en sa presence, s'emporta jusqu'à faire, en se tournant vers elle, une apostrophe au feu Duc de Guise en ces termes: *O saint & glorieux Martyr de Dieu, benit est le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont allaité!* Mais aprés tout, elle ne réüssit pas en sa negotiation. Les deux Eschevins, faussant leur serment, se joignirent, comme auparavant, avec les Factieux; & sur la Requeste, dont on garde l'original dans la Bibliotheque de M. Colbert, & que j'ay veüe signée de quarante-huit d'entre les principaux Bourgeois, on leur fit defense de retourner à Blois, & leur serment qu'ils en avoient fait fut déclaré nul par Arrest du nouveau Parlement que les Ligueurs se firent aprés avoir cassé l'ancien par un des plus horribles attentats qu'on ait jamais commis contre l'autorité Royale. *Journal de Henry III.* *Journal de M. Loysel.*

Car le Duc d'Aumale & le Conseil des Seize se défiant de cette auguste Compagnie, dont les principaux membres estoient grands servi- *Journal de Henry III.*

teurs

ANN. 1589. teurs du Roy, résolurent de s'en saisir & de tous les autres Officiers qui leur estoient suspects. Jean le Clerc dit Bussy, autrefois Procureur en Parlement, l'un des plus téméraires & des plus impudens hommes qui fut jamais, & que le Duc de Guise, le connoissant déterminé Ligueur, avoit fait Gouverneur de la Bastille, demanda & obtint cette Commission, qu'il exécuta le seiziéme de Janvier. Car s'estant saisi le matin des portes du Palais, il entre tout armé sur les huit heures dans la Grand' Chambre où Messieurs estoient assemblez, & leur dit, que les bons Catholiques de Paris luy avoient donné charge de leur presenter une Requeste; puis l'ayant mise entre les mains d'un des Messieurs, il se retire au Parquet des Huissiers où ses gens l'attendoient. Cette Requeste portoit, *Qu'il plust à la Cour s'unir avec les Prevost des Marchands, Eschevins & bons Bourgeois de Paris pour la defense de la Religion & de la Ville. Que conformément au Decret de la Sorbonne, elle declarast que les François estoient delivrez du serment de fidelité & d'obéissance envers le Roy & qu'on ne mist plus son nom dans les Arrests.*

Journ. MS de M. Loysel.

Voilà la voye que prit ce scelerat, pour avoir lieu, sous un prétexte specieux devant le peuple, de traiter, comme il fit, le Parlement, qu'il sçavoit fort bien qui ne confirmeroit jamais un Decret semblable à celuy de la Sorbonne. C'est ce que no-

ſtre Hiſtoire n'avoit pas encore remarqué, & que j'ay appris du Journal manuſcrit que le célebre M. Antoine Loyſel Avocat en Parlement, qui eſtoit alors à Paris, a laiſſé à ſes enfans pour leur inſtruction. Il m'a eſté genéreuſement communiqué par M. Joly ſon petit-fils, Chantre de l'Egliſe de Noſtre-Dame, ſi recommandable pour ſon inſigne probité & pour ſa profonde doctrine & à qui le Chapitre de la Métropolitaine de Paris eſt redevable de ſa rare Bibliotheque qu'il luy a donnée. Ce fut donc là le piege que Buſſy le Clerc rendit au Parlement, pour avoir occaſion de le traiter le plus indignement qu'il le pouvoit eſtre.

ANN. 1589.

Journal MS de M. Loyſel.

Car ſans meſme attendre la réponſe à ſon inſolente Requeſte, voyant qu'on déliberoit là-deſſus plus long-temps qu'il ne l'euſt voulu, il rentre comme un furieux dans la Grand' Chambre, l'épée à la main, ſuivi de vingt cinq ou trente hommes armez de cuiraſſes & de piſtolets; & aprés avoir dit d'abord que c'eſtoit trop differer, & qu'on voyoit bien qu'il y en avoit dans la Compagnie qui trahiſſoient la Ville & s'entendoient avec Henry de Valois, il ajouſta, qu'il avoit ordre de s'en aſſeûrer, & commanda, parlant en Maiſtre, que ceux qu'il nommeroit euſſent à le ſuivre ſur le champ s'ils ne vouloient eſtre maltraitez. Sur quoy, comme en liſant ſon rôle, il eût nommé le Premier Préſident Achille de Harlay, les Preſidens de

Cayet. Journal de Henry III. Journal de Loyſel.

ANN. 1589. de Blanc-Mesuil Potier, & de Thou, & les plus anciens Conseillers, tous les autres se levent comme de concert, protestant qu'ils ne vouloient point abandonner leur Chef, qu'ils suivirent en effet au nombre d'environ soixante de toutes les Chambres marchant deux à deux aprés Bussy le Clerc qui les mena comme en triomphe au travers d'une multitude innombrable de peuple jusqu'à la Bastille, où il ne fit entrer que ceux dont on connoissoit la fidelité inviolable au service du Roy.

Journal de Henry III

Le plus considerable, comme le premier de tous sans contredit en merite aussi bien qu'en dignité, fut le grand Achille de Harlay, dont le seul nom peut tenir lieu d'un grand éloge, par la haute idée qu'il nous forme d'une Magistrat tres accompli en toutes sortes de perfections. C'estoit le digne Chef de cette auguste Compagnie, que la fureur de la Ligue traita si indignement, & de cette illustre Maison, qui aprés s'estre signalée plus de quatre cens ans par les armes, a joint à cette gloire toute celle qu'on peut aquerir dans les plus beaux emplois, & les plus grandes dignitez de la Robe & de l'Eglise.

Je serois fort injuste si je ne rendois justice au merite de ces illustres Senateurs qui suivirent leur Chef, & si je ne faisois connoistre à la posterité leurs noms qu'on ne lit point dans nostre Histoire, & que j'ay eû le bonheur de trou-

trouver dans le Manuscrit de M. Antoine Loysel, ce fameux Avocat de ce temps-là qui les connoissoit tous. Outre les Présidens que j'ay nommez, les Conseillers qu'on arresta prisonniers avec eux dans la Bastille, furent Messieurs Chartier, Spifame, Malvault, Perrot, Fleury, le Viry, Molé, Scarron. Gayant, Amelot, Jourdain, Forget, Herivaux, Tournebu, du Puy, Gillot, de Moussy, Pinney, Godard, Fortin, le Meneur, & le sieur Denis de Here. ANN. 1589.

C'estoit un homme d'esprit & de qualité, & l'un des plus forts de sa Compagnie, qui de grand Ligueur qu'il estoit auparavant par le seul zele de la Religion, devint grand serviteur du Roy, quand il eût découvert les pernicieux desseins de la Ligue, sur tout aprés la Conversion de Henry IV. qui ayant reconnu son rare merite, en fit beaucoup d'estat. De sorte qu'il eût le credit de se faire oster du Catholicon, où l'Auteur de cette agréable satyre ne l'avoit pas trop bien placé. Car au lieu que dans la premiere édition de l'an mil cinq cens quatre-vingt-quatorze, page sixiéme, on fait promoteurs de la Ligue *Machaut & de Here*, on a mis dans toutes les autres *Machaut & Baston*; ce furieux Baston, qui fut passionné Ligueur: qu'il signa la Ligue de son propre sang tiré de sa main, laquelle en fut estropiée, & qu'il aima mieux se retirer avec les Espagnols, aprés la réduction de Paris, & mourir de misere en Flandre, que de

Notes sur le Cathol.

Notes sur le Cathol.

ANN. 1589. de vivre à son aise en France sous l'obéïssance du Roy. Voilà les noms des principaux d'entre Messieurs du Parlement qui furent mis dans la Bastille avec le Premier Président.

Il y eût encore quelques-uns dont je n'ay pû sçavoir les noms, qui meriteroient d'estre connus & réveres de tout le monde. Les autres, soit qu'ils fussent tout-à fait Ligueurs, soit qu'ils craignissent pour leur vie, ou qu'ils crussent qu'il falloit dissimuler pour avoir lieu de rendre quelque bon service au Roy, ayant promis d'estre fidelles au parti de l'Union, furent renvoyez libres pour rendre la Justice avec le Président Brisson, qui dés le lendemain tint l'Audiance comme Chef de ce nouveau Parlement de la Ligue, avec laquelle ou crut qu'il s'estoit entendu, afin de pouvoir occuper cette place. Cela fut tout-à-fait indigne d'un homme de si haute réputation pour sa rare doctrine, & qui devoit plûtost perdre mille vies que d'abandonner laschement son Roy, & de se faire honteusement esclave de la passion de ses plus mortels ennemis, sous prétexte que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour se mettre à couvert de la violence des Factieux comme il le protesta secretement de Notaire. Mais c'est que les plus grands Docteurs ne sont pas toûjours les plus grands hommes; & que le bon sens accompagné d'une grande fermeté d'ame, & d'un attachement inviolable à son de-

Journal de Henry III.

devoir vaut incomparablement mieux, pour le service de Dieu & de l'Estat, que toute la science des livres & des Colleges ramassée dans un esprit sans honneur, sans courage, & sans probité. ANN. 1589.

Et certes il parut bien que toutes ces belles qualitez manquerent alors à ce prétendu Parlement, lors que neuf ou dix jours aprés cette action tous ses membres au nombre de sixvingt-six, y compris les Princes & les Prélats, jurerent sur le Crucifix qu'ils ne se départiroient jamais de leur Ligue, & qu'ils pour suivroient par toutes sortes de voyes la juste vengeance de la mort des deux Guises, contre tous ceux qui en estoient ou les auteurs ou les complices. Cét Acte qui fut envoyé à toutes les villes qui tenoient pour la Ligue, augmenta la fureur des peuples, qui firent encore pis qu'auparavant: jusques là mesme qu'il y en eût qui par un abominable mélange du parricide, du sacrilege, & des enchantemens de la magie, mettoient des images de cire à à la ressemblance du Roy sur les autels, & les piquoient en divers endroits, en prononçant certaines paroles diaboliques à chacune des quarante Messes qu'ils faisoient dire en plusieurs Eglises, pour donner plus de force à leur charme, & à la quarantieme ils les perçoient à l'endroit du cœur comme pour luy donner le coup de la mort.

Cayet.

Journal MS. de Loysel.

Iournal de Heny III.

Et cependant le furieux Guincestre, mon-

ANN. 1589. montrant en plein sermon certains petits chandeliers d'argent travaillez délicatement, il y avoit plus de cent ans, en forme de Satyres portant des flambeaux, & qu'on avoit trouvez parmi les riches ornemens des ses oratoires des Capucins, & des Minimes du Bois-de-Vincennes qui furent pillez par la populace, l'accusoit luy-mesme d'estre sorcier, disant que c'estoient-là les idoles, & les figures des démons ausquels Henry de Valois avoit coustume de sacrifier dans ses retraites de Vincennes, & qui luy avoient ordonné le massacre du Duc de Guise défenseur de la Foy. Mais enfin ce qui acheva d'abbatre entierement l'autorité Royale, & d'établir puissamment la révolte, en luy donnant quelque forme reglée de gouvernement populaire, ou plûtost Aristocratique, contre la Loy fondamentale de la Monarchie Frãçoise, fut l'arrivée du Duc de Mayẽne.

Ce Prince n'avoit pas à la verité toutes ces grandes & héroïques qualitez qui firent admirer de tout le moude le Duc de Guise son aisné. Mais si l'on s'arreste à le regarder luy seul, & sans le comparer avec son frere, dont le merite incomparablement plus éclatant que le sien ne manqueroit jamais de l'effacer, on sera obligé de dire, pour luy rendre justice, qu'il avoit autant d'esprit, de cœur, de sagesse, de moderation, de franchise & de probité qu'il en faut pour meriter de tenir un rang

hono

honorable parmi les grands hommes; mais non pas autant de résolution, de fermeté, de grandeur d'ame, de vigueur & d'activité, & de bonheur qu'il en foudroit pour soustenir un aussi puissant parti que celuy dont il se fit chef contre deux grands Rois.

ANN. 1589.

D'une part il estoit fortement sollicité par le Conseil des Seize, & par la Duchesse de Montpensier sa sœur de venir prendre la place de son frere, & se mettre à la teste de ceux qui estoient tout prests de suivre ses ordres, & de s'abandonner à sa conduite: & de l'autre, il avoit reçeû des Lettres du Roy, qui l'asseûroit en des termes tres-obligeans, qu'estant persuadé de son innocence, comme il l'estoit du crime de ses freres, il estoit prest à luy donner toute la part qu'il pourroit souhaiter dans ses bonnes graces & dans ses bienfaits, pourveû qu'il persista dans la fidelité qu'il luy devoit.

Cayet. Memor di Morof. l. 3.

Mais l'extremé douleur qu'il avoit de la maniere dont on avoit traité ses freres, aprés tant de promesses & tant de protestations si solennelles d'avoir oublié le passé, l'obligation qu'il s'imagina que son honneur luy imposoit de venger cette mort; & sur tout cette insurmontable défiance qu'il eût du Roy, aux promesses duquel il ne voulut plus se fier aprés un pareil coup, le firent résoudre à prendre les armes, quoy-qu'il fust naturellement peu dispo-

ANN. 1589. sé à se précipiter aveuglement, comme il fit dans cét horrible abysme d'une infinité de perils & de desordres qui sont inseparables des guerres civiles. Il crut qu'il y avoit beaucoup moins de seûreté pour luy à se fier au Roy qu'à la fortune toute inconstante qu'elle est, & qu'il ne courroit pas tant de risque en se déclarant hautement son ennemi, qu'en s'asseûrant sur ses promesses & sur ses sermens. Ainsi ce ne fut d'abord ni la haine, ni l'ambition, mais la défiance qui l'entraisna comme par force dans la guerre civile, & il ne s'exposa à un danger si manifeste de se perdre, que parce qu'il s'imagina qu'autrement il estoit perdu.

Cependant le commencement de sa malheureuse entreprise fut fort heureux. *Davila. Cayet, &c.* Il partit de Dijon avec un bon nombre de troupes qu'il avoit amassées de son Gouvernement de Bourgogne, & de la Champagne qui c'estoit toute déclarée pour la Ligue, à la réserve de Chaalons, dont les Magistrats ayant appris la mort du Duc de Guise avant le sieur de Rosne que ce Duc y avoit établi Gouverneur, le contraignirent sur le champ d'en sortir. Et comme une riviere s'enfle & se grossit troûjours d'avantage à mesure qu'elle s'éloigne de sa source & qu'elle s'avance vers la mer : ainsi les forces de ce nouveau Chef des Ligueurs croissent sur sa marche par le concours de ceux que sa réputation, la memoire du feu Duc son fre-
re,

re, la haine qu'on portoit au Roy, l'exemple de Paris, le faux zele de la Religion, & sur tout l'interest & le desir de s'avancer pendant les troubles luy attirent dans les païs par où il passe, & où toutes les villes à l'envi luy ouvrent les portes. ANN. 1589.

Il est reçeû à Troyes avec les mesmes honneurs que l'on rend aux Rois. Il y agit en Souverain, envoyant de là des Commissions aux créatures du Duc de Guise, & sur tout à Rosne & à Saint Paul, ausquels il fait expedier des ordres pour commander en Champagne & en Brie. Il s'asseûre de Sens, où ses partisans l'avoient appellé : tout plie sous son autorité par tout où il passe. Il entre en victorieux dans Orleans, où le seul bruit de sa venuë obligea les Royalistes à rendre la Citadella aux Bourgeois qui l'assiegeoient. Il se rend maistre de Chartres par l'intelligence qu'il y avoit, & où le peuple changé tout-à-coup, comme par une espece d'enchantement, & devenu tout autre qu'il n'estoit lors que le Roy s'y retira aprés les Barricades, le reçeût avec de grandes acclamations.

Enfin tout glorieux, & beaucoup plus fier que ne pourroit son naturel pour tant d'heureux succés qui sembloient luy répondre de l'avenir il entra le douziéme de Février à Paris, où comme si l'on eust veû le Duc de Guise resuscité en sa personne, on fit éclater la joye publique avec tant de transports & d'excés, qu'on *Journal MS. de M. Loysel.*

ANN. 1589. *Journal de Henry III*

en vint mesme jusqu'à exposer son Tableau avec la Couronne fermée, & à luy dresser un Trône Royal; & s'il eust eû assez d'ambition & d'audace pour s'y placer, il eust trouvé peut-estre assez de gens qui l'eussent reconnu, pour tenir sous luy des Gouvernemens qu'il leur eust donnez en titre de Duchez & de Comtez avec hommage, comme fit Hugues Capet. Mais soit qu'il n'osast par timidité, ou que par prudence il ne voulust pas entreprendre une chose où il prévoyoit des difficultez insurmontables, qui pour avoir voulu monter trop haut l'eussent fait tomber dans le précipice: il est certain qu'en refusant d'accepter cet honneur qu'il ne voulut pas dans la suite qu'un autre possedast, il sauva l'Estat, & que, sans qu'il en eust alors l'intention, il conserva la Couronne au Roy de Navarre qui en estoit le legitime héritier présomptif.

Il se contenta donc d'établir d'abord son autorité, & de se rendre plus puissant que le Conseil de la Ligue composé de ces fameux quarante, entre lesquels estoient les plus seditieux & les plus mutins du parti, qui quelque protestation qu'ils eussent faite de luy obeïr, l'eussent emporté dans les déliberations pardessus luy, & n'eussent pas manqué, quand il leur eust plû, de luy faire la Loy. Pour cét effet, il affoiblit ce Conseil, en l'augmentant d'un plus grand nombre

des

des plus qualifiez du parti, sur lesquels il pouvoit s'asseûrer, y estant tous mis de sa main. Car sous prétexte qu'il falloit que cette Assemblée, qui devoit estre le Conseil général de l'Union, fust plus grande & autorisée de tout le parti, il fit arrester que tous les Princes y pourroient assister quand ils voudroient, & que tous les Evesques, les Présidens, les Procureurs, & les Avocats Généraux des Parlemens, quinze Conseillers qu'il nomma, le Prevost des Marchands, les Eschevins, & le Procureur de la Ville, & les Députez de trois Ordres de toutes les Provinces de la Ligue y auroient séance & voix déliberative. ANN. 1589. *Cayet t.* 1.

Ainsi estant toûjours le plus fort dans cette Assemblée par les plus grand nombre des voix qui estoient à luy, il y faisoit passer malgré les Seize, tout ce qu'il vouloit, & il s'y fit donner en effet une autorité fort approchante du souverain pouvoir des Rois. Car la premiere chose qui fut arrestée dans ce nouveau Conseil, fut que pour marquer ce pouvoir presque absolu & souverain qu'on luy laisse prendre, ou qu'on luy donna, il auroit desormais, jusqu'à la tenuë des Estats, la qualité toute extraordinaire, & de laquelle il n'y a nul exemple, de Lieutenant Général, non pas du Roy, car la Ligue n'en connoissoit point encore, mais de l'Estat & Couronne de France. Comme si celuy qui commande & gouverne pouvoit

ANN. 1589. representer un Royaume, & tenir ee qualité de Lieutenant la place d'un Estat qui n'est pas ce qui gouverne, mais ce qui doit estre gouverné.

Il presta pourtant le serment de cette nouvelle & bizarre dignité, le treiziéme de Mars, au Parlement, qui en verifia les Lettres scellées des nouveaux Sceaux qu'on fit au lieu de ceux du Roy qui furent rompus; & pour commencer l'exercice de sa Charge par un acte de Souverain, il fit aussitost publier de nouvelles Loix contenuës en vingt & un articles pour unir sous une mesme forme de gouvernement toutes les villes qui estoient entrées dans la Ligue, & celles qui y entreroient encore, dont le nombre en fort peu de temps se trouva tres-grand. Car il n'y a rien de plus surprenant que de voir avec quelle rapidité ce torrent de rebellion se répandant de la Capitale dans les Provinces, entraisna les plus grandes villes, qui sous prétexte de venger la mort des prétendus défenseurs de la Foy, & de conserver la Religion, se liguerent contre l'Oingt du Seigneur, ou pour se faire un nouveau Maistre, ou pour n'en avoir point du tout.

Journal MS. de M. Loysel.

Cayet, t. 1.

Presque toutes les villes de Bourgogne, de Champagne, de Picardie, & de l'Isle de France, la pluspart de celles de la Normandie, du Mayne. de la Bretagne. de l'Anjou, de l'Auvergne, du Dauphiné, de la Provence, du Berry, & les plus grandes

des villes du Royaume aprés Paris, Roüen, Lyon, Toulouse & Poitiers, c'estoient mises du parti de l'Union avant la fin du mois de Mars, & par tout on avoit commis à peu prés les mesmes desordres qu'à Paris; mais sur tout à Toulouse, où les factieux s'estant jettez sur le Premier President Duranti, & sur Daphis Avocat Général, deux hommes d'une haute capacité, d'une vertu singuliere, & d'une rare fidelité au service du Roy, les massacrerent en pleine ruë. Aprés quoy la Faculté de Theologie confirma le Decret de la Sorbonne qu'on avoit proposé dans une Assemblée générale à l'Hostel de Ville pour autoriser la révolte. ANN. 1589.

La plus grande partie de la Provence s'estoit aussi jettée avec la mesme impetuosité dans ce parti, sous la conduite du fameux Hubert de Garde Seigneur de Vins, qui par son courage & par sa valeur extraordinaire, soustenuë de beaucoup d'esprit & de prudence, & d'une merveilleuse adresse à gagner le cœur & l'affection des peuples, s'estoit aquis plus de credit & de pouvoir qu'aucun Gentilhomme, sans être appuyé de l'autorité Royale, n'en eût jamais dans sa Province. Il avoit autrefois sauvé la vie à Henry III. au siege de la Rochelle, lors que ce Prince, qui n'estoit encore que Duc d'Anjou, s'estant approché trop prés d'un retranchement, d'où un soldat qui le choisit entre tous les autres l'avoit couché en joüë, de Vins qui

Hist. d'Aix, fol 304. *Louvet, Hist. des troubles de Prov.* 1. *part p.* 354.

ANN. 1589. s'en apperceût se jetta promptement au-devant de luy, & le couvrit de son corps, où il reçeût la mousquetade dont il pensa perdre la vie. Il attendoit toutes choses du Duc, quand il fut Roy, pour récompense d'un si grand service : mais comme il vit que tout estoit pour les *Mignons*, sans qu'il parust qu'on songeast seulement à luy, le dépit qu'il en eût fit qu'il se donna tout au Duc de Guise, & qu'il engagea dans la Ligue, dont il fut le Chef en Provence, le Comte de Carces son oncle, son beau-frere le Comte de Sault, une grande partie de la Noblesse, & le Parlement d'Aix, & qu'il exposa la Province à un danger évident de se perdre en y appellant le Duc de Savoye, qui fut pourtant enfin contraint de se retirer chez luy avec honte.

Cependant le Roy, qui sur les facheuses nouvelles qu'il reçevoit coup sur coup de la rebellion des peuples, avoit esté contraint de renvoyer les Députez des Estats dans leurs Provinces, où, comme ils estoient la pluspart grands Ligueurs, ils augmenterent encore un si grand mal, se vit obligé de quitter les voyes de la douceur pour prendre enfin, mais un peu trop tard, celles de la rigueur & de la force. Il commence par envoyer à Paris un Heraut, portant injonction au Duc d'Aumale, prétendu Gouverneur de sortir de la Ville, interdiction au Parlement, à la Chambre des Comptes, & à la

Cour des Aydes, avec défenses à tous autres Officiers de plus exercer leurs Charges: mais il fut renvoyé, sans estre oüi, chargé d'injures, & menacé de la corde s'il osoit encore retourner.

ANN. 1589.
Iournal de Henry III. Iournal de M. Loysel.

Il déclare les Ducs de Mayenne & d'Aumale, les Bourgeois de Paris, d'Orleans, d'Amiens, d'Abbeville, & des autres villes liguées, criminels de leze-Majesté, si dans un certain temps ils ne rentrent dans leur devoir. Il transporte le Parlement de Paris à Tours, & toutes les Chambres & les Justices des villes de la Ligue en d'autres qui luy estoient fidelles. Mais sans se soucier de ces transports ni de ces déclarations, on s'en venge par le mauvais traitement qu'on fait par tout à ceux qu'on croyoit encore être à luy. Il fait au mois de Mars ce qu'il devoit avoir fait au mois de Décembre. Il mande sa Gendarmerie, & assēble le plus qu'il peut de troupes aux environs de Tours, où, ne se trouvant pas en seûreté dās une ville aussi foible que Blois, il s'estoit retiré, aprés s'estre asseûré de ses prisonniers qu'il fit transporter du Château d'Amboise en diverses prisons. Mais le Duc de Mayenne qui avoit plus de forces que luy, estoit déja sur le point de sortir de Paris avec une bonne armée, resolu de le prévenir, & de l'aller attaquer jusques dans Tours. Or ce fut cela mesme que le fit enfin résoudre à prendre l'unique voye qui luy restoit de se mettre à couvert de la derniere violence, &

Mem. de la Ligue, t. 3.
Déclaration du Roy contre les Ducs de Mayenne, d'Aumale, &c.
Déclaration du Roy contre les villes de Paris, d'Orleans, &c au mois de Février.

ANN. de conſerver ſa Couronne & ſa perſon-
1589. ne. La France eſtoit alors dans le plus déplorable eſtat qu'elle fut jamais, ſe trouvant diviſée entre trois partis qui la deſoloient; celuy de la Ligue, qui eſtoit tres puiſſant, par le ſoulevement de tant de villes; celuy du Roy de Navarre, qui s'eſtoit extrémement fortifié durant ces premiers troubles; & celuy du Roy, qui n'avoit preſque encore alors que ſa Maiſon, & tres-peu de villes ſur leſquelles il puſt s'aſſeûrer. Il eſtoit impoſſible que ſe trouvant en cét eſtat il continuaſt la guerre qu'il avoit entrepriſe contre les Huguenots, & qu'il ſouſtint en meſme temps celle que les Ligueurs luy alloient faire. Il falloit donc neceſſairement qu'il ſe réüniſt avec l'un de ces deux parties pour ranger l'autre à ſon devoir, ou du moins pour ne pas perir s'il demeuroit ſeul expoſé aux inſultes de tous les deux. Or les Ligueurs ne vouloient point du
Cayet l. 1. tour de paix ni de tréve avec luy, ayant ju-
Mémor. de ré dans le ſerment que le Duc de Mayen-
Moroſ l. 3. ne fit faire à toutes les villes de l'Union, de pourſuivre juſqu'au bout la vengeance de la mort des Guiſes. Il eſt en ſuite manifeſte qu'il eſtoit indiſpenſablement obligé de ſe joindre au Roy de Navarre, & d'accepter le ſecours qu'il luy offroit de la maniere du monde la plus noble & la plus généreuſe.

Depuis la mort des Guiſes, ce Prince profitant de l'occaſion qui luy eſtoit ſi favo-

vorable, lors que tout estoit en desordre parmi les Catholiques, avoit fort avancé les affaires de son parti par la prise de Niort, de Saint Maixent, de Maillezais & de quelques autres places dans le Poitou; puis estant relevé en peu de temps d'une dangereuse maladie dont il pensa mourir, il avoit poussé ses conquestes jusques sur les frontieres de la Touraine, s'estant rendu maistre de Loudun, de Thoûars, de Montreuïl Bellay, de Mirebeau, de l'Isle-Bouchard, de Chastelleraud, d'Argenton, & de Blanc en Berry: lors que voyant le pitoyable estat où le Royaume estoit réduit par ces trois partis qui le divisoient, il fit publier une Déclaration du quatriéme de Mars adressée aux trois Estats de France, pour les exhorter à la paix, l'unique remede à tant de maux dont elle est affligée.

ANN. 1589. *Mem. de la Lig. t. 3. d'Aub gné. Davila. Cayet, &c.*

Déclarat. du Roy de Nav aux trois Estats Mem de la Ligue. t. 3.

La, aprés avoir remontré qu'il est impossible que le Roy réüssisse dans la guerre civile que quelques-uns luy conseillent de faire en mesme temps aux Huguenots & aux Ligueurs, il luy offre son service & toutes les forces de son parti, non pas pour punir les Ligueurs & tant de villes qui se sont révoltées contre luy, mais pour les réduire aux termes de demander la paix, laquelle il le supplie tres-humblement de leur vouloir donner, en leur pardonnant toutes les injures qu'il en a receües, lors qu'ils seront domptez par les forces unies de tous les bons François de l'une & de l'autre Religion,

marchant sous la conduite de sa Majesté contre les rebelles. Aprés quoy il proteste devant Dieu, & y engage sa foy & son honneur que cette Union des fidelles serviteurs du Roy, Catholiques & Protestans, ne se faisant que pour rétablir en France l'autorité Royale avec la paix, il ne souffrira jamais que la Religion Catholique & Romaine en reçoive aucun préjudice, & qu'elle sera conservée dans toutes les villes que l'on prendra en l'estat où elle s'y trouve sans y apporter aucun changement.

Cette Déclaration donna lieu à la négotiation qui se fit fort secretement bientost aprés pour cette Union des deux Rois. Il y avoit des gens dans le Conseil qui s'y opposoient fort, craignant qu'elle ne fortifiast extrémement le parti de la Ligue, par la créance qu'on auroit que le Roy avoit toûjours eû une secrete intelligence avec les Huguenots, comme les Ligueurs l'avoient si souvent publié: outre que le Pape, dont on avoit besoin, en seroit tres-scandalisé. Luy-mesme avoit bien de la peine à s'y résoudre, & eust sans doute mieux aimé s'accorder, s'il l'eust pû, avec les Princes de la Ligue, & remettre en vigueur son Edit de réünion, ce qui n'estoit pas inconnu au Roy de Navarre; qui voyoit bien que l'on ne viendroit à luy qu'au defaut des autres.

Lettre du Roy de Navar au sieur du Plessis, dans ses Mem. t. 1. p. 652. Cayet t. 1. Memor. di Moref.

En effet, le Roy en avoit écrit dés le commencement du mois du Mars au Duc de Lorrai-

raine, & luy avoit envoyé des conditions tres-avantageuses pour les Princes de sa Maison, avec toute sorte de seûreté, s'il leur pouvoit persuader de recevoir la paix & le traité qu'il leur offroit. Mais comme il ne peut rien obtenir de ce costé-là, ceux de son Conseil qui estoient d'avis qu'on receust les offres du Roy de Navarre firent si bien valoir la plus forte de toutes les raisons qui est la necessité absoluë, outre les exemples qu'ils alleguoient de tant de Rois & d'Empereurs tres-Catholiques, qui, comme le Grand Theodose, se sont servis des Infidelles & des Heretiques contre leurs ennemis, que le Roy se résolut enfin à faire ce Traité. ANN. 1589.

Il fut conclu à Tours le troisiéme du mois d'Avril par le sieur du Plessis-Mornay, traitant pour le Roy de Navarre à ces conditions: *Que ce Prince, pendant la Treve, qui seroit d'un an serviroit le Roy avec toutes ses forces. Qu'il auroit un passage sur Loire, qui fut enfin la ville de Saumur, aprés quelques difficultez qu'il fallut surmonter pour la luy mettre entre les mains. Qu'il y auroit l'exercice libre de sa Religion, & dans quelques petites villes qu'on luy laisseroit pour la seûreté du remboursement de ce qu'il auroit dépensé durant cette guerre.* *Mem. de du Plessis, t. 1 p. 656. d'Aubigné. t. 3. c. 19.*

Cette negociation de du Plessis ne se put faire si secretement, que le Legat Morosini n'en eust avis: sur quoy il fit tous ses efforts, par de tres-vives remontrances, pour empescher ce coup qu'il croyoit estre fatal à la Religion, se- *Mem. del. vie del Card. Moros. l. 3.*

ANN. 1589. ſon la fauſſe idée qu'il avoit conçûë du Roy de Navarre. Et comme le Roy luy eût dit, qu'aprés avoir tenté toutes les voyes d'accommodement avec le Duc de Mayenne, que ce Prince avoit tousjours fierement refuſées, la neceſſité l'obligeoit à prendre cét unique moyen qui luy reſtoit de défendre ſa propre vie : ce Legat le conjura de luy donner encore dix jours, pour avoir le temps de traiter luy-meſme avec le Duc, auquel il eſperoit faire accepter la paix avantageuſe qu'on luy preſentoit. Quoy-que le Traité fuſt non ſeulement conclu, mais ſigné, comme on le voit dans les Memoires de du Pleſſis-Mornay, le Roy néanmoins, pour montrer que ce n'eſtoit que par neceſſité qu'il s'uniſſoit avec les Huguenots contre ceux de la Ligue, voulut bien qu'avant la publication de ce Traité on fit encore ce dernier effort ſur l'eſprit du Duc de Mayenne. Pour cét effet, il donna par écrit au Legat les meſmes articles qu'on avoit déja fait propoſer par le Duc de Lorraine, & qui eſtoient les plus avantageux pour ſa Maiſon qu'on euſt pû ſouhaiter.

Car on offroit au Duc de Mayenne ſon Gouvernement de Bourgogne, avec pouvoir de mettre dans les villes tels Gouverneurs qu'il luy plairoit, de donner les Charges vacantes, & de prendre ſur la Province quarante mille écus tous les ans: au jeune Duc de Guiſe ſon neveu le Gouvernement de Champagne, deux villes à ſon

Memor. di Moroſ. lib 3. c. 30.

à ſon choix pour y mettre telle garniſon qu'il voudroit, vingt mille écus de penſion, & trente mille livres de rente en Benefices pour ſon frere ; au Duc de Nemours le Gouvernement de Lyon, avec un penſion de dix mille écus ; au Duc d'Aumale le Gouvernement de Picardie, & deux villes dans la Province ; au Duc d'Elbeuf un Gouvernement & vingt cinq mille livres de penſion ; & ce qui eſtoit le plus importànt pour la Maiſon, au Marquis du Pont fils aiſné du Duc de Lorraine, le Gouvernement, de Toul, Metz & Verdun, avec aſſeurance que ſi Sa Majeſté n'avoit point d'enfans máles, les trois Eveſchez pourroient demeurer au Duc de Lorraine. A tout cela le Roy fit ajouſter, que pour lever les difficultez qui pourroient naiſtre ſur l'execution de ces articles, il s'en remettroit à l'arbitrage de Sa Sainteté, qui pourroit prendre pour adjoints le Senat de Veniſe, le Grand Duc de Toſcane, le Duc de Ferrare, & meſme le Duc de Lorraine, qui avoit tant d'intereſt en ces articles.

ANN. 1589.

Cayet. t. 1.

Ce fut avec ces conditions que le Legat partit de Tours le dixiéme d'Avril pour aller vers le Duc de Mayenne qui s'eſtoit déja avancé avec ſon armée juſqu'à Chaſteaudun. Il en fut reçû avec toute ſorte d'honneur ; & il n'y a point de puiſſante conſideration qu'il ne luy propoſaſt durant deux jours de Conference qu'il euſt avec luy, pour obliger à conſentir à un accord

Memor di Moro l. 2. c. 27 28.

ANN. 1589. accord si avantageux pour toute sa Maison, & si necessaire au bien de la Religion & de l'Estat, ou du moins, s'il vouloit encore quelque chose de plus, à remettre ses interests & ceux de son parti entre les mains du Pape, comme le Roy de de son costé estoit tout prest d'y remettre les siens. Mais aprés tout, il ne put jamais rien gagner sur son esprit. Et quoy qu'il pust dire, il répondoit toûjours avec beaucoup de respect pour le Pape & pour le Legat, & un extréme mépris pour le Roy, lequel il appelloit presque toûjours, *ce miserable : Que luy & les siens obéïroient toûjours au Pape, mais qu'il estoit fort asseuré que sa Sainteté ne luy commanderoit jamais de s'accorder au prejudice de la Religion avec un homme qui n'en avoit point, & qui s'estoit uni avec les Huguenots contre les Catholiques. Qu'il ne vouloit point oüir parler d'accord avec un perfide, qui n'avoit ni foy ni honneur, & qu'il ne se fieroit jamais à la parole de celuy qui avoit fait si cruellement massacre ses freres, en violant, par une horrible perfidie non seulement la foy publique, mais aussi le serment qu'il avoit fait sur le tres-Saint Sacrement de l'Autel.*

Aprés cela, le Cardinal voyant de plus, ce qu'il n'avoit pas cru, qu'on parloit encore plus indignement du Roy dans toute l'armée & dans les villes de la Ligue, où l'on n'eust osé luy donner le nom de Roy, luy écrivit qu'il n'y avoit plus rien à faire de ce costé là ; & n'osant se tenir auprés de sa personne tandis que

le Roy de Navarre y estoit, il s'en alla en ANN.
Bourbonnois, où il attendit l'ordre qu'il 1589.
receût du Pape, peu de temps aprés, de s'en retourner à Rome pour y rendre compte de sa Legation. Ainsi, aprés qu'on eût perdu toute esperance de faire la paix avec les Ligueurs, le Traité du Roy de Navarre fut exécuté. Il fut mis en possession de Saumur, dont il donna le Gouvernement au sieur du Plessis-Mornay, qui avoit si-bien réüssi à faire ce Traité. Et ce fut de là mesme qu'il publia sa Déclaration sur son passage de la riviere de Loire pour le service de Sa Majesté, où il proteste entre autres choses, qu'estant premier Prince du Sang, que sa naissance oblige plus encore que tous les autres à défendre son Roy, il ne tient pour ennemis que les Rebelles, défendant tres-étroitement à tous ses gens de guerre de rien entreprendre sur les Catholiques fidelles Sujets de Sa Majesté, & singulierement sur Clergé, qu'il prend en sa protection.

Déclarat. du Roy de Nav.
Mem. de la Ligue, t. 3.

Le Roy fit aussi la sienne tres-ample, où il expose toutes les raisons qui l'ont obligé à se joindre au Roy de Navarre, pour sauver sa personne & son Estat, sans que cette union puisse apporter aucun préjudice a la Religion Catholique qu'il maintiendra toûjours dans son Royaume au peril de sa vie. Mais enfin ce qui acheva de rendre parfaite la joye qu'on eût de cette union des deux Rois, fut leur entreveuë

Déclarat. du Roy, ibid.

qui

ANN. 1589. qui se fit dans le Parc du Plessis le trentiéme d'Avril parmi les acclamations d'une infinité de peuple, avec toutes les marques d'une entiere confiance de part & d'autre; quoy-que les vieux Capitaines Huguenots, qui ne pouvoient perdre la memoire de la Saint Barthelemy, eussent fait tout leur possible pour empescher que leur Maistre ne s'allast mettre entre les mains du Roy, comme il fit avec une si généreuse franchise.

Il fit encore beaucoup plus: car comme il se fut retiré sur le soir avec ses Gardes & ses Gentilshommes dans le fauxbourg de Saint Symphorien au-delà des Ponts, le lendemain premier jour de May il repassa la riviere suivi d'un seul Page, rentra dans Tours, & s'en alla donner le bon jour au Roy, qui fut ravi de cette générosité, & connut clairement par là qu'il n'avoit rien à craindre, & qu'il pouvoit tout esperer d'un Prince qui se fioit si fort à sa parole, quoy-qu'il eust plus d'une fois manqué de la luy tenir, en révoquant, pour contenter ceux de la Ligue, les Edits qu'il avoit faits en sa faveur. Ils passerent ainsi deux jours ensemble à tenir Conseil, où le Roy de Navarre fit résoudre, que pour achever promptement cette guerre, ils assembleroient au-plûtost toutes leurs forces, & qu'ils iroient droit à Paris, d'où tout le reste de la Ligue dépendoit. Aprés quoy, laissant les quatre à cinq mille hommes qu'il avoit

avoit aux environs de Tours, il s'en alla à Chinon & dans le Loudunois faire avancer le reste de ses troupes qui se défioient encore de son union avec les Royalistes. Et ce fut cela mesme qui donna lieu au Duc de Mayenne d'entreprendre d'attaquer Tours. ANN. 1589.

Ce Prince estoit sorti de Paris au commencement du mois d'Avril avec une partie de son armée; & aprés avoir pris Melun, & quelques autres petites places qui pouvoient empescher l'abord des vivres dans cette grande ville, il alla joindre le reste de ses troupes, qui avoient leurs quartiers dans la Beance; puis laissant à gauche Baugency & Blois qu'on croyoit qu'il deust attaquer, il s'avança jusqu'à Chasteaudun, pour exécuter le dessein qu'il avoit sur Vendosme, & mesme sur Tours, par l'intelligence que ceux de la Ligue luy avoient pratiquée dans ces deux villes. Maillé Benehard Gouverneur de Vendosme, qui avoit vendu sa place, en ouvrit les portes à Rosne Mareschal de Camp qui y fit prisonnier presque tout le Grand Conseil que le Roy y avoit transporté. Le Duc de Mayenne s'y rendit aussitost aprés. & s'estant rejoint aux troupes de Rosne, il va fondre sur les quartiers de Charles de Luxembourg Comte de Brienne qui estoit logé à Saint Oüin & aux environs, à une lieuë d'Amboise, luy taille en pieces plus de six cens hommes, dissipe le reste, le prend luy-mesme prison-

Cayet. t. 1. Davila. D'Aubigné t. 3. Mem. de la Ligue, &c.

ANN. 1589. sonnier, puis se va poster vis-à-vis de Saumur, pour empescher le passage au reste des troupes du Roy de Navarre.

Or, comme peu de temps aprés il eût appris que ce Prince s'estoit eloigné de Tours, il crut que c'estoit là le temps d'exécuter son entreprise qu'il croyoit infaillible par l'intelligence qu'il y avoit. Il rebrousse donc promptement chemin, marche avec une extréme diligence, contre sa coustume, & paroist tout-à-coup en bataille, le septiéme de May au matin, sur les hauteurs du fauxbourg de Saint Symphorien. Il s'en fallut peu que le Roy, qui estoit allé ce jour-là de fort bonne heure à Marmoutier, ne fust surpris par les Coureurs qui n'estoient qu'à cent pas de luy. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & de peril qu'il put gagner les premiers Corps de garde, d'où il repassa dans la ville, & il y donna si bon ordre par tout, que ceux qui estoient d'intelligence avec l'ennemi n'oserent branler. C'est pour quoy le Duc, qui avoit entretenu assez lentement l'escarmouche jusques sur les quatre heures aprés midy, attendant toûjours que les Ligueurs de la ville se soulevassent, voyant que tout y estoit fort paisible, donna de toutes ses forces si vivement par trois endroits dans les barricades qu'on avoit faites aux trois avenuës du fauxbourg gardé par douze cens hommes, qu'il s'en rendit maistre dans une demi-heure, avec perte d'en-

d'environ cent soldats des siens, & de trois à quatre cens de ceux du Roy. ANN. 1589.

C'est là où aboutit tout ce grand effort que la Ligue avoit fait pour mettre sur pied cette grande armée, qui aprés cela ne fit plus rien que des desordres effroyables par tout où elle ne trouvoit point d'ennemi qui pust l'arrester. Car comme le Duc de Mayenne vit qu'une partie des troupes du Roy de Navarre estoient arrivées sur le soir sous la conduite du brave Chastillon, qui s'estoit déja retranché dans l'Isle vis-à-vis du fauxbourg, & que le reste arriveroit bientost avec le Roy de Navarre, qui ne manqueroit pas de luy donner plus d'exercice qu'il n'en falloit à ces nouveaux soldats qui faisoient la plus grande partie de son armée : il prit le parti de se retirer à la sourdine le lendemain avant le jour, aprés que ses troupes se furent signalées par toutes sortes de crimes les plus exécrables dans le pillage du fauxbourg. De là il fut recueïllir dans l'Anjou & dans le Maine quelques Régimens que l'on y avoit levez pour la Ligue; puis s'estant emparé d'Alençon, qui se rendit sans résistance faute de garnison, il fut contraint de retourner promptement à Paris, où l'on estoit dans une grande consternation pour la perte de la bataille de Senlis, dont il faut maintenant que je parle.

Guillaume de Montmorency, Sr de Thoré, avoit si bien sceû pratiquer, tandis qu'il estoit

ANN. 1589. *Mem. de la Lig. t. 3. Davila. Cayet.*

estoit à Chantilly, les principaux de cette villelà, qui s'estoient laissé d'abord entraisner au torrent de la Ligue, qu'il s'en estoit rendu maistre sur la fin du mois d'Avril, & y avoit fait entrer aprés luy cent Gentilshommes de ses amis, & quatre à cinq cens hommes de pied qu'il avoit levez dans la vallée de Montmorency. Les Parisiens étonnez de cette surprise, qui leur ostoit la communication de la Picardie, vouloient absolument qu'on reprist au-plûtost cette place, & ils presserent tellement le Duc d'Aumale & le sieur de Mayneville Lieutenant du Duc de Mayenne, que dans trois jours ils y furent mettre le siege avec quatre à cinq mille Bourgeois de Paris & trois pieces de canon, ausquels Balagny quelque temps apres se joignoit avec trois à quatre mille hommes tant des villes des Païs-Bas que de celles de Picardie, & sept pieces d'artillerie qu'il avoit prises de Peronne & d'Amiens.

Cayet, t. 1. p. 209.

Or, en mesme temps qu'on formoit ce siege, le sage & vaillant Seigneur de la Noüe qui commandoit les troupes de Sedan, la tréve estant faite avec le Duc de Lorraine, les avoit jointes à celles du Duc de Longueville à Saint Quentin, pour aller, selon l'ordre qu'ils en avoient du Roy, au-devant des Suisses que le sieur de Sancy luy amenoit. L'occasion leur parut belle de rendre un grand service au Roy, au faisant lever le siege avant que de se mettre

tre en marche. Pour cét effet, ils s'avan- ANN.
cerent jusques à Compiegne où ils avoi- 1589.
ent donné le rendez-vous aux Gentils-hommes Royalistes de la Picardie, qui ne manquerent pas de s'y rendre. De sorte que le jour mesme dix-septiéme de May, que la place presque toute ouverte à coups de canon se devoit rendre si elle n'étoit secouruë avant la nuit, ils parurent sur le midy à la veûë de la ville au nombre de mille à douze cens chevaux & de trois mille hommes de pied, toutes soldats aguerris, & fort résolus de forcer le passage pour y entrer, ou de perir. *Cayet.*

Le Duc d'Aumale trompé par ses espions qui l'avoient asseûré que l'ennemi n'avoit point de canon, & se trouvant deux fois plus fort, ne douta point qu'il ne le deust défaire avec sa seule Cavalerie. Pour cét effet, aprés avoir rangé avec beaucoup de peine son Infanterie Parisienne, fort leste à la verité, & tres-bien armée, mais un peu étonnée de voir qu'on alloit faire autre chose que l'exercice, & qu'il y alloit de la vie, il s'avança si fort avec sa Cavalerie divisée en trois gros Escadrons, ayant Mayneville à sa droite & Balagny à sa gauche, que ces deux grands corps d'Infanterie & de Cavalerie ne pouvoient plus tirer aucun service ni secours l'un de l'autre.

La Noüë, à qui pour son experience le jeune Duc de Longueville avoit confié

ANN. 1589. tout le soin de l'armée, ayant remarqué ce desordre, & la contenance mal asseûrée de l'Infanterie Parisienne, ne douta point qu'il ne deust battre l'ennemi avec ce peu de troupes qu'il avoit, & qui furent rangées en cét ordre Le Duc de Longueville tenoit milieu avec son Escadron composé d'un grand nombre des plus braves de la Noblesse, ayant à leur teste le Seigneur Charles de Humieres Marquis d'Encre, Gouverneur de Compiegne, qui avoit fourni à l'armée du canon & des munitions, ce qui fut la cause du gain de la bataille.

C'est celuy, qui aprés avoir bientost découvert les pernicieux desseins des Ligueurs, servit si bië le Roy contre la Ligue, que Henry IV. à son avenement à la Couronne, le fit son Lieutenant en Picardie, en luy laissant, par une tres-rare prérogative, l'entiere disposition de toutes choses dans cette Province. Ce ne furent aussi que les grands services, son merite extraordinaire, sa haute réputation, les belles choses qu'il fit en cette grande occasion, & celles qu'il faisoit encore tous les jours à la guerre, qui luy firent donner, sans autre recommandation, le Brevet de Général de l'Artillerie qu'il eût un peu avant sa mort. Et il estoit en passe de monter encore plus haut, si son trop de cœur ne l'eust exposé à cette fatale mousquetade dont il fut tué à la prise de Han sur les Espagnols, qui furent tous sacrifiez à la juste douleur qu'on

Thuan.

1595.

eût

eût de la perte d'un si grand homme. ANN.
Ceux qui se joignirent au Duc de Longue- 1589.
ville avec luy furent Loüis Dongniez Comte de Chaune son beaufrere, les sieurs de Maulevrier, de Lanoy, de Longueval, de Cany, de Bonnivet, de Givry, de Fretoy, de Mesvilier, & de la Tour.

Cét Escadron estoit flanqué à droit & à gauche de deux gros Bataillons; ayant chacun deux pieces de campagne, qui n'estoient sorties de Compiegne qu'assez long temps aprés l'armée pour tromper les Espions, qui rapporterent en effet qu'il n'y en avoit point. Il jetta sur les ailes à droit la Cavalerie de Sedan, à la teste de laquelle il voulut combatre, & à gauche les Cavaliers que l'on avoit tirez des places qui tenoient pour le Roy en Picardie. Le Duc d'Aumale, qui pour courir plus viste à la victoire qu'il croyoit luy estre asseurée, n'avoit point mené de canon, fit sonner le premier la charge; & Balagny avec son Escadron de Cambresiens & de Walons s'avança fierement pour donner dans celuy de la droite des Royalistes, qui étoit incomparablement plus foible que le sien: mais comme il en approchoit, le gros Bataillon qui couvroit la gauche de cét Escadron s'estant ouvert, il fut bien surpris de se voir salüé d'une volée de canon, qui luy emporta des rangs entiers de son Escadron, & le contraignit de reculer tout en desordre.

Alors le Duc d'Aumale qui vit fort bien

ANN. 1589.

qu'il n'y avoit point d'autre remede à ce mal qu'il n'avoit pas préveû, que de gagner promptement le canon, ſe mit au galop ſuivi de Mayneville & de Balagny même qui s'étoit remis en ordre, & vont tous trois enſemble attaquer cette Infanterie. Mais ils n'en eſtoient pas encore à cent pas, que l'autre Bataillon s'eſtant ouvert, une ſeconde volée qui donna au travers de leurs troupes éclaircit encore plus les rangs que la premiere. Une troiſiéme qui ſuivit bientoſt la ſeconde, les ébranla fort; & comme ils furent un peu plus avancez, les Mouſquetaires qu'on avoit rangez aux flancs des Cavaliers firent leur décharge ſi à propos ſur les hommes & ſur les chevaux qu'ils en renverſerent un tres-grãd nombre, Et en même temps toute la Cavalerie Royale donnant ſur des gens ébranlez & déja demidéfaits; & les aſſiegez, qui ſur ces entrefaites firent une ſortie, chargeant en queuë l'Infanterie Pariſienne abandonnée de la Cavalerie : ce ne fut plus un combat, mais une tuërie & une déroute générale.

Il n'y eût jamais de victoire plus complete avec ſi peu de perte du coſté du victorieux. Le Champ de Bataille luy demeura couvert de plus de deux mille morts, ſans compter ceux qui furent tuez par les païſans; ou qui ne ſe purent tirer des mareſcages qui ſont auprés de l'Abbaye de la Victoire. Le Camp des vain

vaincus, les denrées & les marchandises qu'on y avoit apportées de Paris, le canon, les munitions, les drapeaux, le bagage, & douze cens prisonniers furent la récompense des vainqueurs, qui peu de jours aprés, comme il marchoient vers la Bourgogne, pour y joindre les Suisses, saluérent de dessus la hauteur de Montfauçon les Parisiens de quelques volées de canon, pour leur apprendre leur defaite d'une autre maniere que n'avoient fait le Duc d'Aumale & Balagny, dont l'un s'étoit sauvé à Saint Denis, & l'autre à Paris.

ANN. 1589.

Journal de MS. de M. Loysel.

Et comme il arrive ordinairement qu'un malheur en attire un autre à ceux qui sont abandonnez de la fortune, celuy-cy dés le lendemain dix-huitiéme de May fut suivi de la perte que la Ligue fit de trois cens braves Cavaliers Picards que le Gouverneur de Dourlens Charles Tiercelin de Saveuse menoit au Duc de Mayenne, & qui estant rencontrez dans la Beauce, vers Bonneval, par le Comte de Chastillon beaucoup plus fort qu'eux, perirent, presque tous, aprés auoir combatu comme des lions sans vouloir demander quartier, ni mesme promettre, pour avoir la vie sauve, qu'ils ne porteroient plus les armes contre le service du Roy. Tant ils estoient passionnez Ligueurs, & sur tout Saveuse leur Capitaine, qui estant porté tout couvert de playes à Baugency, où le Roy de Navarre, grand amateur des vaillans hommes, fit

Idem Cayet. Mem. de la Ligue.

ANN. 1589. tout ce qu'il put pour le consoler, refusa toutes sortes de remedes, pour avoir le funeste plaisir de mourir en exaltant le Duc de Guise, & en chargeant de maledictions ceux qui l'avoient assassiné.

Ces heureux succés joints à ceux que le Duc de Montpensier avoit eûs dans la Normandie contre les Ligueurs, obligerent le Roy de Navarre, qui s'estoit avancé jusqu'à Baugency avec une partie de ses troupes, de retourner à Tours, pour faire entendre au Roy qu'il ne falloit plus s'amuser à ces inutiles negotiations que quelques-uns luy conseilloient encore d'entreprendre, conformément à son genie ennemi du travail, & qu'il étoit temps d'exécuter la généreuse résolution qu'on avoit prise d'attaquer l'ennemi par la teste, en assiegeant Paris. Il s'y résolut donc enfin, mais il voulut encore auparavant tenter s'il y avoit moyen de se rendre maistre d'Orleans, pour oster à la Ligue cette ville d'où les Parisiens pouvoient tirer de grands secours.

Davila. D'Aubigné. Cayet. Pour cét effet, ayant fait passer au commencement du mois de Juin son armée sur le Pont de Baugency dans la Sologne, il fit attaquer Gergeau, où le Gouverneur qui eût la temerité d'attendre que le canon eust fait une bresche qu'il ne pouvoit défendre, fut pendu. Ceux de Gien épouvantez par cét exemple d'une juste severité, n'attendirent pas le canon pour se rendre & les habitans de la Charité se remirent

mirent en suite de bonne grace sous l'o- ANN. 1589.
béïssance du Roy, qui, à la réserve de Nantes, fut maistre de tous les passages de Loire, au dessus & au dessous d'Orleans qu'il enferma de tous costez.

Le sieur de la Chastre, aprés la mort des Guises avoit promis fidelité au Roy, & s'estoit peu aprés de nouveau déclaré pour la Ligue en son Gouvernement de Berry, s'estoit jetté dans cette ville avec ce qu'il avoit de forces; & les habitans animez par sa presence, rejetterent bien loin les propositions avantageuses, que le Roy leur fit faire, & se moquerent de toutes ses menaces, fort resolus de se défendre jusqu'à l'extrémité. De sorte que comme on vit que l'on perdroit trop de temps à faire ce siege, on reprit le premier dessein d'aller droit à Paris. On repassa Loire, & l'on prit sans beaucoup de peine sur le chemin les villes de Pluviers, de Dourdan & d'Estampes, où le Roy reçeût la facheuse nouvelle du Monitoire que le Pape Sixte avoit publié contre luy. Voicy comment.

Un peu aprés la mort des Guises, le Roy, qui vit fort bien par les remontrances que le Legat Morosini luy avoit faites, que l'absolution qu'il avoit reçeûë en vertu de son Bref ne seroit pas admise à Rome, y avoit envoyé Claude d'Angennes Evesque du Mans, pour en obtenir une autre, nonobstant ce qu'on luy avoit écrit de Rome pour l'en detour-

ANN. 1589. *Lettre du Card. de Joyeuse.* ner, ou du moins pour l'obliger à differer encore à faire une démarche de cette nature qui luy pouvoit nuire. En suite le Marquis de Pisany son Ambassadeur & le Cardinal de Joyeuse s'estant joints par son ordre à cét Evesque, avoient representé à Sixte V. toutes les *Cayet. Mem. de la Ligue.* raisons les plus fortes qui le pouvoient porter à luy accorder cette grace. A quoy ce Pape devenu infléxible sur ce point-là, leur avoit répondu d'un air qui les surprit extrémement, qu'il vouloit bien ne prendre pas connoissance de la mort du Duc de Guise qui estoit sujet du Roy; mais que le Cardinal de Bourbon & l'Archevesque de Lyon qu'il tenoit prisonniers n'estant plus ses Sujets, puis qu'il n'y avoit que les Papes qui eussent la puissance souveraine sur les Cardinaux & sur les Evesques, il ne luy donneroit jamais l'absolution, qu'avant toutes choses il ne les remist en liberté, ou qu'il ne les mist entre les mains de son Legat pour les luy envoyer à Rome, afin qu'il en fist bonne justice s'il trouvoit qu'ils fussent coupables.

D'autre part, le Commandeur de Diou, le sieur Coquelay Conseiller au Parlement, Nicolas de Piles Abbé d'Or- *Instruction des Deputez. Mem. de la Ligue, t. 3.* bais, & le sieur Frison Doyen de l'Eglise de Reims, Deputez de la Ligue à Rome, pour empescher que le Pape ne donnast cette absolution, non seulement

ment s'y opposerent de toute leur for- ANN. 1589.
ce, mais aussi firent tout ce qu'ils purent pour obliger le Pape à publier l'excommunication que luy-mesme disoit que le Roy avoit encouruë pour le meurtre du Cardinal de Guise, & entre autres raisons qu'ils produisoient pour le porter à cette extréme rigueur contre un Roy Tres-Chrestien, ils ne manquoient pas de faire valoir les Decrets de la Sorbonne, & sur tout celuy du cinquiéme Avril, Dans ce Decret la Faculté déclare qu'on ne peut prier pour Henry de Valois en aucune Oraison Ecclesiastique, beaucoup moins au Canon de la Messe, à cause de l'excommunication qu'il a encouruë; & qu'on doit oster du Canon ces paroles, *Pro Rege nostro*, de peur qu'on ne croye que l'on prie pour luy, quoyque le Prestre, dirigeant ailleurs son intention, la fasse tomber sur ceux qui gouvernent, ou sur celuy à qui Dieu réserve le Royaume. Elle veut qu'au lieu de cela on dise à la Messe, hors du Canon, trois Oraisons, *Pro Christianis Principibus nostris*, qui furent imprimées, & qu'on voit encore aujourd'huy. Elle ajouste enfin que ceux qui ne voudront pas se conformer à ce sentiment, seront privez des prieres & des droits de la Faculté, de laquelle ils seront chassez comme des excommuniez : ce qui fut approuvé d'un commun accord de tous les Docteurs.

Mem. de la Ligue, t. 3.

ANN. 1589. A la verité ces Decrets joints à ce qu'on disoit continuellement au Pape, que le party du Roy estoit absolument ruiné, ne contribuerent pas peu à luy faire prendre sans crainte les voyes de la rigueur. Mais ce qui acheva enfin de le déterminer, fut la Déclaration des deux Rois qui s'estoient unis contre la Ligue. Car ne pouvant souffrir, de l'humeur dont il estoit, qu'on se fust joint avec celuy qu'il avoit excommunié comme Héretique relaps par une foudroyante Bulle qu'il avoit fait inserer dans le Bullaire réimprimé tout exprés pour cela, il crut aisement la plus grande partie de ce que les Ligueurs publioient au desavantage du Roy, & fit en suite afficher dans Rome son Monitoire contre luy.

Là il luy commande *de mettre en pleine liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon dans dix jours aprés la publication de ce Monitoire, aux portes de deux ou trois des six Eglises Cathedrales qu'on désigne, & qui sont celles de Poitiers, d'Orleans, de Chartres, de Meaux, d'Agen, & du Mans, & de l'en asseurer dans trente jours par un Acte authentique. A faute de quoy il prononce dés à present, comme pour lors, que luy & tous les complices du massacre du Cardinal de Guise, & de l'emprisonnement des autres Prelats, ont damnablement encouru l'excommunication majeure et autres Censures Ecclesiastiques portées par la Bulle* In Cœna Domini, *dont ils ne pourrõt jamais etre absous que par le Pa-*

pe.

pe, si ce n'est à l'article de la mort, en donnant caution qu'ils obeiront aux Mandemens de l'Eglise. De plus, il les cite à comparoir dans soixante jours devant son Tribunal, luy Roy en personne ou par Procureur, & les autres personnellement, pour dire pourquoy ils croyent n'avoir pas encouru les Censures, & les Sujets n'estre pas absous du serment de fidelité; & deroge enfin à tous les privileges contraires que le Roy, ou ses Predecesseurs pourroient avoir obtenus du Saint Siege. 1589. ANN.

Ce Monitoire fut affiché dans Rome le vingt-quatriéme de May, & les Ligueurs le firent imprimer à Paris, & publier avec toutes les formalitez accoustumées, à Paris, à Chartres, & à Meaux le vingt-troisiéme de Juin; & j'en ay veû les Actes imprimez aussitost aprés à Paris, avec le Monitoire, chez Nicolas Nivelle & Rolin Thierry, Libraires & Imprimeurs de la Sainte Union, avec privilege de Messieurs du Conseil général de la mesme Sainte Union, signé, Senault, leur Secretaire.

Ce fut donc a Estampes que le Roy apprit qu'on l'attaquoit de la sorte à Rome & en France avec les armes de l'Eglise, en même temps que les Rebelles se servoient des leurs pour le renverser de son Trône. On luy dit bien qu'il y avoit dans ce Monitoire plusieurs chefs de nullitez qui luy ostoient toute sa force, quand mesme il ne seroit que contre un simple particulier. Mais comme nonobstant toutes ces raisons il témoignoit que cela l'inquié- *Iournal du Henry III.*

ANN. 1589. toit fort, le Roy de Navarre, qui ne demandoit qu'à exécuter promptement la résolution qu'on avoit prise d'assieger Paris, luy dît d'une maniere aussi agréable que forte, qu'il y avoit à cela un fort bon remede. *Et c'est*, *Sire*, ajousta-t-il avec sa promptitude ordinaire, *que nous vainquions. & au plutost; car si cela est, vous aurez asseûrément vostre absolution: mais si nous sommes battus, nous serons toûjours excommuniez, aggravez, & réaggravez.*

Cela ne s'accordoit pas mal avec ce que l'Evesque du Mans avoit écrit de Rome au Roy; que s'il vouloit avoir l'absolution qu'on refusoit de luy donner, il n'avoit qu'à se rendre le plus fort. Ainsi le Roy prenant le parti de dissimuler, & de prétendre toûjours cause d'ignorance de ce Monitoire qu'on ne luy avoit pas signifié, alla passer la Seine sur le Pont de Poissy qu'il força; puis ayant pris Pontoise, qui se rendit le vingt-cinquiéme de Juillet, aprés un siege de quatorze jours vigoureusement soustenu par les sieurs d'Alincour qui y fut griévement blessé, & de Hautefort qui y perdit la vie, il alla recevoir vers Conflans l'armée des Suisses que luy amena Nicolas de Harlay Baron de Sancy, qui pour rendre en cette occasion cét important service au Roy son Maistre, fit une action digne d'une gloire immortelle.

Addit. aux Mem. de Cast. l. 2 p. 8. 9. 2.

Comme au commencement de cette guerre on déliberoit dans le Conseil sur les

les moyens les plus prompts & les plus ef- ANN.
ficaces qu'on pourroit trouver de la sou- 1589.
stenir, dans le déplorable estat où estoient alors les affaires du Roy : Sancy qui avoit esté Ambassadeur en Suisse, soustint qu'il n'y en avoit point de meilleur que de traiter avec les Cantons, & que pour se mettre à couvert des insultes du Duc de Savoye qui menaçoit Geneve, & prétendoit les enfermer du costé de la France, ils permettroient volontiers qu'on fist une grande levée de leurs Sujets pour aller au secours du Roy, qui seroit en suite en estat de les secourir eux-mesmes au besoin. Mais parce qu'il n'y avoit point d'argent à l'Epargne, & que point d'argent point de Suisses, tout le monde se prit à rire de cette proposition, en luy demandant qui seroit celuy qui voudroit entreprendre de faire une armée sans avoir autre chose que du parchemin. Alors Sancy, qui avoit un cœur de lion sous l'habit d'un homme de Robe, car il n'estoit encore en ce temps-là que Maistre de Requestes : *Puis donc*, dît-il, *que pas un de ceux qui sont si riches des bienfaits du Roy ne se presente pour cela, je vous déclare que ce sera moy.* Et là-dessus il accepte la Commission tres ample que le Roy luy donna sans un seul quart d'écu, de traiter avec les Suisses & les Allemans pour luy faire une armée.

Il engagea pour cela tout son bien, & employa tout son credit ; & il agit en suite *Cayet.*
avec tant de bonheur & de conduite avec

Messieurs de Berne, de Basle, de Soleure & de Geneve, qu'aprés avoir enlevé au Duc de Savoye les Bailliages de Gex & de Thonon, le Fort de Ripaille, & quelques autres places pour luy donner long-temps de l'exercice, & l'empescher de troubler ses voisins, il se mit à la teste de l'armée Royale, composée de dix à douze mille hommes de pied, Suisses, Grisons, & Genevois, avec prés de deux mille Reitres & douze pieces de canon. Ce fut avec ces forces qu'il traversa tout le païs, depuis Geneve, par les Suisses, jusques au Comté de Montbeliard, d'où ayant traversé la Franche Comté, & passé la Saone vers Jonvelle, il fut à Langres qui tenoit pour le Roy, & alla joindre à Chastillon sur Seine le Duc de Longueville & la Noüe. De là traversant tous ensemble la Champagne avec environ vingt mille hommes, ils passerent la Seine à Poissy, & arriverent enfin heureusement à l'armée du Roy. Il receut Sancy en pleurant, & il protesta en presence de tous les Officiers de son armée, que c'estoit de joye, & tout ensemble de regret de n'avoir pas presentement de quoy le récompenser du plus signalé service qu'un Sujet pouvoit rendre à son Roy, & que les provisions qu'il luy avoit données de la Charge de Colonel des Suisses n'estoient rien en comparaison de ce qu'il vouloit faire en sa faveur, estant résolu de le rendre un jour si grand, qu'il n'y eust rien de grand

Mem. de la Ligue t. 3. p. 527. Addit. aux Memoir.

en

en ſon Royaume qui ne luy puſt porter envie. ANN. 1589.

Mais la fortune qui ſe plaiſt aſſez ſouvent à perſecuter la vertu, en diſpoſa tout autrement, par le déplorable accident qui arriva trois jours aprés, & par une diſgrace que ſa trop grande franchiſe luy attira. Car au lieu de ces grandes récompenſes qu'il devoit attendre aprés avoir fait une action ſi héroïque, il fallut enfin qu'on en vint juſques à vendre tous ſes biens, afin de payer les dettes qu'il avoit faites pour lever à ſes dépens cette belle armée qui acheva de mettre le Roy en eſtat de domter les Rebelles, & de triompher bientoſt de la Ligue. En effet, ayant fait aprés la jonction de cette armée la reveüe générale de toutes ſes troupes, il ſe vit à la teſte de plus de quarante-cinq mille hommes tous ſoldats aguerris, avec leſquels, aprés s'eſtre emparé le trentiéme de Juillet du Pont de Saint Clou, d'où il chaſſa les Ligueurs à coups de canon, il réſolut d'attaquer dans deux jours les fauxbourgs de Paris des deux coſtez de la riviere.

Il y a tres grande apparence qu'il les euſt d'abord emportez, & meſme en ſuite la ville, où l'on eſtoit déja dans une extréme conſternation, tous les paſſages des vivres eſtant fermez, & le Duc de Mayenne n'ayant plus que cinq ou ſix mille ſoldats, qui n'eſtoient pas le tiers de ce qu'il falloit pour défendre des retranchemens

ANN. 1589. mens d'une auſſi grande étenduë que ceux qu'il avoit fait faire à tous les faux-bourgs; outre que le grand nombre de ſerviteurs que le Roy avoit dans Paris, le voyant ſi proche, avoient repris cœur, & gagné une grande partie des bons Bourgeois qui eſtoient aſſeûrez que la punition ne tomberoit que ſur les Chefs de la Ligue, ſi le Roy, victorieux ſe vouloit reſſentir de la Journée des Barricades. De ſorte que le Duc de Mayenne avoit ſujet d'apprehender qu'en meſme temps qu'on attaqueroit les fauxbourgs, il ne ſe fiſt tout-à-coup quelque grand ſoulevement dans la ville en faveur du Roy, & que les ſoulevez s'eſtant rendus maiſtres de quelqu'une des portes qu'on luy ouvriroit, ne s'allaſſent joindre à ſes troupes.

Auſſi, dit-on, que ce Duc, qui avec toute ſa moderation & ſa lenteur ne laiſſoit pas d'eſtre fort brave, voyant bien l'extréme danger où il eſtoit, quoy-qu'il paruſt fort aſſeûré, & qu'il fiſt preſcher mille agréables fauſſetez au peuple pour l'encourager, avoit réſolu, avec une troupe choiſie des plus vaillans hommes de ſon armée qui vouloient ſuivre ſa fortune, de ſe jetter l'épée à la main au milieu de troupes Royales, ou pour vaincre contre toute eſperance, par un généreux deſeſpoir que le ſort des armes a rendu quelquefois heureux, ou pour mourir en prenant l'unique moyen qui luy reſtoit de venger la mort de ſes freres.

Voilà

Voilà le florisant estat où se trouvoient les affaires du Roy, & l'extrémité où celles de la Ligue estoient réduites, lors que la fortune, qui se joüe de la vie des hommes, dont elle fait tantost une ridicule comedie, & tantost une sanglante tragédie, changea de scene en un instant, comme sur un theatre, par le coup le plus détestable qui pust partir, je ne diray pas d'un homme, mais d'un démon. Il n'est pas necessaire que je raconte icy toutes les circonstances d'une si exécrable action qui sont connuës de tout le monde. Il suffit que je dise, pour satisfaire à mon devoir, qu'un jeune Jacobin nommé Jacques Clement, homme d'esprit foible, superstitieux dévot & visionnaire, s'estant persuadé par les furieuses déclamations des Prédicateurs sanguinaires de la Ligue, & par certaine vision qu'il croyoit avoir eüe, qu'il seroit Martyr s'il perdoit la vie pour avoir tué Henry de Valois, avoit tellement pris cette damnable résolution, qu'il ne feignoit point de dire hautement qu'il ne falloit pas qu'on se mist en peine, & qu'il sçauroit bien delivrer Paris quand il en seroit temps. Et comme on sceût que le Roy estoit à Saint Clou, où il avoit pris son quartier & son logis dans la belle maison du Sieur Jerosme de Gondy, il sortit de Paris dés le lendemain, qui estoit le dernier de Juillet, avec une lettre de créance adressant au Roy de la part du premier Président de Harlay détenu

ANN. 1589.

Mem. de la Ligue, t. 4. Davila. Cayet, &c. Journal de Henry III. Journal Ms. de M. Loysel. Memoires de Chiverny. Thuan. Mathieu, &c.

ANN. 1588. tenu prisonnier en la Bastille, soit que cette lettre fust en effet de cét illustre Président trompé par ce Religieux qu'il crut estre fort propre pour porter au Roy les avis qu'on avoit à luy donner, soit qu'on l'eust contrefaite pour donner moyen à ce malheureux de faire son coup de la maniere qu'il le fit.

Car estant introduit le jour suivant, sur les sept à huit heures du matin, dans la chambre du Roy, comme ce bon Prince, qui recevoit toûjours favorablement les Religieux, lisoit attentivement cette Lettre, & se baissoit pour entendre ce qu'il avoit à luy dire en secret, ainsi que portoit sa créance; ce parricide qui s'estoit mis à genoux devant luy, tirant de sa manche un couteau, le luy plonge dans le petit ventre, & le laisse dans la playe, d'où le Roy se levant de dessus sa chaise, & jettant un grand cry, le retire, & luy en donne dans le front. Il n'y avoit encore dans la chambre que Bellegarde premier Gentilhomme, & la Guesle Procureur Général, qui aprés avoir fort interrogé cét homme exécrable le jour précedent, sans rien trouver qui luy pust donner le moindre soupçon, l'avoit amené par ordre du Roy. Mais aussitost plusieurs des Quarante-cinq estant entrez à ce grand cry que le Roy fit, se précipitent aveuglément, & tout en furie, sur ce détestable assassin, le percent en un momēt de plusieurs coups, & sans écouter la Guesle, qui aprés l'a-

Lettre du Roy aprés sa blessure.

Lettre de la Guesle.

voir frapé de la garde de son épée, crioit ANN.
de toute sa force qu'on ne le tuast pas, 1589.
l'achevent, & jettent par les fenestres son
corps tout sanglant, que le Grand Prevost de l'Hostel fit tirer à quatre chevaux. *Lettre de la Guesse dans le Iournal.*

Il y en eùt qui ne pouvant croire qu'un Religieux pust estre capable d'une si détestable action, douterent si ce monstre n'estoit pas ou quelque Ligueur, ou *Mathieu.* mesme quelque Huguenot travesti en Jacobin ; & un Ecrivain moderne, pour sauver l'honneur des Jacobins, a tasché *La Fatalité de Saint Clou. 1672.* depuis peu de renouveller, & de fortifier ce doute le mieux qu'il a pû. Mais outre que le parricide fut reconnu par des gens qui le connoissoient : il est certain que le mesme Jacques Clement, qui fut exa- *Mathieu.* miné le soir précedent par la Guesse, comme on en convient, fut introduit par *Lettre de la Guesse.* luy-mesme le lendemain dans la chambre du Roy, puis qu'on ne peut pas dire que cét Officier, homme d'esprit, se soit trompé en prenant un autre pour celuy qu'il avoit tant interrogé. D'ailleurs, comme le Roy, dans la Lettre qui fut envoyée aux Gouverneurs de Provin- *Lettre du Roy rapportée par Cayet, t. 1. du Noven. p 221.* ces & à ses Alliez aussitost aprés sa blesseûre dit positivement, que quand il fut frapé par le Jacobin, il n'y avoit dans sa chambre que Bellegarde & la Guesse, qu'il avoit fait retirer assez loin de luy, pour entendre ce que ce traistre avoit à luy dire en secret : il faudroit necessairement que l'un ou l'autre eust fait

un

ANN. 1589. un coup si détestable, si ce n'avoit esté Jacques Clement. Et c'est ce qui ne peut jamais entrer dans l'esprit de qui que ce soit, s'il n'a perdu le sens & la raison.

C'est pour quoy, sans s'obstiner à vouloir inutilement ou détruire, ou rendre douteux un fait rapporté constamment par tous les Ecrivains de ce temps-là, & confirmé par une infinité de témoignages authentiques : je crois qu'il vaut mieux en tomber d'accord de bonne foy, avec la voix publique, de quelque profession que l'on soit, veû principalement que l'honneur des Jacobins n'en souffre nullement. Car enfin les fautes sont personnelles ; & il n'y a point d'homme de bon sens qui s'avise jamais de reprocher le crime d'un particulier à un Ordre aussi saint & aussi rempli d'excellens hommes en doctrine & en vertu que celuy de Saint Dominique.

Or quoy-que le coup fust grand, & qu'il eust penetré bien avant, les Chirurgiens pourtant crurent d'abord que le couteau ayant glissé entre les intestins sans les offenser, la playe du Roy n'estoit pas dangereuse, & mesme l'asseûrerent, comme il le fit sçavoir aux Princes ses alliez, que dans dix jours il pourroit monter à cheval. Mais soit qu'on eust mal reconnu la playe, ou que le couteau dont il fut frapé fust empoisonné, on s'apperceût bientost aprés que sa blessure estoit mortelle.

Lettre du Roy du 1. Aoust.

Ja-

Jamais Prince ne parut moins ſurpris que luy à la veûë de la mort, ni ne la receût d'une maniere plus tranquille, plus chreſtienne, & plus ſainte. Il ſe confeſſa juſques à trois fois au ſieur de Boulogne Chapelain du Cabinet ; & comme celuy-cy l'eût averti qu'il y avoit un Monitoire contre luy, & qu'il l'eût exhorté à ſatisfaire à ce que l'Egliſe demandoit de luy pour ſe mettre en eſtat de recevoir ſon abſolution, *Je ſuis*, répondit-il ſans héſiter, *le premier Fils de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, & veux mourir tel. Je promets devant Dieu & devant tous, que mon deſir n'eſt autre que de contenter Sa Sainteté en tout ce qu'elle peut deſirer de moy.* Sur quoy le Confeſſeur eſtant pleinement ſatisfait, luy donna l'abſolution. Tout le reſte du jour il ne s'entretint que de Dieu, & ne s'occupa que des penſées du Ciel, jusques à ce que le Roy de Navarre eſtant arrivé de ſon quartier de Meudon bien avant dans la nuit, & s'eſtant jetté à genoux devant luy tout couvert de larmes, & ſans pouvoir proferer un ſeul mot, il ſe courba doucement ſur ſa teſte, le déclarant ſon legitime Succeſſeur, ordonnant à tous les Seigneurs qui rempliſſoient la chambre de luy obéïr comme à leur Roy, & luy diſant en meſme temps, que s'il vouloit regner paiſiblement, il falloit qu'il rentraſt dans l'Egliſe, & qu'il profeſſaſt la Religion de tous les Rois Tres-Chreſtiens ſes Prédeceſſeurs.

ANN. 1589.

Davila. Cayet Atteſtat. des Seigneurs, &c.

Com-

ANN. 1589. Comme il crut sentir les approches de la mort sur les deux heures aprés minuit, il réïtera sa Confession, aprés laquelle il se fit apporter le tres-Saint Sacrement qu'il receût pour Viatique avec une dévotion incroyable. Il fit en suite tous les actes les plus fervens de foy, d'esperance & de charité, mettant toute sa confiance aux merites infinis de la Passion de Jesus-Christ, pardonnant de tout son cœur à tous ses ennemis, particulierement à ceux qui auoient procuré sa mort; & là dessus il voulut encore recevoir l'absolution, priant Dieu de luy pardonner ses pechez, comme il leur pardonnoit tout le mal qu'ils luy avoient fait. Puis il se mit a dire le *Miserere*, qu'il ne put achever, ayant perdu la parole à ce verset, *Redde mihi lætitiam salutaris tui*; & aprés avoir fait encore deux fois le signe de la Croix, il expira fort doucement sur les quatre heures du matin, le second jour du mois d'Aoust, en la trente neuviéme année de son âge.

Ainsi mourut Henry III. Roy de France & de Pologne, le dernier de la race des Valois, faisant voir a sa mort qu'il avoit eû durant sa vie dans l'ame un veritable fonds de pieté, & que les actions extraordinaires qu'il en faisoit de temps en temps, quoy-qu'elles ne fussent pas dans la derniere régularité, ni conformes à son estat, ne partoient point pourtant de cette basse hypocrisie que ceux de la Li-

Ligue luy ont facheusement reprochée. ANN. 1589.
Prince au reste qui possedant toutes les belles qualitez que l'on a veûës dans le pourtrait que j'en ay fait au cõmencement de cette Histoire, eût été l'un des plus parfaits Monarques qui fut jamais, s'il eût pû les faire valoir quand il fut Roy, comme il avoit fait avant que de l'estre.

Les Huguenots & les Ligueurs qui ont presque toujours également haï ce Prince, se réjoüirent de sa mort, & en parlerent comme d'une espece de miracle & d'un coup de la main de Dieu. Les premiers ont écrit qu'il fut blessé, & qu'il mourut dans la chambre mesme où il avoit fait conclure le massacre de la Saint Barthelemy ; & cependant il est certain que la maison où le Roy fut blessé à mort, ne fut bastie, par le sieur Jerôme de Gondy qu'en l'année mil cinq cens soixante & dix-sept, cinq ans aprés la Saint Barthelemy. C'est pourquoy, comme l'imposture estoit manifeste, le Parlement, sur la plainte qu'en fit le Procureur Général, ordonna qu'elle fust rayée de l'Addition faite par Monliard à l'Inventaire de l'Histoire de France. Mais ceux de Geneve n'ont pas manqué de la rétablir toute entiere dans l'impression qu'ils ont faite de ce Livre.

Addit à l'Invent. de l'Hist. de France par Monliard. Recueil de cinq Rois. Estat de l'Eglise par Taffin Ministre. Cayet.

Pour les Ligueurs, ils firent éclater leur joye par des marques si scandaleuses, qu'on ne les peut lire sans en concevoir une extréme horreur. Ils publierent même dans *Ibid.*

leurs

ANN. 1589. leurs écrits imprimez à Paris & à Lyon, qu'un Ange avoit declaré à Jacques Clement que la Couronne de Martyr luy estoit préparée quand il auroit delivré la France de Henry de Valois, & qu'ayant communiqué sa vision à un sçavant Religieux, celuy-cy l'avoit approuvée, l'asseûrant qu'en faisant ce coup, il seroit aussi agréable à Dieu que le fut Judith en tuant Holopherne. Et parce que sõ Prieur, nommé le Pere Edme Bourgoing, fut accusé d'être celuy de tous les Predicateurs de la Ligue qui s'emporta le plus à loüer cét abominable parricide son sujet, l'apostrophant en pleine chaire, & l'appellant bienheureux enfant de son Patriarche & Saint Martyr de Jesus-Christ, & le comparant à Judith : on ne douta point que ce ne fust luy auquel ce jeune homme qui estoit sous sa conduite s'estoit conseillé, & qu'il ne l'eust en suite confirmé dans son exécrable dessein. C'est pourquoy ayant esté pris les armes à la main, trois mois aprés, à l'attaque des fauxbourgs de Paris, on luy fit son procés. Et quoy-qu'il eust toûjours nié jusques à la mort, laquelle il *Thuan. l. 98.* souffrit avec une merveilleuse constance, ce dont on l'accusoit, comme toutefois il ne put récuser les témoins qui le luy soûtinrent, il fut jugé selon les formes, à ce qu'il reconnut luy-mesme, & tiré à quatre chevaux par Arrest du Parlement séant à Tours.

Quoy qu'il en soit, il est certain que la plus-

plufpart de ces Prédicateurs forcenez de ANN.
la Ligue en dirent pour les moins autant 1589.
que ce qu'on reprochoit à ce Prieur. Car
le fieur Antoine Loyfel a laiffé par é-
crit dans fon Journal, que le jour même *Journal*
que le Roy fut bleffé, & avant que l'on *de Loyfel.*
euft reçeû la nouvelle de fa blefleûre, il
oüit à Saint Merry le fermon du Docteur
Boucher, qui dît; pour confoler les Auditeurs, que comme ce jour-là premier du mois d'Aouft qu'on célebre la fefte de Saint Pierre aux Liens, Dieu avoit delivré cét Apoftre des mains d'Herode, on devoit efperer qu'il leur feroit une pareille grace. Sur quoy il ne feignit point d'avancer cette damnable propofition, que c'étoit un acte de grand merite de tuer un Roy Héretique, ou fauteur d'Héretiques.

Les autres Prédicateurs agiffant de concert avec luy préfchoient en même temps avec plus d'emportement & de fureur qu'ils n'avoient jamais fait contre Henry de Valois, & donnoient au peuple, dit le mefme témoin irréprochable, une efperance comme certaine que Dieu les en delivreroit bientoft: ce qui fit croire à bien des gens qu'ils avoient eû communication de l'abomiable deffein du parricide. Et quand on fçeût que le coup eftoit fait, on ordonna des prieres publiques par toutes les Eglifes de Paris, pour en rendre à Dieu de folennelles actions de graces. On fit durant toute une femaine des Proceffions qui alloient de toutes les Par-

ANN. 1589. roisses à l'Eglise des Jacobins. On exhorta les peuples à y faire de grandes aumosnes en consideration de Frere Jacques Clement, & à étendre leurs charitables liberalitez sur ses pauvres parens.

Enfin, le Docteur Roze ancien Evesque de Senlis, & Ligueur à toute outrance, y prescha conformément au billet qui fut envoyé, par ordre exprés des Seize, le Dimanche sixiéme jour d'Aoust; à tous les Prédicateurs ausquels on marquoit les trois points qu'ils devoient prescher, & que je veux rapporter icy comme ils sont exprimez dans ce billet, afin qu'on voye de quel horrible aveuglement cette furieuse cabale de Ligueurs fut frapée. Voicy les propres termes du Billet. 1o. *Justifier le fait du Jacobin, pource que c'est un pareil fait que celuy de Judith tant recommande dans la Sainte Ecriture* : Qui enim Ecclesiam non audit, debet esse tanquam Ethnicus & Holophernes. 2o. *Crier contre ceux qui disent qu'il faut recevoir le Roy de Navarre s'il va à la Messe, pource qu'il ne peut usurper le Royaume estant excommunie, & mesme estant exclus de celuy de Navarre.* 3o. *Exhorter le Magistrat de faire publier contre tous ceux qui soustiendront le Roy de Navarre, qu'ils sont atteints du crime d'Heresie, & comme tels proceder contre eux.*

Journal de M. Loysel.

Mais aprés tout, cette brutale joye que les Ligueurs firent paroistre pour la mort de Henry III. fut bientost aprés changée en

en tristesse, & puis en desespoir, par la ANN. sage conduite, & par la valeur incompa- 1589. rable de son Successeur Henry de Bourbon, à qui Dieu avoit destiné la gloire qu'il a eüë de rétablir le bonheur de la France, en détruisant entierement la Ligue qui la desoloit. C'est ce qu'il faut maintenant que je fasse voir en cette derniere partie de mon Histoire.





HISTOIRE DE LA LIGUE.

LIVRE QUATRIEME.

ANN. 1589.



NCORE QUE Henry Roy de Navarre, que le Roy défunt avoit declaré en mourant son legitime Successeur, eust pris d'abord l'auguste qualité de Roy de France, il ne fut pas néanmoins sur le champ reconnu de toute l'armée. Les Huguenots qu'il avoit amenez au secours de son Prédecesseur furent les premiers à luy rendre hommage, ne doutant point qu'ils ne deussent être les Maîtres, & que le Calvinisme ne devinst bien

bientoſt en France la Religion dominan- ANN. 1589
te ſous un Roy Proteſtant. Mais cela même donnoit beaucoup d'inquietude à ce ſage Prince, qui voyoit bien que les Catholiques prévoyant ce malheur qu'ils craignoient extrémement, ſe pourroient tous réünir contre luy, & que les Huguenots incomparablement plus foibles qu'eux, ne ſeroient jamais capables de le maintenir ſur le Trône.

En effet, il y eût tout ce jour-là & toute la nuit ſuivante une grande diverſité d'avis parmis les Seigneurs Catholiques de l'armée. Pluſieurs d'entre eux, qui ſongeoient beaucoup plus à leur intereſt qu'au bien public, vouloient tirer avantage d'une conjoncture ſi favorable pour l'établiſſement de leur fortune, & vendre leur obéïſſance au plus haut prix qu'ils pourroient, en faiſant ériger leurs Gouvernemens en Principautez ; ce qui euſt eſté démembrer la Monarchie. Il y en avoit un grand nombre, qui par de differens motifs, les uns par un vray zele de Religion, les autres par l'averſion qu'ils avoient pour ce nouveau Roy, & qu'ils couvroient de ce prétexte ſpecieux de zele, vouloient abſolument qu'il ſe declaraſt à l'inſtant même Catholique; ce qui ne ſe pouvoit faire ni avec honneur pour le Roy, ni avec ſeûreté pour les Catholiques, parce qu'il euſt paru trop de contrainte dans cette action. Quelques-

ANN. 1589. uns soustenoient que puis que sa naissance, & la Loy fondamentale du Royaume le portoient sur le Trône, dont ses qualitez héroïques le rendoient tres-digne, il falloit le reconnoître, & luy obéïr de bonne grace, sans aucune condition. Et c'est ce que la pluspart croyoient être trop dangereux pour la Religion qu'ils ne vouloient pas hazarder de la sorte.

Cayet. D'Aubigné. Mem. de la Lig. t. 4.

Enfin, aprés que cette grande affaire eût esté bien examinée dans le Conseil du Roy, & dans l'Assemblée générale des Princes & des Seigneurs Catholiques qui se tint chez François de Luxembourg Duc de Piney, on tomba d'accord dés le lendemain d'un fort juste temperament qu'on prit entre les deux extrémitez. Car sans plus parler d'interest paticulier pour agir genéreusement, il fut arresté que le Roy seroit reconnu, mais à condition qu'il se feroit instruire dans six mois par les plus habiles Prélats de son Royaume; qu'il rétabliroit l'exercice de la Religion Catholique dans tous les lieux d'où elle avoit esté bannie, & remettroit les Ecclesiastiques dans la pleine & entiere joüissance de tous leurs biens, qu'il ne donneroit aucun Gouvernement aux Huguenots, & que l'Assemblée pourroit députer vers le Pape pour luy rendre compte de sa conduite.

Cét accommodement fut signé de tous les

les Seigneurs, excepté du Duc d'Eſpernon & du ſieur de Vitry, qui refuſerent abſolument d'y conſentir. Vitry ſe jetta même dans *Paris* pour y ſervir la Ligue, qu'il croyoit être alors le parti de la Religion. Pour le Duc d'Eſpernon, il n'avoit garde de ſe mettre du côté de la Ligue qui avoit tant de fois demandé ſon éloignement de la Cour. Mais ſoit que n'ayant plus la protection de ſon défunt Maiſtre, il craigniſt l'indignation & le reſſentiment des plus grands de la Cour, & du Roy même, qu'il avoit fort offenſez pendant ſa faveur qu'il n'avoit ménagée que pour s'enrichir; ſoit qu'il euſt peur qu'on ne luy demandaſt par emprunt une partie de ces grands treſors qu'il avoit amaſſez: il fit à contre temps, & d'aſſez mauvaiſe grace, le ſcrupuleux; & ſous prétexte de mettre à couvert ſa conſcience, qu'on ne crut pas qui l'inquietaſt fort, il prit dans peu de jours congé du Roy, & ſe retira en ſon Gouvernement avec deux à trois mille hommes de pied, & quelque cinq cens chevaux qu'il avoit amenez au feu Roy.

ANN. 1589.

Un pernicieux exemple fut ſuivi de tant d'autres, qui ſous prétexte d'aller donner ordre à leurs maiſons demanderent leur congé qu'on ne leur oſoit refuſer, ou qui ſe laiſſoient gagner aux ſollicitations de la Ligue: que le Roy n'eſtant plus en état d'aſſieger *Paris*, fut contraint

ANN. 1589. de diviser ce qui luy restoit de troupes, y compris les Suisses que Sancy luy conserva. Il en fit donc trois petits Corps; l'un pour la Picardie, sous la charge du Duc de Longueville; l'autre, pour la Champagne, commandé par le Mareschal d'Aumont; & il mena luy-même le troisiéme en Normandie, où il devoit recevoir le secours d'Angleterre, & où avec le peu de forces qu'il avoit il donna le premier échec à la Ligue, qui estoit alors plus puissante qu'elle n'avoit encore esté, & qu'elle ne fut jamais depuis.

En effet, ceux qui aprés les Barricades avoient ouvert les yeux pour reconnoître que la Ligue où ils se trouvoient engagez, n'étoit qu'une manifeste rebellion contre leur Roy, le voyant mort, crurent qu'il ne s'agissoit plus que de la Religion, & se réünirent avec tous les autres pour empescher qu'un Héretique ne fust Roy de France. Et certes ce prétexte devint alors si plausible, qu'une infinité de Catholiques de toutes les conditions, ébloüis par une si belle apparence, ne doutoient point qu'il ne fallust plûtost perir que de souffrir que celuy qu'ils croyoient estre obstiné dans l'Héresie montast sur le Trône de Saint Loüis, & vouloient qu'on choisist un autre Roy. Il y en eût mesme qui prirent cette occasion de solliciter encore un coup le Duc du Mayenne

Memoires de Ville-Roy.

yenne de prendre cette auguste qualité, qu'il luy seroit aisé de maintenir avec toutes les forces de l'Union des Catholiques dont il estoit deja le Chef. Mais ce Prince, qui estoit sage, craignant les dangereuses suites d'une si hardie entreprise aima mieux d'abord retenir pour soy tout le solide de la Royauté, & en laisser le titre au vieux Cardinal de Bourbon qui estoit prisonnier, & qu'il fit déclarer Roy sous le nom de Charles X. par le Conseil de l'Union. ANN. 1589.

Ce fut pour lors qu'on fit courir par tout le Royaume autant qu'on put cette multitude d'écrits scandaleux, dans lesquels on prétend prouver que Henry de Bourbon est legitimement exclus ds la Couronne, & sur tout ceux des deux Avocats Généraux de la Ligue au Parlement de Paris, Loüis d'Orleans & Antoine Hotman. Le premier est l'auteur du Libelle extrémement seditieux, intitulé, *le Catholique Anglois*; & le second écrivit le *Traité du droit de l'oncle contre le neveu pour succeder à la Couronne*. Mais il arriva, par une heureuse & assez plaisante rencontre, que le Jurisconsulte François Hotman frere de l'Avocat, voyant ce Livre qu'on débitoit en Allemagne ou il estoit en ce temps-là, soustint avec beaucoup de force & de doctrine le droit du neveu contre l'oncle, & fit

Notes sur le Catholi-con.

ANN. 1589. voir manifestement dans un sçavant écrit qu'il publia sur ce sujet, le foible & tous les faux raisonnemens du Traitté de son adversaire, sans sçavoir que se fust son frere, qui n'y avoit pas mis son nom.

La Ligue ayant un Roy à qui la Couronne devoit appartenir aprés Henry IV. son neveu, s'il luy eust survescu, en devint beaucoup plus puissante, parce que le Roy d'Espagne, & les Ducs de Lorraine & de Sauoye, qui durant la vie du feu Roy leur allié n'osoient se déclarer ouvertement contre luy pour ses Sujets rebelles, reconnoissant alors ce Charles X. pour Roy, ne firent nulle difficulté d'envoyer du secours au Duc de Mayenne. De sorte qu'aprés avoit fait publier dans toute la France au mois d'Aoust une Déclaration, par laquelle il exhortoit tous les Catholiques François à se réünir avec ceux qui ne vouloient point de Roy Héretique, il eût au commencement de Septembre une armée de vingt-cinq mille hommes de pied & huit mille chevaux.

M. de Nevers, Traité de la prise des Arm. Journal M. S. de la Ligue, t. 4. Déclaration du Duc de Mayenne, &c. Memoires de Sully, c. 28. Cayet.

Ce fut avec ces forces qu'il passa la Seine à Vernon pour aller tout droit au Roy de Navarre, qui aprés avoir esté receû dans le Pont-de l'Arche & dans Dieppe que le Capitaine Rolet & le Commandeur de Chates luy rendirent, faisoit mine de vouloir assieger Roüen, n'a-

Mem. de la Ligue t. 4. Memoires de Sully, d'Aubign t. 3. l. 3. Cayet, t. 1.

yant pas plus de sept à huit mille hommes ANN.
Une si puissante armée de Ligueurs, com- 1589.
posée de François, d'Allemans, de Lorrains & de Valons, qu'il n'avoit pas cru que l'on pust assembler si-tost, & qui luy alloit tomber sur les bras, l'obligea de se retirer bien viste vers Diepe, où il couroit risque d'estre envelopé, sans pouvoir échaper qu'en se sauvant par mer en Angleterre, si le Duc de Mayenne eust eû la résolution qu'il devoit avoir prise du moment qu'il se mit en campagne, de le poursuivre sans relasche. Mais comme selon sa lenteur naturelle, qui luy tenoit lieu de prudence, il s'amusa long-temps à déliberer lors qu'il falloit agir, il donna le loisir au Roy de fortifier son Camp d'Arques à une lieuë & demie de Dieppe, enfermant par de bons retranchemens le Chasteau & le Bourg situé sur le penchant d'un costau qui aboutit à la petite riviere de Bethune, dont l'emboucheûre fait le port de Dieppe.

A peine avoit-on achevé ce grand travail, où toute l'armée s'estoit occupée, à l'exemple du Roy, pendant trois jours avec une incroyable diligence, que le Duc de Mayenne, qui avoit encore perdu beaucoup de temps à reprendre les petites places d'alentour dont le Roy s'estoit emparé, s'approcha d'Arques pour l'en déloger. Mais comme il vit qu'on estoit trop fort de ce costé-là, il tourna sur la

AN. droite, passa la Bethune plus haut, & 1589. s'alla poster sur l'autre costau, qui est vis-à-vis d'Arques, la riviere entre deux, d'où il pouvoit plus aisément attaquer le Bourg par le bas, & s'aller saisir du Polet fauxbourg de Dieppe de ce costé là.

Mais la prévoyance du Roy avoit pourveû à tout, ayant poussé ses retranchemens jusqu'à une Maladerie prés de la riviere, & mis Chastillon Colonel de son Infanterie avec neuf cens hommes dans le Polet, qu'on avoit aussi retranché. Cependant le Duc résolu d'emporter ce fauxbourg, & de forcer le logement d'Arques, parut en bataille le seiziéme de Septembre sur sa hauteur, fit marcher dés la pointe du jour la moitié de ses troupes vers le Polet, & logea l'autre au village de Martinglise, dans le vallon, pour attaquer la Maladerie retranchée.

Ces deux tentatives qu'il fit ce jour-là réüssirent tres-mal. Le Roy, qui courut au Polet, s'estant mis à la teste de ses troupes hors des retranchemens, soustint bravement l'escarmouche durant tout le jour, sans que les ennemis osassent jamais l'enfoncer, ni pussent le faire reculer d'un seul pas; & il les contraignit enfin de se retirer honteusement pendant la nuit dans les ruines d'un village bruslé, aprés en avoir tué & fait prisonnier aux escarmou-

mouches un grand nombre des plus ANN.
échauffez. Et dés le lendemain ses gens 1589.
encouragez par sa presence, & par le mépris qu'ils faisoient de leurs lasches ennemis, les allerent attaquer jusques dans leur village barricadé, où ils en tuerent encore plus de cent, sans avoir perdu qu'un seul homme.

Ceux qu'on avoit logez à Martinglise firent beaucoup mieux, & il leur en cousta aussi plus qu'aux autres pour avoir esté plus vaillans. Car ayant fait durer quelque temps l'escarmouche pour déloger ceux qui estoient dans les hayes les plus proches de la riviere, ils firent sortir en bataille une grande partie de leurs gens, qui donnerent teste baissée dans le Corps de garde de la Maladerie, pour emporter ce logement. Mais le Mareschal de Biron qui commandoit dans Arques, & qui s'estoit avancé jusqu'à la Maladerie, pour soustenir ceux qui la défendoient, fit donner avec l'élite de ses braves sur ces hardis Ligueurs par le Grand-Prieur de France & par Damville, qui leur firent une si furieuse charge, qu'ils les contraignirent de repasser tout en desordre à Martinglise, aprés leur avoir tué cent cinquante de leurs meilleurs hommes. Il y en eût encore un plus grand nombre de blessez. La Cornete du Duc de Nemours fut prise en ce combat, & vingt Gentilhommes

ANN. 1589. de marque y furent faits prisonniers.

Ces mauvais succés ayant rebuté les soldats de la Ligue, le Duc de Mayenne demeura quatre ou cinq jours dans ses quartiers, pour leur donner loisir de se remettre de l'étonnement où ils estoient : aprés quoy ayant rassemblé toutes ses forces, il les fit passer la riviere un peu aprés minuit, pour attaquer au point du jour avec toute l'armée trois fois plus forte que celle du Roy, les retranchemens, dont une partie de ses gens avoient esté vigoureusement repoussez, & qu'il croyoit alors surprendre. Mais le Roy, qui avoit esté bien averti de son dessein, s'estant rendu dans les tranchées deux ou trois heures avant le jour, avoit disposé toutes choses pour les bien recevoir, ayant garni de son Infanterie tout le dedans, & jetté hors des lignes sa Cavalerie pour rompre les premiers efforts de l'ennemi.

Cela n'empescha pas le Duc de Mayenne de poursuivre son entreprise, & d'aller au combat, qui fut & tres-long & tres-aspre. La Cavalerie Royale eût d'abord de l'avantage sur celle de la Ligue. Le Grand-Prieur, qui fut depuis Comte d'Auvergne & Duc d'Angoulesme, ayant tué d'un coup de pistolet le sieur de Sagonne Colonel de la Cavalerie Legere de la Ligue, poussa cét Escadron de quatre à cinq cens chevaux jusqu'à la Cornette

blan-

blanche de l'Union ; & le Duc d'Aumale, qui avec un gros de six cens chevaux l'avoit remené battant luy & trois Compagnies d'Ordonnances qui le soustenoient jusqu'au pied des retranchemens, se vit aussi contraint de reculer un peu en desordre, pour se mettre à couvert du canon qui donnoit dans son Escadron. Mais la seconde attaque que fit faire le Duc de Mayenne par les Lansquenets de Colalte & de Tremblecour, ayant à leur teste le Comte de Belin, soustenu à droit par le Duc de Nemours, qui avoit amené de son Gouvernement de Lyon trois mille hommes de pied, & une Cavalerie fort leste, & à gauche par le Duc d'Aumale avec douze cens chevaux, fut beaucoup plus heureuse. ANN. 1589.

Car tandis que l'on combatoit furieusement à droit & à gauche contre les François & contre les Suisses de Galati & de Meru Montmorency Damville leur Colonel, les Lansquenets de la Ligue, soit par stratagême, soit par lascheté, se mirent à crier à ceux du Roy qui défendoient ce quartier-là, qu'ils vouloient passer de leur costé, & furent receûs dans les lignes. Leurs Capitaines mesme promirent solemnellement au Roy de le servir fidellement, pourveû qu'on leur asseûrast le payement de leurs montres, ce qu'on fit. Mais pendant que

ANN. ce brave Prince couroit par tout, donnant
1589. ses ordres pour repousser les ennemis, ces perfides voyant que le Duc de Nemours avoit rompu le bataillon des Suisses, tournerent tout-à-coup leurs armes contre ceux-là mesmes qui les avoient receûs, & s'emparerent de cette partie des lignes qu'ils livrerent aux Ligueurs, qui se rendirent ensuite maistres de la Maladerie. De sorte que comme on avoit à combatre l'ennemi & au dedans & au dehors, si le Duc de Mayenne, qui devoit soustenir avec tout le gros de l'armée ceux qui faisoient l'attaque, eust pris cét heureux moment pour donner aprés eux avec toutes ses forces dans les lignes, il y a bien de l'apparence qu'il eust accablé le petit nombre par la multitude, & qu'il eust remporté ce jour là une entiere victoire.

Mais comme il ne se hastoit jamais que quand il estoit contraint de fuir, sa marche trop lente dans une si belle occasion, où tout dépendoit de la promptitude, luy fit bientost perdre son avantage. Car le Comte de Chastillon estant accouru d'une part au secours du Roy avec les deux Regimens qui estoient dans Arques, & de l'autre le Duc de Montpensier & le brave la Noüë s'estant rangez avec leurs Gendarmes à ses costez, ce vaillant Prince, qui avoit déja rallié la plûpart de ses gens que cette surprise

prise avoit effrayez & mis en desordre, ANN.
chargea si furieusement les Regimens de 1589.
Colalte & de Tremblecour, qu'ils furent contraints de sortir des retranchemens & de la Maladerie plus viste qu'ils n'y estoient entrez, & de se retirer vers le Duc de Mayenne, qui sembloit ne s'estre avancé au petit pas, que pour les recevoir, & non pas pour les soustenir, & pour les seconder. Et en mesme temps le Canon du Chasteau qui l'avoit en but, donnant dans son armée, l'obligea de reprendre le chemin de ses quartiers, en laissant la victoire au Roy, qui garda son logement d Arques qu'on prétendoit luy enlever.

Ce qu'il y eût encore de plus honteux pour le Duc de Mayenne, fut que quatre ou cinq jours aprés s'estant allé poster par un long détour devant Dieppe pour l'assieger, il se trouva luy-mesme assiegé par la petite armée du Roy, qui s'estant logé hors de la ville vis-à-vis de son camp, luy donnoit nuit & jour de continuelles alarmes, sans qu'il en osast sortir une seule fois pour faire ses approches. De sorte que dix jours aprés, sans avoir rien fait, il leva ce prétendu siege, repassa la riviere, & se retira dans la Picardie, sous pretexte que sa presence y estoit necessaire, pour empescher que les villes ligueuses de cette Province ne se missent sous la protection des Espagnols, qui taschoient

sous

ANN. 1589. ſous main de ſurprendre la ſimplicité de ces peuples.

Voilà quel fut le ſuccés de cette entrepriſe de la Ligue, qui avec ſes trente mille hommes ſe vantoit de prendre le Roy de Navarre, ou le *Biarnois*, comme le peuple Ligueur parloit inſolemment, & de l'amener à Paris, où la Ducheſſe de Montpenſier & les autres Dames avoient déja loüé des feneſtres à la ruë Saint Denis, pour avoir le plaiſir de le voir honorer par ſa captivité le triomphe du Duc de Mayenne. Mais Dieu en avoit diſpoſé tout autrement ; & ce célebre combat d'Arques, où ſelon toutes les apparences le Roy avec une poignée de gens devoit ſuccomber ſous l'effort d'une ſi formidable puiſſance, fut le point fatal de la decadence de la Ligue. Car encore que ſon Chef n'y euſt pas perdu plus de ſept à huit cens hommes, il y perdit l'honneur & la réputation du parti, qui depuis ce temps-là ne fit plus rien qui ne ſerviſt à la gloire de ſon vainqueur, en luy donnant lieu de faire éclater en toutes les occaſions ſa clemence en luy pardonnant, ou ſa valeur en le domtant, comme on le vit bientoſt aprés.

Mem. de la Ligue, t. 4. Cayet, t. 1.

Car auſſitoſt qu'il eût reçeû le ſecours qu'il attendoit de quatre mille Anglois, & que le Duc de Longueville & le Mareſchal d'Aumont l'eûrent joint avec leurs troupes qu'ils luy amenerent de la Champagne

gne & de la Picardie, il remonta le long de la Seine jusqu'à Meulan, où voyant que le Duc de Mayenne; qui pouvoit venir droit à luy pour le combatre si le cœur luy en eust dit, ne paroissoit point, il passa la riviere, & s'alla loger le trente & uniéme d'Octobre à la veuë de Paris, dans les villages d'Issy, de Vaugirard, de Montrouge & de Gentilly, résolu d'attaquer dés le lendemain les faux-bourgs, que les Parisiens avoient retranchez.

ANN. 1589.

A cét effet, il distribua toute son Infanterie en trois corps, pour donner en mesme temps par trois divers endroits; l'un sous le Mareschal de Biron, du costé des fauxbourgs Saint Marceau & Saint Victor; l'autre, sous la conduite du Mareschal d'Aumont, assisté de Damville Colonel des Suisses, & de Bellegarde Grand Escuyer, à la teste du fauxbourg Saint Jacques & de celuy de Saint Michel; & le troisiéme, commandé par les sieurs de la Noüë & de Chastillon, vis-à-vis des Portes de Saint Germain, de Bussy; & de Nesle. Ils estoient soustenus d'autant de gros Escadrons de Cavalerie, à la teste desquels estoient le Comte de Soissons à droit le Duc de Longueville à gauche, & le Roy mesme au milieu, du costé du fauxbourg Saint Jacques: & quatre pieces de canon suivoient chacun de ces trois grands Corps,

pour

ANN. 1589. pour donner dans les portes de la ville, aprés qu'on auroit gagné les faux-bourgs.

Il n'y avoit rien de mieux concerté que cette entreprise, dont l'heureux succés sembloit estre infaillible. Car outre la force, on avoit dans la ville une secrete intelligence adroitement conduite par le Président Nicolas Potier de Blanc-Mesnil, qui s'estant tiré des mains des Bussy à force d'argent, avoit gagné un bon nombre de ceux que les Ligueurs soupçonnoient d'estre Royalistes, & qu'ils appelloient Politiques, avec lesquels il se devoit rendre maistre d'une des portes, & la livrer au Roy.

Le courage invincible de ce Président, & sa fidelité inviolable au service des Rois ses Maistres en ce temps de troubles & de révolte, rendront éternellement sa memoire & son nom venerables à toute la France, & singulierement à Paris sa Patrie, qu'il honora du moins autant par sa vertu, qu'il en fut honoré par sa naissance, estant sorti d'une des plus illustres maisons de cette grande ville. Il eût la générosité, pour servir son Prince, & sauver l'Estat, de s'exposer au dánger évident de perir par la fureur des Seize. Car ces brutaux craignant l'esprit, le cœur & la vertu de ce grand homme, qu'ils connoissoient estre incapable de se détourner d'un seul pas du droit chemin que

que doit tenir un honneste homme, qui ne manque jamais à son devoir pour tout ce qu'il pourroit esperer ou craindre ; ils le mirent deux fois en prison, dans la Bastille, & dans la Tour du Louvre où il couroit fortune de perdre la vie, s'il n'eust esté delivré par les bons offices que luy rendirent ceux qui eûrent la force de s'opposer à la rage de ces Tyrans. Et comme il vit en suite qu'il ne pouvoit plus servir à Paris, il se retira vers le Roy son Maistre, qui le fit Chef de cette partie de son Parlement qui fut établie à Chaalons. Il avoit le bonheur d'estre fils d'un Conseiller, qui aquit tant de gloire dans l'exercice de sa Charge, que le Chancelier de l'Hospital a dit de luy, dans un de ses Poëmes, qu'il avoit merité que la Cour luy fist ériger une statuë au milieu du Temple de la Justice ; & il a maintenant encore aprés sa mort l'honneur d'estre l'ayeul d'un autre Nicolas Potier, que le plus sage, comme le plus grand des Rois, qui sçait également connoistre & récompenser le mérite, à mis à la teste de son auguste Parlement des Pairs.

ANN. 1589.

Jacques Potier Conseiller au Parlement.

dignumque videri In medio statuam cui ponat Curia Templo.

Tout estant donc bien disposé, par l'intelligence que l'on avoit avec le President de Blanc-Mesnil, pour faire réüssir l'entreprise du Roy, le jour de la Tousſaint, de grand matin, durant un broüillard fort épais, les retranchemens & la teste des

ANN. 1589. des fauxbourgs furent attaquez tout à la fois de ces trois costez, avec tant de vigueur & de furie, qu'ils furent tous emportez de vive force en moins d'une heure. Sept à huit cens hommes de ceux qui les défendoient y furent tuez. On y prit treize pieces de canon ; & si celuy du Roy fust arrivé au temps qu'il avoit ordonné, il est certain que ce grand Prince, qui entra sur les sept à huit heures dans le fauxbourg Saint Jacques où il fut reçeû avec de grands cris de *Vive le Roy*, se fust rendu maistre sans beaucoup de peine de tout le quartier de l'Université.

Mais le sieur de Rosne, qui commandoit alors dans Paris, ayant eû par ce retardement de loisir de remparer les portes, & le Duc de Mayenne, auquel il avoit donné promptement avis des approches de l'armée Royale, y étant entré le lendemain avec toutes ses troupes, le Roy se contenta d'avoir appris aux Parisiens que les nouvelles qu'on leur débitoit tous les jours de sa défaite prés dé Dieppe, pour les amuser, estoient fausses. Et aprés avoir demeuré plus de trois heures en bataille à la veüë de la ville, pour leur faire connoistre ou la foiblesse, ou la lascheté de leurs Chefs qui n'oserent jamais paroistre, il alla reprendre pendant l'hiver dans la Beauce, dans le Vendosmois, dans la Tourraine, dans

dans l'Anjou, dans le Maine, dans le Perche, & dans la Basse-Normandie, la pluspart des villes & des places fortes qui tenoient pour la Ligue, laquelle commençoit à se détruire encore par les mesmes voyes dont elle prétendoit se servir pour se conserver. Voicy comment. ANN. 1589.

Elle fit tous ses efforts pour obliger le Saint Pere & le Roy d'Espagne à s'engager ouvertement dans son parti; & elle y réüssit enfin par les protestations que ses Agens firent à Rome & à Madrit, que si l'on n'estoit promptement & puissamment secouru de l'un & de l'autre, on seroit contraint de s'accommoder avec le Roy de Navarre : ce que le Saint Pere & le Roy Pilippe ne vouloient nullement souffrir; l'un, de peur que la France ne tombast sous la domination d'un Prince Héretique; & l'autre, parce qu'il vouloit entretenir cette grande division dans le Royaume, esperant bien en profiter, pour s'en rendre le maistre, ou du moins pour en occuper une bonne partie. Ainsi le Pape Sixte trompé d'ailleurs, tout habile homme qu'il estoit, par le Commandeur de Diou, & par ses Collegues, qui luy firent accroire que le Navarrois ne pouvoit échapper des mains du Duc de Mayenne qui le tenoit investi, & envelopé dans un coin de la Normandie, envoya

Cayet, t. 1. Mem. de la Ligue. Davila, &c.

ANN. 1589. ya Legat en France le Cardinal Caïetan Sujet du Roy d'Espagne, & grand Espagnol d'inclination & d'engagement, qui se rendit à Paris au commencement
ANN. 1590. de Janvier, avec des remises pour trois cens mille écus, & ordre exprés de travailler à faire élire un Roy bon Catholique.

D'autre part, Bernardin de Mendoze Ambassadeur du Roy Philippe, soustenu de la faction des Seize, des Prédicateurs de la Ligue, & des Moines, dont la plusspart estoient alors tout dévoûés à l'Espagnol, fit dans le Conseil général de l'Union, de la part de son Maistre, des propositions tres-plausibles & tres-avantageuses pour le soulagement des peuples, avec promesse de les secourir de toutes les forces de la Monarchie, protestant au reste que son Roy qui possedoit tant de Royaumes, dont il fit un superbe dénombrement, ne prétendoit point du tout à celuy de France ni pour luy, ni pour son fils, & que pour récompense de ces grands secours qu'il vouloit donner aux Catholiques, il ne demandoit autre chose que l'honneur d'être déclaré solennellement Protecteur du Royaume de France. Or c'est-là justement une des choses qui contribua le plus à ruiner la Ligue, & à sauver l'Estat, parce que cette proposition artificieuse, jointe à l'instruction du Legat, fit ouvrir les yeux au Duc de

de Mayenne, pour découvrir l'intention des Espagnols, qui ne songeoient qu'à s'établir sur les ruines de son autorité; & en suite il prit une forte résolution de s'opposer à leur dessein, comme il fit toûjours depuis ce temps là, par le conseil des plus gens de bien d'entre ses confidens, & singulierement de M. de Ville-Roy. ANN. 1590.

Ce sage & habile Ministre, qui à servi avec tant de fidelité & de gloire cinq de nos Rois, voyant que par les mauvais offices qu'on luy avoit rendus auprés du feu Roy son Maistre, il ne pouvoit demeurer avec seûreté dans les villes de son obéïssance, ni dans sa maison durant la guerre, & qu'il n'avoit pas mesme pû obtenir un passeport pour sortir du Royaume, fut contraint de se retirer à Paris avec son pere, & d'entrer dans le parti de l'Union. Mais on peut dire fort veritablement, qu'il y entra comme fit l'adroit & le sage Chusai dans celuy d'Absalon à Jerusalem, pour y détruire tous les artifices & les pernicieux conseils du méchant Achitophel, qui ne tendoient qu'à la ruine entiere du Roy legitime David, contre lequel la Capitale de son Royaume s'estoit révoltée. Ainsi le sieur de Ville-Roy n'embrassa par pure necessité le parti de la Ligue, & ne se mit auprés du Duc de Mayenne dans Paris qui faisoit la guerre à son Roy, que pour empescher par ses bons conseils qu'on ne suivist ceux des Espagnols, qui, sous

Memoires de Ville-Roy.

ANN. 1590. sous prétexte de vouloir conserver en France la Religion, ne songeoient qu'à ruiner l'Estat.

Aussi comme David trouva bon que le fidelle Chusaï demeurast toûjours à Jerusalem sans quitter Absalon, parce qu'il sçavoit bien qu'il luy seroit là beaucoup plus utile que s'il estoit auprés de sa personne: de mesme, Henry IV. qui connoissoit l'adresse & la fidelité de VilleRoy, ne voulut point qu'il sortist de Paris, aprés la mort de son Prédecesseur, pour se rendre auprés de luy, parce qu'il estoit asseûré que ce grand homme luy rendroit bien plus de service en demeurant avec le Duc de Mayenne, pour rompre, par ses sages remontrances, & par le credit qu'il s'étoit aquis auprés de ce Prince, toutes les mesures des Espagnols & de leurs partisans.

C'est ce qu'il fit adroitement jusqu'à la fin, & principalement en cette occasion d'où dépendoit ou le bonheur ou le malheur de ce Royaume, selon le parti qu'on prendroit. Car le Duc de Mayenne luy ayant demandé son avis sur ce que le Legat & Mendoze avoient proposé, il luy fit fort bien comprendre que toutes ces belles propositions ne se faisoient par le Legat, par Mendoze, & par les Seize, que pour le dépoüiller de son autorité, & pour le soumettre luy & tout le parti de l'Union aux Espagnols, qui ne manqueroient jamais d'usur-

Suite du Dial du Manant Maheutre Cayet.

d'usurper la domination sur les François, & de rendre la guerre immortelle pour s'y maintenir: qu'en l'estat où il se trouvoit, & sans souffrir un Chef audessus de luy, il pouvoit faire la guerre & la paix quand il le faudroit, avec la gloire d'avoir soustenu luy seul la Religion & l'Estat; mais qu'en reconnoissant pour Protecteur du Royaume le Roy d'Espagne, il se soumettoit sous ce superbe titre à un puissant Maistre, qui sçauroit bien luy oster les moyens de faire ni l'une ni l'autre à l'avantage de la France.

Il n'en fallut pas davantage pour persuader un homme aussi éclairé & aussi prudent que le Duc de Mayenne. Il s'aimoit à la verité, ce qui est naturel à tous les hommes; mais il aimoit aussi l'Estat, ce qui est propre d'un homme de bien. S'il ne pouvoit prétendre à la Couronne, comme il le voyoit parfaitement bien par plus d'une raison, il ne vouloit pas aussi qu'elle fust à un Estranger, non pas mesme à un autre qu'à celuy à qui elle devoit estre de droit, la Religion sauve. Il résolut donc fortement dés ce temps-là, pour son interest particulier joint à celuy de l'Estat, de s'opposer à tous les efforts que feroient les Espagnols, & ses parens mesmes les plus proches, pour usurper la Couronne, sous quelque prétexte que ce pust estre: ce qui asseûrément fut en partie cause du salut de l'Estat.

1590. C'est pourquoy, pour oster aux Espagnols toute esperance de pouvoir jamais faire déclarer leur Roy Protecteur du Royaume de France, & de le rendre Maistre du Gouvernement, & des affaires de la Ligue, sous ce nouveau Titre, comme les Seize, qui estoient déja tout à luy, le prétendoient: il dit fort adroitement en pleine Assemblée, que comme il ne s'agissoit que de la Religion dans cette guerre que la Sainte Union avoit entreprise, ce seroit faire injure au Pape, que de se mettre sous une autre protection que la sienne. Ce qui fut si agréablement receû de tout le monde, excepté de la faction des Seize, qu'il fallut enfin que les Espagnols désistassent de leur poursuite.

Mem. de la Ligue. Et pour empescher qu'on ne parlast plus d'elire un autre Roy que le vieux Cardinal de Bourbon, sous le nom duquel il estoit le maistre, il fit verifier au Parlement l'Ordonnance du Conseil Général de l'Union, par laquelle ce Cardinal estoit déclaré Roy, & il le fit proclamer dans toutes les villes du parti, en retenant toûjours, par cét Arrest du Parlement, la qualité & le pouvoir de Lieutenant Général de la Couronne, jusqu'à ce que ce Roy fust delivré de sa prison. Et en mesme temps pour ruiner la faction des Seize qui estoit toute Espagnole, il cassa le Conseil de l'Union, disant que puis qu'il y avoit un Roy proclamé, duquel il

estoit

estoit aussi Lieutenant, il ne devoit plus y avoir d'autre Conseil que le sien, qui le devoit suivre par tout.

Ainsi le Duc de Mayenne ayant pris, sous le nom d'un Roy chimerique, toute l'autorité Royale, & renversé tous les desseins des Espagnols, se remit en campagne; & aprés avoir enfin receû à composition le Chasteau du Bois-de-Vincennes qu'on avoit investi depuis plus d'un an, il reprit Pontoise & quelques autres places qui empeschoient la liberté du commerce. En suite voulant regagner tous les passages de la Seine, pour avoir par eau la communication de Roûën & de la mer, il alla mettre le siege devant le Fort de Meulan, où il perdit inutilement bien du temps, tandis que le Legat, contre lequel le Parlement séant à Tours fit un sanglant Arrest, travailloit à Paris de toute sa force, pour empescher qu'on ne s'accommodast avec le Roy quand mesme il se convertiroit.

Pour cét effet, comme il vit que la faction des Seize & des Espagnols estant fort affoiblie depuis ce que le Duc de Mayenne avoit fait contre eux, les Royalistes, que l'on appelloit les Politiques, avoient repris cœur, & commençoient à dire hautement qu'on estoit obligé de se réünir avec les Catholiques qui suivoient le Roy: il leur opposa ce que les Docteurs factieux venoient de déclarer contre eux dans la Sorbonne le dixiéme de Février de cette

1590. année mil cinq cens quatre-vingt-dix. Car par ce Decret on ordonne aux Docteurs & aux Bacheliers, *d'avoir en horreur, & de combatre fortement les opinions pestilentes, & les damnables sentimens que les ouvriers d'iniquité s'efforçoient tous les jours de faire glisser dans les ames simples, principalement ces propositions : Que Henry de Bourbon pouvoit & devoit estre honoré du titre de Roy : Qu'il est permis en conscience de tenir son parti, & de luy payer les Tailles; & qu'on le pouvoit reconnoistre pour Roy, à condition qu'il se fist Catholique, &c.* Et l'on ajouste, *Que si quelqu'un refuse d'obéir à ce Decret, la Faculté le déclare pernicieux à l'Eglise de Dieu, parjure & desobéissant à sa Mere, & enfin le retranche de son corps comme un membre pourri qui gaste les autres.*

Un Decret de cette force fut d'un grand secours aux zelez de la Ligue, pour oster aux plus sages la liberté qu'ils avoient prise de porter le peuple à faire la paix. Et le Legat, pour empescher qu'on n'osast plus la prendre, s'avisa de faire jurer de nouveau sur les Saints Evangiles, entre ses mains, dans l'Eglise des Augustins, aux Officiers de la Ville & aux Capitaines des quartiers, *Qu'ils persevereroient toûjours dans la Sainte Union; qu'ils ne feroient jamais ni pax ni tréve avec le Roy de Navarre; & qu'ils employeroient leurs biens & leur vie pour la delivrance de leur Roy Charles X.* ce que l'on fit pareillement jurer à tous

les Officiers du Parlement & des autres Compagnies, ſans que perſonne oſaſt s'y oppoſer. Tant la crainte avoit prévalu en ce temps-là ſur le courage & la vertu de ceux qui connoiſſant & déteſſant en leur ame l'injuſtice de ce ſerment, devoient plûtoſt mourir que de le faire laſchement contre leur conſcience.

Mais la proſperité des armes du Roy préparoit cependant les voyes de les mettre un jour en eſtat d'eſtre heureuſement diſpenſez par luy-meſme du malheureux ſerment auquel il eſt tout évident qu'ils ne pouvoient eſtre obligez. Car aprés s'eſtre rendu maiſtre de toute la Baſſe-Normandie, il accourut au ſecours du Fort de Meülan, où il jetta plus de troupes qu'il n'en falloit pour le défendre, & contraignit par là le Duc de Mayenne d'en lever le ſiege. Puis ayant pris de vive force, à ſa veuë, le Pont de Poiſſy, il mena ſon armée victorieuſe devant Dreux; ce qui donna lieu à la fameuſe Bataille d'Ivry.

Comme la priſe de cette ville euſt extrémement incommodé Paris, en luy fermant par là l'entrée & le commerce de la Normandie, de la Beauce, & du Païs Chartrain, le Duc de Mayenne réſolut de la ſecourir de toutes ſes forces. Pour cét effet, ayant receû le ſecours de quinze cens Lances & de cinq cens Carabins, que le Roy Philippe, qui publia en meſme temps ſon Maniſeſte pour juſtifier ſes armes, fit donner

Diſcours veritable de la Bataille d'Ivry. Mem. de la Ligue. t. 4 Lettre du Roy au Maire de Langr. ibid. Me-

 ner

1590. ner à la Ligue par le Duc de Parme, sous la conduite du Comte d'Egmont, il passa la Seine sur le Pont de Mante, & s'avança vers Dreux, en résolution pourtant d'y jetter seulement du secours, & de se tenir toûjours audeçà de la riviere d'Eure, pour ne pas s'exposer au hazard d'une bataille. Mais sur le faux avis qu'il receût de ses Coureurs, que le Roy, qui avoit effectivement quitté le siege pour le combatre, estoit parti de Nonancour, en prenant à gauche la route de Verneüil, comme s'il eust voulu retourner dans la Basse-Normandie, il fut obligé, malgré qu'il en eust, par les clameurs des hauts Officiers, & sur tout du jeune Comte Philippe d'Egmont, de passer sur le Pont d'Ivry, pour le poursuivre, & pour le combatre en cette prétendué retraite.

moires de Sully. D. Aubigné. Cayet, &c.

Mais si le Roy, qui ne souhaitoit rien tant que de le pouvoir joindre en raze campagne, & ne le croyoit pas si pressé, fut agréablement surpris d'apprendre qu'il avoit déja passé la riviere : ce Duc le fut aussi bien fort, & d'une autre maniere voyant que bien loin de tourner le dos, il venoit droit à luy en bon ordre pour donner bataille, & qu'il n'y avoit plus moyen de s'en dédire. Mais comme il estoit déja tard; que de moment en moment il venoit au Roy de la Noblesse & des soldats qui accouroient des garnisons voisines, pour ne pas manquer à un jour de Bataille; & que

que le Duc de Mayenne faisoit ferme de son costé pour remarquer tous les avantages qu'il pourroit prendre: les deux armées qui n'estoient éloignées que d'une lieuë l'une de l'autre, aprés quelques legeres escarmouches, se retirerent dans leurs logemens, résoluës d'en venir aux mains le jour suivant, qui fut un Mecredy quatorziéme du mois de Mars. 1590.

Entre la riviere d'Eure & celle d'Itton qui passe par Evreux, il y a vis-à-vis d'Ivry une belle plaine d'environ une lieuë de largeur sans hayes, sans fossez, sans buissons qui puissent empescher qu'on ne la traverse aisément de tous costez, estant bornée à l'Orient d'un petit bois & de la riviere d'Eure, sur laquelle est le bourg d'Ivry, & à l'Occident des villages de St. André & de Fourcanville où le Roy s'estoit logé cette nuit-là. Ce fut en cette plaine que l'armée Royale & celle de la Ligue se rangerent presque en mesme temps sur les huit à neuf heures en cét ordre. Le Roy s'estant avancé cinq à six cens pas devant les villages de Fourcanville & de St. André qu'il avoit à dos, forma son gros Escadron de six cens chevaux en cinq rangs chacun de six-vingts, au premier desquels, où luy-mesme voulut combatre, il n'y avoit que Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Cordons bleus & Grands Seigneurs, la pluspart Catholique, comme l'estoit aussi la plus grande partie de son armée.

Mem. de la Ligue, t. 4 Lettre du Roy au Maire de Lang ibid. Memoires de Sully. D'Aubigné Cayet, &c.

1509. Car depuis qu'on eût veû que la Ligue, pour se maintenir, vouloit qu'on se fist Espagnol, la Noblesse Françoise qui avoit le cœur trop généreux pour souffrir qu'on luy pust jamais faire ce reproche, abandonnant ce parti, se jettoit tous les jours dans celuy du Roy. Il se vit ainsi bientost en estat de triompher avec ces forces de celles de la Ligue & de l'Espagne, quand mesme il n'eust point eû de Huguenots, qui n'estoient qu'en fort petit nombre

Cayet, t. 1. p. 327. dans son armée, en comparaison de cette grande multitude de soldats, & sur tout de Gentilshommes Catholiques, qui accouroient à luy de toutes parts, & en faisoient presque toute la force. Et ce qui attira sur elle la protection du grand Dieu des Armées, fut que le jour précedent, comme on vit que l'ennemi, qui avoit passé la riviere, ne pouvoit plus éviter la bataille,

Ibid. ces Princes, ces Seigneurs, ces Gentilshommes Catholiques, & les soldats à leur exemple, assisterent tous à la Messe à Nonancou, & y communierent, pour se préparer au combat, en se munissant du Pain des forts & des Heros, comme ce divin Sacrement est appellé dans l'Ecriture. Le Roy de son costé, qui avoit déja dans l'ame de grandes dispositions à se conver-

Ibid. tir, protesta ce jour-là mesme à ces Princes & à ces Seigs., qu'il prioit ce grand Dieu, qui seul penetre dans le fond des cœurs pour en découvrir les intentions, de disposer

poser de luy en cette fatale journée comme il jugeroit estre necessaire pour le bien de toute la Chrestienté, & en particulier pour le salut & pour le repos de la France.

Ce fut avec ces beaux sentimens qu'il se mit le lendemain à la teste de son gros Escadron de six cens chevaux. Il estoit flanqué à droit d'un gros Bataillon de deux Régimens Suisses du Canton de Soleure, & du Colonel Baltazard, & à gauche d'un autre Bataillon des deux Régimens du Canton de Glaris & des Grisons; ces Bataillons ayant pour les soustenir, l'un à la main droite les Régimens des Gardes & de Brigneux, & l'autre à la gauche ceux de Vignolles & de Saint Jean. Le Duc de Montpensier les suivoit en tirant sur la gauche, avec son Escadron de cinq à six cens chevaux entre deux Régimens, l'un de Lansquenets, & l'autre de Suisses, couverts de deux troupes choisies entre l'Infanterie Françoise. Le Mareschal d'Aumont fermoit cette gauche, ayant dans son Escadron trois cens bons chevaux, deux Régimens François à ses costez, & devant luy les Chevaux-Legers en deux troupes de deux cens chevaux chacune, commandées par le Grand-Prieur leur Colonel, & par Givry leur Mareschal de Camp. Et ceux-cy avoient à leur droite, sur la mesme ligne, le Baron de Biron, qui avec son Escadron de deux cens cinquante chevaux couvroit celuy

1590. du Duc de Montpensier ; & l'Artillerie de quatre canons & deux coulevrines estoit placée sur leur gauche.

De l'autre costé, le Mareschal de Biron, avec deux cens cinquante chevaux & deux Régimens François à ses costez, estoit à la droite du gros Escadron du Roy, aprés les Régimens des Gardes & de Brigneux, mais un peu en arriere, pour servir de Corps de réserve ; & le Comte Theodoric de Schomberg, qui commandoit l'Escadron des Reitres, flanqué pareillement de deux petits Corps d'Infanterie Françoise, faisoit la pointe droite un peu courbée en forme de croissant comme la gauche. Ainsi fut disposée l'armée Royale qui estoit de neuf à dix mille hommes de pied, & de deux mille sept ou huit cens chevaux divisez en sept Escadrons, ayant chacun à leur teste un peloton d'enfans perdus.

Celle de la Ligue parut en mesme temps, mais en des postes un peu plus relevez & plus reculez vers la riviere que ceux où elle estoit le jour précedent, & fut rangé à peu prés en mesme ordre que l'armée Royale, excepté que comme elle estoit plus nombreuse, estant de quatre à cinq mille chevaux, & de douze mille hommes de pied, ses pointes beaucoup plus épaisses s'avançoient & se courboient un peu plus, en faisant un plus grand croissant. Le Duc de Mayenne avec

se

ſa Cornette d'environ trois cens chevaux, auquel le Duc de Nemours ſon frere uterin ſe joignit avec un pareil nombre de Gendarmes, ſe mit vis-à-vis de celle du Roy, au milieu de ſon croiſſant, entre deux gros Eſcadrons, chacun de ſix à ſept cens lances de Flamans & de Valons commandez par le Comte d'Egmont. Ils eſtoient flanquez à droit & à gauche de deux gros Bataillons de Suiſſes des Cantons Catholiques couverts d'Infanterie Françoiſe, & ayant à leurs flancs deux Eſcadrons de Carabins Valons.

Ceux-cy eſtoient ſuivis de deux autres Eſcadrons, l'un de cinq cens chevaux à la main droite, & l'autre de trois à quatre cens à la gauche, où eſtoit leur Artillerie, conſiſtant en deux coulevrines & deux baſtardes. La Cavalerie Legere commandée par le Baron de Roſne, s'étendoit ſur la meſme main, devant un gros Eſcadron de Gendarmes qui la ſouſtenoit, & deux Eſcadrons de Reitres conduits par le Duc de Brunſvic & par Baſſompierre, eſtoient à la pointe droite avec le Régiment de Cavalerie du Chevalier d'Aumale, qui le laiſſa commander à ſon Lieutenant, pour ſe ranger auprés du Duc de Mayenne, dans ce formidable gros de plus de dix-huit cens Lances qui devoit affronter l'Eſcadron Royal plus foible d'hommes de plus des deux tiers, & qui n'avoit que le piſtolet & l'épée, n'y

ayant pas en toute l'armée du Roy une seule lance. Les Lansquenets de la Ligue, & le reste de son Infanterie Françoise, furent partagez en plusieurs Bataillons, qui comme ceux du Roy furent mis aux flancs de leurs Escadrons, entre lesquels & ces Bataillons on ne laissa pas assez d'intervalle pour donner lieu aux Reitres de faire librement leur caracol : ce qui leur causa du desordre.

Les deux armées rangées de la sorte sur les dix heures, se mesurerent quelque temps, se considerant l'une l'autre en deux estats bien differens. On ne voyoit en celle de la Ligue qu'or & argent en broderie sur de magnifiques casaques d'écarlate & de velours de toutes sortes de couleurs, & qu'une infinité de banderolles attachées à cette épaisse forest de lances qui menaçoient de renverser du premier choc ceux qui en seroient rudement atteints, avant qu'ils puissent s'approcher chacun de son homme, pour luy décharger, à coup seûr, ou pour luy appuyer le pistolet. Celle du Roy tout au contraire n'avoit pour tout ornement que le fer, la joye qui brilloit dans les yeux de tous les soldats allans au combat comme à une victoire certaine, & sur tout cette troupe invincible de deux à trois mille Gentilshommes qu'il y avoit en cette armée, & à qui le Roy, armé comme eux de simples armes inspiroit par sa seule presence & par ses regards autant d'ardeur

&

& de courage qu'il en falloit pour marcher sur le ventre à tout le reste de la terre.

Cependant, comme il vit que s'il ne s'approchoit plus prés des ennemis, il n'y auroit point de Bataille, parce qu'ils estoient résolus de ne pas quitter l'avantage de leur poste, il s'avança vers eux de plus de cent cinquante pas, ne laissant entre les deux armées qu'autant d'espace qu'il en faut pour aller à la charge; & par ce mouvement qu'il fit avec beaucoup de jugement & d'adresse, en tirant un peu sur la gauche afin de prendre le dessus du vent, qui eust pû rejetter toute la fumée des arquebusades sur son armée, il engagea tellement la partie, qu'il falloit necessairement en suite qu'elle se joüast.

Ce fut pour lors qu'ayant pris son casque, sur le cimier duquel il y avoit trois grandes plumes blanches, qu'on pouvoit aisément remarquer de loin, estant monté sur un grand & tres-beau cheval de Naples bay-brunparé d'un superbe panache qui le distinguoit de tous les autres, il fit une courte priere à Dieu, laquelle fut suivie de grands cris de *Vive le Roy*. Car pour ces belles & longues harangues que nos Historiens font faire en ce moment à ce grand Prince & au Duc de Mayenne à la teste de leurs armées, elles ne se firent asseûrément jamais que dans les cabinets de ces Auteurs. Car un de ceux qui combatirent à cette Bataille nous asseûre qu'il

ne

1590. ne parla que du geste & des yeux à ceux qui estoient trop éloignez de luy pour le pouvoir entendre, & ne dît aux Seigneurs du premier rang de son Escadron que ce peu de mots. *Mes Compagnons, voilà nos ennemis que nous cherchions, allons à eux; Dieu est pour nous. Si vous perdez la veuë de vos Cornettes, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez au chemin de l'honneur & de la victoire.*

Pour le Duc de Mayenne, qui estoit & grand Capitaine, & malgré toute sa lenteur naturelle brave soldat, quand il avoit une fois pris le parti de combatre, il ne fit que montrer aux premiers rangs de son armée le Crucifix qu'un bon Cordelier, qui fit la priere, portoit devant luy. Il voulut faire entendre par ce geste, sans perdre des paroles qu'on n'eust point du tout entenduës, que c'estoit pour la Religion qu'ils alloient combatre contre les Héretiques, & leurs fauteurs ennemis déclarez de Jesus-Christ & de son Eglise.

Il n'estoit pas loin de midy, lors qu'on vint dire au Roy que Charles de Humieres Marquis d'Encre, celuy qui fut en partie cause de la victoire de Senlis, n'estoit qu'à un bon quart de lieuë du Champ de bataille avec deux à trois cens Gentilhommes qu'il amenoit de Picardie, où presque toute la Noblesse qui avoit esté la premiere à signer la Ligue, l'avoit abandonnée. Mais pour ne pas laisser ralentir l'ardeur des sol-

dat

dats, qui ne demandoient qu'à joindre au plûtost l'ennemi, il se contenta de marquer l'endroit où le sieur de Vic Sergent de bataille posteroit ce nouvel escadron, qui arriva encore assez tost pour se signaler en cette journée. Cela fait, sans plus differer il donne le signal, & le jeu commence par le canon, qui fut si promptement & si bien exécuté par l'ordre du Grand-Maistre Philibert de la Guiche, qu'avant que celuy de la Ligue joüast on tira neuf canonades qui firent grand fracas, principalement dans les Escadrons des Reitres. 1590.

Ainsi, aprés qu'on eût encore tiré trois ou quatre volées de part & d'autre, deux gros Escadrons de François & d'Italiens, ayant les Lansquenets à leurs flancs, s'avancent, & vont à la charge contre la pointe gauche de l'armée Royale, pour se mettre à couvért de cette tempeste. Mais le Mareschal d'Aumont qui estoit à cette pointe, ayant fait plus de la moitié du chemin pour les rencontrer, les repousse, leur fait montrer la croupe, & les mene toûjours battant jusqu'à l'entrée de ce petit bois qui bornoit la plaine, puis se va remettre à son poste comme il en avoit ordre du Roy.

Tandis que ceux-cy sont si mal menez, les Reitres de leur droite voulant gagner le canon, duquel ils avoient esté les plus maltraitez, vont charger les Chevaux-Legers du Roy avec tant de furie, qu'ils

les

1590. les font d'abord reculer; & au meſme temps deux autres eſcadrons de Flamans & de Valons les voyant ébranlez s'avancent pour les enfoncer. Mais le Baron de Biron d'un coſté, & de l'autre le Duc de Montpenſier les ayant pris par les flancs, les arreſtent, les enfoncent, les percent; & les Chevaux-Legers, auſquels ils avoient donné le temps de ſe rallier, eſtant retournez à la charge, les Reitres reculent, abandonnant laſchement les Valons; & n'ayant pû ſe retirer, ou plûtoſt ſe ſauver par les intervalles qui eſtoient trop étroits, ils ſe renverſent ſur leurs gens, & mettent tout en deſordre, malgré tous les ſoins du Duc de Brunſvic leur Colonel, qui ne put jamais les rallier, & s'alla jetter en ſuite dans cét Eſcadron de Valons, aimant mieux perir glorieuſement avec ces vaillans hommes qui furent envelopez & taillez en pieces, que de fuir avec les ſiens.

On combatit ainſi avec aſſez d'opiniaſtreté de part & d'autre durant quelque temps, & tous les Eſcadrons des deux ailes furent à la charge, & ſe meſlerent, excepté celuy du Mareſchal de Biron, qui avec ſon Corps de réſerve ſe tenoit toûjours preſt pour empeſcher, comme il fit, que l'ennemí ne puſt faire aucun ralliment. Mais ce qui acheva de decider de la fortune de cette grande journée, & d'aſſeûrer une pleine victoire au Roy, fut cette valeur héroïque qu'il fit paroiſtre en com-

combatant ce formidable Escadron de dix-huit cens Lances, que le Duc de Mayenne n'avoit rendu si fort que pour donner avec un si grand avantage sur celuy du Roy, ne doutant point que s'il le pouvoit rompre, la victoire ne fust à luy.

Comme il vit donc ses Reitres en déroute, pour empescher qu'ils ne le missent luy-mesme en desordre en tombant sur ses gens, il entraisna tout ce grand corps aprés luy, & fit avancer quatre cens Carabins choisis armez de plastrons & de morions, ausquels le Comte de Tavannes qui les conduisoit fit faire une décharge de vingt-cinq pas sur le premier rang de l'Escadron Royal pour l'éclaircir; & en mesme temps le Duc, qui paroissoit à la teste du sien sur un cheval Turc, le plus beau qu'on vit jamais, donne de furie, la lance baissée, suivi de toute cette grosse troupe, sur ceux qu'il croyoit déja bien fort ébranlez par une si soudaine & si furieuse décharge. Ils soutinrent pourtant ce rude choc, demeurant toujours fermes sur la selle; & il s'en trouva tel sur qui trois lances rompirent, sans qu'il en quittast pour cela les estriers.

Mais ce qu'il y eút de plus admirable, fut que le Roy qui partit du front de son Escadron deux fois la longueur de son cheval avant tout autre, s'alla jetter teste baissée, pistolet au poing, dans cette épaisse & horrible forest de lances, & se mesla parmi les ennemis avec tant de courage, qu'il leur

1590. leur fit bien sentir que s'il sçavoit donner ses ordres en grand Capitaine, il les sçavoit exécuter en combattant comme un des plus vaillans hommes du monde.

Aussi fut-il si bien suivi de tous ses braves qu'un exemple si merveilleux rendoit plus forts que des lions, qu'aprés un bon quart d'heure de combat à grands coups d'épée & de pistolet, dans cette sanglante meslée où les lances estoient inutiles, tout ce gros fut percé, rompu, dissipé, taillé en pieces, ou mis en fuite, sans que le Duc de Mayenne, qui fit ce jourlà, au jugement mesme du Roy, tout ce que l'on pouvoit attendre d'un grand Général & d'un brave soldat, les pust jamais rallier, quelque effort qu'il fist pour les arrester. De sorte que se voyant sur le point d'estre envelopé, il se retira des derniers vers le Pont d'Ivry qu'il fit rompre, aprés l'avoir passé avec la plus grande partie des fuyards pour se sauver à Mante; les autres, avec le Duc de Nemours, le Chevalier d'Aumale, Rosne, Tavannes & Bassompierre, ayant pris le chemin de la plaine pour gagner Chartre

Cependant les victorieux estoient fo en peine du Roy, qui avoit disparu dans c gros de dix-huit cens lances qu'il avoit en foncé le premier, lors que l'ayant appe ceû revenant l'épée haute toute sanglan te, aprés avoir encore defait, au sor d'une si furieuse meslée, trois Cornet de Valons qui estoient restez entre l

de

deux Bataillons de Suiſſes, & s'en venoient droit à luy en deſeſperez, tout le Champ de Bataille retentit auſſitoſt d'une infinité de cris de *Vive le Roy*. Alors, comme la victoire eſtoit aſſeûrée & complete, n'y ayant plus ſur le champ que ces Suiſſes en eſtat de combatre, car tout le reſte des gens de pied, & ſur tout les Lanſquenets, abandonnez de la Cavalerie, avoient eſté hachez en pieces, excepté ceux qui s'estoient ſauvez de bonne heure, le Roy, pour gratifier les Cantons, leur fit grace, à condition qu'ils garderoient deſormais plus fidellement le Traité d'alliance qu'ils avoient fait avec la Couronne de France, & ne ſerviroient plus contre luy. Aprés quoy il ſe mit avec le Prince de Conty, le Duc de Montpenſier, le Comte de St. Paul, le Mareſchal d'Aumont, tous les autres Seigneurs & Gentilshommes, à la pourſuite des fuyards juſqu'à Roſny, laiſſant le reſte de l'armée, qui ſuivoit au petit pas, ſous la conduite du Mareſchal de Biron.

Telle fut l'iſſuë de la fameuſe Bataille d'Ivry, où la Ligue perdit & ſa réputation & ſes forces. Preſque toute l'Infanterie de ce parti y fut taillée en pieces, ou ſe rendit. De la Cavalerie il y en eût plus de quinze cens de tuez ſur la place, ou de noyez au gué d'Ivry, qui eſt tres dangereux. Le Comte d'Egmont Général des troupes Eſpagnoles, & Guillaume de Brunſvic Colonel des Reitres, fils naturel du Duc Hen-

Henry, furent reconnus entre les morts, & peu apres honorablement enterrez par l'ordre du Roy dans l'Egliſe d'Evreux. Outre les ſoldats François que le Roy voulut qu'on épargnaſt, & qui priren quartier parmi ſes troupes, on fit plus de quatre cens priſonniers de marque, entre leſquels eſtoient un Comte d'Ooſt-Friſ qui combatit parmi les Reitres, le Baron d'Huren, les ſieurs de Medavid, de Bois Dauphin, de Caſteliere, de Fontaine Martel, de Sigogne. qui ſe rendit avec la Cornette Blanche à Roſny, qui fut depuis Du de Sully, & pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes Eſtrangers & François.

Le canon, les munitions, le bagage, l grand Etendard des Flamands, vingt Cornetes, la Colonelle des Reitres, & plus c ſoixante Enſeignes de gens de pied, ſan compter les vingt-quatre Drapeaux d Suiſſes que le Roy fit rapporter à leurs Superieurs, furent les illuſtres marques d'un ſi glorieuſe victoire, qui ne couſta que tre peu de ſang au vainqueur. Car il ne demeura de perſonnes conſiderables du coſté du Roy, que Clermont d'Entragu Capitaine des Gardes, qui fut tué prés ſa Majeſté, le Comte de Schomberg, ſieurs de Feuquieres, de Crenay Corne de Montpenſier, & de Longaunay vie Gentilhomme Normand de ſoixante douze ans, qui fut l'unique que le canon la Ligue emporta, & vingt-cinq à tre

utres Gentilshommes qui furent la plus-
art tuez dans l'Escadron du Roy. Il n'y
ı eût de blessez que François de Daillon
omte du Lude, fils de ce sage & vaillant
uy de Daillon Gouverneur de Poitou,
ui défendit avec tant de gloire Poitiers
ontre l'Admiral de Coligny, & conserva
Province au Roy avec tant de fidelité &
valeur contre les Huguenots & les Li-
ıeurs dont il fut toûjours le grand enne-
i; Henry de Laval Marquis de Nesle, le
omte de Choisy, les sieurs d'O, de Ros-
, Lauvergne, Monloüet, & une ving-
ine d'autres Gentilshommes qui échape-
nt tous de leurs blesseûres.

Ce qu'il y eût encore de plus merveil-
ux, & qui marque le soin tout particulier
e le Ciel prenoit de favoriser le bon droit
sa Majesté, c'est que le mesme jour Jean
oüis de la Rochefoucaut Comte de Ran-
n, Général des troupes de la Ligue en
ıvergne, qui assiegeoit la ville d'Issoire,
rdit la vie & sa petite armée, laquelle fut
tierement défaite par le Marquis de Cur-
n Chef des Royalistes, & que le sieur de
ansſac, qui vouloit surprendre le Mans
ur la Ligue, au parti de laquelle, aprés
voir abandonné, il s'estoit de nouveau
ngé, en fut bravement repoussé. Enfin
puis ce temps-là le parti Royal rempor-
toûjours de grands avantages dans tou-
les Provinces en une infinité d'occa-
ns que je ne dois pas décrire en particu-
lier,

1590. lier, puis que mon dessein n'a esté que de m'attacher seulement aux parties les plus essentielles de la Ligue, pour ne me pas engager trop avant dans l'Histoire de France, qui embrasse bien plus de choses que celle que j'écris.

Suivant donc toûjours ce dessein, ce que je dois maintenant remarquer, c'est que cette grande victoire eust attiré deslors la ruine entiere de la Ligue, si aprés que Vernon & Mante se furent rendus le lendemain de la Bataille au Roy, qui estoit Maistre de tous les passages de la Seine jusqu'à Paris, il se fust presenté avec son armé victorieuse devant cette Capitale de so Royaume, où il n'y avoit alors ni vivres, n munitions, ni Gouverneur, ni gens d guerre, & où le peuple se voyant dénué d toutes choses, estoit fort ébranlé. Car il y grande apparence que les Politiques e couragez & par sa victoire & par sa pr sence l'eussent emporté sur les Seize, qu'on luy eust ouvert les portes. Au c'estoit-là le conseil que le sage la No luy donnoit: mais soit que le Mareschal Biron, qui n'avoit pas envie d'aller si t planter des choux dans son jardin, voula tirer la guerre en longueur, luy eust f. prendre une autre résolution, qu'il l'e prise de luy-mesme, ne se croyant pas e core assez fort, il demeura quinze jour Mante sans rien entreprendre contre Ligueurs, ausquels il donna le loisir de

recc

reconnoiſtre, & de ſe mettre en eſtat de luy réſiſter.

En effet, les fauſſes nouvelles qu'on ſemoit parmi le peuple, pour luy faire accroire que la perte qu'on avoit faite n'eſtoit pas ſi grande qu'on l'avoit cruë; les Sermons des Prédicateurs, les promeſſes des Eſpagnols, la preſence du Legat & de l'Archeveſque de Lyon qui s'eſtoit depuis peu racheté de la Ligue; & le bon ordre que le Duc de Mayenne fit mettre à Paris, où il jetta des troupes avant que de ſortir de Saint Denis, pour s'approcher des Païs-Bas d'où il attendoit du ſecours: toutes ces choſes, disje, firent ſi bien revenir les eſprits de la frayeur où ils eſtoient auparavant, qu'il ne parut plus d'émotion dans la ville, que tout y fut tranquille, & qu'on s'y réſolut à ſe défendre juſques à la derniere extrémité.

C'eſt ce que l'on fit peu de temps aprés durant le ſiege de Paris de la maniere du monde la plus étonnante, & qu'on peut mettre au nombre de ces évenemens extraordinaires & merveilleux, qu'on doit appeller les miracles de l'Hiſtoire, & que l'on ne croiroit jamais, s'ils n'eſtoient appuyez d'une infinité de témoignages irreprochables. Car enfin, le Roy connoiſſant fort bien que la fin de la guerre, & de la Ligue dépendoit de la priſe de Paris, réſolut de ne plus differer à prendre cette occaſion qu'il croyoit avoir encore entre ſes

mains,

1590. mains, ne voyant pas qu'il l'avoit déja laissé échaper par un trop long retardement. Il sortit donc de Mante le dernier jour du mois de Mars avec son armée qui estoit alors de douze mille hommes de pied & de trois à quatre mille chevaux, & dans le mois d'Avril il se rendit maistre de Corbeil, de Melun, de Bray, de Montereau-faut-Yonne, de Lagny, de Beaumont sur Oise, de Provins, & des Ponts de Saint Maur & de Charenton.

Une intelligence qu'il avoit dans Sens n'ayant pas réüssi, il y fit donner assez brusquement deux assauts, où ses gens furent vigoureusement repoussez par le Seigneur de Chanvallon Jacques de Harlay qui y commandoit pour la Ligue. Cela pourtant n'empescha pas que ce grand Prince, qui aimoit tous les grands hommes, ayant depuis reconnu la force de son esprit, & sa fidelité inviolable à son service, ne prist une tres-grande confiance en luy; de sorte mesme qu'il le mit auprés du Duc de Lorraine, pour le maintenir toûjours, comme il fit par ses sages conseils dans les interests de la France. Or le Roy ne voulant pas perdre plus de temps devant une ville si bien défenduë, & dont la prise ne servoit de rien pour l'exécution de son dessein, voyant d'ailleurs, qu'avec les places & les ponts dont il venoit de s'emparer, il tenoit fermées lers quatre rivieres qui sont les nourrices de Paris, il y vint

me

mettre le siege sur la fin du mois, sans plus 1590.
s'arrester à certaines Conferences dont il crut que la Ligue l'amusoit. Et pour avoir la liberté de courir la campagne des deux costez de la Seine, afin d'empescher le passage des vivres par terre, il jetta un pont de batteaux un peu au dessous de Conflans. Ainsi Paris fut bientost investi de tous costez.

De Villeà Roy avec du Plessis Mornay. Du Legat avec le Cardinal de Gondy & le Mar. de Biron à Noisy.

Quelques-uns, & entre autres la Noüe & la plusspart des Huguenots qui n'aimoient point du tout les Parisiens, vouloient qu'on l'attaquast de vive force, s'imaginant qu'on l'emporteroit aisément au premier assaut, que le Bourgeois, qui n'estoit bon que derriere des barricades, ne pourroit jamais soustenir. Mais il parut assez aux escarmouches qui se firent au commencement du siege, & à certaines tentatives qu'on voulut faire aprés en plus d'un endroit, & qui ne réüssirent pas, que ces Messieurs prenoient mal leurs mesures. La Noüe luy-mesme, qui voulut d'abord insulter le fauxbourg Saint Martin, en fut rudemeut repoussé; & il apprit par une bonne mousquetade qu'il receût à la cuisse, & qui le mit hors de combat, qu'on avoit affaire à de braves gens, qu'on n'eust pas emportez par assaut à la bresche, ni par escalade aussi facilement qu'il le croyoit. Il n'y avoit alors dans Paris qu'environ deux cens trente mille personnes, parce que presque la moitié des habitans, sur l'appréhension du siege, en estoient sortis, &

Relation de Pierre Corneio Mem. de la Ligue, t. 4. Relatione di Filippo Pigafert. Traité des miseres de Paris, Mem de la Lig. t. 4.

1590. que les plus riches Bourgeois, qui avoient eû le courage d'y demeurer, avoient envoyé leurs femmes & leurs enfans ailleurs. Mais une garnison que les Parisiens y avoient receuë de cinq à six mille vieux soldats Espagnols, Lansquenets, Suisses & François, & cinquante mille Bourgeois bien armez, & fort résolus de perir pour la défense de leur Ville & de la Religion, pour laquelle ils estoient persuadez qu'ils combatoient, n'eussent pas esté aisément forcez par cette petite armée qui les bloquoit plûtost qu'elle ne les assiégeoit.

Et puis le jeune & vaillant Duc de Nemours leur Gouverneur avoit admirablement bien pourveû à tout durant plus d'un mois qu'il avoit eû pour se préparer à soustenir ce célebre siege, où il aquit par son courage & par sa bonne conduite toute la gloire d'un vieux Général. Car il avoit fortifié les endroits les plus foibles réparé les bresches des murailles, relevé les remparts & les terasses, tiré de grands retranchemens & dedans & dehors à la teste des fauxbourgs, préparé des chaisnes & des tonneaux remplis de terre, pour faire des barricades à toutes les ruës, afin de pouvoir arrester par tout les ennemis qu'on assommeroit cependant à coups de mousquet & de pierre par les fenestres, aprés qu'ils seroient entrez dans la ville. Il avoit fait terrasser la pluspart des portes, abbatre les maisons qui eussent pû servir à l'ennemi, fondre & monter plus de soixante pie-
ces

ces de canon, qui furent disposées sur les remparts, & fermé la riviere au dessus & au dessous, par de grosses chaisnes soustenuës de fortes estacades, & défenduës par de bons corps de garde, pour empescher qu'on ne pust surprendre la ville, & y entrer par là quand l'eau seroit basse. Enfin, il n'avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit estre necessaire pour se bien défendre, & pour repousser la force par la force.

C'est pourquoy le Roy qui l'entendoit mieux que ceux qui écoutoient plus en cette rencontre leur passion que la raison, ne jugeant pas que cette entreprise pust réüssir dans l'estat où estoient les choses, rejetta toûjours leur conseil : outre qu'aimant en pere ses Sujets comme ses enfans, & singulierement Paris, comme il a toûjours fait, il ne put jamais se résoudre à vouloir perdre le plus riche fleuron de sa Couronne, & la plus belle ville du monde, en la prenant par cette voye qui, l'eust exposée à la fureur des gens de guerre, & sur tout des Huguenots, qui pour se venger de la Saint Barthelemy l'eussent desolée par le fer & par le feu.

Il résolut donc de la prendre par famine, ne doutant point que tous les passages des vivres estant fermez, elle ne fust bientost contrainte de se rendre faute de pain. A la verité sa pensée estoit fort raisonnable, & ce qu'il imaginoit devoit estre selon toutes les apparences, si

1590. son attente n'eust esté trompée par un des plus admirables prodiges de constance & de fermeté, & d'invincible patience dans des excés inconcevables de miseres, que l'Histoire nous ait jamais representés.

Je n'en feray pas icy une fort exacte description. C'est assez que je dise ce que toute la terre à sceû, que les vivres ordinaires, qu'on avoit ménagez & distribuez avec grande œconomie, furent consumez dans le mois de Juin; que les fauxbourgs ayant esté pris au mois de Juillet, on fut resserré dans la ville sans en pouvoir plus sortir pour chercher des herbes, des feuilles & des racines à la campagne & dans les fossez; qu'aprés qu'on eût mangé les chevaux, les asnes, les chiens & les chats, on fut réduit dans le mois d'Aoust aux rats, aux souris, aux peaux & aux cuirs, à une espece mesme abominable de pain, qui au lieu de farine estoit fait de la poudre des ossemens du Cimetiere Saint Innocent; qu'il y en eût enfin que cette horrible famine, qui fit mourir plus de vingt mille personnes, porta jusqu'à renouveller les horreurs des sieges de Samarie & de Jerusalem. Et néanmoins, ce que l'on ne peut assez admirer, ces Parisiens accoustumez à vivre dans l'abondance, & mesme dans la delicatesse, aimerent mieux souffrir jusqu'à la fin une si cruelle famine, & s'exposer à une mort funeste, dont ils avoient à tout moment devant les yeux les images affreuses dans

ceux

ceux qu'ils voyoient étendus dans les ruës ou morts ou mourans, que d'oüir parler de se rendre.

Il y a sans doute beaucoup de choses qui contribuerent à leur faire prendre une si forte résolution, & à souffrir avec tant de courage & si long-temps ces extrémes miseres. L'exemple des Princesses & des plus grandes Dames, qui se contentant d'un peu de pain d'avoine, les exhortoient à supporter généreusement un mal qu'elles souffroient elles-mesmes si constamment & si gayment. Le grand soin que prenoient les Chefs d'empescher les seditions & les tumultes, qui estoient punis sur le champ par l'exécution des plus mutins. La crainte qu'on avoit des Seize, qui avoient repris dans la ville leur premiere autorité, & ne manquoient pas de faire jetter aussitost dans la Seine, sans autre forme de procés, ceux qui estoient suspects d'intelligence avec le Roy, ou qui osoient parler d'accord. Les grandes aumosnes qu'on distribuoit tous les jours au pauvre peuple, par l'ordre & aux dépens du Legat Caïetan, de l'Archevesque de Lyon, de l'Ambassadeur d'Espagne, des plus riches Communautez, & du Cardinal de Gondy Evesque de Paris, qui s'estoit volontairement enfermé dans la ville pour soulager son pauvre troupeau. Les fausses nouvelles que la Duchesse de Montpensier, tres-sçavante en cét art, faisoit adroitement courir

1590. tous les jours dans Paris; & les asseûrances que les lettres veritables ou supposées de son frere le Duc de Mayenne donnoient de temps en temps d'un prompt secours. Tout cela, dis-je, ne servit pas peu a faire résoudre le peuple à une si merveilleuse patience.

Mais aprés tout, il faut avoüer franchement que ce qui produisit plus que toute autre chose ce grand effet, fut le zele de la Religion qu'on inspira facilement aux Parisiens, & le grand soin qu'on prit de leur persuader, comme on fit, que c'estoit la trahir & s'exposer à un danger inévitable de la perdre, comme on avoit fait en Angleterre, que de se soumettre à un Roy qui faisoit encore hautement profession du Calvinisme. Car enfin que ne fit on pas pour les faire entrer dans ce sentiment, & pour les animer en suite à perir plûtost mille fois que de se rendre à un Roy Héretique? D'abord on se servit de la Sorbonne, dont les principaux membres estoient les plus passionnez Ligueurs, qui, comme ils avoient opprimé sa liberté, firent faire un nouveau Decret du septiéme de May, par lequel on déclare: *Que comme Henry de Bourbon estant Héretique, relaps, & nommément excommunié par nostre Saint Pere, il y auroit danger évident qu'il ne trompast l'Eglise, & ne ruinast la Religion Catholique s'il impetroit exterieurement son absolution les François sont obligez en conscience d'empesche*

Ad Civium Paris. postul. Facultat. Theol. Respons.
Mem. de la Ligue, t. 4. p. 287.

peſcher de toute leur force, qu'il ne parvienne à la Couronne, au cas que le Roy Charles X. vienne à mourir, ou meſme qu'il luy cede ſon droit; & que comme tous ceux qui favoriſent ſon parti ſont deſerteurs de la Religion, & continuellement en peché mortel qui les rend dignes des feux éternels, auſſi ceux qui perſevereront juſques à la mort à luy réſiſter, comme défenſeurs de la Foy, emporteront la palme du Martyre. 1590.

Sur ce nouveau Decret on tint une Aſſemblée générale à l'Hoſtel de Ville, où tous ceux qui en furent jurerent qu'ils mourroient plûtoſt de mille morts que de conſentir jamais à recevoir un Roy Héretique. On renouvella ce ſerment beaucoup plus ſolennellement encore ſur les Saints Evangiles entre les mains du Legat, au pied du grand Autel de l'Egliſe de Noſtre-Dame, aprés une Proceſſion générale, à laquelle, outre tous les Eccleſiaſtiques, aſſiſterent tous les Princes & toutes les Princeſſes, toutes les Compagnies, les Eveſques & les Abbez, les Colonels, les Officiers, & toutes les perſonnes de qualité, ſuivies d'une infinité de peuple, & où l'on porta les Châſſes de toutes les Egliſes de Paris, Ce ſerment rédigé par écrit fut porté dans toutes les maiſons par les Dixeniers qui obligerent tous les particuliers à le preſter. Le Parlement fit en ſuite un Arreſt portant défenſe, ſur peine de la vie, de parler d'aucune compoſition avec le Roy de Navarre. Et ſur tout les

Relatione di Piet. &c ut ſupr.

1590. Prédicateurs de la Ligue, ausquels se joignirent le célebre Panigarole Cordelier Evesque d'Ast, & le sçavant Jesuite Bellarmin. Theologiens du Legat Caïetan, qui ne manquerent pas de prescher comme les autres tous les jours durant le siege, encourageoient leurs Auditeurs à tout souffrir plûtost que de se soumettre à un Héretique, les asseûrant, conformément au Decret de Sorbonne. que s'ils mouroient en cette occasion, ils mourroient pour la Foy, & auroient la couronne du martyre.

Il arriva mesme une chose, qui toute ridicule & bizarre qu'elle paroist, ne laissa pas pourtant d'animer le peuple, & de le fortifier dans la créance où il estoit qu'on devoit combatre jusqu'à la mort, pour empescher qu'un Héretique ne fust Roy de France. Car plus de douze cens tant Ecclesiastiques seculiers que Religieux, entre lesquels estoient les plus austeres & les plus réformez, comme les Chartreux, les Minimes, les Capucins, & les Feüillans, firent une espece de montre, marchant en ordre par les ruës, portant sur leurs habits ordinaires les armes dont se servent les fantassins, ayant à leur teste Guillaume Rose Evesque de Senlis, & dans un grand Etendard les images du Crucifix & de la St. Vierge, pour montrer que comme il s'agissoit de la Religion en cette guerre, leur profession toute pacifique ne les dispensoit pas de l'obligation qu'ils avoient de com-

Cayet. Relat di Filippo Pigafert.

combatre en ce cas comme les autres, & qu'ils estoient fort résolus de mourir avec eux pour la défense de la Foy.

Tout Paris accourut à ce spectacle, qui faillit à estre funeste à M. le Legat. Car s'estant arresté dans son carrosse au bout du Pont Nostre Dame, pour voir passer cette espece d'Eglise Militante, comme on luy voulut faire une salve pour l'honorer, un de ces bons Peres, qui ne sçavoit pas sans doute que le mousquet qu'il avoit emprunté de quelque Bourgeois estoit chargé à balle, tua bonnement & sans y penser un de ses hommes qui estoit à la portiere; ce qui obligea ce Prélat à se retirer bien viste. Cela n'empescha pas néanmoins que les Parisiens voyant que leurs Confesseurs & leurs Directeurs avoient pris les armes, ne crussent qu'ils ne le faisoient que parce qu'ils estoient persuadez qu'il s'agissoit de la Religion pour laquelle il falloit mourir.

Mais ce qui les confirma encore plus dans cette créance, fut que le Roy, dont l'heure n'estoit pas encore venuë, ne voulut jamais qu'on parlast de sa conversion dans quelques pourparlers qu'on fist inutilement pour la paix. Et quoy-que le Duc de Nemours, qu'il avoit invité par une lettre fort obligeante à se soumettre, puis qu'il avoit pleinement satisfait à son honneur, eust protesté qu'il seroit le premier à luy embrasser les genoux, & qu'il feroit en sor-

1590. te que tout Paris le reconnust, pourveû qu'il se fist Catholique, il rejetta toujours une proposition si raisonnable. C'est pourquoy, quelque promesse solennelle qu'il fist de maintenir la Religion Catholique, les Parisiens à qui les Prédicateurs, qui avoient tout pouvoir sur leurs esprits, representoient sans cesse l'exemple d'Angleterre, ne purent jamais se résoudre à s'y fier.

Ainsi, estant persuadez qu'ils ne se pouvoient rendre sans perdre la Religion, ils eûrent le courage d'attendre, en souffrant les dernieres extrémitez, le grand secours que le Duc de Parme leur amena sur la fin du mois d'Aoust. Et cét habile Prince sans donner bataille, à laquelle le Roy qui fut contraint de retirer toutes se troupes de devant Paris, ne le put ja mais obliger, tant il s'estoit bien re tranché à Claye, eût la gloire d'avo exécuté en grand Capitaine, de la m niere qu'il luy plut, en prenant Lag à la veûë du Roy, & delivrant Paris, pour quoy il estoit venu. C'est à l'H stoire générale de France de décrire to le détail de cette fameuse expedition: diray seulement, pour ne rien omettre ce qui appartient précisément a celle q j'écris, qu'avant que le Roy conged sa Noblesse & partageast ses troup comme il fit, en plusieurs petits Cor il voulut faire encore une derniere ten tive sur Paris.

Ju

Pour cét effet, la nuit du Samedy au Dimanche neuviéme de Septembre, il fit couler trois à quatre mille soldats choisis, avec une bonne troupe de Cavalerie dans les fauxbourgs Saint Jacques & Saint Marceau, sous la conduite du Comte de Chastillon, pour donner l'escalade entre ces deux portes aprés minuit, tandis que tout le monde dormiroit. Car il ne croyoit pas que les Parisiens, qui sçavoient que l'armée avoit esté tout le Samedy en bataille dans la plaine de Bondy, deussent se tenir sur leur garde de ce costé-là. Mals comme on avoit eû quelque avis de ce dessein, & que d'ailleurs les troupes ne peurent entrer dans ces fauxbourgs sans faire bien du bruit, on en prit aussitost l'alarme, on sonna le tocsin par tout, & le Bourgeois accourut en foule sur les remparts, principalement en cét endroit-là. Mais enfin, comme aprés avoir attendu long-temps rien ne parut, & qu'on n'entendoit plus aucun bruit, parce que les ennemis couverts des fauxbourgs gardoient un profond silence sans remuer; on prit cela pour une fausse alarme. On cessa de sonner, & chacun se retira dans sa maison, excepté dix Jesuites, qui plus vigilans que les autres demeurerent fermes tout le reste de la nuit dans ce poste, qui n'est pas loin de leur College.

Relat. de Corneio & de Pigafert. Cayet.

Cependant les soldats de Chastillon s'estant fort doucement coulez dans le fossé, commencerent sur les quatre heures du

matin à planter leurs échelles, à la faveur d'un grand brouïllard qui les couvroit, de sorte qu'il estoit impossible qu'on les découvrist. La partie estoit fort bien faite; car on n'avoit besoin que de dix ou douze soldats, qui s'estant jettez dans la ville eussent ouvert la Porte Saint Marceau à leurs troupes, par l'intelligence que l'on avoit avec un Capitaine de ce quartier-là. Aprés quoy l'on se fust aisément rendu maistre de l'Université; & en suite la Ville & la Cité eussent mieux aimé s'accorder avec le Roy, que de voir Paris devenu la proye de deux grandes armées, en recevant, pour estre secouruës, celle du Duc de Parme par la Porte Saint Martin.

Mais la vigilance des dix Jesuites rompit de si justes mesures. Car ayant entendu le bruit que faisoient dans le fossé ceux qui appuyoient leurs échelles contre la muraille, ils se mirent à crier, *Aux armes*, de toute leur force. Les soldats néanmoins ne laissérent pas de monter; & le premier qui se fit voir tout prest à se jetter sur le rempart, parut justement à l'endroit où estoit un de ces bons Peres, qui luy donna un si grand coup d'une vieille hallebarde qu'il tenoit estant là en sentinelle, qu'il la luy rompit en deux sur la teste, & le renversa du haut de l'échelle dans le fossé. Les Compagnons de ce vaillant Jesuite en firent autant à deux autres, & un quatriéme qui estoit déja monté, & tenoit d'une main son échelle pour descen-

dr

dre dans la Ville, & de l'autre un grand coutelas pour fendre la teste au premier qu'il rencontreroit, fut arresté par deux de ces Peres, qui avec chacun une pertuisane le pousserent si vigoureusement, que malgré tous les coups qu'il leur portoit inutilement de trop loin, de peur d'estre enferré de ces pertuisanes, ils le contraignirent enfin de quitter son échelle, & l'ayant blessé à la gorge, le firent tomber aprés ses compagnons dans le fossé.

Les deux premiers Bourgeois qui accoururent au secours, furent l'Avocat Guillaume Balden, & le fameux Libraire Nicolas Nivelle. Ceux-cy trouvant un de ces Jesuites aux prises avec un soldat qui montoit malgré tous les foibles efforts que ce pauvre Pere faisoit pour l'empesscher, se joignirent à luy, & l'aiderent à le tuer; & l'Avocat se tournant presque en mesme temps vers un autre qu'il apperceût déja monté, luy déchargea d'un revers de son coutelas un si grand coup sur la main droite, qu'il la luy coupa tout net, & luy fit sauter la muraille. Cependant comme l'alarme avoit recommencé fort chaudement, on courut de tous les quartiers en cét endroit de la muraille. On jetta force paille allumée dans le fossé, où l'on découvrit aisément les troupes du Roy, lesquelles abandonnant leurs échelles & leur entreprise qui ne pouvoit plus réussir, se retirerent au gros de l'armée.

1590. Ainsi peu de chose empescha qu'on ne vint à bout d'un fort grand dessein. Car il est certain que si ces dix Jesuites eussent fait comme les Bourgeois, & qu'ils s'en fussent retournez dormir dans leur College aprés la premiere alarme qu'on tint pour fausse, le Roy fust entré ce jour-là dans Paris. Mais la Providence Divine avoit réservé ce bonheur pour un temps plus favorable à la Religion & à la Ville, où le Roy vainqueur de la Ligue devoit entrer paisiblement, aprés avoir fait solennellement profession de la Foy Catholique.

Cependant les affaires de la Ligue bien loin de s'avancer en suite de cette expedition qui fut tres-glorieuse au Duc de Parme, furent bientost aprés réduites en plus mauvais estat qu'auparavant, par l'horrible division qui se mit dans le parti, & par la sage conduite du Roy. Car voyant que c'estoit en vain qu'il esperoit de pouvoir attirer à la bataille l'ennemi, qui depuis la prise de Lagny s'estoit fort à son aise & en seûréte étendu dans la Brie, il renvoya une partie de ses troupes se rafraischir dans les Provinces voisines, & il mit l'autre en garnison dans les places qui pouvoient encore empescher le commerce avec les Parisiens, & principalement à Saint Denis, qu'il avoit pris durant le siege de Paris, & où le Chevalier d'Aumale, qui faillit à reprendre cette place peu de temps aprés, fut tué comme

ANN. 1590.

me il en eſtoit déja preſque le maiſtre.

Luy cependant, avec un Camp volant, battoit la campagne pour couper les vivres aux Pariſiens & à l'armée du Duc de Parme, qui aprés avoir perdu bien du temps à prendre Corbeil, qu'on reprit bientoſt ſur la Ligue, fut contraint de s'en retourner en Flandre, ayant toûjours à ſes trouſſes le Roy qui le harceloit ſans ceſſe, & qui luy fit ſouffrir de grandes incommoditez juſques ſur la frontiere d'Artois, où il prit la peine de le reconduire. Il fit en ſuite une autre tentative ſur Paris, qu'il penſa ſurprendre par la Porte Saint Honoré avec force charettes chargées de farines, & conduites par de vaillans hommes déguiſez en Païſans. Le ſtratagême n'ayant pû réüſſir, parce qu'on ſe douta de l'entrepriſe, il ramaſſa toutes ſes troupes, & alla mettre le ſiege devant Chartres, qui, aprés une vigoureuſe défenſe de plus de deux mois, n'ayant pû recevoir aucun ſecours du Duc de Mayenne, fut enfin contraint de ſe rendre.

ANN. 1591.

Mem. de la Ligue, t. 4.

Ce fut particulierement par la valeur, & par l'adreſſe & l'induſtrie du vaillant Comte de Chaſtillon Colonel de l'Infanterie Françoiſe, que cette ville importante fut priſe. Car ce jeune Seigneur, qui avoit autant d'eſprit que de courage, & s'eſtoit rendu tres-habile, ſur tout dans les Mathematiques, trouva l'invention d'un

1590. d'un pont de bois, qu'il fit jetter Par une
Cayet. nouvelle sorte de machine sur le fossé, &
Noven.t.2. par lequel on alloit à couvert & sans danger jusqu'au pied d'une grande bresche qu'il avoit faite du costé de Galardon. Aprés quoy le sieur de la Bourdaisiere, qui s'estoit bravement défendu jusques alors, ne voyant plus d'apparence de pouvoir résister sans témerité, fit sa capitulation, que le Roy toûjours généreux & toûjours grand amateur de la vertu dans ses ennemis mesmes, luy accorda tres-honorables.

Ainsi Chastillon, qui avoit toûjours si-bien servi, fournit glorieusement sa carriere dans la fleur de son âge. Car enfin ce fut-là la derniere des belles actions de ce brave Colonel de l'Infanterie Françoise, qui mourut peu de temps aprés dans sa maison de Chastillon sur Loir, de la maladie que luy avoient causé les fatigues d'un siege où il avoit aquis tant de gloire. Il fut extrémement regreté mesme des Catholiques, qui luy trouvoient de grandes dispositions à renoncer bientost au Calvinisme dont il commençoit à se desabuser, quoy-que l'Admiral de Co ligny son pere, tres-grand Huguenot, l'y eust soigneusement instruit. Mais ce bonheur, dont il ne joüit pas, fut pour son cadet le Seigneur d'Andelot, à qui Dieu l'avoit réservé, & qui comme un autre Jacob receût le benediction qui ne fut pas pour son aisné.

Auſſi a-t-il eſté heureux dans ſa poſterité, qui en ſervant avec beaucoup de zele le Roy & la Religion, a réparé le mal que l'Admiral avoit fait par ſa révolte contre l'un & l'autre. Et c'eſt aſſeûrément une grande marque de ce bonheur, que nous ayions veû de nos jours les troupes du Roy commandées par le Comte de Coligny pour le ſecours de l'Empereur contre les Turcs, remporter ſur eux, à la memorable journée de Saint Godard, cette glorieuſe victoire qui delivra l'Empire du danger évident où il ſe trouvoit de tomber enfin ſous la domination de ces Infidelles.

Au reſte, ce dernier ſervice que Chaſtillon rendit au Roy fut tres-important pour l'heureux ſuccés des affaires de ce grand Prince. Car comme il tenoit déja les paſſages de toutes les rivieres qui ſe déchargent dans la Seine pour amener des vivres à Paris, s'eſtant de plus rendu maiſtre abſolu de la Beauce par la réduction de Chartres & des autres petites places de la meſme Province, cette grande ville ſe trouva tout-à-coup comme inveſtie de tous coſtez en meſme temps qu'il recevoit de toutes parts les nouvelles des grands avantages qu'avoient eûs ſur les Ligueurs, Leſdiguieres en Dauphiné, où il fut receû dans Grenoble; la Valette en Provence; le Mareſchal de Matignon en Guyenne, où Bordeaux qui s'eſtoit maintenu juſqu'alors dans une certaine eſpece de neutra-

1590. tralité, rendit obéïssance au Roy, & les Ducs de Montpensier & de Nevers en Normandie & en Champagne.

Mais enfin ce qui acheva de ruiner Cayet. entierement la Ligue, que les armes du Roy avoient déja si fort affoiblie, fut la furieuse division qui se mit parmi ses Chefs à cette occasion que je vais dire. Le Duc de Parme avoit fort bien reconnu que le Duc de Mayenne, dont il n'estoit pas déja trop satisfait, vouloit bien se servir des Espagnols pour se maintenir luy-mesme & son parti contre le Roy, mais non pas les servir pour les rendre maistres du moins d'une partie de la France, comme ils le prétendoient, ou pour faire élire un nouveau Roy qui dépendist d'eux, parce que le vieux Cardinal de Bourbon estoit mort depuis peu dans sa prison de Fontenay le Comte. C'est pourquoy il ne manqua pas de faire entendre au Roy Philippe qu'il ne falloit plus compter sur ce Prince, qui d'ailleurs avoit perdu beaucoup de son credit pour le mauvais succés de ses affaires, & qu'il estoit bien plus expedient de gagner en Communautez des grandes villes, & sur tout les Seize de Paris, qui pour se remettre & se maintenir dans l'autorité que le Duc de Mayenne leur avoit ostée de nouveau feroient aisément tout ce qu'on voudroit.

Philippe suivit ce conseil, & les Seize qui haïssoient mortellement le Duc de Mayen-

Mayenne, se voyant appuyez des Espagnols, avec lesquels ils prirent de tres-fortes & tres-particulieres liaisons, entreprirent tout ouvertement, quelque mépris qu'il fist de ces gens-là, de se rétablir, malgré qu'il en eust, dans leur premiere autorité. Et ce qui leur haussa le courage, & les rendit encore plus hardis à exécuter les résolutions violentes qu'ils prirent, fut que Grégoire XIV. qu'on venoit d'elever au Souverain Pontificat, se déclara pour eux, imitant en cela les Espagnols, & prenant tout le contrepied de Sixte V.

Ce Pape Sixte, qui avoit si maltraité le Roy de Navarre par cette Bulle foudroyante qu'il fit publier contre luy, & qui ne vouloit pas ensuite qu'il fust Roy de France, avoit bién changé de sentiment aprés qu'il eût esté bien informé des affaires de ce Royaume. Car ayant fait de solides réflexions sur le passé, sans se laisser préoccuper, il avoit clairement connu le grand merite du Roy, qu'il tachoit alors de regagner à l'Eglise par la douceur; l'ambition des Chefs de la Ligue; les fourberies de leurs Agens, qui l'avoient si souvent trompé par leurs fausses relations; & sur tout les pernicieux desseins des Epagnols, qui pour l'engager tellement avec eux qu'il ne s'en pust dédire, vouloient à toute force qu'il excommuniast tous les Catholiques qui suivoient le Roy, & qu'il s'obligeast par serment à ne Cayet, t. 1.

1591. ne le recevoir jamais dans le ſein de l'Egliſe, quelque ſoumiſſion qu'il luy puſt faire.

Ils en vinrent meſme juſqu'à le menacer, s'il ne le faiſoit, de proteſter en pleine Aſſemblée contre luy, & de pourvoir par d'autres voyes à la conſervation de l'Egliſe, puis qu'il l'abandonnoit. Cela le mit ſi fort en colere, comme c'eſt celuy de tous les Papes qui a eſté le moins capable de ſouffrir de pareilles inſultes, qu'oppoſant menace à menace, il dit nettement à l'Ambaſſadeur Olivares, qu'il luy feroit trancher la teſte, s'il avoit l'audace de paſſer outre: ce qu'il ſe garda bien de faire, ſçachant que de l'humeur dont eſtoit Sixte, il ne l'euſt pas manqué.

Annot. ſur le Catholic.

Il y en a meſme qui croyent que bien loin de ſe vouloir joindre à la Ligue contre le Roy, comme les Eſpagnols l'en ſollicitoient ſans ceſſe, pour leur intereſt, il avoit réſolu d'employer les cinq millions d'or qu'il avoit amaſſez durant ſon Pontificat dans le Chaſteau Saint Ange, à leur faire la guerre, pour les chaſſer du Royaume de Naples. Mais la mort qui l'enleva ſoudainement le vingt-ſeptiéme d'Aouſt de l'anné précedente, luy rompit toutes ſes meſures.

Les Ligueurs, qui ne gardoient aucune bien-ſeance, diſſimulerent ſi peu la joye qu'ils en eûrent, que la nouvelle en eſtant arrivée à Paris le cinquiéme de Septembre, Aubry Curé de Saint André des Arcs, hom-

homme également foible & étourdi, l'annonçant au peuple dans son sermon, osa dire que cette mort estoit arrivée par miracle entre les deux Festes de Nostre-Dame, & ajousta ces propres mots : *Dieu nous a delivrez d'un méchant Pape, & Politique : s'il eust vescu plus long-temps, on eust esté bien étonné d'oüir prescher dans Paris contre le Pape, & il l'eust fallu faire.* Voilà comment ces Prédicateurs de la Ligue avoient l'esprit gasté par leur passion qu'ils communiquoient aisément au peuple, qui suivoit bonnement en aveugle les malins aveugles ausquels il se laissoit conduire, & qui le faisoient miserablement tomber avec eux dans le précipice.

Thuan. l. 100. p. 121. Annot. sur le Catholic.

Grégoire XIV. Milanois, qui fut élevé au Souverain Pontificat aprés Urbain VII. lequel ne tint le Siege que treize jours, prit une conduite toute contraire à celle de Sixte V. Il se joignit aux Espagnols, & se déclara hautement en faveur de la Ligue de la maniere qu'ils voulurent. Car laissant là le Duc de Mayenne & les autres Princes de sa maison dont les Espagnols se soucioient peu, il écrivit d'abord aux Seize pour les encourager à perseverer constamment dans la résolution qu'ils avoient toûjours témoignée de ne vouloir jamais se soumettre à Henry de Bourbon. Il leur promit quinze mille écus par mois, pour tout autant de temps qu'il jugeroit qu'ils en auroient besoin

Cayet.

1591. soin, & une armée de douze mille hommes entretenuë à ses depens, qu'il leur envoya peu de temps aprés sous la conduite d'Hercule Sfondrate son neveu, qu'il fit Duc de Montemarciano.

Et pour joindre les armes spirituelles aux temporelles, il fit porter en France par le Réferendaire Marcelin Landriano son Nonce, un Monitoire, par lequel il excommunioit tous les Prélats & tous les autres Ecclesiastiques du parti du Roy, & les privoit de leurs Benefices, si dans un certain temps fort court ils ne l'abandonnoient, se retirant mesme des terres de son obéïssance; il obligeoit la Noblesse, les gens de Robe & le peuple à faire le mesme; & enfin déclaroit Henry de Bourbon relaps, excommunié, & décheû du Royaume & de toutes ses Seigneuries.

Il y a quelquefois des tonneres qu[i] font grand bruit & ne font point du tou[t] de mal, parce que l'exhalaison enflam[-]mée qui sort de la nuë s'évapore, so[it] par son peu de consistence, soit par u[ne] violente agitation de l'air qui la dissipe [a]vant qu'elle arrive jusques à nous. I[l] tous les foudres qui ont esté lancez [du] Vatican contre les Princes, il s'en tro[u]vera peu qui ayent fait autant de bruit q[ue] celuy-cy, qui fut accompagné d'une [ar]mée qui se devoit joindre aux forces d[e la] Ligue & de l'Espagne. Et néanmo[ins] il ne fit presque nul effet, par le so[in] qu'[il]

qu'on prit de faire voir, en plusieurs écrits qu'on fit courir partout, les nulletez de cette Bulle, & par les vigoureuses résolutions du Conseil du Roy, du Parlement séant à Tours & à Chaalons, & du Clergé de France assemblé à Mante, qui la condamnerent comme abusive chacun en sa maniere. De sorte que pas un des Catholiques n'abandonna pour cela le parti du Roy, dont on esperoit toûjours la conversion aussitost qu'il auroit la commodité de se faire instruire. Tant nos Ancestres estoient persuadez que la puissance des Papes comme Chefs de l'Eglise ne s'étend point du tout sur le temporel, & beaucoup moins sur les droits des Couronnes, & qu'elle ne peut rien ordonner au préjudice de l'obéïssance & de la fidelité qu'on doit aux Rois en toutes les choses qui ne sont point manifestement contre Dieu.

1590.

Arrest de la Cour du Parlement séant à Tours.

Arrest de la cour de Parlement à Chaalons, en Iuin 1591.

Il est vray que ce Parlement, qui estoit à Paris pour la Ligue, receût cette Bulle, & qu'il cassa les Arrests de Tours & de Chaalons. Mais il est évident qu'il n'estoit pas libre, se trouvant opprimé par la tyrannie des Seize, qui l'avoient comme enchaisné par la crainte d'estre mené encore un coup captif & en triomphe à la Bastille. Ainsi ces esprits turbulens qu'on peut justement appeller les Seize Tyrans de Paris, se voyant appuyez de la protection du Pape d'une maniere si éclatante, en devinrent beaucoup plus fiers & plus hardis à entre-

1591. entreprendre contre l'autorité du Duc de Mayenne ; & leur fierté s'accrut encore par une réponse fort surprenante que le Roy d'Espagne fit aux Députez des Princes Lorrains.

Ces Princes s'estant assemblez à Reims, où se trouva le Cardinal de Pelvé, que le Duc de Mayenne avoit fait pourvoir de l'Archevesché de cette ville, ne trouverent point, dans l'impuissance où ils estoient de résister tout seuls au Roy, d'autre moyen de se sauver, que d'obtenir du Roy Philipe, qu'il les assistat de toutes ses forces, afin qu'ils fussent en estat de maintenir le Roy qu'on avoit résolu d'élire dans les estats Généraux qu'ils devoient faire assembler pour cét effet, chacun d'eux prétendant en son particulier à cét honneur, sans toutefois que pas un d'eux osast se déclarer ouvertement de peur de s'attirer l'inimitié de ses rivaux, qui ne manqueroient pas de s'unir tous ensemble contre luy pour luy donner l'exclusion.

Memoires de Ville-Roy. Ce luy que l'on choisit pour negotier en Espagne, fut le célebre Pierre Jannin Président au Parlement de Bourgogne, homme d'une grande probité, d'un sens exquis, d'une rare prudence, & d'une fidelité inviolable, qui luy avoit aquis toute la confidence du Duc de Mayenne, auquel, & en suite au parti de la Ligue, il s'estoit attaché de bonne foy pour le bien de la Religion & de l'Estat. Car d'une part il ne croyoit pas qu'on pust conserver en

Franc

France la Religion si le Roy n'estoit Catholique, il pretendoit donc qu'il le fust; & de l'autre estant bon François, il vouloit bien comme son Maistre, se servir des Espagnols pour venir à ses fins, mais non pas les servir pour favoriser dans la moindre chose leurs injustes prétentions au préjudice de l'Estat.

Estant tel que je viens de dire, il ne luy fut pas difficile de découvrir les intentions de Philippe, qui se tenant asseûré des Seize, dont il croyoit la faction bien plus puissante qu'elle ne l'estoit en effet, s'avança jusqu'à faire entendre fort clairement ce que cette prudence exquise dont il se piquoit le devoit obliger en bonne politique de tenir encore caché, en attendant l'occasion de faire conoistre, quand il auroit disposé toutes choses pour exécuter ce qu'il prétendoit. Aprés que le Président luy eût representé dans les audiances qu'il eût, les necessitez & la foiblesse de la Ligue, les forces & les progrés du Roy, l'extréme danger où estoit la Religion, & la gloire immortelle qu'il auroit de l'avoir conservée dans le Royaume Tres-Chrestien, par les secours qu'on attendoit de son zele & de sa puissance: ce Prince qui vouloit vendre son secours à un plus haut prix que celuy de la gloire sans profit, s'ouvrit là-dessus sans façon d'une maniere assez surprenante. Car il luy fit dire par le Secretaire Dom Jean d'Ydiaquez, qu'il avoit résolu de marier l'In-

1591. fante Isabelle sa fille unique à l'Archiduc Ernest, & de luy donner en dot les Païs-Bas ; & puis que pour conserver en France la Religion il falloit avoir un Roy Catholique, qu'on ne pouvoit mieux choisir que cette Princesse, qui comme niece des trois derniers Rois, & petite fille de Henri II. estoit sans contredit plus proche d'eux que les Bourbons; qu'avec elle on réünissoit tous les Païs-Bas à la Couronne ; & qu'ayant outre cela toutes les forces de la Maison d'Austriche pour la secourir, on auroit bientost exterminé les Hérétiques, & chassé du Royaume le Prince de Bearn.

Le Président ravi d'avoir dans cette étrange proposition de quoy desabuser entierement le Duc de Mayenne, & le confirmer dans les bons sentimens que le sieur de Ville-Roy luy avoit inspirez, répondit avec tant d'adresse au Roy Philippe, qu'en luy opposant assez doucement la Loy Salique, il ne luy osta pas pourtant l'esperance de réüssir en son dessein. De sorte qu'il tira de luy la promesse d'un grand secours d'hommes & d'argent qu'il ne manqua pas de fournir peu de temps aprés. Et le Duc apprenant que selon cét ambitieux dessein des Espagnol il ne pourroit jamais prétendre à l Royauté, fit en suite tout ce qu'il put pou rompre toutes leurs mesures, & pour em pescher qu'on n'éleust pour Roy, non p mesme un Prince de sa Maison qui pu

epou

épouser cette Infante. Au contraire, les Seize qui s'estoient tout dévoüez aux Espagnols pour en estre puissamment protegez contre luy, écrivirent au Roy Philippe, par un certain Pere Mathieu, autre que le Jesuite, une grande Lettre, dont l'original intercepte prés de Lyon fut apporté au Roy, & dans laquelle, aprés avoir rendu tres-humbles graces à Sa Majesté Catholique pour tant de bienfaits qu'ils en ont receûs, ils la supplient si elle refuse d'accepter la Couronne de France, de leur donner un Roy de sa Maison, ou quelque autre Prince qu'il luy plaira de choisir pour son gendre,

1591.
Mem de la Ligue, t 5. p. 654. Défense des Iesuites contre le Plaidoyé d'Arnaut. Cayet, Noven. t. 2.

De plus; la division qui se mit entre le Duc de Mayenne & ses plus proches parens accrut de beaucoup la puissance, & en suite la hardiesse & l'insolence de ces factieux. Car d'une part le Duc de Nemours extrémement irrité de ce qu'aprés avoir si bien defendu Paris, il luy avoit refusé le Gouvernement de Normandie, où il prétendoit s'ériger en Souverain, comme le Duc de Mercœur en Bretagne, s'en estoit retourné avec une bonne partie des troupes dans le Lyonnois; & par l'intelligence qu'il entretenoit avec les Seize, il faisoit tout son possible pour le supplanter, & occuper sa place en se faisant Chef du parti. De l'autre, le jeune Duc de Guise, qui s'estoit sauvé du Chasteau de Tours ou il estoit detenu prisonnier, ayant esté receû avec de grandes acclamations

1591. des Ligueurs, qui crurent avoir retrouvé dans luy son défunt pere leur grand Protecteur, luy donna beaucoup d'inquietude & de jalousie, principalement quand il vit que ce grand nom de Guise, si réveré des Parisiens, luy attiroit en foule non seulement le peuple, mais aussi la Noblesse de la Ligue. & sur tout qu'il s'estoit lié tres-étroitement avec la faction des Seize, qui furent ravis de l'avoir à leur teste, pour l'opposer à son oncle leur ennemi. Tout cela mis ensemble leur enfla tellement le cœur, & les rendit si excessivement audacieux, qu'ils resolurent de se défaire de tous ceux qui pouvoient empescher qu'ils ne fussent absolument les Maistres dans Paris.

Pour cét effet, ils s'aviserent de dresser une nouvelle forme de jurement qui excluoit de la Couronne tous les Princes du Sang, & le presentant à ceux qu'ils sçavoient estre trop gens de bien pour le signer, ils s'emparoient de leurs biens, & les bannissoient. Enfin, aprés avoir chassé par cette detestable voye tous ceux qui leur estoient suspects, & mesme le Cardinal de Gondy leur Evesque, qui, avec les Curez de Saint Merry & de Saint Eustache, taschoit de disposer doucement le peuple à rentrer dans son devoir : ils firent l'action du monde la plus inhumaine & la plus barbare, & qui par un juste jugement de Dieu & des hommes fit enfin perir une si malheureuse faction.

Cayet. Mem. de la Lig. t. 5. Hist. de Fran.

Car

Car pour intimider le Parlement qui 1591.
s'oppoſoit à leurs injuſtes & violentes entrepriſes, & qui venoit d'abſoudre un de ceux qu'ils avoient accuſé d'intelligence avec les Royaliſtes, & pour ſe venger du Préſident Briſſon qui avoit averti le Duc de Mayenne que ces ſcelerats avoient écrit au Roy d'Eſpagne pour luy déferer la Couronne : ils ſe ſaiſirent le quinziéme de Novembre de grand matin de cét illuſtre Préſident, & des ſieurs Larcher Conſeiller au Parlement, & Tardif Conſeiller au Chaſtelet ſes confidens, les menerent l'un aprés l'autre au petit Chaſtelet; & là, les ayant déclarez de leur autorité privée, ſans autre forme de procés, atteints & convaincus de trahiſon, pour avoir favoriſé le parti du Roy de Navarre, ils les firent pendre à une poutre de la chambre du Conſeil, & les firent attacher le lendemain à trois potences en la place de Greve, ayant chacun un écriteau portant qu'ils eſtoient traiſtres à la patrie & fauteurs d'Héretiques.

Ils crurent par là faire en ſorte que le peuple s'imaginant qu'on l'auroit voulu vendre aux ennemis, approuvaſt leur action. Mais au contraire, il frémit d'horreur à la veuë d'un ſi pitoyable ſpectacle. Ceux meſme de leur faction déteſterent une ſi horrible cruauté, & il n'y eût perſonne qui ne cruſt avoir lieu de craindre pour ſa propre vie, qui ſeroit expoſée à tous momens à la fureur de ces Tyrans, ſi l'on

n'arrestoit promptement le cours, ou plûtost le débordement d'une si effroyable violence. C'est pourquoy, comme le Duc de Mayenne, qui estoit à Laon, eût appris qu'on estoit si fort irrité contre ces furieux, qui disoient mesme hautement qu'il luy en falloit faire autant qu'aux autres: il crut enfin qu'il pourroit les punir, sans crainte que le peuple se soulevast en leur faveur. Sur quoy il entre dans Paris avec ce qu'il avoit de troupes, contraint Bussy le Clerc de luy remettre la Bastille entre les mains, & aprés avoir endormi durant quelques jours ces factieux, qui crurent qu'il se contenteroit d'une réprimande qu'il leur fit dans l'Hostel de Ville, leur ordonnant d'estre plus moderez à l'avenir, il en condamna neuf à la mort sans garder les formalitez.

Quatre de ceux-cy, sçavoir Ameline, Emonot, Anroux, & le Commissaire Louchard qu'on alla prendre le quatriéme Décembre de grand matin dans leur maison, furent menez au Louvre, où le Duc de Mayenne, à ce qu'on leur dit, leur vouloit parler: mais en y entrant ils trouverent le sieur de Vitry qui leur fit lire leur Sentence, & en mesme temps le Bourreau qui estoit là tout prest avec ses valets, ses cordes & son échelle, les pendit tous quatre à une des poutres de la salle des Suisses. Les autres cinq, entre lesquels estoit Bussy le Clerc, ayant eû le vent qu'on les vouloit prendre, se sauverent en Flan-

Flandres, où il perirent de miseres, abandonnez de tout le monde.

On se contenta de punir les autres par la bourse, & l'on tira d'eux l'argent qu'ils avoient volé en exerçant leur tyrannie avec autant de brigandage que de cruauté. Et pour couper la racine du mal qui provenoit de la liberté que les Seize prenoient de s'assembler comme ils faisoient, particulierement chez les Curez Boucher & Pelletier, & de faire prendre les armes aux Bourgeois qui n'osoient leur contredire, il fit verifier au Parlement & publier une Ordonnance, par laquelle il estoit défendu, sur peine de la vie, à toutes sortes de personnes, & sur tout à ceux qui s'estoient appellez le Conseil des Seize, de tenir aucune Assemblée. Et tous les Officiers, Colonels, Capitaines, Lieutenants, Enseignes de la Ville, & les plus notables Bourgeois s'estant joints à luy, pour oster à cette maudite race de factieux tout pouvoir de nuire au public & aux particuliers, ils jurerent tous, & promirent à Dieu sur les Saints Evangiles, de ne prendre, ni souffrir qu'on prenne les armes, ou qu'on assemble, sinon de l'autorité du Duc de Mayenne, du Gouverneur de Paris, où des Prevost des Marchands & Eschevins qui estoient tout à luy; de courir sus à ceux qui oseroient s'armer ou s'assembler, & de les traiter comme des traistres, des seditieux & des criminels de leze-Majesté divine & humaine; &

1591. s'ils découvrent quelque entreprise & coniuration secrete, d'en avertir les Magistrats, afin qu'on en punisse les auteurs & les complices, & qu'on puisse vivre en repos & en seûreté sous la crainte de Dieu & des Loix.

J'ay veû dans la Bibliotheque de M. Colbert, remplie d'une infinité d'excellens manuscrits & de pieces tres-authentiques, l'Original de ce serment en parchemin, signé de cinq cens cinquante-huit personnes, dont deux cens soixante quatre signerent le cinquiéme de Decembre, le lendemain de l'exécution des quatre qu'on pendit au Louvre, & le reste signa le vingt-troisiéme de Décembre & le dixiéme de Janvier de l'année suivante. Ce fut-là le coup fatal qui abbatit la faction des Seize, laquelle depuis ce temps-là fut si bien desarmee & affoiblie, qu'elle ne put ou n'osa plus rien entreprendre ; ce qui fut une des principales causes de la liberté, & en suite de la reduction paisible de Paris à l'obeissance du Roy.

C'est pourquoy je croy qu'on sera bien-aise de sçavoir les noms de quelques-uns de ceux qui par le grand zele qu'ils témoignerent en cette occasion, pour asseûrer le repos & la liberté de Paris, eurent le bonheur & la gloire d'avoir beaucoup contribué à l'accomplissement d'un si grand bien. Je ne pourrois mettre icy plus de cinq cens noms sans ennuyer mon lecteur, qui se contentera de ce peu que j'ay

j'ay choisis parmi un si grand nombre, parce qu'ils m'ont semblé les plus connus & les plus distinguez. Nicolaï, Thiersault, le Févre, Lhuillier, Parfait, Rouillard, Pasquier, Boulanger, Blondel, Rolland, Hebers, de Cominges, Amelot, d'Aubray, & P. le Tellier.

Le Duc de Mayenne ayant ainsi rétabli son autorité & la seûreté dans Paris, par l'abbaissement, ou plûtost par la ruine entiere des Seize, voulut aussi réparer la perte que le Parlement, qui n'avoit plus de Chef, avoit faite de son unique Président; & agissant en Maistre absolu & en Souverain, il en créa quatre nouveaux entre ceux qu'il croyoit estre entierement à luy, ne doutant point qu'ils ne deussent s'employer en toutes les occasions pour maintenir toûjours cette Compagnie dans ses interests. Aprés quoy il fut obligé de se mettre en campagne, & de mendier comme auparavant du secours des Espagnols contre le Roy, qui aprés avoir fait de grands progrés pendant les troubles & les divisions qui penserent deslors ruiner le parti de la Ligue, avoit mis le siege devant Roüen. *Mem. de Cayet 12.*

Il avoit déja pris Noyon à la veüe de l'armée ennemie qui estoit alors plus forte que la sienne. Et comme il eût receu le secours d'argent & de trois mille Anglois que le Comte d'Essex, favori de la Reine d'Angleterre, luy avoit amenez, il alla joindre avec douze cens chevaux, sur la frontiere, dans les plaines de

1591. Vandy, cinq à six mille Reitres & plus de dix mille Lansquenets que le Vicomte de Turenne luy avoit amenez d'Allemagne, où il negotia si bien avec les trois Electeurs Protestans, & Guillaume Lantgrave de Hesse, qu'il en obtint un secours si considerable, malgré tous les efforts que l'Empereur Rodolphe fit inutilement pour l'empescher. Aussi cét important service, joint à ceux qu'il avoit toûjours rendus en mille autres occasions depuis plus de dixhuit ans qu'il servoit le Roy, fut récompensé sur le champ par ce grand Prince, qui, aprés luy avoir donné le baston de Mareschal de France, le fit Duc de Boüillon & Prince Souverain de Sedan, en luy faisant épouser la Princesse Charlotte de la Mark, sœur & héritiere du défunt Duc. Et pour faire connoistre au Roy qu'il vouloit meriter l'honneur que Sa Majesté luy faisoit, & ce qu'on devoit attendre de luy dans sa nouvelle dignité, il fit comme David, qui n'épousa la fille de Saül qu'aprés avoir tué cent Philistins. Car pour se préparer à son mariage d'une maniere à peu prés semblable à celle de ce Heros sacré, il alla prendre la ville de Stenay par escalade la veille de ses nopces.

Le Roy donc se trouvant fortifié d'un secours si considerable, s'alla rejoindre au gros de son armée devant Roüen que le Mareschal de Biron avoit investi. Si cette ville fut bien attaquée, elle fut encôre mieux défenduë durant

prés

prés de six mois par André Brancas de 1590.
Villars, qui fut depuis Admiral de France, & estoit alors Lieutenant Général en Normandie, & Gouverneur de Roüen & du Havre pour la Ligue. Il fit en cette occasion tout ce qu'on peut souhaiter d'un grand Capitaine pour la défense d'une place; & par une si longue & si vigoureuse résistance, il donna deux fois le loisir au Duc de Mayenne de luy amener le secours qu'il avoit obtenu des Espagnols. Ce fut avec bien de la peine qu'il l'obtint: mais 1592.
enfin comme il eût adroitement donné aux Ministres du Roy d'Espagne une fausse esperance de faire tomber l'élection qu'on prétendoit faire d'un Roy sur leur Infante, ce qu'ils souhaitoient passionnément, le Duc de Parme receût des ordres si précis d'entrer une seconde fois en France pour secourir Roüen, qu'il luy fut impossible de s'en dispenser, comme il l'eust bien voulu.

Relation du siege de Roüen. Mem. de la Ligue, t. 5. Cayet &c.

Il marcha donc, mais lentement, avec une fort belle armée de treize à quatorze mille hommes tous vieux soldats Espagnols & Valons, & sept à huit mille François, Lorrains, & Italiens, de ce qui restoit de troupes aux Ducs de Mayenne & de Montmarcien. Le Roy voulut aller au-devant d'eux avec une partie de sa Cavalerie pour les harceler sur leur marche, & s'avança jusqu'à Aumale pour leur disputer ce passage. Mais comme il vit qu'il n'avoit pas assez

de gens pour le défendre, & que toute l'armée qu'il estoit allé reconnoistre luy-mesme, & qui s'en venoit fondre sur luy le pouvoit aisément enveloper en passant le ruisseau au dessus & au dessous de ce Bourg, il fallut se retirer bien viste. Il est vray que cette retraite qu'il fit à la veüe d'une grande armée fut fort belle, & qu'il ne montra jamais mieux la grandeur de son courage intrépide qu'en cette occasion la plus dangereuse où il se fust encore trouvé; mais les gens du mestier convinrent tous en ce temps-là qu'il la fit bien plûtost en vaillant homme, dont la valeur fut secondée de la fortune, qu'en grand Capitaine, qui doit prendre par sa prudence & son habileté de si justes mesures, qu'il ne dépende pas absolument de cette inconstante, qui par un seul coup de hazard pourroit ruiner en un moment le parti le mieux établi.

Car pour donner à ses gens le loisir de se retirer avec le bagage, il plaça cent Arquebusiers à l'entrée du Bourg; & s'estant mis à la teste de deux cens chevaux, il s'avança prés de demi-lieuë vers l'ennemi jusques à la portée du pistolet, & fit plusieurs de charges sur les Carabins qui marchoient à la teste de l'armée qu'il arresta d'abord. Mais le Duc de Parme ayant reconnu qu'il estoit-là avec si peu de troupes hors de la place que doit occuper un Général, pousse contre luy, aprés ses Chevaux-Legers, le gros de

de sa Gendarmerie qui le repousse jusques dans Aumale. Ses cent Arquebusiers y furent presque tous taillez en pieces ; & il couroit risque d'y estre envelopé, & pris ou tué, si la nuit ne fust survenuë, pendant laquelle les ennemis ne voulant pas s'engager plus avant sans avoir bien reconnu le païs, il acheva de faire heureusement cette dangereuse retraite, en laquelle il fut blessé d'un coup de pistolet dans les reins, qui, pour avoir esté tiré de trop loin, ne luy fit qu'effleurer la peau, Les ennemis mesme, & sur tout le Duc de Parme, admirerent en ce combat sa valeur, son courage & son bonheur, mais ils ne loüerent pas sa conduite ; & le Mareschal de Biron, qui s'estoit mis en possession de luy parler un peu bien librement, ne put s'empescher de luy dire à son retour, qu'un grand Roy ne devoit pas faire le mestier de Carabin. 1592.

Cependant Villars voulant profiter de son absence, fit une des plus belles actions qui se soient faites durant cette guerre. Car s'estant fait informer par ses Espions de la disposition du Camp des assiegeans, il fit le vingt-sixiéme de Fevrier, par toutes les portes qui sont opposées à celles du quay, une furieuse sortie, qu'on peut dire qui luy valut le gain d'une bataille. Car ayant surpris l'ennemi, & enlevé d'abord brusquement & tout à la fois tous les quartiers qui regardoient ces portes, il s'empara des

1592. tranchées & de tout le Camp de ce costé-là, où durant prés de deux heures qu'il en fut maistre, son Infanterie abbatit, renversa, gasta, brûla tout, tentes, gabions, bateries, outils, munitions, poudre, bagage, combla les tranchées, éventa les mines, encloüa le canon, & rendit inutiles presque tous les travaux, tandis que s'estant avancé avec quatre Escadrons de gens choisis contre le Mareschal de Biron qui estoit accouru, mais un peu tard, de son quartier de Dernetal au secours de ses gens, il combatoit bravement en retraite, retournant souvent à la charge, pour donner à son Infanterie le temps d'achever le degast, puis de se retirer avec luy, comme il fit, rentrant dans la ville en triomphe avec plus de cent prisonniers & cinq grosses pieces de canon, aprés avoir tué plus de cinq cens hommes, douze Capitaines, deux Colonels, & mis en desordre & en déroute la plus grande partie du Camp, sans avoir perdu dans ce grand combat gueres plus de trents soldats.

Aprés ce bon succés, Villars se tint tellement asseuré, qu'il envoya prier les Ducs de luy fournir seulement de l'argent pour payer sa garnison, s'imaginant qu'il n'auroit plus besoin de leur secours. Mais le Roy, qui à son retour remit bientost le siege en bon estat, ayant fermé le haut & le bas de la riviere par un grand nombre de barques équipées en guerre, & par dix grands vais-

seaux

ſeaux Hollandois que le Comte Philippe 1592.
de Naſſau luy amena, les vivres manquerent aux aſſiegez deux mois aprés. De ſorte que Villars fut obligé de faire ſçavoir aux Ducs qui rafraiſchiſſoient leur armée au-delà de la Somme, que les Bourgeois n'eſtant pas diſpoſez à ſe laiſſer mourir de faim comme les Pariſiens, il ſeroit contraint de capituler s'il n'eſtoit ſecouru dans huit jours.

A cette nouvelle les Ducs, qui ſçavoient d'ailleurs que l'armée Royale eſtoit fort aſtoiblie par les grandes fatigues d'un ſi long ſiege, raſſemblent en un jour toutes leurs troupes, marchent ſans bagage, repaſſent la Somme, font trente lieuës en quatre jours, & le ſixiéme, qui fut le vingtiéme d'Avril, paroiſſent en bataille à une lieuë de Roüen. Les principaux Chefs y entrerent ſur le ſoir, parce que le Roy, qui n'avoit pas alors de quoy réſiſter tout à la fois à une grande armée au dehors, & à ceux de dedans, animez par la preſence d'un ſi grand ſecours, ſe crut obligé de lever le ſiege, & de ſe retirer au Pont de l'Arche, où la Nobleſſe, & les troupes qu'il avoit auparavant envoyées ſe rafraiſchir aux environs, ſe raſſemblerent dans cinq ou ſix jours au nombre de trois mille chevaux & de ſix mille fantaſſins. Alors ſe trouvant plus fort que les Ducs, qui aprés avoir pris la petite ville de Caudebec, s'eſtoient allé loger à Yvetot pour la couvrir,
il

il marcha droit à eux, résolu ou de les forcer au combat, ou de les enfermer dans ce petit canton du Païs de Caux, en leur coupant le chemin des vivres & de la retraite.

Et certes, son dessein devoit réüssir selon toutes les apparences. Car les ayant contraints, aprés plusieurs petits combats, où ils avoient esté fort mal menez, d'abandonner leur logement d'Yvetot, & de se retirer de nuit en un poste plus avantageux à un quart de lieuë de Caudebec : il les y enferma si bien, qu'ils ne pouvoient ni subsister, tous les passages des vivres leur estant fermez, ni se retirer, ayant à dos un bras de mer, & en teste un ennemi plus puissant qu'eux, ni le combatre sans s'exposer visiblement à estre entierement defaits. Mais le bonheur, l'adresse & la force du grand genie du Duc de Parme les tirerent dans une nuit de cét extréme danger où ils estoient de perir sans ressource.

Car à la faveur de deux grands forts qu'il avoit faits sur les deux bords de la riviere, avec des redoutes qui commandoient sur l'eau, & de grands dehors, qui de son costé s'avançoient vers l'armée du Roy, comme s'il eust voulu l'attendre dans ses retranchemens, il fit passer durant la nuit du vingtiéme de May toute son armée, son bagage & son canon sur un grand nombre de grands batteaux couverts de poutres & de planches qu'il avoit donné ordre qu'on fist descendre de

de Roüen. De ſorte qu'à la pointe du 1592.
jour tout fut en ſcûreté de l'autre coſté de la Seine, ſans que le Roy, qui s'apperceût trop tard de ce merveilleux ſtratagême, puſt empeſcher que le Prince Raynuce Farneſe, qui avec quatorze à quinze cens hommes avoit couvert cette retraite dans le grand Fort & dans ſes dehors, ne ſe retiraſt à la file, & ne fiſt paſſer tous ſes gens & ſes quatre pieces de canon ſur les batteaux & les pontons auſquels il mit le feu.

Ainſi le Duc de Parme trouva le moyen de mettre en une nuit une grande riviere, large de demi-lieuë en cét endroit, entre ſon armée & celle du Roy, qui admira cette action comme le chef-d'œuvre d'un des plus grands Capitaines du monde. Et ſans donner au Roy le temps de le pouvoir ſuivre par le Pont de l'Arche, il le prévint tellement par ſa diligence, qu'en quatre jours il ſe rendit dans la Brie, en repaſſant la Seine ſur un pont de barques vis-à-vis de Charenton. Puis ayant jetté dans Paris quinze cens Valons, pour renforcer la garniſon que les Eſpagnols y avoient, & pris la ville d'Eſpernay où il paſſa la Marne, il ramena ſes troupes dans les Païs-Bas, ayant aquis une gloire immortelle pour avoir fait deux fois, contre un ſi grand Roy, ce qu'il prétendoit, ſans s'en hazarder, en luy faiſant lever le ſiege des deux plus grandes villes du Royaume, Paris & Roûen.

Or

1592.

Memoir. de du Plessis-Morn. t. 2.

Memoires de Ville-Roy.

Vie de du Plessis-Mornay.

Or, comme on voit assez souvent qu'un mal devient l'occasion qui fait naistre un bien qu'on n'attendoit pas aussi ce siege de Roüen, qui ne réüssit pas au Roy, donna lieu à une negotiation, laquelle disposa si bien les choses à sa conversion, qu'on peut dire qu'elle jetta les semences qui produisirent peu de temps apres un si beau fruit. Le Duc de Mayenne haïssoit fort les Espagnols, qui luy avoient declaré nettement qu'on ne pouvoit le secourir qu'il ne promist de faire en sorte que les Estats éleussent l'Infante avec celuy qu'on luy donneroit pour mari, ce qu'il avoit esté contraint de leur faire esperer, quoy-qu'il eust résolu de n'en rien faire. D'ailleurs il s'estoit joint contre quelque reste de la faction des Seize aux Politiques de Paris, qui estoient alors les plus forts, & vouloient bien l'avoir pour Chef, mais à condition qu'on traiteroit avec le Roy, pourveú qu'il se fist Catholique: à quoy ce Duc, qui voyoit bien qu'il ne pouvoit prétendre à la Royauté, s'estoit enfin déterminé.

D'autre costé, le Roy se trouvoit fort embarrassé entre les Huguenots & les Catholiques de son parti. Car les premiers craignant toûjours qu'il ne leur échapast, l'obsedoient éternellement, & songeoient mesme, se défiant de luy, à se choisir un autre Protêcteur. Et la pluspart des Catholiques, les uns veritablement indignez, & les autres faisant du moins semblant

d·

de l'estre, de ce qu'il differoit trop long-temps à se faire instruire, & à se convertir, avoient fait entre eux une nouvelle Ligue, qu'on appelloit le Tiers Parti, dont le jeune Cardinal de Bourbon s'estoit déclaré Chef, esperant que si enfin le Roy continuoit à s'obstiner en son Héresie, ceux qui ne l'avoient suivi que sur l'esperance de sa conversion l'abandonneroient, & qu'on le mettroit en sa place sur le Tróne. Et certes, il y avoit sujet de craindre que le Duc de Mayenne qu'on sollicitoit fortement de se joindre à ce parti avec le sien, pour faire un Roy de la Maison Royale, ne s'y résolust enfin, plûtost que de souffrir que les Espagnols fissent élire celuy qui épouseroit leur Infante, fustce un Prince de sa Maison.

Les choses estant donc ainsi disposées de part & d'autre à conclure une bonne paix, les sieurs du Plessis-Mornay & de Ville-Roy furent choisis pour travailler à ce Traité qu'on vouloit qui fust fort secret. Il y eút d'abord une grande difficulté qu'il fallut surmonter avant que de rien proposer touchant les conditions & les articles du Traité qu'on prétendoit faire. Car Ville-Roy n'y vouloit point entrer qu'avant toutes choses le Roy ne donnast asseûrance qu'il embrasseroit la Foy Catholique aussitost aprés qu'il auroit receû son instruction ; & du Plessis remontroit que cela choquoit & l'honneur & la conscience, parce qu'à moins que de tenir toutes

tes les Religions pour indifferentes, & passer ainsi pour Athée, on ne pouvoit s'engager à en choisir une en particulier, avant que de s'estre éclairci pour sçavoir si c'est la vraye Religion. Mais enfin on trouva un temperament, qui fut que le Roy, sans blesser son honneur & sa conscience, se feroit instruire dans six mois, avec un vray desir de se convertir; qu'il permettroit cependant aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de son parti de députer vers le Pape, pour le supplier de confirmer par son autorité une si sainte résolution; & qu'en attendant qu'elle s'accomplist, on traiteroit toûjours de la paix, laquelle estant concluë, le Roy seroit reconnu par les Princes de la Ligue. Il consentit sans peine à ces deux importans articles, sans lesquels on ne pouvoit entrer en negotiation. On tomba mesme assez facilement d'accord sur les articles qui concernoient le général du parti de la Ligue. Mais quand on vint aux interests particuliers de chacun des Seigneurs confederez, le Duc de Mayenne fit demander pour luy & pour eux des choses si avantageuses & si excessives, qui tendoient manifestement au démembrement de l'Estat, qu'on fut enfin contraint, voyant qu'on ne se vouloit pas relascher, de rompre aprés deux mois de négotiation cette Conference.

Elle produisit toutefois un grand bien, en ce que le Roy demeura ferme dans la reso-

lution

lution qu'il avoit prise de se faire instruire 1592.
de bonne foy, & de permettre aux Seigneurs Catholiques d'envoyer vers le Pape leurs Députez, qui furent le Cardinal de Gondy, & le Marquis de Pisani. Innocent IX. qui avoit succedé l'année précedente à Grégoire XIV. s'estoit comme luy déclaré hautement pour la Ligue. Il avoit mesme créé Cardinal & Legat en France Philippe Sega Evesque de Plaisance, que le Cardinal Caïetan, retournant à Rome aprés la mort de Sixte V. avoit laissé à Paris en sa place pour y servir la Ligue, comme il fit de toute sa force. Clement VIII. ayant succedé à ce Pape qui ne joüit du Pontificat que deux mois, suivit d'abord les traces de ses deux derniers Prédecesseurs ; & s'estant laissé prévenir par les Espagnols, ne voulut pas seulement écouter ces Deputez. Mais cette deputation ne laissa pas, comme on le verra en son temps, de produire l'heureux effet qu'on s'en estoit promis, & qui fut fatal à la Ligue.

Cependant le Roy poursuivant toûjours sa pointe alla reprendre la ville d'Espernay, aprés que le Mareschal de Biron qui avoit commencé d'en former le siege, eût esté emporté d'un coup de fauconneau qui luy enleva la teste comme il reconnoissoit la place. En suite, pour se rendre maistre de la Brie, il assiegea & prit en trois jours Provins qui en est la capitale ; puis il bastit dans l'isle de Gournay, entre Meaux *Novem. t. 2*

& Paris,

1592. & Paris, à quatre lieuës de cette grande ville, un Fort, pour empescher qu'elle ne pust rien recevoir par la Marne, qui luy apporte une grande partie des biens de la Champagne & de la Brie.

D'autre costé le Duc de Mayenne, qui n'ayant pas assez de forces pour s'opposer à ces progrés du Roy, n'avoit pû faire autre chose pour soulager Paris, que de prendre Crespy en Valois, résolut enfin d'employer contre le Roy la grande machine dont il estoit menacé depuis si longtemps, je veux dire l'Assemblée generale des Estats, pour y proceder à l'election d'un nouveau Roy qui fust de la Religion Catholique Romaine, dont tous les Rois de France, comme Fils aisnez de l'Eglise, avoient toujours fait constamment profession depuis le Grand Clovis, qui aprés son Baptesme merita le glorieux surnom de Tres-Chrestien, qu'il a transmis sans aucune interruption à tous ses Successeurs dans l'espace de prés de douze cens ans jusques au defunt Roy Henry III.

Le Duc s'estoit solennellement engagé plus d'une fois à convoquer cette Assemblée; mais il avoit toujours adroitement differé de le faire & pour l'interest de l'Estat & pour le sien particulier. Car d'une part il craignoit toujours que les Espagnols, qui n'épargneroient rien pour gagner malgré luy les Deputez, partie par argent, & partie par la presence d'une grand.

grande armée qu'ils vouloient encore envoyer en France sous le Duc de Parme, pour favoriser les Estats, à ce qu'ils disoient, ne vinssent enfin à bout du dessein qu'ils avoient de faire élire leur Infante : & de l'autre, voyant fort bien qu'il ne pourroit estre éleu, parce qu'il ne pourroit épouser l'Infante, il ne vouloit point qu'on en choisist un autre, pour ne pas perdre cette autorité souveraine. qu'il ne pouvoit retenir que jusques à ce que les Estats eussent fait l'élection d'un nouveau Roy.

Mais aprés tout, il ne pouvoit plus résister aux pressantes sollicitations que les grandes villes de son parti, les Espagnols, le Pape mesme & son Legat, faisoient continuellement pour l'obliger à tenir la parole qu'il avoit si souvent donnée de convoquer cette Assemblée. Et ce qui enfin acheva de l'y déterminer, fut que le Duc de Parme, qui assembloit ses forces pour entrer en France une troisiéme fois, mourut sur ces entrefaites le cinquiéme de Decembre. Car il crut que les Espagnols n'ayant point de Général qui fust à beaucoup prés de la force de ce grand homme, on luy laisseroit le commandement de leurs armées, ou que ne faisant pas de grands progrés, ils ne luy seroient pas extrémement redoutables comme il arriva. Sur quoy il ne fit plus nulle difficulté de faire assembler les Députez que l'on avoit déja choisis dans les Provinces & dans les vil-

1592. villes, ne doutant point que comme il avoit pour soy, outre une grande partie de ces Deputez, le Parlement, l'Hostel de Ville, la plupart des Colonels, & le parti des Politiques, il ne deust rompre aisement toutes les mesures & les brigues des Espagnols & de ce peu de mutins qui restoient de la faction des Seize, qu'il ne regardoit que comme des canailles dont il méprisoit la fureur impuissante. Et c'est pour cela mesme qu'il fit enfin resoudre que l'Assemblee se tiendroit à Paris, malgré tous les artifices des Espagnols, qui vouloient qu'elle se tinst à Reims ou à Soissons, ou le Duc ne pourroit avoir tous ces grands avantages qu'il auroit à Paris.

l'Assemblee fut donc intimée pour le mois de Janvier. Et tandis que les Deputez se rendoient à Paris les uns apres les autres, le Duc de Mayenne fit publier une ample Déclaration du cinquième de Janvier, par laquelle, apres avoir justifié le armes de la Ligue par toutes les raisons le plus plausibles qu'il put employer, & su tout par le grand motif de la Religion qu cederoit enfin à l'Heresie si on recevo un Roy Héretique, il invite tous les Prin ces, Prelats, Seigneurs & Officiers Catho liques du parti contraire à se trouver av eux dans leur Assemblee, pour travaill tous ensemble, sans autre veuë que de gloire de Dieu & du bien public, à choi les moyens qu'on trouveroit les pl utiles pour conserver la Religion l'Est

Déclarat. de M. le Duc de Mayenne, t. 5. des Mem Cayet, t. 1.

ANN. 1593.

l'Eſtat, proteſtant contre ceux qui refuſeroient une voye ſi raiſonnable, qu'ils ſeroient la cauſe de tous les malheurs qui pourroient en ſuite arriver.

Le Legat en fit une auſſi, mais d'une maniere bien plus odieuſe, en ce qu'au lieu de ſe tenir dans les termes géneraux du bien de la Religion & de l'Eſtat, comme le Duc de Mayenne avoit fait, il invitoit les Catholiques à ſe rendre aux Eſtats pour y élire un Roy qui fuſt de nom & d'effet Catholique, & qui puſt maintenir par ſa puiſſance la Religion & l'Eſtat, en quoy il ſembloit aſſez clairement déſigner le Roy d'Eſpagne.

Il ne fut pas difficile au Roy de répondre ſolidement à ces deux Déclarations, & de faire une ſemblable proteſtation contre leurs Auteurs par un Edit du meſme mois. Et cependant les Députez eſtant preſque tous arrivez, ils allerent en Proceſſion à Noſtre-Dame, où aprés avoir receû la ſainte Communion ils entendirent le Sermon que le célebre Genebrard leur fit, avec un tres-grand ſcandale de tout ce qu'il y avoit encore de veritables François dans cette Compagnie.

Déclarat. du Roy ſur les impoſtures, &c. Mem. de la Lig. t. 5. Cayet, t. 1.

Ce Docteur eſtoit à la verité l'un des plus habiles hommes de ſon ſiecle, ſur tout dans la connoiſſance des ſaintes Lettres, & de la Langue Hebraïque, dont il fut Profeſſeur Royal à Paris. Mais par cette malheureuſe fatalité, ou

1593. plûtost par cét excés d'un zele immoderé qui entraîna la pluspart des Docteurs de Paris dans la Ligue, il s'y attacha avec tant de passion, qu'il en fut toûjours un des plus ardens & plus opiniastres défenseurs : ce qui joint à sa profonde doctrine, fut cause que le Pape Grégoire XIV. grand Protecteur de la Ligue luy donna l'Archevesché d'Aix aprés la mort d'Alexandre Canigrany qui mourut à Rome.

Or comme il estoit un des principaux Deputez pour l'ordre du Clergé, & qu'il avoit aquis beaucoup de credit & d'autorité pour son rare sçavoir, on le pria de faire ce Sermon, dans lequel, au lieu d'exhorter par la parole de Dieu les Députez à n'avoir dans leurs déliberations devant les yeux que la conservation de l'Estat & de la Religion qui en est le plus ferme appuy, il s'efforça de prouver par de tres-méchantes raisons, que leur Assemblée pouvoit changer & abolir la Loy Salique, qui est la Loy fondamentale de l'Estat, qu'on a toûjours inviolablement observée depuis l'établissement de la Monarchie Françoise jusqu'à maintenant : comme si les Estats, qui n'ont point d'autre pouvoir que de representer dans leurs Cahiers ce qu'ils croyent estre necessaire pour le bien & la conservation de l'Estat, le pouvoient détruire, en ruinant & en sappant le fondement qui le soustient, & qui empesche qu'il ne tombe entre les mains des Estran

gers

gers. Mais c'est que ce Docteur, qui estoit 1593.
bon Ligueur & mauvais François, estant tout dévoûé aux interests du Roy Philippe comme les Seize, dans la faction desquels il s'estoit engagé, vouloit disposer les esprits des Deputez à deferer la Couronne de France à l'Infante d'Espagne, selon l'intention des Espagnols, qui au lieu des veritez de l'Evangile luy faisoient prescher une si fausse & méchante maxime.

Le Duc de Mayenne, qui tout Chef de la Ligue qu'il estoit, avoit pourtant l'ame Françoise, & aimoit sa Patrie, comme le Roy mesme l'avoûa, avoit des veûës bien differentes; & sans s'étonner de ce vain discours, parce qu'il sçavoit les moyens d'en détourner l'effet, il fit l'ouverture de l'Assemblée des Estats Généraux le vingt-sixiéme de Janvier dans la Salle haute du Louvre. On y observa toutes les céremonies que l'on garde toûjours dans les Estats legitimement convoquez; & tout ce que dit d'agréablement burlesque sur ce sujet l'Auteur de l'ingenieuse Satyre, intitulée *le Catholicon d'Espagne*, n'est qu'une invention d'un bel esprit, qui sous d'assez plaisantes fictions ne laisse pas d'enveloper beaucoup de veritez qui décrient tres-justement le parti de la Ligue.

Le Roy Amnosn. du Card. de Bourbon. Thuan. l 105 Notes sur le Catholic.

Il n'y eût point d'autre Procession que celle que firent tous les Députez, quand ils allerent faire leurs dévotions à Nostre-Dame; & cette autre des Moines armez sur

1593. les differens habits de leurs Ordres, laquelle est decrite si plaisamment au commencement du Catholicon, & qu'on voit encore aujourd'huy dans plusieurs estampes, n'est autre chose que la montre des Ecclesiastiques & des Religieux, que l'Auteur de cette Satyre a transportée du siege de Paris à ces Estats, en la déguisant en Procession pour rendre son Ouvrage plus divertissant.

Tout s'y fit selon la coustume, excepté que le Duc de Mayenne, comme Lieutenant Général de l'Estat & de la Couronne de France, ce qui ne s'estoit jamais veû, estoit assis sous un dais de drap d'or. Les trois Ordres y prirent leur séance à l'ordinaire. Celuy du Clergé y fut fort nombreux. Il y eût fort peu de Seigneurs & de Gentilhommes dans celuy de la Noblesse: mais pour luy donner plus d'éclat, M. de Mayenne, comme s'il eust eû la puissance & l'autorité souveraine, prit la liberté, ce qui n'appartient qu'au Roy seul, de créer un Admiral, qui fut le Marquis de Villars, & quatre Mareschaux de France, les sieurs de la Chastre & de Bois-Dauphin, dont l'ancienne Noblesse est assez connuë, Rosne Gentilhomme Lorrain, cadet de la Maison de Savigny Seigneur de Rosne au Duché de Bar, & Saint Paul soldat de fortune, qui par sa valeur & par sa conduite au mestier des armes avoit aquis son titre de Noblesse.

M. de Mayenne, aprés la mort du Duc de Guise,

Guise, dont ce Capitaine estoit la créature, l'avoit commis au Gouvernement de Champagne, où aprés s'estre rendu maistre de Reims, de Mezieres & de Vitry, il eût l'audace de s'emparer par force du Duché de Retelois, & d'en prendre possession en qualité de Duc, en vertu du don qu'il disoit en avoir eû du Pape, comme le Roy l'écrivit du Camp devant Chartres au Duc de Nevers; & enfin son orgueil insupportable, joint à la tyrannie qu'il exerçoit dans la Province, luy fit perdre la vie par la main du jeune Duc de Guise qui le fit tomber mort à ses pieds d'un coup d'épée qu'il luy donna droit dans le cœur, parce que ce Prince l'ayant prié fort civilement de retirer de Reims les gens de guerre qu'il y avoit mis pour s'en asseûrer, ce prétendu Mareschal, qui vouloit, malgré qu'il en eust, y estre le maistre absolu, luy avoit dit fierement, en mettant la main sur la garde de son épée, qu'il n'en feroit rien.

Lettre du Roy au Duc de Nevers au Camp devant Chartres, le 24. Mars 1591. M. de Nevers, Traité de la prise des Arm. Notes sur le Catholic.

Au reste le Duc, en créant comme Lieutenant Général de l'Estat un Admiral & quatre Mareschaux de France, crut avoir fait un coup d'importance pour faire valoir ses prétendus Estats de Paris, & pour affermir son autorité & fortifier son parti. Mais le Seigneur de Chanvallon, qui avoit autant d'esprit que de cœur, & qui prévit les suites de cette action, luy dit librement & fort galamment : *Prenez bien garde à vous, Monsieur ; car en cette nouvelle création vous*

1593. *avez fait aujourd'huy des bastards qui se feront un jour legitimer à vos depens.* C'est ce qui se verifia bien-tost aprés en la personne de Villars, de la Chastre, & de Bois-Dauphin qui l'abandonnerent, & firent leur Traité avec le Roy, pour estre maintenus par une autorité legitime dans ces hautes dignitez que le Roy seul, à l'exclusion de tout autre, peut donner. Et si le Baron de Rosne, qui avoit assez de naissance & de mérite, eust encore eû comme les autres quelques places à rendre au Roy pour se faire legitimer aussi-bien qu'eux, on n'eust pas perdu celles que les Espagnols, ausquels, se voyant rebuté, il se donna, prirent sous sa conduite & par sa valeur en Picardie.

Voilà donc quel fut l'ordre de la Noblesse. Pour le tiers Estat, il estoit composé de peu de personnes considerables, & de beaucoup de gens ramassez, qui ne servoient qu'à grossir l'Assemblée. Les Harangues qu'on voit dans le Catholicon, presque toutes de la façon de Rapin, de M. Gillot Conseiller de la Cour, de Florent Chrestien, & de M. Pierre Pithou, sont faites à plaisir pour réjoüir le Lecteur. Il ne s'en fit que quatre à l'ordinaire des autres Estats. M. de Mayenne fit l'ouverture de ceux-cy par la sienne, oú pour satisfaire à l'attente des Députez, il déclara qu'on n'estoit assemblé que pour proceder à l'élection d'un Roy qui fust Catholique ; ce que pourtant il n'avoit nulle-

Notes sur le Catholic.

nullement envie qui se fist, comme effectivement il l'empescha. Le Cardinal de Pellevé qui commençoit fort à baisser, ne fit rien qui vaille en parlant pour le Clergé: le Baron de Senecey pour la Noblesse, & le sieur de Laurens Avocat Général au Parlement de Provence, pour le tiers Etat, firent incomparablement mieux chacun en sa maniere, celuy-cy de grand Orateur, & celuy-la de sage Cavalier.

Cayet, t. 2.

Cependant le Roy qui ne sçavoit pas tout le secret du Duc de Mayenne, appréhendoit bien fort qu'on n'éleust dans cette Assemblée un Roy, qui estant reconnu du Pape, du Roy d'Espagne, de la pluspart des Potentats de la Chrestienté, de tous les Catholiques de la Ligue, & peut-estre aussi de tous ceux du Tiers parti dont il se défioit toûjours, eust du moins rendu la guerre éternelle, s'il ne fust enfin demeuré le maistre. Pour prévenir un si grand mal, il trouva bon que les Catholiques de son parti envoyassent par un Trompette à l'Assemblée un Acte authentique, par lequel ils luy signifioient, que puis que le Duc de Mayenne leur avoit fait entendre par sa Déclaration, qu'il avoit convoqué cette Assemblée pour chercher les moyens d'asseûrer la Religion & l'Estat, ils estoient tout prests d'envoyer leurs Députez pour conferer avec les leurs en quelque lieu prés de Paris duquel on conviendroit, afin de pouvoir parvenir à un si grand bien qui estoit le com-

Proposition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne, & principaux Seigneurs Catholiques estant prés de Sa M. Mem. t. 5.

1593. comble de leurs desirs, protestant que s'ils rejettoient une proposition si raisonnable, ils seroient coupables de tous les maux que la continuation d'une si funeste guerre produiroit.

C'est un étrange aveuglement que celuy que cause une forte passion dans un esprit qui s'en est tellement laissé préoccuper, que quelque lumiere qu'il ait d'ailleurs, il ne voit pas ce que les moins éclairez découvrent d'abord, sans se donner la peine d'en faire une exacte recherche. On propose icy nettement, en termes tres-clairs, sans aucune ambiguité, une Conference entre les Catholiques des deux partis, pour chercher tous ensemble les voyes les plus seûres de sauver la Religion & l'Estat. Et néanmoins le Cardinal Legat, ne consultant que cette ardente passion qu'il a de maintenir la faction des Seize contre le Roy, pour l'exclure de la Couronne, s'écrie que cette proposition des Catholiques Royalistes est contre la Loy de Dieu, qui défend d'avoir commerce avec les Hérétiques; & ces Docteurs dévoüez à la Ligue, ausquels il l'envoye pour l'examiner, la déclarent schismatique & hérétique. Mais le Duc de Mayenne qui avoit dés veües bien differentes de celles du Legat & des Espagnols, & qui vouloit empescher qu'on n'éleust un Roy, fit si bien que l'on conclut dans les Estats qu'on accepteroit la Conference entre les seuls Catholiques des deux partis, de la maniere qu'on la pro-

Noven. t. 2.

Réponse du Duc de Mayen. Lieutenant Général, &c. Mem t. 5.

proposoit. Elle ne se tint toutefois que plus de deux moix aprés, à la fin d'Avril, au bourg de Suresne, parce que le Duc de Mayenne, qui ne vouloit que gagner du temps pour venir à ses fins, estoit allé, avant que de faire réponse, audevant de l'armée Espagnole conduite par le Comte Charles de Mansfeld. Ce Duc croyoit pouvoir prendre avec elle toutes les places au dessous & au dessus de la Seine qui incommodoient Paris. Mais comme elle estoit si foible, qu'avec les troupes qu'il y avoit jointes elle ne faisoit pas dix mille hommes, tout ce qu'elle put faire fut de prendre Noyon qui l'arresta; aprés quoy, comme elle estoit extrémement diminuée par la longueur d'un siege où il y eût bien du sang répandu, le Comte fut contraint de s'en retourner en Flandre.

Pour la Conference, quoy-qu'elle se fist avec beaucoup plus d'appareil & d'éclat que toutes les autres, elle eût pourtant la mesme destinée, parce que les deux Chefs de la Députation de part & d'autre, Renaud de Beaune Archévesque de Bourges pour les Royalistes, & Pierre d'Espinac Archevesque de Lyon pour la Ligue, deux des plus adroits & des plus éloquens hommes de leur siecle, estoient un peu trop habiles, & soustenoient avec trop d'esprit & de force leur sentiment, pour pouvoir s'accorder, en disputant l'un contre l'autre. l'Archevesque de Bourges, dans les trois harangues qu'il fit *Actes de la Conference de Suresne. Cayet. t. 2.*

1593. pour établir sa proposition, & pour la confirmer en refutant ce qu'on luy avoit répondu, n'omit rien de tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort pour persuader à ceux de la Ligue ces trois points qu'il soûtint toûjours constamment jusqu'à la fin, comme autant de veritez incontestables.

Le premier, que l'on est obligé de reconnoistre & d'honorer comme son Roy celuy auquel le Royaume appartient par le droit inviolable d'une succession legitime, sans avoir égard ni à la Religion qu'il professe, ni à ses mœurs. C'est ce qu'il prouva, premierement par les témoignages de Jesus-Christ & de ses Apostres, qui nous ordonnent d'honnorer les Rois & les autres Souverains, & de leur rendre l'obéïssance qui leur est deüe, quoy-qu'ils soient infidelles & méchans, déclarant que tout homme doit estre soumis aux puissances ordonnées de Dieu, & que d'en user autrement c'est résister à sa volonté, & troubler l'ordre & la tranquillité publique. Secondement, par les exemples de l'Ancien Testament, où l'on voit que Sedecias avoit esté tres-aigrement repris, & puni de Dieu pour s'estre révolté contre le Roy des Caldéens; que le peuple d'Israël luy avoit obeï dans la captivité de Babylone par l'ordre de Dieu; & que les Prophetes, comme Ahias & Elie, s'estoient contentez de reprendre les Rois infidelles à Dieu comme Jeroboam & Achab, sans

ſans ſe révolter contre eux. Troiſiémement, par l'exemple des Chreſtiens de 1593.
tous les ſiecles, des Eveſques, & des Papes meſmes, qui avoient ſouffert paiſiblement la domination des Empereurs Idolâtres, Tyrans & perſecuteurs de l'Egliſe, & qui n'avoyent pas réfuſé de reconnoiſtre pour leurs Souverains les Empereurs qui s'eſtoient faits Héretiques, comme Conſtantius, Valens, Zenon, Anaſtaſe, Heraclius, Conſtantin IV. & V. Leon III. & IV. Theophile, & les Roys Gots en Italie, les Vandales en Afrique, & les Viſigots en Eſpagne & dans les Gaules, quoy-quils fuſſent tous Ariens.

Il ajouſta, paſſant au ſecond point, qu'à plus forte raiſon l'on eſtoit obligé d'obéïr au Roy, qui n'eſtoit, par la grace de Dieu, ni Payen, ni Arien, ni perſecuteur de l'Egliſe & des Catholiques qu'il protegeoit & maintenoit dans tous leurs droits ; qui croyoit avec eux un meſme Dieu, un même Jeſus-Chriſt, un meſme Symbole. Et quoy-qu'il fuſt ſeparé d'eux par quelques erreurs qu'il avoit ſucées, pour ainſi dire, avec le lait, & auſquelles il n'avoit renoncé que par une converſion forcée, le poignard ſur la gorge, qu'on ne pouvoit pas dire néanmoins qu'il y fuſt attaché avec l'opiniaſtreté qui eſt propre de l'Héreſie, puis qu'il eſtoit tout réſolu de les abandonner auſſitoſt qu'on l'auroit inſtruit de la verité, ce qui luy faiſoit ſouſtenir modeſtement qu'on ne devoit pas le

1593. faire passer pour Héretique. Qu'au reste il y avoit grand sujet d'esperer qu'il se convertiroit bientost ; qu'il y estoit déja tout disposé, comme paroissoit par la permission qu'il avoit donnée aux Princes & Seigneurs Catholiques d'envoyer à ses dépens le Marquis de Pisani à Nostre Saint Pere, & de faire avec eux cette Conference ; qu'il s'estoit mesme tenu découvert avec grand respect, en voyant passer une Procession à Mante devant ses fenestres : qu'il avoit renouvellé solennellement depuis peu de jours la promesse qu'il avoit faite de se faire instruire, & qu'il l'accompliroit infailliblement au plûtost.

Et sur cela, pour s'aquiter de ce qu'il s'estoit proposé en troisiéme lieu, il se mit à les conjurer avec les paroles du monde les plus fortes & les plus tendres, de se joindre avec eux pour acomplir une si bonne œuvre, & pour avoir part à l'instruction, & en suite à la conversion d'un si grand Roy, qui recevant d'eux le devoir auquel ils estoient obligez, leur donneroit asseûrément la satisfaction qu'ils souhaitoient, & qu'il n'avoit pû donner en un temps où, comme on la luy demandoit les armes à la main, il eust semblé qu'il n'agissoit encore que par force.

D'autre part l'Archevesque de Lyon qui n'avoit pas moins d'éloquence, d'esprit & de sçavoir que l'Archevesque de Bourges, en répondant par ordre aux

trois

trois points proposez par ce Prelat, dît 1593.
au nom de tous ses Collegues, qu'ils avoüoient qu'on doit reconnoistre pour Roy, pour Maistre Souverain, & pour Chef de la Monarchie Françoise celuy auquel le Royaume appartient par une legitime succession. Mais comme la Religion doit l'emporter par dessus la chair & le sang, qu'il falloit necessairement que ce Monarque fust un Roy Tres-Chrestien de nom & d'effet, & que selon toutes les Loix divines & humaines il ne leur estoit pas permis d'obéïr à un Roy Héretique, dans un Royanme qui s'estoit soumis à Jesus-Christ, en recevant & professant la Religion Catholique. Que Dieu dans l'Ancien Testament avoit défendu d'établir un Roy qui ne fust pas du nombre des freres, c'est à dire, de la mesme Religion qui fait la vraye fraternité; que suivant cét ordre les Prestes & les Sacrificateurs d'Israël s'etoient soustraits de l'obeïssance du Roy Jeroboam, aussitost qu'il eût renoncé au culte du vray Dieu; que les villes d'Edon & de Labna, qui estoient du domaine des Levites les mieux instruits en la Loy de Dieu, avoient abandonné Joram Roy de Juda pour la mesme raison; qu'Amazias & la Reine Athalia ayant quitté la Religion de leurs peres, avoient esté renversez de leur Trone du consentement géneral de tous les Ordres du Royaume; & que les Machabées estoient estimez & loüez de

1593. toute la terre, comme les derniers heros de l'ancienne Loy, parce qu'ils avoient pris les armes contre Antiochus leur Prince Souverain, pour la défense de leur Religion.

Que si le peuple Juif avoit obéï au Roy des Caldéens, c'est qu'il s'y estoit obligé par serment, selon l'exprés commandement que Dieu luy en avoit fait par ses Prophetes; pour le punir de ses abominations, en le soumettant à la domination d'un Prince infidelle. Mais que pour eux, bien loin d'avoir fait un pareil serment, ils en avoient fait, par l'autorité des Souverains Pontifes, un tout contraire de ne reconnoistre jamais un Héretique pour leur Roy. Et quant aux Catholiques, qui ne laissoient pas de rendre obéïssance aux Empereurs & aux Rois Héretiques, il est certain que ce n'estoit que par pure contrainte pour impuissance, & que leur cœur n'y avoit nulle part, témoin l'étrange maniere dont les Saints Peres les ont traitez dans leurs écrits, où ils les appellent loups, chiens, serpens, tygres, dragons, lions & Antechrists, conformément à l'Evangile, qui veut que celuy qui s'est révolté contre l'Eglise soit tenu & traité comme un Payen, bien loin qu'on le reconnoisse pour Roy, & pour Roy Tres-Chrestien. Qu'au reste, outre les Conciles receûs en France, & les Loix Imperiales qui déclarent les Héretiques indignes de toute sorte d'honneurs, de dignitez & de charges publiques

ques, beaucoup plus de la Royauté, la Loy fondamentale de la Monarchie Françoise y est toute expresse, par le serment que les Rois Tres-Chrestiens font à leur Sacre de maintenir la Religion Catholique, & d'exterminer toutes les Héresies; que c'est pour cela qu'ils reçoivent le serment de fidelité de leurs Sujets, & que les derniers Estats avoient arresté, avec l'applaudissement général de tous les bons François, qu'on ne se départiroit jamais de cette Loy, qui fut receüe, & solennellement jurée comme fondamentale de l'Estat.

Enfin, pour achever ce qu'il avoit à dire sur ce premier point, il ajousta que sans cela on ne conserveroit jamais en France la Religion, parce qu'un Prince Héretique ne manqueroit pas d'établir l'Héresie dans ses Estats, tant par son exemple que ses Sujets suivroient aisément, que par son autorité à laquelle on ne résiste pas long-temps: comme il n'avoit que trop paru dans le Royaume d'Israël que Jeroboam rendit idolâtre, & comme il paroissoit encore en Dannemark, en Suede, dans les Estats Protestants d'Allemagne, & dans l'Angleterre, où les peuples, suivant l'exemple de leur Prince, & pliant sous leur autorité, se sont laissé malheureusement entraisner dans cét horrible abisme d'Héresies où ils sont encore aujourd'huy plongez.

Et là-dessus passant aux autres points de

la

1593. la harangue de M. de Bourges, il dit en peu de mots, qu'on ne pouvoit douter que le Roy de Navarre ne fust Héretique obstiné, & nullement disposé à se convertir, puis qu'il soustenoit depuis si long-temps des erreurs condamnées d'hérésies par des Conciles Oecuméniques, & qu'il favorisoit plus que jamais les Huguenots, & sur tout ses Ministres; qu'on l'avoit invité cent fois, mais en vain, à se convertir; qu'en suite il seroit inutile qu'ils entreprissent de l'y exhorter; qu'ils ne le feroient jamais, particulierement, aprés qu'on l'auroit reconnu comme il le prétendoit; & qu'ils avoient tous fait serment non seulement de ne le pas reconnoistre, mais mesme de n'avoir nul commerce avec luy tandis qu'il seroit Héretique.

Or comme l'Archevesque de Bourges, qui sçavoit le secret du Roy, vit qu'aprés la forte replique qu'il fit à tout ce grand discours, ils estoient arrestez sur ce point duquel ils estoient résolus de ne rien relascher, il crut qu'en le leur accordant, l'affaire seroit bientost terminée. C'est pourquoy ayant demandé du temps pour consulter là-dessus les Princes & les Seigneurs desquels ils estoient députez, aussitost qu'il en eût receû la réponse, qu'il sçavoit bien qu'on luy feroit, il dit en la septiéme séance le dix-septiéme de May aux Députez de l'Union, *Que Dieu avoit enfin exaucé leurs vœux, & qu'ils auroient tout ce qu'ils avoient demandé pour sauver*

la

la Religion & l'Estat par la conversion du Roy qu'on leur avoit fait esperer, & de laquelle on pouvoit maintenant les asseûrer, puis que le Roy, résolu d'abjurer son Hérésie, avoit déja convoqué les Prélats & les Docteurs desquels il vouloit recevoir l'instruction, qui devoit préceder cette grande action que tous les bons Catholiques des deux partis souhaitoient avec tant d'ardeur, pour se réunir tous ensemble par une bonne paix. Et afin qu'elle se fist à la satisfaction d'un chacun, qu'ils pouvoient traiter avec eux des seûretez & des autres conditions qu'ils pouvoient demander pour leurs interests : les asseûrant, afin de leur oster tout sujet de se défier, que rien ne s'exécuteroit de leur costé que le Roy ne se fust déclaré effectivement Cathol.

Cette proposition que Messieurs les Deputez de l'Union n'attendoient pas, & qui ruinoit toutes les prétentions de leurs Chefs, les déconcerta tellement, qu'aprés avoir déliberé entre eux pour y répondre, n'ayant pû rien conclure, ils se crurent obligez de la porter à l'Assemblée des Estats à Paris. Et ce fut alors qu'on vit clairement que les Chefs du parti, qui ne songeoient qu'à satisfaire leur ambition, sous le beau prétexte d'un fort grand zele de la Foy Catholique, craignoient bien plus la conversion du Roy, qu'ils ne la souhaitoient. Quoy-qu'on leur eust fait voir par de tres-puissantes raison, appuyes de l'autorité des plus sçavans Docteurs, qu'on pouvoit donner en France l'ab-

1593. l'absolution au Roy, sans recouvrir á Rome, veû principalement qu'on ne la donneroit que *ad cautelam*, & que l'on envoyeroit aprés en demander la confirmation au Pape: Ils firent répondre par l'Archevesque de Lyon, qu'on souhaitoit ardemment la conversion du Roy de Navarre, mais qu'on ne la pouvoit tenir pour veritable, que le Saint Pere au jugement duquel ils la soumettoient, & qui a seul le pouvoir & l'autorité de l'absoudre, ne l'eust réconcilié à l'Eglise; & qu'avant cela il ne leur estoit pas permis d'entrer en aucun Traité de paix & de seureté, puis que ce seroit prévenir le jugement du Pape, & traiter du moins indirectement avec celuy qui estoit encore hors de l'Eglise, ce qui seroit directement contre le serment qu'ils avoient fait. Et sur cela le Duc de Mayenne, qui ne cherchoit que les moyens de retenir le plus long-temps qu'il luy seroit possible cette autorité presque souveraine qu'il avoit usurpée, & la pluspart des Princes & des Seigneurs de son parti firent un nouveau serment, entre les mains du Legat, de ne reconnoistre jamais le Roy de Navarre, quand mesme il se feroit Catholique, si ce n'estoit par le commandement du Pape. Ainsi demeurant toûjours fermes dans cette résolution, qui empeschoit absolument qu'on ne passast plus outre dans la Conference, aprés sept ou huit séances tenuë à Suresne, & deux autres à la Roquette maison

maiſon du Chancelier de Chiverny hors de la porte Saint Antoine, & à la Villette entre Paris & Saint Denis, on ne put jamais s'accorder, & l'on ne conclut rien du tout qui tendiſt à la paix, pendant que les Eſpagnols employoient tous leurs artifices & tous leurs partiſans dans les Eſtats, pour rendre la guerre éternelle par l'élection d'un Roy.

Car avant meſme que l'on commençaſt la Conferance de Sureſne, le Duc de Feria Ambaſſadeur extraordinaire du Roy d'Eſpagne vers les Eſtats Généraux de Paris, accompagné de Dom Bernardin de Mendoze Ambaſſadeur ordinaire, de Dom Diego d'Ibarra, & de Jean Baptiſte Taſſis, preſenta en pleine Aſſemblée, où il fut receû avec de grands honneurs, les Lettres de ſon Maiſtre, par leſquelles il l'exhortoit à proceder au plûtoſt à l'élection d'un Roy Catholique. C'eſtoit ce que ce Prince ſouhaitoit paſſionnément, tant pour rendre les deux partis irréconciliables, comme ils l'euſſent eſté ſans doute, ſi l'on euſt fait un nouveau Roy, que pour faire tomber la Couronne à l'Infante ſa fille, comme il s'en eſtoit déja expliqué plus d'une fois. En effet, ces Eſpagnols ne manquerent pas quelque temps aprés de propoſer ſon droit prètendu de proximitè, eſtant ſortie de la fille du Roy Henry II. Puis voyant qu'on vouloit abſolument un Roy, ils propoſerent de nouveau de la marier avec l'Archiduc Erneſt fre-

Mem de la Ligue.

Lettre du Roy Catholiq aux Reverendiſſ Illuſtres, Magnifiques, & ſestien-aimez Députez des Eſtats Généraux de France.

~~toute la terre con~~frere de l'Empereur Rodolphe. Mais comme ils virent que ces deux propositions estoient tres-mal receües de leurs partisans mesme les plus zelez, qui vouloient, comme tous les autres, qu'on éleust un François auquel le Roy d'Espagne pourroit donner sa fille en mariage: ils firent enfin une nouvelle ouverture, aprés avoir pris du temps pour deliberer sur une affaire de cette importance, & dirent que le Roy leur maistre, pour les satisfaire, estoit prest d'accorder le mariage de l'Infante avec un Prince François qu'il nommeroit, y compris ceux de la Maison de Lorraine, puis qu'il estoit juste que ce fust luy qui se choisist un gendre; mais qu'il falloit aussi que les Estats les éleussent, & lés déclarassent tous deux Roy & Reine de France *solidairement*, & qu'il employeroit pour les maintenir toutes les forces de ses Royaumes.

Comme presque tous les Députez ne vouloient autre chose qu'un nouveau Roy qui fust François, cette proposition qui leur paroissoit extrémement avantageuse fut receüe avec tant d'applaudissement, que le Duc de Mayenne, qui estoit retourné depuis peu aux Estats pour rompre les desseins des Espagnols, n'osa s'y opposer directement, quoy-qu'il eust fortement résolu d'empescher par toutes les voyes qui luy seroient possibles, qu'on fist cette élection qui ne pouvoit tomber sur luy. Or comme il en cherchoit les moyens,

cette partie du Parlement des Pairs qui estoit à Paris pour la Ligue, ayant conservé, nonobstant cette division des membres de cét auguste Corps, les généreux sentimens, & les maximes inviolables qu'il a toûjours fait valoir en toutes les occasions & en quelque estat qu'il se soit trouvé, pour maintenir les Loix fondamentales & les Libertez de la Monarchie Françoise, luy en fournit un excellent. Car la Cour ayant appris qu'on sembloit approuver dans les Estats la proposition des Espagnols, rendit le vingt-huitiéme de Juin ce célebre Arrest, qui porte: *Que n'ayant, comme elle n'a jamais eû, autre intention que de maintenir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en France, sous la protection d'un Roy Tres-Chrestien, Catholique & François, elle a ordonné & ordonne qu'on fera des remontrances ce jour-là mesme à M. de Mayenne, Lieutenant-Général de l'Estat & Couronne de France, en la presence des Princes & Officiers de la Couronne estant de present à Paris, à ce qu'aucun Traité ne se fasse pour transferer la Couronne en la main de Princes & Princesses Estrangers.. & qu'il ait à employer l'autorité qui luy est commise pour empescher que sous le prétexte de la Religion la Couronne ne soit transferée en main estrangere contre les Loix du Royaume.. & que dés à present elle a déclaré & déclare tous les Traités faits, & qui se feront cy aprés pour l'établissement d'un Prince ou Princesse estranger, nuls & de nul effet & valeur, comme faits au préjudice*

Arrest donné en la Cour du Parlement de Paris le 28. Juin 1593 Ibid.

1591. *de la Loy Salique, & autres Loix fondamentales du Royaume de France.* Le Duc de Mayenne fit semblant d'estre fort irrité de ce qu'on avoit rendu cét Arrest sans luy, & en fit de grands reproches au Premier Président Jean le Maistre, qu'il avoit établi dans cette charge, & qui ne sçachant pas son secret luy répondit avec toute la force que doit avoir le Chef d'une si célebre Compagnie quand il fait son devoir. Mais dans la verité ce Prince adroit en fut fort aise, parce qu'il espera que cét Arrest affoibliroit du moins les poursuites des Espagnols. Il trouva neanmoins tout le contraire. Car comme ils virent par cét Arrest, & par la prise de Dreux que le Roy avoit assiegé & emporté de vive force sur ces entrefaites, que pour peu qu'on retardast l'élection d'un Roy, il y avoit grande apparence qu'elle ne se feroit jamais : ils se mirent à la presser plus fortement qu'auparavant de la maniere qu'ils l'avoient proposée. Pour détourner ce coup, M. de Mayenne qui crut qu'ils n'avoient qu'un pouvoir général de nommer celuy qu'ils jugeroient le plus à propos pour leur interest, leur dit qu'il falloit necessairemen attendre qu'ils en eussent receû un particulier, où le Roy leur maistre nommast celuy qu'il voudroit choisir pour son gendre

Mais il fut bien surpris ; lors que, com me ils avoient apparemment plusieu blancs-signez pour s'en servir dans les oc casions, ils luy montrerent, en presenc

d

du Cardinal Legat & des principaux membres des Estats assemblez chez luy, le pouvoir qu'ils avoient en bonne forme de nommer le Duc de Guise. Il cacha néanmoins le mieux qu'il put l'extréme chagrin qu'il avoit de cette nomination que la Duchesse sa femme ne pouvoit souffrir, luy conseillant de faire plûtost la paix avec le Roy, que d'estre si lasche de reconnoistre pour son Maistre & pour son Roy *ce petit garçon*; c'est ainsi qu'elle appelloit par mépris son neveu. Mais le Duc de Mayenne, qui ne vouloit point encore alors avoir de Maistre, prit un autre biais, & demanda huit jours de temps pour donner par écrit ce qu'il demanderoit pour son dédommagement que les Espagnols luy accordoient tel qu'il le pourroit souhaiter. Et cependant il sceût si bien ménager les esprits, & faire comprendre à la pluspart des Députez, aux Seigneurs & aux Princes, & au Duc de Guise mesme, que c'estoit un horrible contre-temps que de créer un Roy avant qu'on eust des forces suffisantes pour le maintenir contre un Roy tres-puissant & victorieux: que malgré tous les partisans d'Espagne on répondit aux Ministres Espagnols, qu'on estoit résolu d'attendre à proceder à cette élection qu'on eust receû le grand secours que le Roy d'Espagne promettoit. Ainsi l'élection fut differée par l'adresse du Duc de Mayenne; ce que le Docteur Mauclerc, grand

Li-

1593. Ligueur, déplore amerement dans une Lettre qu'il écrivit de Paris au Docteur de Creil, autre bon Ligueur qui estoit à Rome pour les interests du Parti, & auquel il découvre tout ce mystere, qui en effet renversa toutes les machines des Espagnols & de la Ligue, & détruisit tout leur ouvrage. Car en suite il arriva bien des choses qui firent qu'on ne parla plus de faire cette élection, & dont la premiere & la principale fut la conversion du Roy, de laquelle il faut maintenant que je parle.

Du 4. d'Aoust 1593. Mem. t. 5.

Il y avoit déja plus de neuf ans, qu'encore qu'il fust Chef & Protecteur des Huguenots, il avoit cherché les voyes de se réünir avec tout son parti à l'Eglise Catholique. Car en l'année mil cinq cens quatre-vingts-quatre, un peu avant que les Princes liguez eussent pris les armes, le feu Roy luy ayant envoyé M. de Belliévre à Pamiers, pour luy déclarer qu'il vouloit que la Messe fust rétablie dans le Comté de Foix & dans tous les autres païs qu'il tenoit sous la Souveraineté de la Couronne de France: il fit sonder par un des Ministres de sa Maison, qui estoit d'assez bonne composition, la volonté des autres Ministres de ces païs-là, pour sçavoir s'il y auroit lieu d'esperer qu'ils voulussent s'employer de bonne foy à chercher les moyens de faire une réünion générale avec l'Eglise Catholique. Ils se relascherent sans beaucoup de peine, sur tous les points de

Cayet, Noven.

de Controverse, excepté sur un seul qui leur tenoit le plus au cœur, sçavoir, leur interest, & demandant de grands appointemens que l'on n'estoit pas en estat de leur donner, & disant fort naïvement, voicy leurs propres termes, *Qu'ils ne vouloient pas estre assignez sur la rente des Ecoliers, qui n'est autre que le* Peto. ANN. 1593.

Plusieurs de son Conseil, & entre autre le sieur de Segur, l'un de ceux ausquels il se fioit le plus, estoient néanmoins d'avis qu'il n'abandonnast pas cette entreprise, & qu'il taschast d'en venir à bout doucement & sans bruit, en gagnant les principaux de son parti. Et il y estoit tellement porté, qu'il ne put s'empescher de protester assez souvent, lors qu'il fut parvenu à la Couronne, & singulierement aprés la bataille d'Ivry, qu'il souhaitoit de tout son cœur qu'on se réünist à l'Eglise, de laquelle on s'estoit separé, & qu'il croiroit avoir fait plus que pas un de ses Prédecesseurs, si Dieu luy faisoit la grace de pouvoir faire un jour cette réünion si necessaire, & de voir que tous les François, qui ne peuvent avoir qu'un Roy, n'ayent aussi qu'une même foy. Mais il y a grande apparence que Dieu avoit réservé cette gloire au Roy Loüis le Grand son petit-fils, dont les victoires non sanglantes, qu'il remporte tous les jours en pleine paix sur l'Hérésie par sa sage conduite & par son zele, qui ont trouvé l'art de ramener les Protestans en foule, & sans

Cayet, Noven, t. 3. p. 546.

ANN. 1593.

violence à l'Eglise, nous font esperer que c'est sous son Regne qu'on verra l'accomplissement du souhait de son ayeul.

Id. Noven. t. 2 p 1, 8.

On a mesme sceû que ce Prince, lors qu'il n'estoit encore que le Roy de Navarre, en ce temps dont je parle, dit un jour en confidence à l'un de ses Ministres qu'il ne voyoit nulle dévotion dans la Religion; que tout consistoit à oüir un Presche en beau François, & qu'il avoit toujours dans l'esprit qu'on doit croire que le Corps de Nostre Seigneur est au Saint Sacrement, car autrement la Cene ne seroit qu'une simple céremonie exterieure, sans avoir rien de solide & d'essentiel.

Flor. Ræmond L de Antich. ce 34 Baudier, Hist. des Turcs l. 12. Franc. Lurbeus de illust. Aquit. viris. Lettr de M. frere du Roy à M. l'Evesque d'Acqs, du 13 Fevrier 1570. Roberti Gal. Christ.

C'est icy qu'il me semble que je ne puis me dispenser de rendre la justice qu'on doit au merite d'un des plus grand hommes que nos Rois ayent jamais employez dans les plus importantes negotiations, & qui contribua le plus à mettre ces bonnes dispositions dans l'ame du Roy de Navarre. C'est le célebre François de Noailles Evesque d'Acqs, qui s'est acquis une gloire immortelle par les grands services qu'il a rendus plus de trente-cinq ans à la France, sous quatre de nos Rois, en quinze voyages hors du Royaume, & en quatre Ambassades solennelles, en Angleterre, à Venise, à Rome, & sur tout à Constantinople. Car il fit de si belles chose en cét employ, pour l'interest de la Religion auprés du Grand Seigneur Selim II. & en visitant luy mesme la Syrie,

Pal

Palestine, & l'Egypte, pour y procurer le soulagement & l'avantage des Chrestiens, que les plus grands Princes de la Chrestienté se crurent obligez d'en faire des remercimens au Roy. Le Pape Grégoire XIII. voulut mesme que son Nonce en témoignast de sa part sa reconnoissance à l'Ambassadeur, lors qu'il passeroit par Venise pour s'en retourner en France, & qu'il le suppliast de faire en sorte que son frere l'Abbé de l'Isle, qui luy avoit succedé en plusieurs de ses Negotiations & en cette Ambassade, comme il luy succeda depuis en l'Evesché d'Acqs, suivist de si beaux exemples qu'il luy avoit donnez.

ANN. 1593. *Géneal de Noailles. Franc. Lurb. Lettr. de M. d'Acqs à M. le Cardinal d'Est, du 5 Mars 1579. Lettr. de M. d'Acqs à M. de l'Isle, de Venise le 4. Février 1575.*

Il est vray que le Pape Pie. V. Prédecesseur de Grégoire avoit d'abord trouvé fort étrange qu'un Evesque fust Ambassadeur du Roy Tres Chrestien à la Porte Ottomanne. Mais outre que l'Evesque d'Agria, tres-sage & tres vertueux Prélat, le fut bien cinq ans pour l'Empereur Maximilien II. sans qu'on y trouvast à redire: il changea bien de sentiment, quand aprés que l'Evesque d'Acqs eût obtenu par son credit que le Grand Seigneur fist défense à Piali Bassa Général de son armée Navale, de faire descente sur les Terres de l'Eglise, ce saint Pontife luy promit, en reconnoissance d'un si grand bienfait, de l'élever au comble des plus grands honneurs dont les Papes puissent récompenser un grand service rendu à l'Eglise.

Lettr. de M. d'Acqs du Prenotaire de Murat, du 20. Juillet 1571.

ANN. 1593.

C'estoient-là les emplois de cét Evesque, dont le merite ne fut pas moins éclatant que celuy de son Aisné Antoine de Noailles Chef de cette illustre Maison, l'une des plus anciennes & des plus distinguées du Limosin, qui fut Ambassadeur en Angleterre, Gouverneur de Bourdeaux, & Lieutenant de Roy en Guyenne, où il servit l'Estat & la Religion avec ce mesme zele qu'on voit éclater aujourd'huy avec tant de succés & de gloire dans sa posterité.

Lurbeus.

Lettr. de M. d'Acqs à M. de l'Isle son frere, d'Agen. 27. Octobre 1582.

Lettr. du mesme à M. de Segur Surintend. du Roy de Navarre, d'Agen 29. May 1583.

Or ce fut par ce mesme zele de la Religion que François de Noailles, aprés avoir réduit au nombre de douze les cent familles de Huguenots qu'il avoit trouvées dans Acqs, quand on luy eût donné cét Evesché, ne manqua pas de se prévaloir d'une belle occasion qu'il eût de faire au Roy de Navarre une forte remontrance, qui produisit en son temps l'effet qu'il en esperoit. Car ayant conferé par ordre du Roy à Nerac deux ou trois fois avec ce Prince, pour le presser de rétablir l'exercice de la Religion Catholique de Bearn; comme il vit qu'on luy opposoit toûjours de nouvelles difficultez, il ne s'arresta plus à ce point particulier, & venant au principe dont tout le reste dépendoit, il luy dit en presence de Segur, avec toute la force & la sincerité que doit avoir un fidelle Ministre, *Qu'il ne falloit pas que S. Majesté pretendist s'appuyer sur un parti qui, quelque puissant qu'il parust, seroit tou-*

jou-

jours trop foible, pour le porter, malgré les ANN.
Catholiques infiniment plus forts, jusques où 1593.
sa naissance & la fortune le pourroient un jour élever. Que quelque miracle qu'il fist, il n'avanceroit jamais rien qu'il ne se fast réconcilié de bonne foy avec l'Eglise Catholique; & qu'il seroit impossible, ce furent là ses propres termes, *qu'il pust jamais rien édifier de solide pour l'avancement de sa fortune dedans & dehors ce Royaume, s'il ne bastissoit sur ce fondement.*

C'est ce qu'il dît en prenant congé du Roy de Navarre, & peu de jours aprés écrivant d'Agen au sieur de Segur Surintendant de ce Prince, il luy proteste que son Maistre ne parviendra jamais à ce qu'il peut prétendre legitimement, s'il n'entre par cette porte, & le prie de se souvenir, que si l'on ne suit son conseil, il luy dira quelque jour ce que dit Petrarque:

Error d'avanti, e penitenza adietro.

Ce discours ébranla Segur qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son Maistre; & ce fut principalement ce qui l'obligea de luy donner le conseil que nous avons dit, & qui en suite fit songer serieusement le Roy de Navarre à se réünir avec les Catholiques.

Mais comme sur ces entrefaites la Ligue commença tout ouvertement sa révolte, & obtint en suite les armes à la main un Edit, par lequel on s'obligeoit à faire puissamment la guerre aux Huguenots, Segur qu'il avoit envoyé depuis

ANN. 1593. puis peu demander du secours en Allemagne, luy écrivit aprés qu'il l'eût obtenu, qu'il n'estoit plus temps de parler de se faire Catholique, quoy-que luy-mesme le luy eust conseillé auparavant; & que puis que ses ennemis le vouloient contraindre par force à changer de Religion, à peu prés comme on avoit fait à la Saint Barthelemy, qu'il devoit se roidir contre eux, & défendre sa liberté par les armes, afin qu'on ne pust pas dire qu'il plioit laschement sous leur volonté, & qu'il pust faire en un autre temps librement & avec honneur ce qu'il ne feroit maintenant qu'avec honte & par contrainte.

Il suivit cét avis, qui fut aussi celuy de son Conseil. Il fit la guerre, & parut toûjours à la teste des Huguenots avec le succés que nous avons veû: mais il ne laissoit pas cependant, comme il avoit l'esprit vif & fort penetrant, de s'instruire d'une maniere assez adroite, tantost en proposant à ses Ministres ses difficultez, ou plûtost ses doutes sur les points de sa Religion, pour sçavoir d'eux sur quoy ils se fondoient, tantost en conferant avec de sçavans Catholiques, & soustenant le plus fortement qu'il pouvoit contre eux ce qu'il avoit appris des Ministres, afin de pouvoir découvrir par leur réponse, en la conferant avec celle de ces Ministres, de quel costé estoit le solide & la verité. Et il continua toûjours cette forme d'instru-

ſtruction en s'éclairciſſant ainſi des principaux points de Controverſe, & ſe faiſant méme donner par écrit ce qu'on avoit à dire pour ou contre : ce qui fit que les Huguenots ne le crurent jamais trop ferme en ſa Religion, & qu'ils ſe fioient bien plus au feu Prince de Condé, qui eſtoit en effet bien meilleur Proteſtant que luy. ANN. 1593.

Et certes il y a grande apparence que quand à ſon avenement à la Couronne il promit aux Princes & aux Seigneurs Catholiques de ſe faire inſtruire dans ſix mois, il avoit déja réſolu de ſe couvertir, ne luy reſtant que fort peu de choſes ſur leſquelles il vouloit encore demander quelque éclairciſſement. Mais, comme il l'avoüa depuis, il crut eſtre obligé de differer cette bonne action juſqu'à un autre temps, parce que les Huguenots n'euſſent pas manqué de ſe cantonner,& de ſe choiſir quelque puiſſant Protecteur chez les Eſtrangers, ce qui euſt cauſé de nouveaux troubles en France. Outre que le Chef de la Ligue avoient alors trop de forces pour ſe ſoumettre à luy, quand même il ſe fuſt déclaré Catholique, & que les peuples n'ayant pas encore ſenti les maux extrémes de la guerre, la vouloient à toute force contre luy ; & qu'en ſuite il n'euſt pû encore parvenir à la choſe du monde qu'il ſouhaitoit le plus ardemment, ſçavoir de rétablir la paix dans ſon Royaume en embraſſant la Religion de ſes Peres.

ANN. 1593. Mais un peu avant que l'on commençast la Conference de Suresne, il vit, aprés avoir fait une solide réflexion sur l'estat present de ses affaires, que toutes choses concouroient alors à l'obliger de ne differer pas plus long temps sa conversion. Car d'une part il estoit asseûré des principaux Chefs Huguenots qui pourroient remuer, & dont mesme plusieurs des plus puissans ne firent nulle difficulté de luy dire qu'en bon politique il devoit aller â la Messe, & que la paisible possession d'un grand Royaume en valoit bien la peine. De plus, les Chefs de l'Union étoient si foibles & si peu unis entre eux, qu'ils n'estoient plus du tout en estat de luy résister long-temps, quand ils ne voudroient pas le reconnoistre. Et pour les peuples de la Ligue, ils estoient si saouls de la guerre qui les consumoit, qu'ils ne demandoient que la paix.

D'autre part, il voyoit que les Espagnols faisoient tous les efforts imaginables pour obliger les Estats à créer un Roy Catholique ; qu'il y avoit grand danger que le Tiers parti, qui peu auparavant avoit fait complot de l'enlever dans Mante, se joignant à ces Catholiques Ligueurs qui ne vouloient point des Espagnols, ne fist aussi un Roy de son costé, ce qui seroit jetter la France dans une effroyable confusion ; & qu'enfin ceux mêmes qui n'étoient pas de ce parti & qui l'avoient toûjours servi avec un invioła

inviolable fidelité, le conjuroient de ne ANN.
plus differer à se convertir, & le faisoient 1593.
d'une maniere à luy faire entendre sans déguisement, qu'ils estoient résolus de l'abandonner s'il n'abandonnoit sa fausse Religion.

Tout cela mis ensemble acheva, par la grace de Dieu qui se sert des causes secondes, de le déterminer à accomplir enfin ce qu'il avoit projeté depuis si long-temps, & à faire publiquement profession de la Foy Catholique. De sorte que quand le sieur François d'O, celuy de tous les Seigneurs de la Cour qui parloit le plus librement, le vint presser d'une maniere assez forte, de la part de tous les Catholiques de son parti, d'accomplir la promesse qu'il leur avoit faite, il luy fit entendre fort paisiblement les trois raisons que je viens de dire qu'il avoit eûës de differer sa conversion jusqu'alors; & puis il luy donna positivement sa parole, que dans trois mois pour le plus tard, aprés avoir veû ce que produiroit la Conference de Suresne, il feroit abjuration de l'Héresie, aprés avoir receû l'instruction des Evesques & des Docteurs, laquelle devoit préceder, selon les formes de l'Eglise, une si célebre action, luy ordonnant au reste d'en asseûrer l'Archevesque de Bourges qui alloit partir pour la Conference. Et c'est sur cela mesme que ce Prélat, aprés avoir receû la réponse qu'il sçavoit bien qu'on luy feroit de Mante où la Cour estoit, par la

ANN. comme il fit à Suresne,& croyant avoir
1593. terminé l'affaire, donna en la septiéme séance,le dix-septiéme de May,aux Deputez de la Ligue pleine asseûrance de la conversion du Roy.

Aussi ce Prince,qui estoit fortement résolu à une si sainte action, ne manqua pas d'écrire le seiziéme du mesme mois à plusieurs Prélats & aux Docteurs,tant de son parti que de celuy de la Ligue, une fort belle lettre, par laquelle il les invite a se rendre auprés de luy dans le quinziéme de Juillet, afin qu'il puisse recevoir les bons enseignemens qu'il attend d'eux, les asseûrant, voicy les termes de sa Lettre, *Qu'ils le trouveront tres-disposé & docile à tout ce que doit un Roy Tres-Chrestien, qui n'a rien plus vivement gravé dans le cœur que le zele du service de Dieu, & la manutention de sa vraye Eglise.*

Cependant les Ministres & les vieux Huguenots rigides & faussement zelez pour leur Scéte, craignant ce coup fatal à leur prétenduë Religion,faisoient souvent des Assemblées secretes pour chercher les voyes de le détourner d'une si sainte résolution. Il y en eût mesme qui oserent prendre la liberté d'en parler dans leurs Presches,& de le menacer publiquement des jugemens de Dieu s'il abandonnoit l'Evangile,car c'est de ce beau nom qu'il leur a plû d'honorer leurs erreurs. Cela l'obligea d'assembler avec les principaux Seigneurs de cette nouvelle Religion,tous ces Pré-

Prédicans, qui estoient alors en grand nombre à la Cour, & qui au grand regret des Catholiques l'obsedoient éternellement, & de leur dire nettement, pour se delivrer une bonne fois de la fascheuse persécution qu'il en souffroit, qu'aprés avoir fait devant Dieu toutes les réflexions necessaires sur une affaire de cette importance, il avoit enfin résolu de rentrer dans l'Eglise Catholique dont on n'avoit pas deû se séparer. Et comme le Ministre la Faye l'eût conjuré au nom de ses Confreres de ne pas permettre, ce sont-là ses paroles, *Qu'un si grand scandale leur avint. Si je suivois vostre avis,* leur dit-il, *il n'y auroit ni Roy, ni Royaume dans peu de temps en France. Je desire donner la paix à tous mes Sujets, & le repos à mon ame, & vous aurez aussi de moy toutes les seuretez que vous pouvez raisonnablement souhaiter.* Ainsi, comme il estoit sans comparaison le plus fort, & au meilleur estat où il se fust encore trouvé, immediatement aprés qu'il eût emporté la ville de Dreux, que la Ligue, à laquelle cette place importoit extrémement, n'osa jamais entreprendre de secourir, il assigna le lieu où il vouloit recevoir l'instruction, qui devoit préceder l'acte de l'abjuration, à Saint Denis pour le vingt-deuxiéme de Juillet. ANN. 1593.

Le Cardinal de Plaisance fit publier une Déclaration, par laquelle, asseurant comme Legat du Saint Siege que tout ce qui se feroit au sujet de cette conversion seroit

ANN. 1593. nul, il exhorte les Catholiques de l'un & de l'autre parti à ne se pas laisser tromper en une chose de cette importance : défendant à tous, & sur tout aux Ecclesiastiques, sur peine d'excommunication & de privation de leurs Benefices, de se trouver à Saint Denis pour y assister à cette action. Mais nonobstant toutes ces défenses, qu'on crut estre faites à la sollicitation des Espagnols, les Princes, les Officiers de la Couronne, les principaux Membres des Parlemens, les Seigneurs de la Cour, les Evesques, & plusieurs Docteurs, non seulement du parti Royal, mais aussi de celuy de la Ligue, s'y rendirent, & entre autres trois célebres Curez de Paris, René Benoist de Saint Eustache, Chavignac de Saint Sulpice, & Morennes de Saint Merry, qui bien éloignez de l'esprit seditieux de leurs confreres les Curez de Saint Severin, de Saint Cosme, de Saint Jacques de Saint Gervais, de Saint Nicolas des Champs & de Saint André qui s'estoient le plus furieusement déchaisnez dans leurs scandaleuses Satyres plûtost que Prédications contre le Roy, eûrent la gloire d'avoir eû part à la conversion de ce grand Prince.

Or estant arrivé de Mante à Saint Denis le Jeudy vingt-deuxiéme de Juillet, il entra dés le lendemain en Conference, & y fut depuis les six heures du matin jusqu'à une heure aprés midy avec l'Archevesque de Bourges & sept

ou huit Evesques, entre lesquels estoit M. ANN.
du Perron nommé à l'Evesché d'Evreux. 1593.
Plusieurs Docteurs célebres se trouverent à cette Assemblée avec trois Curez de Paris, & le Pere Olivier Beranger, sçavant Jacobin, Prédicateur ordinaire du feu Roy. l'Instruction se fit particulierement touchant ces trois points sur lesquels le Roy proposa quelques difficultez.

Le premier, sur l'invocation des Saints, pour sçavoir s'il estoit absolument necessaire qu'on les priast. Sur quoy on le satisfit aisément, en luy faisant entendre ce que l'Eglise enseigne là dessus: sçavoir, que comme il est utile de se recommander aux prieres de nos freres vivans, sans que cela fasse aucun tort à la qualité de Jesus-Christ nostre mediateur; il est aussi tres-profitable de recourir aux Saints pour les prier d'interceder pour nous, afin de nous obtenir de Dieu des bienfaits & des graces par Jesus-Christ, Dieu leur faisant connoistre & nos besoins & nos prieres de la maniere qu'il luy plaist, comme il apprend aux Anges, selon l'Ecriture, ce qui se passe parmi nous, & aux Prophetes les choses futures, quoy-qu'elles soient plus particulierement réservées à la connoissance de Dieu.

Le second, fut sur la Confession auriculaire; & on luy fit voir clairement que Jesus-Christ ayant donné commission à ses Ministres, en termes généraux, de remettre ou de retenir les

ANN. pechez par son autorité, on ne pouvoit re-
1593. straindre ce pouvoir aux seuls pechez publics, & qu'il falloit en suite necessairement que les penitens donnassent aux Prestres une connoissance parfaite de tous les crimes qu'ils auroient commis, afin qu'on pust faire un juste discernement de ceux qu'il faut remettre, & de ceux qu'on doit retenir.

Le troisiéme, sur lequel il voulut estre bien instruit, fut sur l'autorité du Pape, à laquelle il se soumit sans peine, quand on l'asseûra, que selon l'Evangile, les Conciles, & les Saints Peres, elle ne s'étendoit que sur les choses purement spirituelles & entierement detachées du temporel, & nullement sur les Droits & les Libertez des Rois & des Royaumes Comme en suite ou voulut venir au point de la presence réelle du Corps de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel, celuy de tous les Articles contestez entre les Catholiques & les Huguenots en quoy ils peuvent le moins s'accorder : Il arresta les Evesques, en leur disant qu'il estoit tout persuadé de cette verité, qu'il n'en doutoit point du tout, & l'avoit tousjours cruë.

On dit aussi qu'ayant fait faire une Conference entre les Docteurs & les Ministres, comme un de ceux-cy fut tombé d'accord qu'on se pouvoit sauver dans l'Eglise Romaine, car ils en convenoient alors, il dît de fort bon sens : *Il n'y a donc plus à déliberer ; il faut que je sois Catho-*

tholique, pour prendre le plus seûr, en homme sage, dans une affaire aussi importante ANN. 1593.
que celle du salut, puis que selon les Catholiques & les Huguenots je puis me sauver estant Catholique, & que si je demeurois Huguenot je serois damné au sentiment des Catholiques. Quoy qu'il en soit, estant parfaitement instruit, & bien persuadé de tous les points de la créance de l'Eglise Romaine dont on adressa une formule de Profession de Foy qu'il signa, il ne restoit plus qu'à faire solennellement cette Profession selon l'usage de l'Eglise, & à recevoir l'absolution de son Héresie & de la Sentence d'excommunication qu'on avoit portée contre luy.

Mais il falloit auparavant examiner de nouveau dans une Conference reglée, pour rendre la décision plus authentique, si les Evesques le pouvoient absoudre en France de l'excommunication qu'il avoit encouruë pour un cas réservé par les Papes au Saint Siege. Car non-seulement le Legat & les Docteurs dévoûez à la Ligue, & sur tout l'Archevesque de Lyon, comme il se fit bien voir en la Conference de Suresne, mais aussi le Cardinal de Bourbon, qui avoit peine à se défaire de son entestement du tiers-parti, soustenoient hautement qu'il n'y avoit que le Pape seul qui eust le pouvoir de l'absoudre, & que toute autre absolution seroit nulle, parce que le Pape avoit uniquement & positivement réservé ce pouvoir

au

ANN. 1593. au Saint Siege. Toutefois, dans une grande Assemblée d'Evesques & de célebres Docteurs qui se tint pour résoudre ce cas, l'opinion contraire passa tout d'une voix, malgré toutes les remontrances de ce Cardinal qui n'estoit pas fort habile homme. Le Curé mesme de Saint Eustache René Benoist, qui fut depuis Evesque de Troyes ; le sieur de Morennes Curé de Saint Merry, qui est mort Evesque de Seez : eux, dis je, qui avoient esté de la Ligue jusques alors, & quelques autres sçavans Docteurs rendirent compte au public par des écrits imprimez, des raisons sur lesquelles ils appuyoient leur sentiment, & qui se réduisent à ce raisonnement, qu'on sera peut-estre bien-aise que je rapporte icy en peu de mots comme je l'ay tiré de leurs écrits, sans interposer là-dessus mon jugement, puis que je n'écris pas en Theologien qui expose & soustient une Doctrine, mais en Historien qui raconte fidellement les faits comme il les trouve dans de bons memoires.

De justa Absolut. Henr. IV.

Il est indubitable, disent ces Docteurs, selon les plus célebres Canonistes, que celuy qui est excommunié pour un cas réservé au Saint Siege, s'il a quelque empeschement canonique, c'est à dire, exprimé & approuvé par les Canons, qui ne permette pas de s'aller presenter au Pape, peut estre absous par un autre, sans qu'il soit obligé d'envoyer à Rome demander son absolution : à condition toutefois qu-

C. Quamvi, C. De catero. C. Noscitur C. Quod de his, de sent. excomm. Pan. in D. C. De cater. Syl. V. Absol. 4. n. 7. Navar. in Man. c. 27 nu. 9. & 89.

que quand l'empeschement, s'il ne dure pas toûjours, cessera, il s'ira presenter au Saint Pere, pour se soumettre en toute humilité à ce qui luy sera raisonnablement ordonné. Or il est tout clair, ajoustent-ils, qu'il y a trois sortes d'empeschemens Canoniques qui dispensent le Roy d'aller, & en suite d'envoyer à Rome demander l'absolution du Pape.

ANN. 1593.

Philiart. de Offic. Sacer. l. 3. c. 22. & 27 ver. non obstat. & l. 23. Covarru. in Const. Bon. 8. Alma Mat. De justa & canonica Absol Henr. IV. ex exemplari in Italia excuso. Lu ap. Mamert. Patisson Typog. Reg. 1594.

Le premier est le danger évident où il est continuellement de perdre la vie en tant de combats, de batailles & de sieges où il est contraint de s'exposer tous les jours pour conserver la Couronne qui luy est aquise par le droit inviolable de succession, selon la Loy fondamentale du Royaume, & qu'une partie de ses Sujets révoltez contre luy ont entrepris de luy ravir. Un danger de cette nature, & mesme beaucoup d'autres moindres, comme celuy des conspirations, des inimitiez, des voleurs, d'une longue navigation, sont censez par le droit & par les Docteurs estre de ceux qui sont compris dans ce qu'on appelle l'article de la mort, qui ne s'entend pas seulement du moment fatal auquel on est prest de rendre l'esprit, mais aussi de tout autre temps auquel on est visiblement exposé à la mort. Et c'est en ces occasions comme en l'article de la mort, que non seulement les Evesques, mais aussi tous les Prestres peuvent absoudre de tous pechez & de toutes Censures Ecclesiastiques, avec obligation

Navar in man c. 26. n. 31 Sylvest. v. Absol 8 Phliiar. l. 3 c. 21 §. Seddubium.

né-

ANN. 1593.

néanmoins de se representer, s'il n'y a quelque autre empeschement qui s'y oppose, comme celuy qui suit.

Summ. Ang. v. Excomm. 5. n. 50 &c. Sylvest v. Abs. 5. n. 5. Navar. c. 27. n. 88. & 90. Philiar. l. 3. c. 22.

Et c'est la grandeur & la dignité des personnes excommuniées, & singulierement des Souverains, qui ne pourroient laisser les peuples qu'ils gouvernent pour aller à Rome sans un notable préjudice de leur Couronne. Car si un pere de famille, & mesme un simple serviteur seroit dispensé d'y aller, si son absence devoit apporter trop d'incommodité à la maison : que ne doit-on pas conclure d'un grand Roy, dont la presence est toûjours necessaire, ou du moins tres-utile à son Royaume ? Ainsi l'on doit toûjours presumer que ces personnes d'une éminente dignité ont un perpetuel empeschement de s'éloigner.

C. Sacro, §. Caveat, de sent excomm. & glos in ver. periculum immineat, de pœn. & remiss.

Enfin le troisiéme empeschement, qui est celuy que les Docteurs appellent *periculum in morâ*, est le grand danger qu'il y auroit, qu'en differant si long temps cette absolution, jusqu'à ce qu'on la donnast à Rome, on ne perdist par mille fascheux accidens qui pouvoient survenir, la belle occasion que l'on avoit de conserver en France la Religion, l'Estat, & les Loix fondamentales de la Monarchie, par la conversion du Roy. Pour toutes ces raisons on conclut en cette Assemblée qu'on pouvoit, & mesme qu'on devoit l'absoudre, à la charge d'envoyer à Rome une solennelle Ambassade, pour de-

demander au Pape ſa Benediction paternelle, & l'approbation de ce qu'on avoit fait ſi juſtement en France au ſujet de ſa converſion. ANN. 1593.

Cela réſolu de la ſorte, l'Acte public & ſolennel d'une converſion ſouhaitée avec tant d'ardeur de tous les gens de bien, ſe fit le Dimanche ſuivant vingt cinquiéme de Juillet, avec une magnificence digne d'une ſi grande action, & de l'auguſte Majeſté de celuy qui la faiſoit. Le Roy tout veſtu de blanc, excepté le manteau & le chapeau noir, ſortit ſur les huit à neufs heures de ſon logis, précedé des Gardes Suiſſes, Françoiſes, & Eſcoſſoiſes, des Officiers de la Prevoſté de l'Hoſtel; tambour batant, accompagné des Princes, des Officiers de la Couronne, & des Cours Souveraines, des Eveſques & des Prélats, & de tous ceux qui avoient aſſiſté à ſon inſtruction, douze trompettes marchant devant luy, & ſuivi de cinq à ſix cens Gentilshommes tous magnifiquement veſtus. Les ruës eſtoient tapiſſées & jonchées de verdure & de fleurs, & remplies d'une multitude infinie de peuple, & Principalement de Pariſiens, qui, malgré toutes les défenſes du Legat & du Duc de Mayenne, eſtoient venus fondre dans Saint Denis,& crioient de toute leur force,comme tous les autres, *Vive le Roy*. C'eſt ainſi qu'il marcha juſques à l'entrée de l'Egliſe de Saint Denis.

Là il trouva aſſis ſur un fauteuïl, en habits

ANN. 1593. bits Pontificaux, l'Archevesque de Bourges qui fit la céremonie. Il demanda d'abord au Roy, selon le Formule marquée dans le Pontifical, qui il estoit, & ce qu'il demandoit. A quoy ce grand Prince ayant répondu, *Je suis le Roy, qui demande d'estre receû au giron de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine*, il se mit à genoux; & aprés avoir dit, en presentant à l'Archevesque sa Profession de Foy signée de sa main, *Je jure & proteste devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre & mourir en l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, de la proteger & défendre au peril de mon sang & de ma vie, renonçant à toutes les Héresies qui luy sont contraires*, il receût de ce Prélat l'absolution des Censures qu'il avoit encouruës. Puis toute l'Eglise retentissant des cris redoublez de *Vive le Roy*, il fut mené par les Evesques devant le grand Autel, où il réïtera son serment sur les Saints Evangiles, & aprés s'estre confessé derriere l'Autel à l'Archevesque, tandis que l'on chantoit en Musique le *Te Deum*, il oüit la grand Messe, qui fut célebrée par l'Evesque de Nantes, aprés laquelle la Musique chanta à plusieurs reprises *Vive le Roy*, les Parisiens qui estoient accourus à cette auguste céremonie fondant tous en larmes; & criant plus haut que les Musiciens *Vive le Roy*, ce qui fi[t] bien voir que le peuple de Paris, except[é] cette canaille de la faction des Seize, n'e[s]stoit Ligueur que par cette invincibl[e]

aver

aversion qu'il a toûjours eûë du Hugue- ANN.
notisme. Car aussitost qu'il vit que le Roy 1593.
s'estoit fait Catholique, ce ne fut plus pour luy *le Biarnois*, ni *le Roy de Navarre*, mais simplement *le Roy*, qu'il eust déja voulu voir dans Paris, comme il parut bientost aprés par la réduction paisible de cette Capitale du Royaume.

En effet, aprés que ce jour-là, qu'on peut appeller pour les suites qu'il a eûës, le dernier de la Ligue, on eût veû la pieté avec laquelle le Roy, dont on connoissoit, la sincerité & la grandeur d'ame incapable d'hypocrisie, avoit assisté à la Messe, à Vespres, au Sermon de l'Archevesque, & visité en suite le tombeau des Martyrs à Montmartre: on se moqua de tout ce que les Espagnols, le reste des Seize, leurs Prédicateurs, & sur tout le furieux Docteur Boucher publierent dans leurs Libelles & dans leurs Sermons contre cette conversion, qu'ils tascherent inutilement de décrier par mille impostures tres-impudentes. On travailla deslors secretement à se rendre au Roy, sans tumulte, particulierement depuis qu'on eût commencé à gouster les douceurs de la paix, par la tréve que les grandes villes desiroiēt passionnément, & qui fut concluë pour trois mois quatre jours aprés la conversion du Roy.

Il est vray que le Duc de Mayenne craignant qu'elle ne luy ravist bientost son autorité de Lieutenant de la Couronne, fit renouvel-

ANN. 1593. veller dans ses prétendus Estats le serment de persister dans l'Union, & d'obeïr aux Ordonnances du Saint Pere. Il fit plus : car pour l'obliger à soustenir toûjours puissamment son parti, il fit approuver par les mesmes Estats la Déclaration qu'il avoit faite pour la publication du Concile de Trente, quoy-qu'ils eussent auparavant enregistré les oppositions qu'on y avoit faites sur vingt-trois Articles, qu'on disoit estre au préjudice de la Justice Royale & des Libertez de l'Eglise Gallicane. Mais enfin, ni cette publication qu'on n'avoit nulle envie de faire valoir n'eût aucun effet, ni ce serment n'empescha pas qu'on ne traitast toûjours secretement des moyens que l'on pouvoit prendre pour recevoir, malgré le Duc de Mayenne, le Roy dans Paris.

Extr. du Regist. de l'Assemb. tenue à Paris, sous le nom d'Estats, du Vendr. 9. d'Avril 1593.

Et ce qui acheva de mettre tout le droit de son costé, & de luy ramener presque tous ses Sujets, fut que, comme il l'avoit promis, il envoya le Duc de Nevers à Rome, pour rendre au Pape l'obeïssance filiale que les Rois Tres-Chrestiens luy doivent, & pour luy demander encore l'absolution qu'on croyoit à Rome que le Pape seul pouvoit donner. On forma sur cela de tres grandes difficultez ; & le Pape Clement, lequel estoit encore obsedé des Espagnols, qui faisoient tous leurs efforts pour empescher qu'on ne la luy donnast, la refusa long-temps d'une maniere assez rebutante pour un

si grand Roy. Mais comme ce Pontife vit que l'on commençoit à ne se plus tant empresser à la luy demander, & qu'on croyoit en France qu'aprés ce que l'on avoit fait, & le devoir où le Roy s'estoit mis, elle n'estoit pas necessaire : il fit luy-mesme des avances pour renoüer cette négotiation, laquelle avoit esté abandonnée par le Duc de Nevers qu'il n'avoit pas voulu recevoir comme Ambassadeur du Roy, & qui estoit sorti de Rome tres-mal satisfait. ANN. 1593.

Le Roy donc qui ne voulut rien omettre en cette occasion de tout ce qu'on pouvoit attendre du plus religieux de tous les Princes, nomma de nouveaux Députez, qui furent ces deux grands hommes Jacques David du Perron & Arnaud d'Ossat, ceux-là mesme dont le mérite extraordinaire fut peu de temps aprés récompensé de la Pourpre Romaine ; & ils agirent tous deux avec tant d'adresse, qu'aprés de longues contestations causées par les Espagnols sur le fond de l'affaire & sur les formalitez il résolut enfin de donner une seconde absolution, & de demeurer précisément dans les termes de son pouvoir spirituel, sans parler de réhabilitation comme il prétendoit, car on ne voulut nullement souffrir qu'il parust par ce terme, que la Couronne de France, qui ne dépend que de Dieu seul, fust ni directement ni indirectement soumise au Pape. Ainsi cette Abso-

Letr du Cardinal de Joyeuse.

ANN. Absolution qu'il y avoit prés de deux ans
1593. qu'on avoit demandée, fut donnée à Rome le seiziéme de Septembre de l'année mil cinq cens quatre-vingts-quinze. En quoy il est aisé de voir que ce ne fut point là ce qui abbatit la Ligue; & qu'au contraire, ce qui fit que le Pape ne se rendit plus si difficile, fut qu'il vit que la Ligue s'en alloit tout-à-fait ruinée.

En effet, comme aussitost que les deux grandes colonnes qui soustenoient la voute du grand Palais des Philistins furent renversées par la force prodigieuse de Samson, tout cét édifice profane s'en alla par terre: aussi, dés que ces deux beaux prétextes du bien de l'Estat & de la conservation de l'ancienne Religion, que les Chefs de la Ligue avoient pris pour la bastir & pour la maintenir, s'évanoüirent par la conversion du Roy, laquelle on crut veritable, malgré tous les artifices des Espagnols qui la vouloient rendre suspecte; tout ce malheureux bastiment, déja plus qu'à demi-ruiné, n'ayant plus d'appuy, tomba de luy-mesme. De sorte que dans toute l'année suivante presque
ANN. tous les Chefs & toutes les villes de la Li-
1594. gue firent leur traité particulier avec le Roy, qui aima mieux les rappeller doucement par son admirable clemence, & par une bonté de Pere, comme ses enfans, en leur accordant des conditions avantageuses, & des graces qui luy faisoient d'autant plus d'honneur, qu'ils s'en

estoien

estoient rendus moins dignes, que de les contraindre, comme il le pouvoit, par la force de ses armes victorieuses, à rentrer, malgré qu'ils en eussent, dans leur devoir. ANN. 1593.

Comme le Marquis de Vitry avoit esté le premier à quitter le parti du Roy, aprés la mort de Henry III pour entrer dans celuy de la Ligue, qu'il croyoit alors le plus juste, il fut aussi le premier, qui estant desabusé de cette fausse opinion se remit dans l'obeïssance, avec la ville de Meaux de laquelle il estoit Gouverneur. Le sieur de la Chastre suivit bientost cét exemple, & ramena avec luy Orleans & Bourges. Les Lionnois, aprés avoir secoüé le joug du Duc de Nemours qu'ils mirent prisonnier dans Pierre Encise, & de son frere uterin le Duc de Mayenne, qui les avoit portez sous main à l'arrester, afin de pouvoir joindre son Gouvernement de Bourgogne au Lyonnois, & de s'y cantonner, chasserent de leur ville les Ligueurs, & crierent *Vive le Roy*.

Manifeste de M. de Vitry à la Noblesse.

La Provence fut la premiere de toutes les Provinces qui commença de se déclarer hautement contre le parti de la Ligue, en prenant les armes en mesme temps pour faire la guerre aux Savoyards, & au Duc d'Espernon qui s'estoit emparé du Gouvernement de cette Province contre la volonté du Roy. Cette réduction volontaire & genéreuse se fit par le zele, par le courage, & par l'adresse de quatre braves

Hist. des troubles de Provence. l. 2.

ANN. 1594 Gentilshommes de la Maison de Fourbin, l'une des plus illustres & des plus signalées de la Provence. Ceux-cy furent Palamedes de Fourbin Seigneur de Soliers, & ses deux fils Gaspard de Soliers & de Saint Canat, & Nicolas de Fourbin Chevalier de Malte, ausquels se joignit leur cousin Melchior de Fourbin sieur de Janson, Baron de Ville-Laure & de Mane.

Comme ils estoient parens & alliez de Jean de Pontevez Comte de Carces, Gouverneur & grand Senéchal de Provence, dont les sieurs de Janson & de Saint Canat avoient épousé les deux sœurs : ils agirent si fortement sur son esprit, qu'ils luy firent abandonner la Ligue, de laquelle il s'estoit déclaré Chef aprés la mort de son neveu le Seigneur de Vins, qui fut tué d'une mousquetade en assiegeant Grasse. Puis ayant fait entrer dans leur Confédération la meilleure partie de Noblesse, le Comte ramena sans peine la ville d'Aix & le Parlement, qui se réünit en mesme temps, avec cette partie de ses Officiers qui tenoient leur séance à Manosque sous l'autorité du Roy. En suite la pluspart des Provençaux estant réünis, & fortifiez du secours qu'ils reçeûrent de M. de Lesdiguieres, conduisirent leur entreprise avec tant de sagesse, de courage & de bonheur, qu'ils contraignirent enfin & les Savoyards & le Duc d'Espernon de sortir de la Province, & d'en laisser le Gouvernement libre au Duc de Guise. Et ce Prince achev

acheva heureuſement, par la delivrance de Marſeille, ce grand ouvrage que les quatre Seigneurs de Fourbin avoient ſi généreuſement commencé & ſi bien conduit auſſitoſt aprés la converſion du Roy, & aprés qu'il eût fait ſon entré dans Paris, laquelle en fort peu de temps fut ſuivie de la reduction de tout le reſte de la France. ANN. 1594.

Relation de la Réduction de Paris.

Il y avoit déja pluſieurs mois que le Parlement, & les Magiſtrats de la Ville, par les ſoins du Préſident le Maiſtre, des Conſeillers du Vair, d'Amours, & Molé qui exerçoit la Charge de Procureur Général, du ſieur Lhuillier Prevoſt des Marchands, des ſieurs de Beaurepaire Langlois & Neret Eſchevins, des Colonels & des Capitaines des quartiers, avoient diſpoſé les eſprits de tout ce qu'il y avoit de perſonnes de qualité, d'Officiers & de bons Bourgeois dans Paris, a renoncer hautement à la Ligue, ſans ſe ſoucier ni de la garniſon Eſpagnole, qui eſtoit trop foible pour leur reſiſter, ni de la faction des Seize, qui ne conſiſtoit plus qu'en trois à quatre mille ſeditieux de la populace, que les Colonels & les Capitaines des quartier, euſſent aiſément fait aller en pieces, s'ils euſſent oſé prendre les armes. On avoit meſme conclu le Traité pour la ſeûreté des Pariſiens, pris toutes les meſures neceſſaires avec le Comte de Belin Gouverneur de Paris pour reçevoir le Roy, particulierement

ANN. 1594. depuis qu'il s'estoit fait sacrer à Chartres le dix-septiéme de Février ; & rien n'empeschoit plus l'exécution d'un si beau dessein, que la presence du Duc de Mayenne, qui commençant à se défier du Comte de Belin, avoit mis en sa place le Comte de Brissac qu'il croyoit estre le plus affidé de ses partisans. Mais ce Comte, qui en l'estat où le Roy s'estoit mis aprés sa conversion, se crut plus obligé de luy estre fidelle qu'à tout autre sans exception, fit de bonne heure son Traité, le plus avantageux qu'il put. Ainsi ce Duc qui avoit juré de ne point traiter avec le Roy, quelque condition qu'on luy offrist, que le Pape ne l'eust absous, voyant bien qu'il ne seroit plus le Maistre dans Paris, & craignant mesme d'y estre arresté, en sortit avec la Duchesse sa femme & ses enfans qu'il mena à Soissons, & s'en alla donner en Picardie tout le meilleur ordre qu'il put, pour retenir dans son parti les villes de cette Province.

Cependant le Roy qui avoit amassé se troupes à Saint Denis, pressa si bien l'exécution du Traité, que le jour fut pris au vingt-deuxiéme de Mars, auquel s'estan avancé jusques à Montmartre, & puis jus qu'à deux cens pas de la ville, vers le ba de la riviere, prés des Tuilleries, avec l'e lite de sa Cavalerie, on fit entrer de bo matin par les Portes Neuve & de Saint De nis l'Infanterie, qui se saisit sans résistan

ce & ſans tumulte des remparts, des principales places, des deux Chaſtelets, du Palais & des avenuës des Ponts, pendant que d'une part les Soldats de la garniſon de Melun & de Corbeil eſtant deſcendus par la riviere juſques vis-à-vis des Celeſtins, furent receûs par le Capitaine Groſſier dans l'Arſenac; & que de l'autre les bons Bourgeois s'aſseûroient de leurs quartiers par de bons Corps-de-garde, & jettant au peuple force billets imprimez contenant l'abolition générale, faiſoient crier par tout, *Vive le Roy*. ANN. 1593.

Cela étonna tellement les plus paſſionnez Ligueurs & les Etrangers, qu'aprés qu'on eût taillé en pieces, ou jetté dans la riviere un Corps-de-garde de vingt-cinq ou trente Lanſquenets, qui faiſoient mine de vouloir réſiſter ſur le Quay de l'Ecole, pas un d'eux n'oſa plus paroiſtre: de ſorte que tout eſtant paiſible & aſſeûré pour le Roy dans toute la ville, il y entra par la Porte Neuve comme en triomphe, accompagné de toute ſa Nobleſſe, apres qu'il eût receû du Comte de Briſſac les clefs de la ville avec une magnifique écharpe en broderie, au lieu de laquelle il luy donna la ſienne, & le fit ſur le champ Mareſchal de France. Puis eſtant précedé de cinq à ſix cens hommes armez de toutes pieces, & les piques traiſnantes, pour marquer qu'on s'étoit rendu volontairement, il marcha droit à Noſtre-Dame, tout retentiſſant du ſon des

ANN. 1594. trompettes, des cloches de toutes les Eglises, & des acclamations de cette multitude innombrable de peuple qui crioit sans cesse, *Vive le Roy*. De là, comme l'on eût chanté le *Te Deum* durant la Messe, qu'il oüit avec une dévotion qui ravissoit les Parisiens, il fut au Louvre; d'où quand il eût receû aprés son disner les soumissions de tous les Corps, il alla sur les trois heures voir sortir par la Porte Saint Denis la garnison Espagnole, qui n'estoit plus que de trois à quatre mille hommes, au milieu de laquelle estoient le Duc de Feria, Dom Diego d'Ibarra, & le Seigneur Jean-Baptiste Taxis, qui luy firent, comme tous leurs Soldats, de profondes reverences, & qu'il fit conduire en toute seûreté jusqu'auprés de Guise.

Environ trente des plus furieux Ligueurs, entre autres le Docteur Boucher, & le Petit Feüillant, croyant, comme Caïn, que les horribles excés dont ils se sentoient coupables ne pourroient jamais estre pardonnez, sortirent avec cette garnison étrangere, & se retirerent en Flandres, où ils passerent le reste de leurs jours, les uns dans une extréme misere, & les autres assez bien récompensez des Espagnols, afin que cét exemple leur servist en une autre occasion à trouver parmi nous des gens qui se donnassent tout à eux, comme avoient fait ceux-cy. Ils connoissoient mal le Roy, qui estoit la clemence & la bonté mesme. Il perdit la memoire du

paſsé auſſitoſt qu'il fut à Paris : il envoya ANN.
meſme offrir ſa protection, & toute ſorte 1594.
de ſeûreté au Cardinal de Plaiſance Legat du Pape, & au Cardinal de Pellevé ſes plus grands ennemis. Le premier, auquel il donna ſauf-conduit, mourut ſur le chemin comme il s'en retournoit à Rome. Le ſecond, qui eſtoit à l'extrémité, expira, non pas au moment meſme qu'il ſçeût que le Roy eſtoit dans Paris, ainſi que la pluſpart des Hiſtoriens l'ont écrit, mais ſix jours aprés, comme le porte ſon Epitaphe qu'on peut voir dans ſon Egliſe Metropolitane de Reims.

Enfin toutes choſes furent remiſes dans Paris en leur premier eſtat ; le Parlement rétabli ſolennellement dans ſon Siege naturel, tous les Actes qu'on avoit faits pendant les troubles contre l'autorité Royale tirez des Regiſtres ; la Lieutenance générale de la Couronne & de l'Eſtat abolie par Arreſt. Et la Faculté de Theologie aſsemblée en Corps, ſa liberté n'eſtant plus opprimée, comme elle l'avoit eſté durant la Ligue par la tyrannie des Seize, déclara nuls tous les Decrets ſcandaleux qu'elle avoit faits au préjudice des Droits inviolables de nos Rois, jura fidelité au Roy Henry IV. & déclara que tous les François eſtoient obligez en conſcience de le reconnoiſtre pour leur Souverain legitime & ordonné de Dieu, quoyque par les intrigues des Eſpagnols le

ANN. 1594. Pape ne luy eust pas encore donné l'absolution.

Or comme le premier mobile entraisne aprés soy par la rapidité de son mouvement tous les autres Cieux : aussi l'heureuse réduction de la Capitale de cette Monarchie fut suivie de celle des Princes, des Seigneurs, & des villes de la Ligue, qui se remettoient à l'envi & en foule

ANN. 1595. sous l'obeïssance du Roy. Et de fait, dans l'année suivante l'Admiral de Villars, le Duc de Guise, ses freres, ses cousins, & les sieurs de Bois-Dauphin & de la Chastre firent leur Traité pour les villes qu'ils tenoient encore dans leurs Gouvernemens. Celles de Picardie & de Bourgogne furent presque toutes réduites ou par une soumission volontaire, ou par la prise de Laon, de Noyon, & du Chasteau de Beaume ; & le Duc de Lorraine se retirant sagement d'un parti qui l'eust accablé sous ses ruines, avoit enfin heureusement obtenu la paix qu'il demandoit au Roy. De sorte qu'il ne restoit plus que Soissons, Châlon sur Saône, Seurre, & les Chasteaux de Dijon & de Talant au Duc de Mayenne, qui se vit ainsi abandonné du Chef & des Princes de sa Maison, & de tous ceux sur lesquels il avoit compté. Et néanmoins il esperoit de se pouvoir encore remettre par le secours d'une belle armée de dix huit mille hommes, que Ferdinand de Velasco Connestable de Castille avoit menée du

du Milannois dans la Franche-Comté ; ce qui néanmoins ne servit que pour accroistre la gloire du Roy, par une des plus perilleuses, mais aussi des plus glorieuses actions qu'il ait jamais faites. ANN. 1595.

Le nouveau Mareschal de Biron, aprés avoir heureusement combatu dans Dyon contre le Vicomte de Tavannes qu'il avoit contraint d'en sortir, assiegeoit le Chasteau & tout ensemble celuy de Talant où les ennemis s'estoient retirez. Comme on craignoit que cette grande armée du Connestable Castillan, laquelle estoit sur le point de passer la Saône, ne luy vint tomber sur les bras, on en fit avertir le Roy qui s'estoit deja avancé avec quinze cens chevaux jusques à Troyes. Il se rendit sur cét avis promptement à Dijon sur la fin de Juin. De là, comme il eût donné tous les ordres necessaires pour presser le siege des Chasteaux, il marcha vers la Saône avec le Mareschal de Biron & sept à huit cens chevaux, dans le dessein d'arrester du moins deux ou trois jours le Connestable au passage de la riviere, afin de donner à ses gens le loisir d'achever les retranchemens qu'il avoit ordonnez pour empescher qu'on ne secourust les Chasteaux. Mais estant arrivé prés du bourg de Fontaine-Françoise, à mi-chemin de Dijon à Grey, il apprit par ses Coureurs que toute l'armée Castillane, à laquelle le Duc de Mayenne avec ce qu'il avoit de troupes s'estoit joint, ayant déja passé la riviere à Grey, venoit fondre sur luy.

Lettre du sieur Balthaz. au Duc de Sully.

Cayet. Hist. de Franc.

ANN. 1595. C'estoit-là sans doute de quoy surprendre & étonner le plus grand Capitaine du monde, qui n'eust pû ni attendre sans temerité un si pussant ennemi vingt fois plus fort que luy, ni se retirer en plein jour devant une si grande armée, sans un danger trop manifeste d'estre défait sur sa retraite. Il prit néanmoins sur le champ son parti avec une incroyable presence d'esprit & faisant une brave contenãce, comme s'il eust esté soustenu de toute son armée, il fait avancer avec trois cens hommes le Mareschal, qui s'estant emparé d'une hauteur d'où il chassa quelque soixante Cavaliers, découvrit toute l'armée des Espagnols en bataille, qui faisoit alte au-deçà du village de Saint Seyne sur la Vigennes.

Quatre cens chevaux des troupes Françoises du Duc de Mayenne commandez par les Barons de Thianges, de Thenisse, & de Villars-Houdan paroissoient à la teste, soustenus de huit cens autres détachez d'un grand Corps de l'avantgarde où le Duc s'estoit mis pour lier tellement la partie que le Connestable ne s'en pust dédire. Comme ceux cy marchoient droit à Biron, ce Mareschal ayant mis à ses deux costez le Marquis de Mirebeau & le Baron de Lux avec chacun cent chevaux pour s'étendre à droit & à gauche, afin d'empescher le plus grand nombre de l'enveloper, receût avec sa valeur ordinaire les ennemis, Mais comme ils estoient François

vieu

vieux soldats, & les plus forts, ils donnerent d'abord avec tant de furie sur les Escadrons du Baron de Lux & de Mirebeau, qu'ils les percerent, & les mirent en desordre. Le Mareschal ne manqua pas aussi de son costé de donner d'admirables preuves de son courage & de sa conduite, en ralliant, & soustenant les siens, qui malgré toute leur vigoureuse résistance commençoient à plier. Il fit particulierement une tres-belle charge pour dégager le Baron de Lux qui estoit le plus mal-mené, luy & plusieurs de ses plus braves ayant esté portez par terre: mais voyant de nouveaux Escadrons tout frais, dont les uns venoiẽt droit à luy, les autres tournoient à droit & à gauche pour l'enveloper, il fut enfin contraint de reculer comme les autres, & prendre le chemin de la retraite, dans laquelle il fut si vivement poussé, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne fust changée tout-à-fait en fuite. Et ceux que le Roy détacha pour arrester les fuyards, & pour soustenir Biron, qui tout blessé qu'il estoit à la teste n'ayant pû se résoudre à fuir, combatoit encore en retraite avec peu des siens, furent aussi maltraitez que les premiers, & menez battant jusqu'au Roy.

ANN. 1595.

Ce fut en cette occasion que ce grand Prince fit une des plus héroïques & des plus mémorables actions qui se soient jamais faites. Car quoy qu'il se vist dans le plus grand peril où il se fust jamais trouvé, ayant devant luy prés de dou-

ANN. 1595. ze cens chevaux en six Escadrons, soustenus de toute l'armée qu'il alloit avoir sur les bras, luy qui n'avoit pas alors prés de soy cent chevaux en bon ordre : bien loin de se retirer, comme il semble qu'il le devoit, le pouvant faire sans peril, tandis que les ennemis estoient occupez ou à combatre ceux qui resistoient encore, ou à poursuivre les fuyards, il marche droit à eux l'épée haute, & appellant par leur nom les plus remarquables d'entre ceux qui l'accompagnoient, comme le Duc d'Elbœuf, les Marquis de Pisany, de Treinel, de Roquelaure, de Chasteau Vieux, de Liencour, de Montigny, d'Inteville, & de Mirepoix, & les invitant à faire comme luy, il fait une si furieuse charge à ceux qui se croyoient déja victorieux, qu'il les arreste toute court, les enfonce suivi de tous ses braves qui combatoient à son exemple comme des lions, & les pousse avec tant de vigueur, que ces six Escadrons se renversent les uns sur les autres. Il tuë en mesme temps le vaillant Colonel Sacron, qui faisoit inutilement tous ses efforts pour les ramener au combat, & secondé de Biron qui avoit rallié quelque six-vingts chevaux, & du Duc de la Trimouïlle, qui estant arrivé sur ces entrefaites avec sa Compagnie d'hommes d'armes courut à l'instant mesme à la charge, il les poursuit l'épée dans les reins jusques dans le grand Corps de Cavalerie que le Duc de Mayenne commandoit à l'avantgarde. Et cer-

certes, il n'eust pas manqué de l'attaquer, comme il en avoit grande envie, voyant que la fortune secondoit si heureusement sa valeur, si ce gros n'eust esté flanqué de deux petits bois tout remplis de Mousquetaires, & soustenu de toute l'armée Espagnole, qui l'eust accablé, si elle se fust avancée, en un moment si favorable. ANN. 1595.

En effet, le Duc de Mayenne ayant veû durant ce combat l'extréme danger où le Roy se précipitoit par un excés de courage, qui selon luy se pouvoit appeller temerité, fit, à trois ou quatre reprises, les dernieres instances au Connestable, afin de l'obliger à prendre ce moment pour marcher à une victoire toute asseûrée, luy remontrant que le Roy, qui n'ayant ni canon, ni Infanterie, s'estoit engagé trop avant, ne pouvoit échaper qu'il ne fust ou pris ou tué. Mais soit que Castillan craignist la fortune du Roy, & plus encore toute son armée qu'il eût peur qui ne fust pas loin de là; soit pour la haine que les Espagnols portoient au Duc, qui les haïssoit du moins autant qu'il en estoit haï; soit par vanité, ne pouvant souffrir qu'on prist la liberté de luy apprendre ce qu'il devoit faire: il est certain qu'il ne voulut jamais branler que pour se retirer le iour mesme au logis de Saint Seyne, & le lendemain à Grey; le Roy, qui avoit cependant rallié toutes ses troupes, l'ayant toujours poursuivi jusqu'à ce qu'il eust repassé la Saône.

ANN. 1595. Ainſi l'on peut dire qu'en ce fameux combat de Fontaine-Françoiſe, dont l'heureux ſuccés ne peut eſtre attribué qu'à l'incomparable valeur du Roy, il fit une action à peu prés ſemblable à celle du grand Macabée, qui avec huit cens hommes oſa comme luy tenir téte à une grande armée, avec cette difference néanmoins, que ce Heros du peuple de Dieu y perit en pourſuivant avec un peu trop d'ardeur ſa victoire. Mais le noſtre au contraire revint de la pourſuite de la ſienne tout couvert de gloire, aprés avoir chaſſé avec ſes ſept à huit cens hommes une puiſſante armée hors du Royaume.

Ce furent-là les derniers efforts de la Ligue, qui eſtant aux abois expira bien-toſt aprés. Car le Duc de Mayenne deſeſperé de ſe voir abandonné du Conneſtable, & ne voyant plus de reſſource en ſes affaires, eſtoit ſur le point de s'aller jetter entre les bras du Roy Philippe, pour l'informer de la malice & de la laſcheté de ceux auſquels il confioit la conduite de ſes armées, lors que le Roy voulant, par un merveilleux trait de ſa bonté, retirer ſon ennemi vaincu de la pointe du precipice où il alloit tomber, luy fit dire qu'il eſtoit preſt de le reçevoir en ſes bonnes graces, en luy accordant, meſme dans l'eſtat où il ſe trouvoit, des conditions tres-avantageuſes, & qu'en attendant que l'on en convinſt, il pourroit demeurer en toute ſeûreté ſur ſa parole à Châlon ſur Saône, l'unique

nique bonne ville qui luy restoit dans la Bourgogne. Et le Duc, pour répondre à cette générosité autant qu'il le pouvoit, acceptant cette offre, fit rendre les Chasteaux de Dijon & de Talant. Mais ce qu'il y eût encore de plus admirable dans ce procedé du Roy, c'est que pour sauver l'honneur de ce Prince, qui avoit fait serment de ne le point reconnoistre qu'il n'eust eû son absolution du Pape, il voulut bien attendre à conclure son Traité jusques à ce qu'il l'eust receûë, aprés quoy il fit au commencement de l'année suivante un Edit en sa faveur.

ANN. 1595.

Il ne fut pas à la verité si avantageux qu'il l'eust esté, s'il eust pû se résoudre à accepter plûtost les offres qu'on luy fit plus d'une fois, lors qu'il pouvoit traiter non-seulement pour luy, mais aussi pour tout le puissant parti dont il étoit Chef. Il ne laissa pas néanmoins d'être infiniment au-delà de tout ce qu'il pouvoit raisonnablement souhaiter en ce temps-là. Car en considération de ce qu'il s'étoit toûjours opposé aux pernicieux desseins des Seize & des Espagnols, & que faisant la guerre en honneste homme il avoit toûjours parlé tres-honorablement du Roy dont il respe-ctoit extrémement la personne, le mérite & la qualité : le Roy qui l'estimoit aussi beaucoup, fit en sa faveur, mesme contre l'avis de la pluspart des gens de son Conseil, cét Edit, par lequel, en parlant de luy en termes tres-honorables, & loüant le zele

ANN. 1596. *Edit du Roy, sur les Art accordez à M le Duc de Mayenne pour la paix de ce Royaume, à Foitembray 11. Janvier.*

ANN. 1596. zele qu'il avoit toûjours eû pour la conservation de la Foy Catholique & de la Monarchie en son entier, il luy accorde entre autres choses, outre l'oubli de tout le passé, le rétablissement pour luy & pour les siens dans tous leurs biens; les villes de Soissons, de Seurre & de Châlon sur Saône pour sa seûreté; une Déclaration, portant qu'il n'y avoit aucunes charges contre luy ni contre les Princes & Princesses de sa Maison touchant le parricide commis en la personne du feu Roy, & s'oblige luy & ses successeurs au payement de toutes les dettes qu'il a contractées, tant dehors que dedans le Royaume, pour luy faire la guerre.

Aprés cela le Duc estant allé luy rendre ses devoirs à Monceaux, il en fut receu avec beaucoup d'honneur & de témoignages d'affection; & comme aprés que le Roy se fut promené longtemps & à grands pas avec luy dans ses belles allées, ce pauvre Prince qui estoit assez gros & replet, & tout essoufflé, luy eût avoüé franchement qu'il n'en pouvoit plus: *Et moy, mon cousin*, luy dît il en l'embrassant, *je vous jure que voilà tout le mal que je vous feray pour celuy que vous m'avez fait quand vous estiez Chef de la Ligue.* Aussi ce Duc charmé d'une si genereuse bonté, qui acheva de le gagner, se devoüa tout à son service & le servit en effet tres-utilement sur tout contre les Espagnols dans la reprise de la Fere & d'Amiens.

Memoires de Sully.

Or,

Or, aprés cét accord il ne restoit plus pour achever d'éteindre entierement les restes de ce grand embrasement qui s'estoit étendu par toute la France, qu'à réduire les Ducs de Mercœur & de Joyeuse qui tenoient encore pour la Ligue, l'un en Bretagne, & l'autre en Languedoc. Car pour la ville de Marseille, que le Duc de Guise, à qui le Roy avoit donné le Gouvernement de Provence, reprit sur les Rebelles, comme elle estoit alors sous la domination violente de deux petits Tyrans qui ne reconnoissoient ni le Roy ni le Duc de Mayenne, & la vouloient livrer aux Espagnols, l'Histoire de sa delivrance n'appartient point à celle de la Ligue, Pour le Duc de Joyeuse, il y avoit déja trois ans qu'aprés la mort de son frere qui se noya dans le Tarn, aprés avoir esté forcé dans ses retranchemens au siege de Villemur, il estoit devenu de Pere Ange Capucin, Duc de Joyeuse, & Général de la Ligue en Languedoc. Ce changement se fit par les pressantes sollicitations de Messieurs de Toulouse, aprés que les Docteurs consultez sur ce cas de conscience, & sur tout son frere le Cardinal, qui aprés la mort du feu Roy estoit entré dans le parti de la Ligue, luy eûrent déclaré qu'il estoit obligé, sur peine de peché mortel, d'accepter cét employ pour le bien de la Religion. Il ne l'acepta néanmoins qu'avec la dispense du Pape, qui le transfera de l'Ordre de Saint Fran-

ANN. 1596.

Cayet. Thuan. D'Ossat, l. 1 Lett 17 Vie du Pere Ange Aubery, vie du Cardinal de Joyeuse.

ANN. 1596. François à celuy de Saint Jean de Jerusalem. Il avoit maintenu jusqu'alors le parti de l'Union dans la Province autant qu'il avoit pû : mais comme il vit que la plûspart des villes se réduisoient d'elles-mesmes aprés la conversion du Roy, & que ce peu d'Officiers du Parlement qui estoient restez à Toulouse, estoient résolus, s'il ne s'accommodoit, de s'aller joindre à ceux de leur Compagnie qui s'estoient retirez durant les troubles à Castel-Sarazin & à Beziers, il fit son Traite, & obtint du Roy au mois de Janvier, comme M. de Mayenne, un Edit tres-favorable pour luy qui fut fait Mareschal de France & Lieutenant de Roy dans la Province, & pour Toulouse & les autres villes de la Province qui tenoient encore pour la Ligue.

Il vécut en suite trois ans dans les grandeurs, dans les plaisirs, & dans les vanitez du monde. Mais on fut fort surpris, lors qu'aprés qu'il eût célebré avec beaucoup de magnificence le mariage de sa fille unique Henriette Charlotte, seule heretiere de cette riche & illustre Maison de Joyeuse, avec Henry Duc de Montpensier, on apprit le second Mardy de Caresme, par le Capucin qui preschoit à Saint Germain de l'Auxerrois, qu'ayant pour la seconde fois renoncé au monde, il estoit rentré la nuit précedente dans le Cloistre d'où il estoit sorti huit ou neuf ans auparavant pour servir la Religion

ligion à ce qu'il croyoit. Mais enfin éclairé des vives lumieres du Saint Esprit, & fortement touché par un puissant mouvement de la grace, il se fit luy mesme justice, & considera devant Dieu que le motif pour lequel le Pape l'avoit dispensé de son vœu ne subsistant plus, il falloit, pour agir de bonne foy avec Dieu qu'on ne trompe pas, ne se plus desormais servir d'une dispense qui n'avoit plus aucun fondement solide qui la soustint. Sur quoy il se résolut généreusement à reprendre son ancien habit de penitence, dans lequel, aprés avoir édifie tout Paris par ses rares vertus & par ses ferventes prédications, il est mort de nos jours en odeur de sainteté ANN. 1596.

Il n'y avoit plus qu'à réduire le Duc de Mercœur, pour donner enfin à la Ligue le coup fatal qui abbatist la derniere teste de l'hydre. Ce Prince, qui estoit fils du Comte de Vaudemont, & frere de la Reine Loüise, s'estant laissé emporter au furieux torrent de la Ligue, aprés la mort des Guises, comme les autres Princes de sa Maison, avoit fait révolter presque tout son Gouvernement de Bretagne, où il fit la guerre prés de dix ans avec une fortune à peu prés semblable à celle du Duc de Mayenne, & une opiniastreté plus grande encore que la sienne. Car nonobstant que sur le declin de la Ligue il eust perdu la pluspart de ses places qu'on luy prit, ou qui abandonnerent

ANN. 1597. rent volontairement son parti, il esperoit pourtant toûjours que ce beau Duché, sur lequel il avoit quelque prétention du costé de sa femme, luy pourroit enfin demeurer par quelque révolution favorable pour luy si la guerre continuoit. Mais quand il vit que le Roy s'approchoit de la Bretagne avec des forces ausquelles il n'y avoit nulle apparence qu'il pust résister, il eût recours à la Duchesse de Beaufort, à laquelle il offrit la Princesse sa fille unique pour le jeune Duc de Vendosme. Et ce fut en considération de ce mariage qu'elle luy obtint du Roy un Edit plus honorable encore, & du moins aussi avantageux que celuy qu'elle mesme avoit obtenu pour le Duc de Mayenne qu'elle vouloit s'aquerir, dans le dessein qu'elle avoit de se faire de puissans amis, pour venir a bout de ses hautes prétentions qu'une mort soudaine fit évanoüir en un instant l'année suivante. ANN. 1598.

Ainsi finit la Ligue par la réduction du Duc de Mercœur, qui eût cét avantage pardessus tous les autres Chefs de ce parti, qu'elle fut suivie d'un employ ou il aquit toute la gloire que peut souhaiter un Heros Chrestien, & qui rendra son nom éternellement venerable à toute la posterité. Car l'Empereur Rodolphe peu satisfait de ses Généraux Allemans qui l'avoient mal servi contre les Turcs, & persuadé du rare merite de ce généreux Prince, l'ayant appellé, avec la per-

permiſſion du Roy, pour luy confier la conduite de ſes troupes en Hongrie, il ſe fit admirer de toute l'Europe par ſes merveilleux exploits de guerre, particulierement a la fameuſe retraite de Caniſe, avec quinze cens hommes, devant une armée de ſoixante mille Turcs, à la priſe d'Albe-Royale, & a la bataille où il défit l'armée des Infidelles qui vinrent au ſecours de leurs gens aſſiegez dans cette ville. Et comme il retournoit en France tout couvert de gloire apres tant d'héroïques actions, Dieu le voulut recompenſer d'une autre gloire infiniment plus grande dans le Ciel, par cette maladie contagieuſe qui l'enleva du monde à Nuremberg. ANN. 1598.

Ce n'eſtoit pas aſſez, au gré du Roy, d'avoir entierement éteint la guerre civile que la Ligue avoit allumée dans toutes les Provinces de la France : il voulut encore, pour donner un parfait repos à ſon Peuple aprés tant de travaux, terminer la guerre eſtrangere, comme il fit auſſitoſt apres le Traité du Duc de Mercœur par la paix de Vervins. Comme cette guerre qu'on fit ouvertement au Roy d'Eſpagne durant prés de quatre ans, n'eſt point du tout de la Ligue, non plus que la paix qui ſe conclut à Vervins, je n'en parleray point dans cette Hiſtoire, pour ne pas ſortir de mon ſujet. Je diray ſeulement qu'aprés qu'on eût obligé l'Eſpagnol, par un des Articles de cette Paix, a rendre

toutes

ANN. 1598.

toutes les places, ou qu'il avoit prises sur nous, ou qu'on luy avois laschement livrées pendant nos troubles, on a veû depuis ce temps-là, sous les glorieux Regnes des Bourbons, leur auguste Maison croistre toûjours avec la Monarchie Françoise, soit par la paix, soit par la guerre, en grandeur, en puissance & en richesses, jusqu'à ce que Loüis le Grand l'a élevée par ses armes victorieuse & par ses Loix au plus haut comble de la gloire, sur les ruines de ceux qui avoient entrepris de l'aneantir par la Ligue. Admirable trait de la Providence & de la Justice Divine, pour marquer à tous les Sujets l'obligation indispensable qu'ils ont de rendre à César ce qui appartient a César; & que c'est à bon droit que sur cét ordre exprés de Jesus Christ, le quatriéme Concile de Tolede, inspiré par le Saint Esprit, a fait contre les Ligueurs cè Decret, qui porte que, *Quiconque aura violé, par quelque Ligue, le serment de fidelite par lequel il s'est oblige a maintenir l'Estat de sa Patrie & de son Roy, ou qui aura attenté sur sa personne Sacree, ou mesme entrepris de le deposer, & d'usurper tyranniquement la puissance Souveraine, soit Anatheme devant Dieu le Pere & ses Anges .... devant Jesus-Christ & ses Apostres .... devant le Saint Esprit & les Martyrs : qu'il soit retranche de l'Eglise Catholique, laquelle il a profanee par un execrable parjure; & qu'il soit exclus de la compagnie des Fideles avec*

Quicumque igitur .... qualibet conjuratione Sacramẽtum fidei suæ quod pro patriæ gentisque statu vel cõservatione Regiæ salutis pollicitus est, temeraverit, aut Regem nece attrectaverit, aut præsumptione tyrannica Regni fastigium usurpaverit, ana-

avec tous ceux qui ont eû part à son impieté. Car il est juste que ceux qui se trouvent complices & coupables d'un mesme crime, soient soumis à la mesme peine.

ANN. 1598.

thema sit in conspectu Dei Patris & Angelorum, &c. *Conc. Tolet. IV. art. 75. ann. 633.*

ADDITION.

A la page 29. aprés ces mots, une usurpation si criminelle de l'autorité Royale, *ajoustez:*

Voilà ce que contient le Formulaire de la Ligue en ces douze Articles qui furent imprimez, & envoyez par toute la Chrestienté, comme nous l'apprenons de l'Auteur contemporain qui nous les a donnez tout au long dans son Histoire de la guerre sous Henry IV. Mais comme ils sont conceûs en certains termes trop forts, & qui choquent visiblement la Majesté Royale, le Seigneur de Humieres qui estoit un homme fort sage, les réduisit en une forme incomparablement moins odieuse, & où gardant tout l'essentiel de la Ligue, dont il fut le Chef en Picardie, il paroist pourtant ne rien faire que par l'autorité, & pour le service du Roy.

Cayet, Chron. Noven. fol. 2.

Or parce qu'il importe extrémement qu'on sçache quel fut ce fameux Traité de Peronne par où la Ligue commença ; qu'on ne le trouve point dans nos Auteurs ; & que j'en ay l'Original signé de prés de deux cens Gentilshommes, & en suite des Magistrats & des Officiers de Peronne : j'ay creu que je ferois plaisir a mon Lecteur de luy communiquer une piece si

rare

rare & authentique qui m'eſt heureuſement tombée entre les mains. On ſera bien-aiſe d'y voir quel eſtoit le genie, l'eſprit & l'adreſſe de cét habile Gouverneur & Lieutenant du Roy, qui en ſe déclarant Chef de la Ligue en ſa Province, & la faiſant ſigner à un ſi grand nombre de Gentilshommes, prit tant de ſoin de faire paroiſtre qu'il prétendoit qu'on rendiſt toûjours à Ceſar ce qui luy appartient, & que les droits du Roy fuſſent inviolablement gardez dans ce Traité. Car on proteſte dans tous ſes Articles, en termes tres reſpectueux & tres formels, qu'on ne fera rien que ſous ſon bon plaiſir & par ſes ordres, quoy-que la Ligue dans la ſuite fiſt tout le contraire. Mais il arrive aſſez ſouvent qu'on s'engage de bonne foy, & par un bon zele, dans une affaire dons on ne voit pas les dangereuſes ſuites, qui produiſent de tres-méchans effets que l'on n'avoit nullement prétendus.

Voicy donc ce Traité en dix huit Articles avec les ſignatures des Gentilshommes & des Officiers, dont quelques-unes ſont écrites en des caracteres ſi mal formez & ſi peu liſibles, que je n'euſſe jamais pû les démeſler ſans le ſecours d'un tres habile homme en cét art aſſez difficile de dechifrer toutes ſortes d'anciennes écritures. C'eſt Dom Jean Hericart ancien Religieux de l'Abbaye de Saint Nicolas aux Bois en Picardie, qui aprés avoir travaillé à mettre

en

en ordre & à copier les titres & les pieces authentiques de plusieurs anciens Monasteres, s'applique maintenant, par la permission de Monseigneur l'Evesque de Laon son Superieur, à un travail si necessaire dans le Tresor des Chartres, & dans la fameuse Bibliotheque de la célebre Abbaye Royale de Saint Victor de Paris, où il y a de quoy exercer le talent des plus habiles connoisseurs sur un fort grand nombre de tres-beaux Titres de prés de six cens ans, & sur plus de trois mille Manuscrits des plus rares, & des plus anciens, qui sont la plus précieuse partie de cette excellente Bibliotheque si renommée par tout le monde. C'est donc de l'industrie de Dom Hericart que je me suis servi. Et pour agir de bonne foy, sans vouloir devenir, ni faire passer nos conjectures pour des veritez, nous avoins laissé en blanc deux de ces noms, parce que nous n'avons jamais bien pû distinguer les lettres qui les composent.

ASSOCIATION

Faicte entre les Princes, Seigneurs, Gentilshommes, & autres, tant de l'Estat Ecclesiastique que de la Noblesse & Tiers Estat, Subgets & Habitans du Païs de Picardie.

Au Nom de la Saincte Trinité, & de la Communication du précieux Corps de Jesus-Christ. Avons promis & juré sur les

 Sainctes

Sainctes Evangilles & sur nos vies, honnéurs & biens, d'ensuivre & garder iuviolablement les choses icy accordées, & par Nous soubz-signées, sur peine d'estre à jamais déclarez, parjures, infames, & tenus pour gens indignes de toute noblesse & honneur.

Premierement, estant cogneu d'un chacun les grandes pratiques & conjurations faictes contre l'honneur de Dieu, la Sainte Eglise Catholique, & contre l'Estat & Monarchie de ce Royaulme de France, tant par aulcuns des Subgets d'iceluy que par Estrangers, & que les longues & continuelles guerres & divisions civiles ont tant affoibly nos Roys & iceulx réduits à telle necessite qu'il n'est plus possible que d'eulx-mesmes ils soubstiennent la despense convenable & expediente pour la conservation de nostre Religion, ne qu'ils puissent par cy-aprés nous maintenir soubs leur protection en seûreté de nos personnes, familles & biens, ausquels par cy-devant nous avons receû tant de pertes & dommaiges.

Avons estimé estre tres-necessaire & à propos de rendre premierement l'honneur que nous debvons à Dieu, à la manutention de nostre Religion Catholique, & mesme nous monstrer plus affectionnez à la conservation d'icelle, que les desvoyez de la bonne Religion ne sont à l'advancement d'une nouvelle & faulse opinion.

Et à cét effet jurons & promectons de Nou: employer de toutes nos puissances à remectr &

& maintenir l'exercice de nostre dite Religion Catholique, Apostolique & Romaine, en laquelle Nous & nos Prédecesseurs avons esté nourris, & voulons vivre & mourir.

Et jurons & promectons aussi toute obéissance, honneur, & tres-humble service au Roy Henry à present regnant, que Dieu nous a donné pour nostre Souverain Roy & Seigneur legitimement appellé par la Loy du Royaulme à la succession de ses Prédecesseurs, & aprés luy à toute la posterité de la Maison de Valois, & autres, qui aprés ceulx de ladite Maison de Valois seront appellez par la Loy du Royaulme à la Couronne.

Et sur l'obéissance & service que Nous sommes tenus par tous droits de rendre à nostredit Roy Henry à present regnant, promectons encores d'employer vies & moyens pour la conservation de son auctorité & exécution des commandemens qui par luy & ses Lieutenans généraulx, ou autres ayans de par luy pouvoir nous seront faits, tant pour maintenir le seul exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine en France, que pour renger à raison & en sa pleine obéissance ses Subgets rebelles, sans recongnoistre autre quiconque soit que luy, & ceulx-là qui de par luy nous sera commandé.

Et daultant que par la bonté & prudence de nostredit Roy & Souverain Seigneur, il luy a pleu tant faire de bien à tous ses Subgets de son Royaulme, que de les convoquer à une assemblée générale de tous ordres & estats

d'iceluy, pour entendre les plaintes & doleances de sesdits Subgets, & faire une bonne & sainte réformation des abus & desordres qui ont continué dés long-temps par cedit Royaulme, esperant que Dieu nous en donnera quelque bonne résolution par une si bonne & grande assemblée, Promectons & jurons d'employer nos moyens & vies pour l'entiere exécution de la résolution prise par lesdits Estats, en ce qui déppendera notamment de la manutention de nostre Religion Catholique, Apostolique & Romaine, conservation de la grandeur & auctorité du Roy, bien & repos de nostre patrie, le tout neaultmoigns sans préjudice de nos libertez & franchises anciennes, ausquelles entendons estre tousjours pleinement & entierement maintenus & conservez.

Et à l'effet encore que dessus, Nous tous soubz signez promectons de nous tenir prests bien armez, montez & accompagnez selon nos qualitez, pour incontinent que nous serons advertis exécuter ce qui nous sera commandé par le Roy nostre dit souverain Seigneur, par ses Lieutenans généraulx, ou autres ayans de luy pouvoir & auctorité, tant pour la conservation de nostre Province, que pour aller ailleurs s'il est besoing pour la conservation de nostredite Religion & service de sadite Majesté.

Sans qu'il soit loisible ny permis aux Gentilshommes de prendre party ny charge soubz autres Cornettes que celles du Chef ou des Bailliages ausquels ils seront resceans, si ce n'es

n'est avec permission & congé du Roy ou de son Lieutenant, ou bien du Chef esleu à ladite Association, qui est Monsieur de Humieres, auquel promectons rendre tout honneur & obeissance.

Au Conseil duquel seront appellez & employez six des principaulx Gentilshommes de la Province & autres de qualité & fidelité requise, pour avec leur advis pourveoir à l'exécution des choses susdites à la despense, entretenement & autres frais convenables & necessaires à tel effect, selon que ledit pays en pourra porter & fournir.

Pour lequel pays nous offrons à cét effect jusques au nombre de quatre Cornettes, gens de cheval bien montez & armez, & unze Enseignes de gens de pied, tant pour la conservation de ladite Province, que pour employer ailleurs où il sera besoin, sans nullement y comprendre ceulx des Ordonnances, attendu qu'ils sont obligez de servir ailleurs; & si pour chacune compagnie, soit de gens de cheval ou de gens de pied, seront nommez trois Gentilshommes du pays de valeur & experience au Lieutenant du Roy, ou à celuy qui aura ce pouvoir de Sa Majesté pour faire choix & eslection de l'un d'iceulx.

Et parce que telles levées ne se peuvent faire sans grands frais & despenses, & qu'il est tres-juste à tel expedient & necessite d'employer tous les moyens que chacun peult avoir, sera levé & prins sur le pays les sommes de deniers à ce convenables & necessaires par

l'advis du Lieutenant du Roy ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté, dont elle sera aprés suppliée de les vouloir auctoriser & valider, attendu que c'est pour occasion si sainte & si expresse, que le service mesme de Dieu & celuy de Sadite Majesté; en laquelle levée de deniers neaultmoings ne sera aucunement comprise la Noblesse, attendu qu'elle fera service personnel, ou bien fournira gens, chevaulx, & armes, selon qu'il leur sera ordonné par le Chef de la Ligue, ou autres par luy deputez.

Et pour tant plus facile exécution desdits frais seront en chacun Bailliage ou Séneschaulcée dudit pays députez ung ou deux Gentilshommes, ou autres de suffisance & fidélité requise, pour informer des moyens, & entendre particulierement sur les lieux ce qui sera sur ce mestier & de besoing, pour apres le rapporter, & en instruire ceulx qui en seront chargez par le Gouverneur ou Lieutenant pour le Roy audit pays, ou autre ayant de luy pouvoir.

Et si aucuns desdits Catholiques de ladite Province, aprés avoir esté requis d'entrer en la presente Association, faisoient difficulté, ou usassent de longueur, attendu que ce n'est que pour l'honneur de Dieu, le service du Roy, bien & repos de la patrie, sera estimé en tout le pays ennemy de Dieu & deserteur de sa Religion, rebelle à son Roy, Trahistre & proditeur de sa patrie, & du commun accord & consentement de tous les gens de bien,
habar:

habandonné de tous, & delaissé & exposé à toutes injures & oppressions qui luy pourroient survenir, sans qu'il soit jamais receu en compagnie, amitié & alliance des susdits associez & confederez, qui tous ont promis amitié & intelligence entre eulx, pour la manutention de leur Religion, service du Roy, & conservation de sa patrie, de leurs personnes, biens & familles.

Promectons en oultre Nous conserver les ungs les autres soubs l'obéïssance & auctorité de Sa Majesté en toute seûreté & repos, & nous préserver & deffendre de toute oppression d'aultruy; & s'il survient quelque differend ou querelle entre nous, en sera composé par le Lieutenant général du Roy, & ceulx qui par luy seront appellez, qui fera exècuter soubz le bon plaisir & auctorité de sadite Majesté ce qui sera advisé estre juste & raisonnable pour nostre réconciliation.

Et s'il est advisé pour le service du Roy, bien & repos de ladite Province, pour parvenir à l'effect de nos intentions, qu'il soit besoin prendre correspondance avec les autres Provinces circonvoisines, Nous promectons les secourir & ayder de toutes nos puissances & moyens, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Lieutenant du Roy, ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté.

Et aussi promectons de nous employer de tous nos pouvoirs & moyens pour conserver & garder l'Estat Ecclesiastique de toute oppression & injure. Et si par voye de fait ou autre-

ment, aulcun entreprend leur porter dommaige, soit en leurs personnes ou en leurs biens, nous y opposer, & les en défendre, comme estans unis & associez avec eulx pour la deffense & conservation de l'honneur de Dieu & de nostre Religion.

Aussi parce que ce n'est nostre intention de travailler aulcunement ceulx de la nouvelle opinion qui vouldront se contenir sans entreprendre aulcune chose contre l'honneur de Dieu, service du Roy, bien & repos de ses Subgets, Promectons les conserver sans qu'ils soient aulcunement recherchez en leurs consciences, ny molestez en leurs personnes, biens, honneurs & familles, pourveu qu'ils ne contreviennent aulcunement à ce qui sera par Sa Majesté ordonné aprés la conclusion des Estats généraulx, ny à chose quelconque de ladite Religion Catholique.

Et daultant que cette cause doit estre commune indifferemment à toutes personnes qui font profession de vivre en la Religion Catholique, Nous soubz-signez admectons & recepvons en la presente Union toutes personnes appellées en autorité & estat de judicature & de justice, Corps de Villes & Communaultez d'icelles, & généralement tous autres du tiers Estat vivans catholiquement, comme dit est, promectant par semblable les maintenir, conserver & garder de toute violence & oppression, soit en leurs personnes, ou en leurs biens, chacun en son estat & vacation.

Nous avons promis & juré de tenir les

Arti-

Articles susdits, & les observer de poinct en poinct sans jamais y contrevenir, & sans avoir esgard à aulcune amitié, parentaige & alliance que nous pourrions avoir à quelque personne, de quelque qualité & Religion qu'il soit, qui vouldroit contrevenir aux commandemens & Ordonnances du Roy, bien & repos de ce Royaulme, & semblablement de tenir secrette la presente Association, sans aulcunement la communiquer ni faire entendre à quelque personne que ce soit, sinon à ceulx qui seront de la presente Association : ce que Nous jurerons & affermerons encores sur nos consciences & honneurs, & soubz les peines cy-dessus mentionnées ; le tout soubz l'auctorité du Roy; renonceans à toutes autres Associations si aucunes en avoient esté cy-devant faictes.

J. Humyeres.
L. Chaulnes.
F. de Poix.
A. de Monchy.
S. de Monchy.
De Payllart.
Mailly.
Anthome de Gouy.
Loys de Querecques.
Louis d'Estournel.
Adrian de Boufflers.
F. de Saint Blymond.
De Rouveroy.
Jehan de Baynast.
L. de Warluzer.
C. de Trerquefmen.
Philippes de Marle.
Loys de Belloy.
A. du Caurel.
Pierre de Trouville.
A. Ravie.
J. de Baynast.

De Calonne.
De Lancry.
F. d'Aumalle.
A. de la Riviere.
A. de Humyeres.
Du Biez.
Lameth.
F. Ramerelle.
Boncourt.
De Glisy.
A. du Hamel.
De Prouville.
L. de Valpergue.
Raul de Poncouet.
L. de Margival.
De Lauzeray.
M. Relly.
François Hanicque.
J. de Belloy.
Claude d'Ally.
Loys de Festart.
Du Chastellet.
P. de Mailleleu.
Charles de Croy.
N. le Roy.
Jehan du Bos.
N. de la Warde.
V. de Brioys.
Claude de Bury.
J. Lamire.
Desfosses.
N. d'Amerval.
Philippes de Toigny.

Guy Damiette.
Jean de Flavigny.
N. de Hangest.
De Forceville.
P. de Canny.
Charles d'Offay.
P. Louvel.
Anthoine d'Offay.
Anthoine le Caron.
François d'Offay.
J. de Belleval.
A. de la Chapelle.
Loys d'Ancbout.
P. Truffier.
J. de Semcourt.
De Mons.
Du Plessier.
Nicolas de Lontines.
N. de Saint Blymon.
J. d'Amyens.
De Forceville.
De Monthomer.
P. S. de Bryet.
De Monthomer.
P. de Bernetz.
De Rambures.
F. d'Acheu.
Flour de Baynast.
Ogier de Maintenant.
F. de Bacouel.

De

De Pende.
D'Aumalle.
Montoyvry.
De Sailly.
Aſeuillers.
François de Conty.
O. de Fouqueſolle.
Sainte Maure.
De Rambures.
Claude de Crequy.
Jacque d'Ally.
Adrien de Grin.
Jheroſme de Fertin.
Le Caron.
De Montehuyot.
P. de la Roche.
R. de Mailly.
J. de Forceville.
La Gaulterye.
N. de la Vieufville.
A. de la Vieufville.
A. de Mercatel.
De Perrin.
De Milly.
Joſſe de Saveuſes.
Jehan de Bernetz.
A. de Boves.
Jehan Deſtourmel.
E. de Saint Omer.
Belleforiere.
Antoine d'Ardre.
De la Vieufville.
A. de Monchy.

J. de Maulde.
J. de la Paſture.
L. du Moulin.
A. du Queſnoy.
J. de Milly.
François de Saveuſes.
De Lauzeray.
Loys de Moy.
J. de Hallencourt.
De Sainte Anne.
De Villers.
J. de Happlaincourt.
A. de Broye.
Claude de Warluſel.
Jehan de Caron.
Charles de Caron.
A. de Lameth.
A. de Camouſſon.
M. Deſtourmel.
Anthoine de Hamel.
Gilles de Boffles.
P. de Saint Deliz.
Heilly.
J. de Belloy.
A. de Biencourt.
Jehan de Biencourt.
Claude de Fontaine.
De Nointel.
Pierre de Bloleriery.

Adrien Picquet.	. . . .
Anthoine le Blond.	Charles du Plessier.
Jehan Picquet.	Saint Leu Symon.
Le Grand.	Du Castel.
De Basincourt.	François du Castel.
Augustin d'Auxy.	A. de Brolly.
J. de Verdellot.	A. d'Estourmel.
E. Tassart.	A. de Lorme.
J. de Montain.	Jehan du Bosc.
Genvois.	. . . .
Du Menil.	Jehan de Bernetz.
D. Dey.	De Louchart.
J. Tassart.	De Warmade.
Assevillers.	A. de Guiery.
Charles de Fontaine.	Du Caurel.
Du Breulle.	De Sericourt.
De Hauteville.	Dü Mesnil.
A. de Mousquet.	De Cambray.
J. du Mas.	A. de Lancry.
Sebastien de Hangre.	Du Puids.
	Domons.
J. de la Motte.	A. dé Bethisy.
De Hacqueville.	De Marmicourt.
A. Novelle.	Berton.
C. de Pas.	Pierre le Cat.

Ce jourd'huy treiziéme jour de Febvrier l'an mil cinq cens soixante & dix-sept, Nous soubz-signez estans congregez & assemblez en l'Hostel de la Ville de Peronne, suivant l'Ordonnance de haut & puissant Seigneur Messire Jacques de Humieres, Chevalier de l'Ordre du Roy nostre Sire, Conseiller

ſeiller en ſon Conſeil Privé, ſon Chambellan ordinaire, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majeſté, de Peronne, Montdidier & Roye, & Chef de la ſainte Ligue & Aſſociation Catholique en Picardie, Avons audit Seigneur preſté le ſerment, & juré ſur les Sainctes Evangiles, de garder inviolablement & de poinct en poinct les Articles cy-devant eſcriptes de ladite Aſſociation & ſaincte Ligue, & ce pour le Corps & Habitans d'icelle Ville repreſentans iceulx. Fait en la Chambre de ladite Ville le jour & au deſſuſdits, & ſi avons tous ſigné. Claude le Fevre, Greffier d'icelle Ville.

L. Deſmerliers.	Le Caron.
F. de Hen.	Le Saige.
L. le Fevre.	Dudel.
F. Morel.	F. de la Motte.
De Flamicourt.	Le Fevre, Greffier.

Quelque réſolution qu'on euſt faite de tenir ce Traité ſecret, il fut impoſſible qu'il ne paruſt bientoſt, eſtant ſigné de tant de gens qui en voulurent avoir des copies. Auſſi ſe trouva-t-il des Catholiques & des Proteſtans qui ne manquerent pas de publier des Ecrits, dans leſquels ils entreprirent d'en faire voir l'injuſtice cachée, comme ils diſoient, ſous les plus belles proteſtations du monde. Et ils la montrent parti-

Proteſtat. des Cathol. qui n'ont pas voulu ſigner la Ligue.

Le Veritable sur la Sainte Ligue. Reavis & Abjuration d'un Gentilh. de la Ligue Mem. de la Ligue, t. I,

particulierement, en ce qu'à l'insceû du Roy on y fait une Conféderation & une Association de plusieurs personnes de tous les Ordres de l'Estat qui se liguent pour en réformer les abus; qu'on y élit un Chef autre que le Roy; qu'on preste à ce Chef un nouveau serment; & qu'on y ordonne des levées d'hommes & d'argent. Il est indubitable, disent-ils, que cela va directement à la ruine de la Monarchie, si on le fait sans l'expresse permission du Roy, auquel seul il appartient de donner les ordres qu'il juge estre necessaires pour la seureté de l'Estat, & pour le bien de ses Sujets.

Or comme les grands maux, &c.

T A-

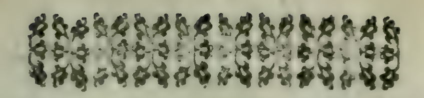


TABLE DES MATIERES.

A

A

Edit

Le

 re,

Ma-

Et

N

O

P

Leur

Il

Sa.

Sa.

F I N.

.edoit la juſte
ı a jugé à propos
Parties, pour la
qui aiment les pe-